8
A
22

7
2 D
40

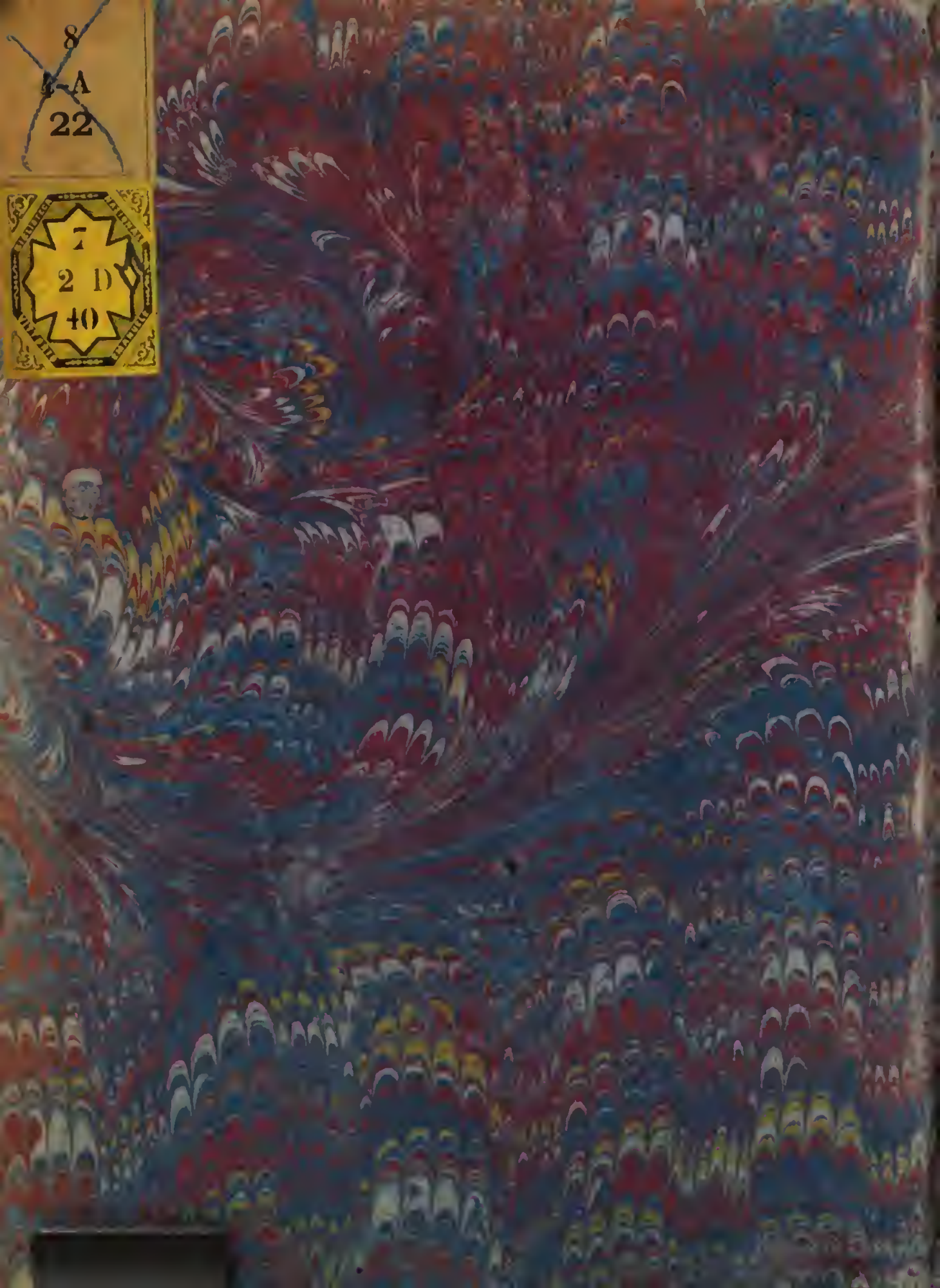

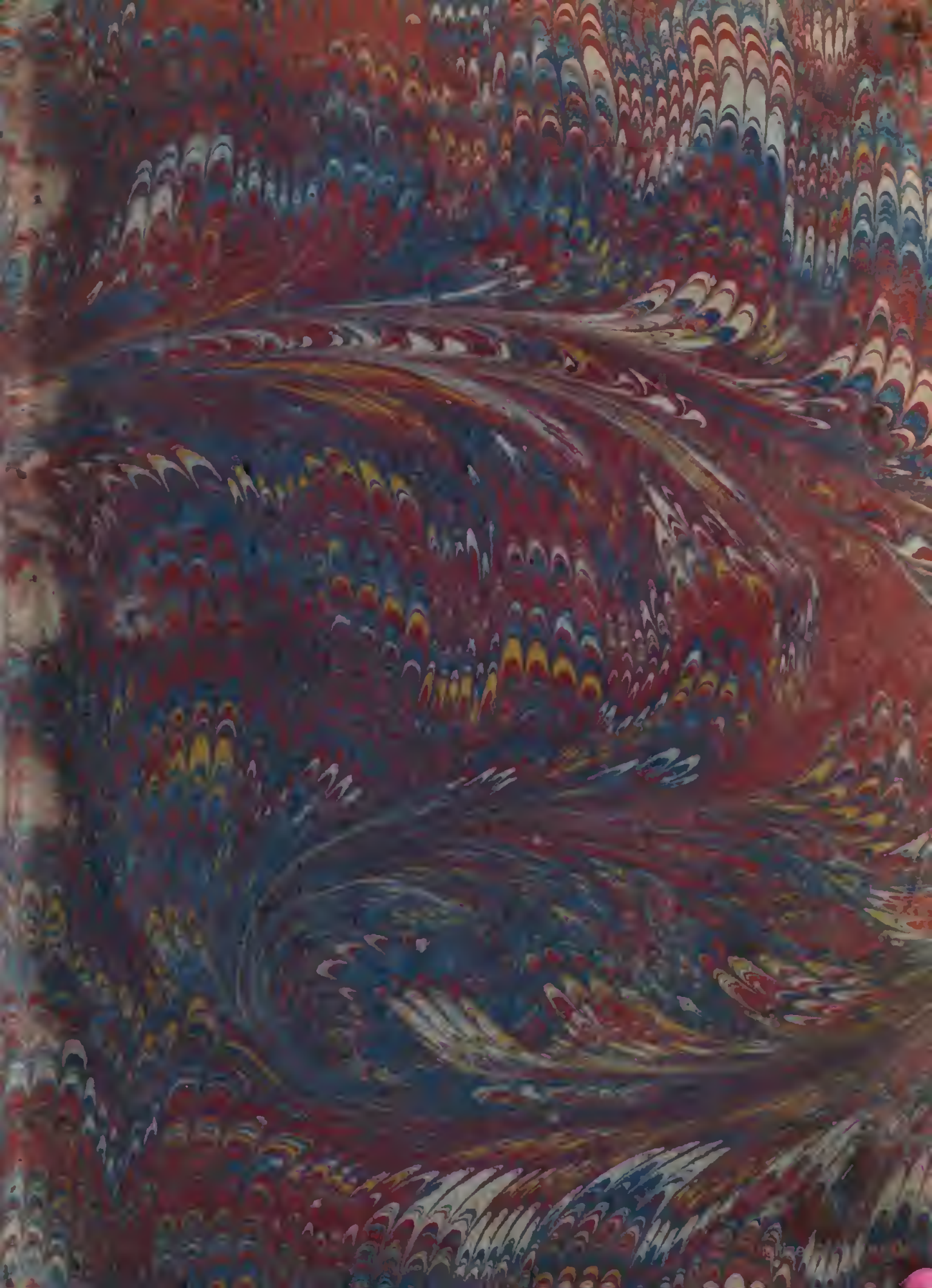

A.M.
AN.7

8-Z.A.22

HISTOIRE
DE
LOUIS ONZE.

Par Monsieur VARILLAS.

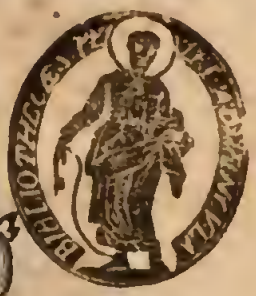

BIBLIOTECA
ROMA
VITTORIO EMANUELE

A PARIS,
Chez CLAUDE BARBIN, au Palais, sur le second Perron de la sainte Chapelle.

M. DC. LXXXIX.
AVEC PRIVILEGE DU ROY.

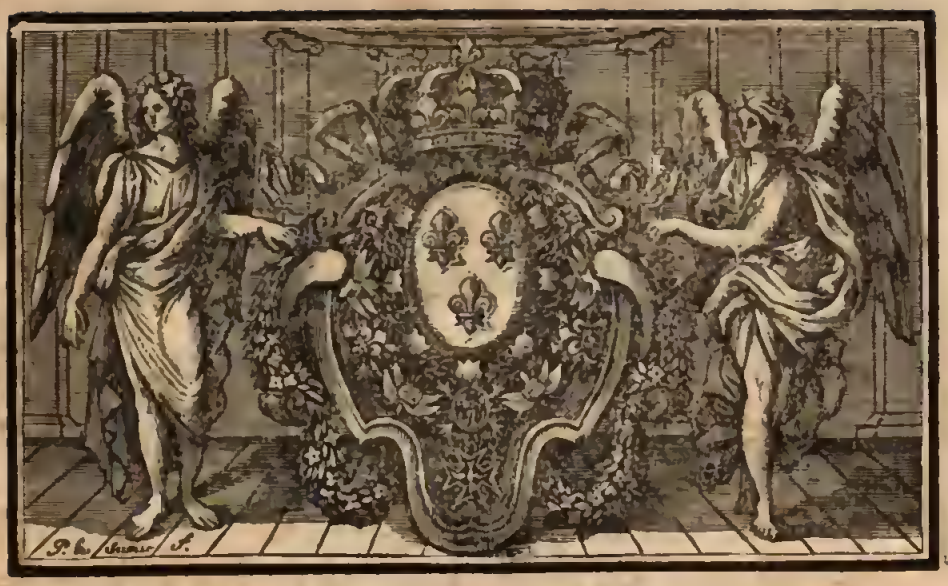

AU ROY,

IRE,

BIBLIOTECA R.A.E.
ROMA
VITTORIO EMANUELE

Voicy le quatorze & le quinziéme volumes que j'ay l'honneur de

dedier à VOSTRE MAJESTE'. *Ils ne ſont pas des moins curieux, puis qu'ils contiennent l'Hiſtoire de celuy de vos Predeceſſeurs qui a été le plus extraordinaire dans ſa conduite. On ne ſçauroit diſconvenir que Loüis Onze n'eût de l'eſprit, & mêmes qu'il n'en eût au delà de ce que l'on peut imaginer : mais cet eſprit étoit ſujet à des égaremens que l'on auroit de la peine à croire, ſi Philippe de Comines qui en avoit ſouvent été le témoin, ne les eût rapportez.*

Loüis Onze fut le plus grand & le plus adroit, non ſeulement des Rois, mais encore des hommes de ſon temps, dans les petites affaires : mais il pa-

*rut le moindre dans celles d'extrême importance. Il ne commit durant tout ſon regne que trois fautes * conſiderables contre la bonne politique : mais ces fautes furent telles, que ſes Succeſſeurs ne les purent jamais reparer; & vos ſujets, SIRE, en ſouffriroient encore les pernicieux effets, s'ils n'avoient eu le bonheur de vous avoir pour Maître.*

* La guerre du Bien Public & les refus de l'heritiere de Bourgogne pour ſon fils, & de l'heritiere de Caſtille pour ſon frere.

Loüis Onze avoit en la perſonne de François de Dreux Second du nom Duc de Bretagne, le Feudataire le plus commode que la Monarchie Françoiſe eût ſçû deſirer, puiſque ce Duc étoit né avec des inclinations toutes contraires à celles qui la pouvoient troubler. Il haïſſoit tou-

tes ſortes d'affaires : Il s'eſtimoit trop heureux de poſſeder une Province ſituée à l'extremité du Royaume de France, & il ne luy étoit jamais venu la moindre penſée de s'agrandir. Ainſi Loüis Onze n'avoit qu'à le laiſſer vivre à ſa maniere, pour être aſſuré de n'avoir rien à craindre du côté de la Bretagne. Cependant il prit pour le tourmenter des peines inutiles à l'execution de ſes autres deſſeins, & d'ailleurs préjudiciables à ſes Sujets. Il luy ôta les moiens de communiquer avec les deux plus puiſſans de ſes Alliez, qui étoient le Roy d'Angleterre & le Duc de Bourgogne : Il ſoûleva contre luy les deux plus conſidera-

bles de ſes vaſſaux : Il luy dé-
fendit de prendre la qualité de Duc
de Bretagne par la grace de Dieu: Il
voulut pourvoir aux Evêchez de cet-
te Province: Il s'ingera d'impoſer de
nouvelles Tailles ſur les Bretons: Il
ſoûtint que les apellations de cette
Province devoient reſſortir au Parle-
ment de Paris ; & il n'oublia rien
de ce qu'il iugeoit neceſſaire ou utile
pour réünir la Bretagne à ſa Cou-
ronne, quoique le temps n'en fût pas
encore venu.

* Tanneguy, du Châtel & Leſcun.

La conduite de VOSTRE MAJESTE', *SIRE*, dés les pre-
miers jours qu'elle ſe chargea du
poids des affaires, fut tout-à-fait
contraire à celle de Loüis Onze, &

il n'eſt pas ſurprenant que le ſuccès en ait été plus heureux. Charles Quatre Duc de Lorraine étoit le Feudataire le plus incommode que la France ait eu depuis que la ſeconde Maiſon de Bourgogne eſt éteinte. Il avoit conclu avec le Roy Louis Treize les quatre Traitez de Vic, de Marſal, de la Villeneuve, & de Paris; & il les avoit violez, quoique les trois derniers portaſſent en termes exprès que s'il luy arrivoit d'y contrevenir pour quelque cauſe ou ſous quelque pretexte que ce fût, la Lorraine & le Barrois demeureroient unis à la France. VOSTRE MAJESTE', *SIRE, ſe trouvoit en poſſeſſion de ces deux Pro-*

vinces ; & les ennemis que le Duc Charles luy avoit ſuſcitez, n'avoient pu luy en arracher une ſeule place. Elle les luy rendit neanmoins par le Traité de Vincennes à des conditions ſi raiſonnables, que du plus malheureux Prince de l'Europe qu'il avoit été durant prez de quarante années, il ſeroit devenu l'un des plus heureux s'il eût ſçeu profiter de vôtre generoſité.

Marie de Bourgogne heritiere des Pais-bas étoit capable de rétablir les anciennes bornes de la France, en y reünissant par ſon mariage avec le Dauphin les plus beaux Etats que la foibleſſe des Regnes précedens en avoit détachez. Quoique cette Princeſſe eût

tout ce qu'il falloit pour se faire rechercher avec empressement par tous les Monarques du monde, elle avoit elle-même recherché par le seul motif de plaire à Loüis Onze, un enfant delicat, infirme, & bossu, tel qu'étoit le Dauphin; & elle avoit ajouté que si l'on ne jugeoit pas à propos de le luy donner à cause qu'il n'avoit que sept ans, & qu'elle en avoit onze plus que luy, elle se soumettroit à épouser le Prince du Sang qu'il plairoit à Sa Majesté de luy destiner pour mary, sans examiner s'il luy seroit d'ailleurs agreable ou non: mais la haine irreconciliable de Louis Onze pour le Duc de Bourgogne pere de Marie, avoit rejalli sur sa fille. Il

s'imagina qu'il luy ſeroit aiſé de la dépoüiller, ſans en faire ſa bru : Il luy declara la guerre : Il ſouleva contre elle les plus conſiderables de ſes vaſſaux : Il luy enleva les deux Bourgognes, l'Artois, & quelques villes de la Flandre : Il la reduiſit à de telles extremitez, qu'elle fut contrainte de ſe jetter entre les bras de Maximilien d'Autriche ; & par cet injurieux rebut il fit à la Monarchie Françoiſe une plaie, que VOTRE MAJESTE' *& ſes neuf Prédeceſſeurs n'ont pu guerir tout-à-fait par des travaux preſque continuels durant deux cent douze ans ; & qui ſaigneroit encore, ſi vôtre Mariage & vos Victoires,*

SIRE, n'en eussent fermé la plus dangereuse partie.

VOTRE MAJESTE', *SIRE, bien loin de penser à l'usurpation des Etats voisins de la France, a refusé des anciens Sujets qui offroient de retourner sous son obéissance. Les Messinois aprez avoir secoüé le joug de l'Espagne qui étoit alors ennemie de la France, vous envoyerent des Deputez pour vous supplier d'être leur Souverain: mais* VOSTRE MAJESTE *prit dans une occasion si delicate, un expedient qui ne sçauroit être assez loüé. Elle ne jugea pas à propos d'accorder aux Messinois la grace qu'ils demandoient: mais afin de ne les pas renvoyer*

tout-à-fait mécontens, elle leur conseilla de s'ériger en République; & les assura qu'elle continueroit de les assister, sans en prétendre d'autre interest que celuy de les avoir pour amis.

Loüis Onze eut pour l'éducation de son Fils unique, qui luy succeda depuis sous le nom de Charles Huit, des negligences qui noirciront éternellement sa memoire. Ce Fils étoit né avec des inclinations pour toutes les vertus, & sur tout pour celles de la guerre; qui pour peu qu'elles eussent été cultivées, l'auroient rendu le plus grand Prince de son temps. Cependant Loüis Onze ne se contenta pas de n'en prendre aucun soin:

mais de plus il essaya d'étouffer ces inclinations & ces vertus. Il fit élever le Dauphin dans la ville d'Amboise d'une maniere extraordinairement retirée; de peur que les Princes de son Sang ne le soulevassent un jour contre luy, comme ils l'avoient autrefois soulevé luy-même contre le Roy Charles Sept son Pere. Bien loin de luy permettre de voir la Reine Charlotte de Savoie sa Mere, il défendit qu'on la laissât approcher de luy: Il ne le voulut point tenir à sa Cour. Il le relegua pour ainsi dire dans le Château de la ville d'Amboise, qui étoit des moins frequentées de son Royaume: Il l'y abandonna à la conduite de quelques femmes, qui n'é-

toient considerables à Sa Majesté, que parce qu'elle les jugeoit incapables de donner de la jalousie; & ces femmes rendirent le Dauphin si peu accessible, que l'on douta long-temps s'il étoit en vie. Aucun homme ne le vit avant qu'il eût douze ans; & on ne luy apprit autre chose sinon, que pour regner il auroit besoin d'une profonde dissimulation.

VOSTRE MAJESTE' *non seulement n'a point imité Loüis Onze en ce qui regardoit son Fils unique: mais de plus elle a crû avec un de ses Trisayeux*, qu'elle ne pouvoit rien faire de plus avantageux pour ses Sujets, que de prendre le soin de bien élever le jeune Prince qui devoit être*

* L'Empereur Ferdinand Premier Aïeul de Marie de Medicis dans son Memoire pour l'Institution de son Fils aîné, qui fut depuis Maximilien Second.

leur Maitre aprez elle. Bien loin de negliger l'inſtitution de Monſeigneur le Dauphin, elle y a travaille avec une application ſi heureuſe ; que comme celle de Charles-Quint avoit ſervi de modele pour former tous les jeunes Princes qui avoient vêcu depuis luy iuſqu'à preſent ; l'education de Monſeigneur le Dauphin ſera l'exemple de l'inſtitution de tous les Princes à venir.

Auſſi le ſuccez en a ſurpaſſé l'attente de tous les bons François ; & les Alemans ne jetteront plus de formidables armées dans vôtre Royaume, puiſque le paſſage du Rhin vient de leur être fermé par la priſe de l'importante Place de Philiſbourg,

&

& par la conquête du bas Palatinat.

Ce ſont là des veritez ſi certaines, que perſonne ne les oſeroit conteſter. Mais de plus elles ſont ſi ſurprenantes, qu'elles redoubleront un jour l'admiration dont la poſterité ne pourra s'exempter d'être ſaiſie, toutes les fois qu'elle aura la curioſité de comparer l'Hiſtoire de VOSTRE MAJESTE' *avec celle de Loüis Onze, que luy preſente aujourd'huy,*

SIRE,

Vôtre tres-humble, tres-obéïſſant,
& tres-fidele ſujet & ſerviteur,
VARILLAS.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS Par la grace de Dieu Roy de France & de Navarre. A nos amez & feaux Conſeillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maître des Requeſtes ordinaires de noſtre Hôtel, Grand Conſeil, Baillifs, Senéchaux, Prevoſts, leurs Lieutenans, & tous autres nos Juſticiers & Officiers qu'il appartiendra; Salut. Nôtre bien amé le ſieur de Varillas Nous a fait remontrer qu'il a compoſé un Livre, intitulé L'HISTOIRE DE LOUÏS ONZE, lequel il deſireroit faire imprimer & donner au public; ce que ne pouvant faire ſans nôtre permiſſion ny ſans frais, & craignant que quelqu'autre vouluſt l'imprimer à ſon judice, il Nous a tres-humblement fait ſupplier de luy vouloir accorder nos Lettres de Privilege ſur ce neceſſaires. A CES CAUSES, deſirant favorablement traiter ledit ſieur de Varillas, Nous luy avons permis & accordé, permettons & accordons par ces preſentes de faire imprimer ledit Livre par luy compoſé, intitulé l'Hiſtoire de Louïs Onze, iceluy faire vendre & debiter par tous les lieux de noſtre Royaume, Pays, Terres & Seigneuries de noſtre obeïſſance, en telle marge & caractere, & autant de fois que bon luy ſemblera, durant le temps de dix années conſecutives, à compter du jour qu'il ſera achevé d'imprimer pour la premiere fois, pendant lequel temps Nous faiſons tres-expreſſes inhibitions & défenſes à toutes perſonnes de quelque qualité ou condition qu'elles ſoient, Imprimeurs, Libraires, & autres, d'imprimer, faire impri-

mer, vendre & distribuer ledit Livre, sous pretexte d'augmentation, correction, changement de titre, fausses marques, ou autrement, en quelque sorte & maniere que ce soit, ny mesmes d'en faire des Extraits ou Abregez, & à tous Marchands étrangers d'en apporter ny distribuer en ce Royaume d'autres impressions, que de celles qui auront été faites du consentement dudit Exposant, à peine de trois mil livres d'amende payable par chacun des contrevenans, & applicable un tiers à Nous, un tiers à l'Hôpital general de nôtre bonne ville de Paris, & l'autre tiers à l'Exposant; de confiscation des Exemplaires contrefaits, & de tous dépens, dommages & interests. A condition qu'il sera mis deux Exemplaires dudit Livre dans nôtre Biblioteque publique, un en celle du Cabinet de nos Livres en nôtre Château du Louvre, & un autre en celle de nôtre tres-cher & feal le Sieur Boucherat, Chevalier Chancelier de France, avant que de l'exposer en vente; à la charge aussi que l'impression en sera faite dans nostre Royaume & non ailleurs, & que ledit Livre sera imprimé sur de beau & bon papier, & de belle impression, & ce suivant ce qui est porté par le Reglement fait pour la Librairie & Imprimerie és années mil six cens soixante dix huit, & mil six cens quatre-vingt six enregistré en nostre Cour de Parlement de Paris, à peine de nullité des presentes, lesquelles seront registrées dans le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris. Si vous mandons que du contenu en ces presentes vous fassiez joüir pleinement & paisiblement ledit Exposant ou ceux qui auront droit de luy, sans souffrir qu'il leur soit fait ou donné aucun empêchement. Voulons aussi qu'en mettant au commencement ou à la fin dudit Livre une copie ou extrait des Presentes, elles soient tenuës pour bien & deuëment signifiées, & que foy y soit ajoûtée, & aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conseillers & Secretaires comme à l'original: Commandons au premier nostre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire

pour l'exécution des Preſentes tous Exploits, Saiſies & autres Actes neceſſaires, ſans demander autre permiſſion, nonobſtant toutes oppoſitions ou appellations quelconques, clameur de Haro, charte Normande, & autres Lettres à ce contraires: Car tel eſt noſtre plaiſir. Donné à Verſailles le deuxiéme jour de Decembre, l'an de grace mil ſix cens quatre-vingt huit. Et de noſtre regne le quarante-ſixiéme. Signé, Par le Roy, GAMART. Et ſcellé.

Regiſtré ſur le Livre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, le 15. Decembre 1688. ſuivant l'Arreſt de la Cour de Parlement du 8. Avril 1683. & celuy du Conſeil Privé du Roy du 27. Février 1685. & l'Edit de ſa Maieſté donné à Verſailles au mois d'Aouſt 1686. Le preſent enregiſtrement fait à la charge que le debit dudit Livre ſe fera par un Imprimeur ou Libraire, ſuivant l'Edit, Statuts & Reglemens.

Signé J. B. COIGNARD, Syndic.

Et ledit ſieur DE VARILLAS a cedé & tranſporté ſon droit du preſent Privilege à CLAUDE BARBIN, pour en joüir ſuivant l'accord fait entre eux.

Achevé d'imprimer pour la premiere fois, le vingtiéme jour de Decembre 1688.

AVERTISSEMENT

AVERTISSEMENT.

J'AY fait le Portrait de Loüis-Onze au commencement du premier Livre de ſon hiſtoire, & non pas à la fin du dernier, ou immediatement aprés la mort de ce Prince; & j'en ay uſé de même dans mes autres ouvrages à l'égard des principales perſonnes dont j'avois à traiter. Car j'ay toûjours été prévenu & je le ſuis encore de l'opinion, qu'il vaut beaucoup mieux peindre au naturel les hommes dans le moment qu'ils commencent à ſe produire ſur le grand Theatre du monde, que lorſqu'ils en ſortent; puiſqu'il eſt d'extrême importance de les bien connoître dans la premiere de ces deux conjonctures, & qu'il ne l'eſt plus dans la ſeconde. Ceux qui m'ont blâmé de cette ſingularité ne prenoient peut-être pas garde que ſi j'ay ſuivi en cela une methode contraire à celle I.

de la pluſpart des Hiſtoriens vieux & nouveaux, c'eſt ſans blâmer la leur ; & ſeulement pour joüir de la liberté commune à tous les Autheurs, qui conſiſte á s'écarter quelquefois des routes ordinaires, pourvû qu'ils ne s'éloignent ny de la raiſon ny de la bienſeance.

Le portrait que je fais de Loüis eſt ſi different de ceux des Roys de France qui l'ont précedé & qui l'ont ſuivi, que je me ſens obligé de prouver icy qu'il luy eſt tout-à-fait reſſemblant. J'ay dit qu'il avoit toutes les qualitez neceſſaires aux plus grands Conquerans ; & que neanmoins ces qualitez luy dévinrent inutiles, par la crainte qu'il eut toute ſa vie de hazarder ſa Couronne par la premiere perte conſiderable qu'il feroit à la guerre ; & j'ay reſervé de dire icy que cette crainte étoit fondée ſur la puiſſance de ſes Ennemis, qui ſe trouvoit alors telle qu'il ſeroit comme impoſſible de la croire, ſi Philippe de Comines ne l'avoit vüe de ſes propres yeux, & décrite avec une extrême exactitude.

Lorſque Loüis partit du Brabant pour rétourner en France prendre poſſeſſion de la Couronne vacante par la mort du Roy Charles Sept ſon Pere, le Duc de Bourgogne & le Comte de Charolois ſon Fils unique leverent cent mille

chevaux dans la ſeule vüe de l'accompagner avec plus de magnificence ; & ce prodigieux nombre de gens de guerre donna tant de jalouſie au nouveau Roy, qu'il pria le Duc & le Comte de le reduire à quatre mille : ce qu'il eut de la peine à obtenir d'eux, parce qu'ils avoient déja fait la dépenſe de les lever. Le Comte de Charolois mena encore cent mille chevaux devant Paris au plus fort de la guerre du Bien Public ; & reduiſit Loüis à ſuivre le Conſeil que Sforce luy avoit donné, de deſarmer ce redoutable ennemy en luy accordant tout ce qu'il demanderoit.

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner ſi ſa Majeſté luy ayant donné la bataille de Montlehery, & ne l'ayant ny gagnée ny perdüe, réfuſa une ſeconde fois de ſe commettre avec la fortune, & ſe tira d'affaire en abandonnant les Places ſcituées ſur la riviere de Somme. Le Seigneur des-Cordes étoit celuy des Generaux d'Armée en qui Loüis avoit plus de confiance : cependant les ordres qu'il luy avoit donnez de ne pas combattre contre les Flamans étoient précis, & ſa Majeſté avoit une delicateſſe extraordinaire à ſe faire obéir en de ſemblables rencontres. Des-Cordes ne put ſuivant quelques Rélations, ou ne voulut pas ſelon les autres, éviter la Bataille

de Guinegaſte, & la perdit à la fin comme il l'avoit gagnée au commencement. Loüis en eut tant de chagrin, qu'il n'auroit pas manqué d'ôter ſur le champ à des-Cordes le Commandement de ſes Toupes, s'il eût crû pouvoir trouver en France un homme digne de remplir ſa place, & cette conſideration fut la principale de celles qui le porterent à conclure une paix honteuſe avec Maximilien d'Autriche. J'ay ajoûté dans le portrait de Loüis qu'il avoit la mine royale, le corps grand & proportionné, robuſte, & capable de toutes les fonctions militaires. J'avoüe que preſque tous les Hiſtoriens qui ont écrit depuis ſon Regne, me ſont contraires en ce point : mais je ſoûtiens qu'il n'en va pas de mêmes de ceux de ſon temps, & je n'ay pas douté ſi je devois les préferer aux autres : outre que les Peintres & les Sculpteurs qui le repreſenterent alors, ſont pour moy, & qu'il n'y a pas d'apparence qu'ils ayent univerſellement conſpiré à tromper le monde. J'ay dit qu'il accommodoit d'ordinaire ſa Religion à l'état preſent de ſes affaires, & il y en a un bel exemple dans la priere qu'il fit à Dieu immediatement aprés que le Duc de Guyenne ſon frere unique fut mort. Elle eſt dans l'Abbé de Brantome *, & les Curieux y pourront remarquer que Loüis Onze traitoit avec Dieu de la même ma-

* Dans l'Eloge de Louis Onze.

niere qu'il avoit accoûtumé d'agir avec les plus grands de ſes ennemis, & avec les plus redoutables de ſes voiſins ; c'eſt-à-dire qu'il prétendoit donner le change à la Divine Majeſté, & luy faire paſſer de tres-méchantes raiſons pour de tres-bonnes. Mais je n'ay pas dit que Loüis en uſât toûjours de même, parce que j'en ay troûvé dans les Memoires du temps une fameuſe exception. Elle conſiſtoit dans la prévention où il étoit que s'il affirmoit ſur la Croix de ſaint Lo, gardée dans une Egliſe d'un des Faux-bourgs d'Angers, des faits qui ne fuſſent pas exactement veritables, il ne manqueroit pas de mourir dans l'an ; & il ſe l'étoit ſi fortement imaginé, qu'il fut impoſſible de luy perſuader le contraire. Ses Ennemis profiterent plus d'une fois de cette opinion, & découvrirent par là ce qu'il avoit de plus caché dans l'ame ; car ils n'avoient qu'à le provoquer à faire le ſerment ſur la croix de ſaint Lo, pour connoître certainement ſi les propoſitions & les offres qu'il leur faiſoit étoient ſinceres, & c'eſt là proprement ce qui s'appelle pencher vers la ſuperſtition. J'ay avancé qu'il n'alloit pas directement à ſon but, & qu'il uſoit de détours dans les affaires qui en avoient le moins de beſoin, & ſa conduite à l'égard du Roy René de Sicile ſon Oncle ne laiſſe aucun lieu d'en douter. Ce Prince l'avoit toû-

jours aimé tendrement, & le deſtinoit pour ſon heritier aprés la mort de ſon fils & de ſon petit fils. Loüis n'avoit pour profiter de cette inclination, qu'à bien vivre avec le Roy de Sicile ; & pourtant il ne ceſſa de le maltraiter juſqu'à ce qu'ayant ſçû que le Duc de Bourgogne travailloit à ſe faire donner par teſtament l'Anjou & la Provence, Loüis fut contraint par ſon propre intereſt de ramener par la douceur l'eſprit irrité du Roy de Sicile.

II. Comme j'ay des copies des Archives de Châteaudun exactement écrites ſur les Originaux, il ne m'a pas été difficile de découvrir les veritables cauſes qui porterent les diverſes Branches de la Maiſon Royale à ſe déclarer contre le Roy Loüis Onze dans la guerre du Bien Public, & c'eſt là ce qu'il y a de plus curieux dans le ſecond Livre de cette Hiſtoire. Le portrait que j'y ay fait du Comte de Dunois me paroiſſoit ſi long, que j'ay crû devoir reſerver à dire dans cette Preface qu'il affectoit ſi peu de paſſer pour autre qu'il n'étoit en effet, qu'il fit gloire durant les premieres quarante années qu'il porta les Armes, & juſqu'à ſa vieilleſſe, d'être appellé & de ſe nommer luy-même par tout le Bâtard d'Orleans ; & je n'en puis imaginer de

meilleure raiſon, ſinon qu'il avoit rendu ce nom ſi illuſtre par ſa valeur, qu'il n'y avoit plus pour luy de deshonneur à le porter. Il n'écrivoit aucune Lettre au bas de laquelle il ne prît cette qualité, & il la mettoit à la tête de tous les actes publics qui le regardoient. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner ſi le manuſcrit du procez de la Pucelle d'Orleans, qui ſe trouve parmy ceux de M. de Lomenie Secretaire d'Etat, porte en termes exprez que le Roy Charles Sept voulant rétablir la memoire de cette incomparable Fille, que les Anglois avoient brûlée comme Sorciere, obligea pluſieurs fois le Comte de Dunois à depoſer en Juſtice ce qu'il en ſçavoit. Que ſa Majeſté en adreſſant ſa parole à ce Comte ſe ſervit de ces propres mots: *Et vous, Bâtard, qu'en penſez-vous* *; & que le Comte ſigna toutes les dépoſitions qu'il fit ſur cette matiere, en écrivant de ſa propre main au bas, *Le Bâtard d'Orleans.*

* *Tu verò, Baſtarde, quid cenſes.*

On ne ſçauroit ſans crime ôter à la Pucelle d'Orleans l'honneur qui luy eſt dû d'avoir ſauvé l'Etat: mais on ne ſçauroit non plus des avoüer que celuy qui y contribua le plus avec elle, fut le Comte de Dunois; & que s'il ſe trouva dans toutes les perilleuſes rencontres où elle exerça ſa valeur, il ſe trouva encore dans pluſieurs autres où elle n'étoit pas, comme dans

celles où il s'agiſſoit de récouvrer les principales villes ſcituées de-là la Riviere de Loire. La guerre civile & étrangere tout enſemble qui l'occupa durant tant d'années, ne le détourna pas de penſer utilement aux affaires domeſtiques de la Branche Royale d'Orleans. Il ſoûtint tout ſeul trente ans entiers l'honneur & les interêts de ſes freres priſonniers à Londres ; & il les en tira partie à ſes dépens, & partie en ne diſcontinuant jamais de ſolliciter le Roy de payer le ſurplus de leurs rançons. Il paroit par un acte qu'il ſigna en mil quatre cent cinquante un ſur une prétendüe apparition au Siege de Bayonne, qu'il prenoit encore le titre de Bâtard. Mais les années ſuivantes non ſeulement il ne le prit plus, mais encore il changea ſes armes en tournant la barre ou le filet du côté droit au gauche comme les Princes legitimés ; avec cette difference ſeulement que la barre cotice ou filet étoit d'argent & non pas de gueule, au lieu qu'il s'étoit juſques là contenté de tourner la barre du côté gauche au droit. La raiſon qu'en rapporte Favin*, eſt tirée de ce que les Etats Generaux du Royaume convoquez ſous Charles Sept déclarerent par un Reſultat authentique le Comte de Dunois legitimé d'Orleans ; & que luy & ſes deſcendans tiendroient à l'avenir le rang : prendroient

* Au Tome I. page 157.

droient le titre de Princes François ; & qu'ils marcheroient immediatement aprez les Princes du Sang Royal & devant tous les Princes ſortis des Maiſons Souveraines qui ſe trouveroient dans le Royaume.

Cela fut executé ſans aucune oppoſition de la part des Princes intereſſez ; & le Comte de Dunois dépuis l'année mille quatre cent ſoixante juſqu'à celle de mille quatre cent ſoixante-huit qu'il mourut, ſe qualifia ſimplement *Jean Comte de Dunois*, ou *Jean d'Orleans Comte de Dunois*. Le Duc d'Orleans & le Comte d'Angoulême ſes freres, qui dans le temps de ſa plus grande proſperité, & lorſqu'il commandoit toutes les armées de France, ne l'avoient traité que de Frere Bâtard ou de Frere Naturel dans les lettres qu'ils luy avoient écrites d'Angleterre dans les divers Châteaux ou ils étoient retenus priſonniers, ne mirent plus ſur l'adreſſe de leurs lettres, qu'*A mon frere le Comte de Dunois*, ou *A Jean Comte de Dunois*. De plus les Roys Charles Sept & Loüis Onze changerent auſſi de ſtile à ſon égard ; & ne le qualifiérent plus que de *Nôtre Couſin le Comte de Dunois*. Ce même Comte qui avant l'année mille quatre cent ſoixante s'étoit contenté des Titres *de Haut & Puiſſant Seigneur*, prit enſuite ceux de *Tres-haut*, *tres-*

puiſſant, ou de Tres illuſtre & magnifique Prince. Ce qui eſt d'autant plus à remarquer, qu'alors les Princes du Sang prenoient auſſi ſouvent la qualité de Seigneur que celle de Prince; & que dans la maniere de parler qui étoit en uſage ſous les Regnes de Charles Sept & de Loüis Onze, on diſoit preſque toûjours les Seigneurs du Sang, & tres rarement les Princes du Sang. Sur quoy je ne dois point oublier icy que j'ay plus d'une fois oüy dire au celebre Loüis Chantereau le Fevre ſi ſçavant dans l'Hiſtoire de France, qu'il n'avoit vû, ny dans la Chambre des Comptes, ny dans le Treſor des Chartes, ny en aucun autre lieu, que ceux qui avoient l'honneur d'être du Sang Royal de France euſſent jamais pris la qualité de Princes avant le Regne du Roy Jean; & que juſques-là ils luy avoient tous preferé celle de Seigneurs du Sang, qu'ils eſtimoient plus honorable.

Le Comte de Dunois fut joint aux Princes du Sang dans les plus auguſtes ceremonies; & tint la derniere place avec eux & aprez eux, toutes les fois qu'ils ne ſe trouvoient point en aſſez grand nombre pour remplir les Places marquées dans la Solemnité dont il s'agiſſoit. Il fit ainſi en mille quatre cent ſoixante-un le duëil aux Funerailles du Roy Charles Sept avec

trois Princes du Sang, qui furent le Duc d'Orleans & le Comte d'Angoulême ſes freres, & le Comte d'Eu Prince du Sang Royal de la Branche d'Artois; & aprés la réduction de la Guyenne, il fit par ordre de la Cour une entrée magnifique dans Bourdeaux, où ſe trouverent le Seigneur des Urſins Chancelier de France qui faiſoit porter les Sceaux devant luy, & cinq Princes du Sang pour honorer davantage la ceremonie par leur préſence.

Il maria deux ans avant ſa mort, c'eſt-à-dire en mille quatre cent ſoixante-ſix, François d'Orleans ſon fils unique premier Duc de Longueville avec Agnés de Savoye ſœur de Charlote Reyne de France, femme du Roy Loüis Onze; & cette alliance fut d'autant plus ſurprenante, que tout le monde ſçavoit bien que ſa Majeſté n'aimoit ny le Comte de Dunois ny ſon fils; & que pourtant ce fut elle ſeule qui commença cette affaire: qui la termina au gré des parties, & qui ſe donna mêmes la peine de dreſſer leur Contract de mariage

Le Comte d'Autueil dans un ouvrage qui n'eſt point encore imprimé, s'eſt mis en peine d'en chercher les veritables cauſes; & je crois que Loüis n'en eut point de meilleure que l'avantage de ſa belle-ſœur, qu'il trouvoit dans l'alliance dont il s'agiſſoit. Et de fait il n'y a-

voit point en France de Prince aprez ceux du Sang, qui poſſedât de plus beaux établiſſemens que le Comte de Dunois. Le Roy Charles Sept n'étant encore que Daufin luy avoit donné la Terre de Vaubonnois en Daufiné, & la Baronnie de Theys avec ſes dépendances; & lorſqu'il étoit devenu Roy, il y avoit ajoûté le Comté de Gien ſur Loire à titre d'appennage, celuy de Longueville & ſes Annexes, la Terre de d'Anneville, le Gouvernement & la Lieutenance generale de Normandie, la Seigneurie de Parthenay & ſes dépendances; & la Charge de Grand Chambellan, pour demeurer hereditaire dans ſa Maiſon tant qu'il y auroit des Mâles. Et de fait Luy & ſes Deſcendans la tinrent ſans interruption; & juſqu'à ce que la Maiſon de Guiſe s'étant introduite dans la famille du Roy Henry Second par le Mariage du Duc d'Aumale avec la Fille de la Ducheſſe de Valentinois toute puiſſante à la Cour, le Duc de Longueville fut reduit à ſe défaire de ſa charge. Le Duc d'Orleans & le Comte d'Angoulême frere du Comte de Dunois l'avoient auſſi gratifié des Comtez de Perigord & de Dunois, & des Terres & Châtellenies de Romorantin & de Milançoy, & de pluſieurs autres.

Lorſque j'ay fait imprimer le troiſiéme Livre de cette Hiſtoire, où j'ay recherché les cauſes de la Guerre du Bien Public, je ne ſçavois pas encore celle qui y contribua davantage. Je l'ay depuis trouvée dans l'Hiſtoire de la Maiſon de Luxembourg compoſée par Monſieur Pavillon, & il eſt bon que je luy donne icy la juſte étendüe qu'elle merite. Mais pour l'expliquer avec plus de netteté, il eſt néceſſaire de préſuppoſer que ſous le regne de Loüis Onze il s'étoit introduit dans la plus grande partie de l'Europe, & ſur tout entre les perſonnes de qualité, la coûtume de marier leurs enfans dés le berceau. Auſſi-tôt que la ceremonie en étoit faite, on mettoit entre les mains du Pere, ou de la Mere, ou du Tuteur du Mary, la Femme, afin qu'elle fût élevée avec luy; & que l'éducation commune qu'ils auroient euë, affermît leur union. Il y en a deux celebres exemples, outre celuy dont on va parler. Le premier eſt de Marguerite d'Autriche fille de Maximilien Premier, & de Marie de Bourgogne heritiere des Pays-bas. Cette Princeſſe qui n'avoit que trois ans épouſa le Dauphin de France, qui fut depuis Roy ſous le nom de Charles Huit. Elle porta à ce jeune Prince l'Artois & le Comté de Bourgogne pour ſa dot; & on la mena à la Cour de Louis Onze, où elle fut élevée juſ-

qu'à ce que le Dauphin devenu Roy la renvoya pour épouſer Anne de Dreux Ducheſſe de Bretagne. Le Marquis de Peſcaire intime amy de Fabrice Colonne n'avoit qu'un Fils, & Fabrice avoit pluſieurs enfans des deux ſexes. Le fils du Marquis qui n'avoit qu'un an, fut marié avec la derniere fille de Fabrice qui n'étoit pas plus âgée, que lui & l'on ne trouve point dans l'Hiſtoire des derniers ſiecles d'Alliance qui ait été plus heureuſe que celle-là. La Maiſon de Croy étoit au plus haut point de ſon élevation, lorſque Jean de Croy qui en étoit le le Chef, & qui d'ailleurs ſe trouvoit tout enſemble Principal Miniſtre & Favory de Philippe le Bon Duc de Bourgogne, maria ſon Fils avec la Fille du Comte de Saint Pol qui ne venoit que de naître. L'Epouſe fut incontinent aprés envoyée à la Cour de Bruxelles, où elle demeura juſqu'à ce que le Comte de S. Pol ayant récueilli les riches Succeſſions de ſa Femme heritiere d'une Branche de la Maiſon de Bar, de ſa Belle-Mere heritiere d'une Branche de la Maiſon de Bethune, & de Jean de Luxembourg ſon Oncle Paternel, ſe répentit de l'alliance qu'il avoit contractée. Sa Fille n'étoit pas encore en état de conſommer ſon mariage; & il employa le credit de tous les amis qu'il avoit dans les Pays-bas, pour obtenir de Jean de Croy qu'il la

luy renvoyât. Mais Jean de Croy fut inflexible ; & bien loin de déferer aux ſollicitations du Comte de Saint Pol, il fit avancer la conſommation du Mariage que ce Comte prétendoit rompre. On pardonnoit rarement alors dans les Pays-bas de ſemblables injures ; & le Comte de Saint Pol ſe déclara ennemy irréconciliable des Croys, quoyque la plus part de ſes biens fût à leur diſpoſition, puiſqu'ils gouvernoient abſolument le Duc de Bourgogne. Ce Prince ſçavoit que le Comte de Saint Pol étoit le meilleur Capitaine & le plus vaillant Soldat de ſes Sujets. Il y avoit lieu de craindre qu'il n'attentât à la vie de ſon Favory ; & ce fut pour le prévenir, qu'il mit tout en œuvre pour reconcilier les Maiſons de Luxembourg & de Croy. Comme il n'y avoit point de Prince dans la Chétienté qui fût plus conſideré que luy, le Comte de Saint Pol n'oſa le réfuſer tout-à-fait. Il feignit de s'accommoder avec les Croys : mais ce ne fût que pour ſe rendre plus capable de leur nuire, comme il arriva. Le Duc de Bourgogne le mit auprez du Comte de Charolois ſon Fils unique ; & il s'inſinüa bien-tôt auſſi avant dans les bonnes graces de ce Comte, que l'étoient les Croys dans celles du Duc de Bourgogne. Il s'attacha d'abord à les luy rendre ſuſpects, & il luy perſuada dans la

ſuite que c'étoient eux qui détournoient ſon Pere de luy faire part du Gouvernement. Toutes leurs actions furent priſes en mauvaiſe part; & le Comte de Charolois trop irrité pour ſe contraindre, lors même que la préſence de ſon Pere l'y devoit obliger, ne voulut plus aller à la Cour de ſon Pere dans les temps que les Croys avoient accoûtumé de s'y trouver. Le Duc de Bourgogne n'étoit que trop bien informé que ce mal-entendu étoit l'ouvrage du Comte de Saint Pol : mais il ne put adoucir ny ce Comte ny ſon propre Fils; & les Croys convaincus par cette inutile tentative, que s'ils attendoient que le Duc de Bourgogne fût mort pour chercher une autre protection que la ſienne ils ſeroient ruinez ſans reſource, traiterent ſecretement avec le Roy Loüis Onze, & fournirent ainſi le pretexte qui ſervit à prendre les dernieres meſures pour la guerre du Bien Public.

IV. J'ay rendu dans le quatriéme Livre la Juſtice que je devois à Philippe de Commines, & je ne penſe pas y avoir rien oublié de ce qui ſervoit à ſa juſtification. Mais parce que le diſcours en auroit été trop long, j'ay reſervé à le défendre icy des défauts que Meyer, qui paſſe pour l'un des plus conſiderables Hiſtoriens Flamands,

mans, luy réproche. Il prétend en premier lieu que ſi Charles le Guerriér dernier Duc de Bourgogne eût eu des Sujets plus fideles que ceux qu'il avoit attachez à ſon ſervice, le Roy Loüis Onze n'auroit remporté aucun avantage ſur luy. Que Comines le trahit en mil quatre cent ſoixante-douze : Qu'il devint alors François par une lâche deſertion ; & que s'il eût été auſſi homme de bien qu'il a voulu le paroître dans ſes Ecrits, il n'auroit pas abandonné ſon Maître & ſa Patrie pour ſe donner à Loüis Onze ; & ne ſe ſeroit pas mis en devoir de corrompre d'autres Seigneurs Flamans, quelque recompenſe qui luy en eût été promiſe.

Mais Meyer ne prend pas garde qu'il ſe trompe dans ſa ſuppoſition ; & que Loüis Onze ne remporta aucun avantage ſur le Duc de Bourgogne depuis l'année mil quatre cent ſoixante-douze que Comines paſſa des Pays-bas en France, juſqu'à la mort de ce Duc, & qu'au contraire le Duc de Bourgogne en eut pluſieurs ſur Loüis Onze que j'ay remarquez dans les occaſions qui s'en ſont preſentées. De plus il n'eſt pas vray que Comines viola les Loix de la probité en changeant de Patrie ; puiſque j'ay démonſtré par les Hiſtoriens Flamands les plus ſinceres & les plus déſintereſſez, qu'il y fut contraint par une neceſſité tout-à-fait indiſpenſable de

payer les debtes de ſon Pere. Qu'il ſervit durant vingt ans les Ducs de Bourgogne ſans pouvoir tirer d'eux les moyens de s'acquiter ; & qu'au bout de ce terme Loüis Onze luy ayant offert plus d'argent qu'il n'en faloit pour ſatisfaire ſes Creanciers, & des établiſſemens tres-conſiderables en France, il ſe rendit à ce prix Courtiſan de ſa Majeſté. Mais la calomnie de Meyer paſſe dans le dernier excez, quand il avance que Comines entreprit de corrompre la fidelité des plus importans Sujets du Duc de Bourgogne qu'il venoit de quitter. C'étoit là un fait d'extrême importance dont les Autheurs, quelque eſtime qu'ils ayent d'ailleurs acquiſe, ne doivent pas être crus ſur leur ſeule parole. Les Loix de l'hiſtoire obligeoient Meyer à nommer les perſonnes à la fidelité deſquelles Comines avoit attenté ; & de le prouver par des actes ſi authentiques, qu'il ne fût pas poſſible de les ſoupçonner de faux, bien loin de les en convaincre. Cependant Meyer ne s'acquite ny de l'une ny de l'autre de ces Loix. Il ne déſigne en particulier aucun des Courtiſans de Charles le Guerrier qu'il pretend avoir été gagnez ou tentez, & il n'en rapporte pas la moindre piece juſtificative. Ainſi j'aurois autant de droit que luy de me contenter ſimplement de nier ce qu'il aſſeure : mais j'ay deplus une trés-forte conjecture contre luy.

Elle consiste en ce que s'il y a lieu de croire que Comines aye employé son addresse pour la fin que Meyer luy impute, il faut que ç'ait été à l'égard de Philippe de Crevecœur Seigneur des Cordes, qui avoit été son intime amy pendant qu'ils étoient à la Cour de Bourgogne, & qui continua de l'être dans celle de France. Il est neanmoins constant par le témoignage des Historiens des deux Partis, que des-Cordes n'eut pas besoin d'être sollicité pour changer de Maître : Qu'il ne consulta là dessus que ses propres interêts : Qu'il demeura dans les Pays-bas tant qu'il y eut apparence que Loüis Onze & Charles le Guerrier pourroient se reconcilier ; & qu'aprés qu'il en eut perdu l'esperance, il agit en homme qui ne vouloit manquer, ny contre ce qu'il se devoit à luy même, ny contre la probité. Il examina la nature des biens qu'il possedoit déja, & dont il devoit heriter par la succession de sa Mere. Il trouva qu'ils étoient de deux sortes. Qu'il y en avoit dans la Picardie & dans les Pays-bas, mais que ceux de la Picardie étoient plus considerables pour la qualité & pour le revenu des Terres que les autres ; & il ne luy en fallut pas davantage pour opter en se déclarant François, par la seule raison qu'il hazardoit moins en prenant l'Echarpe blanche, que s'il eût retenu la rouge.

Il n'y a pas plus de ſincerité dans ce qu'écrit Meyer page trois cent ſoixante-une, que Loüis Onze & ſon Conſeil ayant été d'avis de profiter de l'occaſion que le Duc de Bourgogne avoit les Villes Imperiales, le Duc de Lorraine, & les Suiſſes pour Ennemis, & de luy déclarer la guerre, le ſeul Comines s'y oppoſa, & ramena le Roy à ſon ſentiment, par cette raiſon qu'il s'agiſſoit de ruiner les Bourguignons ſans rien hazarder; & de laiſſer leur Duc courir à ſa perte, pour profiter de ſa dépoüille. Que quand l'Empereur Frederic Trois n'augmenteroit pas le nombre de ſes Ennemis, tous les autres Princes d'Alemagne ſe déclareroient infailliblement contre luy, par l'interêt commun qu'ils avoient d'empêcher que les Flamans n'intervinſſent dans la querelle pour l'Electorat de Cologne. Que ce ne fut pas ſeulement dans cette rencontre que Comines fût la principale cauſe du malheur du Duc de Bourgogne ſon premier Maître, & qu'il y contribua beaucoup plus en revelant à Loüis Onze tous les ſecrets dont Charles le Guerrier l'avoit rendu dépoſitaire.

Mais j'ay montré dans le quatriéme Livre de cet Ouvrage que Comines avoit été d'avis auſſi-bien que tous les autres Conſeillers d'Etat, que l'on rompît ouvertement avec le Duc de Bourgogne; & que ce fut Loüis Onze tout ſeul

qui s'obſtina à confirmer, & même à prolonger la Tréve avec ce Prince. Outre que s'il eſt vray qu'il eût confié ſes ſecrets à Comines, il devoit le mettre en état de payer les debtes de ſon Pere, & ſe le conſerver à quelque prix que ce fût; & puiſqu'il ne le fit pas, il ne devoit s'en prendre qu'à luy même. Car à dire le vray il n'étoit pas difficile de prévoir que Loüis Onze qui ſçavoit que tous les biens dont Comines avoit herité de ſon Pere étoient ſaiſis, & qu'il avoit aſſez de cœur pour ne vouloir pas demeurer à la Cour de Bourgogne aprés que ſes Creanciers les auroient partagez entre eux, luy feroit propoſer des conditions ſi avantageuſes qu'il ſe trouveroit réduit à les accepter; & le moyen d'empêcher qu'il ne ſuccombât à cette tentation étoit que le Duc de Bourgogne prévint les offres de la France par d'autres offres qui fuſſent pour le moins égales.

Meyer ajoûte que Comines en racontant l'hiſtoire d'une Dame qui avoit trahi ſa Patrie, a eu tort de ne la pas nommer; & je m'en rapporte à tous les honnêtes gens, ſi Comines n'eſt pas digne de loüange dans cette rencontre, au lieu de meriter d'être blâmé. Il faloit que la Dame dont il fait mention fût de qualité, puiſqu'il tint à tres-peu de choſe qu'elle n'obligeât toute la Province d'Artois à changer de

Maître ; & il eſt à préſuppoſer qu'elle avoit engagé ſes Parens, ſes Alliez, & ſes Amis dans ſon intrigue. Lorſque Comines écrivit ſes memoires, ce qui n'arriva que vers la fin de ſa vie, les Roys Loüis Onze, Charles Huit, & Loüis Douze, avoient déja rendu à la Maiſon d'Autriche tout ce qu'ils tenoient de la ſucceſſion de Marie de Bourgogne, excepté le Duché de Bourgogne. La Province d'Artois avoit été reſtituée ; & l'Archiduc Charles d'Autriche qui faiſoit ſa lecture ordinaire du Livre de Comines, auroit eu du reſſentiment contre la poſterité de la Dame qui avoit été ſur le point de le fruſtrer d'une ſi belle partie de l'heritage de ſon Ayeule, ſi Comines par une diſcretion anticipée ne luy en eût caché le nom.

J'ay pourtant abandonné Philippe de Comines en pluſieurs endroits du cinquiéme Livre ; & la raiſon que j'en ay euë m'a paru ſi ſinguliere, que je n'ay pas crû me devoir diſpenſer d'en informer mes Lecteurs dés le commencement de cet Ouvrage. François de Beaucaire de Puy-Guillon ſorti d'une des plus anciennes Maiſons du Bourbonnois, fut un des premiers Gentilshommes François qui s'attacherent ſolidement à l'étude des belles Lettres. Le progrés qu'il y fit obligea Claude de Lorraine premier Duc de Guiſe, à le choiſir pour Precepteur du Cardinal

de Lorraine ſon ſecond fils ; & Beaucaire s'acquita de cette commiſſion avec tant de ſuccés, qu'il en receut de la Cour de France des applaudiſſemens qu'il n'attendoit pas. Il accompagna le Cardinal de Lorraine à Rome ; & il y eut avec le fameux Paul Joüe Evêque de Nocera des conferences, qui depuis ne l'empêcherent pas de redreſſer dans ſes égaremens ce Prelat, qui dans un âge trop avancé avoit quitté la Medecine pour écrire l'Hiſtoire. Le Cardinal de Lorraine à ſon rétour d'Italie obtint pour Beaucaire l'Evêché de Mets, & luy donna de cette ſorte le moyen d'apprendre les plus importantes particularitez du Siége de cette Ville. En ſuite il le mena au Concile de Trente ; & ce fut devant cette auguſte Compagnie qu'il prononça l'excellente harangue, qui ſe trouve au bout de ſon trentiéme Livre. Les divers emplois dans leſquels ſa vie fut partagée, ne le détournerent pas décrire en Latin l'hiſtoire de ſon temps d'une maniere ſi élegante & ſi nette, qu'il en a merité le titre du Tite-Live des François. Il dit dans ſon ſeptiéme Livre pages cent quatre-vingt-huit & cent quatre-vingt-neuf, qu'un homme digne de foy l'avoit aſſeuré d'avoir lû le Manuſcrit des Memoires de Philippe de Comines beaucoup plus amples qu'on ne les avoit depuis imprimez. Mais que

ce Manuscrit avoit été mis entre les mains de Jean de Selve Premier President du Parlement de Paris ; qui nonobstant qu'il n'eût aucune connoissance de l'Histoire, les avoit tronquez & changez à sa fantaisie avant que de les donner au Public. Qu'il ne falloit donc pas s'étonner que les évenemens les plus considerables y fussent rapportez d'une maniére toute differente des autres Historiens, & que neanmoins l'Empereur Charles-Quint ne faisoit pas moins d'état de ces Memoires tout défectueux qu'ils étoient, qu'Alexandre le Grand en avoit fait de l'Iliade d'Homere, puisqu'il en lisoit tous les jours quelques pages, & qu'il les portoit en quelque lieu qu'il allât. Voicy les propres termes de Beaucaire que je viens de traduire en François. *Conveni hominem fide dignum ; qui integros Cominæi libros, uberioresque, quàm nunc legantur manuscriptos se vidisse diceret. Sed antequam ederentur, quandoquidem post Cominæi mortem editi sunt, à Joanne Selvua Senatûs Parisiensis Principe emendatos, aut potiùs mutilatos, multisque locis detruncatos typis mandatos confirmaret, ut ab homine ejus historiæ ignaro aliquid affictum, aut immutatum minùs admirari debeamus ; qui tanto nihilominus in pretio postea fuerunt, ut eos Carolus Quintus tanti nominis Imperator non setus, ac quondam Homeri Iliadem Alexander Magnus assiduos sibi comites delegerit.*

Je

Je dois pourtant rendre ce témoignage au Premier Preſident de Selve, que s'il déſobligea le Public en le fruſtrant des memoires de Comines tels qu'ils avoient été compoſez, il l'obligea en luy conſervant deux importantes pieces, qui ſans luy ſeroient infailliblement peries. La premiere eſt la négociation de Calais en mil cinq cent vingt entre la France & l'Angleterre; & de Selve qui s'y trouva en qualité de principal Ambaſſadeur du Roy François Premier ſon Maître, en a ramaſſé les actes avec une exactitude, qui a peu de ſemblables entre les Ecrivains du ſiécle paſſé. La ſeconde piece eſt la Proteſtation originale que le même François Premier priſonnier en Eſpagne fit dans le Château de Madrid la veille du jour qu'il devoit ſigner la Paix avec Charles Quint pour récouvrer ſa liberté. On auroit peine à trouver un Acte plus authentique que celuy-là; & ce que j'y ay remarqué de plus ſurprenant, eſt que de Selve qui l'avoit dreſſé ait pu trouver des Notaires pour le recevoir.

VI. Les Loix de l'Hiſtoire ne m'ont pas permis de rapporter dans le ſixiéme Livre, ce qui avoit précedé le ſupplice du Connétable de Saint Pol; & comme la curioſité de mes Lecteurs ne

ſeroit pas ſatisfaite ſi je ne leur marquois au moins en abregé les dégrez par leſquels il s'étoit élevé à la premiere dignité du Royaume de France, j'ay crû devoir rapporter icy les particularitez que j'en ay trouvées dans Vignier & dans les autres derniers Hiſtoriens de la Maiſon de Luxembourg. Loüis de Luxembourg Comte de Saint Pol perdit à l'âge de quinze ans Valleran de Luxembourg ſon Pere; & commença la même année à porter les armes ſous Jean de Luxembourg ſon Oncle Paternel qui ſervoit les Anglois, & cómmandoit un corps déta ché de leur armée. Le même Louis épouſa à l'âge de dix-ſept ans une riche heritiere par l'intrigue qui ſuit. Jean de Luxembourg ſon oncle s'étoit marié avec Jeanne de Bethune veuve de Robert de Bar dont il avoit eu une fille, qui poſſedoit les belles Terres de Marle, de Soiſſons, de Dunkerque, de Varneſton, de Bourboug, & de Rhodes. La Tutelle de cette fille étoit demeurée à ſa Mere, nonobſtant qu'elle eût paſſé à de ſecondes nôces; & Jean de Luxembourg ſe trouvant de cette ſorte en état de diſpoſer d'une ſi riche heritiere, il la fit épouſer à Louis de Luxembourg ſon neveu, & le rendit de cette ſorte le Prince le plus riche de ceux des Pays-bas qui n'étoient pas Souverains.

Louis de Luxembourg rédevable à ſon

Oncle au point que l'on vient de marquer, s'attacha comme luy au party des Anglois; & ne discontinua pas de les servir, nonobstant que Jean de Luxembourg eût été nommé en mille quatre cent trente-cinq député de Philippe le Bon Duc de Bourgogne pour négocier le Traité d'Arras entre ce Duc & Charles Sept Roy de France. Il est étonnant que Philippe le Bon qui passoit pour le plus sage & le plus experimenté Prince de son temps, choisit pour Plenipotentiaire un ennemy déclaré de la France, quand il voulut tout de bon se raccommoder avec elle: mais il ne l'est pas moins que la Paix s'en ensuivît, quoy que Jean de Luxembourg employât toute son addresse pour empêcher qu'elle ne fût conclue. Aprés qu'on eut convenu de tous les articles, les François ne laisserent pas d'offrir à Jean & à Louis de Luxembourg de les y comprendre avec toutes les Terres qu'ils possedoient dans la Champagne, dans le Hainaut, & le Barrois: mais les appointemens qu'ils tiroient du Roy d'Angleterre étoient si considerables & payez avec tant de régularité, qu'ils aimerent mieux s'exposer aux hazards de la guerre, que de quitter l'Echarpe rouge. Ils laisserent écouler le temps qui leur étoit prescrit pour accepter la paix d'Arras; & il se passa

à peine un an, ſans qu'ils euſſent occaſion de s'en répentir. La plus importante de leurs Places étoit la Ville de Soiſſons, mais auſſi ſe trouvoit elle la plus expoſée aux inſultes du Roy Charles Sept. Ils l'avoient fortifiée, munie, & pourvuë d'une puiſſante garniſon ſous le Seigneur Guy de Rohoye, auquel ils en avoient confié le Gouvernement: mais toutes ces précautions n'empêcherent les François, ny de l'aſſiéger, ny de la prendre. Les Terres de Jean & de Louis de Luxembourg qu'elle couvroit, furent alors expoſées à une entiere déſolation; & ce fut ſeulement en vuë de la prévenir, qu'ils prierent le Duc de Bourgogne de faire prolonger le temps durant lequel ils pourroient être compris dans le Traité d'Arras. Ce Duc étoit d'autant plus obligé de les proteger, qu'il étoit aſſeuré d'eux à cauſe que la pluſpart de leurs biens & de ceux de leurs Femmes ſe trouvoient enfermez dans ſes Etats. Il obtint ce qu'il demandoit à Charles Sept en leur faveur: mais ils luy manquerent de parole, & demeurerent fermes dans leur union avec les Anglois.

Le reſſentiment qu'en eut le Duc fut ſi grand, qu'il réſolut de partager leurs dépoüilles avec le Roy Charles Sept: mais ſon Conſeil l'en détourna, en luy faiſant appercevoir qu'il alloit

commettre une faute irréparable. Que Jean & Louis de Luxembourg poſſedoient tant de leur Chef que du côté de leurs femmes, les Villes & les Seigneuries de Marle, de Coucy, de la Fere, d'Oiſi, de Montmirel, de Folambray, des Eaux, de Dacy, & de Giercy; & que ſi on les réduiſoit au déſeſpoir, il étoit à craindre qu'ils ne traitaſſent avec le Roy d'Angleterre, & qu'ils n'échangeaſſent avec luy les biens qu'ils tenoient en Terre ferme contre d'autres de pareille valeur qui leur ſeroient donnez dans l'Iſle de la grande Bretagne. Qu'alors les frontieres de la France & des Pays-bas ſeroient également ouvertes aux Anglois; & qu'il dépendroit d'eux de porter quand il leur plairoit le fer & le feu juſques devant Paris, & devant Bruxelles. Cette raiſon parut ſi forte au Duc de Bourgogne, qu'il chercha luy-même les voyes de ſe racommoder avec Jean & Louis de Luxembourg, & de les ajuſter enſuite avec la France. Il ſe fit prier par l'Ordre de la Toizon d'Or dont ils étoient Chevaliers, de les rétablir dans ſes bonnes graces; & aprez qu'il eut de cette ſorte ſauvé les apparences de l'honneur, il diſpoſa Charles Sept à prolonger le temps durant lequel ils ſeroient compris dans la Paix d'Arras.

Jean de Luxembourg mourut avant que ce

terme fût expiré ; & ſon Neveu accepta les conditions que le Duc de Bourgogne luy offrit de la part des François, pour les aider à récouvrer la Normandie. Il leur mena de belles Troupes de Cavalerie & d'Infanterie, qui entrerent les premieres dans le Ponteau-de-Mer emporté d'aſſaut en mille quatre cent quarante-neuf. Il ſe trouva l'année ſuivante ſous le Comte de Dunois à la celebre Bataille de Fourmigny, & y remporta aprez luy la principale gloire de la défaite des Anglois. Il l'aida à pourſuivre la victoire, & à prendre les Villes de Bayeux, de Vire, d'Avranches, de Tombelaine, de Briquebec, de Valogne, & de Saint Sauveur le Vicomte.

Ceux de Gand s'étant révoltez en mille quatre cent cinquante-deux contre le Duc de Bourgogne leur Souverain, ce Prince demanda du ſecours au Roy Charles Sept, qui luy envoya l'élite des gens de guerre qui venoient de récouvrer la Normandie & la Guyenne. Louis de Luxembourg les commandoit ; & le Duc de Bourgogne le mit à la Tête de ſon Avantgarde, lorſqu'il alla forcer les lignes des Rebelles qui avoient mis le ſiége devant Oudenarde. Louis de Luxembourg les attaqua avec tant de valeur, qu'il n'eut beſoin d'être ſecondé ny par le Corps de Bataille ny par l'Arriere-

garde des Bourguignons. Il défit les ennemis avec ſes ſeules Troupes ; & les réduiſit à de telles extremitez, qu'ils furent contraints de ſe renfermer dans leur Ville.

La veritable raiſon qu'eût Charles le Guerrier Duc de Bourgogne de comprendre la Lorraine dans le projet de ſon prétendu Royaume de la Gaule Belgique que j'ay rapporté dans mon ſeptiéme Livre, conſiſtoit en ce qu'il avoit perdu l'eſperance d'aſſujetir autrement que par les armes cette belle Province. Et de fait il y avoit déja long-temps que les Ducs de Lorraine s'étoient mêlez de perſuader à toute l'Europe que la Loy fondamentale de leur Etat étoit ſemblable à celle de la France, puiſqu'elle appelloit à la Souveraineté tous les mâles de la Maiſon de Lorraine en quelque degré qu'ils fuſſent à l'excluſion de Femelles. Il y avoit ſi peu d'apparence à ce qu'ils diſoient ; & leurs voiſins étoient ſi prévenus de l'opinion contraire, que René d'Anjou Roy de Sicile n'avoit pas laiſſé aprez ſon mariage avec Iſabeau ſœur de Charles Second Duc de Lorraine mort ſans enfans, de ſe mettre en poſſeſſion des Duchez de Lorraine & de Bar, & de les conſerver long-temps : mais des interêts particuliers appuyerent enfin la pretenduë Loy Salique des Ducs VII

de Lorraine au préjudice de la Maiſon d'Anjou. Iſabeau avoit un couſin germain du côté paternel appellé Ferry ; qui ne manquoit, ny de courage, ny d'ambition, ny d'eſprit, ny d'intrigue. Il ſe voyoit ſans autres biens que le Comté de Vaudemont, & il ne pouvoit s'enrichir qu'aux dépens d'Iſabeau. Il y avoit une guerre qui paroiſſoit irréconciliable entre les Roys de France & les Ducs de Bourgogne, & le Roy de Sicile en qualité de Prince du Sang s'étoit déclaré pour les François contre les Bourguignons. Ferry en prit occaſion d'aller trouver Philippe le Bon Duc de Bourgogne ; & de luy rémontrer que s'il luy donnoit des Troupes, il exciteroit dans la Lorraine une guerre civile ; qui affoibliroit d'autant plus le Roy de France Charles Sept, qu'elle le priveroit des ſecours qu'il avoit accoûtumé de recevoir de l'Anjou, de la Touraine, du Maine, de la Provence, de la Lorraine & du Barrois. Philippe le Bon accepta l'offre de Ferry ; & le mit à la Tête d'une Armée, qui contraignit le Roy de Sicile de tirer ſes Troupes du Camp des François pour aller au ſecours des Etats de ſa femme. Ferry ſe trouva plus fort que luy : Le vainquit à la Bataille de Lugneville, & le fit priſonnier.

Les François étoient tellement occupez contre

tre les Anglois, qu'il leur fut impoſſible de procurer la liberté de ce Prince ; qui s'ennuyant d'autant plus de ſa captivité qu'elle l'empêchoit de recouvrer le Royaume de Naples, écouta la propoſition que Ferry luy fit de le délivrer, pourveu qu'il luy donnât en mariage Yolande d'Anjou ſa fille, & qu'il l'aſſurât ainſi de luy ſucceder aux Duchez de Lorraine & de Bar, ſuppoſé que le Frere & le Neveu de cette Princeſſe mouruſſent ſans enfans. Ferry épouſa de cette ſorte la Princeſſe d'Anjou, mais il n'établit pas par là les deux Duchez dans ſa Maiſon auſſi certainement qu'il l'avoit crû. Il eut d'Yolande d'Anjou un Fils nommé René ; qui épouſa en premieres nôces Jeanne de Harcour Comteſſe de Tancarville, & vécut aſſez bien avec elle durant quelques années. Mais enſuite il la répudia, par la ſeule raiſon qu'elle étoit ſterile, & ſe maria avec Philippe de Gueldres dont il eut douze enfans. Antoine de Lorraine ſon Fils ainé étoit né du vivant de Jeanne de Harcour: mais elle étoit déja morte, lorſque Claude de Lorraine ſecond Fils de René & de Philippe de Gueldres vint au monde. Il arriva de là une grande conteſtation entre les deux Freres, fondée ſur ce qu'Antoine comme aîné prétendit ſucceder aux Etats de ſon Pere, ſans que Claude y eût aucune part ; & Claude ſoûtint au con-

Phalsebourg Fils naturel du Cardinal de Guise, & l'on croyoit que le Baron de Lutzebourg intime amy de ce Prince, avoit inspiré au Duc Henry le desir de preferer le Prince de Phalsebourg tout Bâtard qu'il étoit à son Neveu. Il n'en falut pas davantage pour obliger le Comte de Vaudemont à faire tuer Lutzebourg ; & cette violence eut tant d'effet sur l'esprit du Duc Henry, qu'il accorda sa Fille ainée à l'aîné de ses neveux. Les principaux articles du Contract de Mariage que l'on en dressa, furent que ce Neveu possederoit les Duchez de Lorraine & de Bar sous le nom, & comme les tenant de sa Femme ; que l'on insereroit dans tous les actes publics & judiciaires ces mots, DE PAR CHARLES ET NICOLE, & que la monnoye seroit marquée au coin de l'un & de l'autre. Charles devint à ce prix Duc de Lorraine, & vécut trois ans entiers en bonne intelligence avec la Duchesse Nicole sa femme. Mais au commencement de la quatriéme, le Comte de Vaudemont son Pere luy persuada qu'il avoit assez gouverné la Lorraine en qualité de Mary, & qu'il étoit temps de la tenir de son Chef. On ne manqua pas de nouveaux prétextes pour excuser cette usurpation ; & celuy de tous qui fit le plus de bruit dans le monde, fut un prétendu Testament du

Duc René Second, qui appelloit à l'infini les mâles de ſa Maiſon, tant qu'il y en auroit, à la ſucceſſion de ſes deux Duchez; & en excluoit les Femelles, à quelque degré de parenté qu'elles fuſſent. Cette Piece ébloüit d'abord quelques Magiſtrats Lorrains: mais ils s'en deſabuſerent depuis, en obſervant qu'elle avoit deux marques inconteſtables de fauſſeté. L'une que le parchemin en étoit trop frais. L'autre que le langage n'en étoit point conforme à celuy, dont on avoit uſé en Lorraine au temps du Duc René. Cela n'empêcha pas neanmoins le Comte de Vaudemont & le Duc Charles Quatre ſon fils, de prendre les meſures ſuivantes pour dépoüiller la Ducheſſe Nicole. Charles ſe demit de ſes deux Duchez en faveur de ſon Pere, auſſi long-temps qu'il falut pour le faire réconnoître Souverain de la part des Etats au lieu de la Ducheſſe Nicole; & ſon Pere luy fit en ſuite une rétroceſſion de ces Etats, afin qu'il en reçût les hommages de ſon Chef, & non pas de celuy de ſa femme.

Mais les liens de la nature n'ont pas la force d'obliger les Princes à ſe demettre pour long-temps de la Souveraineté. Le Duc Charles afin de donner des marques apparentes de réconnoiſſance à l'égard de ſon Pere, avoit augmenté ſon appennage, & l'avoit établi Chef de

ſon Conſeil : mais il s'apperçût bien-tôt qu'il ne ſeroit plus tout-à-fait le maître de ce Conſeil, tant qu'il y auroit ſon Pere pour Collegue. Il ſe répentit d'avoir partagé ſon autorité avec celuy dont il tenoit la vie, & il luy en ôta le peu qu'il luy avoit laiſſé. Il alla ſouvent au Conſeil pour y faire changer les Sentences que le Comte de Vaudemont y avoit prononcées en ſon abſence, & dans la ſeule vuë d'appuyer les avis contraires au ſien. Sa jalouſie pour ce Comte alla ſi loin, qu'étant un jour entré dans le Conſeil, & y ayant trouvé ſon ſiége à la premiere place, il ſe donna la peine de l'en ôter luy-même, & de le mettre au deſſous du ſien.

VIII. J'ay rapporté dans le huitiéme Livre les quatre intrigues formées pour le Mariage de l'heritiere de Bourgogne ; & j'y en euſſe pu ajoûter une cinquiéme, qui n'y contribua peut-être pas moins. Elle conſiſtoit en ce que Charles Duc de Bourgogne avoit eu toute ſa vie une étroite liaiſon avec la Maiſon Royale de Lancaſtre en Angleterre, & une extrême averſion pour celle d'York. Il n'avoit caché ny l'une ny l'autre de ces diſpoſitions dans les rencontres qui s'en étoient offertes ; & il n'avoit pas pris garde que la Maiſon de Lancaſtre ne s'étoit

maintenuë ſur le Trône d'Angleterre, que par le bonheur de Henry Quatre, par la valeur de Henry Cinq, & par la fidelité du Tuteur de Henry Six. Mais la Maiſon d'York avoit ſupplanté celle de Lancaſtre; & Edoüard Quatre qui en étoit le Chef, regnoit paiſiblement en Angleterre, nonobſtant les ſecours que le Duc de Bourgogne avoit donnez à ſes Ennemis. Il avoit pluſieurs fois eſſayé d'engager ce Duc qui étoit veuf, à luy demander en mariage Marguerite d'York ſa Sœur; & quoyque ce Party fût convenable, le Duc de Bourgogne s'étoit obſtiné à le réfuſer; juſqu'à ce qu'une haine plus forte que celle qu'il avoit contre la Maiſon d'York, le contraignit d'épouſer Marguerite. Il prétendoit ruiner à quelque prix que ce fût Loüis Onze Roy de France, & il ne le pouvoit que par l'aſſiſtance des Anglois. Cela ſuffit pour luy faire rechercher Marguerite, qui luy fut aiſément accordée. Les Nôces en furent celebrées avec beaucoup de magnificence: mais il eſt rarement arrivé que les Alliances concluës par les ſeules raiſons de la Politique, ayent reüſſi. Le Duc de Bourgogne fut le même aprez ſon Mariage qu'il avoit été devant; & s'il ne maltraitta pas Marguerite, il eut au moins une extrême indifference pour elle. Marguerite qui avoit de l'eſprit & de la vertu

voyant ſes attraits incapables de gagner le cœur de ſon Mary, employa toute ſon addreſſe à s'inſinuer dans l'amitié de Marie de Bourgogne ſa belle-fille, & de la Dame de Raveſtein qui en étoit la Gouvernante. La compaſſion que ces deux Princeſſes avoient pour elle, & l'attachement qu'elle leur témoignoit, les luy avoient entierément acquiſes, quand le Duc de Bourgogne fut tué devant Nancy.

La Reine d'Angleterre qui recherchoit Marie de Bourgogne pour le Comte de Riviére ſon Frere, n'oublia rien de ce qui ſervoit pour engager dans ſon party Marguerite d'York Sœur de ſon Mary Douairiere de Bourgogne: mais elle y perdit ſon temps, & la Douairiere de Bourgogne ne voulut pas s'expoſer à de plus grands maux que ceux qu'elle avoit ſoufferts durant ſon mariage. Elle apprehenda que ſi le Comte de Riviere devenoit maître des Pays-bas, il ne l'obligeât à rétourner en Angleterre, où elle auroit été une des premieres victimes de la guerre civile qui devoit bien-tôt récommencer dans ce Royaume; & cette ſeule conſideration luy fit préferer un Etranger à ſon Compatriote. Les Emiſſaires de Maximilien d'Autriche luy perſuaderent que ſi elle le ſervoit auprez de Marie de Bourgogne, il luy conſerveroit ſon rang: Il luy augmenteroit ſon

Doüaire:

Dòüaire : Il luy donneroit la premiere place dans le Conſeil de Flandres ; & il luy permettroit de vivre avec ſa belle-fille & avec la Dame de Raveſtein dans toute la familiarité dont elles avoient uſé juſques là, & il n'en fallut pas davantage pour gagner la Doüariere de Bourgogne.

On trouvera peut-être étrange que je n'aye point parlé dans le neuviéme Livre, de l'Imprimerie : De la maniere qu'elle fut reçuë en France : Des habiles gens qui y travaillerent, & du degré de perfection où ils la porterent. Mais j'ay gardé le ſilence là deſſus, par la ſeule raiſon que je n'avois rien à dire de nouveau ſur ce ſujet. Les additions à l'Hiſtoire de Louïs Onze paſſent communément pour le meilleur des Livres du ſçavant Gabriel Naudé ; & de fait il y traite des faits, qui avoient échapé à la connoiſſance de tous les Hiſtoriens anciens & modernes. Celuy ſur lequel il s'étend le plus, eſt l'Imprimerie ; & il entaſſe tant de curioſitez les unes ſur les autres, qu'il épuiſe la matiere, & ne laiſſe rien à écrire aprez luy.

Pour les Manuſcrits dont je me ſuis ſervi dans cet Ouvrage, il eſt bon que je déclare icy que je les ay principalement tirez de trois

ſources, afin que l'on ne continue plus de me quereller à cette occaſion. La premiere ſource eſt le fameux recueil des Manuſcrits que feu Monſieur le Marquis de Bethune aſſembla par des travaux infatigables, & dont il fit preſent au Roy. Je n'ay pu citer preciſément le volume dans lequel ſe trouvent maintenant les pieces que j'ay extraites, parce qu'elles n'étoient point encore réliées. Ce Marquis me les communiqua depuis l'année mille ſix cent quarante-huit juſqu'en celle de mille ſix cent cinquante-deux, dans le temps que j'avois l'honneur d'être Hiſtoriographe de feu Monſeigneur le Duc d'Orleans, & que j'en avois beſoin pour écrire ſur les matieres ſur leſquelles ce Prince m'ordonnoit de travailler. On me les portoit par compte, & je les rendois de même. Je ne les ay pas vuës depuis qu'elles ont été diſtribuées en divers volumes, & je ne ſçay mêmes ſi Monſieur de Bethune les donna toutes au Roy. Mon doute eſt fondé ſur ce que Monſieur du Bouchet peu d'années avant ſa mort m'en communiqua un volume in folio rélié en maroquin de Levant, dans lequel je trouvay des memoires importans qui étoient dans la poche du premier Prince de Condé quand il fut tué à Jarnac, & qui furent enſanglantez de ſon ſang. Ce volume avoit certainement appartenu à Monſieur

de Bethune, & il en faiſoit trop de cas pour s'en déſaiſir: cependant Monſieur du Bouchet m'aſſeura qu'il étoit à luy.

La ſeconde ſource où j'ay puiſé, eſt le récueil de Monſieur de Lomenie Premier des trois Secretaires d'Etat de ce nom: L'applaudiſſement qu'il a receu du Public, & l'eſtime particuliere qu'en faiſoient Meſſieurs du Puy, me mettent ſuffiſamment à couvert de la critique; & je me contente d'avertir les curieux, que je ne me ſuis pas toûjours ſervi de la copie qui en étoit de mon temps à la Biblioteque du Roy. Car outre qu'il y manquoit beaucoup de volumes, il y a tant de fautes d'écriture, que j'ay été ſouvent obligé de récourir aux Originaux que Monſieur de Brienne petit fils de celuy qui les avoit ramaſſez m'a genereuſement communiquez dans les temps que j'en avois beſoin.

La troiſiéme ſource dont j'ay profité eſt celle des Manuſcrits du Roy, qui ſont dans le Treſor des Chartes. Monſieur Colbert eut le ſoin de m'en faire porter les principaux Traitez les uns aprés les autres depuis l'année mil ſix cens ſoixante-un juſqu'en celle de mil ſix cens ſoixante-dix; & comme il y en avoit fort peu de reliez, & que l'on ne m'avoit point marqué les Layettes dont ils avoient été tirez, il ne m'a été poſſible de citer préci-

sement ni les Volumes ni les Layettes. Ainsi tout ce que je puis faire est de renvoyer les Curieux à l'Inventaire que Messieurs du Puy & Monsieur Godefroy se donnerent la peine d'en faire en huit Volumes in folio, à la priere du celebre Mathieu Molé, qui étoit alors Procureur General.

ARGUMENT
DU
PREMIER LIVRE.

LOUIS sort de la Cour de son Pere; & engage dans son party les Ducs d'Alençon & de Bourbon, qui l'abandonnent au besoin. Il recherche à leur defaut un azile dans les Etats du Duc de Bourgogne : mais ce Duc ne l'y reçoit qu'à condition de le reconcilier avec son Pere. Le Dauphin y consent faute de mieux : mais comme le Duc de Bourgogne n'avoit pas assez menagé ses interests, il se plaint de luy. Il offre au Legat du Pape de mener trente mille François contre les Turcs, & ce Prelat travaille en vain à le rétablir dans les bonnes graces de son Pere. Il tranche du Souverain dans le Dauphiné, où il avoit obtenu par adresse la permission d'aller pour quatre mois. Il se sauve travesty dans le Brabant, où le Duc de Bourgogne malgré luy consent qu'il demeure.

Charles se laisse mourir de faim de peur d'être empoisonné, & Loüis est sacré à Rheims. Il y découvre la fourberie d'un Cordelier, qui prétendoit se rendre Patriarche des Schismatiques d'Orient par le moyen de la Cour de Rome. Il se contente de luy reprocher son crime, & il luy permet de s'en retourner à Rome. Le Duc de Bretagne reçoit une visite de Loüis, qui l'oblige à luy rendre hommage. Le Comte de Charolois est pourveu du Gouvernement de Normandie. La Reine de Chipre demande inutilement du secours contre son Frere bâtard qui l'avoit détrônée; & Philephe ne reüssit pas mieux à engager la France dans la guerre contre les Turcs. On raconte icy les motifs de la Pragmatique-Sanction, & les raisons qu'avoient les Papes de la faire revoquer. Eugene Quatre envoye en France l'Evêque de Fano; qui offre de laisser en usage toute la Pragmatique-Sanction, pourveu qu'on en ôte les reservations & les graces expectatives: mais Charles Sept n'en veut rien relâcher. Pie Second déclame contre elle dans l'Assemblée de Mantouë, & les Ambassadeurs ne France ne luy font pas de réponse. Etrange fortune de Jofredy; qui pour avoir sollicité à Rome l'approbation de l'Ordre de la Toison

d'or, devient favory du Duc de Bourgogne. Les François & les Flamans ſollicitent pour luy un Chapeau de Cardinal ; & le Pape luy fait ſubtilement entendre qu'on ne le luy donnera qu'aprés l'abolition de la Pragmatique. L'artifice dont il ſe ſert pour gagner Loüis, eſt de lui faire accroire que le Pape accordera l'Inveſtiture du Royaume de Naples au Duc de Calabre dont Sa Majeſté vouloit faire ſon Gendre. Le Parlement de Paris fait en vain d'excellentes remontrances à Louis, pour l'obliger à retenir la Pragmatique ; & le Pape aprez avoir obtenu ce qu'il prétendoit, ſe déclare pour les Eſpagnols contre les François. Marguerite d'Anjou Reine d'Angleterre prend les armes pour la defenſe de ſon mary, & gagne une bataille. Mais elle en perd un autre, & elle eſt contrainte de demander du ſecours à Louis ſon Couſin germain ; qui lui en envoie un ſi conſiderable, qu'il rétablit les affaires de la Maiſon de Lancaſtre.

HISTOIRE

HISTOIRE
DE
LOUIS ONZE.

LIVRE PREMIER.

Où l'on voit ce qu'il a fait de plus remarquable depuis l'année 1423. qui fut celle de sa naissance, jusqu'à la fin de l'année 1461. qui fut la premiere de son Regne.

APRE'S que les Turcs eurent élevé une Monarchie redoutable aux Chrêtiens sur les débris des Empires d'Arabie, d'Afrique, de Perse, de Constantinople, & de Trebisonde, Dieu qui avoit promis de conserver la veritable Religion jusqu'à la fin du monde,

introduiſit en Europe toutes les diſpoſitions neceſſaires à former deux puiſſantes Monarchies, dont la moindre auroit été capable d'arrêter les progrez des Infidéles, ſi de legers ſoupçons d'abord, & depuis une jalouſie obſtinée, ne les euſſent mutuellement engagées à la ruine l'une de l'autre.

L'Eſpagne ſe reünit par le mariage de Ferdinand Roy d'Arragon avec Iſabelle Reine de Caſtille. Elle ſe delivra tout-à-fait du joug des Maures qu'elle avoit porté durant ſept cens ans, & elle s'enrichit des dépoüilles du nouveau monde par l'heureuſe temerité de Chriſtofe Colomb. Mais au lieu de porter ſes armes à ſon tour dans l'Afrique où elle n'auroit point trouvé de reſiſtance, elle les tourna du côté de l'Italie, où le ſeul Duché de Milan luy donna de l'exercice durant ſoixante ans. *

* Ambroſio Moralez dans ſon Hiſtoire.

La France vainquit les Anglois à la fin d'une longue guerre, dont le commencement & le progrez luy avoient été preſque toujours funeſtes. Elle leur ôta les Provinces de Normandie & de Guienne, d'où ils avoient tiré de l'argent & des ſoldats pour l'opprimer. Elle recouvra preſque tous les Eſtats qui s'en étoient détachez ſur le déclin de la ſeconde race, ou à l'avenement de la troiſiéme à la Couronne; & deux ſucceſſions qui luy avoient acquis autant de droits inconteſtables ſur le Royaume de Naples & ſur le Duché de Milan l'alloient mettre en poſſeſſion du centre de l'Italie, & de l'ex-

tremité de ce pays la plus exposée à l'invasion des Infideles. Le mariage du Dauphin avec l'heritiere de Bourgogne l'eust aggrandie des belles Provinces des Pays-bas en l'étendant jusqu'au Rhin ; & l'auroient renduë invincible au dehors, en la couvrant par le seul endroit par où elle pouvoit recevoir de dangereuses atteintes. Mais le motif d'une vangeance recherchée * à contre-tems luy fit negliger cette alliance ; & l'engagea en de longues & malheureuses guerres contre ceux, qui plus sages * ou plus heureux qu'elle, avoient profité de sa mauvaise politique.

* Dans le premier Livre de la Republique de Bodin.

* Les Espagnols.

Voilà l'abregé de l'Histoire de Louis Onze que l'on se propose d'écrire sur des memoires assez rares pour satisfaire la curiosité publique, & assez authentiques pour meriter qu'on y ajoûte foy. On a cru ne les pouvoir employer plus utilement, qu'en representant aux François la conduite de celuy de leurs Rois qu'ils ont plus d'interêt de bien connoître ; & si l'on voit que la peine qu'on aura prise ne soit pas tout-à-fait perduë, on ajoûtera à la vie de Louis Onze celles de Charles Huit, de Henry Second, de François Second, & de Henry Trois ; & l'on remontera mêmes ensuite jusqu'à Philippe de Valois, afin que si l'on n'a pas le temps d'écrire toute l'Histoire de la Monarchie Françoise, l'on éclaircisse au moins ce qu'elle contient de plus embroüillé & de plus important à sçavoir.

Louis Onze * possedoit toutes les bonnes & les

* Ce portrait

est tiré de 5. ou 600. de ses Lettres originales.

mauvaises qualitez qui servent à faire de grandes conquêtes par toute sorte de voies, & à les conserver de mêmes: mais la crainte de hazarder sa Couronne par la premiere perte considerable qu'il pourroit faire à la guerre, luy rendit toutes ces qualitez presque entierement inutiles. Il avoit la mine Royale, le corps grand, bien proportionné, robuste, & capable de toutes les fonctions militaires. Son esprit étoit penetrant, rafiné, toujours en action, & descendant aussi facilement aux bagatelles qu'il s'élevoit aux choses les plus sublimes. Il accommodoit d'ordinaire sa Religion à l'état present de ses affaires; & le peu qu'il en avoit panchoit du costé de la superstition, par où les peuples ont accoûtumé de se laisser prendre. Peu sans falloit qu'il ne fût insensible à tout ce qu'il y a de plus engageant dans les inclinations humaines, & mêmes dans les plus naturelles, c'est-à-dire, qu'il n'étoit ny bon fils, ny bon pere, ny bon mary, ny bon frere, ny bon amy, ny bon maître. Il mepriſoit toutes les regles de morale qu'il ne pouvoit accorder avec les maximes de sa politique. Il ne déferoit rien préciſément à la vertu ny au merite: cependant jamais Prince n'acheta si cher que luy les personnes singulieres en l'une & en l'autre. Il ne regardoit en cette sorte de dépense que le fruit qu'il en prétendoit tirer, & le dommage qu'en recevroient ses ennemis. Il n'alloit jamais directement à son but; & il cherchoit par tout des détours, afin de faire perdre aux plus éclairez les traces de sa

conduite. Il aimoit la guerre ; & pourtant il n'y étoit pas plutôt entré, que la crainte d'un revers de fortune luy faiſoit rechercher la paix ou la treve avec des empreſſemens qui le rendoient mépriſable à ſes ennemis. Il ſe relâchoit dans la proſperité, comme il eſt aſſez ordinaire aux grands Princes : mais il n'y en eut jamais de ſi ingenieux ny de ſi liberal que luy, lorſqu'il s'agiſſoit de reparer les fautes que l'excez du bonheur luy avoit fait commettre. Rien ne luy coutoit en de ſemblables conjonctures ; & c'étoit principalement alors qu'il ſembloit avoir oublié ſa dignité, tant il s'abaiſſoit à l'egard des perſonnes de quelque condition qu'elles fuſſent s'il les avoit offenſées, pourvû qu'il eſperât par là de ſe reconcilier plutôt ou plus aiſément avec elles. Il ne ſe ſervoit point du miniſtere d'autruy dans ces occaſions. Il travailloit luy-même à faire ſa paix ; & le ſuccez luy avoit appris que ſes affaires en alloient mieux, lorſqu'elles ne paſſoient que par ſes mains. Si l'éloignement ou quelque autre cauſe le contraignoit d'agir par un mediateur, il ne demandoit en luy que de l'eſprit & de l'adreſſe, & ne ſe ſoucioit ny de l'experience ny de la probité. Il étoit ravi que ceux dont il ſe ſervoit fuſſent de baſſe naiſſance ; parce qu'il ſuppoſoit que la negociation en ſeroit d'autant plus ſecrete, & qu'en tout cas il luy ſeroit plus aiſé de les deſavoüer. Il leur donnoit à la verité ſes ordres par écrit : mais c'étoit d'une maniere ſi obſcure, qu'il trouvoit

toujours assez de pretextes pour leur en envoyer d'autres lorsqu'il le jugeoit à propos, sans que l'on fût obligé de recommencer la negociation. Il ne retenoit jamais de copie de cette sorte d'ordres; & il s'en fioit uniquement à sa memoire, qui ne luy rendit jamais de mauvais office en ce point. Il traita toute sa vie avec ses ennemis; & s'il y eut de l'erreur dans ses Traitez, elle ne vint jamais ny de luy, ny de ceux qu'il employoit. Mais la plus grande de ses imperfections, & celle qui luy attira tous les maux qui troublerent la tranquilité de son regne, fut la haine qu'il ne put jamais ny vaincre ny moderer. Elle devenoit d'abord irreconciliable; & l'excez où elle arrivoit dans la suite des années, ne peut être bien exprimé qu'en la representant si effroyable pour l'heritiere de Bourgogne, qu'il aima mieux perdre les Provinces des Pays-bas qu'elle apportoit en dot, que de la recevoir pour sa Bru, ou la donner en mariage au pere de François Premier.

Un Prince de ce temperament n'étoit pas né pour demeurer oisif; & il étoit aisé de deviner que Loüis se feroit de facheuses affaires, s'il n'en trouvoit d'assez importantes pour s'occuper. Cependant il avoit déja trente ans passez, sans que le Roy Charles Sept son pere luy eust donné aucune part dans l'administration de l'Etat.

Charles étoit de l'humeur de ceux, qui ont acquis par une infinité de peines les immenses richesses qu'ils possedent. Il goutoit à longs traits

le plaiſir qu'il y a d'en joüir ; & ſon application à les conſerver , n'étoit exemte ny de jalouſie ny d'avarice. Charles Six ſon pere l'avoit desherité à la ſollicitation de la Reyne Iſabelle de Baviere ſa propre mere. * Les Anglois avoient uſurpé preſque toute la Monarchie Françoiſe ; & Charles Sept ne les en avoit chaſſez que par un travail de trente-trois ans, & par des voies qui tenoient plus du merveilleux que de la maniere ordinaire d'agir. Les actions heroiques de la Pucelle d'Orleans * avoient été ſecondez par les efforts extraordinaires de valeur du Comte de Dunois, de la Hire, de Pothon, d'Iliers, & d'une infinité de Nobleſſe plus guerriere en ce ſiecle là qu'elle ne l'avoit été dans les précedens; & Charles Sept avoit d'autant plus d'obligation à ces braves Chevaliers qui luy avoient aidé à recouvrer ſa Couronne, qu'ils l'avoient ſervy ſans ſolde, & ſans aucune autre conſideration que celle de ſon bon droit. Il les avoit recompenſez des principales charges & des gouvernemens des Provinces, & il avoit mis dans ſon Conſeil les plus ſages d'entre eux. Il n'avoit point eu lieu de s'en repentir, puiſque d'un côté ſes ordres étoient executez avec une exactitude & une fidélité inviolables ; & d'un autre coſté les Anglois n'avoient plus eſperé de ſe rétablir en France, lorſqu'ils avoient vû les plus importantes places de cet Etat défenduës par les mêmes gens de guerre qui les avoient priſes ſur eux.

Il goutoit donc ainſi les délices de la paix toutes

* Dans la premiere Declaration de Philippe le Bon Duc de Bourgogne contre la France. Elle eſt dans le Treſor des Chartres.

* Dans le 2. manuſcrit du procez de la Pucelle d'Orleans. Il eſt entre ceux de M. de Lomenie.

pures, c'eſt à-dire, ſans en éprouver la moindre amertume ; & ſon bonheur auroit duré autant que ſa vie s'il n'eût point eu d'enfans, ou s'il ſe fût mis plus tard en état d'en avoir. Mais il s'étoit marié de bonne heure, & il n'avoit que vingt ans plus que ſon Dauphin. Celuy-cy témoignoit à trente, une impatience extraordinaire de regner, & Charles n'en étoit pas encore las à cinquante. Ce different étoit d'autant plus délicat & difficile à terminer, qu'il n'en étoit point arrivé de ſemblable depuis pluſieurs ſiecles dans les Maiſons Royales ; & neanmoins on auroit pu l'accommoder d'abord, ſi les deux parties euſſent eu plus de condeſcendance l'une pour l'autre.

Mais le Roy ne donnoit au Dauphin qu'une petite penſion, & vouloit qu'au reſte il vécut d'eſperance. Il differoit de jour en jour ſous divers pretextes de l'introduire dans ſon Conſeil : Il ne luy communiquoit ny les affaires du Royaume ny les negotiations étrangeres ; Il ne luy donnoit rien de ce qui vacquoit à ſa bien-ſeance, & ſa recommandation étoit inutile pour obtenir à ſes ſerviteurs des charges & des commiſſions. On le décreditoit ainſi en le tenant dans l'indigence ; & la premiere de ces vexations luy étoit plus inſupportable que la ſeconde, parce qu'il auroit aiſément trouvé de l'argent ſi la foibleſſe de ſon appuy n'euſt détourné ceux qui en avoient affaire de le rechercher.

Le Dauphin * au contraire demandoit pour appennage

* Dans le pre-

appennage proviſionel le Duché de Normandie : la premiere place dans le Conſeil aprés le Roy : le commandement d'une armée pour reſſerrer les Anglois dans leur Iſle en les chaſſant de la ville de Calais & du Comté de Guines ; & que les charges & les gouvernemens fuſſent remplis de ſes amis & de ſes domeſtiques auſſi bien que des vieux ſoldats, à meſure qu'il en vacqueroit.

mier memoire des plaintes du Dauphin. Il eſt dans le recüeil de Meſſieurs du Puy.

Le Roy ſe fondoit pour refuſer le Dauphin, ſur deux fortes raiſons. La premiere étoit que le Duché de Normandie quoique nouvellement réuny à la Couronne, portoit le tiers des charges de l'Etat * en la maniere dont la France étoit alors gouvernée ; & le Roy ne s'en pouvoit déſaiſir ſans exiger le même tiers des autres Provinces, dont il ne pouvoit neanmoins augmenter la taille au ſortir d'une guerre civile & étrangere tout enſemble, ſans rentrer luy même & replonger ſes ſujets dans les calamitez publiques qu'ils ne venoient que d'éviter.

* Dans les premiers comptes rendus ſous le regne de Louis Onze.

De plus ſi ſa Majeſté eût donné au Dauphin la premiere place dans le Conſeil Royal, elle y auroit inévitablement introduit la diſcorde ; puiſque ce Prince s'étoit hautement declaré contre tous les Miniſtres dont il étoit compoſé, & les avoit menacez * de les rechercher un jour des fautes qu'il leur imputoit d'avoir commiſes.

* Dans ſa Lettre au Seigneur du Beüil.

Les deux places qui reſtoient aux Anglois en France, ne valoient pas la peine de recommencer la guerre contre eux ; & pouvoient d'ailleurs la

rendre auſſi dangereuſe aux François, qu'elle l'avoit été ſous les regnes de Philippe de Valois & de Jean ſon fils, puiſque Philippe le Bon Duc de Bourgogne avoit interêt qu'ils conſervaſſent un pied en France, & craignoit d'être à ſon tour attaqué aprés qu'on les auroit encore une fois renvoyez dans leur Iſle.

Enfin la multitude de ceux à qui le Roy croyoit être redevable de ſon rétabliſſement étoit ſi grande, que les charges, les gouvernemens, & les autres graces dont la Cour diſpoſoit, avoient à peine ſuffi pour la dixiéme partie des prétendans, & les autres neuf vivoient de l'eſperance d'être recompenſez à leur tour. Si on leur ôtoit cette eſperance en promettant aux amis & aux domeſtiques du Dauphin tout ce qui viendroit à vacquer, on feroit un nombre formidable de mécontens, qui ruineroit en un mois tous les avantages que la France avoit remportez depuis trente trois ans.

La ſeconde raiſon de Charles contre les prétentions du Dauphin, étoit tirée de la connoiſſance que ce Prince avoit donnée de ſon genie à l'âge de dix-ſept ans, en travaillant à former dans l'Etat un party contre ſon pere. Il n'avoit alors aucune experience ; & comme le malheur des guerres avoit empêché que l'on ne prît ſoin de ſon éducation, ce que la naiſſance luy avoit donné de mauvais n'avoit point été corrigé, ny ce qu'elle luy avoit donné de bon, cultivé. De là

vint qu'il forma le projet chimerique de ſupplanter ſon pere, ſous prétexte de reformer l'Etat; & il fut aſſez adroit pour attirer dans ſon party deux Princes du Sang, Charles Duc d'Alençon, & Jean Duc de Bourbon, chefs d'autant de branches de la Maiſon Royale.

Le Duc d'Alençon avoit un ſi prodigieux penchant à la revolte, qu'il couroit pour entrer dans une faction au premier avis qu'on luy donnoit qu'elle avoit été formée, & il n'attendit point à entrer dans celle du Dauphin qu'on l'eût invité d'en être. Le Duc de Bourbon étoit meilleur menager de ſa reputation & de ſes interêts que le Duc d'Alençon : mais le refus de la charge de Connêtable qu'il croyoit avoir demandée dans une conjoncture propre à n'être pas refuſé, l'avoit déja prévenu de la penſée de ſe revolter, lorſque le Dauphin luy en fit la propoſition. Elle fut acceptée; * & le Dauphin aſſuré par là d'une retraite ſortit ſi adroitement de la Cour, que perſonne ne ſe mit en devoir de l'en empêcher.

* Dans le traité du Dauphin avec le Duc de Bourbon.

Le Duc d'Alençon Gouverneur de Touraine le receut dans le Château de Loches, place conſiderable * dans l'ignorance où l'on étoit alors des fortifications ; mais le Roy étoit trop bien armé pour ſouffrir long temps un affront de cette nature. Il envoya tant de troupes du côté de Loches, que le Dauphin eut ſujet de craindre d'y être inveſti ; & il conjura le Roy de Sicile & le Com-

* Elle eſt marquée dans le memoire de 1447. entre les plus importantes du Royaume.

te du Maine ſes oncles maternels, de luy accorder un azile dans l'Anjou, dans le Maine, ou dans la Provence. Mais outre que ces deux Princes n'approuvoient pas l'équipée de leur neveu, ils avoient beſoin de vivre en bonne intelligence avec le Roy leur beau frere pour attirer ſous leurs enſeignes la Nobleſſe de France, dans le deſſein qu'ils avoient de recouvrer le Royaume de Naples que le Roy d'Arragon avoit uſurpé ſur eux. Ils s'excuſerent ſur un motif ſi plauſible de recevoir le Dauphin; & ce Prince auroit été aſſiégé dans Loches, s'il ne ſe fût traveſti & ſauvé à Moulins ville Capitale du Bourbonnois, où le Duc de Bourbon s'étoit mis en état de le recevoir.

Ce Duc avoit en proprieté cinq Provinces; qui d'un côté touchoient aux Etats du Duc de Savoye, & de l'autre s'étendoient juſqu'au centre du Royaume de France, le Baugélois, le Foreſt, le Bourbonnois, l'Auvergne, & la Marche. Il en avoit aſſemblé la Nobleſſe; & il y auroit fait une longue reſiſtance, s'il n'eût eu ſur les bras que les troupes que le Roy luy oppoſoit. Mais les Princes de la Maiſon de Savoye qui n'avoient point encore negligé d'occaſion de s'aggrandir aux dépens de leurs voiſins, regarderent la retraite du Dauphin dans le Bourbonnois comme une conjoncture propre à s'emparer ſur le Duc de Bourbon de la ſouveraineté de Dombes, où ils avoient de grandes prétentions. * Ils y mene-

* Dans le manuſcrit des

rent tant de gens de guerre, que le Duc de Bourbon incapable de ſe défendre en même temps contre le Roy Charles ſon maître, & contre le Duc de Savoye ſon voiſin, fit ſa paix avec le Roy, & pria le Dauphin de chercher une autre retraite.

droits de la Maiſon de Savoye ſur les Etats voiſins des ſiens. Il eſt dans la Bibliotheque de Turin.

Le Dauphin ſe trouva pour lors tout-à-fait empêché de ſa perſonne. S'il ſortoit du Royaume, il ſe rendoit criminel en s'expoſant à perdre la Couronne par la même voye qui en avoit autrefois fruſtré le malheureux Charles de Lorraine * frere & oncle paternel des deux derniers Rois de la race de Charle-magne. S'il y demeuroit, il ſeroit infailliblement enlevé, à moins que le Duc de Bourgogne ne le protegeât. Il fut donc contraint d'avoir recours à ce Prince, dont la conduite fut plus adroite & plus juſte en ce point, que n'avoient été celles des Ducs d'Alençon & de Bourbon.

* Dans le manuſcrit des raiſons de l'avenement à la Couronne de Hugue Capet communiqué par Monſieur d'Autun.

Il étoit Prince du Sang, plus proche qu'eux de la Couronne, & plus puiſſant ſans comparaiſon. Cependant il répondit au Dauphin qu'il le recevroit volontiers dans ſes Etats pour le reconcilier avec le Roy ſon pere, mais non pas pour y fomenter la diviſion entre les deux premieres perſonnes du Royaume qui n'en devoient faire qu'une. Le Dauphin ne pouvant mieux faire, accepta la mediation du Duc de Bourgogne; & le Roy témoigna plus de joye d'apprendre que le Dauphin vouloit rentrer dans ſon devoir, qu'il n'a-

voit reçu de chagrin au premier avis de ſon évaſion. Le pere & le fils remirent leurs interêts * entre les mains du Duc de Bourgogne ; & ce Duc obligea le Dauphin à ſe contenter d'une penſion & des bonnes graces du Roy, juſqu'à ce que la loy de l'Etat l'appellât à la Couronne, ou que ſa déference & ſes reſpects invitaſſent le Roy à luy donner plus de part dans les affaires.

* Dans les Lettres de l'un & de l'autre à ce Duc.

Ainſi le Dauphin retourna à la Cour, ſatisfait en apparence, mais trés-mécontent en effet du Duc de Bourgogne. Il ſe plaignit en ſecret que ce Prince avoit eu plus d'égard à ſes propres interêts, qu'à ceux des parties qu'il s'étoit propoſé d'accommoder ; & qu'ayant en la perſonne du Comte de Charolois un fils entreprenant, il avoit cru devoir luy ôter le prétexte de ſe ſoûlever, en le retenant dans l'obéiſſance & dans la condition privée par un exemple domeſtique.

Le Dauphin avoit perſeveré durant pluſieurs années dans cette diſpoſition interieure, & le ſoin qu'il prenoit de la cacher n'avoit trompé pendant un ſi long-temps ny les yeux ny l'opinion de ſon pere : prévenu de la penſée que les irregularitez de la nature dans le cœur d'un fils, ne ſe corrigeoient preſque jamais entierement à l'égard de celuy qui luy avoit donné la vie.

Le Roy étoit perſuadé que le Dauphin uſeroit mal de ſon pouvoir s'il étoit augmenté, & ſe tenoit préciſément aux conditions de l'accommodement qu'avoit fait le Duc de Bourgogne. Le

Dauphin au contraire ne se lassoit point d'être rebuté ; & prétendoit que le Roy accorderoit à son importunité, ce qu'il ne refusoit que par des raisons politiques. Mais il n'est rien de si difficile que de retenir les ambitions violentes, lorsque l'on n'employe pour les amuser qu'une longue esperance.

Le Dauphin aprés avoir inutilement mis en usage tout ce qui servoit à fléchir le Roy, eut enfin recours au dernier expedient, & demanda qu'on luy permît au moins de faire un voyage de quatre mois en Dauphiné. Cette Requête ne pouvoit être plus plausible, ny l'artifice caché dessous plus subtil. Le Dauphiné avoit été réuny * à la Monarchie Françoise à des conditions, si non extravagantes, au moins extraordinaires. Aussi la France en acceptant la donation qui luy en avoit été faite, n'avoit point eu d'égard aux loix dures & bizares que le donateur avoit imposées. Elle avoit seulement pensé à profiter du dépit qu'il avoit eu de perdre son fils unique, qu'il avoit laissé tomber par mégarde d'une fenêtre en bas ; & de la vangeance qu'il prétendoit tirer du Duc de Savoye qui luy avoit fait trente ans la guerre, en mettant son Etat en de si puissantes mains que ce Duc n'osât plus l'attaquer.

* Dans le second traitté de Humbert avec la France. Il est à la Chambre des Comptes.

On étoit demeuré d'accord que le Dauphiné ne seroit incorporé avec la France, que dans le temps que le Roy n'auroit point de fils : mais qu'au moment qu'il en naîtroit un à sa Majesté,

l'enfant au ſortir du ventre de ſa mere devien-droit Souverain du Dauphiné, ſans avoir beſoin d'autre proviſion ny inveſtiture que celle que luy donneroit ſa naiſſance. Que la juſtice & les autres fonctions civiles y ſeroient adminiſtrées en ſon nom : Que le Roy ſon pere ne ſeroit plus conſideré que comme ſon tuteur ; & qu'auſſi-tôt qu'il auroit atteint l'âge déterminé par le droit Romain il ſeroit ſi pleinement émancipé, que le Roy ſon pere n'auroit non plus d'autorité directe ou indirecte ſur le Dauphiné, que ſur les Provinces que ſa Majeſté n'avoit jamais poſſedées.

Le Dauphin avoit étudié tous les articles de cette donation ; & il y a lieu de croire, à raiſonner ſur l'ignorance dont la Nobleſſe Françoiſe faiſoit alors profeſſion, qu'il n'y avoit point d'autre que luy à la Cour qui en fût inſtruit. Et de fait la Requête qu'il avoit preſentée pour ſon voyage fut examinée dans le Conſeil du Roy, ſans qu'on y trouvât le moindre inconvenient. On le laiſſa partir : mener avec luy quiconque le voulut ſuivre : entrer dans le Dauphiné, & s'y faire reconnoître : mais ce qui ſuit ne donna que trop de ſujet à la Cour de ſe repentir de ſa facilité.

Le Dauphin aſſembla les Etats de la Province du Dauphiné : * y fit lire la donation dont on vient de parler : en demanda & obtint la confirmation, & ſe mit auſſi tôt en poſſeſſion des Privileges

* Dans la convocation des Etats du Dauphiné en 1456.

vileges qu'elle luy donnoit. Il caſſa tous les Officiers pourvûs par ſon pere : Il en ſubſtitua de nouveaux : Il retint les deniers royaux, & ſe fit prêter un nouveau ſerment. Elle eſt dans les Archives de Grenoble.

Charles ſept fut bien-tôt averti de ces quatre attentats contre l'autorité Royale : mais il ne luy étoit pas facile d'y remedier dans la conjoncture preſente, où toutes les forces du Royaume étoient occupées à chaſſer les garniſons Angloiſes du reſte de la Guienne. La France ſe ſeroit miſe hors d'état d'executer ce grand projet, par la moindre diverſion qu'elle auroit euë du côté du Dauphiné, & le Roy aima mieux feindre d'ignorer la conduite de ſon fils, que de ſe reduire à la neceſſité d'y remedier en témoignant de la ſçavoir.

Il luy permit de trancher à ſon aiſe du Souverain dans le Dauphiné; & il ſe fit par cette ſeconde condeſcendance plus de tort, qu'il ne s'en étoit fait par la premiere. Car le Dauphin refuſa de retourner à la Cour aprés que les quatre mois furent expirez, & ſe comporta dans cette Province comme s'il eût eu deſſein d'y attendre que la ſucceſſion à la Monarchie Françoiſe luy fût ouverte. Il s'ennuya mêmes au bout de deux ans de ne repreſenter que le perſonnage d'un Dauphin de Viennois, & il ſuccomba à la tentation ridicule de contrefaire le Roy dans un pays de ſi peu d'étenduë. Il y reçut les Ambaſſadeurs des Princes étrangers, & il en envoya à ſon tour

dans les plus considerables Etats de l'Europe.

Mais il n'est rien dont les hommes soient si menagez que de ce qui leur a coûté beaucoup à acquerir, & dont neanmoins il ne leur reste que peu de temps à joüir. Charles s'étoit mis en possession de son droit de regner par une infinité de travaux : Il avoit en les supportant affoibli sa santé : Il approchoit de soixante ans ; & deux ou trois de ses prédecesseurs seulement, avoient prolongé leur vie au de là de ce terme. Plus il aimoit son fils, plus il eut de peine à digerer qu'il entreprît sur sa Royauté ; & sa jalousie qui avoit cedé la premiere fois à la raison d'Etat, l'emporta la seconde fois sur elle. Il venoit de recouvrer enfin toute la Guienne par la valeur de l'incomparable Comte de Dunois, & il sembloit absolument necessaire d'y laisser toutes les troupes qui l'avoient conquise. Car la Cour de Rome * qui avoit favorisé les François contre le Roy d'Angleterre tant qu'elle avoit apprehendé qu'ils ne succombassent, n'avoit pas plutôt vu chasser les Anglois de la Normandie & de la Guienne, que l'interêt de conserver l'Angleterre qui luy étoit en quelque maniere tributaire, * l'avoit obligée à changer de conduite. Elle avoit levé les excommunications fulminées contre Edoüard Trois Roy d'Angleterre : Elle luy avoit permis de tirer de grosses contributions du Clergé de ses Etats : Elle l'avoit assisté du denier Saint Pierre, c'est-à-

* Dans la negociation du Cardinal Gilles.

* Par l'acte de soumission du Roy Jean sans Terre. Il est dans le recueil de Mr de Lomenie.

dire de la ſomme que le Saint Siege exigeoit tous les ans ſur chaque feu d'Angleterre, & les Anglois avoient ainſi mis ſur pied une armée beaucoup plus puiſſante que celles qu'ils avoient depuis cent ans envoyées en France.

Cependant Charles aima mieux hazarder ſes nouvelles conquêtes, que de laiſſer plus longtemps ſon fils faire le Roy en Dauphiné. Il fit prendre à l'élite de ſes Troupes la route de cette Province; & le Dauphin * qui dépenſoit déja en eſpions la meilleure partie de ſon revenu, fut promptement averti de l'orage qui venoit fondre ſur luy. Il prévit que s'il attendoit l'armée de ſon pere, il ne pourroit éviter d'être pris. Toute la difficulté conſiſtoit à bien choiſir le lieu où il ſe ſauveroit; & à dire le vray elle étoit ſi grande, qu'il ne ſembloit pas qu'elle pût être ſurmontée par l'adreſſe ni par l'experience des plus rafinez Politiques. Si le Dauphin ſe retiroit chez les Feudataires de ſon pere, il devoit s'attendre qu'ils le livreroient, quand ce ne ſeroit que pour éviter de tomber dans le crime de felonie. S'ils s'adreſſoit aux Etrangers, il les trouveroit amis ou ennemis de la France. S'ils en étoient amis, ils éviteroient de le recevoir; & s'ils en étoient ennemis, ils ſe ſaiſiroient de ſa perſonne, & le tiendroient en priſon.

* Dans ſa Lettre à Tiercelin de la Tour.

Il ne reſtoit que le Duc de Bourgogne qui eût réuny en ſa perſonne à l'égard de la Monarchie Françoiſe, les differentes qualitez, de François,

de Feudataire, d'Etranger, de Voiſin & d'Allié. Il étoit Prince du Sang Royal, deſcendu du Roy Jean * de mâle en mâle : Il étoit le premier Duc & Pair de France. Il relevoit encore de la Couronne en qualité de Comte de Flandre, d'Artois, & de Charolois : mais il ne relevoit de perſonne pour les autres belles Provinces qu'il poſſedoit. Ses Etats touchoient d'un côté aux frontieres de la France, & s'étendoient d'un autre côté vers le centre de ce Royaume. Il avoit épouſé Michelle de France ſœur du Roy Charles ſept : Il avoit eu long-temps la guerre contre luy, & il l'avoit enfin terminée par un traité * qui luy étoit tout-à-fait avantageux. Il aimoit trop ſon repos pour y donner atteinte, & le Dauphin avoit déja éprouvé qu'il n'étoit pas d'humeur à ſe commettre avec la France à ſa conſideration. Il étoit aſſuré d'un honnête refus s'il luy demandoit retraite ; & s'il ne la demandoit pas, il ne pouvoit éviter de retourner à la Cour, ou d'entrer en priſon : Mais quelque raffiné que ſoit un eſprit, on n'a pour le ſubtiliſer davantage qu'à le reduire à des extrêmitez imprevuës.

Le Dauphin perſuadé que s'il demandoit un azile au Duc de Bourgogne il ſeroit refuſé, le prit ſans le demander. Il prévint la nouvelle de ſon évaſion. Il traverſa la France ; & penetra ſi avant dans les Pays-bas ſans avoir été reconnu ſur ſa route, qu'il étoit déja dans le Brabant * lorſque le Duc de Bourgogne fut informé de ſon ar-

* Le quatriéme fils du Roy Jean, étoit Philippe le Hardy Duc de Bourgogne. Jean ſans-peur étoit fils de Philippe le Hardy, & Philippe le Bon étoit fils de Jean ſans-peur.

* Dans le traité d'Arras cõclu en 1435. Il eſt imprimé dans un Livre à part.

* Dans la Relation d'Adrien de Croy, elle eſt entre les titres de cette maiſon.

rivée. Ce vieux Prince n'en fut pas moins irrité que ſurpris : mais comme il ne l'y auroit oſé recevoir s'il l'en eût fait avertir, il oſa encore moins l'en chaſſer, quoiqu'il y fût entré ſans ſa participation. Il luy déclara neanmoins qu'il ne luy accorderoit autre choſe que la ſureté de ſa perſonne, & qu'il ne luy fourniroit ny argent, ny troupes. Il envoya ſon gendre Raveſtein * faire la même proteſtation au Roy ; & il convainquit ſa Majeſté que le Dauphin ne s'étant déclaré pour ce qu'il étoit, & n'ayant été reconnu que dans une des Provinces du Pays-bas qui ne relevoit en aucune maniere de la Monarchie Françoiſe, on ne l'en pouvoit tirer par force, à moins que de violer le droit des gens.

* Le Comte de Raveſtein avoit épouſé une de ſes filles batardes.

Le Conſeil du Roy jugea que puiſque le Dauphin n'étoit point dans les Etats de ſa Majeſté, il ne pouvoit être en un lieu moins ſuſpect que dans une Province des Pays-Bas ; & la crainte qu'il n'en ſortît, ou qu'on ne le priât de ſe retirer ailleurs, empêcha le reſſentiment du Roy d'éclater contre le Duc de Bourgogne, de ce qu'il ne luy rendoit pas ſon fils. La bonne intelligence ne diſcontinua donc ny de part ny d'autre, & le Roy ſe contenta de preſſer de temps en temps ſon fils de retourner à la Cour.* Le Duc de Bourgogne y joignit auſſi ſes offices ; & le Dauphin reſolu de n'en rien faire, auroit eu de la peine à trouver une excuſe legitime, ſi la Cour de Rome ne

* Dans la negociation de l'Evêque d'Arras.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

la luy eût fournie ſans y penſer. Le Pape Calixte Trois s'étoit propoſé de former une ligue generale entre les Fideles contre les Turcs, & ſollicitoit par ſes Legats toutes les Puiſſances chrêtiennes d'y entrer. *

* Les Bulles en ſont imprimées.

Le Dauphin attentif à tous les évenemens dont il pouvoit tirer avantage, regarda celuy-cy comme une occaſion favorable ſi elle étoit bien menagée, pour l'exempter de retourner en France. Il vit le Legat qui avoit ordre d'aller trouver Charles Sept: Il eut avec luy de longues conferences; & il luy offrit de mener en perſonne au ſiege de Conſtantinople, ou en quelque autre lieu qu'il plairoit à ſa Sainteté, les Troupes françoiſes victorieuſes de la Normandie & de la Guienne, pourvû que le Roy ſon pere y conſentît.

Le Legat ne put éviter de donner dans le piege qu'on luy tendoit, parce que l'offre qu'on luy faiſoit étoit tout-à-fait dans ſon ſens. Il ſe ſouvenoit d'avoir lu dans l'Hiſtoire * que douze cens François avoient conquis l'Empire des Grecs, quoiqu'il fût d'une étenduë beaucoup plus vaſte ſans comparaiſon qu'il n'étoit lorſque les Turcs s'en étoient emparez, & tout le monde étoit perſuadé que la France fourniroit ſans s'incommoder juſqu'à trente mille vieux ſoldats commandez par des Chefs les plus experimentez de l'Europe. Une ſi belle armée ayant le Dauphin à ſa tête auroit été capable d'arra-

* Dans l'Hiſtoire de Ville-Hardoüin.

cher aux Infideles les deux Empires * qu'ils venoient de conquerir, quand mêmes elle n'eût point été ſecondée : Mais il n'y avoit aucune apparence que les autres Princes Chrêtiens laiſſaſſent à la France toute la gloire d'une ſi belle expedition. Au contraire il étoit à préſumer que l'Angleterre * ſeroit jalouſe de la partager avec elle, quand ce ne ſeroit que pour cacher ſous ce pieux devoir la honte d'avoir été vaincuë ; & que l'Italie, l'Eſpagne, l'Allemagne, la Hongrie, la Pologne, & l'Albanie avec ſon fameux Scanderberg, uniroient leurs forces à celles du Dauphin ; ou attaqueroient les Turcs par tant d'endroits differens, qu'il s'en trouveroit quelqu'un où il n'y auroit point de reſiſtance.

* Ceux de Conſtantinople & de Trebiſonde.

* Dans les premieres Lettres d'Edoüard trois à Calixte trois.

Le Legat fondé ſur de ſi fortes & ſi agreables ſuppoſitions, ſe rendit le ſolliciteur du Dauphin auprez de Charles, & preſſa principalement ſa Majeſté ſur cet article. Il luy remontra * qu'il y alloit de la gloire de Dieu & de l'interêt de la France, qu'il engageât le Dauphin dans une entrepriſe ſi ſalutaire ; & que les crimes commis durant les diviſions des Maiſons d'Orleans & de Bourgogne, ne pouvoient être ſuffiſamment expiez que par une ſainte milice. Que les François aprés s'être ſi long-temps ſoüillez du ſang de leurs freres, laveroient avec approbation leurs mains dans le ſang des Infideles ; & trouveroient dans la Thrace & dans l'Aſie les innocentes occaſions d'exercer leur valeur, qu'ils cherchoient inutilement

* Dans la remontrance de Jofredy à Charles ſept.

ailleurs. Que les ſoldats qui avoient ſervi dans ces longs troubles, y étoient preſque tous nez ; & que n'ayant point d'autre métier que la guerre, il faloit qu'ils en vécuſſent ; ou que l'oiſiveté où ils languiroient malgré eux, expoſât leur patrie à de continuelles revolutions. Que le Dauphin étoit un Prince d'humeur guerriere, qui préferoit la ſolitude du Brabant aux delices de la Cour de France ; parce que l'occaſion luy manquant de combattre des hommes, il aimoit mieux s'animer contre des bêtes farouches, que de ſe laiſſer amolir par l'amour ou par les feſtins. Que ſa naiſſance & ſes mécontentemens ſecrets & publics donnoient lieu de craindre qu'il ne remuât ; & que le meilleur moyen de l'en empêcher conſiſtoit à l'envoyer dans une contrée éloignée de ſon pays, & de l'y tenir tellement occupé, qu'il n'eût pas le loiſir de penſer à d'autres intrigues. Qu'on ne ſeroit point en peine de luy en inſpirer le deſir, puiſqu'il demandoit luy-même pour grace une eſpece d'honorable exil, que la raiſon d'Etat rendoit d'ailleurs neceſſaire ; & qu'aprés tout il n'y avoit aucun inconvenient de le ſatisfaire en ce point, puiſqu'il avoit un frere capable en tout évenement de remplir ſa place.

Mais le Roy n'étoit pas ſi diſpoſé à prendre le change, que ſon fils & le Legat l'étoient à le luy donner. Il répondit * que l'expedition dont il s'agiſſoit étoit trop éloignée pour l'heri-

* Dans la réponſe de Charles ſept à Jofredy.

tier

tier préſomptif de la Couronne. Qu'il periroit la moitié des Troupes françoiſes avant qu'elles fuſſent arrivées au lieu où la guerre ſe devoit faire ; & que le reſte ſeroit trop las pour combattre, & ne ſuffiroit pas pour vaincre. Que l'on ne ſçavoit que trop par experience combien de ſemblables entrepriſes étoient ruineuſes ; & que les ſept mille hommes que ſon predeceſſeur avoit envoyez en Hongrie, avoient été abandonnez & taillez en pieces à la bataille de Nicopoly. Qu'il n'y avoit aucune apparence de dégarnir le Royaume, en un temps où les Anglois s'étoient armez pour y rentrer ; ny de prétendre que le Dauphin executât rien de conſiderable avec les ſeules forces qu'il tireroit des Etats de ſon pere, & qu'elles ne ſeroient pas grandes tant qu'il vivroit en mauvaiſe intelligence avec luy. Qu'il penſât avant toutes choſes à meriter ſon pardon par un prompt retour auprez de ſa Majeſté, & qu'enſuite on luy accorderoit tout ce qui ſeroit poſſible.

Le Legat ne trouva rien que de juſte & de bien-ſeant dans les dernieres paroles du Roy ; & comme il importoit peu de quelle maniere il executât la commiſſion dont il étoit chargé pourvû qu'il s'en acquitât au contentement du Pape, il preſſa le Dauphin de faire un voyage à la Cour de France pour y concerter avec le Roy ſon pere les moyens d'agir plus utilement contre les Infideles. Mais le Dauphin fut inexora-

ble ; & le Legat échoüa dans une negociation qui luy avoit paru au commencement la plus aisée à terminer de celles, qui luy avoient été confiées en divers temps.

Son mauvais succez n'empêcha pas le Duc de Bourgogne de travailler encore une fois à la reconciliation de son neveu avec son beau-frere. Il obligea le Dauphin à faire de nouvelles soûmissions à son pere, & il les appuya par une magnifique Ambassade. * Les Députez de ces deux Princes avoient ordre d'agir de concert, mais les propositions qu'ils avoient à faire étoient differentes. Les Deputez de Bourgogne se contenterent d'excuser la retraite que leur maître donnoit au Dauphin, sur l'honneur qu'il avoit d'être Parent & Allié du même Dauphin, & sur les qualitez de premier Pair & de feudataire de la Couronne, qui ne luy avoient pas permis de refuser le vivre & le couvert à celuy qui en étoit l'heritier présomptif.

* Le Duc de Cleves en voulut bien être le chef.

Le Roy pouvoit tirer de ces deux raisons une conclusion contraire : mais il avoit trop d'interêt à menager le Duc de Bourgogne, pour luy dire tout ce qu'il pensoit de sa conduite. Il feignit donc d'agréer ce qu'il ne pouvoit empêcher. Il ne parla que des obligations qu'avoit l'Etat en general, & sa Majesté en particulier, au Duc de Bourgogne, de n'avoir pas reduit le Dauphin à se retirer chez les Etrangers ; & il l'exhorta de consommer l'ouvrage, en disposant in-

ſenſiblement ce Prince à retourner au lieu où il devoit être par toutes ſortes de raiſons.

Les Deputez * que le Dauphin avoit dépêchez avec l'Ambaſſade du Duc de Bourgogne, ne furent pas menagez avec tant de précaution ; & le Roy leur repartit nettement qu'il ne pouvoit comprendre pourquoy ſon fils qui avoit de l'eſprit, & qui d'ailleurs étoit né comme les autres hommes, apprehendoit tellement la préſence d'un pere qui étoit en reputation de pancher plutôt du côté de la clemence que vers la ſeverité ; & que s'il perſiſtoit dans un éloignement ſi ſcandaleux, il donneroit lieu à la plûpart des hommes naturellement plus enclins à juger mal des Princes que des autres, de croire que ſa conſcience luy reprochoit d'avoir commis contre ce même pere un crime irremiſible. Que les mauvaiſes impreſſions que l'on prenoit de ſa conduite ne ceſſeroient que par un prompt retour ; & qu'il les éviteroit infailliblement, s'il luy reſtoit tant ſoit peu de naturel, quand ce ne ſeroit que pour venir rendre les derniers devoirs à ſon pere & à ſon maître, qui vivoit durant ſon abſence dans un chagrin pire que la mort.

* C'étoit un de la Maiſon de Clermont Tallart qui portoit la parole.

Les negociations dont on vient de rapporter les principales circonſtances eurent leur effet ordinaire, puiſqu'elles ne furent point entrepriſes inutilement ; & que n'ayant pu arriver à leur fin qui conſiſtoit à rétablir une parfaite intelligence dans la Maiſon Royale, elles irriterent le

Roy & le Dauphin l'un contre l'autre, beaucoup plus ſans comparaiſon, qu'ils ne l'étoient auparavant. Le Dauphin eut plus d'averſion que jamais de retourner en France; & ne put être fléchi, ny par les inſtances preſques continuelles du Duc de Bourgogne, ny par les offices redoublez de la Cour de Rome. * Le Roy crut de ſon côté ne pouvoir mieux punir l'obſtination de ſon fils, qu'en témoignant de ne penſer non plus à luy que s'il eût été mort. L'occaſion s'en preſenta bientôt ſi favorable, que ſa Majeſté toute animée qu'elle étoit auroit eu de la peine à la deſirer meilleure.

* Dans les Brefs de Calixte III. au Dauphin.

Magdelaine de France ſa fille fut recherchée en mariage par Ladiſlas Roy de Hongrie & de Boheme, & ce party fut eſtimé trop avantageux pour être negligé. On fit entendre à Ladiſlas que la Princeſſe luy ſeroit accordée, pourvû qu'il la demandât dans les formes, & ce Prince envoya en France une ſolemnelle ambaſſade. * Les articles du Contract furent dreſſez ſans la participation du Dauphin; & bien loin que l'on profitât de cette conjoncture pour l'inviter encore une fois de venir à la Cour, on ne luy donna pas mêmes avis que ſa ſœur alloit être mariée. Mais le dépit n'eſt jamais ſi grand, que quand on ſçait que l'action qui luy ſert de fondement a été faite exprés pour l'exciter. Le Dauphin ſe douta que c'étoit pour le punir, qu'on l'avoit oublié en diſpoſant de ſa ſœur; & il s'en vangea à ſa maniere, c'eſt à di-

* Dans la negociation en France de l'Evêque des Cinq Egliſes.

re en encheriſſant ſur le mal qu'on avoit eu deſſein de luy faire.

La Dauphine ſa femme ſœur du Duc de Savoye accoucha en Brabant d'un fils ; & le Dauphin le fit baptiſer * le même jour ſous le nom de Duc de Normandie, ſans le conſentement du Roy. Il ne ſe mit pas mêmes en peine d'excuſer cette action aprés qu'elle eut été faite, ſur l'excez de la joye dont il pouvoit feindre d'avoir été tranſporté en ſe voyant pere : cependant ſa faute étoit irreparable en la maniere que l'on concevoit alors les droits de la Royauté. Car on ſe figuroit que c'en étoit un ſi inſéparable de la Couronne de donner aux fils de France les qualitez qui les devoient diſtinguer des autres Princes, que le Roy mêmes ne s'en pouvoit dépoüiller ; & que quiconque l'en priveroit, commettroit à ſon égard un crime preſque auſſi grand, que s'il le dépoſoit. Et de fait le Roy voyant que ſon fils n'attendoit pas ſa mort pour faire le Souverain, crut qu'il avoit deſſein de l'avancer ; & s'imprima ſi fortement cette chimere dans l'eſprit, qu'il en perdit la vie. Il ſoupçonna que le Dauphin avoit reſolu de l'ôter du monde par la voye du poiſon ; & quoy qu'il fût le meilleur des Maîtres, & qu'il eût les plus fideles domeſtiques qui furent jamais, il n eut point aſſez bonne opinion de ſes Officiers de cuiſine pour les eſtimer incapables de corruption, s'ils étoient ſollicitez par celuy qui les devant commander un jour,

* Dans la Relation de ce Baptême.

leur propoſeroit l'impunité de leur crime comme un attrait à le commettre. Son imagination bleſſée luy repreſenta qu'il n'y avoit point d'autre expedient pour éviter le venin, que de s'abſtenir de manger. Il s'y reſolut par un aveuglement d'autant plus étrange, qu'il couroit à la mort en la fuiant, & ce ne fut qu'au ſeptiéme jour que l'on s'en apperçut. Il reſiſta à ſes domeſtiques qui le preſſoient de prendre de la nourriture : mais enfin il ceda aux larmes du Duc de Berry ſon fils puiſné jeune Prince de grande eſperance, qui n'avoit encore que quinze ans. Il ſe mit à ſa conſideration en devoir de manger, mais ce fut inutilement puiſqu'il n'en étoit plus temps. Ses inteſtins s'étoient retrecis de ſorte, que l'aliment n'y put entrer ; & quand il y auroit penetré, ſa chaleur naturelle n'étoit plus capable de le digerer. Ainſi mourut le Roy Charles Sept.

Louïs Onze vint à la Couronne le vingt-deux de Juillet mille quatre cens ſoixante-un. Ceux qui avoient le plus de ſujet d'apprehender ſon reſſentiment, ne penſerent qu'à luy dépecher des Courriers ; & à le hâter de venir, tant ils étoient perſuadez de leur propre innocence. Les Ducs d'Orleans & de Bourbon allerent au devant de luy juſques ſur la frontiere du Royaume ; & les autres Seigneurs François le joignirent avant qu'il arrivât à Rheims, où c'étoit alors la coûtume de ſacrer les Rois immediatement aprés leur avenement à la Couronne. Le Duc de Bourgogne

qui l'avoit entretenu magnifiquement dans ſes Etats durant prés de ſix ans, l'accompagna avec le Comte de Charolois ſon fils, le Duc de Cleves ſon néveu, & la plus floriſſante Nobleſſe des Pays-Bas. La ceremonie * du ſacre n'avoit jamais été ſi pompeuſe qu'elle le fut alors, & elle devint ſinguliere par la preſence de quatre Ambaſſadeurs d'autant de Roys d'Orient.

* Dans la ceremonie du Sacre.

Les conquêtes de Mahomet Second avoient donné de la jalouſie aux Roys de Perſe, d'Armenie, de Georgie, & de Curde; & ces Princes qui prévoyoient qu'il leur ſeroit impoſſible de ſe conſerver ſans le ſecours de ceux de l'Europe, leur avoient envoyé propoſer une ligue offenſive & deffenſive contre le Turc. Ils promettoient de l'attaquer de leur côté avec une armée de ſix vingt mille hommes, pourvû que l'on fît en même temps dans l'Europe une puiſſante diverſion. Le chef de cette ambaſſade étoit un Cordelier nommé Loüis, que le Pape Calixte Trois avoit autrefois envoyé aux Chrêtiens Schiſmatiques, pour ſçavoir ce que l'on pouvoit attendre d'eux, en cas qu'il ſe fît une nouvelle Croiſade. Ce Réligieux s'étoit d'abord ſi bien acquitté de ſon devoir, qu'il avoit merité des loüanges extraordinaires, non ſeulement d'Eugene Quatre qui luy avoit continué ſa miſſion, mais encore de Pie Second. Il avoit formé une liaiſon entre les Chrêtiens de l'Aſie & ceux de l'Europe, qui devoit être le fondement de leur mutuelle conſer-

vation. On luy en avoit laiſſé dreſſer les articles, & on l'avoit chargé d'en negotier la concluſion. Le ſuccez n'en étoit pas difficile, & tout conſpiroit à perſuader qu'il ſeroit heureux. Mais ſoit que le Cordelier ne fût pas ſi vertueux qu'on l'avoit cru en l'envoyant, ou qu'il ſe fût corrompu dans les delices de l'Orient, il changea peu à peu le zele dont il étoit auparavant tranſporté contre les Infideles en une ambition & une avarice qui ne pouvoient être plus déreglées. Il penſa à ſe faire Chef des Chrêtiens Schiſmatiques; & il ſuppoſa qu'en obtenant du ſaint Siége des Bulles pour être leur Patriarche, il ſeroit en effet leur Pape, parce que la diſtance des lieux & la difficulté des chemins ne luy permettroient que rarement d'entretenir commerce avec la Cour de Rome.

Il obligea ſur ce principe les Schiſmatiques de reduire dans la lettre Circulaire qu'ils envoyerent aux Princes Chrêtiens de l'Europe toutes leurs demandes à celle-cy, que le Pape leur donnât le frere Loüis en qualité de Patriarche. Le Pape tout ſubtil & experimenté qu'il étoit, ne s'apperçut pas d'abord de la ruſe du Cordelier; & voyant qu'on ne luy demandoit qu'un titre qu'il n'étoit pas en poſſeſſion de conferer, il l'accorda * avec la même facilité que ſi l'on n'eût exigé de luy que du plomb & du parchemin. Il n'en fit pas neanmoins ſi-tôt expedier les proviſions; & il attendit que le Cordelier fût de retour

* La lettre eſt dans le regiſtre de Pie Second.

retour de la visite qu'il alloit rendre à chacun des Souverains de l'Europe en particulier : mais le Cordelier agit comme s'il eût cru qu'il luy suffisoit d'avoir la promesse du Patriarchat pour en exercer toutes les fonctions, hors mêmes de son ressort. Il donna * beaucoup d'indulgences & de dispenses en Allemagne, & il amassa par cette voye des sommes considerables. Sa recolte en France où il alla immediatement aprés n'auroit pas été moindre, si le Roy luy eût donné le loisir de la ramasser : mais sa Majesté faisoit espier de trop prés les gens avec qui elle avoit à traiter, pour ne les pas connoître jusqu'au fond de l'ame.

* Dans les plaintes des Allemands à Pie Second.

Elle amusa le Cordelier en attendant qu'elle eût des informations authentiques de sa conduite ; & lorsqu'elle eut en main les moyens d'en convaincre le Pape, elle agit avec une moderation que sa Sainteté ne put s'empêcher de loüer ; quoyqu'il luy fâchât d'ailleurs que son Commissaire eût été surpris en fourbant. Le Cordelier fut invité & conduit à une audience secrette, où le Roy se contenta de luy faire un aigre reproche sur divers attentats qu'il luy marqua contre les libertez de l'Eglise de son Royaume. Il luy fit sentir que le seul respect de la commission qu'il exerçoit, quoy qu'il en fût tout-à-fait indigne, empêchoit de le punir, & le renvoya sans autre formalité. Le Cordelier sortit de France sans témoigner de ressentiment : mais il

fit tant de bruit à Rome où il se plaignit hautement du mauvais accueil du Roy, & il usa de tant d'artifices pour interesser le saint Siége dans l'affront qu'il prétendoit avoir reçu, que le Roy se crut obligé de desabuser le Pape *. On fit voir à sa Sainteté les tours de soupleſſe du Cordelier : mais on ne la détrompa pas entierement, soit qu'elle eût encore trop bonne opinion de ce Réligieux, ou que la honte d'avoüer qu'elle avoit été surprise la retinst dans son erreur. Elle promit neanmoins de s'en éclaircir davantage *, & elle ordonna la recherche des actions du Cordelier en Allemagne. Elle trouva qu'il y avoit aussi donné force dispenses des loix Canoniques ; & alors non seulement elle luy refusa le Patriarchat qu'elle luy avoit promis, mais de plus elle le chassa de Rome.

* Dans la lettre du Roy au Pape sur ce sujet.

* Dans la réponse du Pape au Roy.

Le Cordelier pour avoir été découvert ne se rebuta point de son entrepriſe. Il se retira à Veniſe ; où il employa si utilement une partie de l'argent qu'il avoit reçu de son infame commerce, qu'il corrompit plusieurs Evêques Grecs des Isles que la République tenoit alors dans l'Archipel, & quelques Evêques d'Italie. Ces Prelats assemblez le consacrerent Patriarche ; & le Pape en fut tellement irrité qu'il écrivit * au Senat de faire arrêter le Cordelier, & de le livrer aux Officiers de sa Sainteté qui s'étoient chargez de le conduire à Rome. Le Senat qui d'un côté ne vouloit pas se commettre avec le Pape, & ap-

* Dans la Lettre du Pape sur la fin de 1461.

prehendoit de l'autre de bleſſer ſa Souveraineté en obéiſſant au même Pape, fit donner au Cordelier un avis ſecret de ſe retirer, dont il profita ſur le champ.

Louis Onze n'apprit que long-temps aprés, les dernieres particularitez dont on vient de parler; & la ceremonie de ſon ſacre fut terminée par un diſcours du Duc de Bourgogne, peu éloquent à la verité, mais ſi judicieux, que l'Hiſtoire ſeroit injuſte & imparfaite tout enſemble, ſi elle n'en conſervoit au moins l'abregé. Ce vieux Prince le meilleur & le mieux aimé que les Flamans eurent jamais, crut que ſon âge, ſes Etats, ſa qualité de premier Pair de France, & la longue retraite qu'il avoit accordée au nouveau Roy, luy donnoient la liberté de luy repreſenter * qu'il étoit de la bienſeance aux autres Monarques de commencer leur regne par la clemence, mais qu'il y avoit de plus à ſon égard une eſpece de juſtice & de neceſſité tout enſemble d'en uſer ainſi. Qu'il n'y avoit rien de ſi contraire au genie des François que la force, ny de ſi conforme que la douceur; & que comme c'étoit plus par inclination que par devoir qu'ils tenoient à leurs Roys, il faloit avoir ſoin d'entretenir par une affection reciproque la premiere de ces deux liaiſons, s'il prétendoit que la ſeconde ſubſiſtât long-temps. Qu'il étoit indigne d'un Prince qui montoit en un âge meur ſur le premier Trône de la Chrêtienté, de conſerver dans le fond du cœur l'averſion qu'il

* Dans la Relation du Sacre.

pouvoit avoir conçuë n'étant encore que Dauphin ; & que pour ſe défaire tout d'un coup de ces antipathies, qui ſeules pouvoient troubler la tranquillité de ſon regne, il n'avoit qu'à les étoufer, ou du moins à les cacher de ſorte, qu'on ne s'aperçût jamais qu'il en avoit eu. Que ſi perſonne ne s'étoit declaré pour luy durant la vie du Roy ſon pere, perſonne ne le quitteroit auſſi pour ſuivre les interêts de l'heritier préſomptif de ſa Couronne ; & que ſi la Nobleſſe de France l'avoit deſobligé en ſouffrant qu'il demeurât dans un ſi long exil ſans ſe remuer, & ſans faire aucune remontrance pour ſon retour, elle avoit aſſez expié ce qu'il pouvoit y avoir de blâmable dans cette negligence, en prenant un ſi grand ſoin de luy conſerver ſes droits, que ſon abſence & les autres circonſtances qui luy étoient contraires n'avoient pas cauſé dans l'Etat le moindre deſordre. Qu'une fidelité ſi inviolable étoit une marque aſſurée que les Gentils-hommes François avoient oublié de l'avoir offenſé, ou qu'ils étoient perſuadez de ne l'avoir pas fait ; & qu'en l'un & l'autre cas, il étoit avantageux de les imiter dans leur oubly ou dans leur opinion. Qu'il étoit neceſſaire qu'il commençât à rendre juſtice à ſes nouveaux ſujets par celle qu'il devoit à ſon frere unique ; & qu'il ſe ſouvînt de luy donner un appennage conforme à ſa haute naiſſance.

Si les remontrances du Duc de Bourgogne euſſent eu l'effet qu'il s'en étoit promis, Louis

Onze auroit été le plus heureux des Roys depuis Salomon. Mais la felicité preſente n'eſt pas une conjoncture propte à ſe dépoüiller des paſſions dominantes. Le Roy prévenu de ſa bonne fortune ſe contenta de diſſimuler pour un temps ſon reſſentiment, & de témoigner au Duc de Bourgogne qu'il ne luy en reſtoit plus. Il reçut l'hommage de ce Prince pour les Terres qu'il tenoit de la Monarchie Françoiſe; & les autres Feudataires qui étoient preſens, luy rendirent enſuite les leurs. Il retourna de Rheims à Paris; où il fit une entrée plus étonnante par la multitude & par l'équipage des gens de guerre qui l'accompagnoient, qu'agreable par les divertiſſemens qu'on luy donna. Il en reçut neanmoins durant un mois: Mais ils étoient à la mode du temps, c'eſt à dire preſque tout à fait inſipides, & qui n'étoient pas mêmes capables d'amuſer tant ſoit peu la delicateſſe de ſon eſprit. Auſſi les quitta-t-il le plûtôt qu'il put le faire avec bienſéance pour vacquer à des affaires plus ſerieuſes.

Celle qui preſſoit alors davantage étoit l'hommage de la Bretagne. Cette Province étoit le fief * le plus conſiderable de la Monarchie Françoiſe aprés ceux que tenoit Philippe le Bon. Son Duc * étoit Prince du ſang Royal ſorti de la Maiſon de Dreux. Il avoit plus de diſpoſition à recevoir la loy qu'à la donner: Cependant il étoit entêté d'une autorité abſoluë à l'exemple de ſes Predeceſſeurs, & il prétendoit

* Dans les remarques de du Tillet.
* François Second du nom.

que la Bretagne ne devoit relever que de Dieu. Il avoit horreur pour la memoire de celuy qu'on disoit avoir été assez mal conseillé pour se soûmettre volontairement aux Roys de France; & il soûtenoit que la posterité luy avoit fait justice de l'appeller Pierre Mauclerc, c'est à dire Pierre le peu éclairé.

La conjoncture la plus propre à recevoir son hommage étoit de l'inviter à le rendre immediatement aprés le Duc de Bourgogne, qui avoit fait le sien à la ceremonie du Sacre pour les Terres qu'il tenoit de la Couronne sans attendre qu'on l'en sollicitât; & le Roy n'eut point d'autre motif que celuy-là pour s'avancer jusques sur la frontiere de Bretagne, quoyqu'il en prît un autre pretexte qui fut de visiter Charles d'Anjou * Comte du Maine son oncle maternel.

* Ce Prince étoit presque toûjours malade.

Le Duc de Bretagne apprenant que sa Majesté étoit si proche de luy, ne put se dispenser de l'aller voir, ny de l'inviter à entrer dans son Duché. On le prit au mot; & le Roy fut ravy de se faire voir dans les principales Villes de la Bretagne, & d'y recevoir les acclamations des peuples; parce que c'étoit autant de nouvelles confirmations de son droit de Souveraineté sur cette Province, qu'il avoit dessein d'exercer dans toute son étenduë, comme l'on verra dans la suite de cette Histoire. On ne parla point au Duc de rendre l'hommage qu'il devoit au Roy: mais on l'en fit solliciter par tant de voyes indirectes, que le Duc s'en ac-

quitta à ſa mode, c'eſt à dire avec toute la magnificence qui luy fut poſſible.

Au ſortir de la Bretagne, le Roy viſita la Touraine; & il y donna les premieres marques de ſon averſion pour la mémoire de ſon Pere, & pour les Miniſtres dont il s'étoit ſervy. Le Duc d'Alençon * Prince du ſang Royal étoit avec juſtice en horreur à tous les gens de bien, qui le croyoient né pour la ruine de ſa Maiſon & de ſa patrie. Il avoit une baſſeſſe d'ame indigne de ſon rang: une malignité d'eſprit qui ne pouvoit être plus raffinée: une inclination toûjours preſte de ſoupçonner de corruption les actions les plus innocentes, & une diſpoſition invincible à entrer dans tous les partis qui ſe formoient contre l'Etat. Deux inſignes trahiſons l'avoient rendu infame ſous le Regne précedent. La premiere étoit d'avoir trempé dans la conjuration du Bâtard de Bourgogne pour livrer la Pucelle d'Orleans aux Anglois; & la ſeconde de les avoir invitez à retourner en France, en leur offrant pour retraite les Villes de ſon appennage, d'où ils euſſent mis ſous contribution le reſte de la Normandie.

* Dans le manuſcrit de ſon procez. Il eſt parmi ceux de Lomenie.

Il avoit été convaincu du dernier de ces crimes par une infinité de témoins irreprochables: Le procez luy en avoit été fait dans les anciennes formes de la Monarchie: On l'avoit condamné à la mort, & ſa peine avoit été changée par un ſentiment de pitié en une perpetuelle priſon. On

l'avoit confiné dans une tour du Château de Loches: Perſonne ne le plaignoit; & il étoit luy même ſi perſuadé du peu de proportion de ſa peine avec l'énormité de ſon crime, qu'il l'avoit acceptée d'abord comme une grace, & depuis ſoufferte pluſieurs années ſans demander qu'elle fût adoucie. Mais il ſuffiſoit au nouveau Roy que le Duc d'Alençon eût été condamné par ſon Pere & par les Grands du Royaume pour luy perſuader qu'il étoit innocent, ou du moins pour luy inſpirer le deſir de le perſuader aux autres. Il fit une entiere grace à ce Prince: Il le rétablit dans tous ſes biens, & dans les droits de ſa naiſſance & de la dignité dont il eſtoit déchu: Il luy reſtitua Carentan, & les autres Ports de Normandie qu'il avoit autrefois eus en appennage ou en gouvernement; & cette action de clemence fut d'autant plus bizarre, que le Roy connoiſſoit aſſez le Duc d'Alençon pour juger qu'il ne s'abſtiendroit jamais de devenir ingrat.

Ceux qui n'avoient point encore pénetré les ſecrets du Cabinet, loüerent la prétenduë bonté du Roy plus ſans comparaiſon qu'elle ne meritoit de l'être; parce que ne découvrant rien dans le coupable qui pût meriter la grace qu'il avoit reçuë, ils eſtimerent que ſa Majeſté avoit imité à ſon égard la conduite de Dieu, qui ne tire que du fond de ſa bonté les motifs d'obliger les hommes: Mais ceux qui connoiſſoient parfaitement le genie de ſa Majeſté, & qui la jugeoient incapable d'agir

d'agir purement par principe de generosité, aimerent mieux s'imaginer qu'elle avoit voulu commencer son regne par un trait surprenant de clemence, afin de faire cesser la crainte de ceux qui supposoient sur l'ancienne maxime de Politique, * que son Regne seroit severe à cause de l'exil de six ans d'où il revenoit. Leur conjecture se fortifia par l'accueil que le Roy fit à Charles de France son frere unique dans la même Ville de Tours. * Sa Majesté feignit d'avoir oublié à l'égard de ce jeune Prince, la remontrance que le Duc de Bourgogne luy avoit faite au Sacre; & ne luy donna pour tout appennage que le Duché de Berry, qui n'étoit considerable ny par son étenduë, ny par son revenu, ny par aucune Place forte, ny par sa scituation qui se trouve presque au milieu du Royaume.

* *Regnabit sanguine multo quisquis ad Imperium venit ab exilio.*

* Dans la rélation de cette entrevuë.

Il n'osa, ou pour mieux dire il ne crut pas être en liberté d'en user de mêmes à l'égard de la personne qu'il haïssoit le plus. C'étoit le Comte de Charolois fils unique, & par consequent seul heritier du Duc de Bourgogne. L'antipatie avoit commencé l'aversion qu'ils eurent toute leur vie l'un pour l'autre: La contrarieté, ou plûtôt l'incompatibilité de leurs interêts, l'avoit accruë: Le Connêtable de Saint Pol l'augmenta par l'envie qu'il eut de se rendre necessaire à l'un & à l'autre; & l'entrevuë de Peronne qui sera le plus curieux endroit de cette Histoire, la rendit irreconciliable. Le Comte de

Charolois avant la bataille de Montlhery étoit le Prince le plus accomply de ſon ſiécle, à prendre le mot d'accomply pour avoir le plus de belles qualitez, & le moins de mauvaiſes ; & l'on ne le trouvera point flatté dans le portrait que l'on en va faire, ſi l'on conſidere que Philippe de Comines, * le ſeul homme qu'il offenſa jamais ſenſiblement, ne laiſſe pas de le loüer autant pour le moins qu'il va l'être icy. Il avoit peu de beauté : mais ce défaut étoit recompenſé par ſa bonne mine, par une vigueur extraordinaire de corps & d'eſprit, & par une ſanté d'Athelete. Le travail dont le péché d'origine a fait une neceſſité pour tous les hommes, n'étoit qu'un amuſement pour luy : & comme l'Hiſtorien celebre * qui ne le perdit preſque jamais de vuë durant dix-ſept ans, atteſte qu'il ne le vit jamais ſans travailler, il témoigne auſſi qu'il ne le vit jamais s'ennuyer, ny ſe repentir de ſon travail. La troiſiéme Race des Roys de France n'avoit point encore élevé de Prince plus grand, ny qui eût l'ame plus veritablement Royale que luy ; & comme il étoit impoſſible de juger s'il avoit plus d'habileté que de docilité, on ne pouvoit auſſi décider s'il excelloit davantage à commander qu'à obéïr. Il n'y avoit point de Cavalier à la Cour de ſon Pere, qui maniât mieux un cheval que luy, ny qui s'y plût davantage. Il étoit ſi adroit à toutes ſortes d'armes, qu'il n'étoit pas poſſible de diſtinguer celles qu'il avoit le mieux en main. Les

* Dans l'éloge qu'en fait Philippe de Comines.

* Comines.

méchans ne triomphoient point de ſa bonté, car il les puniſſoit ſans miſericorde : témoin le Magiſtrat de Holande * auquel il fit trancher la tête aprés l'avoir contraint d'épouſer une femme qu'il avoit ſeduite ſous promeſſe de luy rendre ſon mary condamné à mort, & n'avoit pas laiſſé de le faire pendre. Il étoit fils unique, & il attendoit de ſon pere fort âgé la plus riche ſucceſſion de l'Europe. Mais il l'attendoit en repos, & ſans être tenté d'anticiper ſur les ordres de la Providence divine ; ny de demander avant le temps, comme avoit fait Louis Onze, une portion de ce qui luy devoit un jour appartenir. La raiſon d'Etat, ou pour mieux dire la défiance, avoit ſuggeré à Philippe le Bon de releguer le Comte ſon fils dans la Holande, ſous pretexte de luy en donner le Gouvernement ; & le Comte non ſeulement n'avoit point témoigné de chagrin pour cet honnête exil, dans le Pays qui paſſoit alors pour un des plus deſagreables de l'Europe : mais il s'y étoit de plus habitué, comme s'il eût dû y paſſer toute ſa vie. Les Holandois avoient profité de ſa diſgrace ; & il les avoit rendus le peuple le plus heureux, & le mieux policé de la Chrêtienté. Dieu y étoit ſervi avec plus de ſimplicité que de pompe ; & l'on y obſervoit les Loix avec tant d'exactitude, qu'il ne s'en eſt plus vu depuis de ſemblable. Tous les vices en étoient bannis avec ſoin, & ſur tout l'oiſiveté & l'injuſtice. On n'y ſouffroit mandier que les pauvres

* Cette Hiſtoire eſt racontée tout au long dans les avertiſſemens politiques de Lipſe.

reduits à l'impuiſſance de travailler, & l'on y donnoit de l'occupation aux autres ſelon leur force, ou leur induſtrie. Une infinité de gens s'y exerçoient dans le commerce ; & le Comte s'appliquoit principalement à la ſureté des Negocians, qui n'alloient pas alors plus loin qu'en Eſpagne, ou ſur la mer Baltique. Il ne ſe contentoit pas d'avoir traité en particulier avec tous les Princes & lês Republiques, dont les Ports étoient frequentez par les Sujets de ſon pere, mais il accordoit de plus aux Vaiſſeaux marchands des eſcortes gratuites. Ceux qui avoient le plus profité dans leur voyage; non ſeulement étoient les plus careſſez de luy, mais encore ils recevoient à leur retour le prix de leur induſtrie par des preſens proportionnez à leur gain, bien loin qu'on leur en demandât une partie pour leur Souverain. Le Comte augmentoit ſon eſtime pour eux à proportion qu'il les avoit gratifiez, & c'étoit ſa coutume de les preferer aux autres dans la diſtribution des graces qu'il faiſoit.

Louis Onze qui l'avoit connu particulierement dans le Brabant, où ils s'étoient exercez à la chaſſe, le haïſſoit pour deux raiſons. L'une étoit la riche ſucceſſion qu'il devoit recueillir ; & l'autre l'azile que les Grands du Royaume trouveroient dans ſes Etats, s'il arrivoit à ſa Majeſté de les mécontenter. Mais la premiere de ces conſiderations étoit encore éloignée, puiſque le Duc de Bourgogne quoyque vieux ſe portoit bien,

& la ſeconde pouvoit ceſſer en gagnant le Comte de Charolois. Le Roy crut en venir à bout en luy offrant le Gouvernement de Normandie: Province plus grande ſans comparaiſon que la Holande, & par conſequent plus capable d'occuper un Prince extraordinairement laborieux comme luy. Le Comte l'accepta ; & parce qu'il étoit le plus reconnoiſſant des hommes, on n'auroit pu l'engager dans aucun party contre ſon bienfaiteur, ſi le Roy n'eût luy-même détruit la grace qu'il avoit faite, en deſobligeant * incontinent aprés le Comte beaucoup plus ſans comparaiſon qu'il ne l'avoit obligé.

* Il protegea contre luy la Maiſon de Croy.

La derniere viſite que ſa Majeſté reçut dans Tours, fut celle de Charlotte de Luſignan Reine de Chypre. Cette Princeſſe * heritiere de ſa Maiſon auroit pu conſerver la Couronne qui luy étoit échuë par la ſucceſſion de ſon frere unique, ſi elle eût pu ſe reſoudre à prendre un de ſes Sujets pour mary. Mais l'ambition & peut-être encore l'amour, luy en avoient fait choiſir un dans la Maiſon de Savoye, ce qui l'avoit renduë odieuſe à la Nobleſſe de ſon Iſle. Elle avoit un frere bâtard nommé Jacques, né avec toutes les mauvaiſes qualitez capables de former & d'entretenir une rebellion. Son eſprit étoit maltourné, ſa valeur brutale, ſes diſcours ſeditieux, & ſa vie libertine. Il avoit dépenſé tout le bien qui devoit ſervir à ſa ſubſiſtance ; & la Reine ne luy en pouvoit plus aiſément donner d'autre, parce qu'elle

* Cette narration eſt l'abregé de celle que Moceniigo Gentilhomme de Veniſe a faite en Italie.

étoit elle-même obligée à vivre avec ſon mary de ſon petit domaine, ſes ſujets n'étant accoûtumez à contribuer que pour les neceſſitez extraordinaires de l'Etat.

Ainſi le Bâtard pour trouver de quoy ſubſiſter, fut reduit à chercher les voies de ſe faire Roy; & celle qui luy parut la plus ſure fut de s'adreſſer aux Mammelus, qui poſſedoient alors d'une maniere toute militaire l'Egypte & la Syrie; puiſqu'ils étoient tous des eſclaves élevez aux armes qui ne regnoient que par force, qui ſe choiſiſſoient un Maître, qui luy obeïſſoient aveuglément lorſqu'ils le jugeoient digne de leur commander, & qui le dépoſoient ſans ſcrupule au premier ſoupçon qu'ils avoient de s'être trompez dans leur élection.

Ce Chef s'appelloit Soudan*; & ce fut à luy que le Bâtard fit remontrer en ſecret que la conjoncture étoit venuë de rendre l'Iſle de Chypre tributaire, pourvu qu'il eût la hardieſſe d'en profiter. Qu'il n'y avoit plus de Roy dans cette Iſle; & que les Grands du Royaume dédaignoient d'obéïr à une femme, & encore plus au Duc de Savoye qu'elle avoit épouſé. Qu'ils ſeroient ravis de voir monter ſur le Trône le fils naturel de leur dernier Roy; & qu'ils l'accepteroient de tout leur cœur pour Maître, pourvu qu'il fût aſſez puiſſant pour s'y maintenir. Qu'une partie des forces du Soudan ſuffiroit pour dépoüiller la Reine Charlotte, comme ſa ſeule reputation ſuffiroit enſui-

* Les manuſcrits François le nomment ainſi, & non pas Sultan, quoyque ces deux noms ſignifient une même choſe.

te pour luy donner ſon frere naturel en qualité de ſucceſſeur. Qu'ils trouveroient dans le treſor de Nicoſie de quoy ſe recompenſer de leurs frais ; & que la Chypre deviendroit ainſi non ſeulement tributaire, mais encore feudataire de leur Empire.

Les Mammelus ſatisfaits de trouver une occaſion ſi favorable d'aſſujetir la plus belle Iſle de la mer Mediterranée, envoyerent des Troupes au Bâtard de Luſignan, qui fit à leur arrivée ſoûlever la Nobleſſe de Chypre. Les Villes ne ſe défendirent que foiblement, & la Reyne Charlotte fut détrônée en une ſeule campagne. Elle s'enfuit en Italie, d'où le Pape luy conſeilla de paſſer en France pour demander du ſecours au nouveau Roy. Elle preſenta à Louis Onze des lettres de ſa Sainteté, qui ne pouvoient être plus touchantes : mais la France n'étoit point alors en état de penſer à une guerre étrangere. Elle avoit beſoin de toutes ſes forces pour obſerver la conduite des Anglois. Car encore que ces peuples fuſſent occupez à vuider entre eux les querelles des Maiſons d'Yorck & de Lancaſtre, il leur étoit ſouvent arrivé de ſe reconcilier pour un temps ; & de tourner leurs armes contre la France, qui par conſequent devoit être toûjours en garde de leur côté. La Reine Charlotte fut renvoyée avec cette excuſe ; & le celebre Orateur Philelphe qui prétendit en même temps animer le Roy à la guerre contre les Turcs, ne fut pas plus heureux dans l'élegante

Epître * qu'il écrivit sur ce sujet à sa Majesté.

* Elle est imprimée dans le volume des Lettres du même Philelphe.

Philelphe étoit le premier des Italiens qui s'étoit mis à l'étude des belles Lettres depuis que les Gots les avoient bannies de son Pays. Mais on luy reprochoit de tirer trop de vanité de sa doctrine : de s'égaler en quelque maniere aux Souverains de son temps ausquels il adressoit ses Lettres, dans la seule vuë d'augmenter sa reputation ; & d'avoir supprimé l'incomparable Ouvrage de Ciceron intitulé *de la Gloire*, dont il avoit la seule copie restée dans le monde, afin de l'inserer dans les Livres qu'il composeroit. Il n'est pourtant pas certain * qu'il ait été coupable de ce crime, qui passe pour un des plus grands qui se commettent en matiere de literature ; & il y a des Auteurs qui l'imputent à un Sçavant du même temps nommé Alcyonius, & soûtiennent qu'il s'appropria ce Livre de Ciceron aprés en avoir changé le titre qui étoit *de la Gloire*, en celuy de l'*Exil*. On ne sçait pas mieux s'il y avoit quelques fragmens dérobez à Ciceron dans la Lettre que Philelphe adressa au Roy : mais il est constant que le stile en est fort inégal, & que l'on y trouve en quelques endroits d'admirables saillies. Il exposoit que Mahomet Second venoit de surprendre Sinope ; & d'ôter aux Comnenes l'Empire de Trebisonde par la trahison d'un Officier de l'Eglise Cathedrale de cette Ville. Que ne luy restant plus rien derriere capable d'arrêter ses progrez, il préparoit deux formidables armées contre les Chrêtiens ; l'une de mer, & l'autre

* Dans les petits Eloges de Paul Jove.

tre de terre. Que celle de mer devoit enlever aux Venitiens les Iſles de l'Archipel, & faire deſcente en Italie, & celle de terre avoit ordre d'entrer dans la Hongrie. Le reſte de cette Epître conſiſtoit en loüanges de la Nation françoiſe en general, & du Roy en particulier, d'autant plus ſuperfluës que ſa Majeſté étoit le Prince de ſon ſiecle qui donnoit le moins à la flaterie. Auſſi ne répondit-il point à Philelphe; & il le mortifia plus par ſon ſilence, qu'il ne l'eût ſatisfait en luy envoyant le preſent qu'il avoit cru meriter par l'art & par les ſoins employez à la compoſition de ſa Lettre.

Le Pape qui vray-ſemblablement l'avoit excité à l'écrire, ne ſe relâcha point du deſſein qu'il avoit formé d'importuner le Roy ſur l'abolition d'une loy qui limitoit en France l'autorité de la Cour de Rome. Pour entendre ce point qui eſt des plus délicats de l'Hiſtoire Françoiſe, il faut préſuppoſer que le Schiſme ayant donné lieu à la convocation du Concile de Conſtance, les Evêques dont cette aſſemblée generale de l'Egliſe étoit compoſée avoient trouvé deux expediens pour empêcher les Souverains Pontifes d'uſurper à l'avenir plus d'autorité qu'ils n'en devoient avoir. L'un de les aſſujettir aux Conciles, & l'autre de les obliger à les convoquer de cinq ans en cinq ans. Le dernier de ces decrets n'avoit point été executé dans toute ſon étenduë, puiſqu'on n'avoit tenu le Concile de Bâle que dix ans aprés celuy

de Conſtance. Mais les Papes qui l'avoient éludé le plus long-temps qu'il leur avoit été poſſible, s'étoient broüillez avec luy dez le commencement ; & quoyque des perſonnes zelées pour la paix de l'Egliſe les euſſent reconciliez, on en étoit enfin venu de part & d'autre à une ſeconde rupture, dans laquelle les deux parties s'étoient également portées aux dernieres extremitez. * Le Pape Eugene Quatre homme hardy & entreprenant s'il en fut jamais, avoit ſucceſſivement menacé, interdi, ſupprimé le Concile, & excommunié ceux qui le tenoient. Le Concile avoit auſſi cité le Pape, fait ſon procez dans les formes, prononcé contre luy une ſentence de dépoſition, & élu un autre Pape. Le Roy Charles Sept aprés s'être inutilement mis en peine de terminer un different ſi ſcandaleux, eut recours au remede qu'il jugeoit neceſſaire pour éloigner le Schiſme de ſon Etat. Il convoqua à l'exemple des derniers Roys Gots qui avoient regné en Eſpagne, une aſſemblée à Bourges compoſée des Grands & des Prelats de ſon Royaume ; & l'on y prit des meſures qui regardoient également le ſpirituel & le temporel, à peu prés ſemblables à celles qui avoient été priſes dans les dix-ſept Conciles de Tolede. Charles Sept y étoit en perſonne avec le Dauphin ſon fils qui fut depuis Louis Onze, les Princes de ſon Sang, les Officiers de la Couronne, les Députez des Provinces, des Parlemens, des Univerſitez, & du Clergé, dont une partie avoit été au Concile. On

* Dans les actes des Conciles de Conſtance & de Bâle.

y agit avec toute la modeſtie & la retenuë imaginable ; & l'on y ſuppoſa que le Pape & le Concile s'étant également emportez dans la chaleur de la conteſtation, il ne falloit ſe déclarer abſolument ny pour l'un ny pour l'autre. On crut y remedier en prenant les articles décidez par le Concile, & confirmez par les Papes lorſqu'ils avoient agi de concert avec luy, & en faiſant de ces articles une loy qui ſeroit également gardée dans tout le Royaume par les Eccleſiaſtiques & par les Laïques. Ce qui ne fut pas neanmoins obſervé avec tant d'exactitude qu'on n'y ajoûtât trois articles, que le Concile avoit décidez aprés que le Pape s'en étoit détaché, parce qu'on les jugea neceſſaires pour former avec les autres un réglement accompli.

Ainſi la Pragmatique Sanction fut dreſſée en vingt-trois articles, dont voicy l'abregé. Le premier étoit que l'on convoqueroit des Conciles generaux de dix ans en dix ans. Le ſecond que ces Conciles tenoient leur puiſſance immediatement de Jesus-Christ ; & que tous les Fidéles, ſans en excepter le Pape, étoient obligez à s'y ſoûmettre. Le troiſiéme étoit des élections Eccleſiaſtiques, dont on attribuoit le droit aux Egliſes. Le quatriéme ôtoit les reſerves de la Cour de Rome, pour conferer à ſes creatures les meilleurs benefices de l'Europe. Le cinquiéme maintenoit les Collateurs des benefices dans tous leurs droits : ruinoit les graces expectatives de la Cour de Rome ; & ne laiſſoit aux Papes que le pouvoir de conferer un benefice

lorſque le Collateur en avoit dix, & d'en conferer deux ſeulement lorſque le Collateur en avoit cinquante : mais il ne touchoit point au droit des Papes de prévenir les mêmes Collateurs. Le ſixiéme régloit les cauſes mineures ; & vouloit qu'elles ſe terminaſſent toutes dans les Provinces où elles avoient été intentées, excepté celles des Egliſes & des Monaſteres immediatement ſoumis au Saint Siége. Le ſeptiéme expoſoit les cas des appellations frivoles. Le huitiéme confirmoit les poſſeſſeurs paiſibles. Le neuviéme reduiſoit le Sacré College au nombre de vingt-quatre Cardinaux. Le dixiéme aboliſſoit les Annates & les autres exactions ſur les benefices, & ne permettoit à la Datterie de Rome de prendre que le ſimple ſalaire des expeditionnaires. Le onziéme ne s'attachoit pas ſi préciſément à la maniere de celebrer l'Office divin obſervée à Rome, qu'il n'ordonnât à chaque Egliſe de garder les loüables coûtumes qui s'y trouvoient en uſage. Le douziéme, le treiziéme, le quatorziéme, le quinziéme, le ſeiziéme, le dix-ſeptiéme, & le dix-huitiéme, corrigeoient les abus introduits dans les Chapitres de recevoir la diſtribution de tout le jour pour avoir aſſiſté une heure à l'Office : De la prétendre ſans aſſiſter à l'Office, ſous pretexte que l'on étoit pourvu d'une dignité du Chapitre : Des negligences qui ſe commettoient en le recitant : Des obligations contractées par les Chanoines de ne plus aſſiſter au Chœur en cas que leurs dettes ne

fussent point acquitées dans certain temps: De retrancher de la Messe quelque chose: D'y ajoûter: De la celebrer sans Clerc; & des mommeries pratiquées en certaines Eglises, sur tout à la Messe de minuit, & le jour des Innocens. Le dix-neuviéme régloit les peines des Concubinaires, tant Ecclesiastiques que Laïques. Le vingtiéme reduisoit à la détermination particuliere & à la notorieté publique, tous les cas où l'on étoit obligé d'éviter les excommuniez. Le vingt-uniéme défendoit d'interdire les lieux, avant que d'avoir procedé dans les formes à l'excommunication des personnes. Le vingt-deuxiéme ne permettoit pas qu'on se servît en procez contre un homme, des preuves tirées de ce qu'il auroit exposé au saint Siége à son desavantage. Le vingt-troisiéme & dernier attribuoit aux articles précedens toute la force des loix les plus indispensables.

Ce que l'on vient de dire de la Pragmatique Sanction, tout court qu'il est, suffit pour remarquer que les Ecclesiastiques & les Seculiers qui furent employez à la dresser, n'avoient point eu d'autre but que de rétablir la France dans les libertez * dont elle avoit joüi sous la premiere race de ses Roys, & jusqu'au déclin de la seconde; c'est-à-dire avant que les Papes profitant des embarras des derniers Princes de la race de Charlemagne, & de la foiblesse des premiers Princes de celle de Capet, eussent élevé dans la premiere des Monarchies Chrêtiennes leur autorité sur le dé-

* Dans la premiere compilation des Canons pour l'usage de l'Eglise de France. Elle est dans les libertez de Mr. du Puy.

bris de celle des Evêques & des Cours superieures. Eugene Quatre * en demeura si persuadé, qu'encore qu'il fût jaloux au de-là de l'imagination en ce qui regardoit son pouvoir que la Pragmatique Sanction sembloit avoir eu dessein de limiter, & qu'il en eût donné d'étranges preuves dans les extremitez où il s'étoit porté contre le Concile de Bâle par cette seule consideration, il ne se plaignit que legerement de la Pragmatique Sanction : encore fût-ce plûtôt de ce qu'elle avoit été faite & mise en usage sans sa participation, que de ce qu'elle contenoit.

* Dans les actes du Concile de Bâle.

Les François le voyant agir avec tant de moderation, se picquerent de reconnoissance à son égard; & ne voulurent ny acquiescer au Concile de Bâle qui l'avoit dépose, ny refuser l'obéïssance * qu'ils luy avoient promise, ny se separer de sa Communion, ny reconnoître celuy que le Concile luy avoit substitué. Il ne laissa pas neanmoins sur la fin de son Pontificat de vouloir donner atteinte à la Pragmatique Sanction, & la maniere dont il s'y prit ne pouvoit être plus artificieuse.

* Dans les Lettres d'obeïssance de Charles Sept à Eugene Quatre.

Il sçavoit que s'il eût entrepris de la faire revoquer toute entiere, non seulement il n'auroit pas réussi dans sa tentative, mais il eut de plus tellement aigri les esprits, qu'ils seroient devenus incapables d'être remis une autre fois sur la même matiere. Il aima donc mieux commencer par la voye de la negociation; & sous pretexte

de remercier les François du refus qu'ils avoient fait de reconnoître l'Antipape; il les fit ſonder ſur la Pragmatique Sanction par le plus adroit de ſes Miniſtres, qu'il envoya en qualité d'Ambaſſadeur à la Cour de France, le nom & la fonction de Nonce y étant alors inconnuës. C'étoit l'Evêque de Fano, qui n'oublia rien de ce qu'il jugeoit propre à faciliter le ſuccez de ſa commiſſion.

Il s'adreſſa d'abord aux Prelats, qu'il ſçavoit avoir aſſiſté à l'aſſemblée de Bourges : mais ils s'excuſerent de traiter avec luy, ſans l'ordre de Charles Sept leur Souverain. Il ne fut pas plus favorablement écouté des Univerſitez, quoy qu'il les aſſurât que les privileges de leurs Graduez ſeroient exactement obſervez; & il fut enfin reduit à negocier en premiere inſtance avec le Conſeil du Roy, ou pour mieux dire avec ceux qui avoient eu la meilleure part dans l'affaire de la Pragmatique. Il leur propoſa un party qu'ils auroient infailliblement accepté, s'ils euſſent prévu que leur ouvrage ne dureroit pas plus longtemps que la vie de leur Maître. Ce party conſiſtoit en ce que des vingt-trois Articles dont la Pragmatique étoit compoſée, le Saint Siége conſentiroit * que la France en gardât vingt-un, pourvu qu'elle ſe relâchat à ſa conſideration de deux, qui étoient ceux des reſervations & des graces expectatives.

* Dans la negociation de l'Evêque de Fano.

Mais comme il n'eſt rien de ſi naturel que

d'aimer ce que l'on a fait, il n'eſt rien auſſi que l'on perſuade moins que de le détruire. Le Conſeil du Roy ne voulut point oüyr parler de toucher à la Pragmatique ; & ſa Majeſté preſſée en dernier lieu par l'Evêque de Fano, ne témoigna pas moins de fermeté que ſes Conſeillers d'Etat. Ainſi la commiſſion de ce Miniſtre de la Cour de Rome n'eut point d'autre ſuccés, que de procurer à ce Prelat un Chapeau de Cardinal ; & Eugene Quatre ne regarda plus la Pragmatique que comme une diminution de ſon pouvoir, qu'il falloit deſormais endurer plûtôt que de ſeparer de ſa Communion le plus puiſſant Royaume de la Chreſtienté.

Calixte Trois qui luy ſucceda, fut de même ſentiment que luy : mais Pie Second agit ſur d'autres principes. Il étoit monté ſur le Saint Siége contre l'attente de toutes les perſonnes éclairées, & contre la ſienne propre ; & ceux qui le connoiſſoient le mieux, avoüerent que la fortune n'avoit jamais élevé d'homme qui eût apporté plus d'obſtacles que luy à la haute faveur qu'elle avoit deſſein de luy faire. Il avoit été Secretaire du Concile de Bâle ; & ceux qui luy avoient confié cette importante commiſſion ne s'étoient point abuſez dans leur conjecture, puiſqu'il n'y avoit point eu de plus obſtiné défenſeur que luy des décrets de ce Concile. Il ne s'étoit pas contenté d'approuver la dépoſition d'Eugene, & l'exaltation en ſa place du Duc de Savoye ſous le

le nom de Felix : mais il avoit de plus écrit * en faveur du même Felix, & tâché de faire paſſer ſon élection pour canonique. Il avoit eu peur que la poſterité n'en ignorât les principales circonſtances, & il les avoit écrites en deux Livres qui ſe trouvoient dans les Cabinets des Curieux : Mais le mal que la Cour de Rome en avoit reçu, & celuy qu'elle craignoit d'en recevoir dans la ſuite, luy inſpirerent le deſir de gagner un Ecrivain ſi hardy.

* Les deux Livres de Pie Second ſur cette matiere ont été pluſieurs fois imprimez.

On préſuppoſa que l'unique moyen d'arrêter ſes invectives contre le Saint Siége, étoit de l'intereſſer dans les abus dont il ſe plaignoit. On luy donna des benefices & des penſions qui l'enrichirent. On y ajoûta le Chapeau de Cardinal, & les négociations les plus importantes luy furent confiées. On n'a pas ſçu le nom de ceux qui donnerent ce conſeil à Eugene & à Calixte, & l'on ſçait ſeulement qu'il fut trés-avantageux à ces deux Papes. Le Secretaire du Concile modera inſenſiblement ſa paſſion contre la Cour de Rome, & s'accoûtuma à la regarder du côté par où elle luy pouvoit ſembler agreable. Les douceurs dont il joüiſſoit dans l'état preſent comparées aux miſeres de ſa condition paſſée, acheverent d'amolir ce qu'il y avoit de dur dans ſon eſprit ; & il paſſa enfin du côté de ceux qu'il avoit perſecutez, ſans autre regret que de ne l'avoir pas plûtôt fait. Il devint le plus grand ennemy du Concile de Bâle ; & ne pouvant ſupprimer les

écrits qu'il avoit faits en ſa faveur, il les déſavoüa.

L'obédiance que les Ambaſſadeurs extraordinaires de France aprés qu'il fut devenu Pape, luy rendirent à Mantouë où il étoit allé former une ligue contre les Turcs, ne l'empêcha pas de leur parler de la Pragmatique Sanction comme d'une loy ſeditieuſe faite durant le Schiſme: d'un attentat contre l'autorité du Saint Siége: d'une conſpiration des Prelats françois pour introduire l'Annarchie dans l'Egliſe, & d'un eſſay du Roy Charles Sept pour ſe ſeparer de la Communion des Fidéles. Il s'étendit fort au long ſur les maux qu'il prétendoit qu'elle eût apportez au Royaume; & il ſoûtint * que les Evêques de France au lieu d'augmenter leur autorité étoient ſi déchus de celle qui leur reſtoit, que leurs Tribunaux étoient devenus ſolitaires; & que bien loin d'attirer à eux la connoiſſance de toutes les affaires mêlées du ſpirituel & du temporel, ils n'avoient pas mêmes conſervé celles qui étoient purement ſpirituelles. Que les Tribunaux ſeculiers ſe tenoient pour Juges competans en tout; & que bien loin de renvoyer comme autrefois aux Eccleſiaſtiques les matieres qui leur appartenoient par le Droit Canon, ils obligeoient les mêmes Eccleſiaſtiques à comparoître devant eux. Que les benefices ne ſe conferoient plus qu'à la recommandation de la Cour de France, ou à ceux dont les brigues étoient le mieux concer-

* Dans la réponſe de Pie Second aux Ambaſſadeurs de France à Mantouë.

tées ; & que par conſequent il n'y avoit que les indignes qui en fuſſent pourvus, puiſque dans les maximes de l'Egliſe il ſuffiſoit de les deſirer pour meriter d'en être exclus. Que les excommunications n'étoient plus que de vaines menaces ; & qu'elles n'avoient pas plûtôt été fulminées, que les Superieurs Eccleſiaſtiques étoient contraints de les lever, non ſeulement ſans avoir été ſatisfaits, mais encore ſans appercevoir aucune marque de repentir dans les perſonnes qui en avoient été frapées. Qu'il ſuffiſoit pour être coupable de leze-Majeſté au ſecond chef, c'eſt-à-dire pour être privé de toutes les graces qui s'accordoient quelquefois aux crimes particuliers, de ſe prévaloir d'une Bulle obtenuë en Cour de Rome qui donnât atteinte au moindre article de la Pragmatique. Que l'hereſie quoyqu'elle eût été de tout temps compriſe entre les cauſes majeures, n'échapoit pas mêmes à la connoiſſance des Parlemens. Que l'on ſaiſiſſoit le temporel des Evêques, des Chapitres, & des Monaſteres, ſur la moindre information des Juges laïques ; & que pour comble d'execration l'on paſſoit juſqu'à la détention des perſonnes ſacrées, lorſqu'elles refuſoient d'executer les ordres des Magiſtrats ſeculiers. A ces plaintes le Pape ajoûta des menaces contre le Roy en particulier, contre ſes Sujets, & ſur tout contre les Parlemens de ſon Royaume, ſi la France n'abandonnoit la Pragmatique, & ne rendoit au Saint Siége une obéïſſance d'égale éten-

duë à celle des autres Couronnes & des Puiſſances chrêtiennes.

Cet affront étoit d'autant plus grand pour la France, qu'elle le recevoit dans une aſſemblée où il y avoit pluſieurs Princes d'Italie & d'Allemagne : outre les Députez de Frederic Trois Empereur, de Mathias Corvin Roy de Hongrie, & de Caſimir Roy de Pologne. Il n'étoit pas difficile de répondre à ce que ſa Sainteté venoit de dire : mais ceux de l'Ambaſſade qui auroient été aſſez bien intentionnez pour le faire, n'étoient pas gens à parler ſur le champ. Il n'y avoit qu'un ſeul d'entre eux qui eût le talent de s'énoncer en public, & celuy-là n'étoit pas tout-à-fait dans les interêts du Roy. C'étoit Jean Joffredy Evêque d'Arras, qui paſſoit pour un prodige de doctrine, dans l'ignorance où l'on vivoit alors, & qui n'auroit paru dans un ſiécle plus éclairé & plus poly que pour un eſprit tant ſoit peu au deſſus du mediocre. Sa naiſſance étoit ſi obſcure, que tout ce qui s'en divulguoit, étoit le nom de la Province d'où il prétendoit être ſorti. Il ſe diſoit du Comté de Bourgogne ; & il avoit appris ce que l'on y enſeignoit alors, qui n'étoit qu'à lire, à écrire, à compoſer en méchant Latin, & à raiſonner de la Religion ſur les principes d'Ariſtote. Il s'étoit introduit avec ces quatre diſpoſitions dans la Cour du Duc de Bourgogne ſon Souverain, & il y avoit langui long-temps ſans faire de plus haute fonction que celle d'Aûmonier du

commun. Il desesperoit luy-même de passer plus avant lorsque le Duc son Maître s'étant proposé d'instituer * l'Ordre de la Toison d'or, & ne trouvant personne à sa Cour qui se voulût charger d'aller negocier sur ce sujet avec le Pape, parce que cette affaire présuppoſoit quelque connoissance de ce qui s'étoit autrefois pratiqué en de semblables choses, Joffredy s'étoit presenté de luy-même; & avoit obtenu cette commission à force de se vanter, & de s'en promettre un infaillible succez. Il y avoit en effet réüssi sans trouver la moindre difficulté; parce que la Cour de Rome ravie que l'on s'adressât à elle pour une institution éclatante, qui dans le fond pouvoit être faite sans sa participation, avoit accordé de bonne grace ce qu'on luy demandoit. Cependant Joffredy n'avoit pas laissé d'être aussi-bien recompensé que s'il eût eu toutes les peines imaginables. On l'avoit fait Evêque d'Arras, & peu de temps aprés premier Secretaire du Duc de Bourgogne.

* Dans les veritables causes de l'institution de cet Ordre.

Il n'est rien avec quoy l'on s'apprivoise si-tôt ni si aisément qu'avec la bonne fortune. Joffredy qui jusqu'à l'âge de plus de soixante ans n'avoit eu d'ambition que pour un petit benefice simple, ne se vit pas plûtôt revêtu des deux dignitez, l'une Ecclesiastique, & l'autre Séculiere, les plus considerées à la Cour de son Maître, qu'il aspira au Chapeau de Cardinal. Car encore qu'il eût observé que ceux qui en étoient pourvus ne fai-

ſoient pas trop de figure à la Cour de France, il avoit neanmoins entendu que le Pape s'en étoit plaint, & il ſçavoit que les autres Princes Chrêtiens ne ſuivoient déja plus l'exemple de cette Cour. Il prétendoit mêmes diſpoſer inſenſiblement les François à ſuivre la coûtume des autres Peuples de l'Europe; & comme il luy importoit ſouverainement pour ne pas ruiner par imprudence ſes prétentions à la Pourpre, de ne point irriter le Pape, il fut d'avis de ne rien répondre à la harangue que ſa Sainteté venoit de prononcer à Mantouë, & fit entrer dans ſon ſens la plûpart de ſes Collegues. Il eut mêmes aſſez d'adreſſe aprés ſon retour auprez du Duc de Bourgogne ſon Maître pour luy faire approuver ſa conduite. Mais il n'en fut pas de mêmes à l'égard des autres Ambaſſadeurs de Charles Sept, puiſqu'à leur retour en France ils furent accuëillis avec des injures & des reproches, & peu s'en fallut qu'on ne les traitât en criminels de leze-Majeſté. Danéz Procureur General au Parlement de Paris informa * contre le Diſcours du Pape; & ſur les preuves ſuffiſantes qu'il prétendit avoir que ſa Sainteté avoit eu deſſein de ſeparer les François de la Communion du reſte de l'Egliſe Catholique, il proteſta contre tout ce qui s'étoit fait & ſe feroit à l'avenir dans l'aſſemblée de Mantouë, & déclara qu'il en appelloit comme d'abus au premier Concile legitime qui ſeroit convoqué. L'Evêque d'Arras qui ne relevoit que mediatement de la Couronne,

* L'information a été imprimée.

n'approuva pas cette proteſtation, de crainte, diſoit-il, d'aigrir les affaires. Il ſe contenta de s'inſinuer toûjours plus avant dans l'amitié du Duc de Bourgogne ſon Maître ; & de luy remontrer toutes les fois qu'il en trouvoit l'occaſion, qu'il y alloit de l'avantage de ſa Maiſon & de ſes Etats d'élever à la Pourpre un de ſes ſujets ; parce que la Cour de Rome aprés l'avoir ainſi traité d'égal avec les Têtes couronnées, s'accoûtumeroit inſenſiblement à continuer, & paſſeroit enfin à la complaiſance de créer Legat à Latere dans ſes Etats le Cardinal qu'il luy auroit preſenté.

Le Duc ne démêla pas ce qu'il y avoit d'intereſſé dans cette raiſon, & donna ordre à ſon Agent en Cour de Rome de ſolliciter un Chapeau de Cardinal pour Joffredy. Mais la Cour de Rome étoit en poſſeſſion de faire valoir les graces qu'on luy demandoit, à proportion du deſir que l'on témoignoit de les obtenir, & des inſtances que l'on en faiſoit. Elle ne jugea pas à propos d'accorder ſi-tôt à l'Evêque d'Arras le Chapeau de Cardinal, afin de le luy rendre plus precieux, & d'en tirer en attendant les offices auprez du Duc de Bourgogne ſon Maître dont elle avoit beſoin. Mais l'Evêque qui n'entendoit point encore le fin de cette politique, s'imagina que le Duc ſon Maître n'avoit pas aſſez de credit, & chercha à s'appuyer d'une autre puiſſance.

Le Dauphin étoit alors en Brabant ; & comme

il prévoyoit que ſon exil ſeroit long, il ne negligeoit rien de ce qui ſervoit à aſſurer ſa retraite. Il careſſoit les Officiers du Duc, à meſure que ce Prince les conſideroit plus ou moins ; & l'Evêque d'Arras ſe trouvant ainſi le mieux auprés de luy, prit ſon temps pour le prier d'envoyer un Gentilhomme à Rome ſolliciter ſa promotion de concert avec l'Agent du Duc de Bourgogne. Le Dauphin y conſentit aiſément, & l'Evêque d'Arras fut ſi heureux que le Roy Charles Sept mourut dans le temps que le Gentilhomme alloit du Brabant à Rome ; & que les offices qu'il avoit à faire pour luy, qui ſans cela n'euſſent été que du Dauphin, devinrent les offices du Roy de France.

Mais la Cour de Rome voyant redoubler les inſtances pour la Promotion de l'Evêque d'Arras, y fit naître à ſon tour de nouvelles difficultez ; & cet Evêque ne ſçachant plus à quoy il devoit imputer que ſon affaire ne ſe conclût, tâcha de s'en éclaircir. On luy fit entendre que le Pape avoit trouvé mauvais qu'il ne ſe fût pas preſenté luy-même pour demander le Chapeau ; & qu'il ſe fût adreſſé à deux Souverains dont les prieres étoient ſuſpectes avec d'autant plus de juſtice, que d'un côté ils étoient trop puiſſans, & de l'autre il y avoit à craindre qu'ils ne reïteraſſent trop ſouvent au Saint Siége de ſemblables Requêtes. Qu'il falloit donc qu'il fût luy-même l'inſtrument de ſa fortune, & qu'il ne fût redevable de ſa Promotion

tion qu'à ſa propre vertu. Que non ſeulement la dignité de Cardinal qu'il pourſuivroit inutilement par d'autres voyes, luy étoit aſſurée en ſervant le Saint Siége dans une affaire d'extréme importance : mais que de plus il n'y avoit rien de ſi élevé dans l'Egliſe, à quoy il ne dût raiſonnablement prétendre. Que la Pragmatique Sanction étoit le plus grand obſtacle à la grandeur Romaine que le Schiſme eût introduit ; & qu'il étoit de juſtice qu'elle ceſſât avec l'occaſion qui l'avoit fait naître. Que le nouveau Roy de France qui n'y avoit donné ſon conſentement en qualité de Dauphin que par complaiſance pour le Roy ſon Pere, ne s'obſtineroit pas à la maintenir ; & qu'il étoit à croire que le dégoût qu'il avoit pour toutes les autres actions de ſon Pere, s'étendroit auſſi juſqu'à celle-là. Que l'on ne manquoit que d'un homme qui ſçût prendre ſon temps pour luy en faire la propoſition ; & que ſi l'Evêque d'Arras s'en vouloit charger, il meriteroit une gloire immortelle.

L'Evêque excité par ce diſcours, & plus encore par ſon ambition, promit à la Cour de Rome d'entreprendre l'affaire ; & pour y reüſſir avec plus de facilité, il s'attacha entierement à la perſonne de Loüis Onze. Ce Prince n'ayant point d'homme qui s'expliquât mieux de vive voix & par écrit que l'Evêque d'Arras, en fit ſon prinpal Secretaire ; & ce Prelat eut ainſi les occaſions de s'inſtruire de pluſieurs choſes, qui ſer-

voient uniquement à l'execution de ſon deſſein. La plus importante fut que le Roy avoit de la conſideration pour Jean d'Anjou Prince de ſon Sang, Duc de Calabre, fils unique de René Roy de Sicile ſon oncle; & mêmes qu'il avoit deſſein d'en faire ſon gendre, en luy donnant en mariage * Anne de France ſa fille aînée. On n'a pas ſçu ſi ſa Majeſté avoit été touchée des admirables qualitez de ce Duc, dont Philippe de Comines fait le plus beau de ſes portraits *; ou ſi elle croyoit avoir beſoin de ſa valeur pour l'oppoſer à celle du Comte de Dunois, qui luy étoit inſuportable. Mais il eſt certain que le Roy ne diſtinguoit point alors les interêts du Duc de Calabre d'avec les ſiens; & qu'il le vouloit rétablir en toute maniere dans le Royaume de Naples, dont ſon Pere avoit été chaſſé par Alphonſe Roy d'Arragon.

* Dans les premieres Lettres du Roy à Charles Comte du Maine.

* Dans les Chapitres qui traitent de la guerre du bien public.

La conjoncture étoit d'autant plus favorable, que cet Alphonſe avoit laiſſé à ſon Bâtard Ferdinand la Couronne de Naples; & que la Nobleſſe du Pays n'obéïſſoit pas volontiers à un Souverain, dont la naiſſance étoit défectueuſe. Le Pape Calixte Trois Seigneur Suſerain du Royaume de Naples, n'avoit approuvé ny la diſpoſition par Teſtament d'Alphonſe, ny l'inſtallation de Ferdinand ſur le Trône. Toutes les apparences alloient à perſuader que ſi Pie Second ſucceſſeur de Calixte perſiſtoit à refuſer cette inveſtiture à Ferdinand, ce Prince ſeroit bientôt ren-

verſé du Trône. Cette voye étoit la plus courte: Le Roy l'approuvoit, parce qu'elle étoit la plus aiſée, & d'ailleurs celle des armes n'avoit pas réüſſi au Pere * du Duc de Calabre.

* Il avoit été défait en deux batailles rangées.

Il ne s'agiſſoit donc que de prévenir le Pape, en l'obligeant à ſuivre l'exemple de ſon Predeceſſeur; & l'Evêque d'Arras s'imagina que le meilleur moyen de retenir ſa Sainteté dans une diſpoſition ſi avantageuſe à la Maiſon d'Anjou, conſiſtoit à luy ſacrifier la Pragmatique. Il en parla au Roy en des termes étudiez, dont la ſubſtance fut que les Etats ſe maintenoient en reputation par les mêmes voyes qu'ils l'avoient acquiſe; & que la principale gloire des Roys de France venoit d'avoir eû depuis mille ans un attachement particulier au Saint Siége: d'en avoir reçu en la perſonne de Clovis la dignité de Patrice, & la Couronne Imperiale ſous le regne de Charlemagne; & de l'avoir à leur tour délivré de la tyrannie des Lombards, & enrichi du domaine de l'Exarcat. Que depuis que la correſpondance n'avoit pas été ſi étroite entre les Souverains Pontifes & les Roys tres-Chrêtiens, les uns & les autres avoient vu diminuer inſenſiblement leur autorité; & que quand il n'y auroit point d'autre raiſon que celle-là, elle devoit ſuffire pour renoüer des deux côtez la bonne intelligence. Que la France n'avoit du ſien qu'à revoquer une loy qu'elle s'étoit impoſée durant le Schiſme; & que pour une avance qui luy coûteroit ſi peu, elle tireroit de tres-grands avanta-

ges de la Cour de Rome. Que le Duc de Calabre ſeroit rétabli ſur le Trône de Naples, & que la conquête de la Sicile ne ſeroit aprés ſon couronnement que l'ouvrage de quelques ſemaines. Que les François rentrez avec tant de bonheur dans la partie la plus delicieuſe de l'Italie, reprendroient leur premier luſtre en augmentant leurs forces de moitié, & que la Chrêtienté ne pourroit plus s'exempter d'élire Loius Onze Chef de la Croiſade contre les Infidéles. Qu'il ſe tireroit ainſi du pair des autres Têtes couronnées ; & que l'Empire de Conſtantinople qu'il recouvreroit dans toute ſon étenduë, ſeroit la recompenſe de ſa vertu.

Le Roy fut touché de cette remontrance, mais ce ne fut pas par les motifs que l'Evêque d'Arras luy ſuggeroit. Il y en eut de ſecrets qui firent plus d'impreſſion ſur l'eſprit de ſa Majeſté ; & le deſir de ruiner un ouvrage où les Favoris de ſon Pere avoient eu la meilleure part, n'en fut pas le moindre. Le Roy crut encore que c'étoit augmenter le pouvoir des Grands dans l'Etat, que de conſerver la Pragmatique Sanction ; parce que comme leur brigue dans les élections ſeroit toûjours la plus puiſſante, ils étoient aſſurez d'obtenir pour leurs parens ou pour leurs amis les meilleurs benefices. Au lieu qu'en rétabliſſant le Saint Siége dans la faculté d'en conferer la plûpart par le moyen des reſervations, des préventions, & des graces expectatives, ſa Majeſté qui ſçavoit qu'elle

auroit en tout temps plus de credit en Cour de Rome que ſes Sujets, les feroit plus aiſément donner aux perſonnes qui luy ſeroient agreables.

Mais il reſtoit un ſcrupule dans l'eſprit du Roy, qu'il falloit lever avant que de paſſer outre. Il conſiſtoit en ce que ſa Majeſté * naturellement portée à la défiance, vouloit avant que de conſentir à la ſuppreſſion de la Pragmatique que le Pape donnât au Duc de Calabre une Inveſtiture de Naples, & qu'il l'aidât à prendre poſſeſſion de tout, ou pour le moins de la plus grande partie de ce Royaume. Cependant il paroiſſoit que la Cour de Rome n'accepteroit jamais cette condition; & l'Evêque d'Arras qui en étoit perſuadé, n'eut garde de ſe charger de la propoſer. Il aima mieux demander par avance pardon à ſa Majeſté de la liberté qu'il prenoit de luy remontrer qu'il n'étoit de la dignité du Saint Siége, ni d'inveſtir le Duc de Calabre, ni de le mettre en poſſeſſion du fief de Naples avant que la France eût renoncé en bonne forme à la Pragmatique Sanction: car toute la Chrêtienté auroit un ſujet legitime de ſe ſcandaliſer, ſi elle avoit lieu de ſoupçonner le Pape & le Roy de France d'un commerce auſſi honteux que ſeroit celuy de vendre & d'achepter la Pragmatique au prix d'un Royaume. Que non ſeulement ce marché n'étoit honnête ny de part ny d'autre, mais que de plus il y avoit de l'uſure & de la ſimonie à le pro-

* Dans les Lettres du Roy au Pape ſur la fin de 1461.

poſer. Qu'il valoit donc mieux ſans comparaiſon agir par un principe de pure generoſité, & remettre de bonne grace la Pragmatique au Pape; afin que ſa Sainteté touchée d'une loüable émulation, donnât à ſon tour une entiere ſatisfaction à la France.

L'expedient que propoſoit l'Evêque d'Arras, bien loin d'agréer au Roy étoit contraire à ſon genie; qui n'aimoit ny à hazarder le bien qu'il faiſoit, ny à donner par un mouvement de generoſité, quoyqu'il donnât beaucoup plus que n'avoit fait aucun de ſes Predeceſſeurs. Auſſi l'Evêque qui avoit prévu cet obſtacle, avoit demandé au Pape le pouvoir de promettre en ſon nom que le Saint Siége auroit toûjours en France un Legat à Latere qui confereroit les benefices à la recommandation du Roy; & qui étant François naturel, empêcheroit que le plus clair des revenus eccleſiaſtiques ne paſſât de ce Royaume dans l'Italie. Le Roy fut ſi charmé de cette ouverture, qu'il ne reconnut pas qu'il étoit comme impoſſible qu'elle reüſſît; à cauſe que ſi elle avoit lieu, la Cour de Rome ſeroit fruſtrée du principal avantage qu'elle prétendoit tirer de l'abolition de la Pragmatique.

Il parut ſi important à ſa Majeſté de ne plus avoir de commerce forcé au de-là des Alpes, qu'elle envoya à Rome une Ambaſſade extraordinaire, dont les Chefs furent le Cardinal de Coutance, & l'Evêque d'Arras. On leur donna l'o-

riginal de la Pragmatique, & * une longue Lettre du Roy pour le Pape dattée du vingt-ſept de Novembre 1461. dont voicy l'abregé.

* Au bout de l'inſtruction donnée à ces Ambaſſadeurs.

Sa Majeſté expoſoit d'abord que ſous le regne de Charles Sept ſon Seigneur & Pere, les Notables du Royaume tant Eccleſiaſtiques que Seculiers s'étoient aſſemblez à Bourges, où l'on avoit fait une Loy nommée la Pragmatique Sanction. Que cette loy avoit été reçuë par un conſentement univerſel, & qu'elle étoit encore actuellement en uſage. Que ſa Majeſté n'étant encore que Dauphin avoit aſſiſté aux longues déliberations qui l'avoient précedée; & que neanmoins le Pape Pie Second luy ayant écrit à ſon avénement à la Couronne, que cette Loy étoit directement contraire au Saint Siége, qu'elle avoit été faite en temps de Schiſme, & qu'elle ruinoit entierement la Hierarchie eccleſiaſtique, il avoit bien voulu donner à ſa Sainteté la ſatisfaction de l'abolir, quoyque ſon Conſeil & la plûpart de ſes ſujets fuſſent d'avis contraire. C'eſt pourquoy il ordonnoit que toutes choſes fuſſent rétablies au même état qu'elles étoient avant la Pragmatique; & que l'on n'eût deſormais en France non plus d'égard à cette Loy, que ſi elle n'avoit jamais été. Que le Saint Siége y uſât de toute la puiſſance qu'il avoit exercée ſous le regne de ſes Predeceſſeurs: Que ſes Bulles & ſes Récrits y fuſſent executez ſur le champ, & dans toute leur étenduë; & que ſi les Eccleſiaſtiques & les autres ſujets de

ſa Majeſté refuſoient de s'y ſoûmettre, le bras ſeculier ſeroit employé pour les y contraindre.

Le Parlement de Paris à qui le Roy n'avoit pu s'exempter de communiquer ſon deſſein, parce que la Cour de Rome & l'Evêque d'Arras l'avoient deſiré pour donner plus de force à la renonciation de ſa Majeſté, s'y oppoſa avec toute la vigueur que le reſpect & la fidelité pouvoient ſouffrir en des Officiers à l'égard de leur Souverain. La liberté dont il uſa dans une conjoncture ſi difficile, n'eſt pas moins à admirer qu'à loüer; & les remontrances qu'il fit étoient dreſſées avec tant d'art & de generoſité tout enſemble, qu'elles furent approuvées par le Clergé & par les autres Corps du Royaume, ſans que le Roy trouvât ſujet ni pretexte de ſe plaindre, que cette Compagnie eût reſiſté à ſes volontez.

* Dans les remontrances du Parlement au commencement de 1462.

Elle remontroit * modeſtement que l'aſſemblée de Bourges en travaillant à la Pragmatique, n'avoit rien fait de nouveau. Mais qu'elle avoit ſeulement ramaſſé les déciſions des Anciens Conciles qu'elle avoit jugez les plus propres à conſerver en France la diſcipline Eccleſiaſtique; & que par conſequent s'il y avoit à redire, ce devoit être au recuëil, & non point aux matieres qui avoient été recuëllies. Qu'il avoit neanmoins été fait aprés de meures déliberations; & que la meilleure preuve qu'il étoit dans les régles, ſe tiroit de ce que perſonne, ſans en excepter le Saint Siege, ne s'en étoit jamais plaint. Qu'il n'avoit

n'avoit été fait que pour remedier aux inconveniens qui menaçoient le Royaume d'une ruine inévitable, s'il n'y étoit au plûtôt pourvu. Que ces inconveniens procedoient de cinq principales ſources, ſçavoir des élections contre les Canons, des uſurpations ſur les Collateurs des benefices, des reſervations ſur toutes ſortes de benefices, des graces expectatives, & de la neceſſité d'aller plaider en Cour de Rome. Que le renverſement de l'ordre ancien avoit mis l'Etat Eccleſiaſtique dans une extrême confuſion. Que les Chapitres avoient été privez du droit de ſe choiſir un Superieur: les Patrons du Droit de preſenter: les Collateurs du droit de conferer; & que les Souverains Pontifes aprés avoir ramaſſé en leur ſeule perſonne tant de miniſteres differens, avoient enfin voulu que toutes les conteſtations qui ſurviendroient à l'avenir ſur l'uſage qu'ils en feroient ſe décidaſſent devant eux à Rome, c'eſt-à-dire qu'ils avoient attiré à plaider hors du Royaume la plûpart des Sujets du Roy. Que les longueurs affectées des Tribunaux de Rome à juger les moindres procez, & les années entieres qu'ils employoient d'ordinaire à la diſcuſſion des cas embroüillez, retenoient en tout temps à leur ſuite une infinité de François. Que ceux qui avoient du bien le dépenſoient, & ceux qui n'en avoient point étoient reduits à ſe mettre en ſervice pour ſubſiſter. Que la voye de faire fortune étant beaucoup plus courte & plus aiſée à Rome qu'en

aucun autre lieu de la Chreſtienté, tous les François qui avoient de l'eſprit & quelque talent extraordinaire y alloient; & ſe faiſoient introduire dans les maiſons des Cardinaux ou des Officiers de la la Datterie, ſous eſperance d'obtenir aprez qu'ils auroient long temps ſervi, quelque prévention ou grace expectative pour leur recompenſe. Que lorſqu'ils étoient aſſez heureux pour l'avoir ſur un riche benefice, ils retournoient dans leur Pays, où ils paſſoient le reſte de leur vie dans une molle oiſiveté. Qu'il arrivoit delà que les Univerſitez ne trouvoient plus de gens habiles pour remplir les plâces des Profeſſeurs à meſure qu'elles vacquoient; & que l'on étoit obligé d'élever aux Magiſtratures des perſonnes mediocrement capables, les plus habiles ne ſe preſentant plus comme autrefois pour les exercer. Que l'on voyoit ſouvent juſqu'à dix ou douze proviſions ſur un même benefice expediées à diverſes perſonnes, la Datterie étant accoûtumée à n'en refuſer aucune; & que c'étoit-là une ſemence de procez, dont on voyoit rarement la fin. Que les Bulles des vingt-deux derniers Evêchez avoient coûté cinq cens vingt mille écus: les ſoixante dernieres Abbayes autant: les proviſions des Prieurez en trois ans cent mille écus, & les graces expectatives cent autres mille écus. Que la plûpart des Egliſes de France, principalement celles qui étoient les plus anciennes & les plus riches, avoient été fondées par les Roys Tres-Chrêtiens,

ou miſes ſous leur protection par les Fondateurs. Que leurs Majeſtez faiſoient au jour de leur Sacre une profeſſion particuliere d'en conſerver les libertez & les privileges ; & qu'il y alloit de leur propre autorité, & de leur preéminence ſur les autres Monarques de la Chrêtienté, de maintenir ces Privileges dans toute leur étenduë.

Le Roy n'eut point d'égard à ces remontrances; & l'Evêque d'Arras aprés avoir informé le Pape du ſuccez de ſa negociation, partit de Paris pour aller porter à ſa Sainteté l'abolition de la Pragmatique. Il reçut en chemin les nouvelles de ſa Promotion à la dignité de Cardinal ; & une Lettre du Pape * qui l'invitoit à hâter ſon voyage, afin de recevoir plûtôt le Chapeau des mains de ſa Sainteté.

* Elle eſt dans le regiſtre de Pie Second.

La joye qu'il en eut fut telle, qu'on peut mieux ſe l'imaginer que la décrire. Elle ne fut pas neanmoins ſi grande que celle qu'il donna à la Cour de Rome, en luy remettant l'original de la Pragmatique. On ne pouvoit rien ajoûter à l'accueil qu'on luy fit ; & pour exprimer juſqu'à quel point il fut careſſé, il ſuffit de remarquer que le Pape pleura de joye en l'embraſſant : Que toutes les cloches de Rome ſonnerent : Que l'on y alluma des feux de joye par toutes les ruës, & que l'on y donna des marques de réjoüiſſance qui n'avoient point été pratiquées depuis que les Souverains Pontifes y étoient retournez d'Avignon. Le nouveau Cardinal fut d'autant moins inſenſi-

ble aux honneurs qu'on luy faiſoit, qu'il n'étoit pas né de qualité à les recevoir. Il en fut ſi tranſporté, qu'il oublia de ſolliciter le Pape d'accomplir la promeſſe qu'il avoit faite d'inveſtir du Royaume de Naples le Duc de Calabre, ou du moins il ſe laiſſa perſuader d'en remettre l'execution à un autre temps. Il ſe contenta de la ceremonie que fit le Pape à la Meſſe de minuit de benir une épée enrichie de pierreries, & de la commiſſion qu'on luy donna en le congediant de la preſenter au Roy. Elle étoit la marque du Generalat de l'armée Chrêtienne contre les Infidéles; & l'on avoit gravé deſſus quatre Vers latins, * dont le ſens contenoit autant de prédictions qui furent toutes vaines. La premiere qu'elle ſeroit employée contre les Turcs: La ſeconde qu'elle rétabliroit les Grecs dans la liberté qu'ils avoient perduë: La troiſiéme qu'elle ruïneroit l'Empire de Mahomet Second; & la derniere qu'elle rendroit la valeur des François auſſi celebre qu'elle l'avoit été, lorſque Godefroy de Boüillon avoit recouvré la Terre Sainte.

Mais le Cardinal d'Arras ne trouva point à ſon retour le Roy dans la diſpoſition à ſon égard, qui luy étoit neceſſaire pour ſatisfaire ſon ambition.

* Les Cardinaux Evêques prenoient en ce temps le nom de leurs Evêchez.

* *Exerat in Turcas tua me Ludovice furentes*
Dextera: Grajorum ſanguinis ultor ero.
Corruet Imperium Mahumetis: & Inclita rurſus
Gallorum virtus te petet Aſtra duce.

Loüis Onze n'étoit point d'humeur à ſe payer long-temps de promeſſes, principalement lorſqu'il ne demandoit que ce qu'il prétendoit luy être du. Il s'étoit fait une eſpece de violence en n'obligeant point le Pape à reſtablir les François dans le Royaume de Naples en même temps qu'il ſacrifioit à ſa Sainteté la Pragmatique; & il avoit eſperé que le Pape leur feroit juſtice immediatement aprés qu'ils auroient mis à couvert ſon honneur, en luy cedant cette Pragmatique ſans que ſa Sainteté leur eût rien cedé en échange.

Cependant on l'avoit traité en enfant: on avoit cru l'amuſer en luy envoyant un bijou; & l'on avoit mêmes ajoûté la mocquerie à l'injure, puis que le Bâtard Ferdinand Competiteur du Duc de Calabre s'étoit reconcilié avec la Cour de Rome, par le ſeul engagement où il étoit entré de marier ſa fille * avec Antoine Picolomini néveu du Pape. Cette inconſtance étoit d'autant plus ſurprenante, que l'on en pénetroit moins les veritables cauſes. On ſçavoit d'un côté que la Maiſon de Picolomini étoit aſſez conſiderable pour s'allier avec Ferdinand, ſans qu'elle acheptât ſa fille par une infidelité; & l'on eſtoit perſuadé d'un autre côté que le Pape auroit mieux trouvé ſon compte avec la Maiſon d'Anjou qu'avec celle d'Arragon, ſoit qu'il ne viſât qu'à marier hautement ſon néveu, ou qu'il cherchât à luy procurer une Souveraineté. Car la Maiſon d'Anjou poſſedoit le Comté de Provence, dont elle pouvoit diſpoſer en tout ou en

* Dans la negociation de Pichinin pour le Roy Ferdinand de Naples.

partie. Elle étoit une branche de celle de France, la plus auguſte de la Chrêtienté : Elle étoit feconde en Princeſſes d'une excellente beauté, & elle avoit eu l'avantage de n'en produire jamais aucune laide ny mediocrement belle. Au lieu que Ferdinand n'avoit à donner que les fiefs de Naples, dont les Papes à venir prétendroient un jour qu'il n'auroit pu diſpoſer, & d'ailleurs il commençoit une branche bâtarde de la Maiſon d'Arragon. Son Biſayeul paternel Henry de Tranſtamare avoit encore été Bâtard ; & la Princeſſe qu'on deſtinoit au Neveu du Pape n'étoit pas belle, & n'avoit point d'eſprit.

Cependant l'antipatie de Pie Second pour les François, ou la crainte de les rendre trop puiſſans en les établiſſant à Naples, l'emporta ſur les promeſſes qu'il avoit faites, & ſur ſes interêts particuliers. Ce Pape tout Italien qu'il étoit, & né dans la Republique de Sienne, amie de tout temps & confederée de la France, rüina ce que ſon Predeceſſeur, quoy qu'Eſpagnol, avoit fait en faveur de la même France. Il revoqua la dépoſition de Ferdinand * faite par Calixte Trois : Il leva les cenſures redoublées, & la dégradation fulminée en bonne forme contre ce Prince : Il ſupplea de pleine puiſſance & d'autorité Apoſtolique aux nullitez du Teſtament d'Alphonſe : Il le rendit valable pour ce qui regardoit l'inſtitution de ſon fils naturel Ferdinand en qualité d'heritier du Royaume de Naples : Il luy accorda une

* Dans les actes de l'Inveſtiture de Ferdinand.

Inveſtiture copiée ſur celles * que les Princes de la Maiſon d'Anjou avoient autrefois obtenuës : Il nomma Legat à Latere le Cardinal Latin Urſin Doyen du ſacré College, pour inſtaler le même Ferdinand dans le Royaume de Naples, & pour le couronner : Il excommunia non ſeulement par menaces, mais encore de fait, les Neapolitains qui refuſeroient de luy obeïr pour quelque cauſe que ce fût ; & il luy envoya des Troupes pour opprimer la faction d'Anjou, trop puiſſante à ſon gré dans ce Royaume.

* Elles ſont dans un manuſcrit particulier de la Biblioteque du Roy.

Loüis Onze n'apprenoit aucune de ces irregularitez de Pie Second ſans entrer en de nouveaux emportemens de colere, que le Cardinal d'Arras eſſuyoit avec une addreſſe inimitable. Et à dire le vray la plus grande preuve qu'il a été un des plus ſouples Courtiſans qui furent jamais, doit être priſe de ce qu'il évita ſa diſgrace, & mêmes qu'il ne perdit rien de la haute faveur où il s'étoit élevé ; quoyqu'il eût fait recevoir au plus ſenſible & plus imperieux des Souverains qu'il reconnoiſſoit alors pour ſon Maître, un affront ſi deliçat, que l'Hiſtoire ancienne n'en a point marqué de ſemblable qui ait demeuré impuni. Si celle du quinziéme ſiécle avoit conſervé les divers artifices qu'il mit en pratique dans une ſi difficile conjoncture, il n'y auroit rien eu de plus inſtructif pour les Favoris, ny de plus curieux pour toutes ſortes de perſonnes. Mais tout ce que l'on en ſçait eſt que le Cardinal d'Arras en fut quitte pour accepter la

commiſſion de retourner à Rome, voir s'il n'y auroit pas moyen de reparer la faute que l'on y avoit faite. En quoy l'aveuglement du Roy fut d'autant plus à plaindre, que ſa Majeſté rendoit cette faute irreparable en renvoyant le * Cardinal d'Arras au Pape : bien loin qu'elle y remediât comme elle prétendoit. Car outre que la Cour de Rome ne ſe gagnoit pas par la diſſimulation, lorſqu'elle étoit perſuadée d'avoir offenſé les perſonnes qui en uſoient à ſon égard, elle étoit d'humeur à juger de la foibleſſe des autres par le peu de reſſentiment qu'ils témoignoient, & par conſequent à les mépriſer, & mêmes à continuer de les inſulter. Et de fait toute la ſatisfaction que remporta le Cardinal d'Arras des longues audiances qu'il eut du Pape, fut que ſa Sainteté l'écouta ſans s'émouvoir & ſans l'interrompre. On avoit donné à ce Cardinal pour Collegues, les Evéques d'Angers & de Xaintes; & de peur que la Cour de Rome ne trouvât à redire qu'on luy eût envoyé une Ambaſſade extraordinaire toute compoſée d'Eccleſiaſtiques, on y avoit joint des Laïques, & on leur avoit donné pour Chef le Comte de Chaumont.

* Dans le ſecond voyage du Cardinal d'Arras à Rome,

Le Pape répondit * publiquement à ce Comte qu'il n'avoit fait que ſe conformer aux maximes les plus certaines de la Réligion Chrêtienne, lors qu'il avoit préferé la Maiſon d'Arragon à celle d'Anjou pour l'inveſtiture de Naples; parce que ne pouvant en aucune maniere ſe dépoüiller de la qualité

* Dans la réponſe du Pape à cet Ambaſſadeur.

qualité de Pere commun, & ne devant jamais prononcer en faveur ou contre qui que ce fût ſans être reconnu pour Juge, & ſans avoir examiné le fond de l'affaire, ſa Sainteté n'avoit qu'à regarder celuy qui étoit en poſſeſſion, & à le reconnoître pour proprietaire juſqu'à ce qu'il fût dépoſſedé. Qu'à ſon avenement à la Papauté, elle avoit trouvé Ferdinand établi Roy de Naples, & que ce Prince l'avoit depuis preſſée de le confirmer. Qu'elle avoit long-temps differé de le faire pour voir ſi les Princes de la Maiſon d'Anjou ne le troubleroient point dans la joüiſſance d'un Etat ſi floriſſant : mais que voyant qu'ils le laiſſoient paiſible par impuiſſance ou autrement, elle n'avoit pu differer davantage à luy accorder l'Inveſtiture qu'il demandoit.

Le Comte de Chaumont qui n'étoit pas informé de la veritable cauſe qu'avoit eu ſa Sainteté de favoriſer Ferdinand, s'imagina qu'elle n'avoit point eu d'autre intention que d'obliger les François à contribuer pour la guerre contre les Turcs qui venoit d'être publiée à l'aſſemblée de Mantouë, comme devant être faite aux frais communs de la Chrêtienté. Il repartit * ſur cette ſuppoſition que le Roy ſon Maître luy avoit ordonné d'offrir à ſa Sainteté quarante mille chevaux, & trente mille hommes de pied, au cas qu'elle revoquât l'Inveſtiture accordée à Ferdinand, & qu'elle en accordât une nouvelle au Duc de Calabre ſur la ceſſion que René Roy de Sicile ſon pere luy feroit de ſes droits d'Anjou.

* Dans la replique du Comte de Chaumont.

Cette propoſition ſi peu attenduë, embaraſſa extraordinairement le Pape, quoyqu'il eût plus d'experience qu'aucun autre de ſon ſiécle en matiere de negociation. L'offre du Comte de Chaumont étoit ſi avantageuſe à Pie Second, qu'il ſe ſeroit perdu de reputation en ne l'acceptant pas. Les Princes Chrêtiens qu'il avoit ſi ſolemnellement invitez à l'aſſemblée de Mantouë l'auroient accuſé de s'être mocqué d'eux en leur demandant les moyens de porter la guerre chez les Infidéles, ou d'être le plus inconſtant des hommes; puiſqu'aprés avoir témoigné tant d'ardeur pour cette expedition il ſe refroidiſſoit honteuſement lorſque la France luy preſentoit un ſecours ſi conſiderable, qu'il étoit ſeul capable de mettre Mahomet Second à la raiſon.

Il y avoit encore moins lieu de ſoupçonner que ce que promettoient les François étoit au deſſus de leurs forces : car outre qu'ils ſortoient d'une longue guerre civile & étrangere tout enſemble qui les avoit preſque tous accoûtumez aux fonctions militaires, on leur vit mettre ſur pied bientôt aprez deux fois autant de forces qu'en avoit offert le Comte de Chaumont.

Le Pape auroit donc été reduit à les accepter, ou à laiſſer deviner par ſon ſilence qu'il preferoit l'agrandiſſement de ſa Maiſon au recouvrement de l'Empire de Conſtantinople, s'il ne luy eût tombé dans l'eſprit au moment que le Comte de Chaumont ceſſa de parler, un expedient qui le

dégagea de ces deux fâcheuſes extremitez. Il applaudit à la propoſition de ce Comte, & luy témoigna qu'il donnoit dans ſon ſens. Il ajoûta que le Roy Loüis Onze ne pouvoit choiſir de meilleure voye pour executer le deſſein de rétablir la Maiſon d'Anjou ſur le Trône de Naples, que d'envoyer ſoixante dix mille ſoldats en Italie s'embarquer ſur les côtes de la Poüille, pour de-là faire voile en Grece ; parce que Ferdinand incapable de reſiſter à une armée ſi formidable, ne la ſentiroit pas plûtôt approcher qu'il s'enfuiroit ; & le Saint Siége aprez avoir appris que ce Prince auroit quitté la partie, ſeroit en état d'inveſtir des deux Siciles le Duc de Calabre qui ſe trouveroit alors en poſſeſſion du Royaume de Naples. Cette raiſon qui n'étoit à le bien prendre qu'une défaite, ſatisfit de ſorte le Comte de Chaumont qu'il retourna content en France, quoyqu'il n'eût rien obtenu de ce qu'il demandoit. * Mais le Roy ne fut pas ſi facile à prendre le change, que l'avoit été ſon Ambaſſadeur. Il découvrit d'abord ce qu'il y avoit de captieux dans l'excuſe du Pape, ou du moins il s'imagina de l'avoir découvert.

* Dans les Lettres de Pie Second à Joſſredy.

Sa Majeſté entretenoit en Angleterre de fidéles Eſpions, qui l'avoient avertie que l'Evêque François d'Antragues Ambaſſadeur Apoſtolique en Angleterre étoit le principal auteur des guerres civiles qui deſoloient cette Iſle autrefois ſi floriſſante ; & que ce Prelat y avoit formé par ſes in-

trigues une faction ſi puiſſante, qu'elle avoit ôté la Couronne à la Maiſon de Lancaſtre qui la poſſedoit paiſiblement depuis trois generations, & mis en ſa place celle d'York. On ſçavoit de plus qu'il étoit ennemy déclaré des François: Qu'il leur avoit rendu toutes ſortes de mauvais offices en Cour de Rome: * Qu'il avoit menacé des Cenſures Eccleſiaſtiques ceux de la même Nation qui étoient allez porter les armes en faveur de la Maiſon de Lancaſtre; & qu'il avoit excité la Maiſon d'Yorck aprez ſa victoire à ne leur point donner de quartier. Sur quoy le Roy croyoit être bien fondé de conclure, que ce Prelat n'auroit pas plûtôt vu paſſer les forces de France en Italie, que ſoit qu'il eût un ordre ſecret du Pape, ou qu'il agît par le ſeul eſprit de malignité qui l'animoit contre la France, il inviteroit le Roy d'Angleterre Edoüard Quatre à faire une deſcente nouvelle en Normandie. Que le pretexte d'Edoüard ſeroit d'acquerir, ou pour mieux dire d'acheter l'amitié des Anglois, en recouvrant la Normandie & la Guyenne que le Comte de Dunois leur avoit ôtées. Mais qu'en effet il n'auroit point d'autre intention que de demeurer armé, & d'être en état d'appaiſer facilement tous les tumultes que la Maiſon de Lancaſtre pourroit exciter dans les Provinces d'Angleterre, où ſes partiſans étoient encore en tres grand nombre. Que les Anglois ne trouvant point de reſiſtance en Normandie, la reprendroient plus promptement qu'ils ne l'avoient perduë; & les François à

* Dans les Lettres de cet Evêque à Pie Second.

peine arrivez de-là les Alpes ſeroient contraints de les repaſſer, pour ne pas achever de perdre leurs propres Etats en voulant rétablir le Duc de Calabre dans le ſien.

Cette jalouſie qui certainement étoit fondée ſur de fortes conjectures, retint en France les ſoixante dix mille hommes qui devoient marcher contre les Infidéles, & conſerva pour ce coup à Ferdinand la Couronne de Naples. Le Pape même qui n'étoit pas d'humeur à mécontenter tout à fait les perſonnes, qui ſuivant qu'elles ſeroient menagées, pourroient beaucoup ſervir ou beaucoup nuire, entretint le Cardinal d'Arras en ſecret; & luy dit que ſi le Roy de France pouvoit diſpoſer le Duc de Calabre à remettre ſes prétentions ſur les Royaumes de Sicile & de Naples au jugement du Saint Siége, ſa Sainteté retireroit auſſi-tôt les troupes auxiliaires qu'elle y avoit envoyées, & ſommeroit Ferdinand de luy remettre auſſi la déciſion de ſa fortune. S'il obeïſſoit ſa Sainteté jura de ne point traîner l'affaire en longueur, & de la décider en plein Conſiſtoire ſuivant que ſa conſcience luy dicteroit; & ſi Ferdinand n'obeïſſoit pas, elle promit de ſe déclarer contre luy, & de prononcer en faveur du Duc de Calabre.

Mais le Conſeil de ce Duc ne fut pas d'avis qu'il ſe rapportât entierement à la bonne foy du Pape. Car outre que ſa Sainteté ne s'étoit que trop nettement expliquée de ſon penchant pour

Ferdinand, on trouvoit par experience que tous les Souverains Pontifes qui avoient été les plus éclairez pour connoître leurs veritables interêts, & les plus exacts à les ſuivre, avoient pris toutes les précautions * imaginables pour empêcher qu'il n'y eût à Naples un Roy qui poſſedât d'autres Etats. Cela regardoit d'autant plus le Duc de Calabre, qu'outre les Duchez de Lorraine & de Bar, qu'il tenoit de ſa mere, le Duché d'Anjou, & le Comté de Provence qu'il heriteroit de ſon pere, & le Comté du Maine qui luy reviendroit par la ſucceſſion de Charles d'Anjou ſon couſin germain, qui n'avoit point d'enfans, il étoit encore le plus proche des Princes du Sang à ſucceder à la Couronne de France aprés ceux de la branche d'Orleans; & la Cour de Rome étoit aſſez perſuadée qu'il luy ſeroit impoſſible de ranger à la raiſon un Roy de Naples, lorſqu'il ſeroit devenu Roy de France.

* Dans le recueil des inveſtitures accordées par les Papes aux Roys de Naples. Elles ſont entre les Manuſcrits de Lomenie.

Ainſi l'offre de ſa Sainteté fut refuſée; & le Cardinal d'Arras n'ayant pu rien obtenir pour ſon Maître, ſe mit en devoir d'obtenir quelque choſe pour luy. Il croyoit avoir ſi bien merité du Saint Siége, que l'on n'auroit point à Rome la hardieſſe de luy refuſer aucune grace, principalement ſi elle dépendoit de l'abolition de la Pragmatique, qu'il appelloit ſon ouvrage; & il s'étoit entierement confirmé dans cette opinion, lorſqu'il apprit qu'il avoit vacqué en même temps l'Archevêché de Bezançon dans la Franche-Comté, &

l'Evêché d'Alby en Languedoc. Cet Archevêché luy étoit ſi commode, qu'il n'y en avoit point dans la Chrêtienté qui le fût davantage. Il étoit né dans la Ville Metropolitaine de ce Dioceſe ; & ne pouvant goûter le plaiſir d'être Souverain dans ſa Patrie pour le temporel, il voulut au moins avoir la ſatisfaction d'y être le premier en ce qui regardoit le ſpirituel : tant il eſt vray que ſouvent il n'y a pas moins d'ambition dans les perſonnes dont la Maiſon eſt obſcure, que dans celles du Sang Royal ; & que quand les unes & les autres la diſſimulent, c'eſt preſque toûjours faute de puiſſance ou d'occaſion.

L'Evêché d'Alby n'étoit pas moins à la bienſéance du Cardinal d'Arras que l'Archevêché de Bezançon. Car outre qu'il étoit le plus riche de France, ſon revenu n'étoit pas ſujet à diminuer par les actes d'hoſtilité ny par les logemens des gens de guerre. Si le Cardinal eût joint ces deux Benefices à l'Evêché d'Arras & à l'Abbaye de Saint Vaſt qu'il avoit déja, il ſe ſeroit rendu le plus conſiderable Eccleſiaſtique de la Chrêtienté aprez le Pape ; & il n'en falut pas davantage pour l'obliger de les aller demander à ſa Sainteté, ſur la préſuppoſition que le Roy & le Duc de Bourgogne y conſentiroient volontiers.

On ne ſçait ſi le Pape fut ſurpris d'une demande ſi contraire aux anciens Canons ; ou s'il apprehenda d'accroître la puiſſance d'un Prelat,

dont le credit commençoit de luy être ſuſpect Mais il eſt certain qu'il répondit * froidement au Cardinal d'Arras qu'il n'avoit encore pourvu une même perſonne de deux Evêchez à la fois, & qu'il ne commenceroit pas ce jour-là. La faveur eſt la moins propre de toutes les conditions à ſupporter patiemment un refus; & l'on eſt abſolument incapable de le digerer, quand il vient d'une part d'où il n'y avoit ny ſujet ny pretexte de l'attendre. Le Cardinal d'Arras étoit ſi perſuadé de l'obligation que luy avoit la Cour de Rome, qu'il ne l'en auroit pas tenuë quitte quand elle l'eût élevé juſques ſur le Saint Siége; & bien loin de s'attendre qu'elle examinât jamais ce qu'il luy demanderoit, il s'imaginoit au contraire qu'elle previendroit ſes demandes.

* Dans la vie de Pie Second.

Ainſi le rebut de ſa Sainteté le bleſſant par la partie la plus ſenſible, il en témoigna du reſſentiment par toutes les voyes que ſuggerent les paſſions les plus violentes lorſqu'elles ne ſont pas encore tout-à fait revoltées contre la raiſon. Il accuſa le Pape d'ingratitude: Il luy reprocha les ſervices qu'il luy avoit rendus: Il les fit monter infiniment au deſſus de leur juſte valeur: Il déclara que la Pragmatique Sanction n'étoit pas ſi pleinement abolie qu'on ne la pût rétablir, & enfin il menaça de détruire ſon propre ouvrage.

Le Pape qui avoit alors tout l'avantage ſur le Cardinal d'Arras qu'ont les perſonnes de ſens raſſis ſur les plus emportées, n'entra point en colere

lere de ce qu'il perdoit le reſpect. Sa Sainteté n'eut que de la pitié pour luy, ſoit qu'elle fût perſuadée de luy en avoir donné l'occaſion; ou qu'elle aimât mieux qu'il paſſât ſa méchante humeur en déclamant contre elle, que s'il ſe fût adreſſé à d'autres. Elle luy donna tout le loiſir dont il avoit beſoin pour rentrer dans luy-même; & quelque tems aprés elle luy fit dire qu'il choiſit des deux Benefices qu'il avoit demandez, celuy qui luy conviendroit le mieux. Un autre Prelat moins intereſſé que le Cardinal d'Arras eût pouſſé ſon dépit juſqu'au bout, & n'auroit accepté ny l'Archevêché de Beſançon ny l'Evêché d'Alby. Mais il n'étoit pas d'humeur à ſe piquer de generoſité à ſes propres dépens. Il crut que la Cour de Rome aprés l'avoir offenſé ſe mocqueroit encore de luy, s'il luy laiſſoit l'entiere diſpoſition des deux Benefices dont il s'agiſſoit, & ſur ce fondement il la prit au mot. Il préfera mêmes l'utile à l'honnête, en ſe déterminant à prendre l'Evêché d'Alby, ſoit que la paſſion de la gloire cedât dans ſon eſprit à la démangeaiſon d'acquerir du bien, ou qu'il affectât de ſe conſerver deux aziles en même temps; l'un dans les Etats du Duc de Bourgogne en retenant l'Evêché d'Arras, & l'autre dans le Royaume de France, en prenant l'Evêché d'Alby. Afin que s'il venoit à tomber dans la diſgrace de l'un de ces deux Princes, comme il étoit moralement impoſſible d'être long-temps en faveur auprés des deux, il eût ſous la domination de l'autre une retraite

assurée: au lieu que s'il eût conservé Besançon avec Arras, il n'auroit eu d'établissement que dans les Etats du Duc de Bourgogne.

Les caresses que Pie Second luy fit ensuite pour tâcher de l'adoucir, furent absolument inutiles. Il retourna en France avec autant d'aversion pour la Cour de Rome, qu'il avoit eu d'inclination pour elle; & s'il n'eut pas assez de credit pour disposer le Roy à rétablir la Pragmatique, sa Majesté n'ayant pas voulu passer pour inconstante, il en eut assez pour obtenir des Parlemens qu'ils l'observeroient en vingt-un de ses articles, & n'y contreviendroient que dans les deux qui regardoient les Reservations & les Graces Expectatives. *

* Dans le dernier volume des Libertez de Mr du Puy.

La crainte qu'avoit eu le Roy de voir finir plûtôt qu'on ne pensoit les guerres civiles d'Angleterre, n'avoit pas été sans fondement; & il y eut sujet de loüer sa prévoyance, en ce qu'il ne dégarnit pas son Etat des soixante dix mille soldats qu'il avoit offerts au Pape. Henry Six Roy d'Angleterre qui étoit né à Paris, & qui y avoit été couronné Roy de France, n'avoit conservé de ce beau Royaume que la femme qu'il y avoit épousée. C'étoit Marguerite d'Anjou sœur du Duc de Calabre Princesse extraordinairement belle, comme l'étoient toutes celles de sa Maison: mais préferable à toutes les Dames de son siécle en ce qu'elle portoit un cœur d'Heroïne dans un corps, qui pour être de complexion délicate ne

laiſſoit pas d'être aſſez robuſte pour ſupporter ſans peine les fatigues de la guerre.

Il ſembloit que la nature ſe fût mépriſe en la formant, & qu'elle eût demeuré en chemin dans le deſſein qu'elle avoit eu de faire un homme. Ses ſentimens & ſes inclinations * étoient d'un autre ſexe; & quoyqu'elle eût été nourrie avec ſoin, & qu'elle demeurât exactement dans toute la bienſéance du ſien, on ne laiſſoit pas d'entrevoir qu'en changeant d'habit elle auroit été plus propre à commander des armées, qu'elle ne l'étoit en gardant le ſien à tenir le Cercle. Mais elle avoit le malheur commun à la plûpart des Heroïnes mariées, qui eſt d'être mal aſſorties. Comme elle étoit née pour regner, ſon Mary étoit né pour obéir; & l'on n'avoit jamais vu d'union de genies ſi contraires, qu'étoit celle de leur mariage, quoyqu'ils vécuſſent tout-à-fait bien enſemble. Le Roy ſon mary ne ſe vouloit mêler en aucune façon des affaires de ſon Etat, & les Anglois ne pouvoient ſouffrir que ſa femme y eût aucune part, tant à cauſe qu'elle étoit étrangere, que parce qu'ils la haïſſoient naturellement en qualité de Françoiſe. Il étoit ſtupide, & d'humeur à ſe trop familiariſer: ce qui l'ayant rendu mépriſable à ceux qui l'abordoient, fut la premiere & la principale cauſe de ſon malheur.

* Dans le recueil des Lettres de cette Reine à Loüis Onze.

Pour en mieux comprendre les circonſtances qui ont une liaiſon neceſſaire avec cette Hiſtoire, il faut remonter à la ſource, & préſuppoſer que

Henry Quatre ayeul de Henry Six n'étoit pas monté ſur le Trône d'Angleterre par les voyes ordinaires. Il étoit à la verité Prince du Sang Royal, & Chef de la Maiſon de Lancaſtre : Mais ny les loys d'Angleterre obſervées juſques là ſans interruption depuis le regne de Guillaume le Conquerant, ny l'ordre de la ſucceſſion, ne l'avoient point appellé à la Couronne. Il l'avoit trouvée ſur la tête de Richard Trois. Il s'étoit revolté contre luy : Il luy avoit débauché une partie de ſes Sujets par le moyen deſquels il l'avoit vaincu, & s'étoit mis en ſa place.

Il avoit neanmoins regné d'une maniere ſi conforme à l'inclination des Anglois, qu'ils s'étoient inſenſiblement accoûtumez à le reconnoître pour Roy legitime ; & comme il n'avoit fait aucune faute durant ſon adminiſtration, & que ſon Predeceſſeur n'avoit point laiſſé de poſterité, on ne s'étoit pas mis en peine de le troubler dans la poſſeſſion d'un bien qu'il avoit mal acquis. Henry Cinq ſon fils avoit ſçu ſi parfaitement plaire aux Anglois en portant la guerre dans la France, en y gagnant la bataille d'Azincour, en ſe liguant avec le Duc de Bourgogne ; & en abuſant de la foibleſſe d'eſprit du Roy Charles Six juſqu'à ſe faire donner la Couronne de France pour la dot de ſa femme, qu'on l'avoit admiré en Angleterre, bien loin d'y penſer à ſe revolter contre luy. Il avoit laiſſé Henry Six au berceau ſous la tutelle du Duc de Bethford ſon frere ; & les

Anglois étoient demeurez fideles ſous la longue minorité de cet Enfant, c'eſt-à-dire durant qu'ils avoient été occupez à conſerver les conquêtes de ſon Pere en France, & qu'ils l'avoient cru heritier de ſes belles qualitez auſſi-bien que de ſes Etats. Mais lorſqu'ils apperçurent qu'il tenoit de la foibleſſe d'eſprit de Charles Six ſon ayeul maternel, ils témoignerent un extrême regret de l'avoir pour Roy, ſoit qu'ils luy imputaſſent la perte qu'ils venoient de faire de tout ce qu'ils avoient en France excepté Calais; ou que leur dégoût n'eût point d'autre fondement que la corruption de leur genie, qui alloit plûtôt à inſulter qu'à compatir à la miſere de leurs Souverains.

Les Anglois étant donc ainſi diſpoſez à la guerre civile, ils en trouverent bien-tôt une favorable occaſion. Richard Duc d'York Chef de ſa Maiſon, & Prince du Sang d'Angleterre, avoit de l'eſprit, du courage, de la valeur, & de l'ambition. Le mauvais exemple des Princes de la Maiſon de Lancaſtre avoit augmenté ſon deſir de regner; & il s'étoit imaginé que puiſqu'ils avoient violé toutes les Loix divines & humaines pour monter ſur le Trône, il ſeroit bien fondé de les ſupplanter à ſon tour.

Il communiqua ſon deſſein à Richard Comte de Varvic Seigneur le plus conſideré d'Angleterre; & l'engagea dans ſon party par la promeſſe

de l'Admirauté de ce Royaume, qui étoit la premiere Charge de l'Etat. Varvic s'assura de tous les Anglois mécontens ; & lorsque le Duc d'York sentit sa faction assez puissante pour se déclarer impunément, il leva le masque. Il se seroit mis d'abord à la tête des Rebelles si le Comte de Varvic ne l'en eût détourné, en luy remontrant que son party étoit si grand que rien que sa mort n'étoit desormais capable de l'éloigner du Trône. Que les Royalistes étoient si persuadez de cette verité, qu'ils n'avoient plus d'autre esperance de conserver la Couronne d'Angleterre à Henry Six, qu'en cherchant de tous côtez le Duc d'York dans la premiere bataille qui se donneroit ; & en le perçant de tant de coups, qu'ils fussent certains de s'en être défaits. Que les mécontens informez de ce dessein n'iroient au combat qu'en tremblant, & fuïroient au premier bruit faux ou veritable qui se repandroit de la perte de leur Chef. Au lieu que s'ils le sçavoient hors de danger, ils combattroient plus hardiment ; & s'ils étoient défaits, ils remettroient sur pied dés le lendemain une nouvelle armée.

Henry Six averti de leur dessein, fut conseillé de le prévenir. Ce Prince passoit pour brave, parce qu'il tiroit de sa stupidité l'avantage apparent de ne pas connoître le peril, & de s'y engager par consequent sans ressentir aucune impression de crainte. Il alla au devant des Rebelles avec ce qu'il put ramasser d'Anglois fidéles, mais

à l'approche des ennemis il ſe trouva plus foible qu'eux de la moitié. Il ne laiſſa pas neanmoins de les charger ; & le Comte de Varvic qui les commandoit le voyant ſi mal accompagné, ne douta plus de la victoire. Il penſa ſeulement à la rendre entiere, en l'envelopant de ſorte qu'il ne pût ſe ſauver ; & donna ordre à ſes deux Officiers Géneraux d'élargir inſenſiblement aprés que le combat ſeroit attaché les deux aiſles des Rebelles en forme de croiſſant, & d'enveloper l'armée Royalle.

Les deux Officiers qui entendoient admirablement la guerre, obéïrent avec autant d'adreſſe que d'exactitude ; & défirent ſi abſolument le Roy, qu'à peine ſe ſauva-t-il deux ou trois des ſiens pour porter à la Reine ſa femme la nouvelle de ſon malheur. On l'auroit pu tuer dans la chaleur du combat ſi l'on eût voulu, ſans craindre que le parricide fût imputé à aucun des Rebelles en particulier : mais le mépris que l'on avoit pour ſa perſonne, fit que l'on aima mieux luy ſauver la vie.

On le remena dans Londres, qui ouvrit ſes portes aux vainqueurs. On luy fit faire ſon procez en plein Parlement. Henry Quatre fut convaincu d'avoir uſurpé la Couronne d'Angleterre ; & les deux Chambres de cette Compagnie feignirent d'avoir de la compaſſion pour ſon petit fils, par la ſeule raiſon qu'il ſembloit avoir joüi de bonne foy du vol de ſon Ayeul. On donna de plus au merite

de ſon Pere, le titre de Roy qu'on luy permit de retenir pour ſa perſonne ſeulement, & durant ſa vie; & l'on attribua au Duc d'York l'adminiſtration generale de l'Etat, le ſoin de la paix & de la guerre, la garde de la perſonne du Roy, & le droit de luy ſucceder. La fin de cette tragedie eut quelque choſe de triſte & de ridicule tout enſemble; & Henry Six y fut d'autant plus à plaindre, qu'il conſentit volontairement à ſa propre dégradation. *

* Dans le reſultat du dernier Parlemẽt d'Angleterre ſous Henry Six.

Au premier bruit de ſa défaite la Reine ſa femme s'étoit ſauvée en France, où elle n'avoit mené d'Angleterre que le fils unique qu'elle avoit mis au monde. Elle ne s'amuſa point à ſe plaindre inutilement, ny à faire pitié. Elle ſollicita Loüis Onze ſon couſin germain, le Roy de Sicile ſon pere, & le Duc de Bourgogne ſon allié, de luy donner des Troupes; & elle en obtint enfin d'aſſez conſiderables, pour repaſſer avec elles en Angleterre. Elle les voulut commander en perſonne; & ce fut là la ſeconde fois, à compter celle de Fredegonde pour la premiere, que les François ne dédaignerent pas de combattre ſous une femme.

Le Duc d'York qui n'avoit pas tant de mépris pour elle que pour ſon Mary, & qui aprehendoit les Troupes aguerries des François, voulut abſolument commander les ſiennes; & tout ce que l'on put obtenir de luy, fut de conſentir que ſon fils Edoüard jeune Prince de grande eſperance

demeurât

demeurât à Londres, pour empêcher la Bourgeoiſie en cas de diſgrace de s'accommoder avec la Reyne. Le Duc d'Yorx ſe fit accompagner par le Comte de Rothland ſon autre fils ; & comme il n'y avoit point de places fortes en Angleterre, on fut bientôt obligé de part & d'autre d'en venir aux mains.

La bataille fut extraordinairement ſanglante, parce que dans cette ſorte de guerres ou ne faiſoit preſque plus de quartier. Mais enfin la Reine vainquit, & eut la ſatisfaction de voir étendus ſur la pouſſiere ſes plus redoutables ennemis. On coupa par ſon ordre les têtes aux corps morts du Duc d'Yorx, du Comte de Rothland, & du Comte de Sariſbery ; & elle les fit porter devant ſon armée, avec cette circonſtance qu'on avoit mis par mocquerie une couronne de papier ſur celle du Duc d'Yorx.

Le Comte de Varvic s'étoit ſauvé preſque ſeul, aprez avoir vu tuer le Comte de Sariſbery ; & ſon credit avoit été ſi grand, qu'il avoit remis ſur pied en huit jours une armée plus puiſſante que la premiere. Il avoit mêmes eu la précaution de ſe ſaiſir de la perſonne du Roy, & de le mener avec luy ; afin que les ſoldats convaincus de ſon peu de ſens combattiſſent avec d'autant plus d'ardeur pour l'empêcher de remonter ſur le Trône, qu'ils l'en jugeroient moins digne : mais la ruſe de ce Comte luy fut prejudiciable.

La Reyne l'atteignit à Saint Albans : luy donna une deuxiéme bataille : le défit entierement : & délivra ſon Mary. Enſuite elle ſe preſenta victorieuſe aux portes de Londres ; & elle y auroit entré, ſi elle ſe fût contentée de la ſoûmiſſion des habitans. Mais elle s'obſtina mal à propos à demander qu'ils luy livraſſent tous les Rebelles pour être punis ; & le nombre en étoit ſi grand, qu'ils engagerent leurs Concitoyens à perir ou à ſe conſerver avec eux. Ils appellerent le Comte de Varvic qui s'étoit encore ſauvé, & le mirent en état de hazarder une troiſiéme batailllle, qui dura dix heures entieres ſans diſcontinuation. Vingt mille ſoldats y furent tuez : Les Rebelles reprirent priſonnier leur Roy ; & la Reine fut obligée à s'enfuïr pour avoir à contre temps mis au deſeſpoir des ennemis plus étonnez que domptez, lorſqu'ils pouvoient encore nuire.

Fin du premier Livre.

ARGUMENT
DU
SECOND LIVRE.

LOüIS se propose de donner sa fille aînée en mariage au Duc de Calabre, & de le faire Roy de Naples. Il prepare dans cette vuë de grandes forces par terre & par mer, mais le Pape s'obstine à luy être contraire. Sa Sainteté menace d'abandonner Ferdinand d'Arragon s'il ne rend au Saint Siége le Duché de Benevent, & Ferdinand ne s'y peut resoudre. Le Pape pour luy donner le temps de se reconnoître, suscite au Duc de Calabre les Fregoses pour ennemis qui l'attaquent dans Genes. Leur Chef est tué à l'assaut, & leurs Troupes se dissipent. Le Duc arrive sur les côtes de Naples, où la Noblesse se déclare pour luy sous les Enseignes du Marquis de Cotone & du Prince de Tarente. Mais Ferdinand défait le Marquis; & le Prince se raccommode avec le même Ferdinand, avec lequel il se broüille une seconde fois, & se reünit avec le Duc qui assiége Ferdinand dans Barlette. Le Pape appelle en Italie Scanderberg, qui fait lever le siége de Barlette, & s'en retourne. Ferdinand veut insulter le Duc dans Sarno, qui le défait & le contraint de se refugier dans Naples. Le Duc de Calabre délibere s'il l'ira assiéger, ou s'il prendra quelques Places au tour de Naples. Cossa est du.

premier de ces avis : mais le Prince de Salerne appuye le ſecond, & rend inutile aux François la victoire qu'ils venoient de remporter. Le Pape ſe mocque de Coſſa que le Duc de Calabre luy avoit envoyé pour Ambaſſadeur, & l'Archevêque de Ravennes Legat de ſa Sainteté gagne le Prince de Tarente & la Maiſon de Saint Severin. Les Genois ſe revoltent : Le Roy de Sicile les aſſiége, & il force leurs murailles & leurs ruës : mais il eſt battu en attaquant la Place d'armes, & contraint de lever le ſiége. Le Duc de Calabre ne pouvant plus ſubſiſter dans le Royaume de Naples aprés la rebellion des Genois, aſſiége Troie. Ferdinand va ſecourir la Place, & taille en pieces les François. Le Duc de Calabre eſſaye de ſe relever de ſa perte : mais Loüis Onze l'abandonne par les motifs que l'on examine icy. Loüis aprez avoir ruïné le plus vaillant Prince de ſon Sang, s'en prend au Comte de Dunois. Il luy ôte le Generalat de ſes armées : Mais ce Comte s'en conſole aiſement ; & ſa Majeſté pour luy faire plus de dépit, laiſſe perdre au Duc d'Orleans la ſucceſſion de ſa mere. On raconte icy l'Hiſtoire bizarre de Sforce Attendulo, qui de ſimple Laboureur devient General d'armée. Il ſe déclare pour la Reyne de Naples, & contraint Alphonſe d'Arragon de lever le Siége qu'il avoit mis devant la Ville Capitale de ce Royaume. Mais il ſe noye bien-tôt aprez en traverſant un marais, & ſon fils naturel luy ſuccede par le caprice des Soldats. Ce Fils eſt d'abord chaſſé de la Bruze dont il étoit Gouverneur, & ſe met enſuite au ſervice du Duc de Milan qu'il fait triompher des Genois. Mais ce Duc le mécontente ; & pour le regagner luy donne en mariage

ſa fille Bâtarde, & le Generalat de ſes Troupes. Le jeune Sforce défait en bataille rangée les Venitiens à Carraggio ; & apprenant la mort de ſon beau-pere il perſuade l'armée qu'il commandoit de l'ayder à ſe rendre maître du Duché de Milan. Loüis au lieu de s'y oppoſer traite avec luy, dans la ſeule vuë de faire dépit à la Maiſon d'Orleans. Non ſeulement il refuſe au Comte de Dunois les Troupes qu'il luy demandoit pour conſerver à ſes freres la ſucceſſion du Duché de Milan : mais de plus ſa Majeſté ne veut pas conſentir qu'il s'aille jetter dans la Ville Capitale de cet Etat pour la défendre contre Sforce, & c'eſt là le veritable motif qui fait entrer la Maiſon d'Orleans dans la Ligue du bien public. La Maiſon d'Anjou imite celle d'Orleans ; parce que Loüis pour luy ôter tout-à-fait l'eſperance de recouvrer le Royaume de Naples, donne à Sforce la Seigneurie de Genes. Le Senéchal de Normandie augmente le nombre des mécontens, pour avoir été abandonné dans la guerre qu'on luy avoit donné ordre de porter en Angleterre.

HISTOIRE DE LOUIS ONZE.

LIVRE SECOND.

Où l'on voit les démêlez de la France pour le Royaume de Naples, pour le Duché de Milan, & pour l'Etat de Genes; & ce qui est arrivé de plus singulier durant les années 1462. 1463. 1464.

LE mauvais succez du secours que le Roy Loüis Onze avoit envoyé à Marguerite d'Anjou Reyne d'Angleterre sa cousine germaine, ne le détourna pas d'en donner un plus considerable au frere de cette Princesse Jean d'An-

HISTOIRE DE LOUIS ONZE.

LIVRE SECOND.

Où l'on voit les démêlez de la France pour le Royaume de Naples, pour le Duché de Milan, & pour l'Etat de Genes; & ce qui est arrivé de plus singulier durant les années 1462. 1463. 1464.

LE mauvais succez du secours que le Roy Loüis Onze avoit envoyé à Marguerite d'Anjou Reyne d'Angleterre sa cousine germaine, ne le détourna pas d'en donner un plus considerable au frere de cette Princesse Jean d'An-

jou Duc de Calabre, qu'il deſtinoit pour mary d'Anne de France ſa fille aînée. Ce Prince le plus vaillant de ſon ſiécle aprez l'incomparable Scanderberg & l'illuſtre Comte de Dunois, ne penſoit qu'à recouvrer la Couronne de Naples que René d'Anjou ſon pere avoit perduë; & la Princeſſe qui luy avoit été promiſe étoit aſſez fiere, pour dédaigner un homme qui n'auroit que le titre de Roy. La ſupercherie dont Loüis Onze prétendoit que le Pape Pie Second eût uſé à ſon égard, l'engageoit par reſſentiment à faire voir qu'il étoit aſſez puiſſant pour rétablir la Maiſon d'Anjou ſur le Trône de Naples, nonobſtant l'oppoſition de la Cour de Rome; & la conjoncture en étoit encore ſi favorable, qu'un homme d'eſprit & d'experience, comme étoit Loüis Onze, ne pouvoit la negliger ſans ſe décrediter tout-à-fait dés le commencement de ſon regne.

Le Pape n'avoit pu ſurmonter l'inclination dominante de la Nobleſſe de Naples, qui la portoit à n'obéïr que par contrainte à un maître dont la naiſſance étoit illegitime. Les Gentilshommes les plus moderez avoient déféré d'abord aux ordres de ſa Sainteté, de reconnoître pour leur Roy Ferdinand bâtard d'Arragon; & les plus revêches s'y étoient enfin ſoûmis par les cenſures Eccleſiaſtiques, qui les y avoient contraints. Mais cinq ou ſix mois avoient ſuffi pour faire ceſſer abſolument, ou du moins pour beaucoup diminuer le reſpect des uns & la crainte

crainte des autres. Ils étoient preſque tous rentrez dans leur précedente diſpoſition ; & ils ne gardoient pas mêmes avec aſſez d'exactitude les dehors de la ſoûmiſſion à l'égard de Ferdinand le bâtard, parce qu'ils ne pouvoient s'empêcher de le conſiderer comme fils d'une maîtreſſe de leur Roy Alphonſe : outre qu'ils ſe ſouvenoient que Henry de Tranſtamar, biſayeul paternel du même Alphonſe, étoit auſſi fils d'une Courtiſane. Ils ſçavoient au contraire que la Maiſon d'Anjou, dont étoit chef le Duc de Calabre, venoit de mâle en mâle de Hugues Capet, ſans qu'aucun d'eux eût eu beſoin de legitimation ; & que l'heritiere de Lorraine mere de ce Duc, ne comptoit non plus aucun Bâtard entre ſes Ancêtres. * Cet avantage joint à celuy de la valeur avoit déterminé les Barons de Naples (c'étoit le nom que prenoit alors la Nobleſſe de ce Royaume lorſqu'elle agiſſoit en corps) à députer un Gentilhomme au Duc de Calabre, pour l'aſſurer d'une révolution generale en ſa faveur, au moment qu'il entreroit en armes dans le Pays. Le Duc en avoit informé le Roy Loüis Onze, & ſa Majeſté n'avoit pas manqué d'ordonner auſſi-tôt aux Troupes qu'elle entretenoit dans la Guienne de marcher vers la Provence, ni de faire équiper dans les ports de Genes, de Marſeille, & de Toulon une flote capable de les tranſporter à l'autre extremité de l'Italie. Mais la Cour de Rome établiſſoit pour maxime fondamentale de

* Dans les Genealogies des Maiſons de Lorraine, rapportées par Champier, par Vaſſebourg, & par Roziers.

ſa politique, d'empêcher en toute maniere les François d'étendre leur domination au delà des Alpes.

Pie Second s'en étoit aſſez nettement expliqué par toutes les fauſſes démarches que l'on a particulariſées dans le Livre précedent ; & comme il étoit extraordinairement attentif à profiter des moindres occaſions qui s'offroient d'accroître la puiſſance temporelle du Saint Siege, il regarda l'orage qui ſe formoit en France contre Ferdinand, du côté qu'il pouvoit exciter ce Prince à reſtituer à la Chambre Apoſtolique le Duché de Benevent. Pour penetrer dans toute l'étenduë de cet important ſecret, il faut préſuppoſer qu'en l'an mil dix-neuf l'Empereur Henry Second * par un zele aſſez ordinaire aux Princes de ſon temps qui s'engageoient dans la devotion, rendit feudataire * du Saint Siége la ville & le territoire de Bamberg, dont il étoit proprietaire en qualité de Duc de Franconie. Les deux principales clauſes de cette Infeudation conſiſtoient en un Courſier richement bardé, & capparaçonné ; & en cent mares d'argent, que les Seigneurs de Bamberg ſeroient à l'avenir obligez de faire preſenter tous les ans à jour prefix aux Souverains Pontifes à titre de Redevance. L'Empereur Henry Trois moins devot, ou plus attaché à ſes interêts que Henry Second, crut qu'il y alloit de ſa gloire de ne relever de perſonne, & chercha à ſe délivrer du joug qui luy avoit été

* Il y a des Auteurs qui l'appellent Henry Premier.

* Dans le ſixiéme Livre de Leon d'Oſtie.

imposé par son Predecesseur. Il n'y avoit point alors d'autres voyes pour y parvenir dans l'extrême soûmission où vivoient les Princes Chrêtiens aussi-bien que les Peuples à l'égard des Papes, que celle de l'échange: encore n'y avoit-on jamais recours qu'en rendant meilleure la condition du Saint Siége, c'est-à-dire en luy donnant beaucoup au de-là de la juste valeur de ce qu'on retiroit de luy. Il fallut donc trouver un Domaine plus beau, plus Seigneurial, plus utile, & plus à la bienséance de l'Eglise Romaine, pour recompenser celuy de Bamberg; & l'Empereur aprés y avoir bien pensé, offrit en mil cinquante-trois au Pape Leon Neuf le Duché de Benevent, scitué au Royaume de Naples. Le Pape qui ne faisoit alors rien que par l'approbation des Cardinaux, l'accepta; & l'échange se fit de part & d'autre avec tant de bonne foy, que ni sa Sainteté & sa Majesté Imperiale, ni leurs Successeurs, ne penserent jamais depuis à s'en faire relever. Mais il parut par l'évenement que Leon Neuf n'avoit pas fait un marché aussi avantageux qu'il se l'étoit imaginé.

Les Normans s'emparerent des deux Siciles; & comme celle qui porte maintenant le nom de Royaume de Naples avoit toûjours compté le Duché de Benevent comme un de ses principaux Fiefs, ils se saisirent aussi de ce Duché; & le voulurent retenir sous pretexte de l'avoir ôté aux Sarasins, qui l'avoient conquis depuis l'échan-

ge. Les Papes au contraire prétendirent que les Sarrasins l'avoient usurpé sur le Saint Siége: Qu'ils l'avoient possedé de mauvaise foy : Que la prescription n'avoit point eu de lieu à leur égard ; & que l'Eglise Romaine étant toûjours mineure, avoit droit de reprendre son bien par tout où elle le trouvoit, & de le recouvrer sur ceux de ses Enfans qui se mettroient en posture de l'en empêcher. Cette contestation avoit été la premiere cause & la plus durable des guerres survenuës en divers temps entre les Papes & les Princes Normans ; & le Duché de Benevent avoit autant de fois changé de Maître, que l'une des parties avoit eu avantage sur l'autre. Les Roys de Naples qui s'étoient moins souciez des censures Ecclesiastiques, l'avoient pris lorsqu'ils en avoient trouvé l'occasion ; & les Papes l'avoient repris lorsqu'ils s'étoient trouvez les plus forts, ou que les Excommunications redoublées avoient intimidé ceux qui le gardoient.

La Maison de Suabe qui avoit succedé aux Normans, avoit imité leur conduite en ce qui regardoit le Duché de Benevent. Mais la premiere Maison d'Anjou qui avoit détrôné celle de Suabe, & n'avoit point d'autre droit aux deux Siciles que l'Investiture que les Papes luy en avoient accordée, avoit maintenu le Saint Siége dans la paisible possession du Duché de Benevent ; parce qu'elle n'avoit pas cru acheter trop cher

deux Couronnes, au prix d'un Fief, * qui n'étoit pas beaucoup conſiderable par ſon étenduë. Mais Alphonſe d'Arragon qui s'étoit fait adopter pour heritier de la premiere Maiſon d'Anjou, & s'étoit maintenu ſur les Trônes des deux Siciles malgré les efforts des trois Princes * de la ſeconde Maiſon de même nom, ne s'étoit pas cru ſi redevable aux Souverains Pontifes, ou avoit eu moins de déference pour eux. Il s'étoit rendu maître du Duché de Benevent durant la guerre; & lorſque les Papes avoient prétendu qu'il le reſtituât par les Traitez de paix qu'il avoit conclus avec eux, il leur avoit répondu que la guerre qu'ils luy avoient faite étant injuſte, ils n'étoient pas moins obligez de luy en payer les frais, qu'il auroit été luy même obligé de les leur payer s'il leur avoit déclaré la guerre, & qu'il y eût ſuccombé; & que par conſequent ils ne devoient point trouver mauvais qu'il retînt le Duché de Benevent, juſqu'à ce qu'il fût rembourcé. Il avoit enſuite fait monter ſi haut la dépenſe qu'il prétendoit avoir faite, & il étoit demeuré ſi ferme à n'en rien rabatre, que la Chambre Apoſtolique étant incapable d'y ſatisfaire, les Papes avoient été forcez de conſentir que ce Duché luy demeurât; & de fait il en avoit été paiſible poſſeſſeur juſqu'à ſa mort.

* Dans le ſecond Livre de l'Hiſtoire de Naples de Colenuche.

* Loüis Premier, Loüis Second, & René.

Mais preſentement que Ferdinand ſon Bâtard qui luy avoit ſuccedé n'étoit pas encore bien affermi ſur le Trône de Naples, & qu'il alloit avoir

ſur les bras toutes les forces des François, Pie Second avoit prudemment eſtimé que ce nouveau Prince ne ſe maintiendroit pas long-temps, ſi le Saint Siége ne l'appuyoit ; & qu'il ſuffiroit de le convaincre de ſa propre foibleſſe, ou pour mieux dire de l'extrême inégalité de ſa puiſſance comparée à celle de ſes ennemis, pour l'exciter à ſe jetter entre les bras de ſa Sainteté ſon Seigneur Suzerain, & pour en implorer l'aſſiſtance. Que ſa Sainteté auroit alors un pretexte plauſible de luy demander le Duché de Benevent ; & qu'aprés qu'il l'auroit reſtitué, elle prendroit ſa protection.

Elle fit entendre ſur ce fondement à Ferdinand, que les Troupes les meilleures & les plus aguerries de l'Europe s'aſſembloient contre luy à Genes & à Marſeille ; & qu'il examinât de bonne heure s'il étoit en état de leur faire tête, parce que s'il ne prenoit dans un danger ſi preſſant aſſez bien ſes meſures, le Saint Siége ſeroit contraint d'en prendre contre luy, quand ce ne ſeroit que pour ne point hazarder les droits de l'Egliſe ſur une des Couronnes qui luy étoient feudataires. Le ſens de ces dernieres paroles étoit que ſi Ferdinand ne ſe mettoit entierement à la diſcretion de ſa Sainteté, elle acheveroit de le perdre en ſe déclarant pour les François, ou du moins en accordant au Duc de Calabre l'Inveſtiture du Royaume de Naples qu'il demandoit depuis ſi long-temps.

L'Evêque d'Ascoli qui s'étoit chargé d'en parler à Ferdinand, y ajoûta tout ce qu'il jugeoit capable d'intimider ce Prince. Mais Ferdinand n'étoit pas encore disposé à recevoir toute la frayeur qu'on prétendoit luy donner. Il aimoit le bien dans un excez, * qui n'étoit pas beaucoup different de l'avarice ; & comme il ne concevoit point de felicité plus grande icy-bas que celle d'en amasser, il ne concevoit pas aussi de plus grand mal que d'en être privé. Son aveuglement étoit arrivé jusqu'au point de ne pouvoir se resoudre de perdre une tres petite partie de son Etat pour sauver le tout ; & s'il luy restoit assez de lumiere pour admirer les Marchans qui jettoient tout ce qu'ils avoient dans la mer par la seule esperance de se preserver du naufrage, il ne luy restoit, ny assez de courage, ny assez d'empire sur luy-même, pour les imiter. Bien loin de se flater en se figurant les forces françoises moindres qu'elles ne l'étoient en effet, il se les imaginoit plus formidables sans comparaison. Mais son esprit appesanti au lieu de recourir aux expediens les plus propres pour s'en garentir, entroit dans le même abbatement dont étoient saisis les Heros de la fable lorsque leur derniere heure étoit arrivée, & qu'ils voyoient venir le coup qui devoit leur donner la mort, sans se mettre en devoir de l'éviter.

* Dans la vie de saint François de Paule.

Il ne repartit à l'Evêque autre chose, sinon que le Pape avoit assez d'interêt à sa conservation pour l'entreprendre gratuitement ; & que si le

Royaume de Naples avoit à ſe perdre, il valoit mieux qu'il perît tout d'un coup, & ſans être démembré, que ſi chacun en emportoit ſa piece. Le Pape qui connoiſſoit l'humeur de Ferdinand, eut plus de pitié que de dépit de ſa réponſe; & bien loin de rappeller l'Evêque, luy manda de demeurer à Naples ſous divers pretextes, afin de donner à Ferdinand le loiſir de ſe reconnoître; & de luy témoigner à la premiere demonſtration qu'il feroit de rendre le Duché de Benevent, que le Saint Siége n'épargneroit rien pour le maintenir ſur le Trône.

Le ſejour de l'Evêque d'Aſcoli à la Cour de Ferdinand ne fut pas inutile pour la fin que ſa Sainteté s'étoit propoſée; & il ſurvint quelques mois aprés une conjoncture, qui dans toutes les apparences en devoit faciliter l'execution. Les Neapolitains alarmez des preparatifs du Duc de Calabre, ſe mirent diverſement en peine de s'en garentir. Il y en eut qui luy envoyerent des Députez, & promirent de ſe déclarer pour luy auſſi-tôt qu'il auroit débarqué ſes Troupes. D'autres ſe mirent ſous la protection de la Republique de Veniſe, qui étoit en état de ſauver ceux qui y auroient recours : car outre qu'elle avoit des Ports & des Places conſiderables dans la Poüille & dans la Calabre, elle entretenoit ſur les côtes de ces Provinces une Flote capable de faire reſpecter le ſecours qu'elle jugeroit à propos de donner. Il y en eut enfin qui plus juſtes ou plus ſcrupuleux crurent

que

que l'impuiſſance où Ferdinand étoit de ſe les conſerver pour Sujets, ne les diſpenſoit pas de la ſoûmiſſion qu'ils devoient à leur Seigneur Suzerain; & qu'avant que de penſer à chercher un autre Maître, ils étoient obligez de ſonder ſi le Pape ſeroit d'humeur de les recevoir pour ſujets directs, en les reüniſſant à l'Etat eccleſiaſtique dont ils avoient été détachez. La ville d'Aquila fut de ce nombre; & leva le maſque avec d'autant plus de hardieſſe, que Ferdinand étoit moins en état de l'empêcher d'executer la reſolution qu'elle prendroit. Elle envoya des Députez à Pie Second, qui leur fit des careſſes extraordinaires à deſſein d'inſpirer plus de jalouſie à Ferdinand: Sa Sainteté non ſeulement ne diſſimula point à ce Prince le veritable ſujet de leur voyage, mais encore elle l'exagera; & comme elle menaça Ferdinand de recevoir les Bourgeois d'Aquila pour Sujets s'il ne reſtituoit au Saint Siége le Duché de Benevent, elle donna ſa parole de les refuſer, ou de les diſpoſer à demeurer dans l'état où ils étoient, s'il faiſoit cette reſtitution. Mais Ferdinand ne fut ému, ni par les offres de ſa Sainteté, ni par le mal qu'elle étoit en état de luy faire. Il eſpera de recouvrer plus aiſément Aquila s'il la perdoit, parce qu'elle étoit au milieu de ſon Royaume, que le Duché de Benevent s'il le rendoit, à cauſe qu'il étoit plus ſur la frontiere. Il crut de plus que la Cour de Rome n'agiroit jamais contre ſes veritables interêts, quoy qu'elle feignît de les aban-

donner. Ainſi il ne ſe ſoucia pas de la ſatisfaire, parce qu'il ſuppoſoit qu'encore qu'il ne luy reſtituât point le Duché de Benevent, elle aimeroit toûjours mieux conſerver ſur le Trône de Naples un homme qui n'avoit point d'autres Etats, que d'y voir monter un Prince plus puiſſant, qui ne releveroit d'elle qu'autant qu'il luy plairoit.

Cette conjecture de Ferdinand fut juſtifiée par le ſuccez; & le Pape ne pouſſa pas plus loin ſon reſſentiment, que les plaintes qu'il luy fit par écrit de ſon inſenſibilité, & qu'il luy fit faire de vive voix par l'Evêque d'Aſcoli. * Les Troupes eccleſiaſtiques qui gardoient les Provinces du Labour & de la Bruzze furent à la verité rappellées, mais on les y renvoya preſque auſſitôt qu'elles furent rentrées dans la Marche d'Ancone. L'Evêque d'Aſcoli eut ordre de ne plus preſſer Ferdinand de reſtituer le Duché de Benevent, afin de luy donner, diſoit-on, le loiſir de retourner à ſon bon ſens; & parce que ce Prince ne pouvoit reſiſter aux François s'ils l'attaquoient dans la conſternation où les Neapolitains étoient alors, la Cour de Rome jugea que l'unique moyen de le ſauver étoit d'empêcher que le Duc de Calabre ne l'attaquât ſi-tôt.

* Dans le Regiſtre des Brefs de Pie Second.

Il n'étoit pas neanmoins aiſé d'en venir à bout; & le Royaume de Naples n'avoit jamais été ſi proche d'une revolution generale, qu'il l'étoit à la fin du mois de Juin mil quatre cent ſoixante trois. On avoit achevé d'équiper les Galeres &

les Vaiſſeaux qui devoient tranſporter l'armée du Duc de Calabre ; & la plûpart des Troupes françoiſes deſtinées à ſervir ſous luy s'étoient embarquées. Le reſte n'attendoit que le retour du beau temps pour monter ſur mer ; & comme les François n'avoient point d'ennemis à craindre au lieu de leur rendez-vous, ils en avoient encore moins à redouter ſur leur route, puiſque les Princes d'Italie ne pouvoient tous enſemble équiper une Flote comparable à celle de ce Duc. Mais les Souverains Pontifes ont toûjours été plus heureux à traverſer les deſſeins des François qu'à les favoriſer.

La Republique de Genes aprés avoir long-temps diſputé à celle de Veniſe l'empire de la mer Mediterranée, avoit enfin tourné ſes armes contre elle même, & recommencé plus de dix fois des guerres civiles, qui diſcontinuoient plûtôt pour deux ou trois mois qu'elles ne ceſſoient puiſque les traitez de paix n'y duroient pas plus longtemps. Le plus grand mal que luy avoient fait ces troubles, étoit d'avoir ôté l'égalité entre ſes Citoyens ; & d'avoir élevé deux Maiſons qui n'étant pas contentes d'aſpirer toûjours aux principales Magiſtratures, tenoient à injure d'en être rebutées. Leur occupation continuelle étoit de ſe ſupplanter l'une l'autre ; & le dépit de celle qui ſuccomboit devenoit extrême, par le plaiſir que prenoit l'autre d'inſulter à ſon malheur. Ainſi cette émulation dégenera bien-tôt en competan-

ce, la competance en jalousie, la jalousie en party formé, & le party formé en haine irreconciliable. La premiere de ces deux Maisons se nommoit Fregose, & la Seconde Adorne.

Pierre Chef des Fregoses avoit un esprit intrepide, & capable de la plus haute valeur. Mais son jugement n'étoit pas toûjours le maître de son courage; & la consideration du public ne le touchoit que peu, lorsqu'il s'agissoit de satisfaire une passion particuliere. Hierôme Chef des Adornes son Concurrant avoit emporté sur luy la direction de la Republique; & ce mal n'étoit pas sans remede, puisqu'il n'y avoit qu'à attendre deux ans au plus pour voir finir la Magistrature des Adornes; & pour former durant ce temps des brigues si bien concertées, que Fregose fût assuré d'y parvenir à son tour. Cependant il ne put digerer la mortification d'avoir été supplanté; & le temps de deux années luy parut si long, qu'il aima mieux s'engager dans une guerre civile, que de le passer dans l'oisiveté. Ses armes furent heureuses au commencement, mais dans la suite il eut du pire. Il se vit mêmes enfin reduit à la necessité de succomber, s'il la continuoit par ses seules forces; & sa fiereté naturelle luy representant comme une extrême lâcheté l'abaissement qu'il y avoit à rechercher de paix les Adornes, le desespoir le porta à implorer l'assistance des François, * & à les mettre une seconde fois en possession de l'Etat de Genes. Mais les resolutions

* Dans le volume des aff. i-

de cette nature ne durent d'ordinaire qu'autant que la raiſon que l'on a euë de les former. Fregoſe goûta à ſon aiſe le plaiſir de ſupplanter les Adornes : de les bannir : de les appauvrir, & de les reduire à mandier leur pain chez les Princes d'Italie. Mais il ne le goûta pas toûjours, & il le trouva inſipide à la longue ; ſoit que ce changement arrivât en luy par la ſeule inconſtance qui luy étoit naturelle, ou que la pitié y eût quelque part. Son averſion pour les Adornes diminua inſenſiblement ; & il la fit changer d'objet, ou pour mieux dire il la tourna toute entiere contre les François qu'il avoit appellez.

res de Genes. Il eſt à la Bibliotheque du Roy.

Il ne penſa plus qu'à les renvoyer de là les Alpes ; & il fut aſſez adroit pour leur enlever en ſe déclarant contre eux, la plûpart des Places où il les avoit introduits. Mais le Duc de Calabre demeura le plus fort dans Genes ; & les Troupes que les Fregoſes & les Adornes unis avoient levées à la hâte, ne ſuffiſant pas pour récouvrer cette grande Ville, ils demanderent du ſecours à Pie Second. Ce Pape fut ravi d'embaraſſer d'autant le Duc de Calabre, & de donner par-là à Ferdinand le loiſir de reſpirer. Sa Sainteté uſa de toutes les ruſes indirectes, que fournit la politique à ceux qui prétendent aider leurs amis ſecrets, ſans s'expoſer au hazard d'être attaquez. Ainſi le Duc de Calabre à qui les rebelles Genois empêchoient la jonction des Troupes françoiſes qu'il avoit diſtribuées en quartier de rafraîchiſſement dans le Piémont

& dans la Provence, fut d'abord reduit à s'enfermer dans Genes, où il fut ſeulement inveſti par terre : les Rebelles ne préſumant pas qu'il en ſortît par mer, parce qu'en ce cas la Bourgeoiſie n'auroit pas manqué de leur ouvrir les portes. Fregoſe étoit en état de luy donner de l'exercice pour long-temps, ſi la même impatience qui l'avoit conduit ſur le bord du précipice ne l'y eût enfin pouſſé. L'élite de ſes Troupes conſiſtoit en trois mille Fantaſſins aguerris, qui s'étoient ſignalez dans les dernieres révolutions arrivées en Lombardie. Ils étoient capables d'un puiſſant effort en cas d'aſſaut ; & il n'y avoit gueres d'apparence de prendre Genes par une autre voye que celle-là, puiſque le Port en étant ouvert les Aſſiégez pouvoient recevoir par mer à tous momens les choſes dont ils auroient beſoin. Ces deux raiſons furent le fondement qui détermina Fregoſe à une attaque generale de Genes. Mais il n'eſt ny ſûr ny facile d'inſulter une Place pourvuë de ſoldats aguerris, quand ils ſont vigilans. Ceux de Fregoſe monterent à l'aſſaut avec d'autant plus de reſolution, qu'il s'étoit mis à leur tête. Le combat fut extraordinairement ſanglant, parce que les François ſe trouverent en état de ſoûtenir l'aſſaut ; ſoit que le Duc de Calabre les eût contraints de vivre avec plus de diſcipline qu'ils n'avoient accoûtumé, ou qu'un transfuge les eût avertis de ſe tenir ſur leurs gardes. Fregoſe fut renverſé mort * dans le foſſé du haut du mur où il avoit

* Dans les éloges des Fregoſes.

grimpé ; & comme il étoit pour ainſi dire l'ame de ſon entrepriſe, elle fut abſolument déconcertée par ſa perte. Ceux qui le virent tomber s'effrayerent, & intimiderent leurs compagnons. L'attaque ceſſa ; & les Aſſiégeans incertains de ce qu'ils avoient à faire, retournerent dans leur camp pour en déliberer. Leur réſultat fut de lever le ſiége, parce qu'aucun d'eux n'avoit interêt de le continuer ; & il ne s'étoit point encore vu en Italie de débandement ſi univerſel arrêté dans les formes, que le fût celuy là.

Le Duc de Calabre délivré ſi-tôt d'une guerre, qui vray-ſemblablement luy devoit donner de l'exercice pour pluſieurs années, ne s'amuſa point à pourſuivre inutilement les Aſſiégeans qui prenoient congé de leurs Officiers, & ſe retiroient par pelotons chacun chez ſoy. Il ne ſortit de Genes que pour recouvrer les Places qui s'étoient déclarées pour les Rébelles ; & comme il ſe preſenta devant elles avant qu'elles euſſent convenu d'un Chef aſſez accredité pour les maintenir dans leur ſoûlevement, on n'eut beſoin que de les ſommer pour les obliger à retourner ſous la domination françoiſe. L'Etat de Genes fut recouvré de cette ſorte avec autant ou plus de facilité qu'il n'avoit été perdu ; & le bonheur du Duc de Calabre fut alors ſi grand, que ſa Flote ſe trouva prête à faire voile ; & le vent favorable qui s'éleva, l'invita à partir. Il s'embarqua ; & il eut

plûtôt fait deſcente dans la Poüille, que Ferdinand n'eut ſçû qu'il étoit en mer. Son arrivée encouragea les amis de la Maiſon d'Anjou, & ſurprit ceux de la Maiſon d'Arragon. Ferdinand au premier avis qu'il en reçut entra dans une conſternation, qui luy fit accorder à la Cour de Rome ſans en être alors ſollicité, ce qu'il luy avoit juſques là obſtinément refuſé. Il écrivit au Pape d'envoyer un Commiſſaire pour recevoir au nom de la Chambre Apoſtolique le Duché de Benevent; & le Pape qui ne vouloit, ny laiſſer refroidir ſon zele, ny luy donner le loiſir de changer de volonté, fit incontinent partir le Capitaine Pierre Archange d'Urbin, que les Officiers de Ferdinand mirent de bonne foy en poſſeſſion du Duché & de la Forteresſe de Benevent. La diligence de ſa Sainteté ne fut point inutile; parce que la reſtitution de Benevent n'eut pas plûtôt été achevée, que celuy qui l'avoit faite à la hâte contre ſon humeur ordinaire, eut occaſion de s'en repentir. Le deſſein du Duc de Calabre ſur le Royaume de Naples avoit été concerté ſur deux fondemens. Le premier étoit l'intelligence ſecrette qu'il avoit depuis long-temps avec le marquis de Crotone, Seigneur ſi conſiderable dans la Province de Calabre, qu'il luy étoit aiſé de la faire revolter quand il luy plairoit. Le ſecond conſiſtoit dans le mécontentement d'Antoine des Urſins Prince de Tarente; à qui le précedent Roy * de Naples avoit été obligé de faire tant de biens pour le recompenſer

* Alphonſe d'Arragon.

penſer des ſervices qu'il en avoit tirez à la guerre, que Ferdinand en étoit devenu jaloux. Il l'avoit regardé comme un Etranger, qui ne manqueroit pas d'aſpirer à la Couronne de Naples dans la premiere conjoncture qui favoriſeroit ſon ambition; ou qui n'ayant pas aſſez bonne opinion de luy-même pour ſe juger digne de regner, ſe laiſſeroit au moins tenter par la vanité de rétablir la Maiſon d'Anjou ſur le Trône, dont il avoit été le principal inſtrument pour la faire deſcendre.

Il n'y avoit point de meilleur expedient pour ſe délivrer de cette crainte que d'affoiblir le Prince de Tarente qui la cauſoit; & Ferdinand s'y étoit reſolu, quoy que les commencemens de ſa domination mal affermie ne fuſſent pas propres pour entreprendre une affaire ſi délicate. Il avoit ſuſcité par ſon Procureur Fiſcal une querelle au Prince de Tarente, ſur quelques Terres de cette Principauté qu'il prétendoit n'avoir pu être alienées par ſon Prédeceſſeur * qu'à faculté de rachapt, & durant ſa vie ſeulement. Il ſe les étoit faites adjuger dans toutes les formalitez de la Juſtice. Il s'en étoit mis en poſſeſſion; & il n'avoit point eu d'égard aux Requeſtes du Prince de Tarente, qui demandoit d'être renvoyé devant le Tribunal du Pape, & d'être cependant rétabli dans la joüiſſance des Domaines litigieux.

* Alphonſe.

Le Prince de Tarente dépoüillé de cette ſorte étoit auſſi paſſé dans la derniere extremité, puiſ-

qu'il s'étoit publiquement engagé dans la revolte, & qu'il avoit traité avec le Duc de Calabre. Mais il ne se declara pas si-tôt que le Marquis de Rossano ; qui plus hardy ou plus impatient que luy, se mit en campagne au premier avis du débarquement des François. Il s'acquitta de la promesse qu'il leur avoit faite en excitant un soulevement general dans la Province de Calabre, qui faisoit alors la quatriéme partie du Royaume de Naples. Mais il n'attendit pas que les François l'eussent joint avec toutes leurs forces pour appuyer les soulevez, & ce fut là la principale cause de sa ruïne : car Ferdinand persuadé qu'il seroit perdu s'il attendoit la jonction de ses ennemis, envoya le peu qu'il avoit de Troupes contre le plus foible d'entre eux. C'étoit le Marquis de Rossano, qui n'avoit encore assemblé que la moitié de ses amis lorsqu'il fut attaqué par Alphonse d'Avalos Capitaine d'experience & de reputation, en qui Ferdinand avoit d'autant plus de confiance, que c'étoit un Espagnol naturel resolu de s'établir dans le Royaume de Naples : ce qu'il n'auroit pu ny voulu faire, si les François l'eussent recouvré. Comme il n'y avoit point alors de Place forte en Calabre, il fut impossible au Marquis d'éviter long-temps le combat. Ses soldats n'étoient inferieurs ny en nombre ny en courage à ceux de Ferdinand : mais ils n'en approchoient * pas pour les deux qualitez les plus necessaires à gagner les batailles, qui sont la science

* Dans le premier Livre de l'histoire de Pontanus.

de la profession militaire, & l'exactitude de la discipline. Aussi furent-ils vaincus; & la Calabre rentra si-tôt & si universellement dans l'obéïssance de Ferdinand, qu'il ne sembloit pas qu'elle s'en fût tirée; parce que ceux des soulevez qui n'avoient pas combatu accepterent l'amnistie qui leur fut offerte. D'Avalos eut pour recompense de sa victoire la meilleure part de la dépoüille des vaincus; & ce fut de-là qu'il laissa les Marquisats de Pescaire & du Guast à ses deux petits fils, qui se rendirent depuis si celebres sous l'Empire de Charles-Quint.

Le Duc de Calabre qui marchoit à grandes journées vers la Province dont il portoit le nom, apprenant la défaite du Marquis de Rossano retourna sur ses pas pour s'unir avec le Prince de Tarente: mais il éprouva qu'en matiere de révolutions civiles il n'est rien qui décredite davantage un parti que quánd il ne reüssit pas dans sa premiere entrepriſe. Le Pape s'étoit proposé de détacher des interêts du Duc de Calabre le Prince de Tarente, en le reconciliant avec Ferdinand; & quoy que selon toutes les apparences la fierté ne fût pas d'usage dans une conjoncture si delicate, sa Sainteté ne laissa pas neanmoins d'agir avec autant de hauteur que si les deux parties luy eussent été également soumises. Elle envoya à Naples l'Archevêque de Ravenne avec un pouvoir sans limite, pour l'affaire dont il étoit question. L'instruction qui fut donnée à cet habile Prelat portoit, d'obliger d'a-

bord le Roy & le Prince à une ſuſpenſion d'armes, & de les excommunier s'ils refuſoient d'obéïr ſur le champ pour quelque cauſe ou ſous quelque pretexte que ce fût; Il devoit ſe porter enſuite pour Arbitre du different : Rendre bonne & brieve juſtice : Prononcer en dernier reſſort, & fraper d'Anathême quiconque en appelleroit.

L'Archevêque de Ravenne s'acquita de ſa commiſſion avec toute la vigueur imaginable, & avec plus de ſuccez qu'il ne s'en étoit oſé promettre. Ferdinand y conſentit pour n'avoir point d'ennemi domeſtique à combattre dans la conjoncture qu'il avoit à ſoûtenir la premiere impetuoſité des François. Le Prince de Tarente ne s'en éloigna pas ; non ſeulement parce que le droit étoit évidemment de ſon côté, mais encore à cauſe que cet Archevêque étoit Romain auſſi-bien que luy; & que d'ailleurs le Saint Siége avoit interêt que les belles Terres du Royaume de Naples fuſſent tenuës par des Barons Romains, plûtôt que par la Nobleſſe Neapolitaine, qui ne relevant que mediatement des Papes, ne leur ſeroit pas ſi ſoûmiſe que la Romaine qui en relevoit immediatement.

Sa conjecture ſe trouva tout-à-fait bien fondée. Il gagna ſon procez avec dépens : ſes Terres luy furent reſtituées, & le dommage qu'il avoit ſouffert fut reparé. Il renonça à l'amitié du Duc de Calabre; & Ferdinand n'auroit plus eu rien à craindre au dedans, s'il ne ſe fût ingeré d'éluder

le jugement de l'Archevêque peu de temps aprés qu'il y eut acquieſcé. On n'a pas ſçu preciſément ſi la contravention de ce Prince vint de ſon humeur, qui le portoit à ne renoncer jamais abſolument à ce qu'il avoit une fois poſſedé ; ou de ce qu'il étoit paſſé tout d'un coup & ſans milieu de l'extrême conſternation où le débarquement du Duc de Calabre l'avoit jetté, dans un mépris exceſſif de ce Duc, lorſqu'il le vit abandonné des deux Seigneurs Neapolitains * qui l'avoient engagé à venir. Mais il eſt conſtant que Ferdinand reprit les Terres qu'il avoit reſtituées au Prince de Tarente, ſous pretexte qu'il avoit recouvré depuis la Sentence de l'Archevêque des titres juſtificatifs, par leſquels il paroiſſoit qu'elles appartenoient à la Couronne, & qu'elles n'en pouvoient être démembrées.

* Le Prince de Tarente & le Marquis de Roſſano.

Le Prince de Tarente en fut tellement irrité, que le deſir de vangeance l'emporta dans ſon eſprit ſur la honte qu'il y auroit à rechercher le Duc de Calabre aprez luy avoir manqué de parole. Il fit propoſer à ce Duc un nouveau Traité; & le Duc l'accepta par pure generoſité, ou ſur la préſuppoſition que les gens de l'importance du Prince de Tarente apportoient toûjours plus d'avantage à un parti par leur retour, qu'ils ne luy avoient nui en le quittant ; & ſervoient enſuite plus utilement, quand ce ne ſeroit que pour effacer la mauvaiſe opinion que leur changement pouvoit avoir donnée.

La Nobleſſe du Royaume de Naples touchée de l'injure qu'elle prétendoit avoir reçuë en la perſonne du Prince de Tarente qui étoit le plus conſiderable de ſon Corps, ſe ſoûleva * preſque toute; & groſſit l'armée françoiſe ſous les Enſeignes du même Prince, & ſous celles du Duc de Sora, du grand Sénechal Caldora & du Comte de Campobaſſo. La liberalité du Duc de Calabre luy acquit en même temps le Marquis Hercule d'Eſté & le fameux Nicolas Piccinino, qui paſſoient pour les deux plus fameux Capitaines d'Italie. Hercule d'Eſté étoit alors Marquis de Ferrare, & relevoit du Saint Siége en cette qualité. Mais il étoit mal avec Pie Second, à cauſe que ſa Sainteté dans l'Inveſtiture du Ferrarois qu'elle luy avoit accordée, n'avoit pas voulu comprendre les Terres de Sainte Agathe, de Coni, de Bagnacava & de Zagonara, quoyqu'elles euſſent été énoncées dans les Inveſtitures de ſes Prédeceſſeurs. Piccinin avoit acheté à vil prix de grands Domaines dans le Duché de Spolete, & dans la Marche d'Ancone. Il en tiroit deux commoditez également neceſſaires pour maintenir ſa reputation. L'une de vivre en grand Seigneur. L'autre d'avoir toûjours de meilleures Troupes que les Officiers de guerre, qui faiſoient comme luy profeſſion de loüer des ſoldats; parce que le pays où il s'étoit établi, produiſoit des hommes plus robuſtes & plus courageux que le reſte de l'Italie. Le Pape Pie Second prétendoit retirer toutes ces Terres, en rendant préciſément ce

* Gobelin dãs le 4. & le 6. Livres de la vie de Pie Second.

qu'elles avoient couté ; & Piccinin qui n'avoit aucune excuſe legitime pour les retenir, cherchoit à traiter avec les ennemis de ſa Sainteté ; afin qu'en les ſervant à la guerre, il les obligeât à menager ſes interêts dans l'accommodement qu'ils feroient avec le Saint Siége.

Le Duc de Calabre fortifié par tant de differens ſecours, fit d'abord quitter la campagne à ſon Ennemi ; & luy prit enſuite les villes de Luceria, de Foggia, d'Aquila, de Troia, & de Manfredonia. Piccinin qui s'étoit détaché du gros de l'armée françoiſe avec un camp volant, manqua la ville d'Aſcoli qu'il prétendoit ſurprendre. Mais en recompenſe un ſtratageme que le reſpect de la Réligion avoit juſques-là empêché les plus redoutables ennemis de la Cour de Rome de pratiquer contre elle, l'introduiſit * dans pluſieurs Places, où il n'étoit pas en état d'entrer par d'autres voyes. Il avoit ſçu par des Eſpions affidez les noms des Villes du Royaume de Naples, qui avoient eu deſſein de ſe remettre ſous la domination directe des Papes, & il s'approcha de toutes l'une aprez l'autre avec les Enſeignes déployées de Pie Second. Il les ſomma de la part de ſa Sainteté qu'ils euſſent à luy ouvrir leurs portes, afin qu'il les défendît contre les François, puiſque Ferdinand ne le pouvoit faire ; & les intimida de telle ſorte par les Cenſures eccleſiaſtiques dont il les menaçoit, qu'elles obeïrent toutes : cette ſupercherie ayant été conduite avec tant

* Dans la vie de Nicolas Piccinino.

d'adreſſe & de diligence, qu'aucune n'eut le temps de profiter de l'erreur de l'autre.

Ferdinand abbatu par tant de pertes, s'enferma dans la Ville de Barlette, où il fut incontinent aſſiégé. Le Pape qui ne le pouvoit dégager par ſes propres forces, eut recours à celles d'autruy. Il ne ſe mit point en peine d'expoſer à l'inſulte des Turcs les Etats les plus avancez de la Chrêtienté, en faiſant paſſer en Italie la ſeule armée qui veilloit à leur conſervation. L'Albanie avoit alors un Roy qui ſembloit être né pour juſtifier par un exemple des derniers ſiécles, que ce qui ſe liſoit de la prodigieuſe force des Heros de l'antiquité n'étoit pas tout-à-fait incroyable. Il étoit fils de Jean Caſtriot Roy d'Epire, dont on raconte qu'ayant mal à propos entrepris la guerre contre Amurat Second Empereur des Turcs, il fut vaincu & contraint de ſe rendre tributaire de ſa Hauteſſe. L'une des rigoureuſes conditions qu'il fut obligé d'accepter, conſiſtoit à donner en ôtage un de ſes fils qui ſeroit nourri à la Cour du Grand Seigneur. Ils étoient également bienfaits; & ſi le pere aima mieux donner le cadet que l'aîné, ce ne fut pas qu'il l'aimât moins: mais ce fut à cauſe que n'ayant que neuf ans il n'étoit pas ſi propre à le ſeconder dans les guerres qui luy ſurviendroient, que l'autre qui en avoit déja dix-ſept. Ainſi le jeune Caſtriot fut conduit à Andrinople & élevé dans le Serail. Comme * il ne témoignoit alors d'inclination que pour les armes, on le

* Dans la vie de Scanderberg.

on le forma dans cette profession. Il y devint * en peu de temps si accompli, que les Turcs qui s'attendoient de profiter de sa valeur ne crurent pas en pouvoir mieux marquer la haute opinion qu'ils en avoient conçuë, qu'en appellant leur Otage Scanderberg, c'est-à-dire Alexandre le Grand. Il étoit d'une vigueur si extraordinaire que l'Histoire Grecque & la Romaine n'en ont point connu de semblables. Non seulement il n'y avoit point d'homme qui luy resistât à la lutte & au combat; mais de plus c'étoit un jeu pour luy de domter les bêtes les plus feroces. Il ne frapoit jamais inutilement, & il n'y avoit point de casques ny de cuirasses à l'épreuve de ses coups. Son agilité se faisoit principalement admirer à la course; & personne n'arrivoit si-tôt que luy au lieu dont on étoit convenu, quoy qu'il partît toûjours aprés les autres. Il dédaignoit les mediocres adversaires, & se plaisoit à entrer seul contre plusieurs ensemble en camp clos, c'est-à-dire, à combattre à la mode de son temps dans un lieu fermé. Il tua de sa main jusqu'à trois mille ennemis, dont la plûpart étoient coupez par le milieu du corps nonobstant les fortes armes qu'ils avoient endossées. Les Turcs profiterent d'abord de ces merveilleuses qualitez en envoyant Scanderberg domter la Mesie, qui les empêchoit d'agrandir leurs conquêtes en Europe. Ce Prince qui n'avoit encore que vingt ans, vainquit en bataille rangée Ucherube Souverain de ce Pays: le fit prisonnier: prit dans les formes Nea-

* Cet éloge a été tiré de sa vie qui est imprimée.

moit ſa ville Capitale ; & intimida de ſorte les autres, qu'elles ſe rendirent ſans attendre de ſiége. Il ſçut au retour de cette conquête que ſon pere & Carragug ſon frere aîné ayant mal pris leurs meſures pour s'affranchir de la domination des Turcs, Amurat avoit prévenu leur ſoulevement en les faiſant mourir. Les maximes de la politique de ce Sultan alloient à traiter l'Albanie en Pays acquis par le droit de l'épée, & à le gouverner par des Bachas ; mais il eut honte de le faire ſi-tôt, aprés le ſervice qu'il venoit de tirer de Scanderberg. Il luy rendit la Couronne de ſes Ancêtres, ſans prévoir que l'injure qu'il luy avoit faite dans les perſonnes de ſon pere & de ſon frere luy étoit plus ſenſible que la reſtitution de la Couronne qu'il luy faiſoit. Scanderberg eut ainſi la permiſſion de retourner en ſon Pays ; & il n'y demeura paiſible qu'autant qu'il fallut pour s'inſinuer dans les cœurs de ſes Sujets, & pour les animer à une nouvelle revolte. Il oſa enſuite ſe déclarer ſeul contre Amurat dans la conjoncture où ce Sultan étoit le plus heureux, & il luy ruïna & à Mahomet Second ſon fils dix armées l'une aprés l'autre. Il fit mourir Amurat de regret, de n'avoir pu prendre la ville de Croya Capitale d'Albanie avec deux cent mille ſoldats aguerris en quatre mois de ſiége. Il luy tailla en pieces quatre formidables armées qui avoient inondé ce Royaume. Il ne ſe contenta pas de ſe défendre contre Mahomet qui venoit de conquerir les Empires de Conſtantinople & de Trebiſonde,

ny de diſſiper toutes les Troupes que cet Empereur le plus heureux des Ottomans avoit en divers temps envoyées contre luy: mais de plus il attaqua la Republique de Veniſe dans le temps que ſa puiſſance étoit également redoutable aux Chrêtiens & aux Infideles. Il défit ſes Troupes au paſſage du Drin: Il luy ôta les Places qu'elle tenoit en Albanie; & ne les rendit qu'à condition qu'elle luy en payeroit tribut. Si ce que l'on vient de dire eſt peu vray-ſemblable, il l'eſt encore moins que Scanderberg ait executé de ſi belles choſes avec moins de dix mille hommes. Cependant il n'eſt rien de plus veritable; & les démonſtrations que l'Hiſtoire en a, ſont auſſi certaines, que celles des actions d'Alexandre & de Ceſar.

Il ne manquoit à la gloire de ce Roy d'Albanie, que de ſe voir ſollicité par le Saint Siége; & le Pape luy écrivit un Bref pour le conjurer de venir en Italie au ſecours de Ferdinand d'Arragon, extraordinairement preſſé dans Barlette. Scanderberg ne défera point aux premieres ſollicitations de ſa Sainteté, ſoit qu'il ne voulût pas tirer l'épée contre des Chrêtiens; ou qu'il apprehendât que pour peu qu'il s'éloignât de l'Albanie, les Turcs ne la ravageaſſent, quand ce ne ſeroit que pour ſe vanger de tant d'affronts qu'ils y avoient reçus. Il envoya à Rome Martin Miſiac ſon confident, pour repreſenter à ſa Sainteté qu'il ne pouvoit paſſer en Italie que ſous l'une de ces deux conditions. La premiere que Pie Second

luy permît de faire avec les Infidéles une ſuſpenſion d'armes. La ſeconde que le S. Siége envoyât en Albanie des Troupes ſuffiſantes pour la ſureté de ſon Royaume.* Miſiac embaraſſa d'autant plus la Cour de Rome, qu'elle n'étoit en état d'executer ny l'une ny l'autre de ces conditions. Elle étoit d'un côté perſuadée qu'il y avoit du crime non ſeulement à negocier, mais encore à approuver toutes ſortes de conventions avec les Infidéles, quelque cauſe ou pretexte que l'on en pût avoir; & elle ſe trouvoit d'un côté dans l'impuiſſance de lever de nouvelles Troupes faute d'argent, à cauſe que le Treſor de la Chambre Apoſtolique avoit été épuiſé pour lever celles qui avoient été miſes ſur pied pour le ſecours de Ferdinand; & pour défendre ſous les ordres du Cardinal de Foix, Avignon & ſon territoire, en cas que les Provençaux les attaquaſſent par forme de diverſion.

* Dans la negociation de Miſiac.

Le Pape qui n'aimoit point à menager à contre temps les vaines apparences d'honneur, ne diſſimula rien de l'embaras où il ſe trouvoit dans une des Lettres * qu'il écrivit à Scanderberg. Il avoüa de bonne foy qu'il n'avoit ny permiſſion, ny conſeil, ny ſoldats, ny argent, à luy donner: mais il ne laiſſa pas de le tant importuner, que Scanderberg las de le refuſer, ou flaté par ce qui luy paroiſſoit de glorieux à ſe ſignaler dans l'Italie, y paſſa.

* Dans le premier tome des Lettres des Princes.

Sa preſence eut l'effet que la Cour de Rome

avoit prétendu ; puiſqu'elle intimida de ſorte la Nobleſſe de Naples qui ſervoit le Duc de Calabre, qu'il ne demeura point d'Italiens dans ſon camp; & ce Prince ne pouvant avec les ſeuls François qui luy reſtoient continuer le ſiége de Barlette, où Ferdinand étoit enfermé avec aſſez de Troupes pour le tailler en pieces s'il luy donnoit à dos à l'inſtant que Scanderberg l'attaqueroit par devant, jugea qu'il étoit neceſſaire de ſe retirer.

Scanderberg aprés la levée du ſiége de Barlette alla à Rome, d'où il retourna dans l'Albanie; & Ferdinand fit à ſon tour quitter la campagne aux François. Il aſſiégea le Duc de Calabre dans la ville de Sarno, où il s'étoit retiré en attendant un puiſſant renfort qui luy venoit de Genes. Le Pape exactement informé du nombre & de la qualité des gens de guerre dont ce renfort étoit compoſé, écrivit à Ferdinand qu'il ſe hatât de vaincre s'il ne vouloit être vaincu. Ferdinand obéït à ſa Sainteté, mais ce fut avec trop de précipitation. On ne ſçait s'il crut avoir beſoin de faire une action déterminée, pour ôter à la Cour de Rome la mauvaiſe impreſſion qu'elle avoit de ſon courage; ou s'il ſuppoſa qu'il n'avoit évité d'être priſonnier, que parce que les François avoient été aſſez mal conſeillez pour ne pas entreprendre de l'attaquer de vive force dans Barlette. Mais il eſt conſtant qu'il ſuivit une voye directement oppoſée à la leur, afin de ne pas tom-

ber dans l'inconvenient où il prétendoit qu'ils eussent échoüé. Le parti qu'il estima le meilleur à prendre, fut de hazarder contre eux le combat, avant que le temps & les autres incommoditez d'un long siége eussent rallenti la premiere impetuosité de son armée. Et de fait ses soldats monterent à l'assaut avec beaucoup d'ardeur : mais il n'est rien de si difficile à la guerre que de forcer derriere les murailles d'une Ville, une armée entiere qui n'est point consternée, & qui d'ailleurs n'a point d'autre resource que celle d'une obstinée resistance.

Les François se défendirent avec tant de vigueur, que n'étant pas contens d'avoir soûtenu trois assauts redoublez, ils oserent attaquer à leur tour les Assiégeans, soit que leur fierté naturelle fût alors augmentée par le succez ; ou qu'ayant observé que les Assiégeans lâchoient le pied, ils supposassent qu'il n'y avoit qu'à faire sur eux une vigoureuse sortie pour achever de les défaire. Ils ne se tromperent pas dans leur conjecture ; & les soldats Italiens & Espagnols qui avoient été destinez à donner l'assaut, étant contraints de rentrer dans leur camp en desordre, ou du moins avec plus de précipitation qu'ils n'en étoient sortis ; y porterent la terreur. Ceux qui y étoient restez, au lieu de donner loisir à leurs compagnons étonnez & fatiguez de se remettre en s'avançant pour les couvrir, se mirent à fuir ; & les abandonnerent à la discretion des

François, qui n'eurent pas beaucoup de peine à les tailler en pieces. Ferdinand aprez avoir eſſayé d'arrêter les fuyards, * fut contraint de les imiter ; & ne s'arrêta non plus qu'eux, que lorſqu'il fut arrivé à Naples.

* Dans le 6. Livre de Gobelin.

Le Duc de Calabre ne put le pourſuivre juſques là ; tant parce que ſes Troupes étoient extraordinairement fatiguées, qu'à cauſe que les Villes par où il falloit paſſer s'étoient revoltées contre luy au premier avis qu'il étoit aſſiégé dans Sarno. Les vainqueurs prirent quelques jours pour ſe rafraîchir ; & tinrent cependant un conſeil de guerre, où tous les Officiers Generaux furent appellez.

Il s'agiſſoit de reſoudre ſi les François travailleroient immediatement à recouvrer les Villes qui les avoient abandonnez avec la fortune ; ou ſi ſans s'amuſer à des Places qui étoient accoutumées à ſuivre l'exemple de la ville Capitale, ils iroient droit camper devant Naples. Cette affaire étoit d'extrême conſequence, & les ſentimens furent partagez. Jean Coſſa Lieutenant General du Duc de Calabre n'avoit point d'autres interêts que ceux de ſon Maître, & n'agiſſoit que pour le rétablir ſur le Trône de ſes Ancêtres. Il étoit d'origine Italienne : mais outre qu'il avoit pris femme en Anjou ſelon quelques rélations, ou en Provence ſuivant d'autres en plus grand nombre & plus dignes de foy, il étoit né avec ces deux qualitez qui diſtinguoient les François d'a-

vec les Etrangers. Il avoit une ſincerité ſans affectation ; & une liberté de langage qui n'alloit jamais juſqu'à la raillerie, ny juſqu'à la ſatyre. Il n'avoit point d'étude : mais le bon ſens ſuppleoit en luy ſi avantageuſement à ce défaut, que ſon ignorance ne l'empêchoit pas d'être Chef du conſeil du Duc de Calabre. Il y parla à ſa mode ; & s'étonna d'abord que l'on trouvât des difficultez dans une affaire, où il luy ſembloit qu'il n'y en eût aucune. Il ajoûta que Ferdinand n'ayant plus d'armée ſuccomberoit en peu de jours, s'il étoit vivement pourſuivi dans la Ville où il s'étoit retiré ; au lieu qu'en luy donnant le temps de ſe rétablir, on perdroit l'avantage que donnoit ſur luy la victoire de Sarno, & l'on ſeroit reduit à recommencer. Que l'armée victorieuſe ne ſe ſeroit pas plutôt montrée en ordonnance de bataille à la vuë de Naples, que la Bourgeoiſie de cette grande Ville dont l'inclination avoit toûjours été pour la Maiſon d'Anjou contre celle d'Arragon, ſe ſouleveroit infailliblement ; & contraindroit par ſa défection Ferdinand à quitter en ſe retirant dans l'Eſpagne, la Couronne de Naples au Duc de Calabre, ou à s'accommoder avec luy, en luy cedant ſes droits pour quelques Terres qui luy ſeroient données en France.

Cet avis étoit l'unique, ou du moins le meilleur que les François devoient ſuivre ; puiſque de quelque côté que la fortune penchât, le Duc de Calabre

Calabre ſeroit demeuré le maître du Royaume de Naples ſans y avoir de Competiteur. Mais le Prince de Tarente ne deſiroit pas que le Duc de Calabre vainquit ſi promptement ſes Ennemis, de peur de luy devenir inutile; & d'ailleurs ſi Ferdinand eût fuï en Eſpagne, ou conſenti à ſa propre dépoſition, le Duc de Calabre n'auroit été redevable d'un ſi grand ſuccez qu'à ſon bonheur; & n'eût pas cru devoir recompenſer la Nobleſſe Neapolitaine, qui n'avoit fait que ſe déclarer pour luy au préjudice de la Françoiſe qui l'avoit ſuivi de ſi loin, & qui du conſentement de tout le monde avoit eu la meilleure part dans la victoire de Sarno. Ainſi le Prince de Tarente non ſeulement auroit été fruſtré de partager avec ſes amis la dépoüille des Gentils-hommes de la faction d'Arragon: mais n'auroit pas mêmes été aſſuré de recouvrer les Terres que Ferdinand luy avoit ôtées, quoyque ç'eût été pour cela qu'il étoit entré dans la faction d'Anjou. Au lieu que ſi la guerre tiroit en longueur, le nombre des François que le Duc avoit emmenez diminueroit inſenſiblement; & les Neapolitains devenant les plus forts dans ſon armée, auroient ſujet d'y prétendre les principales graces,

On a preſumé que ce fut ſur un fondement ſi ſubtil, que le Prince de Tarente opina qu'il ſembloit y avoir de l'imprudence & de la temerité à s'avancer juſques devant Naples, avant que d'avoir recouvré toutes les Places dont cette Ville

Capitale étoit environnée. Il le prouva par ce raisonnement, que les grands Capitaines avoient accoûtumé de se preparer à tout évenement; & que comme il pourroit arriver suivant la supposition de Cossa, que la Bourgeoisie de Naples se revoltât, & contraignît Ferdinand de s'enfuïr, ou de traiter, il se pouvoit aussi faire qu'elle demeurât dans la soûmission; & qu'en ce cas il falloit s'attendre que le siége de la Ville Capitale seroit extraordinairement long, puisque tous les soldats ennemis échapez de la bataille de Sarno s'y étoient refugiez: outre le prodigieux nombre d'habitans propres à porter les armes, dont cette grande Ville étoit remplie. Qu'ils pourroient bien défaire les François à leur tour dans une sortie generale, comme ils avoient été défaits par eux. Que quand ils n'en feroient point, ils les ruïneroient par une autre voye, qui seroit celle d'enlever par les courses des garnisons voisines tous les vivres que l'on porteroit au camp du Duc de Calabre, pendant que les Assiégez en recevroient commodément de Sicile par le moyen de leur Port trop spacieux pour être fermé de toutes parts par la Flote de ce Duc. Au lieu qu'en reprenant les Places voisines de Naples avant que d'en commencer le siége, on se mettroit hors du hazard d'être affamé par Terre; & l'on donneroit le loisir aux Galeres qui s'équipoient à Genes de venir renforcer la Flote de France, & de bloquer entierement par mer le Port de Naples.

Ce dernier avis l'emporta sur le premier ; & le Prince de Tarente qui l'avoit ouvert, eut sujet de se vanter d'avoir plus ruïné par son conseil les affaires du Duc de Calabre, qu'il ne les avoit avancées en se déclarant pour luy. L'armée victorieuse que la bataille de Sarno avoit beaucoup diminuée, s'affoiblit encore en se divisant en plusieurs corps, & s'exposa par consequent au hazard d'avoir des quartiers enlevez. De plus Sigismond Malateste qui commandoit les Troupes les plus aguerries des Italiens qui se trouvoient à la solde du Duc de Calabre, obtint de luy la permission d'aller dans la Marche d'Ancone, afin de détourner par une diversion dans l'Etat Ecclesiastique, le Pape d'envoyer un nouveau renfort à Ferdinand. Ce qu'il y eut de plus bizarre dans cette conduite, fut que l'on affecta d'une part d'adoucir sa Sainteté, pendant qu'on l'irritoit d'une autre. On luy envoya une Ambassade également superfluë & magnifique ; & le même Cossa qui l'avoit desapprouvée, eut le déplaisir d'en être nommé le Chef.* Il s'en acquita à sa mode, c'est-à-dire avec une franchise extraordinaire. Il fut assez bien reçu en apparence, & tres mal en effet. La Cour de Rome avoit conçu beaucoup de mépris pour les François, en voyant qu'ils ne sçavoient pas pousser leur victoire aussi loin qu'elle pouvoit aller. Elle avoit fait un effort extraordinaire pour envoyer à Ferdinand quinze cent chevaux, & deux fois autant de fantassins. Elle avoit opposé le Marquis d'Urbin &

* Dans la negociation de Cossa.

Neapolcon Chef de la Maiſon des Urſins avec d'autres Troupes, à l'irruption de Malateſte dans la Marche d'Ancone; & les ſoldats qui s'étoient ſauvez de la déroute de Sarno ne ſe voyant pas pourſuivis, avoient repris courage. Ainſi le Pape repartit hardiment à l'Ambaſſadeur du Duc de Calabre qui le preſſoit d'abandonner Ferdinand, & de rappeller les Troupes Eccleſiaſtiques qui le défendoient en qualité d'auxiliaires, que non ſeulement il ne feroit ny l'un ny l'autre, mais encore qu'il protegeroit ſon Feudataire juſqu'à la derniere extremité. Le mot de Feudataire donna du chagrin à Coſſa; car outre que Ferdinand ne l'étoit que par ce qu'il avoit plu à ſa Sainteté de luy accorder une Inveſtiture en forme de pure grace *, tout le monde ſçavoit de plus que la Maiſon d'Anjou ne prétendoit le Royaume de Naples qu'aux mêmes conditions que Ferdinand l'avoit obtenu, puiſqu'elle offroit de relever du Saint Siége. Et de fait ce que le Pape venoit de dire ayant été prononcé devant trop de perſonnes pour demeurer ſecret, Coſſa crut être obligé de repliquer que puiſque JESUS-CHRIST s'étoit ſi viſiblement déclaré pour les François en leur faiſant gagner contre toutes les apparences une victoire auſſi certaine qu'étoit celle de Sarno, ils tâcheroient de ſe paſſer de ſon Vicaire. Il ſe retira aprés avoir prononcé ces mots: mais il n'étoit pas encore retourné auprez du Duc de Calabre, lorſque l'orage que la Cour de Rome avoit formé contre ce Prince, éclata.

* On appelloit ainſi celles que l'on expedioit, ſans en alleguer aucune raiſon.

Ce Duc avoit usé en recouvrant Genes d'une moderation que ses propres Ennemis avoient admirée, & sa clemence n'avoit excepté du pardon aucun de ceux qui s'étoient revoltez. Il n'y avoit eu de punis que les morts & les blessez dans le combat. Les autres n'avoient perdu ny leurs biens, ny leurs Charges, ny leur liberté; & ainsi il ne leur étoit pas plus difficile de se revolter qu'il l'avoit été. Ils aimoient les François lorsqu'ils ne les avoient point pour maîtres; & ils commençoient à les haïr un moment aprés qu'ils les avoient introduits dans leur Pays. L'excez de cette inconstance parut en ce que le Pape ne les eut pas plutôt sollicitez de se défaire de leurs nouveaux hôtes, que non seulement ils succomberent à cette tentation, mais encore ils passerent d'eux-mêmes plus outre que la Cour de Rome n'avoit osé esperer.

On a remarqué qu'il y avoit une haine continuée durant plusieurs années entre les Fregoses & les Adornes; & que ces deux Maisons avoient juré de se faire la guerre, jusqu'à ce que l'une eût exterminé l'autre. Elles avoient depuis observé leur serment avec une exactitude également obstinée des deux côtez. Mais la passion de se délivrer du joug des François tout moderé qu'il étoit, fit tant d'effet qu'elle fit cesser, ou du moins suspendit pour un temps la plus étrange animosité qui fut jamais. Prosper Adorne chef de ceux de son nom, fit rechercher de reconciliation Paul

Fregoſe Archevêque de Genes ; qui ayant plus de diſpoſition aux armes qu'à l'état Eccleſiaſtique, s'étoit déclaré chef de ſa Maiſon immediatement aprez l'attaque où Pierre Fregoſe ſon frere aîné avoit été tué. Ceux qui ſe mêlerent de l'accord, repreſenterent à l'Archevêque que le ſang de ſon frere répandu par les François luy demandoit vangeance ; & que comme il n'étoit pas poſſible de la faire que de concert avec les Adornes ; il falloit au moins s'accommoder pour un temps avec eux. L'Archevêque eut de la peine à écouter d'abord cette propoſition ; cependant il y trouva depuis un agrément qui le flata de ſorte, qu'il conſentit enfin à une entrevuë, & mêmes à une liaiſon avec Proſper Adorne.

Les meſures qu'ils prirent pour executer leur deſſein, furent que l'Archevêque demeureroit dans la ville de Genes pour y fomenter une révolution generale ; & qu'Adorne iroit en Lombardie pour y lever des ſoldats, de l'argent que la Cour de Rome fourniroit pour cette occaſion. Que l'un & l'autre aprez s'être acquitez chacun de ſa commiſſion, conviendroient d'un jour où l'Archevêque donneroit aux conjurez le ſignal de la ſedition, & Adorne ſe preſenteroit avec ſes gens de guerre à une porte qui luy ſeroit incontinent ouverte.

On executa * cette entrepriſe ſur le plan qu'elle avoit été projettée ; & la garniſon que le Duc de Calabre avoit laiſſée dans Genes trop foi-

* Dans la rélation de cette ſurpriſe.

ble pour resister en même temps aux soldats Lombards d'Adorne qui l'attaquoient par devant, & aux Bourgeois commandez par l'Archevêque qui luy donnoient à dos, fit tout ce que l'on pouvoit attendre d'elle dans une telle inégalité. Elle disputa long-temps le terrain ; & enfin elle se retira sans perdre ses rangs dans le Châtelet, où l'Archevêque se mit inutilement en devoir de la forcer. Elle repoussa courageusement les diverses attaques de ce Prelat ; & le contraignit de reduire ses efforts à un blocus qui fut si long, que le Roy Loüis Onze eut le temps de secourir le Châtelet. Il fournit au Roy de Sicile son oncle pere du Duc de Calabre une flote considerable pour s'emparer du port de Genes ; & pour entrer par-là dans la Ville, pendant qu'une armée de Terre de dix mille soldats François aguerris donneroit un furieux assaut à l'autre côté de cette Ville le plus éloigné du Port. Le Roy de Sicile persuadé que le recouvrement du Royaume de Naples dépendoit de celuy de Genes, s'avança par mer jusqu'à la vuë du port de cette Place, & par terre jusqu'à Saint Pierre d'Arena ; où les François prirent toutes les mesures necessaires pour monter à l'assaut, dez qu'il y auroit une bréche tant soit peu raisonnable. Comme les murailles de Genes sembloient plûtot avoir été bâties pour l'ornement que pour la défense, les machines dont on usoit alors appellées spingardes, en abbatirent assez en deux heures pour

inviter les François à commencer l'attaque.

L'Archevêque avoit donné pour leur resister des ordres, qui ne pouvoient être plus judicieux. Il avoit supposé que la Bourgeoisie de Genes haïssoit * assez les François pour n'oublier rien de ce qui serviroit à les repousser, ou du moins à soûtenir leur premiere impetuosité. Il luy avoit confié la garde des murailles; & il y avoit mis les plus robustes des Genois, en assez grand nombre pour rallentir les premiers efforts des ennemis. Il avoit disposé dans les ruës par où l'on alloit à la place d'armes les Bourgeois les moins propres à combattre, aprez les avoir embarassées de tout ce qui servoit à rendre le passage par là plus difficile; & il avoit enfin rangé en bataille sur la Place d'armes, les sept cent chevaux & les quatre mille Fantassins qu'Adorne luy avoit menez.

* Philelphe dans son 17. Livre.

Les François qui n'étoient informez d'aucune de ces precautions, donnerent l'assaut avec leur vigueur ordinaire. Ils furent deux fois repoussez, mais à la troisiéme ils demeurerent maîtres des murailles. Ils poursuivirent avec tant de chaleur les Genois intimidez qui se retiroient dans leurs maisons, qu'ils entrerent avec eux dans les ruës; & rien ne les arrêta, que le bataillon quarré qu'ils trouverent sur la Place d'armes. Ils firent alors halte pour reprendre haleine, & pour se remettre en ordre autant que le peu de terrain le leur permettoit; & ils choquerent ensuite

le

te le bataillon par autant d'endroits, qu'il y avoit de ruës aboutiſſantes à la Place. Mais il s'en falloit beaucoup que la partie fût égale; car outre que les François étoient extraordinairement fatiguez, & que leur nombre ſe trouvoit beaucoup diminué par les morts & les bleſſez qu'ils avoient laiſſez ſur la bréche & dans les ruës, ils n'agiſſoient que par pelotons, & par conſequent foiblement. Au lieu que les ſoldats de l'Archevêque étoient frais: Que leur bataillon étoit diſpoſé de ſorte, que ceux qui le compoſoient pouvoient ſe ſecourir les uns les autres, & qu'ils avoient tout l'eſpace neceſſaire pour exercer leur valeur. Ils ſoûtinrent ainſi ſans plier l'effort des François; & les chargeant à leur tour, ils les renverſerent. Il n'y en eut de ſauvez que ceux qui s'enfüirent vers la flote, d'où l'on envoya ſur le bord des chalouppes pour les recevoir. Tous les autres perirent ſans exception; parce que les ſoldats Lombards & les Bourgeois de Genes ne donnerent quartier à perſonne, ſous pretexte de vanger plus ſeverement la mort du frere de l'Archevêque.

Le Roy de Sicile crut qu'il y auroit de la folie à continuer le ſiége de Genes, aprez avoir perdu devant cette grande Ville quatre mille de ſes meilleurs ſoldats. Il ramena le reſte en Provence, & le Duc de Calabre ne demeura pas longtemps ſans éprouver le funeſte contrecoup du malheur de ſon pere. La Nobleſſe Neapolitaine

qui l'avoit conſtamment ſuivi tant qu'elle l'avoit vu Maître de la Ligurie, d'où il pouvoit recevoir à tous momens de conſiderables ſecours, ne l'en vit pas plûtôt chaſſé ſans eſperance d'y rentrer ſi-tôt, qu'elle prêta l'oreille aux ſollicitations de Barthelemy Roncuelli Archevêque de Ravenne, que le Pape avoit envoyé dans le Royaume de Naples ſous pretexte de remercier Ferdinand du Duché d'Amalphi qu'il avoit donné au neveu de ſa Sainteté : mais en effet pour être ſur les lieux lorſqu'il ſe preſenteroit occaſion de reconcilier avec ce Prince, la Nobleſſe qui s'étoit détachée de ſes interêts.

On a déja remarqué que cet Archevêque étoit l'Emiſſaire le plus adroit de la Cour de Rome ; & l'on doit ajoûter icy, que le Chapeau de Cardinal luy avoit été promis en cas de ſuccez. * C'étoit là l'objet le plus proche de l'ambition de ce Prelat ; & comme il ne buttoit qu'à cette Promotion, & qu'il étoit attentif aux évenemens capables de la hâter, il regarda la perte de Genes du côté par où elle étoit propre à contribuer à cette fin. Son caractere luy donnoit alors le privilege d'aller impunément dans les deux armées, quoyque le Pape ſon Maître ſe fût aſſez nettement déclaré pour Ferdinand ; & le Duc de Calabre ne l'avoit pas chaſſé de la ſienne par un reſte de l'ancienne ſimplicité Chrêtienne, ou de peur de s'attirer l'Excommunication particuliere dont on le menaçoit depuis long-temps, aprez

* Dans les lettres de Pie Second à cet Archevêque.

tant de Censures generales dont il avoit été frappé.

Il ne fut donc pas difficile à l'Archevêque d'entretenir en secret le Prince de Tarente. Il luy exagera l'affront que le Roy de Sicile venoit de recevoir devant Genes : Il luy montra l'impossibilité où étoit ce Prince de se relever de sa disgrace : Il le convainquit que tous les efforts que la France pourroit faire la campagne suivante, n'aboutiroient tout au plus qu'à reparer la perte qu'elle avoit faite dans la Ligurie, & à se rétablir en possession des Places scituées le long de la riviere de Genes ; & que cependant le Duc de Calabre ne recevant aucun renfort de de-là les Alpes, seroit infailliblement accablé par les forces unies de Ferdinand & du Saint Siége. Il predit sur ce principe la perte infaillible de ce Duc ; & il excita le Prince de Tarente à mettre ordre à ses affaires, pendant qu'il étoit encore en état d'obtenir des conditions avantageuses. Il luy offrit de la part de Ferdinand une reconciliation sincere : une entiere restitution des Terres qui luy avoient été ôtées : un dédommagement raisonnable pour le temps qu'il avoit cessé d'en joüir : une garentie du Saint Siége qui le délivreroit de la crainte de s'en voir une autre fois privé ; & une assurance particuliere de Pie Second, que sa Sainteté veilleroit à l'entiere execution du traité qu'il feroit avec Ferdinand. Il piqua d'honneur la Maison des Ursins, qui se

disoit la plus ancienne & la plus illustre de l'Etat Ecclesiastique, d'entrer dans les interêts de la Cour de Rome, qui consistoient à ne pas souffrir sur le Trône de Naples un Prince du Sang Royal de France; qui s'il joignoit ces deux Couronnes, deviendroit aussi formidable à la Cour de Rome que l'avoient été les Empereurs. Il prouva que le Duc de Calabre étoit Etranger à l'égard des Italiens, & que Ferdinand ne l'étoit pas; & il conclut par ce raisonnement que le Prince de Tarente qui étoit né Romain, & qui n'avoit qu'une dépendance volontaire à l'égard des François, ne seroit point blâmé de les quitter dans une conjoncture, où c'étoit s'exposer temerairement à être enveloppé sous leur ruïne, que de s'obstiner à suivre leur parti.

Le Prince de Tarente persuadé par l'Archevêque, & satisfait des offres qu'on luy faisoit, voulut aussi traiter pour ceux de sa Maison, qui portoient les armes pour le Duc de Calabre; & l'Archevêque dont le pouvoir écrit de la propre main du Pape étoit sans limite, accorda * à Neapoleon Ursin le Generalat de l'armée Ecclesiastique, & à Ours Ursin que le Duc de Calabre avoit établi Gouverneur de Nole, la proprieté de cette Ville à titre de Comté, dont on luy mettroit en main le don en bonne forme fait par Ferdinand, & ratifié en plein Consistoire, aussi-tôt qu'il se seroit déclaré contre les François.

* Dans la negociation de Rovarella.

On executa ce traité de part & d'autre d'autant

plus regulierement, que Ferdinand & la Cour de Rome ſe promettoient également que l'exemple du Prince de Tarente ſeroit ſuivi par beaucoup de Gentils-hommes Neapolitains attachez aux François, pourvu qu'on luy tint exactement parole. Et de fait l'Archevêque aprés avoir achevé de negocier avec la Maiſon des Urſins, entreprit de ramener celle de Saint Severin la plus conſiderable & la plus nombreuſe des Neapolitains, & y reüſſit avec plus de facilité qu'il ne s'en étoit promis. Dix ou douze vaillans hommes dont elle étoit compoſée, reconnoiſſoient pour Chef Robert Prince de Salerne, qui s'étoit juſques là picqué de reconnoiſſance & de generoſité. Il avoit ſuivi le party de Ferdinand juſqu'à la bataille de Sarno, & il y avoit agi en qualité de Lieutenant General. On luy rendoit témoignage qu'il n'y avoit rien oublié de ce qui appartenoit à ſa fonction; & que voyant ſes ſoldats en déroute, au lieu d'imiter Ferdinand qui avoit fuï des premiers, il s'étoit jetté dans le plus épais des eſcadrons François pour y recevoir une mort honorable. Qu'il y avoit été porté par terre; & qu'ayant été reconnu, le Duc de Calabre ſon vainqueur toûjours malheureux à trouver ou à faire des ingrats, luy avoit ſauvé la vie; & par un trait de civilité dont les Italiens n'uſoient point à l'égard des François, il ne l'avoit tenu priſonnier que ſur ſa foy. Il luy avoit mêmes peu de temps aprez rendu gratuitement ſa parole: Il l'avoit reçu au

nombre de ſes amis ; & il luy avoit donné l'Ordre du Croiſſant inſtitué par la Maiſon d'Anjou, à l'imitation de celle de Bourgogne qui avoit inventé l'Ordre de la Toiſon d'or.

Ces obligations étoient encore dans la memoire du Prince de Salerne ; & l'Archevêque ne les en auroit pas ſi-tôt effacées, s'il ne leur eût oppoſé des maximes appuyées ſur la tendreſſe de conſcience de ce Prince, en luy déclarant du même ton que s'il luy eût parlé de la part de Dieu ; qu'il n'avoit pu abandonner Ferdinand ſans commettre une infidelité, puiſque l'Egliſe le luy avoit donné pour Maître ; & que ce crime ne luy ſeroit jamais pardonné, s'il ne rentroit dans ſa premiere ſujetion. Que l'excuſe dont il s'étoit ſervi, tirée de ce que Ferdinand ne ſe pouvoit plus maintenir ſur le Trône, n'étoit pas recevable, puiſqu'en ce cas il luy auroit fallu ſe mettre ſous la protection du Pape qui étoit ſon Seigneur Suzerain. Que le ſerment qu'il avoit fait au Duc de Calabre étoit nul, comme directement contraire aux deux ſermens précedens que la Nobleſſe de Naples avoit prêtez au Saint Siége & à Ferdinand ; & que la foy qu'il avoit engagée en recevant l'Ordre du Croiſſant n'avoit plus de force, puiſque l'Egliſe n'en approuvoit pas l'Inſtitution.

Le Prince de Salerne avoit la conſcience delicate d'une maniere tout-à-fait bizarre. Il n'apprehendoit de ſe parjurer que pour le ſerment qu'il avoit

fait en recevant l'Ordre de Chevalerie ; & toutes les autres infidelitez qu'il s'agiſſoit de commettre ne le touchoient non plus, que ſi elles n'euſſent été que de ſimples galanteries. On ne ſçait s'il s'en expliqua à l'Archevêque, ou s'il les luy laiſſa deviner. Mais il eſt conſtant que cet adroit Prelat pénetra dans la diſpoſition interieure du Prince de Salerne ; & qu'il ne s'amuſa, ny à la choquer, ny à la traiter de ridicule. Il y apporta le remede dont on uſe à l'égard de la folie ; il demeura d'accord de vouloir, & d'executer tout ce que deſiroit le malade. Il obtint de Rome une Bulle * de ſuppreſſion de l'Ordre du Croiſſant ; qui le déclaroit infame : Qui annuloit d'autorité Apoſtolique les ſerments faits à cet égard au Duc de Calabre : Qui délioit les Chevaliers de toutes ſortes d'obligations contractées pour ce ſujet ; & qui défendoit à tous de perſiſter dans cette Societé, & d'y entrer ſous peine des Cenſures les plus atroces, dont l'abſolution étoit reſervée au Pape ſeul.

* Dans la Bulle pour cette ſuppreſſion.

Le Prince de Salerne n'eut pas plûtôt lu cette Bulle, qu'il changea de party ; & la plûpart de la Nobleſſe Neapolitaine du camp des François liée d'interêts avec luy, ou avec le Prince de Tarente, déſerta avec eux.

Le Duc de Calabre de qui l'armée fut diminuée par-là de la moitié, écrivit à Malateſte qui faiſoit diverſion dans la Marche d'Ancone, de le venir joindre, & Malateſte ſe mit auſſi-tôt en

devoir d'obeïr. Mais le Marquis d'Urbin & Neapoleon Urſin luy couperent chemin avec des Troupes plus fortes que les ſiennes ; & l'arrêterent devant la Ville de Senigaglia dont il s'étoit emparé. La neceſſité de combattre où il ſe vit alors reduit, ne l'embaraſſa que mediocrement. Il fit commencer l'eſcarmouche par ſa Cavalerie legere & l'entretint juſqu'à ce qu'il eût rangé ſes Troupes en bataille. Il mena enſuite ſes hommes d'armes à la premiere charge : Il les rallia autant de fois qu'ils furent rompus : Il ſecourut à propos ſon Infanterie commandée par le Seigneur de Ceſena ſon frere ; & il ne ſuccomba ſous le nombre de ſes ennemis qu'à l'entrée de la nuit, aprez avoir tenu la victoire en balance durant tout le jour, qui étoit le douze d'Août mil quatre cent ſoixante deux. Il ſe ſauva avec peu de Cavaliers affidez ; parce que les vainqueurs perſuadez qu'il ne ſe releveroit jamais d'une telle perte, ne s'amuſerent point à le pourſuivre.

Ils allerent joindre avec une extrême diligence Ferdinand ; & luy propoſerent d'aller accabler le Duc de Calabre devant la ville de Troja qu'il aſſiégeoit, avant qu'il eût rappellé les diverſes brigades qu'il avoit mal à propos détachées de ſon armée. Ferdinand s'abandonna cette fois à ſa bonne fortune ; & arriva le dix-ſept du même mois, c'eſt-à-dire ſix jours ſeulement aprés la bataille de Sennigalle, à la vuë du camp de ſon ennemy

ennemy. Il ne le trouva pas neanmoins si mal accompagné qu'il pensoit ; parce que Piccinin toûjours à l'erte & heureux en Espions, avoit été averti à point nommé du danger où le Duc de Calabre alloit infailliblement être exposé, & s'étoit hâté de joindre les François pour le partager avec eux. L'armée du Duc de Calabre fut rangée avec beaucoup d'art & de diligence : mais le terrain qu'elle occupoit n'étoit pas de ceux qui favorisent les moindres Troupes contre les plus grandes, en suppleant à l'inégalité. Il étoit uni ; & le Duc de Calabre ne l'avoit entrecoupé de fossez que du côté de la ville de Troïa ; parce que comme ses ennemis n'avoient point d'armée lorsqu'il avoit commencé le siége de cette Place, il n'avoit apprehendé d'être attaqué que par-là. Il ne put ainsi, ny refuser absolument le combat, ny le differer que de quelques heures, qu'il employa pour observer la contenance de ses ennemis, & pour disposer ses Troupes à ne pas s'étonner de leur multitude. Elles n'étoient plus composées * que de François & de soldats levez dans l'Etat Ecclesiastique, & ny les uns ny les autres n'avoient besoin d'être encouragez. Les François avoient à défendre leurs vies ; & les soldats enrolez dans les Etats du Pape à se preserver de la corde, qui leur étoit inévitable si on les faisoit prisonniers. Ils en étoient si persuadez, que voyant l'ennemi s'ébranler pour le premier choc, ils firent la moitié du chemin pour le recevoir. Le com-

* Dans la relation de cette bataille.

bat fut ſanglant ; & ſi le Marquis d'Urbin & Neapoleon Urſin y pratiquerent tout ce qu'ils avoient appris en portant long-temps les armes pour les Venitiens, le Duc de Calabre y joignit auſſi la ruſe à la force. Il choiſit les plus experimentez des ſiens pour en former un corps de reſerve ; qui donnant à propos alloit remporter la victoire, lorſque les Aſſiégez de Troia firent une ſortie qui contraignit ce Duc de le rappeller, dans l'impoſſibilité où il étoit d'oppoſer d'autre corps que celuy-là à ces nouveaux ennemis. Le Marquis d'Urbin que le corps de reſerve avoit mis en deſordre, le voyant tourner tête ſe rallia ; & pouſſant à ſon tour l'eſcadron de Piccinin, le renverſa ſur l'Infanterie Françoiſe. Il ſe jetta enſuite ſur le corps de reſerve où combattoit le Duc de Calabre ; & l'attaquant vigoureuſement de front, le défit pendant que les Aſſiégez luy donnoient à dos.

Ferdinand fut plus heureux en toute maniere qu'il ne l'avoit cru. Car encore que ſon Concurrent n'eût été ny tué, ny pris, & que cette ſeule circonſtance manquât à la victoire, elle ne laiſſa pas neanmoins d'être accomplie ; puiſque le Roy Loüis Onze perdit toute la bonne volonté qu'il avoit pour le Duc de Calabre, en apprenant qu'il avoit été malheureux. Il diſtingua d'abord les interêts de ce Prince d'avec les ſiens, & ceſſa enſuite de témoigner qu'il eût deſſein d'en faire ſon gendre. Il n'entretint plus de commerce avec

luy que par bienſéance : Il ne luy envoya ny les Troupes, ny l'argent qu'il luy avoit promis : Il forma de ſecretes liaiſons avec ſes ennemis déclarez : Il contribua à le rendre mépriſable aux Italiens ; & enfin il l'abandonna ſi abſolument, qu'il le reduiſit à quitter la partie, & à retourner en Provence.

Ceux qui jugeoient de l'humeur de ſa Majeſté par le défaut qu'ils reprochoient le plus aux François, attribuoient à une pure inconſtance ſon changement à l'égard du Prince de ſon Sang qui avoit le plus de merite. D'autres mieux informez du penchant de Loüis Onze à ſe tourmenter avant le temps des penſées de l'avenir, ſuppoſoient qu'elles euſſent été cauſe que le Duc de Calabre avoit ſuccombé dans ſon entrepriſe. Ils diſoient que ſa Majeſté avoit fait reflexion qu'il étoit déja trop puiſſant à cauſe des Duchez de Lorraine & de Bar qu'il avoit recueïllis par la ſucceſſion de ſa mere, & des Provinces du Maine, d'Anjou, & de Provence que ſon pere & ſon couſin poſſedoient ; & que s'il y eût ajoûté la Monarchie de Naples, & ſe fût entendu avec le Duc de Bourgogne, ces deux Princes du Sang auroient infailliblement donné la loy au Roy de France dans ſes propres Etats : ce que ſa Majeſté apprehendoit ſur toutes choſes. Mais les uns & les autres ſe trompoient également ; & de fait la veritable cauſe qu'ils cherchoient du malheur qui venoit d'arriver au Duc de Calabre étoit

ſi éloignée, qu'il n'y avoit pas lieu de s'étonner que leur curioſité n'y pût atteindre.

Elle conſiſtoit en ce que Loüis Onze ne pouvoit plus, ny retenir, ny diſſimuler le deſir de ſe vanger des amis du feu Roy Charles Sept ſon pere; & que comme d'un côté ces amis étoient en grand nombre, & d'un autre côté ils poſſedoient les Charges les plus importantes & les principaux établiſſemens de l'Etat, il y auroit eu de la témérité à les attaquer pendant que la France avoit ſur les bras une guerre étrangere. Il falloit donc la terminer en toute maniere, & neanmoins l'impatience de Loüis ne luy permettoit pas d'agir par les voyes de la négociation. Il prevoyoit que le ſuccez n'en ſeroit pas heureux, à cauſe que le Duc de Calabre ne voudroit pas ceder ſes prétenſions ſans en tirer quelque recompenſe, & le Pape * étoit reſolu de ne pas ſouffrir que les François gardaſſent un pied de terre dans l'Italie. Ainſi le plus court moyen étoit de laiſſer ſuccomber le Duc de Calabre, parce que la guerre ceſſeroit ſans qu'il tranſigeât de ſes droits; & l'eſperance de mieux reüſſir une autre fois en Italie ſi le Roy luy donnoit à commander une nouvelle armée, l'empêcheroit lorſqu'il ſeroit de retour en France d'entrer dans les interêts de ceux que ſa Majeſté avoit deſſein de châtier.

* Dans le Regiſtre de Pie Second.

Le plus conſiderable d'entre eux étoit Jean d'Orleans Comte de Dunois. Il paſſoit pour le

plus grand Capitaine que la Monarchie Françoiſe eût juſques-là porté, & l'étoit en effet. Il avoit eu le plus de part dans les affaires ſous le Regne précedent; & l'opinion de ſa grande probité étoit ſi univerſellement établie, que les mêmes Anglois qu'il avoit chaſſez de Normandie & de Guienne, l'avoient enſuite choiſi pour Arbitre d'un differend qui leur étoit ſurvenu avec les François. C'étoient là les ſources de l'animoſité du Roy contre ce Comte; & comme ſa Majeſté avoit plus de haine pour luy ſeul que pour tous les autres Officiers de Charles Sept, elle étoit perſuadée que les perſecutions qu'elle prétendoit leur faire ſouffrir devoient commencer par luy; parce qu'elle s'attendoit aprez l'avoir pouſſé à bout, de ne plus trouver de reſiſtance.

Le Comte de Dunois * avoit cela de commun avec Hercule, avec Alexandre, & avec la plûpart des Heros de l'antiquité, que ſa naiſſance n'étoit pas également certaine des deux côtez. Loüis Duc d'Orleans frere du Roy Charles Six étoit ſon pere: mais tout le monde n'ajoûtoit pas foy à Mariette d'Enguien Dame de Cani, qui l'avoüoit pour ſon fils. On la ſoupçonnoit d'être aſſez charitable pour couvrir l'honneur d'une autre femme aux dépens du ſien, & pour prêter ſon nom à une Dame de la premiere qualité qui en étoit la veritable mere. Le bonheur de cet enfant força dez le berceau la plus inſurmontable des antipaties humaines, qui eſt celle des

* Cet Eloge eſt tiré des Archives de Châteaudun, dont j'ay des copies collationnées.

femmes legitimes pour les fils naturels de leurs marys. Valentine de Milan Ducheſſe d'Orleans éleva le Comte de Dunois avec plus de tendreſſe, qu'il n'y avoit lieu d'en eſperer de l'Italienne la plus fiere qui fût jamais. Elle prévit que ce ſeroit luy qui la vangeroit le plus hautement des meurtriers de ſon mary ; & elle ne ſe trompa pas dans ſa conjecture : car ce Comte prit les armes contre les Bourguignons & contre les Anglois dez l'âge de treize ans, & les porta ſans diſcontinuer juſqu'à cinquante cinq. Il y acquit plus de gloire qu'aucun autre des François qui l'avoient précedé ; & l'on en ſera convaincu ſi l'on conſidere que la Pucelle d'Orleans n'executa rien d'important ſans luy, & qu'il executa une infinité de choſes conſiderables ſans cette Pucelle. Il paſſa par tous les dégrez militaires, & ſe ſignala dans tous. Il chaſſa les Anglois de la Normandie & de la Guienne ; & il ne tint qu'à Loüis Onze, qu'il ne les renvoyât de-là la mer. Il fut le reſtaurateur * de la Monarchie Françoiſe ; & ſon Pays ne luy eſt pas moins redevable des avantages qu'il a le plus ſouvent remportez ſur ſes Ennemis, que Rome le fut à Camille des immenſes conquêtes qu'elle fit aprés luy. Son affection n'étoit partagée, ny par le jeu, ny par les Dames, ny par le vin. Elle étoit toute pour la guerre ; & elle y étoit avec tant d'excez, qu'on ne le voyoit jamais ſi guay qu'en allant affronter les plus grands perils. Lorſqu'il executoit une entrepriſe, il en formoit une autre ; &

* Chopin dãs le ſecond Livre du Domaine.

ſes ennemis ne dormoient jamais moins, que quand il étoit auprés d'eux. Il prenoit heureuſement ſon party ſur le champ, dans toutes les occaſions où il n'avoit pas le temps d'aſſembler le Conſeil de guerre; & il n'y en eut aucune pour ſurprenante qu'elle fût, qui luy fit perdre le jugement. Comme il étoit extraordinairement exact, il vouloit que ſes gens de guerre le fuſſent auſſi. Il n'étoit pas moins ſevere à châtier, que prompt à recompenſer: mais il puniſſoit toûjours avec jugement, quoyque ſes liberalitez fuſſent quelquefois bizares. Sa colere paſſoit ſi vîte, qu'elle étoit preſque imperceptible: auſſi n'aboutit-elle jamais à des effets dont il eût ſujet de ſe repentir. Ses ſoldats le ſuivoient autant par inclination que par devoir ou par interêt; & l'opinion qu'ils avoient de ne pouvoir être vaincus ſous ſa conduite, les portoit de ſang froid aux actions les plus déterminées. De toutes les ſortes d'ambition où les hommes ſont ſujets, il n'avoit que celle qui fait aſpirer aux grandes choſes, & tâcher de s'en rendre capable. Enfin il avoit honte de recevoir de qui que ce fût, ſans en excepter ceux qui étoient plus grands que luy, & il n'aimoit le bien que pour en faire.

Tant de rares qualitez qui ne s'étoient point encore trouvées enſemble dans un même ſujet, animoient le Roy contre le Comte de Dunois au lieu de l'adoucir; parce que l'averſion les rendoit inſuportables à ſa Majeſté, dans la préven-

tion où elle étoit qu'elle en auroit d'autant plus de peine à le perdre. Et à dire le vray il n'étoit pas aisé d'en venir à bout dans la conjoncture d'alors ; où la guerre civile & l'étrangere soûtenuës en France durant tant d'années, y avoient beaucoup affoibli l'autorité Royale. Son merite luy avoit acquis autant d'amis qu'il y avoit de François zelez pour le bien de leur Patrie, & la guerre civile pouvoit recommencer à sa seule consideration.

Pour comprendre cette verité dans toute son étenduë, il faut présuppoſer que comme personne n'avoit servi avec plus de succez que luy, personne aussi n'avoit été mieux recompensé. Il avoit sauvé l'Etat, & reduit la Monarchie Françoise à l'obeïssance du Roy Charles Sept. Il avoit ôté aux Anglois les Provinces guerrieres & riches *, d'où ils tiroient des hommes & de l'argent pour former & entretenir leurs armées ; & il les avoit accoûtumez de cette sorte à être toûjours vaincus, quoy qu'auparavant ils eussent presque toûjours été victorieux. Il avoit seul soûtenu durant trente ans l'honneur, les biens, les interêts, & le credit de toute la Maison d'Orleans. Il avoit procuré de legitimes Successeurs à la Couronne, en délivrant à ses dépens * & par ses offices le Duc d'Orleans & le Comte d'Angoulême ses freres de la prison où ils étoient depuis la bataille d'Azincour, & en leur donnant ainsi moyen de se marier. Mais il étoit aussi devenu si riche & si puissant,

* La Normandie & la Guyenne.

* Dans les Archives de Chateaudun.

ſant, qu'aucun des François qui ne poſſedoient point de Provinces entieres ne l'étoit davantage. Charles Sept luy avoit donné * les Comtez de Longueville, de Perigord, de Gien, & les Seigneuries de Partenay, de Vaubonnois, & de Theïs. Il avoit créé en ſa faveur la Charge de grand Chambelland, qui demeura prez de ſix vingt ans dans ſa Maiſon. Il l'avoit fait Lieutenant General des Armées, & luy avoit donné une autorité preſque ſouveraine dans toutes les Provinces de l'Etat ; & par un privilege ſans exemple dans la Monarchie Françoiſe, ſa Majeſté luy avoit accordé en l'année mille quatre cent cinquante-quatre par des Lettres patentes en forme de Chartre, que luy & ſes deſcendans mâles ſeroient Princes, & ſuccederoient à la Couronne au défaut des Princes du Sang. Il avoit commencé à joüir de cette prérogative dans les Etats Gèneraux d'Orleans, & il y avoit eu ſcéance immediatement aprez les Princes du Sang. Il avoit enſuite changé ſes armes ; & au lieu de porter la barre de gauche à droit, il l'avoit miſe de droit à gauche comme ſes freres, avec cette ſeule difference que ſa bande cottice n'étoit que d'argent, au lieu que la leur étoit de gueules. Il n'y avoit point eu d'oppoſition à tout cela, non pas mêmes de la part des Princes étrangers de la Maiſon Alemande de Cleves qui s'étoit déja établie en France ; & le merite du Comte de Dunois n'avoit pas été moins reconnu par ſes freres que par ſon Maître. Ils avoient partagé

* Les donations en ſont à la Chambre des Comptes.

avec luy les biens de leur pere ; & le Comté de Dunois qu'ils luy avoient donné ne leur semblant pas suffisant, ils y avoient depuis ajoûté comme en suplement d'appennage les Comtez de Porcien & de Vertus.

Ces établissemens considerables par eux-mêmes, & plus encore par la valeur de celuy qui les avoit, le mettoient hors d'insulte ; & la haute probité dont il avoit toûjours fait une profession si publique que ses propres ennemis ne luy avoient jamais rien reproché d'irregulier, ne laissoit à Loüis Onze aucune ouverture pour le perdre sous couleur de justice. Sa Majesté fut donc reduite à chercher le pretexte de son âge, qui étoit de soixante trois ans ; & elle prétendit qu'il étoit desormais incapable de supporter les fatigues de la guerre, quoyqu'il n'eût encore presque rien perdu de sa vigueur. Elle luy fit accroire qu'il avoit besoin de repos, & luy ôta le Commandement des armées pour le donner à Pierre de Brezé Seigneur de Varennes grand Sénéchal de Normandie. Mais les hommes les plus adroits ne reüssissent pas toûjours dans leur vangeance ; parce qu'ils ne sçavent pas toûjours attaquer par la partie la plus sensible, les personnes qu'ils haïssent.

Le Roy croyoit avoir tres-severement exercé la patience du Comte de Dunois en le mettant hors d'œuvre : mais sa Majesté s'étoit trompée, & ce n'étoit pas là ce qui touchoit davantage ce Comte. S'il n'étoit tout-à-fait content de la gloi-

re qu'il avoit acquiſe, il l'étoit au moins aſſez pour ſouffrir ſans inquietude qu'elle ne s'augmentât pas ; & il luy ſuffiſoit de l'avoir portée à un point, où nul autre de ſon temps que luy n'étoit arrivé. Et de fait il quitta le Generalat ſans murmurer ; & ſe retira à Chateaudun, reſolu d'y paſſer dans la ſolitude le reſte de ſa vie, & d'y travailler luy-même à l'éducation du Comte de Longueville ſon fils unique. Ce n'étoit pas là ce qu'avoit prétendu le Roy, à qui les emportemens du Comte euſſent été plus agreables. Auſſi ſa Majeſté irritée de le voir trop conſtant ; & honteuſe de n'avoir pas pu remporter le ſuccez qu'elle attendoit de la premiere perſecution qu'elle luy avoit faite, en prepara une ſeconde, ſur la préſuppoſition qu'il n'y avoit point de vertus à l'épreuve ; & que s'il s'en trouvoit de cette ſorte, c'étoit faute de ſçavoir préciſément l'endroit par où elles pouvoient être ébranlées. La paſſion dominante du Comte de Dunois étoit l'amitié fraternelle, d'autant plus forte qu'elle avoit toûjours été reciproque. Comme ſes freres n'aimoient rien tant que luy, il n'aimoit rien tant que ſes freres ; & l'on peut dire qu'ils avoient été l'occaſion de ſa fortune, puiſque ç'avoit principalement été pour les tirer de priſon qu'il avoit executé ce qu'il y avoit de plus admirable dans ſes actions. Il les avoit enfin mis en liberté aprez des travaux * de trente ſix ans, mais ſon amitié pour eux n'avoit point été ſatisfaite d'un ſi conſiderable office.

* Dans leurs lettres reciproques.

Il avoit pris le soin de les marier ; & aprez qu'il avoit vu leurs familles établies par les fils qui leur étoient nez, il avoit pensé à rétablir le Duc d'Orleans leur aîné dans la plus belle succession de l'Europe, que sa prison l'avoit empêché de recüeillir. Valentine Visconti mere de ce Duc étoit fille de Jean Galeas Duc de Milan ; & lorsqu'elle avoit été mariée en France, on avoit stipulé dans son contract * qu'en execution des Investitures accordées par les Empereurs d'Alemagne aux Ducs de Milan, elle & ses descendans succederoient au Duché, en cas que les mâles vinssent à manquer dans la Maison des Viscontis. Ce cas étoit arrivé par la mort de Philippe Marie oncle paternel de Valentine : mais la prison du Duc d'Orleans en faveur de qui cette succession étoit ouverte, avoit fait naître à un Etranger l'occasion de s'en emparer.

* Il est inseré dans l'histoire de Benardino Corio.

L'Histoire d'Italie comtoit entre les plus grandes bizarreries de la fortune l'avanture d'un Payfan de Cottignole, qui changea * son nom d'Attendulo en celuy de Sforce. Cet homme ennuyé du labourage, où il ne reüssissoit pas à son gré ; & pressé de la tentation de porter les armes, se détermina d'une maniere également étrange & plaisante sur ce qu'il devoit faire. Un jour qu'il passoit par son village une compagnie de soldats, il jetta sur un arbre le coutre de sa charuë ; aprez avoir pris une ferme resolution que si cet instrument demeuroit suspendu entre les branches de l'arbre, ce seroit une

* Dans la vie d'Attendulo.

marque de ſa vocation à la guerre ; & s'il tomboit en bas, ç'en ſeroit une qu'il devoit perſeverer dans la culture de la terre. Le coutre s'arrêta ſur l'arbre ; ſoit qu'il ſe fût engagé par hazard entre de petites branches capables de le ſoûtenir, ou que la main dont il étoit parti l'eût jetté vers le plus épais endroit de cet arbre, & Sforce s'enrola ſur le champ ſans autre formalité. Il paſſa par tous les dégrez de la diſcipline militaire ; & devint enfin le plus fameux homme d'Italie en ſa profeſſion, qui conſiſtoit à s'aſſurer d'un certain nombre de Cavaliers & de Fantaſſins ; & à ſe loüer avec eux au plus offrant des Souverains d'Italie, qui avoit à déclarer ou à ſoûtenir la guerre. Si la voye des armes eſt la plus dangereuſe de celles que l'on peut choiſir à deſſein de s'agrandir, elle eſt auſſi la plus courte quand on y eſt heureux. Sforce aprez avoir paſſé par tous les dégrez de la baſſe milice, ne commanda d'abord que cent hommes, mais ſa reputation en attira dans la ſuite juſqu'à ſept mille ſous ſes Enſeignes. La derniere & la plus importante des guerres qu'il entreprit, fut pour la défenſe de Jeanne Seconde Reyne de Naples, qu'Alphonſe d'Arragon vouloit dépoüiller par une ingratitude d'autant plus ſinguliere, qu'elle l'avoit inſtitué ſon heritier. Sforce ſoûtint pour elle un long ſiége dans la ville Capitale de ſon Royaume, & contraignit Alphonſe de le lever. Il reprit enſuite pour cette Reyne pluſieurs Places qui s'étoient revoltées dans les Provinces de

la Bruze & du Labour: mais en pourſuivant les ennemis il s'engagea dans un marécage, & il ſe noya: ſon cheval luy ayant manqué au beſoin, & la peſanteur de ſes armes l'ayant empêché de nager.

Il laiſſa pluſieurs fils legitimes de trois femmes, mais aucun d'eux n'avoit l'inclination guerriere. Le ſeul bâtard nommé François qu'il avoit eu d'une fille de joye qui ſuivoit l'armée, ſe trouva dans les troupes de Sforce lorſqu'elles le perdirent. Il n'étoit âgé que de vingt ans, & ſon pere ne luy avoit point encore appris à commander: mais la conjoncture luy étoit d'ailleurs tout-à-fait favorable. Les ſoldats de ſon pere n'avoient point d'autre métier que celuy qu'ils faiſoient alors. Il falloit qu'ils en vécuſſent, & ils n'étoient pas aſſurez en ſe ſeparant de recevoir la même ſolde d'un autre Chef. Les Officiers qui les avoient aſſemblez & commandez long-temps, apprehendoient encore plus d'être dépoſez. Ils ne trouverent point dans le Conſeil general qu'ils tinrent ſur ce ſujet, d'autre expedient pour ſe garentir du débandement general dont ils étoient menacez qui étoit à leur égard le plus grand des maux, que de mettre en la place du défunt ſon fils naturel né & nourri dans l'armée. Ils luy donnerent leurs voix; & porterent les ſimples ſoldats à le reconnoître par une approbation * ſi generale, qu'il ne s'en trouva aucun de ſentiment contraire. Ainſi le jeune Sforce ſucceda contre ſon eſperance à ſon pere; & fit

* Dans le dernier livre de l'hiſtoire de Mocenigo.

long-temps la guerre en qualité de General mercenaire, ſans acquerir autre choſe que de la reputation & de l'argent: mais enfin le malheur de la Reyne de Naples qu'il ſervoit, fut l'occaſion de ſon bonheur. Elle ne put maintenir, ny la revocation du Traité qu'elle avoit fait avec Alphonſe d'Arragon en l'adoptant pour ſon fils, ny ſa ſeconde adoption en faveur de Loüis Premier Duc d'Anjou. Alphonſe détrôna ſa bienfaitrice; & conſerva la Couronne qu'il avoit uſurpée, nonobſtant les efforts de trois Princes de la Maiſon d'Anjou, qui s'étoient mis inutilement en devoir l'un aprez l'autre de la recouvrer. Sforce qui les avoit ſecondez, fut contraint de ſortir de la Bruze dont il étoit Gouverneur, & de ſe refugier dans l'Etat Eccleſiaſtique; où la neceſſité l'alloit reduire à licentier ſes Troupes, lorſqu'il luy ſurvint un employ plus utile & plus honorable tout enſemble que celuy qui venoit de luy manquer.

Philippe Viſconti Duc de Milan déclara la guerre à la République de Genes; & comme d'un côté il n'étoit pas né pour les armes, & que de l'autre il n'avoit ny Troupes aguerries, ny Capitaines dans ſes Etats aſſez experimentez pour commander ſon armée, il en offrit le Generalat à Sforce avec promeſſe d'augmenter les appointemens qu'il avoit tirez de la Reyne de Naples, & la ſolde des ſept mille hommes qu'il commandoit. Sforce accepta ce Generalat avec d'autant plus de joye, qu'il n'avoit juſques-là ny commandé avec

indépendance, ny pu faire la fortune de ſes ſoldats. Il les mena dans la Ligurie: Il vainquit les ennemis du Duc de Milan, & les contraignit de demander la paix. Mais ce Duc ne reconnut pas comme il devoit un ſervice de ſi grande importance; & ne donna préciſement à Sforce que l'argent dont ils étoient convenus, ſans conſiderer qu'il falloit y ajoûter un donatif * pour la victoire que le même Sforce avoit remportée. Sforce le prétendit inutilement; & ne l'ayant pas obtenu, ſe retira mécontent. Il étoit pour la ſeconde fois fort empêché de ſa perſonne; lorſque la République de Veniſe ne pouvant plus s'agrandir par mer à cauſe de l'oppoſition des Turcs, tourna ſes penſées à s'accroître par terre, & à prendre ſur le Duc de Milan les Villes que ſes Ancêtres avoient uſurpées ſur divers petits Souverains. Comme le commerce du Levant qu'elle faiſoit ſeule, attiroit alors chez elle plus d'argent que n'en avoient les autres Princes Chrêtiens, & qu'elle en employoit plus qu'eux à lever des gens de guerre, ſes Troupes avoient toûjours été depuis trois cent ans compoſées de l'élite des ſoldats & des Officiers mercenaires. C'avoit été par là qu'elle s'étoit déja emparée de la partie la plus delicieuſe de la Lombardie, & qu'elle aſpiroit ouvertement à prendre le reſte. Elle n'avoit pas manqué ſur ce principe d'envoyer un Gentilhomme Venitien à Sforce, pour traiter de ce que le Senat luy donneroit tous les mois durant la guerre, tant pour luy que pour ſes

* Ce mot n'eſt peut-être point aſſez François. Mais ceux de *preſent* & de *largeſſe*, n'auroient pas aſſez exprimé ce qu'on veut dire.

ſes ſoldats. Sforce n'avoit pas refuſé les propoſitions du Gentilhomme : mais il avoit ſeulement differé de les accepter, pour voir ſi ce délay n'obligeroit point la République à luy faire offrir davantage. Il étoit bien éloigné de l'intention que les Ecrivains d'Italie luy attribuent, de piquer d'émulation le Duc de Milan ; puiſqu'il ſçavoit mieux qu'aucun autre, que ce Duc étoit trop menager pour acheter ſon ſervice au prix que la République luy preſentoit ; & que quand il auroit fait ſur luy-même un ſi grand effort de liberalité, il n'étoit, ny d'humeur, ny en état de le continuer, auſſi long-temps que dureroit la guerre. Cependant Sforce ne laiſſa pas d'aller plus droit à ſon profit ſans y penſer, que s'il ſe fût propoſé la fin raffinée qu'on luy impute.

Le Duc de Milan averti que le Gentilhomme Venitien demeuroit plus long-temps auprez de Sforce qu'il n'en auroit fallu pour négocier un ſimple engagement, s'imagina qu'il avoit trouvé plus de difficulté qu'il ne croyoit, & ſe propoſa de venir à la traverſe. Il fit repreſenter par le plus adroit de ſes Miniſtres à Sforce, qu'il n'avoit point de retraite qui fût à luy; & qu'il ne conſerveroit l'argent qu'il amaſſoit à la guerre que juſqu'à ce qu'il plût au Souverain dans l'Etat duquel il chercheroit un azile, de le luy ravir. Que les pretextes de le faire ne manqueroient pas à ce Souverain, auſſi-tôt que la volonté luy en ſeroit venuë ; & que l'unique moyen de ſe délivrer d'une crainte ſi bien

fondée, consistoit à se procurer un établissement solide. Que le Duc de Milan luy en offroit un si considerable, que rien ne pouvoit le dispenser de l'accepter, quelque attachement qu'il eût ailleurs. Que ce Prince n'avoit pour tous enfans qu'une fille naturelle, si belle & si vertueuse qu'elle luy tenoit lieu de legitime ; & qu'il la donneroit à Sforce pourvû qu'il le servît presentement à la guerre contre les Venitiens, & qu'il joignît à l'avenir ses interêts avec ceux de son beau-pere. Que la dot de l'épouse seroit assignée sur la Ville & sur le Territoire de Cremone, dont l'époux seroit mis en possession immediatement aprez le contrat de mariage & avant les noces, & qu'on luy cederoit de plus la moitié de tout ce qui seroit conquis sur la République de Venise.

Sforce étoit assez éclairé pour connoître que ce que le Duc de Milan prétendoit faire pour luy étoit si avantageux, que les Venitiens n'en approcheroient jamais, quand mêmes il leur auroit conquis tout le Duché de Milan. Il ne délibera donc pas un moment, & partit le même jour avec ses Troupes pour Milan. Le Duc luy tint exactement parole ; & les noces se firent avec autant de magnificence, que si l'Epouse eût été legitime. Sforce fut mis en possession de Cremone : Il y mit en sureté ce qu'il avoit de precieux : Il y laissa sa femme ; & joignit ses Troupes à celles du Duc de Milan, dont il fut déclaré General avec un pouvoir sans limite. Comme il étoit recompensé

par avance du ſervice qu'il rendroit, il ne ſe ſoucia pas de tirer la guerre en longueur. Il alla au devant de l'armée Venitienne, qui étoit en marche pour entrer dans le Duché de Milan : Il l'atteignit auprez de Carravaggio : Il la combattit en bataille rangée; & la défit * ſi abſolument, que la République de Veniſe ne fut de long-temps en état de tenir la campagne. Il parut par l'évenement que Sforce avoit vaincu, plus pour ſon propre agrandiſſement que pour la défenſe de ſon beaupere. Le Duc de Milan ne ſurvécut que peu de jours à la proſperité de ſes armes ; & ce bonheur ineſperé produiſit à l'égard de Sforce un effet aſſez ordinaire aux perſonnes intereſſées, puis qu'il porta tout d'un coup l'ambition de ce General dans un excez, dont ſans cela il n'auroit jamais été capable. La facilité d'uſurper le Duché de Milan luy en inſpira le deſir ; & à dire le vray il faut avoüer qu'elle ne pouvoit être plus grande, à conſiderer en particulier chacune des circonſtances qui formoient la conjoncture d'alors.

* Dans la relation de cette bataille. Elle eſt dans Simoneta.

Il n'y avoit plus de Mâles legitimes du nom & des armes des Viſcontis, & les heritiers de Philippe Marie étoient Etrangers. Il y avoit apparence que le Peuple de Milan ne ſe mettroit point autrement en peine qu'on les fruſtrât de la ſucceſſion qui venoit de leur écheoir, pourvu que ce fût à deſſein d'en favoriſer un Italien. Ces heritiers n'étoient plus que deux, le Duc d'Orleans & le Com-

te d'Angouleme, le Comte de Vertus leur frere étant mort ſans enfans. L'un & l'autre n'étoient preſque point connus dans l'Europe à cauſe du long temps qu'avoit déja duré leur priſon, & les Anglois ne ſe diſpoſoient point encore à les mettre en liberté. Cependant une ſucceſſion auſſi conſiderable qu'étoit celle du Duché de Milan ne pouvoit être que tres difficilement recueillië par Procureur, & la preſence des deux premiers Princes du Sang Royal de France étoit neceſſaire pour obliger leurs nouveaux ſujets à paſſer volontairement ſous une domination étrangere. Le Comte de Dunois tout vaillant & bienfait qu'il étoit, ne pouvoit qu'imparfaitement tenir leur place dans un point ſi delicat; & quand il l'auroit ſuffiſamment remplie, il étoit ſi occupé à chaſſer les Anglois de la Normandie & de la Guienne, qu'il n'y avoit aucune apparence que le Roy Charles Sept luy permît de laiſſer un ſi grand ouvrage imparfait. Si ſa Majeſté luy donnoit congé, ce ne ſeroit que pour ſa perſonne, & non pas pour emmener avec luy aucune des Troupes qu'il commandoit: ce qui n'avançeroit de rien la priſe de poſſeſſion au nom de ſes freres, puiſqu'elle devoit être faite à main armée. Enfin la République de Veniſe qui ſeule auroit pu traverſer le deſſein de Sforce, n'avoit plus de ſoldats; & les autres Princes d'Italie n'avoient ny la volonté de s'engager dans une ſemblable querelle, ny le pouvoir de la terminer.

Il reſtoit neanmoins deux obſtacles aſſez im-

portans. Le premier étoit l'armée du feu Duc de Milan, qu'il n'étoit pas aisé de corrompre, comme étant presque toute composée de soldats Italiens jaloux de la gloire de leur nation, qu'ils obscurciroient en commettant une manifeste injustice. Le second étoit la disposition des peuples, qui dans la sincerité dont ils faisoient alors profession, ne se resoudroient vray-semblablement que par force à reconnoître un Bâtard & une Bâtarde pour Souverains à l'exclusion des legitimes heritiers. Mais Sforce étoit trop habile & trop heureux, pour abandonner son dessein par la consideration des difficultez qui l'accompagnoient. Il prévit qu'il luy seroit impossible de corrompre l'armée qu'il commandoit, autrement qu'à force d'argent; & comme il n'en avoit point assez, quoy qu'il en eût amassé beaucoup, il eut recours au particulier le plus riche * qu'il y eût alors dans l'Italie. C'étoit Côme de Medicis Citoyen de Florence qui s'accommodant aux Loix de sa République, où le trafic ne dérogeoit point à la Noblesse, s'en étoit mêlé si utilement qu'aucun particulier de son Pays ne l'égaloit en richesses. On ne sçait si l'amitié que Sforce avoit eu soin de contracter avec luy le toucha, ou s'il fut seulement ébranlé par l'interêt que le même Sforce offroit de luy payer. Mais il est constant qu'il luy prêta cinquante mille écus, qui étoient alors une somme immense. Et de fait elle suffit pour gagner l'armée victorieuse; & pour l'obli-

* Dans l'Eloge de Côme le Vieux.

ger non seulement à tourner ses Enseignes contre les Milanois, quoyqu'elle eût été levée à leurs dépens, mais encore à prêter serment à Sforce de le servir sans discontinuation jusqu'à ce qu'elle l'eût entierement rendu maître du Duché de Milan. Les Villes qu'elle trouva sur son chemin se rendirent à la premiere sommation; & la Capitale qui avoit donné son nom au Duché, fit seule une longue resistance, Elle soûtint un siége, ou pour mieux dire un blocus regulier: mais enfin la famine & le desespoir du secours la contraignirent de capituler. Sforce la traita si doucement, qu'elle n'eut pas sujet de regreter les Viscontis, & l'on dit de luy que jamais Usurpateur ne devint meilleur Souverain.

Le Comte de Dunois avoit en vain employé toute sa faveur auprés du Roy Charles Sept, pour obtenir des Troupes capables de conserver à ses freres la succession de leur mere. Sa Majesté s'en étoit d'abord excusée, sur la necessité de recouvrer la Normandie & la Guienne; & aprés que le Comte de Dunois avoit achevé ces conquêtes Charles avoit éludé ses prieres en luy repartant que la raison d'Etat vouloit que la France avant que de s'embaraſſer dans une guerre étrangere s'affermît de sorte dans les Provinces qu'elle venoit de recouvrer, que les Anglois perdissent l'esperance de les remettre sous leur domination. Le Comte de Dunois avoit donc été reduit à demander la permission de s'aller jetter dans Milan,

pour éprouver si sa presence contribueroit à maintenir dans le devoir la Bourgeoisie de cette grande Ville: mais Charles s'étoit contenté de loüer en luy les mouvemens de l'amitié fraternelle, sans les seconder. Sa Majesté l'avoit jugé trop necessaire à l'Etat, pour consentir qu'il fût exposé à un si grand danger; & elle avoit mieux aimé qu'il achevât ce qu'il avoit si heureusement commencé; & qu'il affermît les conquêtes qu'il avoit faites sur les Anglois, que de permettre qu'il s'engageât dans une entrepriſe qui vrayſemblablement ne devoit pas reüſſir.

Loüis Onze à qui le Comte de Dunois s'étoit enſuite adreſſé pour le même ſujet, n'avoit pas eu plus de condeſcendance pour les interêts de la Maiſon d'Orleans: mais il s'étoit ſervi d'un autre pretexte. Il avoit prétendu ne pouvoir ſans temerité s'embaraſſer au commencement de ſon Regne dans deux guerres étrangeres en même temps, comme étoient celle de Milan en faveur de la Maiſon d'Orleans, & celle de Naples en conſideration de la Maiſon d'Anjou; & qu'ayant trouvé la France engagée dans la querelle de Naples, il falloit la terminer avant que de penſer à l'affaire de Milan. Mais ſon deſir de vangeance qu'il vouloit ſatisfaire ne ſouffroit plus de délay; & le Comte de Dunois s'y trouvoit le premier expoſé, tant par ſon merite que par le credit qu'il avoit eu ſous Charles Sept. Ainſi ſa Majeſté bien loin de le mettre à la tête d'une armée,

où elle n'auroit pu le maltraiter quand elle l'eût voulu, auroit été fâchée qu'il ſe fût procuré un azile contre elle, en recouvrant ſur les Sforces le Duché de Milan.

Ce chagrin de Loüis ne demeura pas long-tems aux termes d'un ſimple refus ; & l'on apperçut immediatement aprez la diſgrace du Duc de Calabre, que les Grands n'aiment à ſe vanger que lorſqu'ils le peuvent faire avec éclat. Le Comte de Dunois étoit appuyé par toute la Nobleſſe de France, & ſur tout par la principale. L'union entre les Princes du Sang & luy ne pouvoit être plus étroite, puiſqu'elle avoit pour fondement la Couronne qu'il leur avoit conſervée. Ils étoient reſolus de le defendre ſi on l'attaquoit, & la guerre civile en ce cas n'étoit que trop certaine. Il falloit donc que Loüis ſe mît en état de la ſoûtenir ; & ſon humeur le portoit à s'y preparer par la voye qu'il prévoyoit devoir choquer davantage les Princes de ſon Sang, qu'il traitoit déja d'ennemis. Leur cauſe étoit juſte ; & l'on ne doutoit point que toutes les Puiſſances Chrêtiennes ne s'engageaſſent à la favoriſer, excepté François Sforce Uſurpateur du Duché de Milan qui avoit interêt d'abaiſſer autant qu'il luy ſeroit poſſible la Maiſon d'Orleans, afin qu'elle ne fût pas en état de luy redemander ſon bien.

Ce fut juſtement à cet Uſurpateur que Loüis s'adreſſa ; & comme d'un côté ſa Majeſté le croyoit trop habile pour conclure une Ligue avec elle,

elle, s'il n'y étoit porté par les avantages extraordinaires qu'il en tireroit ; & que d'un autre côté elle ne pouvoit irriter plus ſenſiblement les Maiſons d'Orleans & d'Anjou, qu'en leur ôtant l'eſperance de ſe rétablir jamais dans l'Italie, elle offrit à Sforce de luy ceder tous les droits de la Monarchie Françoiſe ſur l'Etat de Genes ; & de luy remettre la Ville de Savone, qui ſeule de cet Etat étoit demeurée à la France.

Sforce fut tellement ſurpris d'une propoſition ſi avantageuſe, qu'il douta d'abord ſi elle étoit ſincere; & à dire le vray il en avoit d'autant plus de ſujet, qu'il ne luy étoit point arrivé juſques-là de ſemblable bonheur. Car encore qu'il ſe fût emparé ſans peine du Duché de Milan, la poſſeſſion ne luy en étoit point aſſurée tant qu'il auroit les François pour voiſins dans la Seigneurie de Genes ; parce que la Maiſon d'Orleans y pouvoit envoyer, & faire ſubſiſter aſſez long-temps une armée pour le ruïner. Au lieu qu'en ſe rendant maître de cette Seigneurie par le plus legitime des titres qui étoit une donation ſtipulée en bonne forme, il agrandiroit de beaucoup ſon Duché; & s'y affermiroit d'une maniere à n'en pouvoir deſormais être chaſſé. Et de fait les Princes de la Maiſon d'Orleans ne pourroient plus aller à luy qu'en traverſant les Alpes, le Piémont, & le Monferrat : ce qui rebuteroit plus ſans comparaiſon les ſoldats François que le voyage de Naples, qui ne leur coûtoit que de la peine de s'embarquer dans un de leurs Ports.

Ainſi la Ligue offenſive & défenſive fut ſignée entre deux parties auſſi inégales que l'étoient le Roy Loüis Onze d'une part, & François Sforce de l'autre. Sforce pour la ſeule parole qu'il donna d'aſſiſter de tout ſon pouvoir ſa Majeſté, en cas qu'elle trouvât de la difficulté à ranger les Grands de ſon Royaume au point qu'elle deſiroit, reçut la Ville, le Port, & le Château de Savone, qui luy furent donnez ſur le champ, & de plus la ceſſion de la Seigneurie de Genes. Le principal deffaut de ce traité conſiſtoit en ce que la ceſſion dont il s'agiſſoit ne pouvoit eſtre faite, parce que le Roy Charles Six Ayeul de Loüis avoit uni la Seigneurie de Genes à la Monarchie Françoiſe, à la charge de n'en pouvoir jamais être ſeparée pourquelque cauſe ou pretexte que ce fût ; & qu'il y avoit déja plus de ſoixante ans que cette union étoit faite, quoy qu'il n'en fallût que dix pour la rendre indiſſoluble.

Sforce ne s'amuſa point à former un ſiége regulier devant Genes ; ſoit qu'il n'eût point aſſez de Troupes pour une entrepriſe de telle importance, ouqu'il apprehendât que les Milanois l'y voyant engagé ne ſe revoltaſſent. Il eut recours à une voye plus courte & moins hazardeuſe, qui fut de gagner par argent quelques Bourgeois de Genes qui pouvoient l'introduire dans leur Ville. On n'a pas ſçu preciſément combien il dépenſa dans cette convention ; & Simoneta Ecrivain de ſa vie n'en a oſé rien dire, quoyqu'il s'étende volontiers ſur un grand nombre d'autres particularitez moins

curieuſes que celle-là. Mais il eſt conſtant que les mêmes Bourgeois de Genes qui n'avoient pu endurer une domination étrangere, ſe firent un maître Italien, nonobſtant que toutes les apparences conſpiraſſent à leur perſuader que le joug en ſeroit ſans comparaiſon plus rude que n'avoit eſté celuy des François. Ils concerterent avec Sforce une intelligence, dont ils ſe rendirent les principaux executeurs: Ils ſe ſaiſirent d'une porte: Ils l'ouvrirent à ſes Troupes; & les conduiſirent juſqu'à la place du Château, ſans que ceux qui n'étoient pas du complot en euſſent aucune lumiere.

Paul Fregoſe y étoit demeuré le maître aprez en avoir chaſſé les François, & reüni en ſa perſonne les dignitez d'Archevêque & de Duc. Il ne commençoit qu'à goûter les fruits de la Souveraineté, lorſqu'une alarme importune des ſoldats Milanois qui enfonçoient les portes de ſa maiſon, le reveilla. Il n'eut que le temps de s'habiller; & d'envoyer cependant aux nouvelles le plus adroit de ſes domeſtiques, qui luy rapporta que tout étoit perdu pour luy, & qu'il ne pouvoit éviter d'être pris que par une ſoudaine fuite. Il n'eſt point de gens dans la ſocieté Chrêtienne à qui la vie & la liberté ſoient plus precieuſes qu'aux Eccleſiaſtiques; ſoit qu'ils en connoiſſent mieux que les autres le veritable prix, ou qu'étant perſuadez de n'avoir pas toûjours vécu dans la haute ſainteté que demande leur caractere, ils ayent plus de ſujet d'apprehender le jugement de l'autre mon-

de. On a déja remarqué que l'Archevêque de Genes étoit né ſoldat, & l'on doit ajoûter icy que ſon inclination aux armes approchoit plus de la brutalité que de la veritable valeur. Il ne s'expoſoit aux plus grands dangers, que parce qu'il n'en pénetroit aſſez ny l'importance ny l'étenduë; & il s'étoit preparé en uſurpant la Souveraineté de ſon Pays, à ne la quitter que par la mort.

Cependant il perdit courage au moment qu'il en avoit le plus de beſoin, & ſa réſolution de ſe faire enſevelir dans le Palais Ducal s'évanoüit. Il le quitta pour courir ſur le Port; où il s'embarqua avec tant de précipitation, qu'il n'emmena qu'environ le tiers des Vaiſſeaux & des Galeres qu'il y trouva. Ses ennemis le pourſuivirent avec le reſte ſi promptement, qu'ils l'atteignirent lorſqu'il étoit occupé à prendre terre dans l'Iſle de Corſe. Ils le combatirent à leur avantage: Ils le défirent abſolument: Ils s'emparerent de tous ſes Vaiſſeaux ſans en excepter un ſeul; & le reduiſirent aprez avoir fait échoüer le ſien, à ſe cacher dans une haye toute heriſſée d'épines, qui le déroba à leur vuë.

La négociation de Loüis Onze avec Sforce avoit été ſi ſecrete, que la Maiſon d'Orleans ne l'apprit que par l'évenement, & lorſque Sforce n'étoit pas moins puiſſant dans Genes que dans Milan. Elle en eut tout le déplaiſir qui ſuit les injures irreparables, lorſqu'elles viennent du même côté d'où l'on attendoit du ſupport.

Le Comte de Dunois s'étoit juſques-là flatté de l'eſperance, que ſi Loüis ne luy donnoit par principe de bonne volonté des Troupes pour recouvrer le Duché de Milan, il luy en donneroit au moins par la maxime de politique qui luy conſeilloit de ne pas laiſſer long-temps oiſive dans ſon Etat le grand nombre de ſoldats, que la longue guerre contre les Anglois y avoit formez. Et de fait toutes les apparences conſpiroient à perſuader que ſa Majeſté imiteroit la prudence du Roy Charles Cinq ſon Biſayeul; qui avoit mieux aimé les envoyer en Eſpagne, où deux freres * diſputoient de la Couronne de Caſtille, que de s'expoſer au danger de les voir renouveller la guerre dans ſon Royaume.

* Pierre le Cruel & Henry de Tranſtamare.

Mais lorſque la renonciation à l'Etat de Genes en faveur de Sforce eut achevé de convaincre les moins credules, que le Roy étoit bien éloigné de la penſée de ſe conſerver au moins un pretexte plauſible de guerre étrangere, puiſqu'il abandonnoit pour l'éviter les interêts inconteſtables des premiers Princes de ſon Sang, le Comte de Dunois entra dans les ſentimens de ſes freres; & crut que s'il étoit permis de s'unir aux autres Grands du Royaume qui étoient mécontens, ce devoit être pour remettre ſous la domination des François l'Etat de Genes, puiſqu'il étoit abſolument neceſſaire à la Maiſon d'Orleans pour recouvrer le Duché de Milan. La Maiſon d'Anjou quoy que jalouſe de

celle d'Orleans, comme étant aprez elle la plus proche de la Couronne, entra neanmoins presque aussi-tôt qu'elle dans cette faction, & à dire le vray la tentation où elle succomba ne pouvoit être plus pressante. Le Duc de Calabre n'avoit pas perdu l'esperance de recouvrer le Royaume de Naples, quoy qu'il en eût été chassé, au contraire il se preparoit pour y retourner avec de plus fortes Troupes que celles qu'il y avoit menées. Il se flatoit comme les autres hommes dans son malheur, & il l'imputoit au défaut du secours que Loüis Onze luy avoit promis. Il sçavoit que l'inclination des Neapolitains penchoit toute de son Qu'ils n'obeïssoient que par force à la Maison d'Aragon : Qu'ils ne manqueroient pas de se revolter à la premiere sollicitation qu'il leur en feroit avec une armée ; & que la Noblesse Neapolitaine lassée de ne joüir que de la moindre partie de son revenu tant qu'elle seroit en mauvaise intelligence avec le peuple, connoîtroit enfin que l'unique moyen d'en joüir entierement, consistoit à s'accommoder avec luy, en rétablissant sur le Trône la Maison d'Anjou. Il ne s'agissoit plus que de remedier à l'inconvenient du secours, en ne s'atendant pas si precisément aux Troupes du Roy de France, que l'on ne s'assurât de quelques autres en tout évenement, & le Duc de Calabre y pourvut par deux voyes. L'une en donnant les ordres necessaires pour assembler dans

ſes Duchez de Lorraine & de Bar autant de ſoldats Alemands qu'il en faudroit pour les recruës. L'autre d'intereſſer dans ſa cauſe la Maiſon de Bourgogne; & d'en tirer à point nommé des ſubventions certaines d'hommes & d'argent, en concluant avec elle un traité reciproque pour la ſucceſſion de ces Maiſons, dont le principal article ſeroit que la premiere des deux où les mâles viendroient à manquer, ſaiſiroit la ſurvivante de tous les Etats qu'elle poſſedoit.

Mais l'alienation de Genes ruïna tous ces projets; & mortifia d'autant plus le Duc de Calabre, qu'il y voyoit moins de reſſource. Il ne pouvoit ny pourſuivre ſes deſſeins ſans être aſſuré de la Ligurie, ny s'aſſurer de cette Province ſans offenſer Loüis Onze, en l'ôtant à Sforce à qui ſa Majeſté l'avoit cedée. Ces deux extremitez paroiſſoient telles, que le Duc de Calabre ne délibera pas un moment s'il s'engageroit dans le parti des mécontens. Il ſuppoſa que le nombre & la qualité des perſonnes dont ce parti ſeroit compoſé, luy ſeroit infailliblement remporter l'avantage; & que dans l'accommodement qui s'en enſuivroit, le Roy s'engageroit de reünir l'Etat de Genes à la Monarchie Françoiſe, ou de conſentir que les mécontens travaillaſſent à l'y reünir. Qu'en ces deux cas Sforce en ſeroit également privé, & la Maiſon d'Anjou ſoulagée. Ainſi le parti qui prit pour pretexte le bien public, com-

mença par l'union des deux premieres branches de la Maiſon Royale ; & Loüis au lieu d'y avoir d'abord tout l'égard qu'il meritoit, & de ſe relâcher par conſequent dans l'execution de ſon deſſein, le pourſuivit avec plus de vigueur qu'auparavant.

Le plus celebre des Chefs de guerre François aprez ceux * dont on vient de parler, étoit Pierre de Brezé Seigneur de Varennes grand Sénechal de Normandie. Sa reputation étoit ſans tache : Il n'étoit pas facile de décider en laquelle des vertus morales ou militaires il excelloit le plus ; & ceux qui le connoiſſoient parfaitement, l'appelloient Chevalier ſans reproche. Cependant Loüis prit la premiere occaſion qui ſe preſenta pour l'expoſer un tres-grand danger, dans des circonſtances qui conſpiroient toutes à perſuader qu'il y ſuccomberoit. La malheureuſe Reine d'Angleterre Marguerite d'Anjou s'étoit ſauvée en Ecoſſe, où elle aſſembloit une nouvelle armée pour tirer de priſon Henry Six Roy d'Angleterre ſon mary, & pour le rétablir ſur le Trône. Loüis ne pouvoit ſe diſpenſer honnêtement d'envoyer du ſecours à cette Princeſſe ſa couſine germaine ; & la France avoit trop d'interêt à la continuation de la guerre domeſtique entre les Anglois, pour n'y pas contribuer. On avoit ſondé s'ils ſeroient d'humeur à ceder leurs prétentions ſur la Normandie & ſur la Guienne, & on leur avoit offert

* Le Duc de Calabre & le Comte de Dunois.

offert en ce cas que la France ne ſe mêleroit plus de leurs affaires : cela ſignifioit qu'elle abandonneroit leur Reine. Ils s'étoient mocquez d'une propoſition ſi intereſſée ; & le depit qu'eut Loüis de l'avoir faite en vain, l'obligea de commander à Brezé qu'il paſſât en Angleterre avec des Troupes auxiliaires. Mais elles n'étoient compoſées que de deux mille hommes, tant en Cavalerie qu'en Infanterie ; & ce n'en étoit point aſſez pour deſcendre dans un Royaume ennemy, où le party qu'il s'agiſſoit de relever avoit entierement ſuccombé. Cependant Brezé obeït ; & porta auſſi loin la valeur des François, qu'elle pouvoit aller dans une inégalité ſi viſible. Il prit terre dans le Comté de Kent, aprez avoir battu ceux qui s'oppoſoient à ſa deſcente : Il pénetra à la faveur de ce premier avantage dans le centre du Pays : Il y força des Places & des Villes conſiderables : Il y conquit des Provinces entieres ; & il approcha de la Frontiere d'Ecoſſe, où le Comte de Sommerſet avoit promis de le joindre avec les Troupes que la Reine d'Angleterre avoit levées dans ce Royaume. Mais aucun ſecours ne ſe preſentant dans le temps concerté, ny mêmes un mois aprez ; & Brezé manquant de vivres au lieu où il étoit, fut contraint pour ſubſiſter de retourner auprez des Places qu'il avoit priſes. Les Anglois l'y pourſuivirent ; & com-

me le Pays étoit pour eux, & qu'ils étoient d'ailleurs plus de dix contre un, il leur fut aiſé de vaincre ſans rien hazarder. Ils affamerent les François ; & contraignirent ainſi Brezé de ſigner & d'executer une capitulation, qui portoit, qu'il abandonneroit ſes conquêtes, à condition que luy & les ſiens ſeroient conduits ſurement en France.

Fin du Second Livre.

ARGUMENT
DU
TROISIEME LIVRE.

JEAN Roy d'Arragon qui avoit un fils & deux filles de son premier mariage avec l'heritiere de la Navarre, épouse en secondes nopces Jeanne Henriquez, dont il a un second fils. Cette femme met mal son mary avec son fils aîné; & le traite si mal, qu'il est contraint de se refugier en Navarre. Tous les Peuples prennent les armes en sa faveur: Il donne la bataille à son Pere; Il est défait, & se sauve dans l'Isle de Majorque. Son Pere & sa Belle-mere le trompent, & l'attirent en Catalogne, où ils l'arrêtent: mais les Catalans se revoltent, & le font délivrer. Sa Belle-mere l'empoisonne avant que de le rendre; & presente son fils aux Catalans, afin qu'ils le reconnoissent pour heritier de leur Etat. Les Catalans la contraignent avec son fils de s'enfermer dans Gironne, où elle est assiégée. Son Mary pour la sauver engage à Loüis le Roussillon & la Cerdagne. Le Roy de Castille presse Loüis d'une entrevuë, qui se fait sur le bord de la riviere de Bidassoa, & les deux Roys se separent également mal satisfaits l'un de l'autre: de là vient l'inimitié si fameuse entre les François & les Espagnols. Loüis entreprend de retirer du Duc de Bourgo-

gne les Places ſur la Somme. Le Comte de Charollois s'y oppoſe: mais Loüis ne laiſſe pas d'en venir à bout, parce qu'il trouve moyen de perſuader aux Croys qu'il y va de leur interêt d'avoir des biens en France & en Flandres, afin que s'ils ſont chaſſez de l'un de ces deux Etats, ils trouvent dequoy ſubſiſter dans l'autre. Sa Majeſté ne reüſſit pas ſi bien dans l'échange qu'elle propoſe enſuite de Heſdin avec Tournay. Elle va dans la premiere de ces deux Villes. Le Duc de Bourgogne l'y viſite: mais le Comte de Charolois s'excuſe de s'y trouver, ſur l'attentat vray ou prétendu du Bâtard de Rubempré ſur ſa vie. Loüis s'en vange en faiſant une loy, qui obligeoit tous ceux qui relevoient mediatement de ſa Couronne de luy prêter ſerment envers & contre tous, & en envoyant demander au Duc de Bourgogne juſtice contre ſon fils. Le Comte veut répondre ſur le champ aux accuſations faites contre luy: mais le Duc remet la partie au lendemain, & donne ainſi le temps à ſon fils d'évaporer ſon reſſentiment. Loüis irrite le Duc de Bretagne; & du Châtel perſuade ce Duc de tromper Loüis, en l'amuſant juſqu'à ce qu'il ſe ſoit lié avec le Comte de Charollois. Le Duc de Bourbon fâché du refus qu'on luy avoit fait de l'épée de Connétable, fournit au Duc de Bourgogne le pretexte dont il avoit beſoin pour entrer dans la Ligue ſans rien hazarder, en reſignant à ſon fils unique l'adminiſtration de ſes Etats. Enfin le Duc de Berry y eſt attiré par la promeſſe de luy faire augmenter ſon appennage, & épouſer la Princeſſe de Bourgogne. Loüis informé de la Ligue, marche en diligence vers les Provinces du Duc de Bourbon, & y enleve ſept cent lances. Mais ce mouvement donne le loiſir

au Comte de Charollois de ſe preſenter devant Paris, qu'il auroit inſulté, ſi ſes Officiers de guerre auſſi peu experimentez que luy ne luy euſſent conſeillé d'abandonner ce projet, pour aller joindre les armées des Ducs de Berry & de Bretagne. Il trouve à Montlhery le Roy qui venoit au ſecours de Paris. On rapporte icy les diverſes relations du veritable motif de la bataille qui s'en enſuivit, & l'on ne détermine rien là-deſſus. Le Roy & le Comte de Charollois y défont chacun l'aiſle gauche de ſon Ennemy. Ils courent tous deux riſque de leurs perſonnes; & commettent reciproquement deux fautes, qui les empêchent de remporter une entiere victoire. Ils trouvent au retour de la pourſuite des fuyards, qu'ils ſont à deux de jeu, & n'oſent ſe choquer davantage. Ainſi la victoire demeure indéciſe. Loüis retourne vers Paris, & le Comte marche pour joindre les Ducs de Berry & de Bretagne. La nouvelle qu'il avoit vaincu ſans eux, leur fait apprehender qu'il ne veüille uſurper la Couronne. Ils prennent des meſures pour l'en empêcher. Mais l'avis qu'ils ont que Loüis eſt à Paris, les raccommode avec le Comte qui ſe défie d'eux, & cherche à ſe réünir avec les Anglois.

HISTOIRE DE LOUIS ONZE.

LIVRE TROISIEME.

Où l'on voit la Bataille de Mont-l'hery, & ce qui eſt arrivé de plus curieux en France durant le reſte de l'année 1464. & l'année 1465.

LA France nonobſtant les pertes qu'elle venoit de faire dans l'Italie & dans l'Angleterre, & la guerre civile dont elle étoit menacée, ne laiſſa pas de travailler à s'agrandir du côté de l'Eſpagne. Jean puiſné de la Maiſon d'Arragon avoit épouſé

Jeanne d'Evreux Princeſſe du ſang Royal de France, & heritiere de la Couronne de Navarre, à condition * que ſi cette Princeſſe décedoit la premiere, & qu'elle laiſſât des enfans, leur Pere n'auroit l'adminiſtration de la Navarre que juſqu'à la majorité de l'aîné s'il y avoit des fils, ou de l'aînée s'il n'y avoit que des filles ; & la remettroit alors à ce fils ou à cette fille d'auſſi bonne foy, que s'il n'eût jamais été Roy de Navarre. Cette prévoyance n'avoit point été ſuperfluë, & le cas étoit arrivé. La Reine de Navarre étoit morte avant ſon Mary, & luy avoit laiſſé un fils unique Charles Prince de Viane, & trois filles. L'aînée avoit épouſé Henry l'Impuiſſant Roy de Caſtille. Gaſton de Foix Prince de Bearn s'étoit marié avec la ſeconde, & la troiſiéme ne ſert de rien à l'éclairciſſement de cette Hiſtoire.

* Dans les contrats des Roys de Navarre. Ils ſont entre les Manuſcrits de Lomenie.

Jean ſe contenta de la pure & ſimple adminiſtration de la Navarre, tant qu'il demeura cadet de ſa Maiſon, & qu'il vécut en viduité : mais une ſucceſſion ineſperée & de ſecondes nopces luy inſpirerent d'autres penſées. Son frere aîné Alphonſe mourut ſans enfans legitimes ; & luy laiſſa la Principauté de Catalogne, & les Royaumes d'Arragon, de Sicile, de Valence, de Majorque, & de Minorque. Il les recueillit ſans aucune conteſtation ; & la profonde paix dont il joüiſſoit ne fut troublée que par celle des paſſions, qui traverſe le plus ſouvent la felicité

des

des Grands. Il devint amoureux de Jeanne Henriquez fille du Connétable de Castille, & il l'épousa. Il en eut un fils appellé Ferdinand, qui fut depuis surnommé le Catholique ; & la naissance de cet enfant fut la cause, ou du moins l'occasion, de tous les malheurs qui arriverent durant plus de trente ans dans les Maisons * Royales qui possedoient les quatorze Royaumes d'Espagne.

* Celles de Castille, d'Arragon, de Portugal, & de Navarre.

La nouvelle Reine d'Arragon avoit de la beauté & de l'esprit ; mais elle avoit aussi caché jusques-là sous une feinte modestie l'ambition d'un démon, & la fierté d'une Amazone. Elle ne pouvoit supporter la loy fondamentale de tous les Royaumes d'Espagne, qui appelloit à leur succession les fils aînez sans que les cadets y eussent aucune part, & le comble de son déplaisir étoit que son fils y fût sujet. Elle prévoyoit que le Prince de Viane outre le Royaume de sa mere, auroit encore les cinq de son pere ; & comme elle n'étoit pas d'humeur à souffrir que le jeune Ferdinand dépendît un jour de son beau-fils, elle resolut de commettre le plus noir des crimes qui pouvoient servir à l'aggrandissement du même Ferdinand. L'impossibilité de frustrer le Prince de Viane d'aucune des six Couronnes qui le regardoient, la fit resoudre à les luy ôter toutes ; & le premier artifice qu'elle mit en usage pour y parvenir, fut le prodigieux ascendant que ses charmes, ou quelque autre chose que l'Histoire n'a pas connuë, luy

avoient donné sur l'esprit de son mary, quoyqu'il fût d'ailleurs le plus difficile des hommes à être gouverné. Elle ne se contentoit pas de luy faire vouloir generalement tout ce qu'elle approuvoit : mais elle luy faisoit de plus concevoir de l'équité dans les actions les plus criminelles, quand elle les luy proposoit pour innocentes.

Ce fut sur cet étrange fondement que le Prince de Viane étant devenu majeur, elle representa au Roy d'Arragon qu'il pouvoit retenir durant sa vie l'administration de la Navarre, nonobstant les clauses contraires de son premier contrat de mariage. Que l'obligation des enfans aux peres qui les avoient mis au monde étoit de telle nature, que ce jeune Prince ne seroit jamais bien fondé pour luy demander l'usufruit du bien de sa mere ; & que s'il faisoit la moindre démonstration d'y penser, il s'attireroit une éternelle infamie pour avoir voulu contraindre son propre Pere de se dépoüiller avant que de mourir. L'intention de cette cruelle Princesse étoit si cachée, que le Roy son mary, tout rusé qu'il étoit, n'en eut pas le moindre soupçon. Elle avoit besoin de demeurer long-temps auprez du Prince de Viane, si elle vouloit attenter impunement à sa vie, supposé qu'elle ne pût autrement élever le jeune Ferdinand sur le Trône. Cependant elle prévoyoit que le Roy son mary n'auroit pas plûtôt restitué la Navarre à son fils aîné, que ce jeune Prince quitteroit la Cour

d'Arragon pour aller tenir la ſienne à Pampelune; & n'en partiroit que lorſque les loix de l'Etat l'appelleroient à la ſucceſſion de ſon Pere, c'eſt-à-dire qu'il ne retourneroit en Arragon que le plus fort; & en poſture de donner la loy à ſa Belle-mere, au lieu de la recevoir d'elle.

Le Roy d'Arragon comprit ſeulement que ſa femme prétendoit joüir le plus long-temps qu'elle pourroit du revenu de la Navarre, afin de laiſſer au moins beaucoup d'argent comptant à Ferdinand, puiſqu'elle n'avoit autre choſe à luy donner. Mais l'injuſtice qu'il s'agiſſoit de commettre étoit ſi viſible, que le Roy d'Arragon ne s'y reſolut, qu'aprez que ſon Conſeil, gagné par la Reine luy eut remontré, que les Roys ſes Prédeceſſeurs s'étoient autrefois agrandis aux dépens de ceux de Navarre, & avoient uſurpé ſur eux beaucoup de Villes frontieres de ce Royaume. Que ſa Majeſté ne pouvoit honnêtement ſe diſpenſer de les reſtituer à ſon fils en luy rendant la Navarre, ce qui feroit un tort irreparable à l'Arragon. Car encore que cette Couronne dût être reünie en la perſonne du Prince de Viane à la Navarre : ſi ce Prince avoit pluſieurs fils, le ſecond qui auroit la Navarre demanderoit les Places uſurpées; & il y auroit d'autant moins de juſtice de les luy refuſer, qu'elles auroient déja été renduës à ſon Pere. Au lieu que ſi le Prince de Viane ne devenoit Roy de Navarre & d'Arragon qu'en un même temps, la difficulté pour

les Places demeureroit indéciſe, & l'aîné de ſes enfans auroit plus de droit de les retenir.

On amuſa donc le Prince de Viane ſous divers pretextes; juſqu'à ce que les Etats de Navarre le voyant encore traité comme un mineur à l'âge de trente ans, & n'en pénétrant pas le veritable motif, s'imaginerent que le deſſein du Roy ſon pere étoit d'incorporer la Couronne de Navarre à celle d'Arragon, de la même maniere que celles de Sicile, de Valence, de Majorque, & de Minorque, y avoient été uniës, & pour ne tenir deſormais lieu que de Province à ſon égard. L'Eſpagne n'avoit point alors de peuple plus fier, ny plus indocile que celuy de la Navarre. Il étoit jaloux au-de-là de l'imagination d'avoir un Roy particulier; & il ne concevoit point de difference entre l'eſclavage, & l'obeïſſance à un Prince étranger. Il conſideroit en cette qualité les Roys d'Arragon, tout voiſins & Eſpagnols qu'ils étoient; & la crainte de leur être toûjours ſoûmis, ſuffit pour l'engager à la revolte. Le Prince de Viane mêmes fut obligé de ſe mettre à ſa tête, aprez avoir inutilement tenté toutes les voyes qu'il jugea propres à l'en exempter; & l'on doit icy dire à ſa décharge qu'il ne prit les armes contre ſon Pere, qu'aprez que les Navarrois l'eurent menacé de choiſir un autre Roy, s'il refuſoit de les commander dans une telle conjoncture. C'étoit alors l'uſage par toute l'Europe de décider d'abord par une bataille toutes les difficultez ſurvenuës

entre les Souverains; & quiconque la refuſoit, paſſoit irrémiſſiblement pour lâche, quelque interêt qu'il eût de tirer la guerre en longueur; ſoit que l'on crût menager le ſang humain, ou que l'on ne fût point encore perſuadé de la maxime que ceux qui ont le profit à la guerre en ont auſſi l'honneur. L'armée du Prince de Viane étoit auſſi forte, & du moins auſſi reſoluë que celle du Roy ſon Pere: mais elle ne luy étoit comparable, ny en experience, ny en diſcipline. Les Navarrois avoient toutes les diſpoſitions neceſſaires pour devenir bons ſoldats: mais la profonde paix dont ils avoient joüi toute leur vie, leur avoit ôté les occaſions d'exercer leur valeur. Les Arragonois au contraire s'étoient tous endurcis dans les longues guerres de leur Roy précedent * contre la Maiſon d'Anjou pour le Royaume de Naples; & il n'y avoit point de Gentilhomme entre eux, qui ne fût capable de commander une armée. Ainſi le Prince fut défait, & reduit pour ſauver ſa vie à ſe traveſtir, & à entrer dans un Vaiſſeau qui le débarqua dans l'Iſle de Majorque.

* Alphonſe Quatre.

Il y trouva l'azile qu'il cherchoit; & il y pouvoit attendre en ſureté quelque révolution favorable, s'il eût eu les deux penchans les plus ordinaires aux Eſpagnols, qui ſont l'incredulité & la défiance. Mais il étoit né avec des inclinations oppoſées à ces défauts; & comme il vivoit dans la plus haute devotion de ſon temps, qui tenoit beau-

coup de la superstition, il auroit eu peur de blesser la charité chrêtienne en doutant tant soit peu de la sincerité d'autruy. Son Pere & sa Belle-mere qui le connoissoient de cette humeur, le laisserent longtemps en Majorque sans témoigner de penser à luy, & feignirent ensuite de s'adoucir insensiblement à son égard. Ils l'envoyerent visiter : Ils le comblerent de civilitez : Ils excuserent ce qui s'étoit passé de leur part sur un mal entendu ; & ils offrirent pour reparer leur faute non seulement de luy restituer la Navarre, mais encore de le faire reconnoître dans l'assemblée des Etats Generaux qu'ils convoqueroient à Satragosse, pour heritier necessaire de la Couronne d'Arragon, & de celles qui luy étoient unies. Ce pretexte étoit d'autant plus plausible, que c'étoit la coûtume dans toutes les Monarchies d'Espagne de faire prêter de bonne heure le serment à celuy qui de droit y devoit succeder ; & que cependant le Prince de Viane avoit déja quarante ans, sans que les Arragonois eussent juré de le recevoir un jour pour leur Roy.

Il donna dans le piege qu'on luy tendoit ; & s'alla mettre imprudemment entre les mains de ses ennemis, sans autre assurance que celle de leur parole. Il fut arrêté à Lerida, où les Etats de Catalogne étoient convoquez ; & son propre Pere luy donna des Commissaires, pour luy faire son procez comme à un Rébelle : mais le lieu n'avoit pas été choisi comme il le falloit pour une telle violen-

ce. C'étoit en Catalogne où les peuples se picquoient de deux choses tout-à fait contraires à l'intention de la Cour d'Arragon. La premiere étoit une grande probité; & la seconde la conservation de leurs privileges, * dont l'un des plus importans empêchoit le Roy de mettre en prison quique ce fût dans le Pays, sans le consentement du Conseil suprême de Catalogne qu'ils appelloient Députation. Ils étoient si persuadez de l'innocence du Prince, qu'ils présupposerent qu'il y alloit de leur conscience, de leur liberté, & de leur reputation tout ensemble, de ne pas souffrir qu'il fût opprimé dans leur Principauté. Ils se soûleverent si promptement & en si grand nombre, que la Cour d'Arragon qui étoit assez mal accompagnée dans Lerida, parce qu'on ne l'y auroit pas laissée entrer la plus forte, fut contrainte non seulement de lâcher prise, mais encore de se soûmettre à la discretion des Catalans. Elle en fut quitte pour mettre le Prince de Viane, en possession de la Catalogne, & pour luy permettre d'y demeurer jusqu'à ce que la loy l'appellât à la succession des autres Couronnes, dont il fut déclaré & reconnu heritier necessaire dans une Assemblée des Etats d'Arragon tenuë exprez à Sarragosse. Sa Belle-mere se fit honneur de l'aller tirer de prison : mais elle ne fut pas plûtôt de retour avec son Mary dans l'Arragon, que les Catalans eurent occasion de soupçonner qu'on les avoit trompez.

* Dans les privileges de Catalogne.

Le Prince de Viane, qu'on leur avoit laissé se

trouva mal, & il parut en luy tous les ſimptomes d'un poiſon lent La fiévre preſque imperceptible dont il fut ſaiſi, ſurmonta tous les remedes qu'on luy donna pour la chaſſer, & ne le quitta qu'aprez avoir achevé de conſumer ce qui luy reſtoit de forces. Il languit long-temps, mais enfin il fut épuiſé; & toute la conſolation qu'eurent ſes amis, fut de l'entendre raiſonner juſte juſqu'au dernier ſoupir, & de le voir mourir ſans beaucoup de douleur. Il confirma par ſon Teſtament la Loy fondamentale de la Navarre, qui appelloit ſa ſœur aînée à luy ſucceder : mais cette Princeſſe ne fut pas moins malheureuſe que luy. Le Roy de Caſtille qu'elle avoit épouſé l'accuſa de l'impuiſſance dont il étoit ſeul coupable, & la renvoya ſous ce vain pretexte au Roy d'Arragon ſon pere. Ce Roy craignant d'être obligé de reſtituer la Navarre au mary qu'elle prendroit, fit une étrange convention avec Gaſton de Foix Souverain de Bearn qui avoit épouſé ſa ſeconde fille. Il luy livra l'aînée; & luy permit de la confiner dans une perpetuelle priſon, à condition que le Roy d'Arragon joüiroit de la Navarre durant ſa vie, & que la femme & les enfans de Gaſton de Foix ſe contenteroient cependant d'être reconnus à Pampelune en qualité d'heritiers préſomptifs & neceſſaires de ce Royaume. Ce traité fut executé dans toute ſon étenduë; & la Princeſſe de Navarre perit comme ſon frere, par la ſeule conſideration qu'elle avoit herité de luy.

Les Catalans & les Navarrois ne s'amuſerent point

point à regreter inutilement les deux pertes qu'ils venoient de faire. Ils commencerent de concert leur revolte ; & la porterent d'abord à l'extremité, en appellant à leur secours les Castillans ennemis jurez des Arragonois. L'ordre qu'ils tinrent, fut de mettre sur pied deux puissantes armées en même temps ; & le Roy d'Arragon qui n'étoit gueres moins haï de ses autres sujets que des Navarrois & des Catalans, n'osant sortir de Saragosse de peur que les Bourgeois de cette Ville Capitale ne luy en fermassent les portes lorsqu'il y prétendroit rentrer, fut contraint d'envoyer la Reine sa femme en Catalogne, & Gaston de Foix son gendre en Navarre avec ce qu'il put lever de Troupes. Gaston qui étoit le plus riche & le plus accredité Seigneur de la Guienne attira tant de Gascons sous ses Enseignes, qu'il empêcha le Roy de Castille accouru avec trente mille hommes de se joindre aux Navarrois ; & le reduisit à se contenter d'Estrelle, & de quelques autres Places qu'il prit sur la frontiere de Navarre.

La Reine d'Arragon ne fut ny si heureuse, * ny si bien secondée, & son trop de précaution ne servit qu'à la conduire sur le bord du précipice. Comme elle avoit à peu prez commis le même crime à l'égard du Prince de Viane, que Fredegonde à l'égard du Roy Chilperic, elle prétendit éviter par la même voye le supplice qui luy étoit preparé. Elle supposa que tout ainsi que le respect des François pour leur jeune Roy Clotaire Second

* Dans les lettres du Roy d'Arragon à Loüis Onze.

les avoit empêchez de punir la Reine ſa mere, quoyqu'ils fuſſent perſuadez qu'elle étoit la plus criminelle des femmes : de même la conſideration des Catalans pour le jeune Ferdinand fils unique de leur Roy feroit tomber de leurs mains les armes qu'ils avoient priſes contre ſa mere, quoyqu'ils ne doutaſſent point qu'elle n'eût empoiſonné le Prince de Viane. Mais il y avoit trop de temerité pour la Reine d'Arragon à hazader ſa perſonne ſur l'eſperance d'un ſuccez ſemblable à celuy de Fredegonde, dont les veritables cauſes n'étoient point aſſez préciſément marquées dans les Hiſtoires qui le rapportent.

La Reine d'Arragon ne fut pas plûtôt entrée avec ſon fils en Catalogne, que les mécontens l'attaquerent avec autant de fureur que ſi elle eût été ſeule. Ils défirent ſes Troupes ; & l'inveſtirent dans la Ville de Gironne, qui ſeule luy avoit ouvert ſes portes, à cauſe que le jeune Ferdinand prenoit alors la qualité de Prince de Gironne. Cette Place n'étoit pas forte : Le Roy d'Arragon ne la pouvoit ſecourir. Il aimoit éperdument ſa femme, & connoiſſoit mieux qu'aucun autre le genie des Catalans. Il prévoyoit que leur vangeance ne ſeroit pas appaiſée par les plus horribles ſupplices qu'ils feroient endurer à cette Princeſſe ; & qu'ils déchireroient auſſi ſon fils, en haine de ce que c'étoit pour le faire regner qu'elle avoit empoiſonné le Prince de Viane. Le Roy d'Arragon n'avoit point d'autre voye

pour dégager deux perſonnes qui luy étoient ſi cheres, que de rechercher l'aſſiſtance de la France, mais il ne luy étoit pas facile de l'obtenir pour deux raiſons. L'une que la Maiſon d'Arragon étoit ſon ennemie déclarée, pour luy avoir ôté les Royaumes de Sicile & de Naples. L'autre que l'alliance entretenuë avec ſoin depuis trois cent ans entre les Roys de France & ceux de Caſtille, ne permettoit point à Loüis Onze dans les régles de politique qui s'obſervoient alors avec aſſez d'exactitude entre les Princes Chrêtiens, de prendre part dans une querelle où la Caſtille n'étoit entrée qu'à la priere des Catalans, dont on avoit empoiſonné le Souverain.

Il falloit donc obliger Loüis Onze par un interêt preſent, qui fût plus conſiderable à ſon égard que les prétentions éloignées de la France ſur les Royaume de Sicile & de Naples; & neanmoins engager ſa Majeſté Tres-Chrêtienne d'une maniere, qui ne la contraignît pas de rompre ouvertement avec la Caſtille. C'eſt ce que fit le Roy d'Arragon en priant Loüis de luy prêter trois cent mille écus d'or ſur les Comtez de Rouſſillon & de Cerdagne; à la charge que s'il n'étoit rembourcé du principal & des interêts dans dix ans, la faculté de rachapt * ceſſeroit, & les deux Comtez demeureroient unis à la Monarchie Françoiſe.

* Dans les negociatiõs pour le Rouſſillon.

Cette propoſition fut acceptée; & l'on employa l'argent que Loüis fit compter immediatement

aprez au Roy d'Arragon, à lever ſept cent lances, qui faiſoient au moins deux mille cinq cent chevaux. La moitié de ces Troupes paſſa ſous le Comte d'Armagnac en Catalogne, où elle ſauva la vie à la Reine d'Arragon & au Prince ſon fils en faiſant lever le ſiége de Gironne. Elle fit quitter la campagne aux Catalans : Elle leur ôta pluſieurs Villes, & les enferma dans celle de Barcelone. L'autre moitié ſecourut à propos Gaſton de Foix ; & recouvra ſi entierement la Navarre, qu'il n'y reſta aucune marque de revolte.

Le Roy de Caſtille qui y étoit accouru avec une armée plus forte à la verité, mais moins aguerrie que celle des François, en fut chaſſé ; & comme il ne pouvoit ny ignorer la cauſe de ſa diſgrace, ny renoncer à la Navarre, où il prétendoit que les peuples en l'appellant luy euſſent donné un droit inconteſtable, il s'imagina qu'en conferant avec Loüis Onze, & en luy montrant les originaux des traitez conclus entre les Couronnes de France & de Caſtille, il l'obligeroit à rappeller les gens de guerre qui ſervoient ſous Gaſton de Foix. Il envoya en France des Ambaſſadeurs extraordinaires ; qui ſolliciterent avec tant d'empreſſement l'entrevuë des deux Roys, que Loüis s'imagina que les Caſtillans avoient deſſein de luy offrir un parti plus avantageux que celuy qu'il avoit accepté des Arragonnois. Il partit de Paris dans cette vuë ; & ſe rendit à jour prefix ſur le bord de la riviere de Bidaſſoa,

qui ſepare les deux Royaumes.

Henry Quatre Roy de Caſtille parut en même temps à l'autre bord ; où le plus celebre des Hiſtoriens Eſpagnols Mariana convient que ce Prince bien loin de prétendre à la préſeance, ou du moins à l'égalité, paſſa * volontairement la riviere pour viſiter le premier le Roy de France.

*Datum Francica majeſtati.

La Reine d'Arragon en apprenant les nouvelles de cette entrevuë, étoit partie de Catalogne pour s'y trouver, & pour empêcher, s'il étoit poſſible, qu'il ne s'y prît aucunes meſures contre elle. Comme elle manquoit de pretexte pour aſſiſter aux conferences qui s'y tiendroient, elle en avoit inventé un qui ne pouvoit être, ny plus plauſible, ny plus convenable à l'humeur de Louïs Onze, qu'elle vouloit menager. Elle avoit diſpoſé ſon mary à le reconnoître pour Arbitre d'un different qui duroit depuis pluſieurs ſiécles entre les Couronnes de Caſtille & d'Arragon ſur la ville d'Eſtrelle, dont l'une & l'autre prétendoient la proprieté. Elle avoit enſuite preſſé le Roy de Caſtille de convenir du même Arbitre ; & ce Prince dont le droit étoit plus clair que celuy du Roy d'Arragon, y avoit facilement conſenti : tant pour obliger davantage Louis en luy témoignant une entiere confiance, que parce qu'il étoit prévenu de ſon bon droit ; & qu'il ſçavoit que Loüis aimoit la juſtice, par tout où il ne s'agiſſoit point de ſon interêt.

Ainſi la premiere entrevuë des deux Rois & de la Reine d'Arragon ſe fit en France, mais elle fut ſujette aux mêmes inconveniens que l'Hiſtoire de tous les ſiécles avoit obſervez dans les conferences de cette nature: car non ſeulement aucune des parties n'y arriva à la fin qu'elle s'étoit propoſée; mais de plus elles en ſortirent avec une égale averſion l'une pour l'autre. Le Roy de France avoit eſperé que le Roy de Caſtille luy engageroit la Province de Biſcaye, d'où il tiroit ſes ſoldats les plus agiles & les plus endurcis au travail; & neanmoins ce Prince ſe contenta de luy prouver par des parchemins ſuranez, qu'il ne devoit aſſiſter ny directement ny indirectement les ennemis de la Caſtille. Le Roy de Caſtille de ſon côté s'étoit imaginé * que le Roy de France n'avoit accepté l'engagement du Rouſſillon & de Cerdagne, que par ignorance des Traitez tant de fois renouvellez entre la France & l'Eſpagne; & qu'il n'en ſeroit pas plûtôt informé, qu'il redemanderoit ſon argent au Roy d'Arragon, & rappelleroit de Navarre & de Catalogne les Troupes Françoiſes.

* Dans la relation de cette entrevuë.

Cependant Sa Majeſté Trés-Chrêtienne prétendit que tous les Traitez en parchemin que l'on développa devant elle ſur un riche tapis de Turquie, n'avoient pu luy ôter la liberté d'étendre ſa frontiere de Languedoc juſqu'aux Pirenées, lorſqu'il en trouveroit l'occaſion. Enfin la Reine d'Arragon s'étoit attenduë qu'encore que le droit de ſon mary

ſur la ville d'Eſtrelle ne fût pas le meilleur, le Roy de France ne laiſſeroit pas de prononcer en faveur du Roy d'Arragon contre le Roy de Caſtille, par la ſeule conſideration qu'il étoit le plus foible ; & que plus il y auroit d'égalité de forces entre les Couronnes d'Eſpagne, plus leurs Roys auroient de déference pour la Monarchie Françoiſe. Mais Loüis dont la politique ne s'étendoit pas ſi loin, n'eut d'égard que pour l'équité, & adjugea au Roy de Caſtille les Places conteſtées.

Les deux Roys eurent en s'abordant des ſentimens auſſi differens l'un de l'autre, que l'étoient leurs perſonnes & leur train. Loüis étoit grand & bien-fait : mais ſi mal vêtu, qu'à le voir ſeul on l'auroit pris pour un homme de mediocre fortune. Il n'étoit diſtingué du commun que par une Nôtre-Dame de plomb qu'il portoit à ſon bonnet, & qu'il avoit accoûtumé de baiſer en donnant quelque ordre ſevere. Sa ſuite étoit preſque toute en équipage de guerre : mais les armes n'en étoient ny gravées, ny dorées, ny conſiderables que par le long-temps que les ouvriers avoient employé à les fourbir, & par la fineſſe de leur trempe.

Henry de Caſtille étoit petit & laid ; & c'étoit ſans doute pour déguiſer ces deux défauts autant qu'il ſeroit poſſible, qu'il s'étoit extraordinairement paré. Ses Courtiſans ne l'étoient pas moins que luy, chacun à proportion ; & l'on obſerva que le voile de la nacelle du Comte de

Ledesma étoit de toile d'or, & qu'il n'y avoit pas jusqu'aux brodequins de ce Comte qui ne fussent enrichis de pierreries. Ainsi la maniere simple dont les François étoient vêtus, attira d'abord le mépris des Castillans; & le luxe des Castillans excita l'aversion des François, quoyque ny les uns ny les autres n'en témoignassent rien dans les premiers entretiens qu'ils eurent.

La personne neanmoins des trois qui perdit le plus à cette entrevuë, fut le Roy de Castille. Loüis avoit toûjours plus d'un dessein, & ne manquoit jamais d'en substituer un nouveau en la place de celuy qu'il ne pouvoit executer. Comme il n'avoit pas reüssi à s'aggrandir du côté de la Guienne, il pensa incontinent à reculer la frontiere de son Etat du côté de la Picardie. Il y prévoyoit les étranges oppositions dont on parlera bien-tôt; & il présuppoſoit que pour les surmonter, il auroit besoin de toutes ses forces. Il apprehendoit lorsqu'il y seroit le plus occupé, une diversion du côté de la Biscaye, & il la prévint par cet artifice. Il remarqua d'abord que l'Archevêque de Tolede & le grand Maître de l'Ordre de Saint Jacques avoient le plus de credit à la Cour de Castille, & il entreprit de les gagner. Rien ne luy étoit impossible en cette sorte de tentatives, parce qu'il y étoit prodigue, quoyque par tout ailleurs il fût extraordinairement menager. On n'a pas sçu combien

bien ces deux Grands de Caſtille luy coûterent, mais il eſt conſtant qu'il tira d'eux ce qu'il prétendoit. Il les diſpoſa à donner à leur Maître des conſeils avantageux à la France; & de crainte que le zele qu'il leur avoit inſpiré pour elle ne ſe refroidît, il trouva bon de les diviſer, & mêmes de les commettre l'un contre l'autre. L'inimitié que Loüis leur avoit inſpirée, éclata peu de temps aprez le retour de la Cour de Caſtille à Burgos. Ils y travaillerent à ſe procurer une reciproque diſgrace; & ne pouvant ſe ſupplanter, ils exciterent dans le Pays une guerre civile qui ne ſe termina que par la ruïne de leur Maître. *

Ce furent là les principes ſecrets qui rompirent l'union entre la France & l'Eſpagne, continuée durant quatre ſiécles de Roy en Roy, de Royaume en Royaume, de Sujets à Sujets, & d'homme à homme; & la premiere ſource des longues & cruelles guerres qui ont preſque toûjours occupé depuis les Succeſſeurs des deux Roys qui ſe trouverent à l'entrevuë dont on vient de parler.

Loüis aprés avoir manqué de s'étendre du côté de l'Occident par la poſſeſſion de la Biſcaye, penſa à couvrir du côté du Septentrion ſa ville Capitale, qui étoit preſque devenuë frontiere durant les dernieres guerres. Charles Sept ſon pere avoit reconnu par une experience de trente trois ans, que les Anglois ne pouvoient être chaſſez

* Mariana dans l'Hiſtoire de Henry Quatre.

de France, s'il ne les déſuniſſoit d'avec les Bourguignons. Il avoit mis en uſage toutes ſortes de voyes pour arriver à cette fin, juſqu'à offrir la carte blanche à Philippe ſurnommé le Bon, Duc de Bourgogne ſon beau-frere ; & ce Duc l'avoit enfin acceptée, aprez s'en être fait prier durant cinq ans. Il avoit impoſé à Charles des conditions tres-dures, dont l'une avoit été de ſe faire rembourcer des frais de la guerre, quoyque le Duc Jean de Bourgogne ſon pere en eût été la premiere & la principale cauſe : de faire monter ces frais à la ſomme qu'il luy avoit plû ; & d'exiger que la France luy donnât en gage le Comté de Ponthieu, & les Villes de Picardie ſcituées ſur la riviere de Somme, juſqu'à l'entier payement des quatre cent mille écus d'or, dont il prétendoit qu'elle luy fût redevable.

La crainte de renouveller la guerre en irritant ce Duc, avoit empêché Charles de retirer ſes Places ; parce qu'il ſçavoit qu'on ne les luy avoit demandées, que pour le tenir en ſujetion : Que la Maiſon de Bourgogne avoit un deſſein formé de les retenir ; & que le mot d'engagement n'avoit été mis dans le Traité, que pour couvrir l'honneur des deux Princes qui ſe reconcilioient. Que d'un côté * il eût été honteux au Duc de Bourgogne qui faiſoit profeſſion d'une grande probité, de dépoüiller viſiblement & ſans cauſe l'aîné de ſa Maiſon ſon Seigneur Suzerain, en l'obligeant de luy ceder toutes les Places qu'il

* Dans la negociatiõ d'Arras.

tenoit ſur la riviere de Somme, pour la ſeule reparation du meurtre du Duc ſon pere ; & d'un autre côté il n'auroit pas été moins honteux à Charles d'acheter ſi cher l'amitié de ſon vaſſal, & de témoigner par la ceſſion forcée de ces Villes qu'il ſe mettoit à ſa diſcretion. Cependant la France ne poſſedoit rien qui luy fût de ſi grande importance que les Places ſur la Somme, & n'avoit aucune Province qu'elle n'eût été bien conſeillée de donner en échange pour elles. Car outre qu'elles couvroient la Frontiere des Pays-bas, & qu'elles découvroient celle de France, & expoſoient Paris aux premieres irruptions des Flamands, elles pouvoient ſervir de Places d'armes aux Bourguignons, qui y euſſent attendu à leur aiſe le débarquement des armées Angloiſes à Calais ; & ſe joignant avec elles, euſſent d'abord penetré ſans obſtacle juſques dans le centre de la Monarchie Françoiſe.

Mais Loüis Onze moins timide, ou plus adroit que ſon pere, prit le traité d'Arras au pied de la lettre, & ſe propoſa de dégager les Places ſituées ſur la Somme. Il ſçavoit qu'à conduire l'affaire par les voyes ordinaires, le Duc de Bourgogne ne ſe deſſaiſiroit point de l'engagement dont il s'agiſſoit, & l'on va marquer icy les détours dont il ſe ſervit pour les y contraindre.

Le Duc de Bourgogne avoit une inclination particuliere pour la Maiſon de Croy, & l'avoit élevée ſur toutes les autres les plus illuſtres de

ſes Etats. Elle étoit principalement compoſée du Seigneur de Croy qui en étoit l'aîné, du Seigneur de Chimay frere puîné de Croy, & du Seigneur d'Arſcot fils de Chimay. Croy & Chimay tenoient le premier rang dans le Conſeil de leur Maître, & Arſcot étoit ſon ſeul Favory. Ces trois Seigneurs n'avoient rien à ſouhaiter pour le temps preſent, mais ils avoient tout à craindre pour l'avenir. Car il leur étoit arrivé l'inconvenient aſſez ordinaire aux Courtiſans, qui poſſedent ſeuls depuis long-temps les bonnes graces de leur Prince ; puiſqu'ils avoient d'abord donné de la jalouſie à l'heritier préſomptif des Etats qu'ils avoient long-temps gouvernez, & qu'enfin ils s'étoient attirez ſa haine.

Charles Comte de Charolois fils unique du Duc de Bourgogne ſe laſſoit de n'avoir aucune part dans les affaires, & en accuſoit les principaux Miniſtres de ſon Pere. Il s'en étoit plaint hautement, & les Croys ne pouvoient douter qu'il ne s'en vangeât, lorſqu'il ſeroit devenu leur Maître. Ils n'avoient point d'autre ſureté à prendre contre luy, qu'en s'aſſurant de la protection du Roy de France par un ſignalé ſervice qu'ils luy rendroient ; & puiſque ce Prince n'avoit rien tant à cœur que de recouvrer les Places ſur la Somme ſans rompre avec le Duc de Bourgogne, ils étoient aſſurez de le gagner s'ils luy en facilitoient les moyens. Mais ce qui acheva de déterminer

ner les Croys à se mêler d'une affaire si delicate & si dangereuse tout ensemble, fut qu'ils n'avoient pas moins d'interêt à proportion qu'elle reüssît, qu'en avoit Loüis Onze, car ils avoient acquis durant leur faveur de belles Terres dans les banlieuës des Villes scituées sur la Somme. Ils ne les osoient échanger contre d'autres plus avancées dans le Royaume de France, de peur de donner pretexte au Comte de Charolois de les mettre mal avec son pere; & si leur Maître venoit à manquer avant qu'ils eussent le temps de les vendre, ce Comte seroit en état de les confisquer toutes, & d'appauvrir ainsi les Croys. Au lieu que si les Villes dont elles dépendoient étoient renduës au Roy de France durant la vie du Duc de Bourgogne, le Comte de Charolois ne pourroit ôter aux Croys que les Terres qui releveroient de luy, & il leur en resteroit assez en France pour subsister en grands Seigneurs.

Loüis n'eut donc pas besoin de toute son adresse pour disposer les Croys à ce qu'il prétendoit de leur ministere. * Ils s'engagerent aisément à le servir; & aprez que ce Prince eut fait proposer au Duc de Bourgogne qu'il vouloit retirer les Villes scituées sur la Somme, & que le Duc eut mis l'affaire en déliberation dans son Conseil, les Croys furent d'avis qu'on les restituât sur ces raisons. Que les Places dont il s'agissoit avoient été détachées de la Monarchie Françoise comme par force; & que le Duc de Bourgogne se-

* Dans la negociatiõ pour les Villes de Somme.

roit mal conſeillé de differer juſqu'à la mort, à ſe deſſaiſir du bien d'autruy. Qu'il laiſſeroit à ſon fils unique aſſez d'autres beaux Etats qui luy étoient venus, ou qu'il avoit acquis de ſes Ancêtres par des voyes legitimes, pour le rendre le Souverain le plus conſiderable de l'Europe aprez le Roy de France, & qu'à dire le vray les Villes ſur la Somme ſeroient beaucoup plus nuiſibles qu'utiles à la Maiſon de Bourgogne. Car outre la malédiction de Dieu qu'elles attireroient infailliblement ſur elle, la diſcorde qui ſe formeroit à leur occaſion entre Loüis Onze & le Comte de Charolois dureroit autant que la vie de l'un & de l'autre; & paſſant encore à leur poſterité, ſeroit une ſource éternelle de guerres, qui combleroit de malheurs la France & les Pays-bas. Que le Duc de Bourgogne étoit le plus heureux Prince du monde, & n'avoit qu'à ſe maintenir dans la profonde tranquillité dont il joüiſſoit. Que rien n'étoit capable de l'alterer, tant qu'il ſeroit en bonne intelligence avec les François; & que la paix en l'âge où il étoit luy devoit être ſi chere, qu'il ne l'acheteroit pas trop par la reſtitution des Villes ſcituées ſur la Somme, quand mêmes le Roy de France n'y auroit aucun droit.

Le diſcours des Croys toucha le Duc de Bourgogne par ce qu'il avoit de plus ſenſible. La vie licentieuſe * qu'il avoit menée, luy faiſoit apprehendre les Jugemens de Dieu; & s'il ne pouvoit

* Il luy reſtoit encore neuf garçons bâtards reconnus pour tels, ſans compter les filles.

empêcher qu'on ne luy reprochât en l'autre monde l'amour volage où il avoit été ſi long-temps addonné en celuy-cy, il vouloit au moins faire en ſorte qu'on ne luy en reprochât point d'autre que celuy-là. L'abondance & le repos luy avoient ôté l'humeur guerriere, dont il avoit donné tant de marques durant ſa jeuneſſe; & comme autrefois * il n'avoit rien deſiré avec tant d'ardeur que de commander des armées, il n'apprehendoit rien tant alors que d'y être contraint.

* Dans l'éloge de Philippe le Bon.

Ainſi les raiſons des Croys ne l'ébranlerent pas peu, mais elles ne furent pas neanmoins aſſez efficaces pour le déterminer. Il étoit ſujet à la foibleſſe des Souverains qui n'ont qu'un heritier, & il ne craignoit gueres moins le Comte de Charolois qu'il l'aimoit, nonobſtant qu'il l'aimât de toute ſa force & de toute ſa tendreſſe. Il ſçavoit que ce jeune Prince ne conſentiroit jamais à la reſtitution des Places de la Somme; & il ne pouvoit ſe reſoudre à luy donner un pretexte de murmurer auſſi plauſible que ſeroit celuy qu'il auroit, ſi ſon pere qui avoit plus d'argent que le Roy de France, ſe deſſaiſiſſoit en faveur de ce Roy de ſes plus importantes Villes pour ajoûter quatre cent mille écus à ſon Treſor, qui étoit déja le plus grand qu'il y eût dans la Chrêtienté.

Il fallut donc pour ſurmonter cet obſtacle que Loüis Onze outre les quatre cent mille écus dont

on vient de parler, offrît un avantage imaginaire à la Maiſon de Bourgogne. Il conſiſtoit en ce que pluſieurs articles du Traité d'Arras étoient juſques-là demeurez ſans execution : tant parce qu'ils regardoient des Terres poſſedées par les Anglois, qu'à cauſe que le Duc de Bourgogne voyant la France tout-à-fait occupée contre ſes puiſſans Ennemis, n'avoit pas cru la devoir preſſer à contre temps d'accomplir tout ce qu'elle avoit promis. Il s'en étoit encore abſtenu aprez que Charles Sept avoit recouvré la Normandie & la Guienne, de crainte que les François ne luy reprochaſſent qu'il voulût profiter de la retraite du Dauphin dans ſes Etats. Mais preſentement que ce Dauphin étoit Roy paiſible, le Duc de Bourgogne ajuſta l'affaire, de ſorte qu'il paroiſſoit que ce qui reſtoit à executer du Traité d'Arras étoit plus important à ſa Maiſon que les Villes de la Somme. Sa Majeſté qui prétendoit n'être pas tenuë des faits de ſes Prédeceſſeurs, offrit neanmoins de s'en charger ; à condition qu'on luy permît de racheter les Villes de Somme * ; & on la prit au mot.

Le Comte de Charolois étoit en Holande ; & n'apprit la negociation des Croys, que lorſque les garniſons Bourguignonnes d'Amiens, de Saint Quentin, d'Abbeville, & de Corbie, firent place aux Françoiſes. Son regret de perdre ce qui l'auroit rendu plus conſiderable que la pluſpart des autres Etats dont il devoit heriter ; & le dépit que l'affaire eût été concluë ſans ſa participation, quoy qu'il

* Peronne, Montdidier, Roye, Saint Quentin, Amiens, Corbie, Abbeville, ou le Comté de Ponthieu, Dourlens, Saint Riquier, & Crevecœur.

qu'il y eût un tres grand interêt, exciterent en luy un reſſentiment, qui ne pouvant être tourné ny contre Loüis qui n'avoit agi que par des voyes apparemment permiſes, ny contre le Duc de Bourgogne à cauſe du reſpect que le Comte de Charolois devoit à ſon pere, éclata tout entier contre les Croys, avec la même impetuoſité que les fluxions ſe déchargent ſur la partie du corps la plus foible.

Outre l'obligation publique & par écrit que Loüis à ſon avenement à la Couronne avoit contractée d'executer ponctuellement le Traité d'Arras, il y en avoit une autre que le Roy Charles Sept ſon Prédeceſſeur luy avoit impoſée. Elle faiſoit à proprement parler l'article ſecret de ce Traité; & ſi elle n'y avoit été exprimée que de vive voix, c'étoit parce que Charles Sept avoit ſoûtenu qu'il luy ſeroit honteux qu'elle fût miſe par écrit. De plus le Duc de Bourgogne s'étoit tellement attaché à demander qu'elle fût inſerée dans le compromis pour la reſtitution des Villes ſur la Somme, qu'on le luy avoit accordé Elle regardoit tous les Magiſtrats des Places qu'il conſentoit de rendre à la France; & il s'étoit obſtiné à demander qu'ils fuſſent maintenus dans leurs Charges, juſqu'à ce que le temps durant lequel ils devoient les exercer fût expiré.

Loüis n'avoit pas voulu rompre là-deſſus: mais comme il s'étoit propoſé de contrevenir aux articles publics du traité d'Arras, à cauſe qu'il

le conſideroit comme le plus honteux que la Monarchie Françoiſe eût conclu depuis celuy de Bretigni, il reſolut encore d'en violer l'article ſecret ; parce qu'il préſuppoſa que ſi les Magiſtrats qui étoient tous dévoüez à la Maiſon de Bourgogne demeuroient dans les Villes qu'on venoit de luy rendre, le Comte de Charolois pourroit y rentrer aiſément par leur moyen, & prétendre enſuite que ſon pere eût eu tort de s'en déſaiſir. Et de fait les Magiſtrats des Villes ſur la Somme furent dépoſez le même jour que les garniſons Françoiſes y entrerent, & l'Agent du Duc de Bourgogne auprez de Loüis l'importuna toûjours inutilement d'executer en ce point le Traité d'Arras. Ce n'eſt pas que ſa Majeſté refuſât abſolument de donner cette ſatisfaction à ſon bon oncle, elle appelloit ainſi le Duc de Bourgogne ; mais il y ſurvenoit toûjours une infinité d'obſtacles qu'elle ſuſcitoit pour ne pas rompre avec ce Duc, juſqu'à ce qu'elle eût obtenu de luy tout ce qu'elle en vouloit tirer.

La facilité qu'elle avoit trouvée à dégager les Villes ſur la Somme, l'avoit encouragée à propoſer un échange qui n'étoit pas de peu d'importance pour ſa Couronne. Les François tenoient preſque au milieu de la Flandre la ville de Tournay ; qui pour leur être tres-affectionnée, ne laiſſoit pas de leur être inutile. Ils n'y pouvoient aller ſans le congé du Duc de Bourgogne : Ils ne la conſervoient qu'avec un extrême dépenſe : Ils ſe trouvoient trop

éloignez d'elle pour la ſecourir, en cas qu'elle fût aſſiégée ; & ils étoient le plus ſouvent obligez de la laiſſer ſur ſa bonne foy, à cauſe du privilege qu'elle avoit de ſe garder elle même; & de ne ſouffrir contre ſon gré aucune garniſon, non pas mêmes en temps de guerre.

Le Duc de Bourgogne au contraire avoit ſur la frontiere d'Artois & de Picardie une belle Ville nommée Heſdin, qui fut depuis ruïnée, celle qui porte aujourd'huy le même nom ayant été bâtie prez d'une lieuë de celle-là. Elle couvroit la Picardie à l'endroit où elle étoit le plus expoſée aux inſultes des Flamands. Il auroit peu coûté à la France pour la garder, & il étoit aiſé de la ſecourir en cas de ſiége. Comme la Ville & la Banlieuë de Tournay valoient beaucoup mieux que la Ville & le Territoire de Heſdin, le Roy s'imagina qu'il n'avoit qu'à propoſer de vive voix l'échange de ces deux Villes au Duc de Bourgogne durant l'abſence du Comte de Charolois, pour être pris au mot. Il alla ſur la fin d'Octobre mil quatre cent ſoixante trois à Heſdin où étoit le Duc de Bourgogne, ſous pretexte de remercier ce Prince des Villes de la Somme, qu'il luy avoit renduës de ſi bonne grace. Il luy parla du veritable ſujet qui l'amenoit : Il exagera le gain que la Maiſon de Bourgogne y feroit ; & l'avantage qu'elle auroit de poſſeder le Comté de Flandres, ſans qu'il luy en manquât un pied de terre.

Mais le Duc n'y voulut point entendre ; ſoit

qu'il ſe repentît déja de ſa trop grande facilité, ou qu'il ſuppoſât que dans la premiere rupture entre les François & les Flamands, Tournay qui étoit environné de toutes parts ſeroit pris ſans ſiége, & par un blocus de peu de dépenſe : au lieu que Heſdin tiendroit en échec toutes les Places de Picardie, & tireroit contribution des meilleurs Baillages de cette fertile Province.

Mais ce Duc qui étoit extraordinairement civil, s'aviſa pour corriger l'amertume de ſon refus de rendre à ſa Majeſté tous les honneurs poſſibles ; & depécha en Hollande un Courrier au Comte de Charolois, pour luy dire de venir baiſer la main du Roy. * Le Comte qui ne vouloit point obeïr ; & qui pourtant n'avoit aucune excuſe légitime de s'en diſpenſer, avoüa nettement qu'il craignoit de ne pas trouver ſa ſeureté auprez du Roy. Les raiſons qu'il en apporta furent, que ſa Majeſté ne luy avoit donné le Gouvernement de Normandie, que pour le rendre mépriſable par des traitemens également indignes d'elle & de luy. Qu'il n'en avoit pu exercer les fonctions, à cauſe que ceux qu'on luy avoit donnez pour Lieutenans, s'étoient oppoſez à tous les ordres qu'il y avoit voulu donner, & qu'on ne luy avoit pas mêmes entierement payé le premier quartier de ſes appointemens de Gouverneur. Il ajoûta que les Croys ſes ennemis déclarez étoient ſi puiſſans à la Cour de France, qu'il ne pourroit aller ſaluer Loüis Onze, ſans ſe mettre à leur diſcretion.

* Dans la rélation de cette entrevuë.

Les plaintes du Comte de Charolois, quoy que faites à contre-tems, offençerent moins Loüis, que la défiance que ce Comte témoignoit de luy. Car encore que ſa Majeſté fût entrée la plus forte dans Heſdin, il luy auroit été bien difficile d'y rien entreprendre de violent. Et d'ailleurs le reproche qu'il luy faiſoit, de ſe laiſſer gouverner, le choquoit d'autant plus, qu'elle ſe piquoit ſur toutes choſes de porter tout ſon Conſeil avec elle. Le dépit qu'elle en eut, ne put être long-temps diſſimulé; & elle ne fut pas plûtôt de retour en Picardie, qu'elle tâcha de donner au Comte de Charolois une ſeconde mortification plus grande que celle dont il ſe plaignoit.

Lorſque les Roys de France avoient été contraints d'abandonner la proprieté du Comté de Flandres, ils ne s'étoient pas contentez d'en retenir la Souveraineté, mais de plus ils s'en étoient reſervez quatre Villes: l'Iſle, Doüay, Orchies, & Tournay, comme pour otages de la fidelité des peuples dont ils quittoient le domaine direct.

Ils avoient conſervé ces Places juſqu'à ce que les premiers Roys de la branche de Valois extraordinairement preſſez par les armes victorieuſes d'Angleterre, avoient engagé * aux derniers Comtes de Flandres, l'Iſle, Doüay, & Orchies, à faculté perpetuelle de rachapt. Loüis s'étoit exactemement informé de cette affaire, & ſuppoſoit que les Engagiſtes n'en euſſent pas tant de

* Dans le contrat d'engagement. Il eſt au Treſor des Chartes.

lumiere que luy. Il ſomma le Duc de Bourgogne de recevoir le rembourcement de la ſomme que ſes Ancêtres avoient prêtée ſur les trois Villes que l'on vient de nommer. Mais le Duc s'en défendit dans les formes ; & montra le contrat de mariage de Philippe le Hardy ſon ayeul, ſigné de la main du Roy Charles Cinq, qui portoit en termes exprez que les trois Villes dont il s'agiſſoit, ne pourroient être retirées du vivant des époux, ny de leur poſterité maſculine.

Rien n'irrite davantage les gens bien intentionnez, que de voir que l'on n'a pas pour eux d'affection reciproque. Le Duc de Bourgogne jugea que l'on abuſoit de ſa facilité ; & voulut montrer que s'il ne s'étoit pas d'abord choqué de la conduite du Roy à ſon égard, ç'avoit plus été par reſpect que faute de pénetration. Il ſe plaignit que Loüis l'avoit maltraité en trois importantes rencontres. La premiere en la perſonnes de ſon fils pour le gouvernement de Normandie. La ſeconde dans le manquement à la parole donnée, que les Magiſtrats des Villes ſur la Somme ſeroient conſervez dans leurs Charges ; & la derniere dans le nouveau ſerment, que ſa Majeſté exigeoit de la Nobleſſe, qui ne relevoit que mediatement de la Monarchie Françoiſe. Ce troiſiéme reproche ne peut être bien entendu qu'en préſuppoſant que les mêmes loix qui avoient favoriſé en France l'établiſſement des Fiefs & des Arriere-fiefs, avoient auſſi prévu les inconve-

niens qui s'en enſuivroient : dont le principal étoit que la condition des arriere-Feudataires ſeroit miſerable, au cas que le Seigneur dont ils relevoient immediatement ſe broüillât * avec le Seigneur Suzerain. Car quoy qu'ils fiſſent, leurs fiefs ne laiſſeroient pas d'être confiſquez ; puiſque s'ils ſe déclaroient pour le Seigneur immediat contre le Suzerain, celuy-cy les condamneroit à titre de felonie ; & s'ils ſervoient le Suzerain contre l'immediat, celuy-cy prétendroit qu'ils euſſent forfait.

* Voyez le Code de S. Loüis. Feu Mr. Châtereau le Fevre me le communiqua plus ample que Mr. du Cange ne l'a fait imprimer.

Le remede que ces Loix y avoient apporté, conſiſtoit en certaines formalitez que l'arriere-Feudataire étoit obligé d'obſerver en cas de rupture entre les Seigneurs Immediats & les Seigneurs Suzerains. Il devoit par exemple s'adreſſer avant toutes choſes au Seigneur Immediat, & ſçavoir de luy le ſujet qu'il avoit de ſe plaindre du Seigneur Suzerain. Si le Seigneur Immediat juſtifioit que le Suzerain luy eût refuſé la ſauvegarde dont il avoit beſoin pour ſe preſenter devant ſon Tribunal & pour y défendre ſon droit, & que le Seigneur Suzerain en convint, l'arriere-Feudataire étoit obligé de ſervir le Seigneur Immediat, & il n'avoit alors à craindre aucune confiſcation de la part du Suzerain. * Cependant Loüis Onze venoit de violer ces réglemens, en obligeant toute la Nobleſſe Françoiſe de quelque Seigneur Immediat qu'elle relevât, à jurer ſolemnellement de ſervir ſon Roy

* Dans le même Code de ſaint Loüis.

contre toutes ſortes de perſonnes ſans diſtinction & ſans reſerve.

Mais ſa Majeſté n'eut aucun égard aux remontrances du Duc de Bourgogne, & elle acheva par-là d'irriter tous les grands Seigneurs de ſon Royaume. Elle ne penſoit qu'à tirer raiſon du refus qu'avoit fait le Comte de Charolois de venir la ſaluer à Heſdin; & ce Comte ſe tenoit ſur ſes gardes dans ſon Gouvernement de Holande, avec d'autant plus de ſoin qu'il ſçavoit que le Roy étoit extraordinairement ſenſible à de ſemblables injures. Les François qui paſſoient par la Holande étoient obſervez de prez; & le Comte n'eut pas plûtôt appris que le Bâtard de Rubempré avec quarante ſoldats François des plus déterminez qui venoient de débarquer à Amſterdam, demandoient à luy baiſer les mains, qu'il s'imagina que cette Troupe en vouloit à ſa perſonne. On ne ſçait s'il ne fit que ſuivre en cela l'inclination à la défiance qu'il tenoit de ſa mere *, qui avoit été la plus ſoupçonneuſe Princeſſe de ſon temps; ou ſi les amis ſecrets qui luy étoient reſtez à la Cour de France, l'avoient averti de prendre garde à luy: mais il eſt conſtant qu'il fit arrêter Rubempré & ſa ſuite. Il eſt vray que l'ordre qu'il avoit donné à l'Amirauté d'Amſterdam de ſe ſaiſir du Vaiſſeau qui les avoit portez, ne fut point executé; à cauſe que le Patron informé de ce qui leur étoit arrivé, eut le loiſir de lever l'ancre & de mettre à la voile. Le Bâtard fut interrogé,

* Iſabelle de Portugal.

rogé; & répondit que le Roy ſon Maître l'avoit envoyé dans la Manche pour enlever le vaiſſeau qui devoit porter le Chancelier de Bretagne en Angleterre, où ſa Majeſté étoit bien informée qu'il alloit negocier contre elle. Mais les quarante ſoldats François dépoſerent qu'on leur avoit commandé d'obeïr aveuglément à Rubempré, & que Rubempré avoit ordre de ſe ſaiſir du Comte de Charolois vif ou mort.

Le Roy qui ſçavoit admirablement ébloüir les plus éclairez, lorſqu'il s'agiſſoit de garentir ſa reputation de la flétriſſure dont elle étoit menacée en certaines occaſions, quoy qu'il la negligeât en d'autres, fit autant de bruit de la détention de Rubempré, que ſi elle eût été dans toutes ſes circonſtances contre le droit des gens. Il alla à Roüen: Il y convoqua une aſſemblée de Notables: Les Villes que la France venoit de recouvrer furent ſommées d'y envoyer leurs députez, & le Comte de Charolois y fut dans les formes dépoſé du Gouvernement de Normandie. Celuy de Picardie y fut donné au Comte de Nevers ſon couſin iſſu de germain, & cadet de la Maiſon de Bourgogne, mais ennemi de ce Comte; parce qu'étant auſſi-bien que luy arriere petit fils du côté paternel de Philippe le Hardy & de l'heritiere de Flandres, ſon Ayeul n'avoit eu des ſucceſſions de l'un & de l'autre que le Comté de Nevers, qui n'étoit ny Souverain, ny de grand revenu. Enfin on y reſolut d'envoyer en Ambaſſa-

de le Comte d'Eu, le Chancelier de France Morvilliers, & l'Archevêque de Narbonne, à l'Iſle où étoit le Duc de Bourgogne, pour luy demander juſtice contre ſon fils.

Ces trois Ambaſſadeurs y arriverent le ſix de Novembre mil quatre cent ſoixante quatre, & trouverent que le Comte de Charolois y étoit déja venu pour demander protection à ſon pere. Ils obtinrent une audiance publique; & le Chancelier qui portoit la parole, harangua * avec une hauteur qui a peu d'exemples dans l'Hiſtoire. La preſence du Comte de Charolois ne l'empêcha pas de dire contre luy tout ce qui ſervoit à le charger. Il luy reprocha d'avoir noici la reputation du Roy par une défiance ſans fondement; & de s'être imprudemment imaginé que des gens envoyez pour ſurprendre le Chancelier de Bretagne au retour de ſa negociation d'Angleterre, euſſent eu deſſein d'enlever l'heritier des Pays-bas au milieu de tant de Provinces dont il attendoit la ſucceſſion. Il ſe contenta neanmoins de demander une reparation civile, mais il paſſa plus loin à l'égard d'Olivier de la Mark * Chambellan du Duc de Bourgogne. Il l'accuſa d'avoir dit publiquement à la Foire de Bruges, où il y avoit des Marchands de toutes les contrées de l'Europe, que le bâtard de Rubempré avoit eu ordre de ſe ſaiſir du Comte de Charolois, afin que le Duc de Bourgogne fût enſuite dépoüillé de ſes Etats, avec d'autant plus de facilité qu'il

* Dans la harangue de Morvilliers. Elle eſt dans les Manuſcrits de Lomenie.

* Quelques-uns l'appellent de la Marche.

ſeroit privé du ſecours de ſon fils unique. Il fit paſſer cette calomnie pour un crime de leze-Majeſté; & demanda qu'Olivier de la Mark fût livré aux Officiers du Roy, qui avoient charge de travailler à ſon procez.

Le Duc répondit que ſon Chambellan étoit né dans le Comté de Bourgogne, qui ne relevoit ny directement ny indirectement de la Monarchie Françoiſe; & que par conſequent ny le Roy, ny les Officiers de ſa Majeſté n'avoient aucun droit de le demander, pour luy faire ſon procez. Outre qu'il y auroit de l'injuſtice à le livrer, puiſque ce ſeroit violer le plus important privilege du Comté de Bourgogne, qui conſiſtoit à ne relever de perſonne, & à ne pas reconnoître d'autre Superieur dans le monde que ſon Comte. Que l'on ne pouvoit faire autre choſe pour la ſatisfaction de ſa Majeſté que de s'aſſurer de ce Chambellan, & d'inviter les Officiers Royaux à le pourſuivre devant le Tribunal ſuprême du Comté de Bourgogne. Que s'il ſe trouvoit coupable, on le livreroit aux Officiers Royaux; où on le puniroit ſi ſeverement devant eux, qu'ils auroient ſujet de ſe loüer de la bonne juſtice qu'on leur auroit renduë. Que le Bâtard de Rubempré ne devoit imputer ſa priſon qu'à luy même, & qu'il en avoit donné plus de ſujet qu'il ne faloit. Qu'il ne désavoüoit pas que le Comte de Charolois ne fût auſſi défiant, que l'avoit été l'Infante Iſabelle de Portugal ſa mere:

mais qu'aprez tout il ne le pouvoit blâmer, puiſque s'il eût été en ſa place il n'en auroit pas moins fait que luy, quoyque par la grace de Dieu on ne luy eût jamais reproché de vains ſoupçons.

Le Chancelier de France repartit que le Comte de Charolois n'étoit pas toûjours demeuré dans les termes d'une ſimple défiance, & qu'il étoit devenu criminel de leze-Majeſté. Que le même Tannegui du Châtel qui avoit negocié à Londres ſans la participation du Roy Loüis Onze une Ligue offenſive & défenſive entre les Bretons & les Anglois, avoit conclu un traité ſecret entre le Duc de Bretagne & le Comte de Charolois; & qu'il faloit bien que la haine de ce Comte pour le Roy fût extrême, puiſque pour entrer dans la conſpiration des Bretons avec les anciens Ennemis de la Monarchie Françoiſe, il n'avoit pas dédaigné de traiter avec un homme de qui l'oncle avoit aſſaſſiné Jean Duc de Bourgogne ſon Ayeul.

Ce ſanglant reproche eut tout l'effet que Loüis avoit prétendu, puiſqu'il irrita le Comte au dernier point. Il ne luy fit pas neanmoins perdre entierement le reſpect à l'égard de ſon pere. Il eſt vray qu'il ſe mit plus d'une fois en devoir d'interrompre le Chancelier : mais celuy-cy n'ayant pas voulu diſcontinuer de parler par la conſideration du Comte, & s'étant contenté de luy dire d'un air mépriſant que ce n'étoit pas vers luy que

le Roy l'avoit envoyé, le Comte eut la patience d'achever de l'entendre. Il ſe mit enſuite à genoux devant le Duc ſon pere, & luy demanda la permiſſion de ſe juſtifier.

Le Duc qui n'ignoroit ny l'humeur emportée de ſon fils, ny les cauſes de ſon mécontentement, apprehenda qu'il ne luy échapât des termes violens dont il eût ſujet de ſe repentir. Il ne jugea pas non plus devoir refuſer abſolument ce qu'il demandoit; & le temperament dont il uſa, fut de repartir au Comte qu'il ſeroit entendu le lendemain: mais qu'il prît bien garde de ne rien dire de méſéant à ſa qualité, & à la Majeſté du Roy Loüis Onze repreſentée par ſes Ambaſſadeurs.

La prévoyance du Duc de Bourgogne ne fut pas inutile; & ſi le Comte n'évapora pas ſon reſſentiment * dans les vingt-quatre heures de ſurſéance qui luy furent ordonnées, il le couvrit au moins de ſorte qu'il n'en parut rien en public. Ce qu'il dit pour ſa propre juſtification, & ſon ton de voix, furent moderez. Il ſe tint exactement dans les termes d'une ſimple défenſive, & il ne paſſa point à la recrimination. Il prétendit que la neceſſité de veiller à ſa propre conſervation, & les avis certains qui luy avoient été donnez du deſſein du bâtard de Rubempré, l'avoient obligé à le faire arrêter; & il montra les convictions en bonne forme, qu'il en avoit en main. Il demeura d'accord de ſa liaiſon particuliere avec le

* Dans la negociation de Morvilliers.

Duc de Bretagne : mais il soûtint qu'elle ne consistoit qu'en une fraternité d'armes, telle que l'usage étoit entre les braves Chevaliers de la contracter, & il nia que Tanneguy du Châtel y eût eu aucune part.

Cette derniere conference fut terminée par le regret que témoigna le Duc de Bourgogne des soupçons de sa Majesté contre son fils ; & par une tres-humble priere au Roy dont il chargea les Ambassadeurs de France, que sa Majesté le traitât à l'avenir en Prince qui avoit l'honneur d'être de son Sang. Mais le Comte de Charolois ne put s'empêcher lorsque les Ambassadeurs allerent prendre congé de luy, de prononcer tout bas ces mots à l'oreille de l'Archevêque de Narbonne : *Dites au Roy qu'il m'a bien fait laver la tête par son Chancelier, mais qu'il s'en repentira avant qu'il soit un an* ; & cette menace trop fidelement rapportée, acheva de former entre le Roy & le Comte de Charolois l'inimitié la plus obstinée qui fût jamais. L'affaire ne finit pas neanmoins avec autant d'aigreur au dehors qu'elle avoit commencé, mais en recompense rien ne fit mieux comprendre le genie des deux personnes qui y avoient le principal interêt. Le Roy abandonna absolument le bâtard de Rubempré ; & ne s'en mit depuis non plus en peine, que s'il n'y fût point allé de l'honneur de sa Majesté. Le Comte au contraire le tira de prison au bout de cinq ans, & le mit en pleine liberté sans exiger de luy aucun aveu ; quoy qu'il don-

nât lieu par-là de douter ſi le crime qu'il luy avoit reproché, & la procedure faite là-deſſus, étoient veritables; & de fait la choſe eſt demeurée juſqu'à preſent indéciſe.

Loüis fut ſi ſatisfait de la fierté que ſon Chancelier venoit de témoigner dans ſa harangue au Duc de Bourgogne, qu'il l'envoya incontinent aprez en Bretagne pour une negociation * moins hazardeuſe à la verité, mais auſſi importante que celle de l'Iſle. Elle conſiſtoit en quatre chefs. Le premier que ce Duc n'eût plus à s'intituler François par la grace de Dieu Duc de Bretagne, puiſqu'il ſembloit par-là ne reconnoître aucun Seigneur Suzerain. Le ſecond qu'il ne fît plus battre de monnoye d'or. Le troiſiéme qu'il permît au Roy de lever une certaine ſomme ſur la Bretagne à titre de reconnoiſſance, & le dernier que ſa Majeſté eût déſormais droit de Patronage ſur les benefices de la Bretagne.

* Dans l'hiſtoire d'Argentré.

La propoſition que le Chancelier en fit à ce Duc, luy parut ſi étrange, qu'il ne put douter que le Roy ne cherchât querelle. Mais la Bretagne n'avoit jamais été moins en état de la ſoûtenir, parce qu'elle n'avoit point alors de Troupes; & le Roy avoit fait avancer les ſiennes ſur la frontiere, pour rendre ce que l'on diroit de ſa part aux Bretons, plus capable de les intimider. Et de fait ils en furent ſi déconcertez, qu'ils étoient ſur le point de condeſcendre à tout ce que l'on déſiroit d'eux; ou de répondre par un franc refus, qui auroit donné

pretexte à l'armée Françoiſe de les conquerir avant qu'ils euſſent reçu du ſecours. Mais le même Tannegui dont on a déja parlé, qui n'apprehendoit pas moins l'aggrandiſſement de la Monarchie Françoiſe que ſon oncle l'avoit deſiré, excita le Duc de Bretagne ſon maître à ſe tirer d'affaire par un trait de ſupercherie ſi fin, qu'il trompa ceux qui travailloient actuellement à le tromper. Il ſuggera au Duc de Bretagne de repartir, que les demandes du Chancelier de France ne regardoient pas tant le Duc de Bretagne que ſon Duché; & que ſi on y ſatisfaiſoit ſans en communiquer avec les Etats de cette Province, le Roy n'y trouveroit pas ſi bien ſon compte que ſi ces Etats l'approuvoient; parce que les ſucceſſeurs du Duc pourroient ſe faire un jour relever de ce qu'il auroit fait, s'il avoit agi ſeul: au lieu que s'il étoit autoriſé par les Etats de Bretagne, il n'y auroit plus de retour.

Le Chancelier de France tout habile qu'il étoit prit le change qu'on luy donnoit, & accorda trois mois au Duc de Bretagne pour convoquer les Etats de ſa Province. Mais ce Prince qui n'attendoit pas tant ſon ſalut de ſes Sujets que de ſes amis, ne travailla qu'en apparence à l'aſſemblée de ſes Etats; & donna les plus importans de ſes ſoins par le conſeil de Tannegui, à dépêcher ſes plus adroits Emiſſaires traveſtis en Réligieux Mandians vers les Princes du Sang, & les Seigneurs mécontens de France, pour leur repreſenter

ter que s'ils laiſſoient uſurper la Bretagne, ils ne pourroient éviter d'être opprimez à leur tour. Cette crainte paroiſſoit ſi bien fondée; & l'on voyoit ſi peu de reſſource au mal dont les Grands du Royaume étoient menacez, que les Emiſſaires du Duc de Bretagne ne s'adreſſerent à aucun d'eux ſans l'attirer dans les interêts de leur Maître.

La guerre civile fut donc reſoluë en France, dans la ſeule vuë qu'eurent les Princes & la principale Nobleſſe de ſe conſerver en ſauvant la Bretagne. * Mais les mécontens n'étoient pas ſi peu éclairez, qu'ils ne préviſſent que pour être aſſurez par avance d'arriver à la fin qu'ils ſe propoſoient en prenant les armes, ce n'étoit pas aſſez que le Comte de Charolois ſe fût à la premiere ſollicitation déclaré pour eux, & qu'il faloit encore avoir le Duc de Bourgogne ſon pere. Car ſi ce vieux Prince demeuroit neutre, il empêcheroit ſon fils de tirer de ſes Etats des forces conſiderables; & le Roy en ce cas pourroit oppoſer aux mécontens une armée auſſi puiſſante que la leur, d'où il arriveroit deux fâcheux inconveniens. L'un que la guerre tireroit infailliblement en longueur, & que le Royaume de France ſeroit plus ruïné qu'il ne l'avoit été par les Anglois. L'autre que le ſuccez de cette guerre ſeroit tres douteux. Au lieu que ſi le Duc de Bourgogne entroit dans la Ligue, à qui les mécontens en la formant avoient donné le nom du

* Dans le manuſcrit de la guerre du bien public. Il eſt entre ceux de Lomenie.

Bien Public, ils pourroient mettre ſur pied une armée de cent ou ſix vingt mille ſoldats, & la faire avancer ſans obſtacle juſqu'aux portes de Paris. Ce qui ſurprendroit le Roy de ſorte, que ne pouvant ny leur oppoſer d'égales Troupes, ny ſe reſoudre à laiſſer prendre Paris dont la perte attireroit celle du reſte du Royaume, ſa Majeſté ſeroit contrainte d'accepter la paix à telles conditions qu'il plairoit aux ſoûlevez de la propoſer.

Mais s'il étoit neceſſaire à la Ligue que le Duc de Bourgogne y entrât, il étoit auſſi tres-difficile, pour ne pas dire impoſſible, de le luy perſuader. Ce Prince ſe trouvoit dans une extrême vieilleſſe : Il n'y avoit jamais eu de Souverain ſi long-temps heureux que luy : Il vivoit depuis trente ans dans une profonde paix, & il y vouloit mourir. Ces quatre conſiderations neanmoins qui ſembloient invincibles à tout le monde, ne rebuterent pas Jean Duc de Bourbon. Il ſe chargea nonobſtant d'attirer le Duc de Bourgogne dans la Ligue du Bien Public, & à dire le vray perſonne n'avoit tant de qualitez que luy pour negocier cette affaire.

Il avoit l'eſprit fin, inquiet, indocile, & porté à la ſupercherie comme celuy du Roy. Il n'étoit content ny des grands biens qu'il poſſedoit, ny de la reputation qu'il avoit acquiſe; & il n'aimoit pas tant les richeſſes & l'honneur par les motifs ordinaires aux autres Princes,

que par le plaiſir qu'il trouvoit à changer de condition ou d'exercice. Il avoit épouſé la ſœur du Roy; & cette alliance au lieu d'augmenter l'affection d'un côté, & l'obeïſſance de l'autre, les avoit diminuées. Le Roy croyoit que le Duc de Bourbon étoit devenu trop puiſſant par ſon mariage avec une fille de France; & le Duc de Bourbon s'étoit imaginé qu'on luy donneroit l'épée de Connétable en conſideration de ſon mariage, & pour preſent de noces. Il ne l'avoit pourtant pas obtenuë, quoy qu'il crût l'avoir aſſez meritée pour en être honoré ſans la rechercher; & il s'étoit reduit à la demander plus d'une fois, ſans en avoir été gratifié. Ce n'eſt pas que l'on n'eût uſé à ſon égard de tous les adouciſſemens qui ſervent à rendre plus ſupportables les mortifications de la Cour, & que l'on n'eût plûtôt éludé que refuſé ſa demande. Mais comme il avoit pénetré juſqu'au principe du refus du Roy, qui étoit la crainte d'aggrandir les Princes de ſon Sang, il avoit preſſenti que l'on uſeroit toûjours à ſon égard de ſemblables défaites, & il avoit entierement perdu l'eſperance de reüſſir dans ſon projet.

On n'eſt jamais plus inévitablement tenté de ſe vanger, que contre ceux qui empêchent que la paſſion dominante ne ſoit ſatisfaite. Le Duc de Bourbon n'étoit pas moins irrité contre Loüis Onze, que les Princes des branches Royales d'Or-

leans, d'Anjou, & de Bourgogne; & s'il ne s'étoit pas encore joint avec eux, c'étoit parce qu'il ne les avoit pas vus en état de tirer raiſon des injures qu'ils prétendoient avoir reçuës de la Cour. Mais lorſqu'il les vit appuyez du Duc de Bretagne & des principaux de la Nobleſſe Françoiſe, & qu'il connut qu'il ne manquoit plus à la Ligue pour la rendre toute puiſſante que le Duc de Bourgogne; non ſeulement il ſe déclara pour elle, mais il accepta de plus la commiſſion d'aller trouver ce vieux Prince, & de former toutes ſortes d'intrigues pour l'exciter à la guerre. La perſonne du Duc de Bourbon y étoit tout-à-fait propre, parce que le Duc de Bourgogne n'aimoit rien tant aprez ſon fils que la Maiſon de Bourbon. Il y avoit marié celle de ſes ſœurs qu'il conſideroit davantage; & lorſque cette Princeſſe mere du Duc Jean étoit demeurée veuve, elle avoit été rappellée par ſon frere à la Cour de Bourgogne, & ſes enfans y avoient été élevez auprez du Comte de Charolois. Sa fille aînée étoit deſtinée * pour femme de ce Comte; & s'il mouroit ſans enfans, le Duc de Bourbon luy devoit ſucceder. Ainſi ce Duc ſous pretexte d'aller viſiter ſa mere, alla ſans donner de ſoupçon dans la ville de l'Iſle en Flandres, où il prit d'étroites meſures avec le Comte de Charolois. *

Il voulut enſuite perſuader au Duc de Bourgogne de conſentir que ſon fils acceptât le Generalat de la Ligue, en luy remontrant l'averſion

* Dans le Teſtament de Philippe le Bon. Il eſt dans les Archives de l'Iſle.

* Dans la negociation du Duc de Bourbon à l'Iſle.

du Roy pour le Comte de Charolois, & la perte inévitable des Pays-bas ſi la Bretagne ſuccomboit: mais ce Duc repartit conſtamment, qu'il ne luy ſeroit jamais reproché d'avoir contribué le premier à la rupture du traité d'Arras. Le Duc de Bourbon ſe trouvant ſi ferme, l'attaqua par le même côté qu'il ſe défendoit; & luy dit que puiſque ſa conſcience l'empêchoit de contrevenir au traité d Arras, elle l'obligeoit auſſi à prendre ſoin de ſon fils unique: Que le Comte de Charolois étoit aſſuré de perdre la vie avec la ſucceſſion des Pays-bas, s'il ne prévenoit en ſe mettant à la tête de la Ligue le deſſein qu'avoit le Roy de les uſurper. Qu'il ne pouvoit remplir cette place qu'en Prince de ſa qualité, & en menant à l'armée des Confederez des Troupes plus fortes que celles des autres Chefs dont elle étoit compoſée; & qu'il avoit pour cela beſoin du ſecours, ou au moins du conſentement tacite de ſon pere. Que ſi le Duc de Bourgogne en quelque maniere qu'il luy permît de lever des gens de guerre, apprehendoit de ſe commettre avec le Roy, & d'attirer les armes Françoiſes dans les Pays-bas, il n'avoit qu'à ceder au Comte de Charolois l'adminiſtration de ſes Etats ſans en abandonner la proprieté, puiſque ce Comte ſeroit alors en état d'agir pour la Ligue avec toute l'autorité dont il avoit beſoin. S'il reüſſiſſoit, il y auroit lieu de l'avoüer; & s'il ne reüſſiſſoit pas, il y en auroit encore plus de le deſavoüer. Car ſa te-

merité ſeroit alors toute viſible ; & comme il ne poſſedoit aucun bien, le Roy aprez l'avoir vaincu ſeroit reduit à ſe contenter de cet avantage ſans oſer paſſer outre.

Cét expedient parut ſi plauſible au Duc de Bourgogne, qu'il l'accepta : mais il ne ſe fut pas plûtôt ſoulagé, comme il diſoit, du poids des affaires, qu'il eut occaſion de s'en repentir. Le Comte de Charolois attentif à ſe vanger des Croys ; & perſuadé que s'il les laiſſoit auprez de ſon Pere ils traverſeroient les deſſeins de la Ligue, ou ſerviroient au moins d'Eſpions au Roy, ne les y ſouffrit que juſqu'à ce qu'il fut aſſuré de l'adminiſtration des Pays-bas & qu'il eut levé des troupes. Il leur envoya * incontinent aprez un ordre de ſe retirer ſi précis & ſi rigoureux, qu'ils y étoient menacez de la mort ou de la priſon en cas qu'ils ne l'executaſſent pas à l'inſtant, & qu'ils employaſſent quelques momens à prendre congé du Duc. Les Croys obéirent ponctuellement ; & le Duc reconnoiſſant par là la faute qu'il avoit faite, & la jugeant irréparable, reduiſit le peu qui luy reſtoit de prudence à diſſimuler le déplaiſir qu'il en recevoit, quoy qu'il ne pût être plus grand.

* Dans le procez des Croys. Il eſt dans la Bibliotheque du Roy, dans le Recueil des procez criminels.

Le Comte attribüa le ſilence de ſon Pere à l'inſenſibilité aſſez ordinaire aux vieilles gens, pour ceux qu'ils avoient autrefois le plus tendrement aimez. Il acheva de pouſſer les Croys : Il s'empara de leurs riches meubles, & de leurs

biens ſcituez dans les Pays-bas, & fit travailler à leur procez. On les accuſa d'avoir mis la diviſion entre le Roy Loüis Onze, & le Comte de Charolois. D'avoir inſpiré à ſa Majeſté le deſſein de retirer les Villes ſur la Somme, & au Duc de Bourgogne d'en accepter le rembourſement. D'avoir ſollicité le Comte de Nevers d'uſurper le Duché de Brabant, ſous prétexte que le Duc Jean de Bourgogne s'en étoit emparé aprez la mort de ſes deux freres tuez à la Bataille d'Azincour, ſans en donner aucune recompenſe à leurs heritiers. D'avoir diſpoſé le même Comte de Nevers à ſe jetter entre les bras du Roy; & le Roy à luy donner le Gouvernement de Picardie, afin qu'il fût toûjours en état de profiter des occaſions qui s'offriroient de ſurprendre les Places des Pays-bas par droit de Repreſaille. D'avoir entretenu des intelligences contre la Maiſon de Bourgogne dans les Villes de Vologne & de Luxembourg. De s'être vantez d'en avoir de ſi bien concertées dans le Comté d'Artois, qu'ils le feroient entierement revolter & déclarer pour le Roy de France incontinent aprez que le Duc de Bourgogne auroit les yeux fermez. D'avoir conſulté les devins ſur la deſtinée du Comte de Charolois; & de s'être réjoüis de la réponſe qui leur avoit été faite, qu'il périroit bientôt d'une maniere tout-à-fait malheureuſe. D'avoir attenté par art magique à la vie de ce Comte, en faiſant trois Images de cire

qui le repreſentoient, & trois autres à la reſſemblance de ſa fille, & en obligeant un Prêtre à les baptiſer ſous les noms de l'un & de l'autre.

Peu de gens neanmoins ſe laiſſerent perſuader que cette procedure fût tout-à-fait ſincere. Ils ſe fonderent ſur ce qu'il n'y avoit aucune apparence que le Comte de Charolois qui haïſſoit mortellement les Croys, leur eût permis de ſortir impunément des Pays-bas comme il fit, quoy qu'il eût pu les y arrêter, s'il les eût cru auſſi criminels qu'il les publioit. Et de fait il y eut depuis une reviſion de leur procez où leur innocence fut reconnuë; & leur réputation rétablie avec plus d'éclat ſans comparaiſon, qu'elle n'avoit été noircie.

Les forces des Pays-bas dont la Ligue venoit de s'aſſurer, avoient bien mis de ſon côté l'avantage des armes: mais elles ne luy avoient point apporté l'apparence du droit, dont elle avoit neanmoins beſoin plus que de toute autre choſe pour ébloüir les peuples. Les principaux de ſes Chefs avoient chacun en particulier des affaires avec le Roy; & ſa Majeſté pouvoit prétendre qu'ils avoient pris les armes préciſément dans cette vuë, & les déclarer ainſi criminels de leze-majeſté. Il eſt vray qu'ils n'euſſent pas manqué de raiſons pour ſe deffendre: mais le peuple, qui n'avoit point aſſez de lumiere pour diſcerner la verité d'avec le menſonge dans un tel embaras,

embarras, eût infailliblement été pour le Roy; & luy auroit fourny les moyens de tirer la guerre en longueur. Il faloit donc ôter à ce peuple l'occaſion de douter ſi la juſtice étoit toute entiere du côté de la Ligue, ce qui ne ſe pouvoit qu'en y attirant Charles Duc de Berry, frere unique du Roy, & Succeſſeur préſomptif de la Couronne. Car les moins éclairez voyant que ce Prince qui avoit tant d'interêt de demeurer uni avec ſa Majeſté s'en ſeparoit, jugeroient auſſi-tôt que la revolte des Grands contre le Roy auroit été neceſſaire, & par conſequent legitime. Il étoit donc d'extrême importance de gagner le Duc de Berry, & les Confédérez y travaillerent de cette ſorte.

On n'avoit jamais vu deux freres d'un naturel ſi different & mêmes ſi oppoſé, qu'étoient le Roy & le Duc de Berry; & ceux qui les connoiſſoient parfaitement, ne devoient pas trouver étrange l'antipathie qu'ils eurent toûjours l'un pour l'autre. On a repreſenté le caractere du Roy au commencement du premier Livre de cét Ouvrage, & les Loix de l'Hiſtoire obligent à mettre icy celuy du Duc de Berry. C'étoit un Prince de vingt ans, en qui il n'y avoit rien à deſirer pour les qualitez du corps, ſinon que ſa beauté & ſa bonne mine étoient un peu trop efféminées. Mais au reſte ſon eſprit ſe trouvoit tellement au deſſous du médiocre, qu'il étoit de luy-même incapable de former de grands deſſeins;

& que quand on l'y avoit une fois embarqué, il faloit entretenir auprez de luy des perſonnes qui l'encourageaſſent ſans ceſſe à les pourſuivre, ſi on vouloit qu'il les executât. Pour être né ſi prez du Trône, il n'en étoit pas moins né pour obeïr; & il n'avoit ny Courtiſan ny domeſtique, dont il ne reçût plus ſouvent les ordres qu'il ne les donnoit. Il étoit plus honnête par temperament que par raiſon; & il avoit plus d'averſion pour le vice, que d'inclination à la vertu. Il étoit doux, civil, bien-faiſant, & de bonne humeur; & non ſeulement il ne pouvoit ſe reſoudre à faire une action mauvaiſe quand il la croyoit telle: mais de plus il n'aimoit, ny à voir faire du mal, ny à voir que l'on en ſouffrît.

Comme il étoit aiſé d'abuſer de ſa facilité, on n'eut beſoin pour l'exciter à la revolte que de luy propoſer le mariage de la fille unique du Comte de Charolois. Le Duc de Bretagne s'en chargea; & n'oſant y travailler ouvertement, il eut recours à cette ruſe. Il envoya au Roy qui étoit allé de Picardie en Poitou de nouveaux Députez *, ſous pretexte de repreſenter à ſa Majeſté que le terme de trois mois accordé pour aſſembler les Etats de Bretagne s'étoit trouvé trop court, & que la plûpart de ceux qui y devoient aſſiſter en demandoient la prolongation. Qu'il y alloit de l'interêt de ſa Majeſté qu'elle leur fût accordée, afin qu'ils n'euſſent plus lieu de ſe diſpenſer de ce qu'ils auroient arrêté dans toutes les formes; & que

* Dans les actes de cette Députation.

pour les contenter, il ne s'agiſſoit que de leur donner trois autres mois. Le Roy y conſentit, à condition que le Duc de Bretagne apporteroit luy-même immediatement aprez leur réponſe à la Cour; & les Députez qui ne cherchoient qu'à gagner temps juſqu'à ce qu'ils euſſent conclu leur principale affaire, engagerent leur Maître à tout ce que ſa Majeſté voulut.

Ils avoient ébloüi Oudar de Rie Seigneur de Leſcun Favori du Duc de Berri, par la ſimple propoſition qu'ils luy avoient faite de l'heritiere de Bourgogne pour ſon Maître, & l'avoient engagé dans leur intrigue. Leſcun avoit pris ſon temps pour remontrer au Duc qu'il épouſeroit infailliblement la fille du Comte de Charolois, pourveu qu'il entrât dans les interêts de ce Comte, & qu'il y demeurât attaché juſqu'à ce que la Princeſſe fût en âge. Que le Roy ſon frere avoit ſi peur de cette alliance, qu'il n'oſoit le perdre de vuë. Qu'il le traînoit comme un captif par tout où il alloit; & que la Cour ſe trouvant alors aſſez proche de la Bretagne, le Duc de Berry n'avoit qu'à s'y refugier pour ſe mettre en pleine liberté.

Il n'en falut pas davantage pour jetter entre les deux freres les ſemences d'une diviſion, qui dura autant que la vie du Duc de Berry. Le Roy voulut aller preſque ſeul au commencement de Mars mil quatre cent ſoixante cinq en pelerinage à Nôtre-Dame du Pont en Limouſin, pour s'aquiter d'un vœu qu'il y avoit fait; & le Duc de

Berry profita de cette occaſion, pour monter à cheval avec les plus affidez de ſes domeſtiques ſous pretexte d'une partie de chaſſe; & pour ſe retirer en Bretagne, où il arriva avant que les Eſpions qui avoient ordre de l'obſerver euſſent découvert ſon deſſein. Il fut reçu magnifiquement à Nantes, où il ſe déclara contre le Roy par une eſpece de manifeſte en datte du ſeize de Mars. Il l'adreſſoit au Duc de Bourgogne, & il y diſoit avoir reçu des plaintes de tous les ordres du Royaume ſur la conduite du Roy ſon frere. Que les Grands étoient mépriſez, & la Nobleſſe maltraitée. Que le peuple étoit plus chargé d'impots en pleine paix, qu'il ne l'avoit été lorſque la France étoit preſque toute Angloiſe. Que ſa Majeſté avoit été pluſieurs fois ſollicitée d'y remedier; & toûjours en vain, à cauſe de quelques flateurs ſortis de bas lieu qui la poſſedoient entierement; & l'avoient prévenuë d'une haine implacable contre tous ſes principaux Sujets, ſans en excepter ſon frere unique qu'ils avoient contraint d'abandonner la Cour, & de chercher un azile en Bretagne. Que comme on avoit eu recours à luy en qualité de Succeſſeur préſomptif de la Couronne, il s'adreſſoit * au Duc de Bourgogne en qualité de Doyen des Pairs, & le ſommoit de ſe joindre avec tous les bons François dans une cauſe où il avoit le ſecond interêt.

* Dans le manifeſte du Duc de Berry. Il eſt dans le recuëil de Lomenie.

Le Duc de Bourgogne ne répondit rien à ce manifeſte: mais le Comte de Charolois reçut de Lon-

dres peu de jours aprez un avis, qui luy ſervit de pretexte pour ſe mettre en campagne. Edoüard Quatre Roy d'Angleterre n'avoit rien tant à cœur que de commettre les Bourguignons contre les François, parce qu'il n'eſperoit plus de recouvrer par une autre voye que celle-là la Normandie & la Guienne. Il envoya par Jacques de Luxembourg frere du Comte de Saint Pol à ſa ſœur Comteſſe de Charolois une Lettre que Loüis Onze luy avoit écrite, pour le ſonder s'il ſeroit d'humeur de rompre avec ſon beau-frere; & le Comte de Charolois ayant en main une preuve ſi convaincante de la mauvaiſe volonté du Roy, conduiſit luy-même ſon armée en France pour repouſſer, diſoit-il, par la force ouverte les injures cachées qu'on luy faiſoit.

Il y avoit beaucoup de ſoldats dans cette armée, mais ils manquoient preſque tous d'experience. Il eſt vray que ce défaut étoit ſuppleé en partie par la ſcience en l'art militaire de Ravaſtein frere du Duc de Cleves, du Comte de Saint Pol, de Hautbourdin ſon frere naturel, du Souverain de Neuchatel Maréchal de Bourgogne, d'Antoine frere naturel du Comte de Charolois, & du Seigneur de Contay, qui en étoient les Officiers Generaux.

Le Roy qui devenoit toûjours plus habile à proportion qu'il luy ſurvenoit de fâcheuſes affaires, ne fut que mediocrement étonné de la marche des Bourguignons, quoy qu'il n'eût

point encore découvert tout le ſecret de la Ligue. Il préſuppoſa que le Comte de Charolois ne ſeroit point entré en France s'il n'y avoit un party formé, & ſe mit d'abord en peine de connoître ceux qui en pouvoient être. Le premier qu'il ſoupçonna fut le Duc de Bourbon, à cauſe de ſes liaiſons ave la Maiſon de Bourgogne ; & la maniere dont ſa Majeſté éprouva ſa fidelité, fut de luy mander qu'il la vinſt trouver avec cent lances. Ce Duc preſſé d'obeïr, ou de ſe déclarer pour la Ligue, répondit par écrit que les Seigneurs du Sang Royal & les Grands du Royaume avoient plus d'une fois porté aux oreilles de ſa Majeſté ſans aucun fruit les juſtes plaintes de ſon adminiſtration, qui tenoit plus de la tyrannie que des anciennes maximes du Gouvernement des François. Que le peu d'égard que l'on avoit eu à leur requête, les avoit obligez de ſe liguer ; & qu'avant d'en venir aux armes, ils conjuroient ſa Majeſté de rendre à chacun d'eux l'autorité & la liberté dont ils avoient joüi à la fin du regne précedent : De convoquer les Etats Generaux : De donner à ſes Proches dans les Conſeils la place qui leur étoit duë ; & de chaſſer d'auprez de luy les gens de la lie du peuple, qui n'étoient pas faits pour y tenir rang. Que les Confederez le reconnoiſſoient pour Roy ; & étoient prêts de luy obeïr, pourvu qu'il les traitât en Roy de France ; * c'eſt-à-dire en Souverain, dont la puiſſance étoit temperée par l'équité des Loix. Mais s'il préten-

* Dans la Lettre du Duc de Bourbon.

doit violer tout ce qu'il y avoit de mieux établi dans la Monarchie Françoiſe, on l'avertiſſoit que tous les honnêtes gens avoient juré & ſigné de répandre juſqu'à la derniere goute de leur ſang, pour l'en empêcher.

Le Roy perſuadé par une ſi franche déclaration que la revolte des Grands étoit preſque univerſelle, ſe mit en devoir de détourner la petite Nobleſſe & le peuple de ſuivre leur exemple, en les noirciſſant dans l'opinion de l'une & de l'autre. Il fit publier une déclaration qui les traitoit d'ennemis de la Patrie, de Seditieux, de Rebeles, & de Perturbateurs du repos public. Il leur imputa les crimes de Rapt & de leze-Majeſté, pour luy avoir enlevé la chere perſonne de ſon frere, & pour être entrez en Ligue ſans ſa permiſſion. Il ſoûtint que leur intention étoit d'expoſer encore une fois l'Etat au pillage des Anglois ; & neanmoins il ajoûta que pour les ſurmonter autant en clemence qu'il les ſurpaſſoit en droit, il accordoit grace à ceux qui abandonneroient la Ligue dans ſix ſemaines, & le viendroient trouver.

Les forces qui luy étoient reſtées ne conſiſtoient qu'en vingt-quatre mille ſoldats ; & ce nombre pouvoit ſuffire pour opprimer d'abord les plus foibles des Revoltez, ſi on les attaquoit avant que l'armée de la Ligue arrivât à leur ſecours. Le Duc de Bourbon étoit de ceux-là, & le Roy avoit des raiſons particulieres de reſſentiment contre luy. Il étoit ſon beau-frere, & non-

obſtant on le ſoupçonnoit d'être auteur de la Ligue. Le Roy venoit d'apprendre qu'il y avoit attiré les Bourguignons ; & qu'il s'étoit le premier déclaré en faiſant arrêter un des domeſtiques de ſa Majeſté qui étoit le Seigneur de Cruſſol, & deux de ſes principaux Officiers le Chancelier Travelle & le Treſorier Doriole, & en ſaiſiſſant les deniers Royaux qu'on levoit dans le Bourbonnois. On a déja remarqué que le Duc de Bourbon étoit en Flandres ; & tout le ſoin qu'il avoit pris pour la ſureté des Provinces qui luy appartenoient, ſe reduiſoit à ſept cent lances qui les gardoient ſous la conduite du Duc de Nemours & des Seigneurs d'Armagnac & d'Albret. Ces Troupes ſe trouverent trop foibles, pour défendre contre le Roy un Pays où il n'y avoit point de Places, & qui par conſequent ſeroit obligé de recevoir la loy de celuy qui ſeroit le maître de la campagne. Elles lâcherent par tout le pied ; & on les auroit enfin accablées dans Moulins ville Capitale du Bourbonnois, ſi elles n'euſſent demandé à capituler. Le Roy avoit reſolu de ne les recevoir qu'à diſcretion : mais l'avis que le Comte de Charolois approchoit de Paris, & la crainte qu'il ne s'en emparât, firent que ſa Majeſté leur accorda une amniſtie en bonne forme.

Le Duc de Nemours fut le ſeul qui s'en rendit indigne par un trait d'infidelité, qui ne fut pas mêmes approuvé par ceux qui en profiterent. Il alla joïndre l'armée des Confederez huit jours aprez

aprez avoir donné ſa parole de ſervir dans les Troupes de ſa Majeſté, & il eut ſujet de s'en repentir : car encore qu'il eût été depuis compris dans la paix du Bien Public, le Roy ne laiſſa pas de trouver occaſion de luy faire trancher la tête, comme l'on verra dans la ſuite de cette Hiſtoire.

Le Comte de Charolois étoit en effet arrivé devant Paris ; & la diligence du Roy pour le prévenir auroit été inutile, quoy que ſa Majeſté marchât à tres grandes journées, & qu'elle eût pour ſe hâter davantage laiſſé ſon Infanterie en chemin, ſi le Conſeil de guerre des Bourguignons eût été plus intelligent dans l'art militaire, dont il avoit neanmoins la ſouveraine direction. Mais lorſque l'armée des Pays-bas compoſée de quatorze cent lances, de huit à neuf mille Archers, & d'un tres grand nombre de Fantaſſins dont les Auteurs ne conviennent pas, fut à la vuë de la Ville Capitale du Royaume, on ſuſpendit ſa marche pour déliberer ſi on luy accorderoit la permiſſion d'attaquer les Pariſiens qu'elle ſe promettoit d'inſulter, quoyque le Maréchal de Rohault y fût entré avec quelques lances.

Le reſultat du Conſeil des Bourguignons fut, qu'il ne faloit rien hazarder ; & l'on traita de temeraire Hautbourdin, qui répondoit de la priſe de Paris pourvu qu'on luy permît de l'attaquer ce jour-là, ou le lendemain matin, avec la Cavalerie qu'il commandoit, qui s'étoit offerte

de mettre pied à terre pour donner l'eſcalade. On n'opina pas mieux dans l'aſſemblée ſuivante, où il s'agiſſoit de reſoudre ſi l'armée du Comte de Charolois paſſeroit la Seine. Les Officiers ſubalternes prétendirent que ce Comte avoit plus que ſuffiſament ſatisfait à ſon honneur & à ſa promeſſe en traverſant les rivieres de Marne & de Somme; & que comme les Ducs de Berry & de Bretagne ne l'étoient pas venu joindre, quoy qu'ils en euſſent donné leur parole poſitive, ils ne devoient pas trouver mauvais que les Bourguignons quittaſſent la partie en leur imputant de l'avoir rompuë, & s'en retournaſſent en Flandres.

On comptoit les ſuffrages dans ce Conſeil de guerre au lieu de les peſer; & les petits Officiers qui y étoient tous appellez l'auroient emporté ſur les Grands qui concluoient à paſſer la Seine, ſi Rouville Gentilhomme de Normandie qui s'etoit élevé par ſon adreſſe à la Charge de Vice-Chancelier de Bretagne, & qui demeuroit en qualité de Député du Duc ſon Maître auprez du Comte de Charolois, ne ſe fût ſervi de cette ruſe pour appuyer le ſentiment des Officiers Generaux qui concluoient au paſſage de la Seine. Il avoit fait proviſion de force blancs ſignez des Ducs de Berry & de Bretagne; & il en remplit deux d'autant de lettres de ces Princes, qui portoient qu'ils n'étoient qu'à deux journées de Paris. Ils conjuroient le Comte de Charolois de venir au devant

d'eux, parce qu'ils apprehendoient que le Roy ne ſe mît au milieu pour empêcher la jonction des Bretons avec les Bourguignons ; & n'attaquât ſeparément celle des deux nations qui paroîtroit la plus foible, pour tourner aprez qu'il l'auroit défaite ſes armes contre l'autre.

L'Ecriture de ces lettres étoit toute fraîche quand on les lut dans le Conſeil, cependant on n'y reconnut point qu'elles fuſſent ſuppoſées. Le Comte de Charolois les trouvoit conformes à ſon intention, parce qu'une Dame * luy avoit écrit que l'Armée Royale s'avançoit avec une extrême diligence. Il croyoit qu'il y alloit de ſon honneur de faire la moitié du chemin, & il inſiſta ſi fortement ſur le trajet de la Seine, qu'il l'obtint. Ses Troupes à la verité étoient plus fortes en toute maniere que celles du Roy, mais elles luy devinrent inferieures en hommes d'armes par cette rencontre.

* On n'a pas trouvé ſon nom.

La guerre civile de France avoit donné lieu aux Maiſons les plus illuſtres qui y avoient le plus à perdre, de ſe diviſer, & d'entrer dans les deux partis ; afin que celuy de la famille qui ſe trouveroit du côté des vainqueurs, ſauvât la vie & les biens de celuy qui ſeroit entre les vaincus. Ainſi le Duc de Calabre s'étant déclaré pour la Ligue, Charles Comte du Maine ſon couſin germain paternel cadet de la Maiſon d'Anjou étoit demeuré dans le devoir ; & le Roy luy avoit donné ſept cent lances pour empêcher s'il étoit poſſible les Bretons

d'entrer dans l'Anjou, ou du moins pour obſerver & pour embaraſſer leur marche. * Le Comte du Maine avoit été trop foible pour executer le premier de ces ordres, mais il s'étoit admirablement aquité du dernier. On l'avoit toûjours vu à la tête, aux flancs, ou à la queuë de l'armée de Bretagne. Il luy avoit enlevé des quartiers & des convois; & il avoit ſi bien pris ſes meſures, qu'elle n'avoit pu l'engager au combat. Il s'étoit degagé d'un grand nombre d'embuches qu'elle luy avoit dreſſées; & il avoit joint le Roy à Chartres, quelques heures avant que l'armée de Bourgogne arrivât à Lonjumeau. Il ſembloit que le Roy qui n'avoit point là d'Infanterie, ne dut point hazarder la bataille: cependant les plus experimentez de ſes Officiers generaux furent d'avis, qu'il étoit non ſeulement utile, mais encore neceſſaire de combattre.

* Dans les ordres du Roy à ce Comte.

Leurs raiſons ſe reduiſirent à deux. L'une qu'il ſeroit impoſſible aux quatorze cent lances de Bourgogne de ſoûtenir l'effort des deux mille deux cent lances du Roy; qui les renverſant ſur leur Infanterie, la rendroit inutile. L'autre que les affaires de ſa Majeſté ſeroient dans un état pitoyable, ſi l'armée des Ducs de Berry & de Bretagne toute compoſée de vieux ſoldats joignoit les nouvelles Troupes de Bourgogne; parce qu'il faudroit alors que le Roy en combattant s'expoſât, & tous ceux de ſes Sujets qui luy étoient demeurez fidéles, à une mort inévitable;

ou que pour differer sa perte de quelques semaines, il s'enfermât dans une Place où il seroit incontinent assiégé.

Mais la prevoyance du Roy alloit plus loin que celle de ses Officiers generaux. Il consideroit que s'il perdoit la bataille, la Monarchie Françoise periroit infailliblement; puisque les Rebelles n'ayant plus à dépendre que d'un Prince d'aussi peu de vertu qu'étoit le Duc de Berry, s'en déferoient en toute maniere; ou s'ils n'étoient point assez méchans pour commettre un crime de cette nature, ils se serviroient de l'autorité de ce Duc pour se rendre tout-à-fait Souverains chacun sur ses Terres, & le reduiroient ensuite à la condition privée. Cependant il étoit contre la prudence de hazarder la Monarchie en quelque cas que ce fût; & le Roy sur ce principe dit en plein Conseil de guerre, qu'il étoit venu de Poitou pour sauver Paris; & que s'il pouvoit penetrer jusques-là sans combattre, il le feroit, comme étant persuadé que la conservation du Royaume étoit attachée à celle de sa Ville Capitale.

C'est icy que les rélations des Historiens obscurcissent de sorte la verité par leurs differences, & mêmes par leurs contrarietez, qu'il est presque impossible de la reconnoître. Philippe de Comines, qui seul a presque autant d'autorité que tous les autres ensemble, dit aprez l'avoir appris de la propre bouche du Roy, que sa Majesté se defiant de Breze grand Sénechal de Normandie, luy

demanda s'il n'étoit point Ligueur : Que Brezé de qui le genie étoit de tourner en raillerie les choſes les plus ſerieuſes, repartit galament que la Ligue avoit ſon ſeing · mais que ſa perſonne étoit, & demeureroit juſqu'au dernier ſoupir avec ſa Majeſté. Que le Roy charmé de cette réponſe, donna ſon avant-garde à commander à Brezé ; qui la faiſant auſſi-tôt avancer contre les Bourguignons, dit à l'oreille d'un de ſes confidens qu'il mettroit ce jour-là les deux armées ſi prez l'une de l'autre, que celuy-là ſeroit bien habile qui les ſepareroit ſans combattre.

Les autres Hiſtoriens ſans en excepter aucun, ſoûtiennent que l'intention du Roy avoit été de combattre, quoy qu'il en pût arriver ; & qu'il n'avoit conſulté ſes Officiers de guerre, que pour leur faire approuver le deſſein ſecret qu'il avoit formé d'attaquer les Troupes du Comte de Charolois les premieres. Que Brezé s'étoit obſtiné à prétendre que pendant que les forces du Roy étoient entieres, il les faloit employer contre les plus agguerries des Troupes ennemies qui étoient celles des Ducs de Berry & de Bretagne, parce que ſi l'armée de ſa Majeſté leur paſſoit ſur le ventre, celles du Comte de Charolois ſe mettroient d'elles-mêmes en fuite : au lieu que pour peu de gens que ſa Majeſté perdît à défaire le Comte de Charolois, elle ne ſeroit plus en état de reſiſter aux Troupes des Ducs de Berry & de Bretagne. Que le Roy fâché de ne pouvoir ny

convaincre ni ramener Brezé, luy avoit témoigné la défiance qu'il avoit de luy ; & que Brezé pour la faire ceſſer, ou par deſeſpoir, étoit allé choquer le plus fort Eſcadron du Comte de Charolois.

Il y auroit de l'indiſcretion a prononcer ſur cette matiere, & de la temerité à n'être pas de l'avis de Comines, ſi l'on étoit certain que le Roy n'eût pas tâché de couvrir aux dépens de la verité la faute qu'il fit, en oppoſant l'armée Royale fatiguée d'une longue marche, ſans luy donner loiſir de reſpirer, aux Troupes repoſées du Comte de Charolois, qui étoit plus irrité que les autres Liguez ; & qui d'ailleurs ſe trouvoit prévenu de l'opinion, que rien n'étoit capable de reſiſter au premier effort de ſes Troupes.

Quoy qu'il en ſoit, Brezé parut avec l'avantgarde du Roy le dix ſept de Juillet mil quatre cent ſoixante cinq à la vuë de Montlehery. Le Comte de Saint Pol qui y avoit paſſé la nuit avec l'avant garde du Comte de Charolois croyant avoir ſur les bras toutes les forces du Roy, dépêcha en toute diligence vers le Comte de Charolois qui logeoit à Lonjumeau avec le reſte de ſon armée, pour l'avertir que ſon Avantgarde étoit perduë, ſi elle ne recevoit promptement du ſecours.

Le Comte de Charolois demeura quelque temps à ſe reſoudre, parce qu'il avoit choiſi pour champ de bataille la plaine de Lonjumeau. Mais enfin il envoya le Bâtard de Bourgogne avec des Troupes à Montlehery, & le ſuivit

avec le reſte de ſon armée. Il trouva le Comte de Saint Pol en poſture de ſe défendre contre l'armée Royale, qui paſſoit lentement au travers de la forêt de Trefou. Il n'en étoit encore ſorti que quatre cent Cavaliers, qui ſe rangeoient derriere un foſſé couvert d'une haye, à meſure qu'ils défiloient : mais l'inégalité du terrain, les bruieres, & les buiſſons dont il étoit embaraſſé, empêchoient d'y former aucun Eſcadron. Et de fait les deux partis demeurerent d'accord aprez la bataille, que ſi le Comte de Charolois à ſon arrivée eût chargé les François, il auroit infailliblement défait, tant ceux, qui étoient déja paſſez, que les autres à meſure qu'ils euſſent paſſé, & auroit ainſi remporté une entiere victoire ſans rien hazarder. * Mais outre qu'il ne ſçavoit point aſſez la guerre pour profiter d'une ſi favorable occaſion, une ancienne coûtume des Bourguignons luy fit perdre le temps qui luy auroit été neceſſaire pour executer ce deſſein.

* Dans la relation de cette bataille. Je l'ay vuë entre les manuſcrits de Mr. de Bethune.

Les plus conſiderables d'entre eux avoient appris de leurs Ancêtres, que le point d'honneur conſiſtoit à combattre à pied dans les batailles rangées ; & ce fut pour les imiter, qu'ils deſcendirent de cheval auſſi-tôt qu'ils ſe virent en preſence de l'Ennemy. Les autres Cavaliers du même party ſuivirent leur exemple, & l'armée du Comte de Charolois ſe trouva enfin toute compoſée de Fantaſſins : mais elle ne marcha pas long-temps en cette poſture, ſans appercevoir qu'elle

qu'elle avoit commis une faute d'extrême importance. On a déja remarqué que le chemin étoit extraordinairement difficile ; & les hommes d'armes de ce Comte appesantis par leurs harnois, avoient de la peine à se remuer. Leurs Archers quoy qu'armez plus à la legere, ne pouvoient pas non plus agir avec toute l'agilité necessaire pour franchir les mauvais pas ; & les uns & les autres qui faisoient mener à leurs valets leurs chevaux par la bride, s'aviserent de remonter dessus. Ils le firent à la verité : mais comme les hommes d'armes avoient besoin que leurs Archers les aidassent à monter à cheval, de mêmes qu'ils avoient eu besoin d'eux pour en descendre, le temps qu'ils employerent à ces deux actions leur fit perdre l'occasion de défaire l'armée Royale, & luy donna le loisir de sortir toute entiere de la forêt.

Le Roy qui ne pouvoit plus retourner sur ses pas sans s'exposer au peril évident d'être défait dans sa retraite, & sans abandonner Paris à la discretion de ses ennemis, se mit à l'aîle droite de son armée ; & manda à Brezé qui commandoit la gauche, de commencer le combat. Il n'étoit possible ny de l'éviter ny de le differer ; à cause que les Troupes que le Comte avoit dérachées de son armée avoient pousse les Archers du Roy jusques dans Montlehery, & y avoient mis le feu. Ce leger avantage avoit donné aux Bourguignons tant de confiance en leur propre

valeur, qu'ils auroient de leur côté commencé ſans ordre l'attaque, quand mêmes on ne leur eût pas ordonné de le faire.

Le Comte de Charolois qui les connoiſſoit beaucoup mieux qu'il ne les gouvernoit, jugea qu'il étoit plus à propos de profiter de la diſpoſition où ils étoient, que de s'y oppoſer en vain; & leur donna le ſignal de la bataille, aprez s'être mis à la tête de ſon aîle droite, & avoir laiſſé la gauche aux ſoins du Comte de Saint Pol. Le ſuccez des deux armées fut égal, puiſque leurs aîles droites renverſerent les aîles gauches qui leur étoient oppoſées. Car le Roy * pouſſa avec tant d'impetuoſité les hommes d'armes du Comte de Saint Pol, qu'il les jetta ſur leurs Archers; & ceux-cy contraints de s'ouvrir, donnerent entrée aux François, qui les taillerent en pieces. Le jeune Seigneur de Lalain y fut tué; & ceux qui ne demeurerent pas ſur le champ de bataille furent pourſuivis juſqu'à l'entrée de la forêt, où ils ſe cacherent.

* Dans la lettre de M. de Bailleul qui étoit alors auprés du Roy, communiquée par M. de la Londe.

Le Comte de Charolois rompit auſſi l'aîle gauche du Roy, parce que Brezé qui la commandoit eut le malheur d'être tué au premier choc des hommes d'armes; & le Comte du Maine & l'Amiral de Montauban qui devoient le ſoûtenir, tournerent bride avec les huit cent lances qu'ils commandoient. Comme la perte fut égale des deux côtez, la conſternation le fut auſſi; & les deux partis n'eurent point de repro-

che à ſe faire ſur cet article, qui ne fût ſujet à récrimination. Les plus braves y furent ſaiſis d'une peur reciproque. Ils fuïrent preſque auſſi loin les uns que les autres ; & s'il y en eut entre les Bourguignons qui ne s'arrêterent qu'aprez être arrivez au Queſnoy dans la Province de Hainaut, il y en eut entre les François qui ne ſe reconnurent que lorſqu'ils furent à Luſignan dans le Poitou.

Mais cette avanture ne fut pas ſi bizarre que celle des deux Generaux, qui s'imaginerent reciproquement d'avoir remporté une entiere victoire. Le Comte de Charolois en fut ſi perſuadé, qu'il pourſuivit une demie lieuë les Fuïards de l'aîle gauche du Roy. Il ne défera pas d'abord à l'avis qu'Antoine le Breton Gentilhomme de Luxembourg luy porta, que le Roy aprez avoir défait le Comte de Saint Pol venoit à luy, & il falut que Contay vint en perſonne le déſabuſer. L'autorité de ce vieux Officier luy fit tourner bride ; & la premiere marque qu'il eut de n'être pas vainqueur, fut qu'en retournant vers le champ de bataille aucun des ſiens ne ſe joignit à luy. Il fut pourtant aſſez heureux pour ne point trouver d'ennemis juſqu'au Château de Montlehery, qui tenoit pour le Roy. Il y apperçut devant la porte les Hoquetons de ſa Majeſté ; & il n'auroit pu éviter de ſe rendre à leur diſcretion, s'ils ſe fuſſent mis en devoir de l'attaquer, ou de l'empêcher de paſſer. Mais ils ne firent ny

l'un ny l'autre, ſoit qu'ils priſſent le Comte de Charolois & ſa Troupe pour des gens de l'aîle gauche du Roy qui venoient joindre la droite, ou qu'ils n'oſaſſent s'éloigner tant ſoit peu du lieu où ils avoient été mis en faction de peur que les Bourguignons ne s'en ſaiſiſſent. Le Comte ne laiſſa pas d'être immediatement aprez expoſé à un tres grand danger. Il rencontra un corps de Cavalerie Françoiſe plus fort que le ſien qui le reconnut, & luy cria de ſe rendre. Le refus qu'il en fit, luy attira pluſieurs coups qui le bleſſerent à la gorge & à l'eſtomac; & déja Saint Belin & Champeroux l'avoient ſaiſi par ſon braſſart droit, lorſqu'un de ſes domeſtiques nommé Cadet extraordinairement vigoureux & monté à l'avantage, pouſſa avec tant d'impetuoſité ſon cheval entre le Comte & les deux Seigneurs François qui le tenoient, qu'il les contraignit de lâcher priſe.

Le Comte ſorti de leurs mains piqua à toute bride vers un eſcadron des ſiens, qu'il reconnut aux Croix de Bourgogne, quoy que les guidons en fuſſent preſque tous déchirez. Il le trouva dans une telle conſternation, que ſi les François l'euſſent attaqué il ne leur auroit fait aucune reſiſtance. La preſence du Comte le raſſura; & les autres Eſcadrons qui s'y joignirent incontinent aprez, donnerent au Comte la reſolution dont il avoit beſoin pour attendre les François de pied ferme. Il ſe croyoit mêmes en état de les

aller chercher, lorſque le Comte de Saint Pol aprez avoir rallié dans la forêt l'aîle gauche des Bourguignons, qui avoit été rompuë à laverité, mais avec peu de perte, ſortit de ſon azile ; & renforça tellement le Comte de Charolois, que les Bourguignons devinrent encore une fois les plus forts.

Le Roy n'avoit été ny moins embaraſſé ny moins en danger en pourſuivant l'aîle gauche des Bourguignons, que l'avoit été le Comte de Charolois en pourſuivant l'aîle gauche du Roy. Sa Majeſté s'étoit trouvée au milieu des Ennemis ; & ceux qui l'y avoient accompagnée, ne l'avoient pas vuë s'en développer. Ainſi le bruit courut qu'elle y avoit été tuée ; & produiſit tout faux qu'il étoit, le même effet que s'il eût été veritable.

Les Cavaliers François qui n'avoient point d'attachement particulier à la perſonne du Roy, ſe retirerent du combat le plus ſecretement qu'il leur fut poſſible, afin d'éviter l'échafaut dont ils étoient menacez, ſi on les trouvoit les armes à la main contre le Duc de Berry qu'ils prenoient déja pour leur Roy. Ceux qui reſterent ne ſçavoient à quoy ſe reſoudre, lorſque le Roy ſortit de la forêt, & les rejoignit. Il fit ceſſer la déſertion par la même voye, qu'il ſçavoit avoir autrefois reüſſi à Pirrhus Roy des Epirotes. Il ôta ſon caſque, & paſſa le viſage découvert au travers de ſes Troupes. Il ne les eut pas plûtôt raſſurées, qu'il

les mena droit à l'Artillerie des Bourguignons. Il la trouva ſi bien environnée de chariots ; & les coups qu'elle luy tira éclaircirent ſes rangs de ſorte, qu'il fut reduit à s'aller couvrir du foſſé & de la haye où la bataille avoit commencé. Il y fit ſi bonne mine nonobſtant qu'il fût tout en ſueur, que le Comte de Charolois, quoy que plus fort que luy du tiers, n'oſa ou ne jugea point à propos de paſſer à ſon tour le foſſé pour le charger.

Ainſi finit la bataille de Montlehery ſi extraordinaire dans ſes principales circonſtances, qu'il n'y en avoit point eu de ſemblable dans les ſiécles paſſez. Le Roy qui la commença n'avoit pas deſſein de combattre ; & manquoit des deux choſes neceſſaires pour la gagner, qui étoient l'Infanterie & l'Artillerie. Les Bourguignons y commirent d'abord deux fautes irreparables, qui ſuffiſoient pour leur entiere ruïne, & pourtant ils ne furent pas vaincus.

Le Roy avoit eu le ſoin d'avertir le Maréchal de Rohault de venir au devant de luy avec toute la Cavalerie & l'Infanterie qu'il pourroit tirer de Paris, afin que les Bourguignons que l'on croyoit être dans la plaine de Lonjumeau fuſſent excitez à laiſſer paſſer ſa Majeſté, par la crainte qu'ils auroient d'être défaits ſi on les attaquoit en même temps par devant & par derriere. Mais le Roy au lieu de donner à celuy qu'il dépêchoit vers le Maréchal une lettre en chiffre, luy en donna une

qui contenoit en termes précis & intelligibles tout ce que ce Maréchal devoit faire. Le porteur trouva la garde avancée des Bourguignons, qui le prirent avec ſa lettre, & la preſenterent à leur Chef. Le Comte de Charolois y lut l'intention des François dans toute ſon étenduë, & la prévint en faiſant avancer ſon avant-garde juſqu'à Montlehery.

Les Bourguignons qui venoient de profiter de la faute du Roy, en commirent à leur tour une auſſi grande que celle-là. Il faloit pour aller aux François qu'ils traverſaſſent un champ fertile ſemé de féves & de bleds preſque meurs, qui embaraſſoient extraordinairement leur marche. On leur avoit ordonné de s'arrêter trois fois en paſſant au travers de ce champ, afin de prendre autant de fois haleine. Rien ne les empêchoit d'obeïr; puiſque d'un côté l'ennemy étoit encore trop loin, & que de l'autre il ne s'agiſſoit pas de gagner l'avantage du terrain. Cependant ils traverſerent le champ d'une ſeule courſe; & ſe trouverent ainſi hors haleine quand il s'agît de commencer le combat. Il reſtoit encore trois heures de jour, lorſque les deux armées aprez s'être ralliées, revinrent au même lieu où elles s'étoient choquées. Il y avoit aſſez de temps pour voir à laquelle des deux demeureroit la victoire: mais elles avoient paſſé de l'excez du courage à l'excez de la précaution. Elles ſe craignoient autant qu'elles s'étoient d'abord mépriſées; & ce fut

là ce qui les reduiſit à ſe contenter de ſe regarder, & de ſe morguer l'une l'autre juſqu'à la nuit, que le Roy croyant avoir ſatisfait à ſon honneur alla coucher à Corbeil, & le lendemain à Paris.

Les Hiſtoriens ne conviennent pas du nombre des morts. Ceux qui le font monter plus haut, vont juſqu'à trois mille cinq cent ; & ceux qui en mettent le moins, le reduiſent à deux mille. Mais il eſt conſtant que la perte des hommes d'armes fut à peu prés égale des deux côtez, & qu'il y demeura plus d'Archers Bourguignons. Les François eurent deux fois l'occaſion de vaincre entierement, & la perdirent la premiere fois faute d'Infanterie qui achevât de défaire ceux que la Cavalerie avoit rompus avant qu'ils euſſent le loiſir de ſe rallier.

La ſeconde par le faux avis de la mort du Roy, qui fit retirer ceux qui euſſent infailliblement aidé ſa Majeſté à vaincre. Enfin on obſerva que les Charges militaires de ceux qui étoient morts en combattant vaillamment, furent preſque toutes données des deux côtez à des gens qui avoient fui ; & que les plus braves tant François que Bourguignons, demeurerent ſans recompenſe.

Le Comte de Charolois paſſa la nuit ſur le champ de bataille ; ſoit qu'il ne fût pas en état d'aller plus loin, ou qu'il cherchât à ſe vanter par-là d'avoir remporté la victoire. Il ne ſe couvrit

vrit que de ſes chariots, à cauſe que ſes gens de guerre étoient trop fatiguez pour remuer la terre, & il y eut peu de repos. Car un bruit ſe répandit bien-tôt dans ſon camp, que le Maréchal de Rohault étoit arrivé à Montlehery, où l'on ſuppoſoit que l'armée du Roy paſſât la nuit: Qu'il l'avoit renforcée des Troupes qu'il commandoit, & des Pariſiens les plus agguerris : Que la preſence d'un ſecours ſi conſiderable l'avoit animée à recouvrer le champ de bataille qu'elle avoit abandonné ; & qu'elle venoit charger les Bourguignons, aſſurée de les trouver hors d'état de ſe défendre. Les bleſſez que l'on en avoit informez les premiers, firent un cri qui augmenta le tumulte. La conſternation s'y mêla ; & devint ſi generale, que le Comte de Charolois fut contraint pour la faire ceſſer d'aſſembler le Conſeil de guerre, ſans attendre le retour des Cavaliers qu'il avoit envoyez apprendre des nouvelles de l'Ennemy.

Le Comte de Saint Pol & ſon frere naturel Hautbourdin crurent que l'armée Royale ſe fût retranchée dans Montlehery ; & conclurent de ce faux principe que l'unique expedient capable de ſauver les Bourguignons, conſiſtoit à ne leur donner que deux heures de repos, qui ſeroient employées à mettre le feu aux chariots & au bagage. Ils ajoûterent que l'on ne reſervât que ce que les Cavaliers & les Fantaſſins pourroient commodément emporter, & que l'on n'emmenât que

l'Artillerie. Leurs raiſons furent qu'aucun des leurs, ſans en excepter le Comte de Charolois, n'éviteroit la mort ou la priſon, s'ils étoient attaquez dans l'état où ils ſe trouvoient, par le Roy d'un côté, & par le Maréchal de Rohault & les Pariſiens de l'autre. Que les Bourguignons avoient entierement ſatisfait à leur reputation, en executant au de-là de ce qu'ils avoient promis par les articles du Traité de Ligue; & en paſſant ſeuls la Seine, quoy que leurs Confederez euſſent promis de les joindre avant qu'ils arrivaſſent au bord de cette riviere. Qu'encore que l'Ennemy ne les pût vaincre, ils ne laiſſeroient pas d'être perdus; puiſqu'il n'y avoit pour les affamer, qu'à les tenir enfermez entre la Seine & la Loire. Que les Ducs de Berry & de Bretagne n'étant pas venus à point nommé, il y avoit lieu de préſumer qu'ils ne l'avoient pu, ou qu'ils ne l'avoient pas voulu; & qu'en l'un & l'autre de ces cas ils n'auroient pas ſujet de ſe plaindre qu'on leur eût manqué de parole, puiſqu'outre qu'ils en avoient manqué les premiers, on les avoit conſiderablement ſervis en eſſuyant la premiere impetuoſité de l'armée Françoiſe; & en l'affoibliſſant de ſorte, qu'il ne tiendroit qu'à eux lorſqu'ils arriveroient tous frais, de la défaire.

Tous les autres Officiers furent du ſentiment de Saint Pol & de Hautbourdin, à la reſerve de Contay qui s'étoit abſtenu de parler; ſoit que le dépit qu'il avoit eu d'oüir propoſer une ſi

lâche retraite, l'eût empêché de parler, ou qu'étant ennemi déclaré du Comte de Saint Pol, il craignît que l'on n'imputât à leur ancienne querelle tout ce qu'il diroit contre son avis. Mais le Comte de Charolois l'ayant enfin obligé de s'expliquer, il luy repartit nettement qu'il faloit vaincre ou mourir au lieu où ils étoient, en donnant dez le lendemain au point du jour une seconde bataille; * parce que si les Bourguignons appercevoient que l'on brulât leurs chariots & leur bagage, ils se débanderoient aussi-tôt pour retourner chacun dans sa maison; & les Payſans François en tueroient beaucoup davantage sur les chemins, qu'il ne s'en perdroit dans une seconde bataille, pour sanglante qu'elle fût.

* Dans le Discours de Contay.

Le Comte de Charolois à qui la défaite de l'avant-garde du Roy avoit inspiré une présomption qui dura autant que sa vie, appuya si fortement l'avis de Contay, que la plûpart de ses Officiers y revinrent, de crainte de passer pour lâches dans son idée en s'obstinant plus longtemps à soûtenir le leur, parce qu'il avoit assez témoigné le jugement désavantageux qu'il en feroit. L'ordre leur fut donné de tenir leurs soldats prêts pour le combat du lendemain; & ils étoient déja retournez chacun en son quartier, lors que les coureurs envoyez aux nouvelles rapporterent faussement au Comte de Charolois, que l'armée Royale se preparoit infailliblement à l'execution d'un dessein d'extrême importance. La cau-

ſe de leur erreur procedoit de ce qu'ils n'étoient point allez bien loin ; ſoit que la crainte de trouver un parti des ennemis plus fort que le leur les en eût empêchez, ou qu'ils euſſent en ſçavoir aſſez pour faire leur rapport.

Le Roy en partant de Montlehery avoit commandé de mettre le feu aux poudres qu'il ne pouvoit emporter ; & on luy avoit obéi avec tant de précipitation & de negligence, que le feu avoit pris à des chariots, d'où il étoit paſſé à la haye du foſſé qui avoit le matin ſeparé les deux armées. Cet embraſement duroit encore, lorſque les Coureurs du Comte de Charolois s'étoient mis en campagne ; & comme ils ne le voyoient que de loin, ils le prirent pour des feux que les François avoient allumez pour leur commodité, ou pour ſe garentir de ſurpriſe. Ils rentrerent à minuit dans leur camp ; & les autres Coureurs qui en partirent deux heures aprez, n'auroient pas été mieux inſtruits qu'eux, s'ils n'euſſent rencontré au point du jour un Gentilhomme Bourguignon que les François avoient pris à la bataille.

Le Roy avoit mieux aimé luy donner la liberté que de le mener à Paris ; où ſa Majeſté ne deſiroit pas qu'il dît, que ny les François, ny les Bourguignons n'avoient vaincu ; & ce Gentilhomme ravi de revoir les ſiens, leur apprit que l'armée Royale étoit allée du côté de Paris. Ils furent ſi ſurpris de cette agreable nouvelle, qu'ils ne la crurent qu'aprez qu'ils eurent eux-mêmes recon-

nu que ce qu'on leur disoit étoit veritable. Ils entrerent dans Montlehery : Ils n'y trouverent que les Habitans : Ils s'en retournerent à la hâte ; & la relation de ce qu'ils venoient de voir, fit passer en un moment les Bourguignons de l'extrême consternation à l'extrême confiance. Leur vanité devint insuportable par l'avis certain qu'ils reçurent sur le midy, que les Ducs de Berry & de Bretagne approchoient ; & les mêmes Officiers de l'Armée de Bourgogne, qui douze heures auparavant avoient proposé une honteuse retraite, parlerent de partir sur le champ & sans attendre les autres Liguez, pour aller forcer le Roy dans Paris.

Il est vray que le Comte de Charolois n'y eut point d'égard, mais il est encore vray que la bataille de Montlehery acheva de le pervertir en luy renversant le jugement ; & qu'elle luy laissa une si forte présomption, qu'il ne suivit plus depuis d'autre conseil que le sien, ce qui le perdit. Mais sans rapporter icy par avance des malheurs qui n'arriverent que long-temps aprez, il suffit de remarquer que le Comte de Charolois demeura la seconde nuit sur le champ de bataille par la même consideration de passer pour vainqueur, qui l'avoit porté à y camper la premiere ; & qu'il n'alla que le troisiéme jour à Estampes, tant pour y faire penser plus commodément ses blessez, que pour y joindre l'armée des Princes Liguez. Elle étoit du consentement des Historiens la plus agguerrie, & la plus belle que l'on eût vu

en France ſous la domination des Valois ; & l'on y contoit juſqu'à huit cent hommes d'armes, & cinq mille deux cent autres Cavaliers, qui avoient tous ſervi contre les Anglois. L'apparence du commandement en avoit été déferée au Duc de Berry, mais le Comte de Dunois en exerçoit toutes les fonctions, & à dire le vray les Liguez avoient eu raiſon de partager ainſi le Generalat. * Car d'un côté il y alloit de la reputation de leurs armes que le frere du Roy fût à leur tête, & que le Duc de Bretagne eût auſſi l'ombre de la Lieutenance Generale ; & d'un autre côté ces deux Princes étant également dépourvus d'experience à la guerre, avoient beſoin d'un homme qui ſuppleât à leur défaut.

* Dans les Eloges de ces Ducs.

Le Comte de Dunois n'étoit pas beaucoup éloigné d'Eſtampes, lorſqu'il apprit que l'armée Royale & celle de Bourgogne étoient en preſence l'une de l'autre ; & comme il y avoit apparence qu'elles ne ſe ſepareroient pas ſans combattre, le jeune d'Amboiſe fut envoyé avec un gros Eſcadron de Cavalerie legere pour obſerver s'il ſeroit poſſible de joindre les Bourguignons, ſans paſſer ſur le ventre à l'armée Royale.

D'Amboiſe rencontra ſur ſa route un grand nombre de ſoldats du Roy ; qui l'ayant tous aſſuré que ſa Majeſté avoit perdu la bataille & la vie, l'obligerent à retourner ſur ſes pas pour annoncer aux Princes Liguez cette nouvelle qui changeoit entierement l'état des affaires ; & de

fait la conjoncture étoit ſi delicate, que toute l'étenduë de l'eſprit humain ſuffiſoit à peine pour en prévenir les dangereuſes ſuites. Car il étoit à craindre que le Comte de Charolois ayant ſeul entierement vaincu, ne voulût auſſi recueillir ſeul tout le fruit de la victoire; & monter ſur le Trône au préjudice du Duc de Berry & des Maiſons d'Orleans & d'Anjou, qui en approchoient de plus prez que luy. La foibleſſe du Duc de Berry luy en fourniſſoit le pretexte; & il en trouvoit la facilité dans ſes propres forces, alors plus grandes que celles d'aucun autre Prince Chrêtien.

Le Comte de Dunois qui n'avoit pas moins de pénetration que de valeur, fit ſur cette penſée toutes les réflexions qu'elle meritoit; & jugea que l'unique moyen d'arrêter l'ambition du Comte de Charolois, étoit de la prévenir. Il avoit pour la Monarchie Françoiſe tout le zele qu'il luy devoit à cauſe qu'il y étoit né & qu'il y avoit été élevé; & il reſſentoit de plus pour elle cette tendreſſe inconcevable à quiconque ne l'a point experimenté, qui dure autant que la vie dans le cœur des Heros pour les Etats dont ils ont été les liberateurs. Il étoit aſſuré de perdre ſa reputation avec le fruit de ſes travaux, ſi cette Monarchie periſſoit; & il ſuppoſoit qu'elle dût perir, ſi les Bourguignons s'en emparoient; parce qu'il ſçavoit qu'elle ne s'étoit conſervée que par ſa loy fondamentale, qui en donnoit la proprieté ſolidaire à tous les mâles de la

Maiſon Royale : qui n'en laiſſoit que l'uſufruit à celuy qui regnoit ; & qui les appelloit tous à la ſucceſſion, à meſure qu'ils luy étoient plus proches. La qualité de Prince & le droit de ſucceder à la Couronne au deffaut des mâles legitimes étoit la recompenſe des ſervices du Comte de Dunois ; & il étoit obligé pour la maintenir tant pour ſa perſonne que pour ſa poſterité, d'empêcher le Duc de Berry d'être fruſtré de ſon droit; parce que s'il enduroit que l'on donnât atteinte à l'ordre de la ſucceſſion Royale, on pourroit enſuite revoquer en doute la diſpoſition des Etats d'Orleans & du Roy Charles Sept * en faveur de la Maiſon de Dunois. Enfin ce Comte n'étoit entré dans la Ligue qu'à deſſein de porter le Roy à renoncer à l'alliance de Sforce Uſurpateur du Duché de Milan,& à favoriſer la Maiſon d'Orleans dans le deſſein qu'elle avoit de recouvrer cet Eſtat. Cependant ſi le Comte de Charolois montoit ſur le Trône, il travailleroit plûtôt à ruiner la Maiſon d'Orleans qu'à l'aggrandir, puiſqu'il s'y ſeroit élevé à ſon préjudice.

* Seiſſel dans l'expoſition de la loy Salique.

Ces conſiderations firent aſſembler les Princes, les Seigneurs, & les Officiers liguez ; & le Comte de Dunois leur repreſenta qu'il ne s'agiſſoit pas tant de reconnoître pour Roy le Duc de Berry, puiſqu'il ſuppoſoit que tous ceux qui luy faiſoient l'honneur de l'entendre y étoient reſolus, que de prendre les meſures neceſſaires pour contraindre les Bourguignons de ſe ſoûmettre à

la

la loy fondamentale de l'Etat en cas qu'ils n'en euſſent pas le deſſein. Que le Comte de Charolois étant exclus de la Couronne par cette loi, employeroit ſes premiers ſoins à la renverſer ; & y travailleroit avec d'autant plus d'application, que ſans cela ſon crime luy ſeroit inutile, puiſqu'il n'avoit qu'une fille. Que l'Etat ne pouvoit changer ſans que les Princes & les Grands perdiſſent leur rang, leur credit, leurs Charges, & leurs Privileges ; & que bien loin de ſe remettre en poſſeſſion de ce qu'on leur avoit ôté, comme ils avoient prétendu en ſe liguant, ils alloient tout perdre s'ils attendoient que l'on achevât de les reduire à la condition privée. Qu'il n'y avoit aucun d'eux à qui le Duc de Berry n'eût des obligations, dont il luy ſeroit honteux de n'être pas reconnoiſſant. Au lieu que le Comte de Charolois n'étant redevable de la victoire qu'à ſes Flamands ; & n'éſperant que par leur moyen d'uſurper la Couronne, & ſe maintenir dans ſon uſurpation, partageroit infailliblement entre eux les Fiefs, les Gouvernemens, les Offices, & les Benefices de la Monarchie Françoiſe.

Ces raiſons exagerées avec toute l'éloquence dont le Comte de Dunois étoit capable, animerent de ſorte les Princes, le Maréchal de Loheac, le Comte de Dammartin, les Seigneurs du Bueil & d'Amboiſe, & le reſte de la Nobleſſe liguée, que les plus moderez de l'Armée des Ducs de Berry & de Bretagne opinerent à partir ſur le champ pour chaſſer du

Royaume les Bourguignons, & les plus violens à les aller tailler en pieces. Le Comte de Dunois ouvrit un troiſiéme avis, & le fit enfin agréer aux uns & aux autres. Il conſiſtoit à s'avancer en toute diligence vers le camp des Bourguignons ; & quand on y ſeroit arrivé, à leur déclarer au nom du Duc de Berry qu'ils ſortiſſent du Royaume. S'ils obeïſſoient de bonne grace, on ſe contenteroit de les ſuivre juſqu'à la frontiere de Flandre ſous pretexte de les eſcorter, mais en effet pour obſerver leur marche ; & s'ils refuſoient ou differoient un ſeul moment d'obeïr, on les chargeroit. Il ne fut pourtant pas neceſſaire de part ny d'autre de venir à cette extremité, parce que l'on ſçut incontinent aprez que ny les François, ny les Bourguignons n'avoient gagné la bataille. Que l'avantage & le deſavantage y avoient été preſque égaux. Que le Roy ſe portoit bien, & que ſa Majeſté étoit allée à Paris.

Cette nouvelle qui reduiſoit les Princes liguez à recommencer la guerre civile lorſqu'ils croyoient l'avoir terminée, leur inſpira de plus douces penſées pour le Comte de Charolois. Ils marcherent pour le joindre juſqu'auprez d'Etampes, où il alla au devant d'eux. Ce ne furent que civilitez de part & d'autre : mais il n'eſt rien de ſi dangereux dans les guerres civiles que de violer le ſecret, comme il n'eſt rien de ſi difficile que de le garder. Le Comte de Charolois apprit juſqu'aux moindres particularitez du Conſeil qui avoit été

tenu contre luy, & reconnut le peu d'attachement à la Ligue de celuy qui en étoit le Chef.

Le Duc de Berry appercevant dans les ruës d'Etampes force bleſſez que l'on n'avoit pu dérober à ſa vuë, parce qu'il y en avoit juſqu'à ſept cent, ſe mit à ſoupirer; & lorſqu'on luy en demanda le ſujet, il répondit qu'il auroit mieux aimé n'avoir jamais pris les armes que d'être la cauſe de tant de ſang répandu. Cette marque d'humanité que le Comte de Charolois auroit approuvée dans une autre rencontre, le choqua dans la prévention où il étoit. Il s'imagina que ſi le Duc de Berry prenoit tant à cœur la bleſſure de quelques Soldats étrangers, il ne verroit pas plûtôt les ſiens en pareil état, qu'il ſe reconcilieroit avec ſon frere. Ce Comte conclut de-là que la ligue ne ſubſiſteroit pas long-temps; & prévoyant enſuite que tous les François reünis l'attaqueroient, il rechercha l'alliance d'Edoüard Quatre Roy d'Angleterre, quoy qu'il eût pour luy une effroyable antipathie.

Son Ayeule qui étoit de la Maiſon de Lancaſtre, luy avoit inſpiré ſa haine pour la Maiſon d'York qui regnoit en Angleterre. Cependant il écrivit à ſon Agent à Londres, de negocier ſon mariage avec Marguerite ſœur d'Edoüard. Il n'avoit pas deſſein de le conclure, & il prétendoit ſeulement engager par-là dans ſes interêts les Anglois paſſionnez pour cette alliance. Mais il luy ſurvint depuis des affaires qui le contraignirent

d'agir ſincerement dans ſa recherche ; & d'épouſer la Princeſſe d'Angleterre dont il n'auroit mêmes pu ſouffrir la vuë, s'il n'eût encore plus haï le Roy Loüis Onze qu'elle.

Fin du Troiſiéme Livre.

ARGUMENT
DU
QUATRIEME LIVRE.

LOüIS aprés la bataille de Montlehery ſe retire dans Paris ; où il eſt reduit à de telles extremitez, que ſi les Confederez l'euſſent pourſuivi, ils ſe ſeroient ſans peine ſaiſis de ſa Perſonne, & de la Ville Capitale du Royaume. Mais ils s'amuſent mal à propos aux environs d'Etampes pour ſe rafraîchir ; & donnent ainſi le temps à Loüis de gagner les Pariſiens, en recevant d'eux un Conſeil de dix-huit perſonnes Il part enſuite pour la Normandie, à deſſein d'obliger la Nobleſſe de monter à cheval : mais il retourne bientôt ſur ſes pas, en apprenant que les Pariſiens luy manquoient de parole. Il les trouve traitans avec les Confederez, & rompt le marché. Il fait la ronde la nuit ſuivante ; & trouve ouverte la porte de Saint Antoine vis à vis de Conflans, où étoient les Ennemis. Cela le détermine à ſuivre le conſeil du Duc de Milan ; qui conſiſtoit à les déſunir en accordant à chacun des principaux d'entre eux, tout ce qu'il demanderoit pour ſes interêts particuliers, à condition qu'il abandonnât ceux du Public. Sa Majeſté ſe charge d'aider la Maiſon d'Orleans à ſe mettre en poſſeſſion du Duché de Milan : De fournir à celle d'Anjou vingt mille hommes entretenus pour recouvrer le

Royaume de Naples : De faire épouſer la ſœur de la Reine ſa femme au fils du Comte de Dunois : De reſtituer au Maréchal de Bourgogne la Ville d'Eſpinal, & de donner au Comte de Saint Pol la Charge de Connétable de France. Mais elle auroit eu de la peine de ceder à ſon frere la Normandie, & au Comte de Charolois les Villes ſur la Somme, ſi elle n'y eût été contrainte par la revolte de Roüen, & par la ſurpriſe de Peronne. Le Comte de Charlois en conteſtant avec trop de chaleur les articles de la paix, entre ſans y penſer dans le camp du Roy ; & ſa Majeſté le pouvant retenir, ne juge pas à propos de le faire. La paix eſt ſignée, & obſervée d'abord avec aſſez d'exactitude. Mais le Duc de Bretagne ſe broüille avec les autres Confederez, qui perſuadent les Normands de ne pas permettre qu'il ait aucun pouvoir dans leur Pays. Les Normands ſuivent d'abord l'avis des Confederez. Mais ils penſent enſuite à ſe défaire d'eux ; & les Confederez en étant informez appellent le Roy dans la Normandie, qui en chaſſe aiſément le Duc de Berry & les Bretons. Le Roy met mal les Ducs de Bourbon & de Nemours avec le Comte de Charolois : Le Bâtard de Bourbon avec le Duc de même nom : Le Bâtard d'Armagnac avec le Chef de ſa Maiſon, & avec le Maréchal de Loheac : Le Chancelier de Morviliers avec Juvenal des Urſins : La ſeconde branche de la Maiſon de Bourgogne avec la premiere : Mathieu de Bourbon avec les Ducs d'Orleans & de Calabre : Le Seigneur de Châtillon avec le Duc de Berry : Le Duc de Bourbon avec la Maiſon d'Anjou : Les Croys avec le Comte de Dammartin : Le Connétable de Saint Pol avec le Comte de Lau : Le Comte de Dunois avec le Peuple : Le Duc de

Berry avec les Ducs de Bretagne & d'Alençon : Le même Duc de Berry avec le Comte d'Eu : Le Comte de Charolois avec le Comte d'Eu : Le même Comte de Charolois avec les Sujets de ſon Pere : Le Duc de Bourbon avec les Ducs d'Orleans, d'Anjou, de Bourgogne, & de Bretagne : Le Duc de Calabre avec la Cour de Rome, & avec l'Uſurpateur du Duché de Milan : Le Duc de Nemours avec le Roy d'Arragon, & le Seigneur d'Albret avec le même Roy. Les Ducs d'Orleans & de Calabre meurent, & délivrent Loüis du chagrin qu'il auroit eu d'executer les articles du Traité qui les regardoient. Le Duc de Bourgogne s'engage mal à propos dans la guerre contre les Liegeois, & les oblige à luy demander la paix. Ils la rompent, & il eſt ſur le point de faire mourir trois cent de leurs Otages. Mais Imbercour l'en détourne par un admirable raiſonnement ; & menage ſi bien les Liegeois, qu'il les reconcilie en deux jours avec ce Duc. Tanneguy du Chatel ſe met mal avec le Duc de Bretagne ſon maître, en ſe mêlant de luy faire une correction fraternelle. La Nobleſſe de Bretagne ſe déclare pour Tanneguy, qui ſe laiſſe gagner par le Roy, & commence dans ſon Pays une guerre civile. Le Roy s'en prévaut avec tant d'adreſſe ; qu'il oblige les Ducs de Berry & de Bretagne à conclure avec luy un Traité, par lequel ils abandonnent le Duc de Bourgogne. Sa Majeſté ôte en même temps toute ſorte de communication entre ces trois Princes ; & preſſe le Duc de Bourgogne de quitter les deux autres, puiſqu'ils l'ont quitté les premiers. Ce Duc a de la peine à s'y reſoudre ; & le Roy pour l'y diſpoſer va ſe mettre entre ſes mains dans Peronne, ſans avoir auparavant rappellé ceux de ſes Miniſtres qui excitoient les Liegeois à la revolte. Les Liegeois

ſurprennent Tongres; & le Duc de Bourgogne en prend pretexte d'arrêter le Roy, & délibere trois jours entiers ſur ce qu'il en fera. Sa Majeſté ne ſauve ſa vie qu'en diſtribuant quinze mille écus aux Favoris du Duc, & en mettant ſon nom au bas de vingt-deux Traitez qu'on luy preſente à ſigner. On convaint icy de fauſſeté l'endroit le plus curieux de Philippe de Comines par des pieces authentiques du Treſor des Chartes & du recueil de Lomenie. Le Roy accompagne le Duc de Bourgogne au ſiége de Liege, & y court encore une fois riſque de ſa Perſonne. Cette Ville eſt emportée d'aſſaut, & le Duc s'y vange des quatre revoltes des Aſſiégez.

HISTOIRE DE LOUIS ONZE.

LIVRE QUATRIEME.

Où l'on voit la diſſolution de la Ligue du Bien Public: L'entrevuë de Péronne, & ce qui eſt arrivé de plus ſingulier durant les années 1466. 1467. *&* 1468.

L'Entrée de Loüis Onze dans Paris, au lieu de mettre ſa Majeſté hors de danger, ſembloit l'y engager plus qu'elle ne l'étoit auparavant; puiſqu'elle ſe trouvoit au milieu & preſque à la diſcretion d'un grand peuple porté à la revolte, & d'ailleurs prévenu en faveur de la

Maiſon de Bourgogne. Les Princes Liguez en étoient avertis, & n'avoient qu'à s'approcher avec leur formidable armée pour affamer les Pariſiens, & pour les reduire en peu de jours à ouvrir leurs portes.

Le Roy qui n'avoit pu vaincre les Bourguignons lorſqu'ils étoient ſeuls, & que l'armée de ſa Majeſté étoit entiere, n'étoit pas en état avec le reſte de cette armée fatiguée, & beaucoup diminuée par la bataille de Montlehery, de les ſurmonter, puiſque les autres Confederez les avoient joints. Si ſa Majeſté s'enfermoit dans Paris, elle couroit riſque d'y être priſe, ou livrée à ſes Ennemis; & ſi elle en ſortoit, il étoit aiſé de prévoir que cette Ville Capitale ſe rendroit auſſi-tôt aux Princes, & les autres du Royaume ſuivroient ſon exemple. Il n'y avoit point de remede à un mal ſi preſent; & le Roy mêmes avoüa depuis que ſi les Princes Liguez euſſent marché droit à Paris, & ſans s'arrêter en chemin, ſa Majeſté auroit perdu ſa Couronne. Mais il n'eſt rien de ſi rare & de ſi neceſſaire tout enſemble pour l'execution des grands deſſeins qui dépendent de pluſieurs cauſes, qu'une parfaite intelligence entre ceux qui les ont formez. Cette intelligence ne pouvoit déſormais être dans la Ligue; puiſque d'un côté le Comte de Charolois s'attendoit à voir tournées contre luy les armes de ſes amis ſi le Roy ſuccomboit, & de l'autre les Princes étoient reſolus d'empêcher en toute maniere que ce Comte ne profitât ſeul de la guerre qu'il leur aidoit à faire.

Ainſi l'interêt general de la Ligue qui étoit de reduire au plûtôt le Roy à ce qu'elle deſiroit, ne s'accordant pas tout-à-fait avec l'interêt particulier des François & des Bourguignons, à cauſe de la jalouſie de ces deux Nations; elle ſe trouva ſujete à l'inconvenient ordinaire aux Confederations entre des perſonnes indépendantes, puiſqu'elle laiſſa paſſer inutilement la conjoncture propre pour arriver à la fin qu'elle s'étoit propoſée. Ses Chefs s'amuſerent pluſieurs jours dans Etampes; & prirent de-là la route du Gatinois, pour y paſſer la Seine.

Le Roy profita du loiſir qu'ils luy donnoient, * & n'oublia rien de ce qui ſervoit à gagner l'amitié des Pariſiens. Il leur fit accroire que l'experience luy avoit appris qu'il ne pouvoit ſeul gouverner le Royaume; & il leur demanda un Conſeil d'Etat compoſé de dix-huit perſonnes, dont il y en auroit ſix du Parlement, ſix de l'Univerſité, & ſix de la Bourgeoiſie. Il n'eſt rien ſi aiſé que de ſe tromper, quand on fait toutes les avances neceſſaires pour être trompé. Les Pariſiens s'imaginerent que le temps de la priſon du Roy Jean étoit revenu, & qu'ils donneroient la loy à Loüis Onze comme ils l'avoient donnée à Charles Cinq ſon Bis-ayeul. Ils nommerent les dix-huit prétendus Miniſtres; & le Roy aprés avoir partagé ſon autorité avec eux, acheva de ſe les acquerir par une familiarité plus grande ſans comparaiſon, que celle dont ſes Prédeceſſeurs avoient uſé à l'égard de leurs Sujets dans les temps les plus

* Dans le diſcours du Roy aux Pariſiens.

difficiles. Il affecta de connoître particulierement les Parisiens les plus accreditez. Il se mêla dans leurs conversations, dans leurs festins, dans leurs divertissemens, & dans leurs railleries ; & aprez qu'il leur eut persuadé de cette sorte qu'ils ne trouveroient pas mieux leur avantage avec les Princes qu'avec luy, il leur laissa quatre cent lances sous le Maréchal de Rohault, & fit une course en Normandie à deux fins. L'une d'obliger la Noblesse du Pays, plus nombreuse qu'en aucune autre Province du Royaume à grossir ses Troupes. L'autre pour déconcerter les intelligences que le Comte de Charolois se vantoit d'y avoir.

Les Princes Liguez avertis que le Roy s'étoit éloigné de sa Ville Capitale, crurent qu'ils n'auroient qu'à se montrer pour y être introduits. Ils passerent la Seine à Saint Maturin en Gatinois malgré le Maréchal de Rohault, qui se mit inutilement en devoir de les en empêcher ; & parurent à Charenton avec une armée si formidable, que les Historiens les plus exacts se sont contentez d'en marquer les Cavaliers qu'ils font monter jusqu'à cent mille : personne n'ayant pu, ou ne s'étant donné la peine de conter l'Infanterie. Il n'est rien de si necessaire dans les grandes affaires, ny à quoy l'on supplée moins qu'à la presence d'un Roy habile, & qui gouverne immediatement par luy-même.

Les ordres que Loüis avoit laissez pour la conservation de Paris furent observez avec une extrê-

me exactitude, & l'on mit en uſage toutes les précautions que la prudence ſuggere aux approches de l'Ennemy. Cependant elles ne furent pas ſuffiſantes ; & les bons Serviteurs du Roy devinrent les plus foibles, auſſi-tôt que ſa Majeſté fut partie. Ils s'oppoſerent en vain à la reception d'un Herault, qui venoit ſommer les Pariſiens de la part des Princes de leur envoyer des Députez, & ce Herault eut malgré eux une audiance publique dans l'Hôtel de Ville. On nomma des gens du Parlement, de l'Univerſité, & de la Bourgeoiſie, pour aller complimenter les Princes, & pour écouter ce qu'ils avoient à dire ; & Chartier Evêque de Paris, Prelat * d'ailleurs irreprochable, ſe mit à la tête de la députation. Il en arriva ce que les perſonnes de bon ſens avoient prevu ; puiſque la plûpart de ceux qui étoient allez au camp des Princes, en revinrent gagnez par leurs preſens, ou charmez par l'éloquence du Comte de Dunois, qui leur perſuada tout ce que les Princes avoient écrit dans leur manifeſte. Le mal alla mêmes plus loin ; parce que ceux qui s'étoient laiſſez ſeduire, devinrent autant d'inſtrumens pour corrompre les autres ; & formerent en peu de temps une brigue ſi conſiderable, que les Factieux propoſerent d'abord que l'on fournît aux Princes des vivres pour de l'argent ; & depuis qu'il leur fût libre de venir à Paris quand il leur plairoit, pourvu qu'ils n'y entraſſent pas les plus forts.

* Dans la negociation de Chartier.

L'avis qu'en eut le Roy, luy fit aſſez connoître

la faute qu'il avoit commiſe en s'éloignant de ſa Ville Capitale. Il y retourna avec une diligence qui prévint le bruit de ſon départ de Normandie, & ſurprit les Negociateurs dans la concluſion de leur Traité. Sa Majeſté n'oſa pas neanmoins les punir autant qu'ils le meritoient, & ſe contenta de les bannir de Paris qu'ils avoient voulu livrer aux Ligueurs. Elle empêcha mêmes la recherche de leurs Complices ; & préſuppoſa ſagement que beaucoup de gens leur avoient prêté l'oreille, qui s'en repentiroient. Elle reduiſit tous ſes ſoins à loger ſes Troupes ſous le canon de la Ville du côté des Ennemis : à les y retrancher de ſorte, qu'elles ne puſſent être obligées à combattre que quand il luy plairoit : à leur procurer l'abondance de toutes choſes, en tenant libre la communication de Paris avec la Normandie ; & à obſerver avec une égale exactitude les Ennemis du dehors & ceux du dedans. Cette derniere précaution luy fut la plus utile ; en ce que viſitant un jour à minuit la porte Saint Antoine la plus expoſée aux Princes Liguez campez à Conflans, elle la trouva ouverte ; & les canons qui en défendoient l'accez, encloüez.

Cet évenement luy donna lieu de faire toute la reflexion que meritoit une lettre que François Sforce qui tenoit le Duché de Milan luy avoit écrite. Sforce en envoyant au Roy cinq cent lances & trois mille hommes de pied ſous la conduite de Galeas ſon fils aîné, manda à ſa Majeſté que le meilleur conſeil qu'il

avoit à luy donner, * étoit d'appaiſer en toute maniere les Princes Liguez, en leur accordant ſans diſtinction & ſans reſerve tout ce qu'ils demanderoient. On ne ſçait ſi Sforce n'avoit pas pris garde que ſon avis étoit contre ſes propres intereſts, en ce que les Maiſons d'Orleans & d'Anjou ne manqueroient pas d'inſiſter qu'on les aidât à recouvrer les Etats de Milan & de Genes qu'il avoit pris ſur elles; ou ſi ſe ſentant preſſé de la maladie dont il mourut bientôt aprez, il crut être obligé de conſeiller ſelon ſa conſcience ſon Bienfaiteur & ſon Allié, quoyque le conſeil qu'il donneroit dût tourner à ſon déſavantage. Mais il eſt conſtant que le Roy le ſuivit dans toute ſon érenduë. Qu'il s'obligea de dépoüiller entierement Sforce, & que cependant ny Sforce ny ſon Succeſſeur n'en reçurent aucun préjudice: comme ſi Dieu n'eût pas voulu laiſſer icy-bas ſans recompenſe l'action genereuſe & déſintereſſée d'un homme d'ailleurs tres méchant.

* Dans le 20. Livre de Simoncta.

Les Princes étoient de leur côté preſſez de s'accommoder; car outre qu'ils manquoient de vivres & qu'ils ſe trouvoient ſans argent, ils avoient été contraints faute de fourrage de diſtribuer leur Cavalerie en des quartiers ſi éloignez l'un de l'autre, que l'armée Royale les pouvoit enlever ſeparément, & ſans qu'ils euſſent moyen de ſe ſecourir. Ainſi l'on nomma trois perſonnes de chaque côté pour negocier l'accommodement: de la part du Roy, le Comte du Maine, Bretigni premier Préſident de Toulouſe, & Dauvet qui fut depuis premier Pré-

ſident de Paris ; & de la part des Princes, le Duc de Calabre, & les Comtes de Dunois & de Saint Pol. Les premiers interêts dont on parla dans les conferences furent ceux de la Maiſon d'Orleans, & les Deputez du Roy demeurerent d'accord de deux choſes à ſon égard. L'une qu'elle ſeroit aidée aux dépens de la Couronne à recouvrer le Duché de Milan. L'autre que le Duc d'Orleans & le Comte d'Angoulême qui en étoient les Aînez, & avoient été faits priſonniers les armes à la main pour la défenſe du Royaume à la bataille d'Aſincour, ſeroient remboursez des ſommes qu'ils avoient payées au Roy d'Angleterre pour leur rançon. Le Duc de Calabre obtint enſuite pour la Maiſon d'Anjou qui étoit la ſienne, que le Roy leur fourniroit vingt mille ſoldats, & les entretiendroit juſqu'au recouvrement entier de la Seigneurie de Genes & du Royaume de Naples ; & la Maiſon d'Anjou s'engagea reciproquement à rendre la ville d'Eſpinal en Lorraine avec ſes dépendances à ſa Majeſté, dont elle avoit fait preſent au Duc de Calabre.

Le Duc de Bourbon aſpiroit depuis long temps à l'épée de Connétable : mais le Comte de Charolois eut aſſez de pouvoir ſur luy, pour l'obliger à ſe deſiſter de ſa prétention. Il ſe contenta de prendre du conſentement de ſa Majeſté ſur les Tailles d'Auvergne & du Bourbonnois, la ſomme qui luy avoit été promiſe pour la dot de Madame Royale ſa femme, & de la promeſſe de la premiere Charge qui vaqueroit à ſa bienſéance. Le Duc de

Bretagne

Bretagne ne demanda que le Comté de Montfort qui luy fut incontinent accordé ; & ſa Majeſté renonça de plus indirectement aux quatre prétenſions dont on a parlé dans le Livre précedent qu'elle avoit ſur luy, puiſqu'elle promit de ne les jamais renouveller.

Comme le Comte de Dunois étoit le plus redoutable des Princes Liguez ; & que l'inclination du Roy alloit à donner beaucoup plus aux perſonnes qu'il craignoit qu'aux autres, ſa Majeſté le ſurprit agreablement, en ce que le trouvant ſi moderé qu'il ne demandoit rien pour luy, & qu'il étoit ſatisfait de ce qu'elle faiſoit pour ſes freres, elle crut devoir prévenir ſes deſirs. Elle ſçavoit qu'il avoit beſoin pour ſon fils unique d'une haute alliance, afin de mieux conſerver à ſa poſterité le rang que ſon merite extraordinaire luy avoit acquis ; & elle obtint pour ce fils, que l'on nommoit le Comte de Longueville, la Princeſſe Agnez * fille du Duc de Savoye & ſœur de la Reine, en ſe chargeant de payer la dot de cette Princeſſe. Le Comte de Dunois en eut autant de reconnoiſſance, que ſi la grace qu'on luy faiſoit eût procedé d'un principe de pure generoſité : mais il proteſta que ce qu'il en eſtimoit le plus aprez l'honneur qu'auroit ſon fils de toucher de ſi prez à ſa Majeſté, étoit l'union étroite avec le Duc de Savoye dont il avoit beſoin pour recouvrer le Duché de Milan, en qualité de General de l'armée Françoiſe deſtinée pour cette entrepriſe, dont on luy expedia les proviſions.

* Dans le Contrat de ce mariage.

Le Comte de Saint Pol eut la Charge de Connétable : mais le Roy ne l'accorda pas tant aux inſtances du Comte de Charolois, qu'il le fit par la maxime que ſa Majeſté s'étoit propoſée pour régle de ſa conduite. Cette maxime conſiſtoit à gagner en toute maniere ceux qui avoient le plus de credit dans les Etats voiſins, & le Comte de Saint Pol étoit de ce nombre à la Cour du Comte de Charolois. Il avoit été Favory du Duc de Bourgogne ſon Pere, & il étoit actuellement ſon principal Miniſtre : Il étoit Chef de la Maiſon Imperiale de Luxembourg : Il avoit plus de Terres & de biens dans les Pays-bas, qu'aucun autre aprez le Souverain : Son eſprit étoit ſublime : Son experience rafinée : Son application aux grandes affaires infatigable ; & le nombre de ſes amis ſi grand, qu'il auroit pu, tout particulier qu'il étoit, lever en un beſoin des armées.

Sa Majeſté qui l'avoit connu à la Cour de Bourgogne, préſuppoſa que le Comte de Charolois commettoit une faute irreparable en procurant à Saint Pol la dignité de Connétable de France ; puiſque ce Prince en devenant premier Officier de cette Couronne, & en prêtant le ſerment en cette qualité, changeroit d'Etat ; & ſeroit obligé en conſcience auſſi-bien que par honneur, à préferer les interêts du Roy Tres-Chrêtien à ceux de la Maiſon de Bourgogne. Mais on ſe trompe ſouvent en penſant profiter des fautes d'autruy ; & la ſuite de cette Hiſtoire montrera qu'il y a peu d'ir-

regularitez dans la vie de Loüis Onze, dont les effets ayent été plus fâcheux que celle-cy.

Le Maréchal de Bourgogne avoit rendu de notables ſervices au Roy durant ſa retraite en Brabant; & ſa Majeſté venant à la Couronne, l'en avoit recompenſé par le don de la Ville d'Eſpinal en Lorraine. Le Duc de Calabre qui avoit eu les Duchez de Lorraine & de Bar par la ſucceſſion de ſa mere, fâché d'avoir dans ſes Etats en la perſonne de ce Maréchal un Sujet trop puiſſant, à cauſe des Souverainetez de Neuchatel & de Vallangin qu'il poſſedoit en Suiſſe, & des belles Terres qui luy appartenoient dans le Duché & dans le Comté de Bourgogne, avoit prié le Roy de l'en delivrer; & le Roy qui ne refuſoit alors rien au Duc de Calabre parce qu'il le deſtinoit pour ſon Gendre, avoit revoqué le don de la Ville d'Eſpinal, ſans conſiderer que les liberalitez des Grands ſont encore moins ſujetes à être retranchées que celles des particuliers, & avoit uni Eſpinal & ſon territoire au Duché de Lorraine. Le Maréchal de Bourgogne plus irrité de l'injure qu'il recevoit, que ſatisfait des dédommagemens qu'on luy offroit, n'en avoit voulu accepter aucun; & le Roy qui craignoit d'avoir un Ennemy * ſi dangereux à la Cour de Bourgogne & n'oſoit demander qu'il en fût chaſſé, fut contraint de luy redonner Eſpinal. Les autres Gentils-hommes Liguez ſe contenterent du rétabliſſement des penſions qu'on leur avoit ôtées: Des nouveaux appointemens qu'on leur donna;

* Dans les Archives de Neuchatel.

Des Domaines Royaux dont on leur continua la joüiſſance : De la reſtitution des biens confiſquez ſur eux : Des Charges militaires : Des Gouvernemens des Provinces : Des Magiſtratures civiles, & generalement de tout ce qui parut à leur bienſéance.

Aprés que les Particuliers eurent trouvé à peu prez leur compte dans cette negociation, on prit ſoin de l'Interêt Public ; & les Deputez de part & d'autre convinrent de nommer trente-ſix hommes experimentez & prudens, ſçavoir douze du Clergé, douze de la Nobleſſe, & douze du tiers Etat ; qui commenceroient à s'aſſembler dans Paris le premier du mois de Decembre ſuivant, & ſeroient tenus de régler en quarante jours tout ce qu'ils jugeroient neceſſaire pour la reformation de l'Etat. Qu'il n'y auroit ny reviſion ny appel de ce qu'ils ordonneroient. Qu'ils ôteroient toutes les nouvelles Impoſitions ; & ne laiſſeroient des anciennes que celles, qui ſervoient pour aquiter les Charges publiques. Qu'ils preſcriroient auſſi les formes de la Juſtice & de la Police, & que le Roy jureroit de faire exactement obſerver ce qu'ils auroient arrêté. Que ſa Majeſté approuveroit la Ligue formée pour le Bien Public dans tous les Articles qu'elle contenoit ; & que par conſequent aucun de ceux qui y étoient entrez, n'en pourroit être recherché. Que les Princes & les Grands qui l'avoient ſignée, ne ſeroient point obligez d'aller en Cour ſi bon ne leur ſembloit ; & que ſa Maje-

ſté les en tiendroit pour diſpenſez, pourvu qu'ils envoyaſſent dans ſes armées les Troupes qu'ils devoient fournir.

Il reſtoit encore aprés cela les deux principaux obſtacles à ſurmonter; & les Deputez du Roy les avoient reſervez pour la fin, à deſſein d'en obtenir une meilleure compoſition, en vuë de ce qu'ils ſe ſeroient relâchez en tous les autres. Mais leur condeſcendance ne ſervit qu'à rendre le Duc de Berry & le Comte de Charolois plus hardis à demander, & plus obſtinez à importuner. Le Duc de Berry prétendoit avoir été lezé dans le Duché dont il portoit le nom, qui luy avoit été donné en appennage, & vouloit en échange le Duché de Normandie. Le Roy conſentoit de reprendre le Berry; & offroit quelque autre Province du Royaume qu'il plairoit à ſon Frere de choiſir, hors la Normandie qu'il exceptoit par une invincible raiſon. Il ſoûtenoit que cette Province payoit le tiers des Charges de l'Etat; & qu'en la cedant il ſeroit reduit à l'une de ces deux terribles extremitez, de laiſſer perir la Monarchie Françoiſe, ou de ſurcharger les autres Provinces, en rejettant ſur elles la ſomme que la Normandie avoit accoûtumé de fournir: ce qui attireroit infailliblement une autre guerre civile, plus dangereuſe que celle qu'il s'agiſſoit d'éteindre.

Les Princes Liguez n'avoient rien à repartir là-deſſus. Mais ils n'en demeuroient pas moins fermes; parce que le Comte de Charolois & le Duc

de Bretagne perſuadez que le Roy ſe reſſentiroit un jour de la guerre qu'ils luy avoient faite, quelque reconciliation qui pût arriver, ne trouvoient de ſureté qu'en reduiſant ſa Majeſté à l'impoſſibilité de leur nuire. Ils prétendoient par-là l'affoiblir du tiers ; & ſe fortifier eux-mêmes par la proximité de leurs Etats, qui leur donneroit lieu de ſe ſecourir en cas qu'ils fuſſent attaquez, pourvu que le Duc de Berry eût la Normandie ; qui avoit d'un côté communication avec les Pays-bas par le moyen des Villes ſur la Somme, & étoit de l'autre côté frontiere de la Bretagne. Au lieu que ſi le Duc de Berry acceptoit une autre Province pour appennage, comme il ſeroit ſeparé des Ducs de Bourgogne & de Bretagne, il ſeroit facile à ſa Majeſté qui ſe trouveroit au milieu des trois, d'en prendre à ſon avantage tantôt l'un, tantôt l'autre, & de les tous opprimer.

Ainſi le Duc de Berry demandoit la Normandie ; & le Comte de Charolois les Villes ſur la Somme, & les Comtez de Guines & de Ponthieu. Ce Comte prétendoit qu'elles luy fuſſent abandonnées par une donation irrevocable ; & que s'il n'avoit point de garçons, elles paſſaſſent à ſa fille. Le pretexte qu'il en prenoit étoit la reconnoiſſance de l'obligation que ſa Majeſté avoit au Duc de Bourgogne ſon pere, de ſa retraite dans le Brabant, & des ſix années durant leſquelles ce Duc l'y avoit entretenu.

Le Roy convenoit d'être redevable de ces deux choſes ; mais il prétendoit s'en acquiter en reſti-

tuant les Villes ſur la Somme au Comte de Charolois, pour être tenuës par forme d'engagement comme elles l'avoient été avant que le Roy les dégageât. Sa Majeſté ſe déſiſtoit encore de prétendre qu'on luy rendît les quatre cent mille écus qu'elle avoit payez pour cela; & conſentoit que le Comte de Charolois les gardât pour ſe dédommager de la dépenſe qu'elle avoit faite durant les ſix ans qu'elle avoit demeuré dans le Brabant. Elle vouloit mêmes ceder les Places dont il s'agiſſoitau Comte de Charolois,& à ſa poſterité maſculine en cas qu'il en eût. Mais ce Comte fut inéxorable; & cette negociation étoit ſur le point de ſe rompre, lorſqu'un nouveau malheur contraignit le Roy de recevoir dans toute leur dureté les deux loix qu'on luy impoſoit.

Le Duc de Bourbon avoit une intelligence dans Roüen, qu'il menagea avec aſſez d'adreſſe pour en faire revolter les Habitans. Ils ſe déclarerent hautement pour le Duc de Berry; & leur exemple fut ſuivi par les autres villes de Normandie, qui ne déſiroient pas avec moins de paſſion que Roüen, un Duc particulier. La nouvelle qu'en reçut le Roy ne luy fut pas moins ſenſible, que celle qui luy vint immediatement aprez, que Peronne avoit été ſurpriſe de cette ſorte. Comme c'étoit la plus forte Place de celles qui étoient ſcituées ſur la Somme, le Duc de Nevers y faiſoit ſa reſidence ordinaire; & les Bourguignons nonobſtant la guerre, y alloient ſouvent pour le réglement de certaines affaires, dont la diſcuſſion ne pouvoit être re-

miſe. Un de leurs Officiers de guerre nommé Archambaut, entreprit ſous ce pretexte de s'en ſaiſir, & la prit par eſcalade ſans perdre un ſeul homme. Le Duc de Nevers demeura priſonnier, & fut conduit à Bethune; où la douceur du traitement qu'il reçut donna ſujet de douter de ſa fidelité, & de ſoupçonner qu'il s'étoit reconcilié avec le Comte de Charolois fils de l'aîné de ſa Maiſon, en luy livrant Peronne.

Ces deux accidens imprévus reduiſirent le Roy à la neceſſité abſoluë de traiter à quelque prix que ce fût avec la Ligue. Le Duc de Bourbon en luy ôtant la Normandie, venoit de luy retrancher l'argent & les proviſions de guerre & de bouche qu'il en tiroit. Il le privoit ainſi des moyens de ſauver Paris; & ſa Majeſté prévoyoit aſſez que les Gentilshommes de Normandie qui l'avoient ſi promptement & ſi univerſellement ſuivie, la quitteroient pour retourner chez eux, auſſi-tôt qu'ils apprendroient la revolte de leur Province.

La ſurpriſe de Peronne étoit encore de plus grande importance par les ſuites que l'on en craignoit, que par'elle-même. Le Duc de Nevers venoit, diſoit-on, de livrer cette importante Ville, quoy qu'il n'y eût point de Prince de la fidelité duquel on ſe tint plus aſſeuré que de la ſienne; & Louis Onze ſe croyoit le plus infortuné de tous ceux qui avoient regné en France; puiſqu'il n'avoit plus de Sujets en qui il oſât ſe fier. Il ne laiſſa pas neanmoins de faire de bonne grace le perſonnnage qu'il étoit

forcé

forcé de repreſenter ; & ſupprima pour un temps les quatre paſſions que les Grands ont le plus de peine à cacher, qui ſont le dépit, le chagrin, la défiance, & la contrainte. Il confera entre le fauxbourg Saint Antoine & Conflans avec le Comte de Charolois ; & luy avoüa ingenument que ſans les deux pertes qu'il venoit de faire, il ne luy eût point donné de ſatisfaction. Il luy apprit la revolte de la Normandie, & la ſurpriſe de Peronne qu'il ne ſçavoit point encore ; & il luy déclara qu'il étoit prêt de ſigner les Articles qu'on luy avoit propoſez, ſans y rien ajoûter, diminuer, ny changer.

La nouvelle d'un bonheur ineſperé touche plus agreablement les hommes d'un naturel ardent que les autres ; parce qu'ils abondent en cette ſorte d'eſprits, qui ſervent à former & à entretenir plus longtemps une extrême joye. Les affaires du Comte de Charolois n'alloient pas beaucoup mieux que celles du Roy ; & il ne luy étoit pas plus aiſé de continuer le blocus de Paris, qu'il l'étoit à ſa Majeſté de le faire lever. Il y avoit déja ſoixante dix-ſept jours qu'il campoit à Conflans, ſans avoir que legerement incommodé ceux qu'il prétendoit aſſiéger ; & par un évenement tout-à-fait bizarre, ſon armée avoit juſques là reſſenti en plaine campagne la plûpart des maux que l'on ne ſouffre que dans les ſiéges ; pendant que la Royale étoit auſſi-bien nourrie, & ſubſiſtoit encore mieux, que ſi elle n'eût point été enfermée. Il manquoit d'argent pour

acheter des proviſions : Les Payſans n'apportoient plus rien dans ſon camp ; & il n'oſoit permettre à ſes ſoldats de prendre leur ſubſiſtance ſans payer, parce qu'il ſe ſeroit par-là attiré la haine publique, qu'il prétendoit rejetter ſur le Roy. Il ne pouvoit donc differer plus de trois ou quatre jours la levée du blocus de Paris, & en ce cas la Ligue ſe fût infailliblement déconcertée ; puiſque le Roy n'auroit pas perdu une occaſion ſi favorable d'en ſonder tous les Chefs, & d'en détacher ceux qui euſſent voulu entendre à un accommodement particulier. Ainſi l'on ne pouvoit faire au Comte de Charolois de propoſition plus avantageuſe que celle de luy accorder tout ce qu'il deſiroit, tant pour luy-même que pour ſes amis, dans le temps qu'il déſeſperoit de rien obtenir ny pour ſoy ny pour eux ; & comme ſon ame n'étoit point accoûtumée à de ſemblables impreſſions de joye, le tranſport où il entra luy fit commettre une faute qui l'auroit perdu, ſi ſon Ennemy eût été d'humeur d'en profiter, ou s'il eût jugé qu'il y allât de ſon interêt.

Le Roy & le Comte ſe promenoient en diſcourant entre les deux camps ; & n'approchoient au commencement ny de l'un ny de l'autre, qu'à une raiſonnable diſtance. * La chaleur de l'entretien engagea inſenſiblement le Comte à negliger cette precaution ; & il marcha enfin ſi loin, qu'il entra ſans y penſer dans le camp des François. Il ne s'apperçut de ſon erreur que lorſqu'il n'étoit plus temps d'y remedier ; & il préſuppoſa qu'il valoit mieux

* Dans la relation de cette entrevuë.

feindre de la hardieſſe & de la confiance dans une conjoncture ſi delicate, que de donner d'inutiles marques de la crainte & de la défiance, dont il n'étoit que trop veritablement agité. Il témoigna du deſir de voir le poſte où il étoit; Il l'obſerva curieuſement en apparence: Il employa les quatre heures qu'il y demeura à traiter avec le Roy dans la familiarité qui luy étoit ordinaire, lorſque Catherine de France ſœur du Roy & femme du Comte vivoit encore; & le Roy par un pur ſentiment de generoſité, ou pour ne pas déſeſperer la prodigieuſe multitude d'ennemis dont il étoit environné s'il arreſtoit le Comte de Charolois, luy permit de ſe retirer.

Ainſi la paix fut jurée, & les deux Partis l'executerent d'abord avec une égale ſincerité. Le Comte de Charolois fut mis en poſſeſſion des Villes ſur la Somme, & des Comtez de Guines & de Ponthieu; & les autres Chefs de la Ligue reçurent ſur le champ les Charges, les penſions, les Gouvernemens, & les graces qui dépendoient abſolument de la volonté du Roy. Ceux qui oſerent ſe fier entierement à la parole de ſa Majeſté, demeurerent auprez d'elle; & y trouverent leur avantage, parce qu'on leur fit de nouvelles gratifications pour les retenir dans le devoir à force de bienfaits. Les autres plus reſervez ou plus timides chercherent leur ſureté dans les Villes, où ils la croyoient plus grande, & la trouverent également par tout.

Le Comte de Charolois pour avoir obtenu

tout ce qu'il demandoit, n'en retourna pas en Flandres meilleur amy du Roy qu'il l'étoit auparavant; ſoit que jugeant ſa Majeſté trop portée à la vangeance pour diſſimuler long-temps l'injure qu'il venoit de luy faire, il s'attendît au reſſentiment qu'elle en témoigneroit à la premiere occaſion; ou que ne ſe ſentant pas aſſez genereux pour relâcher le Roy s'il tomboit entre ſes mains, comme ſa Majeſté l'avoit relâché lorſqu'elle l'avoit eu en ſa puiſſance, il tirât un ſurcroit de haine du dépit dont il étoit touché de ſe voir en quelque maniere redevable de la vie à ſon mortel Ennemy, ſans pouvoir ſe reſoudre à luy rendre le reciproque ſi l'occaſion s'en preſentoit.

Mais Loüis n'auroit pas tiré tout l'avantage qu'il prétendoit de la paix qu'il venoit de faire, s'il n'eût executé dans toute ſon étenduë le conſeil que le Duc de Milan luy avoit donné, de diviſer ſes Ennemis d'une maniere qu'il leur fût déſormais impoſſible de ſe rejoindre; & comme ce que ſa Majeſté fit alors eſt ſans exemple, il eſt bon d'en rapporter le détail. Les Ducs de Bourbon & de Nemours n'étoient pas à la verité les plus puiſſans des Confederez, mais ils ne laiſſoient pas d'être les plus redoutables de ce Party. Le Duc de Bourbon poſſedoit les cinq Provinces de Bourbonnois, de Beaujolois, de Foreſt, d'Auvergne, & de la Marche; qui confinoient aux Etats du Duc de Bourgogne, & par conſequent il ne tiendroit qu'à luy d'introduire quand il luy plairoit les Bour-

guignons dans le centre de la Monarchie Françoiſe. Le Duc de Nemours avoit pour Feudataires à cauſe de ſon Comté d'Armagnac mille Gentils-hommes, qui avoient tous ſervi en qualité d'hommes d'armes dans la précedente guerre. Il luy ſeroit aiſé de les raſſembler toutes les fois qu'il le jugeroit à propos; & d'ailleurs il avoit des liaiſons ſi étroites avec les Seigneurs de Foix, d'Albret, de Bigorre, & de Cominges, qu'il étoit aſſuré de faire ſoûlever la Guienne & le Languedoc pour ſes ſeuls interêts. Ainſi Loüis commença ſes intrigues par gagner ces deux Ducs; & quoy que l'on n'ait pas ſçu préciſément ce qu'il leur donna, il eſt à croire que ce fut beaucoup, puiſqu'il n'y eut aucun de leurs Officiers qui ne ſe reſſentît de ſes liberalitez à proportion du credit qu'il avoit auprez d'eux.

Le Duc de Bourbon n'étoit pas ſeulement à craindre par ſes propres forces, mais encore par celles d'un Bâtard de ſa Maiſon appellé Loüis. Ce Bâtard avoit été élevé avec beaucoup de ſoin; parce qu'on avoit trouvé en luy toutes les diſpoſitions neceſſaires pour devenir un excellent homme de guerre, & il avoit parfaitement répondu aux eſperances que l'on avoit conçuës de luy. Il avoit porté les armes dés l'âge de treize ans. Il avoit ſervi d'abord en qualité de ſimple Fantaſſin, & enſuite on l'avoit fait Archer d'un homme d'armes dans la compagnie de cent lances du Duc de Bourbon. Il avoit paſſé de-là par tous les dégrez, juſqu'à commander durant la guerre du Bien Pu-

blic toute la Cavalerie des Princes Liguez, à la reſerve de celles de Bourgogne & de Bretagne.

Le Roy avoit éprouvé ſa valeur & ſa conduite à la bataille de Montlehery ; & comme il le vouloit gagner abſolument, il luy fit des offres ſi avantageuſes que le Baſtard de Bourbon ne crut pas les devoir refuſer; quoy qu'il prévît aſſez qu'en les acceptant, il perdroit au moins la confiance du Duc de Bourbon ſon bienfaiteur, s'il ne ſe mettoit tout-à-fait mal avec luy. Le Roy avoit une fille naturelle tout-à-fait bien faite, que pluſieurs Cadets de la Maiſon Royale avoient en vain recherchée. Il la maria avec le Baſtard de Bourbon ; & parce que ce n'étoit point alors la coûtume de donner beaucoup de dot à cette ſorte de Princeſſes, le Roy y ajoûta l'uſufruit du Rouſſillon & de la Cerdagne : le Gouvernement de ces deux Provinces, & la promeſſe du Generalat de la premiere armée que ſa Majeſté mettroit ſur pied. Le Baſtard de Bourbon devint gendre de Loüis à ces conditions, & ce que ſa Majeſté avoit prévu ne manqua pas d'arriver. Le Duc de Bourbon ſepara tout-à-fait ſes interêts de ceux de ce Baſtard; & s'il n'oſa le regarder comme ſon Ennemy déclaré, il le tint déſormais pour indifferent.

Les meilleurs hommes d'Armes des Confederez avoient été ceux que le Comte d'Armagnac avoit levez en Guyenne ſous la conduite de ſon frere naturel, que les rélations d'alors ne nomment point autrement que le Bâtard d'Armagnac, à cauſe que le nom de Bâtard n'étoit pas alors ſi mépriſable

qu'il l'a depuis été. Le Roy n'avoit pas voulu comprendre le Bâtard d'Armagnac en termes exprez dans la paix qu'il venoit de signer, de peur qu'il ne parût trop visiblement qu'il l'avoit achetée. Mais comme sa Majesté n'ignoroit pas qu'il étoit intime amy du Maréchal de Loheac qui luy étoit demeuré fidéle, elle disposa ce Maréchal à consentir de se démettre de sa dignité en faveur du Bâtard d'Armagnac, qui s'en contenta. Mais par malheur pour luy le Roy s'aperçut qu'il pouvoit faire un beau coup, en broüillant par une même action ce Bâtard avec le Comte d'Armagnac & avec Loheac.

Sa Majesté prétendit que la dignité de Maréchal de France n'étoit qu'une simple Commission, qu'il luy étoit libre de donner & d'ôter quand il luy plairoit, & à qui elle jugeroit à propos. Elle manda là-dessus au Bâtard d'Armagnac de luy renvoyer le Bâton, & elle le remit entre les mains de Loheac. Le Bâtard ainsi dépoüillé pressa le Comte d'Armagnac de luy procurer de la Cour une autre recompense ; & le Comte n'ayant pu l'obtenir du Roy, mécontenta son frere naturel. De plus le même Bâtard supposa que l'étroite union qu'il avoit euë avec Loheac, devoit empêcher celuy-cy de reprendre le Bâton qu'il luy avoit cedé, & il n'y eut plus à l'avenir d'intelligence entre eux.

Morviliers Chancelier de France s'étoit signalé dans l'affaire de la Pragmatique Sanction ; & n'avoit rien negligé de ce qu'il pouvoit sans perdre le respect, lorsqu'il s'étoit agi de conserver les liber-

tez de l'Egliſe de France dans toute leur étenduë. La Cour de Rome s'étoit tellement offenſée du diſcours qu'il avoit prononcé là-deſſus, qu'elle avoit engagé les Cardinaux Jofredi & Baluë à ſolliciter le Roy de dépoſer Morviliers. Le Roy qui ne vouloit ny la mécontenter tout-à-fait, ny commettre une entiere injuſtice, avoit trouvé ce temperament, qu'il avoit ôté les Sceaux à Morviliers, & les avoit donnez à Juvenal des Urſins, qu'il ſçavoit être agreable à cette Cour, à cauſe qu'elle le croyoit ſorti d'une Maiſon Italienne. Mais Morviliers ne fut pas long-temps Chancelier aprés qu'on luy eut ôté les Sceaux. Il étoit trop attaché au gré du Roy à la Maiſon d'Orleans; & ſa Majeſté ſouffroit le moins qu'elle pouvoit, que ſes Sujets entraſſent, ou perſeveraſſent dans d'autres engagemens que les ſiens. Ce fut dans cette ſeule vuë qu'elle acheva de dépoüiller Morviliers; & le Public s'en conſola avec d'autant plus de facilité, que celuy qui luy ſucceda n'étoit gueres moins digne que luy de remplir ſa place. Tout l'inconvenient qu'il y eut, fut que ce changement éloigna pour toûjours l'un de l'autre ces deux Magiſtrats les plus ſages du Royaume, & Loüis Onze reüſſit ainſi dans le deſſein qu'il avoit eu de les broüiller.

Le Comte de Nevers étoit cadet de la Maiſon de Bourgogne, & ſon Ayeul avoit été frere puîné du Duc Jean-ſans-peur. Il ſe plaignoit de n'être pas aſſez bien partagé; & la raiſon qu'il en rendoit, conſiſtoit en ce que Jean-ſans-peur avoit retenu

tenu les deux Provinces de Bourgogne qui luy étoient échuës par la ſucceſſion de ſon Pere, & celles de la Flandre & d'Artois que ſa mere avoit laiſſées; & n'avoit donné pour tout cela à ſon frere que le Comté de Nevers, qui ne pouvoit entrer en comparaiſon avec de ſi beaux & ſi riches Etats. C'étoit-là le principe de la diviſion ſurvenuë entre les deux branches de la Maiſon de Bourgogne; qui n'avoit pu ceſſer; quoy que les Papes & les Roys de France euſſent travaillé ſouvent & à diverſes repriſes pour reconcilier la cadete avec l'aînée. Loüis bien loin d'imiter ſes Prédeceſſeurs en ce point, s'étoit mocqué de leurs tentatives qu'il tenoit pour contraires à leur veritable interêt; & dez ſon avenement à la Couronne il avoit extraordinairement careſſé le Comte de Nevers, dans la ſeule vuë de l'oppoſer au Comte de Charolois.

Ainſi dez que ſa Majeſté eut rendu à celuy-cy les Villes ſur la riviere de Somme, elle crut que le Comte de Nevers luy ſerviroit à les recouvrer. Et de fait ce Comte avoit de grandes intelligences dans les villes de Peronne & de Saint Quentin: outre que les Bourgeois de ces Places avoient pour le moins autant d'envie de retourner ſous la domination Françoiſe, que Loüis de les y remettre. Le Comte de Nevers ne manquoit que d'argent pour retenir ſous ſes Enſeignes une partie des ſoldats qu'on l'obligeoit à licentier, & pour encourager les plus reſolus Habitans de ces deux Villes

à ſe revolter. Loüis étoit prodigue dans ces rencontres, quoy qu'il fût menager par tout ailleurs. On ne ſçait pas préciſément ce qu'il fournit au Comte de Nevers : mais il y a de l'apparence que la ſomme fut grande, puiſque ce Comte ſe rendit maître de Peronne & de Saint Quentin ſans répandre une goute de ſang. Il en demeura là ; ſoit qu'il crût avoir aſſez fait, ou qu'il s'imaginât que les autres Villes de la Somme ſuivroient l'exemple de celles qui venoient de ſe revolter. Mais il apprit à ſes dépens qu'il ne faut jamais être plus diligent, que quand on eſt ſecondé par la fortune.

Le Comte de Charolois payoit plus cherement ceux qui luy portoient les mauvaiſes nouvelles, que ceux dont il recevoit les bonnes. Il fut informé des révolutions de Peronne & de Saint Quentin peu d'heures aprés qu'elles furent arrivées ; & comme il n'avoit pas encore tout-à-fait licentié ſes Troupes, & qu'elles étoient dans l'Artois en quartier de rafraîchiſſement, il les ramaſſa ſi promptement & avec ſi peu de bruit, que les deux Places furent inveſties avant qu'elles s'apperçuſſent de l'être. Le Comte de Nevers s'étoit enfermé dans Peronne, ſans prendre garde qu'il n'y avoit ny vivres ny munitions de guerre ; & on ne luy avoit pas donné le loiſir d'en faire venir de France. Il fut donc reduit dez le troiſiéme jour à capituler tant pour cette Ville que pour celle de Saint Quentin ; & la joye qu'eut le Comte de Charolois de recouvrer

ces Places avant que Loüis les eût ſecouruës fut ſi grande, qu'il n'uſa pas de la ſeverité qui luy étoit ſi naturelle, nonobſtant que l'on s'attendît qu'il feroit un grand exemple du Comte de Nevers.

Loüis avoit élevé Jean de Rohan Seigneur de Montauban à la direction de ſes Finances, dans la penſée que cet homme dur & infléxible de ſon naturel aideroit beaucoup à les augmenter, & ſa Majeſté ne s'étoit pas trompée dans ſa conjecture. Car encore que Charles Sept ſon Prédeceſſeur n'eût tiré de ſon Royaume que neuf cent mille livres par an; & que mêmes il n'eût exigé cette ſomme que pour payer les Troupes agguerries qui luy avoient aidé à recouvrer la Normandie & la Guienne, & pour établir en leur place aprez les avoir licentiées le corps des francs Archers, qu'il eſtimoit ſuffiſant pour garder le Royaume avec bien moins de dépenſe, Montauban augmenta de ſorte les Entrées & les Impôts, qu'il fit monter le revenu de Loüis à quatre millions ſept cent mille livres. Il en acquit à la verité l'entiere confiance de ſon Maître; & des rélations de bonne main ajoûtent qu'il ne s'oublia pas luy-même, puiſqu'il accrut ſon revenu à proportion de celuy du Roy. Mais en recompenſe il s'attira la haine des François en un point, qu'il n'eſt pas poſſible de repreſenter. La joye qu'ils eurent de ſa mort, diſpoſa peut-être Loüis à s'en conſoler plus aiſément; & peu de gens prirent garde que ce Prince qui avoit tant aimé Montauban durant ſa vie, ne le regreta preſ-

que point aprés ſa mort. Il luy avoit donné deux des plus belles Charges de l'Etat, qui étoient celles d'Amiral, & de grand Maître des Eaux & Forêts ; & le Bâtard de Bourbon obtint la premiere des deux, qui étoit la plus conſiderable.

Loüis contrevint en cela à la plus fine maxime de ſa politique, de ne pas trop enrichir une même perſonne. Mais la raiſon ſecrete qu'il en eut, étoit tirée de ce qu'il n'avoit encore que des filles, & qu'il n'eſperoit preſque plus d'avoir un fils. Il prévoyoit que quand ſes deux filles legitimes ſeroient en âge, les Princes de ſon Sang ne manqueroient pas de les rechercher en mariage ; & que ſa Majeſté n'oſeroit les refuſer, de crainte de renouveller la guerre du Bien Public. Cette alliance rendroit trop puiſſans les gendres de ſa Majeſté ; & ce fut pour leur donner un contrepoids, qu'elle reſolut d'élever ſi haut le Bâtard de Bourbon mary de l'Aînée de ſes filles naturelles, qu'il pût ſervir à ſa Majeſté pour retenir dans le devoir les marys de ſes filles legitimes, toutes les fois qu'il leur prendroit fantaiſie de s'en écarter.

Le Seigneur de Châtillon eut la grande Maîtriſe des Eaux & Forêts par un autre principe. Il avoit agi dans la derniere guerre ſelon la coûtume de la plûpart des Seigneurs François, lorſqu'il ſurvenoit des guerres civiles, & qu'il y avoit entre eux deux freres. Ils ne manquoient jamais d'entrer dans les deux partis ; afin que le frere qui ſe

trouveroit entre les vainqueurs, ſauvât la vie & les biens du vaincu. Ainſi le Maréchal de Loheac étoit demeuré fidéle à Loüis, & Châtillon ſon frere s'étoit donné au Duc de Berry. Châtillon bien loin d'en tirer recompenſe, y avoit beaucoup perdu par le ravage de ſes Terres, où les Troupes du Roy avoient vécu à diſcretion; & ſa Majeſté pour le dédommager luy fit offrir par Loheac la grande Maîtriſe des Eaux & Forêts, à condition qu'il ſe détacheroit du Duc de Berry, ce qu'il accepta.

La plus étroite liaiſon entre les Princes du Sang de France, étoit celle des Maiſons d'Anjou & de Bourbon. Celle d'Anjou n'étoit déja que trop conſiderable; non ſeulement à cauſe qu'elle poſſedoit la Province dont elle portoit le nom, la Touraine, le Maine, & la Provence, & qu'elle avoit des droits inconteſtables ſur les Royaumes de Naples & de Sicile, mais encore parce que les Catalans venoient d'appeller le Duc de Calabre à leur ſecours; & que ſi ce Duc reüſſiſſoit dans ſon entrepriſe, il ajoûteroit aux Etats qui luy appartenoient déja par la ſucceſſion de ſa mere, & à ceux qu'il attendoit de ſon pere, la Monarchie d'Arragon, & les Royaumes qui y étoient incorporez.

Le Duc de Bourbon n'avoit point de ſi beaux établiſſemens, & ce fut par ce ſeul motif que Loüis le choiſit pour l'oppoſer au Duc de Calabre. Ce Duc avoit neanmoins de ſi belles qualitez; & ſe trouvoit ſi peu capable d'endurer une injure dire-

ctement tournée contre ſa perſonne, que ſa Majeſté n'oſa le choquer qu'indirectement. Le Comte du Maine étoit ſon couſin Germain du côté du Pere; & lorſque la guerre du Bien Public avoit commencé, Loüis pour n'avoir pas ſur les bras toute la Maiſon d'Anjou en même temps, s'étoit aſſuré du Comte du Maine en luy donnant le plus grand Gouvernement de France, qui étoit celuy du Languedoc. Mais aprés que ſa Majeſté ſe fut reconciliée avec le Duc de Calabre, elle crut pouvoir impunément dépoſer le Comte du Maine. Elle prit pretexte de le faire, ſur ce que les infirmitez de ce Prince l'obligeoient preſque toûjours à garder le lit; & elle prétendit là-deſſus qu'une Province auſſi vaſte que le Languedoc, demandoit un Gouverneur aſſez ſain & mêmes aſſez agile pour ſe tranſporter en tres peu de temps dans les lieux où ſa preſence ſeroit neceſſaire. Elle rappella le Comte du Maine à la Cour; & mit en ſa Place le Duc de Bourbon, qui rompit alors la liaiſon que ſes Ancêtres & luy avoient entretenuë avec les quatre derniers Ducs d'Anjou.

Loüis avoit jetté les yeux ſur les Croys pour les employer à broüiller la Maiſon de Bourgogne, en commettant le Comte de Charolois contre le Duc Philippe le Bon ſon pere. Il y avoit reüſſi, quoy que ç'eût été contre toute apparence; & les Croys avoient ſi bien tourné l'eſprit de Philippe, qu'ils l'avoient diſpoſé à reſtituer à la France pour quatre cent mille écus, les Villes ſur la Som-

me. Loüis pour les en recompenſer, avoit donné au Chef de leur Maiſon la Charge de grand Maître de ſon Hôtel. Mais lorſqu'il n'eut plus affaire d'eux, il fit réflexion qu'ils étoient des Flamans; qui tôt ou tard ſe déclareroient pour leur Seigneur Immediat, qui étoit le Duc de Bourgogne, contre ſa Majeſté qu'ils reconnoiſſoient pour Seigneur Suzerain. Ce qui le fortifia dans cette penſée, fut qu'encore que les Croys euſſent acquis d'aſſez belles Terres dans la Picardie & dans la Champagne pour y ſubſiſter commodément pendant qu'ils ſeroient mal avec les Ducs de Bourgogne, ils en avoient pourtant de meilleures & en plus grand nombre dans les Pays-bas; & cela ſuffiſoit à ſa Majeſté pour luy donner lieu de craindre, qu'ils ne la quittaſſent un jour pour retourner ſous leur premier Maître. Elle ſçavoit d'ailleurs que le Comte de Charolois les haïſſoit de ſorte qu'il ne leur pardonneroit jamais, à moins qu'ils ne luy procuraſſent autant de bien qu'ils luy avoient cauſé de mal; & comme ils ne le pouvoient faire qu'aux dépens de la France, Loüis les voulut mettre hors d'état de luy nuire. Il ôta à leur Chef la grande Maîtriſe de ſa Maiſon; & pour couvrir cette injuſtice, il luy donna pour ſucceſſeur un des Seigneurs du Royaume qui s'étoit le plus diſtingué ſous le Regne de Charles Sept.

Antoine de Chabannes avoit achevé de chaſſer les Anglois de la Guienne, en gagnant ſur eux la bataille de Libourne. Ce ſignalé ſervice étoit de-

meuré juſques-là ſans recompenſe. Les Princes du Sang avoient prié Loüis de s'en ſouvenir dans le Traité du bien public; & ils furent preſque tous ravis que Chabannes fût devenu Maître d'Hôtel de ſa Majeſté, quoy qu'il n'y en eût pas un qui ne déſaprouvât l'injure que l'on faiſoit à l'aîné des Croys. Mais aprés que Loüis eut aggrandi ſon frere d'un côté, il l'affoiblit d'un autre en luy ôtant le plus illuſtre de ſes Vaſſaux. C'étoit le Comte d'Eu, qui de tout temps avoit relevé de la Normandie; ſoit que cette Province eût appartenu à ſes anciens Ducs, ſoit qu'elle eût paſſé ſous la domination des Roys d'Angleterre, ou que Philippe Auguſte l'eût reünie à ſa Couronne. Il n'y avoit pas lieu de l'en ſeparer; & Loüis n'y penſa que pour attirer à ſon frere un Ennemy qui l'éclairât de ſi prez, qu'il le détournât de former de nouvelles cabales. Le Comté d'Eu étoit une Terre ſi conſiderable, qu'il n'y avoit pas ſujet de s'étonner qu'elle fût érigée en Pairie, & Loüis n'en rendit pas d'autre raiſon que celle-là dans les Lettres Patentes qu'il accorda à celuy qui la poſſedoit. Mais l'on ſoupçonna que ſon intention étoit de rendre irreconciliable le Comte d'Eu avec le Duc de Berry, parce qu'il ne doutoit pas que ce Duc ne travaillât de tout ſon pouvoir pour obliger le Comte d'Eu à redevenir vaſſal de la Normandie, & qu'au contraire le Comte d'Eu ne fit de ſon mieux, pour ſe maintenir en qualité de Feudataire immediat de la Monarchie Françoiſe,

Loüis

Loüis avoit ôté durant la derniere guerre au Comte de Dunois les Terres de Parthenay, Caſtellaillon, & quelques autres, pour les donner au Comte du Maine; & il les ôta au dernier de ces deux Princes pour les rendre au premier, lorſqu'il vit que le Comte de Dunois ne ſe mettoit pas beaucoup en peine de les recouvrer, & qu'il avoit conſenti que le Comte du Maine qui n'avoit point d'enfans, en reſervât l'uſufruit durant ſa vie. Cette convention avoit déplu à ſa Majeſté; qui n'eſperant pas d'engager jamais le Comte de Dunois dans ſes interêts, cherchoit à le broüiller avec la Maiſon d'Anjou. Mais le don que ſa Majeſté fit au Comte de Dunois, ne fut pas gratuit; puiſqu'en même temps elle retira de ſes mains les Comtez de Mortaing & de Longueville, & la Terre de Saint Sauveur le Vicomte, pour en faire preſent au Duc de Berry.

Il y avoit une ſi grande antipathie entre la Branche aînée de Bourgogne & la cadete, qui étoit celle de Nevers, que Loüis aprez avoir mis mal le Comte de Charolois avec le Duc de Bretagne, étoit comme aſſuré que le Comte de Nevers vivroit deſormais avec ce Duc dans une étroite union, & il n'en falut pas davantage pour engager ſa Majeſté à leur donner une occaſion nouvelle de ſe mécontenter l'un de l'autre. Le Comté d'Etampes ne ſe donnoit qu'à vie, & les Prédeceſſeurs de Loüis en avoient diſpoſé de cette ſorte. Sa Majeſté depuis ſon avenement à la Couronne les avoit imitez, en l'accordant au fils aîné du Comte de Nevers: mais elle jugea que ce

Comte luy étoit tellement acquis, qu'il ne la quitteroit jamais, quelque occaſion qu'elle luy en donnât; & ce fut là-deſſus qu'elle changea la nature du Comté d'Etampes; & qu'elle en inveſtit le Duc de Bretagne, à condition qu'il paſſeroit à ſes Deſcendans mâles & femelles.

Ce Duc avoit été la principale cauſe de ce que la Normandie avoit été ſans peine réünie à la France, parce qu'il s'étoit broüillé avec le Duc de Calabre, & que la plûpart des Princes & des Seigneurs liguez s'étoient diviſez en ſe déclarant pour l'un ou pour l'autre. Perſonne ne doutoit que la ſeule neceſſité n'eût reduit le Duc de Bretagne à livrer à ſa Majeſté le Château de Caën, & les autres Places qu'il tenoit aux environs: cependant elle crut l'en devoir recompenſer, quand ce ne ſeroit que pour convaincre ſes Sujets & les Etrangers tout enſemble, qu'il étoit avantageux de l'obliger en quelque maniere que ce fût, & mêmes ſans intention de le faire. De là vint qu'elle accorda d'autres Lettres Patentes au Duc de Bretagne, par leſquelles le Comté de Montfort reſſortiroit immediatement au Parlement de Paris; & qu'il joüiroit de tous les droits & preéminences de Regale, comme étoit celuy de battre monnoye.

Le Comte de Charolois avoit bien ſtipulé en traitant avec Loüis, que les Villes ſcituées ſur la Somme luy ſeroient renduës: mais il en étoit demeuré là, ſoit qu'il n'eût pas prévu les conſequences que ſa Majeſté tireroit de cette clauſe trop generale; ou qu'il eût eu deſſein de la tromper en

ce que le Traité ne faisant aucune mention que ces Villes seroient restituées à la Monarchie Françoise pour quatre cent mille écus, comme on l'avoit exprimé par un article exprez dans la paix d'Arras, la Maison de Bourgogne auroit lieu de prétendre que ces Villes luy auroient été cedées par un transport irrevocable. Mais il arriva de-là ce qui n'est que trop ordinaire dans les conventions entre deux Princes tout-à-fait habiles; c'est-à-dire que celuy qui s'applique le plus fortement à tromper sa Partie, est le premier trompé. Si le Comte de Charolois étoit fin, Loüis l'étoit encore plus; & il ne l'en convainquit que trop, lorsqu'il luy fit demander, que puisque la multitude des articles qui avoient été accordez n'avoit pas permis qu'on les réglât tous dans le détail, il étoit presentement necessaire de le faire à l'égard d'un des plus importans, qui étoit celuy des Villes sur la Somme. Que la Couronne de France recevroit un trop grand préjudice, si elle étoit privée pour toûjours de huit ou dix Places qui couvroient Paris sa ville Capitale; & que de plus il n'étoit pas juste que sa Majesté perdît entierement les quatre cent mille écus qu'elle avoit payez comptans au Duc Philippe le Bon pour cette seule affaire. Qu'elle vouloit bien se souvenir que le Comte de Charolois étoit son beaufrere, & qu'elle avoit subsisté durant six ans aux dépens de son Pere. Que pour n'en être pas ingrate, elle consentiroit volontiers que les Villes sur la Somme luy demeurassent durant sa vie: mais que

comme il n'avoit point de fils, & qu'il étoit à craindre que sa succession ne passât avec sa fille unique dans une Maison étrangere, ce que sa Majesté devoit à son Etat l'obligeoit à prétendre que si elle survivoit le Comte de Charolois, elle pût retirer ces Villes pour deux cent mille écus, afin qu'elle ne perdît que la moitié de son rembourcement.

Le Comte de Charolois eut beau repartir qu'il avoit traité de bonne foy avec Loüis; & que sa Majesté l'avoit plus d'une fois assuré de vive voix, que les Villes dont il s'agissoit demeureroient à sa posterité aussi-bien qu'à luy. Toutes les plaintes qu'il en fit, & les marques qu'il donna de vouloir rompre la paix là-dessus, n'aboutirent qu'à luy procurer une meilleure composition. Loüis luy donna de plus les Comtez de Boulogne & de Guines, & les villes d'Alleux & de Mortagne; & parce que le Comte de Charolois ne paroissoit pas encore content, Loüis promit de luy donner en mariage l'aînée de ses filles aussi-tôt qu'elle seroit en âge, avec les Comtez de Brie & de Champagne pour sa dot. Les plus grands hommes ne sont pas toûjours à l'épreuve des propositions qui leur sont trop avantageuses; parce que dans les momens qu'on les leur fait ils sont tellement prévenus, qu'ils ne les regardent que du côté du bien qu'ils en tireront, & non pas du côté des maux qui leur en pourront arriver. Le Comte de Charolois fut si charmé de l'offre de Loüis, qu'il ne se douta pas que sa Ma-

jesté ne la luy faisoit que pour l'amuser. Il considera seulement qu'il possedoit déja les deux Provinces de Bourgogne ; & que s'il y ajoûtoit celles de Bric & de Champagne qui leur étoient contiguës, il entreroit de-là sur le Territoire des Villes de la Somme, & ensuite dans les Pays-bas : ce qui rendroit sa domination de si grande étenduë, qu'il pourroit aller depuis Montbelliard en Allemagne jusqu'aux extremitez de la Frise, sans passer sur les Terres d'autruy. Il signa sur cette idée les nouveaux articles qui luy furent presentez ; & ce qu'il y eut de plus étrange, fut qu'il persista deux ans entiers dans son aveuglement. Qu'il se réduisit à solliciter de nouveau tous les mois l'execution de ce qu'on lüy avoit promis. Qu'il se contenta des réponses qu'on luy faisoit, que Madame n'étoit pas encore en état de consommer le mariage ; & qu'il ne se désabusa, que lorsqu'il la vit épouser le Comte de Beaujeu.

Loüis avoit entretenu une compagnie de cent hommes d'armes au Duc de Bourbon, pendant que ce Duc avoit été Gouverneur de Guienne, & la luy avoit ôtée lorsqu'il étoit entré dans la Ligue du Bien Public. Il n'y avoit rien eu en cela que de juste ; & quelque hardy que fût le Duc de Bourbon il n'osoit s'en plaindre. Il ne laissoit pas neanmoins d'en être tout-à-fait chagrin à cause qu'il étoit extraordinairement ménager ; & cette Compagnie luy avoit fourni les moyens d'entretenir sans qu'il luy en coûtat rien, cent Seigneurs les plus con-

ſidérables de ſes Provinces en qualité d'hommes d'armes, & trois cent jeunes Gentils-hommes des plus adroits aux exercices militaires comme Archers : les Cadets de la Nobleſſe Françoiſe ne dédaignant point alors, & ſe faiſant mêmes honneur, de commencer par-là leur apprentiſſage à la guerre.

Loüis connut aſſez le déplaiſir du Duc de Bourbon ; & le fit bien-tôt ceſſer, en redonnant à ce Prince la même Compagnie qu'il avoit euë : mais ce fut par une autre raiſon. Car ſa Majeſté penſoit dezlors à s'attacher ce Duc d'une maniere, qu'il ne luy échapât plus ; & par conſequent elle prétendoit l'oppoſer aux Ducs d'Orleans, d'Anjou, de Bourgogne & de Bretagne. Il auroit été moins redoutable à ces quatre Princes, s'ils l'euſſent vu déſarmé ; & il étoit neceſſaire de le mettre pour le moins à couvert de la premiere de leurs inſultes, en attendant que les Troupes de ſa Majeſté euſſent le temps de le ſecourir. Elle ajoûta à cette liberalité celle d'une penſion de trente-ſix mille livres ; afin de montrer au Comte de Charolois qu'elle n'eſtimoit pas moins le Duc de Bourbou que luy, qu'elle avoit autrefois gratifié d'une ſemblable penſion à ſon avenement à la Couronne.

Le Duc de Calabre n'étoit pas content des vingt mille hommes qui luy avoient été promis pour recouvrer le Royaume de Naples, & à dire le vray il n'avoit pas ſujet de l'être. Il luy faloit encore

pour le moins autant de gens de guerre; & quand il les auroit eus, les moyens de les entretenir luy manquoient. Il avoit épuisé tout son credit les années précedentes pour lever une armée, & pour la conduire à Genes ; & Loüis s'étoit entendu avec François Sforce pour la faire dissiper si generalement, qu'il ne luy étoit pas resté deux cent hommes. Cette injure étoit atroce ; & Loüis pour la reparer en quelque maniere, donna deux cent mille écus comptants au Duc de Calabre. De plus sa Majesté augmenta de trois cent Lances & de leurs Archers les vingt mille hommes qu'elle s'étoit obligée de luy fournir, outre la Souveraineté de Neuchatel, & de quelques autres Terres qu'elle unit à la Lorraine en faveur de ce Duc. Le present étoit trop considerable pour l'humeur épargnante de Loüis ; & ceux qui se vantoient de le mieux connoître, s'imaginerent avec quelque fondement qu'il étoit au déseſpoir d'avoir abandonné la Pragmatique Sanction au Pape, sans que le Pape luy eût rien tenu de ce qu'il luy avoit promis ; & que pour en punir sa Sainteté, il prétendoit luy opposer en la personne du Duc de Calabre un Ennemy qui la tint dans une continuelle défiance.

Il étoit difficile que le Bâtard de Bourbon se maintint dans le Gouvernement & dans l'usufruit des Comtez de Roussillon, & de Cerdagne par ses seules forces, à cause que le Roy d'Arragon qui voyoit ses Sujets de Catalogne sur le point de se revolter, pensoit à recouvrer ces deux Provinces ; afin de fer-

mer ſi bien aux François l'entrée de ſes Etats, qu'ils ne ſe mêlaſſent plus à l'avenir des diviſions qui ſurviendroient entre luy & ſes Peuples. Il n'y avoit point alors de Seigneur plus accredité dans la Guienne & dans le Languedoc que le Duc de Nemours *; puiſqu'il avoit de ſi grands établiſſemens dans ces deux Provinces, qu'il n'étoit pas poſſible de les garentir autrement que par ſon moyen des inſultes imprévuës des Caſtillans & des Arragonnois; & Loüis ne trouva pas de meilleur expedient pour l'engager à la défenſe du Bâtard de Bourbon, que de luy donner le Gouvernement de l'Iſle de France, & deux cent Lances entretenuës, outre les mille qu'il ſe vantoit de pouvoir mettre ſur pied, ſans qu'il y eût aucun homme d'armes qui ne fût ſon vaſſal.

* Jacques d'Armagnac.

Ce fut dans la même vuë, & pour engager plus de Seigneurs de-là la Loire à la conſervation du Bâtard de Bourbon que ſa Majeſté augmenta la Terre d'Albret en faveur d'Alain qui en étoit Seigneur, en y joignant la petite ville de Florence ſituée entre celles d'Auche & de Lectoure, de ſon Territoire, & du Comté de Gaure. L'adreſſe du Roy dans les occaſions dont on vient de parler, ne demeura pas ſans recompenſe, & l'on peut dire que jamais Prince ne fut plus utilement liberal que luy. Car des trois Articles qui luy avoient fait le plus de peine à ſigner, la fortune le diſpenſa d'en obſerver deux; & l'imprudence de ſes Ennemis luy facilita d'abord & ſans peine

peine le recouvrement de ce qu'il avoit perdu par le troiſiéme. Sforce étoit mort dans le même temps que la paix avoit été concluë, & le Roy ne pouvoit ſe diſpenſer de fournir au Duc d'Orleans l'argent & les Troupes qui luy avoient été promiſes pour recouvrer le Duché de Milan. Mais le Duc d'Orleans mourut auſſi lorſqu'il étoit prêt de partir pour Grenoble, où il avoit donné le rendez vous à ſes Soldats, & la cauſe de ſa mort a quelque choſe de trop ſingulier pour être paſſée ſous ſilence.

Loüis avoit aſſemblé les plus conſiderables du Royaume, pour reſoudre par leur avis de quelle maniere il agiroit avec le Duc de Bretagne, qui ſe mêloit plus avant dans la querelle d'Edoüard Quatre Roy d'Angleterre avec le Comte de Warvic, que ſa Majeſté Tres-Chrêtienne n'auroit voulu. Elle ſe donna la peine d'écouter attentivement tous ceux de cette Aſſemblée. Mais quand le Duc d'Orleans qui en étoit le Chef vint à parler, Loüis ne trouva pas bon que ce Prince luy dît avec toute la franchiſe qui luy étoit naturelle, qu'il conjuroit ſa Majeſté d'avoir autant d'égard aux avis qu'il luy donnoit dans ſon extrême vieilleſſe, que le Roy Charles Sept ſon Pere en avoit eu pour ceux qu'il luy avoit donnez dans ſa jeuneſſe. Qu'il faloit faire beaucoup de diſtinction entre les Princes du Sang Royal & les autres Seigneurs François, & ne pas traiter les uns comme les autres. Que les Prédeceſſeurs du Duc de Bretagne avoient traité quand il leur avoit plu avec les Roys d'Angleterre & avec leurs Sujets, ſans que

les Roys de France y eussent jamais trouvé à redire, & qu'il n'étoit pas de pire condition qu'eux. Qu'il se souvenoit peut-être que c'étoient les Anglois auxquels son Ayeul étoit redevable de la Bretagne; & qu'en tout cas si Loüis prétendoit l'empêcher d'être reconnoissant à leur égard, sa Majesté devoit si bien gagner son amitié, qu'il ne fit plus de scrupule de la preferer aux Anglois. Ce libre discours mit Loüis dans une telle colere, qu'il ne put s'empêcher de la témoigner dans un lieu où toutes les raisons de dignité & de bienséance l'obligeoient à cacher son ressentiment. Il ne se contenta pas de repartir au Duc d'Orleans, qu'il plaidoit sa propre cause en défendant celle du Duc de Bretagne: mais de plus il luy reprocha d'avoir excité la guerre du Bien Public. Il le menaça de l'abaisser de sorte, qu'il ne seroit plus désormais en état de faire des leçons à ses Maîtres; & il le poussa si avant, que le Duc d'Orleans retourné dans son Hôtel se mit au lit, où il mourut deux jours aprez. Comme il ne laissoit qu'un fils âgé de trois ans qui fut depuis le Roy Loüis Douze, son entrepriſe fut tout-à-fait déconcertée par la désertion des gens de guerre qui devoient être de la partie.

Le Comte de Dunois en conçut un déplaisir qui luy fut mortel * ; puisqu'il luy causa une fiévre lente & une langueur qui le rendirent bien-tôt incapable des fonctions de la guerre, & luy ôterent la vie deux ans aprez. Un autre accident aussi ex-

* Dans la relation de sa mort.

traordinaire, & beaucoup plus funeſte que celuy dont on vient de parler, dégagea le Roy des frais qu'il faloit faire pour rétablir la Maiſon d'Anjou ſur le Trône de Naples.

Les Catalans aprez avoir fait ouvrir le corps du Prince de Viane; & trouvé que le Roy d'Arragon ſon pere & la Reyne ſa belle-mere le leur avoient rendu empoiſonné, ſe revolterent; & déſeſperant de ſe maintenir dans leur rebellion à cauſe de l'aſſiſtance que Louïs venoit de donner à ce Roy, crurent que le meilleur moyen de l'en détourner étoit d'appeller un Prince du Sang Royal de France, & de le reconnoître pour Souverain. Ils choiſirent celuy de tous qui étoit le plus animé contre la Maiſon d'Arragon. C'étoit le Duc de Calabre; & les Catalans députerent vers luy, pour le conjurer de venir prendre poſſeſſion de leur Principauté. Ce Duc perſuadé qu'il recouvreroit plus facilement la Couronne de Naples par diverſion que par les voyes directes, ou flaté du plaiſir qu'il y auroit à prendre par droit de repreſaille le patrimoine de ceux qui luy avoient uſurpé le ſien, amaſſa promptement ce qu'il put de Troupes; & paſſa avec elles en Catalogne, où il mourut ſans oſer preſſer le Roy de l'aſſiſter; parce que ſa Majeſté luy eût répondu qu'elle ne s'étoit point obligée à l'aider à conquerir une partie de l'Eſpagne, mais bien de l'Italie.

Il ne reſtoit plus que la Normandie, dont la perte étoit d'autant plus difficile à ſupporter, qu'elle obligeoit le Roy à changer de demeure: Paris n'étant

plus qu'une frontiere, où ſa Majeſté ſeroit d'abord inveſtie toutes les fois qu'il plairoit à ſon frere d'appeller les Anglois, & de les introduire dans le Royaume. Mais Dieu n'avoit pas délivré les François de leurs Ennemis par une voye auſſi extraordinaire qu'avoit été celle de la Pucelle d'Orleans, pour détruire ſon propre ouvrage. Le Duc de Berry s'étoit allé mettre en poſſeſſion de la Normandie; où ceux de la Nobleſſe liguée qui n'avoient cru pouvoir demeurer en ſureté, ny à la Cour, ny dans leurs maiſons, l'avoient ſuivi. Le Duc de Bretagne avoit auſſi pris cette route; & comme il prétendoit aſſiſter à l'entrée, & aux autres magnificences que les Normans preparoient pour leur nouveau Maître, il avoit envoyé ſes Troupes par la baſſe Normandie en Bretagne, & il étoit demeuré auprez du Duc de Berry ſans être eſcorté que des principaux Seigneurs de ſon Pays. Il ſçavoit que le Duc de Berry n'étoit pas capable de gouverner un Etat auſſi conſiderable qu'étoit la Normandie; & il avoit aſſez de préſomption pour s'eſtimer capable de ſuppléer à ce défaut, quoy qu'il ne fût gueres plus propre à gouverner que le Duc de Berry, & qu'il eût toute ſa vie abandonné la Bretagne à la conduite de ſes Favoris. Il s'imaginoit encore qu'aprez avoir donné retraite au Duc de Berry, & contribué plus qu'aucun autre à la guerre du Bien Public, & à la paix qui s'en étoit ſuivie, il étoit d'autant plus juſte qu'on luy laiſſât la direction des affaires de Normandie, qu'il étoit celuy des Princes liguez qui avoit le moins profité du

Traité; n'ayant eu que le Comté de Montfort pour luy, & n'ayant rien obtenu pour aucun des Gentilshommes Bretons qu'il avoit menez devant Paris.

Les Seigneurs François au contraire qui avoient été de la Ligue, vouloient que les Bretons se contentassent des honneurs qu'on leur faisoit en Normandie; & qu'ils ne pensassent qu'à s'en retourner immediatement aprez dans leur Pays, sans se mêler non plus du gouvernement de la Normandie que de l'administration des autres Provinces de la Monarchie, où ils n'avoient jamais rien prétendu. Le Duc de Berry informé de cette contestation ne la décida point, de peur d'irriter l'une ou l'autre des Parties; & crut se tirer d'affaire, en les appellant toutes deux dans ses conseils. Mais il en va des précautions dans la politique comme des remedes dans la medecine. Elles ne se prennent jamais en vain; & ne manquent pas de nuire, lorsqu'elles trouvent des obstacles qui les empêchent de servir.

Les François irritez par la presence des Bretons, ne se contenterent pas de les railler en pleine assemblée: mais par un trait d'adresse qui merite d'être icy remarqué, ils employerent la plus fine des Nations qu'ils croyoient être la Normande, pour executer le dessein qu'ils avoient de se défaire de la Bretonne. Ils representerent aux Normans que l'intention qu'ils avoient euë en se separant des autres François, étoit frustrée de son effet, puisqu'ils n'avoient qu'en apparence un Duc particulier; & qu'en pensant se tirer de la sujetion du Roy Loüis Onze qui étoit le

plus grand des Princes Chrêtiens, ils étoient tombez ſous l'eſclavage des Bretons, qui leur devoit être inſupportable pour deux raïſons. L'une que la Normandie valoit mieux ſans comparaiſon que la Bretagne. L'autre que le peuple de la même Normandie avoit pour les Bretons autant de mépris que de haine.

Il n'eſt rien de ſi dangereux que d'exciter à ſedition des gens extraordinairement ſubtils, parce qu'ils ne prennent le plus ſouvent que la moitié du change qu'on leur veut donner. Qu'ils ſe défient d'abord qu'on ne les abandonne. Qu'ils ont toûjours les oreilles ouvertes à ce qui favoriſe leurs ſoupçons, & qu'ils tournent d'ordinaire contre leur Chef les armes qu'il leur avoit miſes en main. Les Normans crurent aiſément ce que leur diſoient les François : mais la vivacité de leur eſprit alla plus loin, que ne prétendoient les mêmes François. Car ils ajoûterent à leur raiſonnement que puiſque le ſuccez de leur revolte avoit été favorable à leur Province, & qu'on luy avoit donné en la perſonne du Duc de Berri le Souverain particulier qu'elle demandoit, elle devoit pour ſe mettre en pleine liberté empêcher non ſeulement les Bretons, mais encore les François de prendre part déſormais à ſon Gouvernement, c'eſt-à-dire qu'elle devoit ſe défaire également des uns & des autres. Mais comme les Normans n'étoient point aſſez puiſſans pour chaſſer en même-temps de chez eux un ſi grand nombre de gens armez, ils reſolurent de ſuivre le mou-

vement que les François leur inſpiroient, & de prier les mêmes François de leur aider à chaſſer les Bretons : bien entendu qu'aprez qu'ils l'auroient fait, ils prendroient leur temps pour chaſſer les François à leur tour.

Ainſi le Duc de Bretagne & ſa Nobleſſe furent également chaſſez de Roüen, & contraints de ſuivre leurs Troupes en baſſe-Normandie. Mais il n'y a qu'à Veniſe où les affaires d'importance pour être communiquées à plus de deux mille perſonnes, ne laiſſent pas de demeurer ſecretes. Les François furent avertis que les meſures avoient été priſes, pour les traiter de même dans Roüen que les Bretons y avoient été traitez ; & le Duc de Bourbon le plus conſiderable d'entre eux acheva par-là de comprendre, qu'il n'y avoit point d'autre party pour eux à prendre que de ſe jetter entierement entre les bras du Roy. * Ils informerent ſa Majeſté de ce qui ſe paſſoit dans la Normandie ; & le Roy le plus habile & le plus ardent des hommes à profiter de cette ſorte de mal-entendus, accourut auſſi-tôt en Normandie avec ce qu'il avoit reſervé de vieux ſoldats. Il trouva que le Duc de Bretagne s'étoit emparé de la ville de Caën, & de quelques autres aux environs. Il obtint une conference avec luy : Il aigrit contre les Normans l'eſprit foible de ce Prince; & luy perſuada que le meilleur moyen de ſe vanger de l'affront qu'ils luy avoient fait, étoit de les remettre ſous la domination de ſa Majeſté. Le Duc de Bretagne emporté par ſon reſſentiment, ou déſeſ-

* Dans l'Hiſtoire du Duc Jean de Bourbon.

perant de garder les Places qu'il venoit de prendre, les vendit au Roy; & ſa Majeſté tira tant d'avantage de l'étonnement où cette révolution avoit jetté les Normans, qu'elle reduiſit en moins d'un mois à ſon obéïſſance toutes leurs Villes, excepté la Capitale *, & celles du Pont de Larche & de Louviers.

* Roüen.

Le Duc de Berry craignant de tomber entre les mains de ſon frere; & ne pouvant être ſecouru à temps par ſes amis, délibera non pas s'il ſe défendroit dans Roüen où il ſe trouveroit enfermé, mais en quel Pays il ſe retireroit. Il n'y en avoit que deux à choiſir, les Pays-bas, & la Bretagne. Le premier étoit beaucoup plus ſûr que le ſecond, puiſque le Duc de Bretagne venoit de conclure avec le Roy un Traité, dont les conditions étoient ſi obſcures que perſonne ne les entendoit; & qu'il étoit d'ailleurs en colere contre le Duc de Berry, qu'il ſoupçonnoit d'avoir approuvé l'entrepriſe des Normans.

Le Comte de Charolois au contraire auroit été ravi d'avoir en ſes Etats le Duc de Berry, & luy eût fait tout le bon accueil poſſible; parce qu'il ſuppoſoit que durant qu'il auroit eu un gage ſi precieux, le Roy n'auroit penſé, ny à luy ſuſciter des Ennemis, ny à recouvrer les Villes ſur la Somme. Mais l'avis qui ſurvint en même temps que le Comte de Charolois étoit occupé à la guerre contre les Liegeois, détermina le Duc de Berry à prendre le pire party, & à eſſuyer la mauvaiſe humeur du Duc de Bretagne en luy allant demander retraite,

traite. La Bourgeoiſie de Roüen que le Duc de Berry avoit ſi-tôt abandonnée, changea en mépris l'eſtime qu'elle avoit pour luy ; & retourna volontairement ſous ſon ancien Maître, à la perſuaſion du Duc de Bourbon & des autres Seigneurs François ; qui ayant enſuite introduit les Troupes Royales dans Louviers & dans le Pont-de-l'Arche, ſe reconcilierent par là ſi parfaitement avec ſa Majeſté, qu'elle les conta toûjours depuis entre ſes plus affidez Serviteurs.

Les Villes ſur la Somme ne luy auroient pas couté davantage à recouvrer, ſi elle-même n'eût mis un invincible obſtacle à ſon bonheur par une conduite ſi irreguliere, qu'un Hiſtorien ſincere ne ſçauroit ny la déguiſer ny la ſupprimer.

La Maiſon de Bourgogne n'avoit pas d'abord poſſedé toutes les Provinces des Pays-bas ; & Philippe le Hardy Bis-ayeul du Comte de Charolois en avoit commencé l'union par ſon mariage avec l'heritiere de Brabant, de Flandres, & d'Artois. Jean ſon fils aîné avoit épouſé pour continuer ce deſſein la fille du Comte de Hainaut, de Holande, & de Zelande, Princeſſe de la Maiſon de Baviere ; & parce qu'elle avoit un frere unique dont le temperament trop délicat ſembloit être incapable des fonctions de la guerre, on l'avoit privé de la ſucceſſion de ſon Pere, laquelle par une nouvelle Juriſprudence avoit été aſſurée toute entiere à ſa ſœur. Le Contrat qui en avoit été dreſſé étoit ſi peu dans les formes, & d'ailleurs ſi contraire à la coû-

tume de toutes les nations civiliſées, que Jean de Bourgogne * craignant que Jean de Baviere ſon beau-frere qui n'avoit encore que quatorze ans ne s'en fît un jour relever, & ne recouvrât ſes Etats par l'aſſiſtance de ſes parens & de ſes Alliez, prit deux précautions, dont l'une appartient proprement au Regne de Charles Six, & l'autre au Regne de Charles Sept : mais elles ſont neanmoins toutes deux ſi neceſſaires à l'éclairciſſement de celuy de Loüis Onze, qu'on ne les y peut omettre. La premiere fut de former & d'entretenir avec Iſabeau de Baviere une liaiſon qui la porta à faire déſheriter ſon fils unique, & à aſſujettir autant qu'il fut en ſon pouvoir la Monarchie Françoiſe aux Anglois. La ſeconde fut de procurer à Jean de Baviere l'Evêché de Liege.

* Dans le Contrat de mariage de Jean Duc de Bourgogne.

Ce dernier expedient étoit admirable pour la fin que Jean de Bourgogne s'étoit propoſée ; car il engageoit Jean de Baviere à ne penſer point à ſe marier lorſqu'il ſeroit en âge & il le conſoloit en quelque maniere de la perte des trois Souverainetez temporelles qu'on luy avoit ravies. Il luy en donnoit une ſpirituelle attachée à un Etat conſiderable & de grande étenduë, qui luy fourniroit les moyens de vivre en auſſi grand Seigneur que s'il eût eu tous les biens de ſon Pere ; & qui appaiſeroit par-là, ou diminueroit au moins le reſſentiment de ſes parens, & le murmure public. Outre qu'il étoit d'extrême importance aux Pays-bas de mettre à couvert en s'aſſurant de Liege, celles de leurs frontieres qui ſe trou-

voient les plus expoſées à l'invaſion des Alemans.

Les Chanoines de Saint Lambert de Liege étoient dans une longue poſſeſſion de ſe choiſir un Evêque. Leur Chapitre n'étoit compoſé que des Gentils-hommes du Pays ; qui s'eſtimant d'auſſi bonne maiſon les uns que les autres, ne ſe donnoient pas volontiers leurs ſuffrages par principe de competance, ou pour ne pas reconnoître un égal pour Superieur. Ils jettoient preſque toûjours les yeux ſur un Etranger, & le choiſiſſoient d'ordinaire dans les Maiſons Souveraines voiſines ; ſoit qu'ils en attendiſſent une protection plus puiſſante en cas de beſoin, ou qu'ils n'euſſent égard qu'à la dignité de leur ſiége Epiſcopal, qu'ils croyoient être mieux rempli par des Princes que par des Gentils-hommes, & à faire ceſſer la jalouſie qu'auroit la Nobleſſe Liegeoiſe en general de l'excluſion qui luy ſeroit donnée. Il y auroit de la peine à décider ſi le Chapitre de Saint Lambert avoit toûjours reüſſi dans cette préference : mais il y a beaucoup d'apparence qu'il ne s'étoit pas repenti de l'avoir obſervée, puiſqu'il s'en étoit fait une coûtume, quoy qu'il luy fût libre d'en uſer autrement. Mais il ne ſçavoit pas que ce qui avoit retenu les Princes Evêques de Liege dans la moderation ſi neceſſaire à leur caractere, n'étoit pas tant un principe de vertu morale, ou chrêtienne, que le déſeſpoir de ſe maintenir dans la vie irreguliere qu'ils auroient embraſſée ; à cauſe que les Provinces des Pays-Bas & de l'Alemagne dont celle du Liege étoit voi-

ſine, ayant preſque toûjours été poſſedées depuis la décadence de l'Empire par des Souverains particuliers indépendans les uns des autres, & par conſequent d'égale ou de moindre puiſſance à celle des Liegeois, leurs enfans, ou leurs amis Evêques de Liege, * n'euſſent oſé s'émanciper de crainte d'être dépoſez par leurs Dioceſains, qui étoient auſſi puiſſans pour le moins que leurs parens. Au lieu que les Liegeois en choiſiſſant pour Maître le beaufrere de Jean Duc de Bourgogne qui venoit d'unir ſix Provinces voiſines ſous ſa domination, s'expoſeroient à l'un de ces deux inconveniens, & peut-être à tous les deux enſemble, de voir leur Evêque mener une vie licentieuſe ſans être en état de l'en empêcher, ou de le voir prendre des meſures pour leur ôter la Souveraineté de leur Pays, & pour la faire paſſer dans la Maiſon de Bourgogne. Mais les Chanoines de Saint Lambert ne firent point alors des reflexions ſi neceſſaires ; ſoit qu'elles fuſſent trop ſubtiles pour eux, ou que l'experience ne leur eût point encore rafiné l'eſprit. Ils conſidererent ſeulement que le Duc de Bourgogne étoit le plus capable de les maintenir dans la tranquillité profonde dont ils joüiſſoient, & donnerent leurs ſuffrages à Jean de Baviere. Mais il ſe paſſa peu d'années ſans qu'ils euſſent occaſion de s'en repentir, parce qu'il ne paroiſſoit dans leur jeune Prelat aucune inclination pour l'Etat Eccleſiaſtique. Ils ſupporterent neanmoins ſon humeur volage & libertine juſqu'à ce qu'il eut l'âge de prendre les Ordres ſacrez : mais

* Dans la Lorraine de Mr. Chantereau le Febvre.

incontinent aprez ils le preſſerent fortement de s'y engager. Jean de Baviere éluda auſſi long-temps qu'il put leurs ſollicitations, ou pour mieux dire leurs importunitez; & leur déclara enfin qu'il prétendoit joüir toute ſa vie du temporel de ſon Benefice, ſans ſe mêler du ſpirituel, dont il laiſſeroit l'adminiſtration à des Eveſques Titulaires.

Une réponſe ſi peu canonique leur donna lieu d'agir contre luy par les procedures Judiciaires; quoy que la conjoncture ne leur fût pas autrement favorable, & qu'il y eût alors deux Papes. * Ils s'addreſſerent d'abord à celuy de Rome; qui refuſa de les écouter, à cauſe qu'il eſperoit d'attirer la Maiſon de Bourgogne dans ſes intereſts. Le rebut de ſa Sainteté leur ſervit toutefois, autant pour le moins que leur bon droit; en ce qu'ayant enſuite eu recours au Pape d'Avignon, ils trouverent que la meilleure recommandation auprez de luy conſiſtoit en ce que ſon Concurrant les avoit refuſez. Il leur permit de proceder à une nouvelle élection, & ils choiſirent un de leur corps. Mais Jean de Baviere proteſta d'attentat & de nullité contre leur Aſſemblée; & ſe pourvut vers le Pape de Rome, qui reçut ſa proteſtation.

* Gregoire Onze à Rome, & Benoiſt Douze en Avignon.

La voye de la Juſtice étant donc inutile, les Liegeois & leur Evêque eurent en même temps recours à celle des armes, qui ne leur reüſſit pas. La Maiſon de Bourgogne prit ouvertement la défenſe de Jean de Baviere; & contraignit les Liegeois de hazarder dans leur propre Pays une bataille, qui

leur fut tout-à-fait funeſte. Ils y furent entierement défaits, & l'Hiſtoire fait monter à trente mille hommes la perte qu'ils y firent.

Jean de Baviere y vit perir la plûpart de ſes Ennemis ; & les autres furent tellement intimidez, qu'ils luy demanderent la paix. Il joüit plus de trente ans de ſa victoire, en faiſant tout ce qu'il luy plaiſoit dans le Liege ſans que perſonne oſât le contredire ; & les Liegeois furent tellement charmez de ce que pouvant aprez la bataille détacher de leur Evêché la Souveraineté qui y étoit annexée, & la retenir pour luy avec le droit de la laiſſer à ſes heritiers, il ne l'avoit pas fait, qu'ils luy permirent lorſqu'il fut vieux de ſe choiſir un Succeſſeur.

Jean de Baviere ne délibera pas long-temps ſur une affaire ſi delicate ; & comme il n'y avoit alors perſonne dans la Maiſon de Bourgogne qui voulût être Eccleſiaſtique, & que d'ailleurs les Princes de la Maiſon de Baviere n'avoient pas vécu en aſſez bonne intelligence avec luy pour l'obliger à jetter les yeux ſur l'un d'eux, il accepta le Sujet que Philippe Duc de Bourgogne ſon neveu luy propoſa. L'on a déja remarqué l'affection particuliere de ce Duc pour la Maiſon de Bourbon ; & l'on doit ajoûter icy que la branche aînée de cette Maiſon conſiſtoit en trois freres fils de ſa ſœur, Jean Duc de Bourbon, Pierre Comte de Beaujeu, & Loüis ; qui n'avoit point de ſurnom, parce que ſon aîné ne luy avoit point encore don-

né de partage. Loüis étoit le mieux fait des trois, * & poſſedoit de belles qualitez pour le monde. Mais on l'avoit deſtiné pour l'Egliſe par un pur interêt de famille; & le Duc de Bourgogne qui cherchoit à luy procurer un établiſſement digne de luy dans cette profeſſion, preſſa l'Evêque de Liege de s'en faire un Coadjuteur.

* Laval dans l'hiſtoire de la Maiſon de Bourbon.

Ainſi Loüis de Bourbon devint Evêque de Liege preſque à même âge que ſon Prédeceſſeur l'avoit été; & par un défaut dont les Communautez Eccleſiaſtiques ſont d'ordinaire moins capables que les Seculieres, les Chanoines de Saint Lambert échoüerent deux fois de ſuite contre un même écueil. La punition ſuivit de prez un mépris ſi ſcandaleux des Loix Canoniques; & l'Hiſtoire des derniers ſiecles n'a point d'exemple ſi terrible que celuy que l'on va raporter de la vangeance Divine ſur un grand Peuple pour le peché d'un ſeul Chapitre.

Loüis de Bourbon Evêque de Liege avoit été élevé dez le berceau à la Cour de Bourgogne. Il ne connoiſſoit perſonne dans celle de France. Il avoit de l'eſprit, & ſe trouvoit ſenſible à la reconnoiſſance. Ces quatre diſpoſitions le porterent à compoſer ſon Conſeil de Bourguignons; & à confier à cette Nation les principales Charges de ſon Etat, & l'entiere direction de ſes affaires. Il rendit depuis à ſes Confidens deux raiſons d'une ſi bizarre conduite. L'une que les Etats ſe conſervoient par les mêmes voyes qu'ils avoient été acquis, & qu'il

prétendoit engager la Maiſon de Bourgogne à le maintenir dans Liege, puiſqu'il en abandonnoit le Gouvernement aux Serviteurs les plus dévoüez à cette Maiſon. L'autre qu'ayant deſſein de vivre d'une maniere encore plus licencieuſe que n'avoit été celle de ſon Prédeceſſeur ; & prévoyant qu'il y trouveroit auſſi de plus grands obſtacles, il cherchoit à s'appuyer des Bourguignons, afin qu'ils ne ceſſaſſent pas de l'aſſiſter par la mort du Duc Philippe le Bon ſon oncle qui l'avoit établi.

Quoy qu'il en ſoit les Liegeois jaloux de voir paſſer l'entiere adminiſtration de leur Etat en des mains étrangeres, & ſcandaliſez de l'impudicité publique de leur Prelat, reſolurent de s'en défaire. Ce qu'il y eut de plus extraordinaire dans leur conduite, fut qu'ils y procederent par la même voye dont ils avoient uſé à l'égard de Jean de Baviere, quoy qu'elle ne leur eût pas reüſſi. Ils ſommerent Louis de Bourbon de prendre les Ordres; & ſur le refus qu'il en fit, ils pourſuivirent ſa dépoſition en Cour de Rome, où Pie Second ne leur fut pas plus favorable que l'avoit été Gregoire Onze; ſoit qu'il les voulût punir de ce qu'ils s'étoient addreſſez à Benoiſt d'Avignon qu'il tenoit pour Antipape, ou qu'étant ſur le point d'aller en perſonne commander l'armée Chrêtienne contre les Turcs, il apprehendât de choquer le Duc de Bourgogne qui luy avoit promis de lever & d'entretenir ſix mille hommes durant cette guerre. Et de fait ſa Sainteté ne ſe contenta pas de refuſer abſolument aux Liegeois

geois ce qu'ils demandoient, mais de plus elle les traita de Rebelles. Elle ordonna à leurs Députez de ſortir de Rome dans vingt-quatre heures : Elle excommunia ſans diſtinction & ſans reſerve tous les Liegeois qui refuſeroient ſous quelque cauſe ou pretexte que ce fût d'obeïr à leur Evêque ; & elle nomma le Duc de Bourgogne Commiſſaire pour les y contraindre par la voye des armes, en cas qu'ils ne déferaſſent point aſſez promptement au mandement Apoſtolique. Les Liegeois privez de la reſſource du Saint Siége dont ils avoient neanmoins fait leur principal fondement, en recouvrerent bien-tôt un autre, qui ne leur ſervit qu'à ce que ſervent les feux folets aux voyageurs écartez, c'eſt-à-dire à les mener au precipice.

La guerre du Bien Public commença ; & les Liegeois perſuadez que le Roy Loüis Onze n'oublieroit rien de ce qui pourroit la tranſporter dans les Pays-bas, afin de contraindre le Comte de Charolois de retourner chez luy, offrirent à ſa Majeſté de faire une diverſion de leur côté, pourvu qu'elle les aſſiſtât de quelque Cavalerie. Le Roy qui ne tendoit qu'à les engager dans une rupture dont il étoit aſſuré de tirer les principaux avantages, convint avec leurs Députez de leur envoyer deux cent Lances ; & le Traité n'en fut pas plûtôt ſigné, que les Liegeois entrerent à main armée dans les Pays-bas : ravagerent le Hainaut ; & mirent à leur retour le ſiége devant la ville Capitale du Luxembourg,

qui a donné le nom à la Province. Ils l'avoient déja reduite à de fâcheuſes extremitez, lorſqu'ils apprirent que la paix étoit faite en France, & que le Comte de Charolois marchoit à grandes journées pour les châtier de leur temerité. Le bon ſens ſuggeroit aux plus éclairez d'entre eux de s'en retourner, & de demander la paix : mais ceux-là ne ſe trouvoient ny les plus forts, ny en plus grand nombre, & la multitude l'emporte ordinairement dans les Aſſemblées populaires. Ceux de Dinan étoient les plus audacieux de la Province du Liege à cauſe de la hauteur de leurs murailles : De l'épaiſſeur de leurs terraſſes : De leur prodigieux trafic en batterie de cuiſine ; & de dix-ſept ſiéges qu'ils ſe vantoient d'avoir ſoûtenus contre des Roys & des Empereurs, ſans avoir été forcez, ny reduits à parlementer. * Ils mirent le ſiége devant la ville de Boüines au Comté de Namur, qui n'étoit qu'à une demie lieuë de la leur ; & ne la pouvant prendre, ils s'aviſerent d'une inſulte qui couta la vie à huit ou neuf cent de leurs Bourgeois noyez pour cette ſeule action. Ils pendirent en effigie le Comte de Charolois, & attacherent au bas de ſa repreſentation un écriteau rempli d'injures.

* Dans les antiquitez de Dinan.

Ce Comte incapable de ſupporter un tel outrage entra dans le Pays du Liege au mois de Decembre mil quatre cent ſoixante cinq, & campa prez de Tongres. Mais comme ſon armée s'étoit affoiblie par la longueur du blocus de Paris, & qu'il craignoit de la hazarder mal à propos contre des gens

frais presque tous nez pour les armes, & qui ne manquoient que d'experience, il reduisit toute sa politique à les diviser par un Traité, & à remettre la guerre à la campagne suivante. Il offrit à ceux de la ville de Liege & aux autres, excepté celle de Dinan, de leur pardonner à quatre conditions. La premiere de recevoir leur Evêque, & le dédommager des pertes qu'il avoit faites durant son exil. La seconde de payer à la Maison de Bourgogne six cent mille florins du Rhin dans le terme de six années, à compter du jour que le Traité seroit signé. La troisiéme de reconnoître desormais ceux qui seroient Ducs de Brabant pour Marbourgs, c'est-à-dire pour Protecteurs, sans la participation desquels ils ne pourroient resoudre aucune affaire d'importance qui regardât la paix ou la guerre; & la derniere qu'ils retranchassent de leur corps, la Ville & le Territoire de Dinan.

Il étoit aisé de prevoir que l'intention du Comte de Charolois n'étoit pas tant de donner la paix aux Liegeois, que de se mettre en état d'en châtier exemplairement les plus hardis, sans avoir rien à craindre qui en interrompît la punition; & d'engager les autres dans une espece de sujetion legere à la verité, mais tellement incompatible avec leur humeur, qu'ils ne l'observeroient jamais, & donneroient par là le pretexte qui manquoit à la Maison de Bourgogne pour achever de les dompter. Cependant ils consentirent au lâche abandonnement qu'on leur proposoit; & par une injustice dont les petites

gens ſont plus capables ſans comparaiſon que les perſonnes de qualité, ils rejetterent ſur le Comte de Charolois tout le crime dont ils avoient neanmoins commis la meilleure part. Mais ſi leur aveuglement étoit déplorable, celuy de la Bourgeoiſie de Dinan étoit ridicule. Elle ne trouva point étrange d'avoir été ſacrifiée à la vangeance du Comte de Charolois, & elle n'en donna aucune marque de reſſentiment. Elle ne ſe mit en peine, ny de détourner l'orage, ny de ſe munir au contraire; & elle l'attendit d'un pied auſſi ferme, que ſi la partie eût été égale des deux côtez.

Le Comte de Charolois aſſembla toutes ſes forces à la mi-Août mil quatre cent ſoixante ſix, & mit le ſiége devant Dinan. Il reduiſit en poudre à coups de canon les murailles de cette Ville: Il y entra de vive force: Il fit noyer ceux des Habitans qui avoient évité d'être tuez dans la chaleur du combat, & permit pour derniere licence à ſes ſoldats, de mettre le feu aux maiſons qu'ils avoient pillées.

Ceux de Liege ne reconnurent leur faute, que lorſqu'il n'étoit plus temps de la reparer. Ils ſortirent pourtant au nombre de trente mille : mais ils n'arriverent aſſez tôt devant Dinan, que pour la voir brûler. Le Maréchal de Bourgogne & Contay vouloient qu'on les chargeât à l'heure même pour les punir de leur infidelité : mais ils en furent quittes pour donner trois cent Otages d'entre eux au choix de leur Evêque, avec promeſſe d'obſerver à l'avenir avec plus d'exa-

étitude le Traité qu'ils avoient conclu avec luy. Ils ne le garderent pourtant que juſqu'à l'été de l'année ſuivante mil quatre cent ſoixante ſept ; & ſoit qu'ils ne l'euſſent ſigné qu'à deſſein de gagner temps, ou que la honte d'avoir donné tant d'Otages leur fût inſupportable, ils ſuccomberent à la premiere tentation qu'ils eurent, ou pour mieux dire à la premiere occaſion qui ſe preſenta d'y contrevenir.

Philippe le Bon Duc de Bourgogne mourut le douze de Juin de la même année, & ſes Sujets firent en luy la plus grande perte dont ils étoient capables. C'étoit le plus illuſtre * & le plus heureux Prince de ſon ſiécle, & jamais Feudataire ne porta ſi loin que luy ſa réputation. Il ſurpaſſoit en juſtice tous les Souverains de ſon temps, & aucun d'eux ne le ſurpaſſoit en veritable grandeur de courage. Il avoit trouvé le ſecret de ſe faire aimer de ſes Peuples au delà de l'imagination ; & d'adoucir ſi parfaitement les amertumes de la dépendance, qu'ils aimoient mieux luy obeïr que d'être libres ; & s'il eut voulu ſe démettre du pouvoir qu'il avoit ſur eux, ils l'euſſent conjuré de le retenir. Sa Cour étoit le meilleur & le plus univerſel azile pour les Têtes couronnées, qu'il y ait eu depuis que la charité chrêtienne regne dans le monde. Les Roys de France, d'Angleterre, de Caſtille, de Portugal, les Empereurs d'Occident & d'Orient, les Souverains Pontifes mêmes, y eurent recours. Il les aida tous à recouvrer leurs Etats ; & fournit

* Dans la vie de Philippe le Bon.

liberalement à la plûpart d'entre eux durant un aſſez long exil, les choſes neceſſaires à leur ſubſiſtance. Comme perſonne ne poſſedoit plus abſolument que luy le cœur de ſes Sujets, perſonne n'étoit auſſi plus formidable à ſes Ennemis ; & nonobſtant ſes mêmes Ennemis aprez avoir terminé les guerres qu'ils avoient contre luy, le prenoient pour Juge des differends qui ſurvenoient entre eux : tant l'opinion de ſa grande integrité étoit generalement établie.

Son fils étoit de temperament & d'humeur tout-à-fait contraires ; & les Liegeois concluant de-là qu'il ſeroit auſſi malheureux que ſon pere avoit été heureux, reſolurent de recommencer la guerre. Ce n'eſt pas que la conſideration de leurs Otages ne les retint durant quelque temps : mais il s'offrit enfin par malheur pour eux une occaſion de les recouvrer, qu'ils eſtimerent favorable. La commodité de la chaſſe avoit excité leur Evêque à faire ſon ſejour d'Eté dans la petite ville de Huy. Ils ſe propoſerent de l'y ſurprendre, dans la penſée que le nouveau Duc de Bourgogne n'oſeroit rien entreprendre contre leurs Otages, tant qu'il auroit à craindre que ſon Couſin ne fût traité de même. Ils l'inveſtirent en effet ſi promptement dans la place, qu'il n'eut pas le temps d'en ſortir : mais ils firent ſi mauvaiſe garde la nuit ſuivante, qu'il paſſa au travers d'eux avec la plûpart de ſes domeſtiques ſans être apperçu. Il alla trouver le Duc à Bruxelles, & luy porta la premiere nouvelle de la

rupture. Le Duc extraordinairement irrité de l'effronterie des Liegeois, crut ne pouvoir mieux signaler ſon avenement à la Souveraineté, qu'en les puniſſant avec tant de rigueur que le ſouvenir en ſeroit éternel, & délibera ſeulement ſur ce qu'il y avoit à faire de leurs Otages. Contay fut d'avis de les traiter avec toute la rigueur permiſe par le droit des gens, c'eſt-à-dire de les condamner au plus infame des ſupplices; & ceux qui ſe ſouvinrent de l'avoir ouy parler avec tant de dureté, crurent en le voyant mourir peu de temps aprez, que c'étoit en punition d'un conſeil ſi peu humain.

Imbercourt Gentilhomme d'auprez d'Amiens en Picardie, ſoûtint au contraire par un raiſonnement * qui ne ſera jamais aſſez admiré dans un homme ſans éducation & ſans lettres, que les Otages s'étoient offerts de bonne foy pour procurer à leur patrie un auſſi grand bien qu'étoit la paix; & qu'il n'y avoit rien dans leur procedé à le bien prendre que de loüable, bien loin de meriter la corde. Qu'il n'y avoit auſſi rien de moins compatible avec les principes de l'humanité chrêtienne, que de punir des innocens pour le crime des autres; & que les Otages de Liege étoient d'autant plus dignes de grace, qu'ils inſpiroient plus de compaſſion. Que leur Ville étoit gouvernée par trente deux ſortes des plus vils Artiſans; & que ce n'étoit pas les plus habiles, mais les plus factieux, qui y avoient la principale autorité. Que Dieu continueroit de favoriſer & d'aggrandir la Maiſon de

* Il eſt dans Philippe de Comines.

Bourgogne, tant qu'elle auroit un Chef équitable & débonnaire : mais qu'il l'abandonneroit à la discretion de ſes Ennemis, lorſque ce Chef aimeroit à ſe vanger, & ſeroit d'humeur ſanguinaire. Que l'on ne dompteroit pas les Liegeois ſans hazarder au moins une ou deux batailles ; & que pour les vaincre, il faloit mettre en liberté leurs Otages. Qu'une action ſi conforme à l'Evangile, obligeroit infailliblement l'Auteur & le Moderateur des victoires à les faire pancher du côté des Bourguignons ; parce que la Majeſté divine ne s'étant jamais laiſſée égaler en liberalité, elle leur abandonneroit des armées entieres de leurs Ennemis pour trois cent hommes qu'ils luy auroient donné de bonne grace. Qu'il étoit neanmoins bon d'avertir les Otages en les délivrant, d'employer tout ce qu'ils avoient d'autorité & d'induſtrie pour ramener leurs Compatriotes à l'execution de la paix qu'ils avoient jurée ; & s'ils les trouvoient inflexibles, de ne les pas imiter dans leur obſtination ; parce que s'ils étoient pris les armes à la main contre leurs liberateurs, il n'y auroit plus de miſericorde pour eux.

Le Duc de Bourgogne ſuivit l'avis d'Imbercourt, & les Otages des Liegeois ſe mirent inutilement en devoir de les remettre en leur bon ſens. La guerre fut continuée avec beaucoup de fureur d'une part, & de reſſentiment de l'autre ; & ce ne fut qu'aprez avoir perdu la meilleure partie de leur Etat, que les Liegeois perdirent l'eſperance de ſe

pouvoir

pouvoir conſerver par leurs ſeules forces. Ils eurent encore une fois recours à celles de Loüis Onze; & ſa Majeſté voyant le Duc de Bourgogne tellement engagé contre eux qu'il ne pouvoit plus ſe diſpenſer de les détruire, chercha ſelon ſa coûtume à profiter de l'embarras où il ſe trouvoit. Elle avoit reſolu de ruiner le Duc de Bretagne, à cauſe du dernier azile qu'il avoit donné au Duc de Berry; & rien ne la retenoit que la conſideration du Duc de Bourgogne, qui s'étoit expliqué de vive voix & par écrit d'abandonner toutes ſortes d'affaires pour reporter la guerre aux environs de Paris, ſi le Roy pour quelque cauſe ou pretexte que ce fût attaquoit le Duc de Bretagne.

Le Roy qui avoit mieux pénetré qu'aucun autre toute l'étenduë du danger où le Duc de Bourgogne avoit alors reduit la Monarchie Françoiſe, apprehendoit ſur toutes choſes qu'il ne retournât devant Paris; & prétendoit ſeulement le diſpoſer à luy ſacrifier le Duc de Bretagne par les voyes indirectes que fournit la plus fine politique. Il y avoit une tres-étroite liaiſon entre ces deux Ducs; & le Roy n'avoit rien oublié de ce qui ſervoit à la rompre ou du moins à l'affoiblir, en empêchant la communication de l'un avec l'autre. Comme il étoit neceſſaire à leurs Courriers de paſſer par la Normandie, on les y obſervoit avec tant d'exactitude qu'ils tomboient entre les mains de gens inconnus * qui leur ôtoient leurs dépêches, & le Roy apprenoit ainſi les ſecrets qu'elles contenoient.

* Dans les ordres du Roy aux Gouverneurs de Normandie en 1467.

Si les Ducs pour remedier à cet inconvenient, ſe contentoient de dire de vive voix à leurs Envoyez ce qu'ils avoient à ſe mander ſans leur rien donner par écrit, ces Envoyez ne laiſſoient pas d'être arrêtez ſur le moindre ſoupçon par les Eſpions du Roy; qui les conduiſoient avec ſi peu de bruit dans des Châteaux écartez deſtinez à cet uſage, qu'il étoit impoſſible de ſçavoir ce qu'ils étoient devenus. Si les mêmes Ducs ſe ſervoient de perſonnes inconnuës, ils étoient contraints de leur donner au moins un petit billet de créance; & ce billet ſuffiſoit pour les déceler aux Eſpions du Roy qui foüilloient juſques dans les ſemelles de leurs ſouliers, & pour les faire mettre auſſi-tôt en lieu de ſureté.

Il ne leur reſtoit donc de libre que le chemin par mer : mais outre qu'il n'étoit pas ſans peril à cauſe des tempêtes qui contraignoient ſouvent ces Envoyez de relâcher malgré qu'ils en euſſent en Normandie, ils étoient quelquefois emportez bien loin au de-là de leur courſe; & ſi long-temps arrêtez en Angleterre où le courant de l'eau les avoit pouſſez, que pluſieurs mois s'écouloient avant qu'ils euſſent un vent aſſez favorable pour achever leur voyage. Ainſi l'occaſion qui avoit obligé leurs Maîtres à les dépêcher, ſe paſſoit avant qu'ils fuſſent arrivez au lieu deſtiné; & ſi elle ſubſiſtoit encore, il ſurvenoit un accident nouveau qui changeant le train des affaires, rendoit inutile la negociation dont ils s'alloient mêler avant qu'ils la commençaſſent.

Aprés que le Roy eut long-temps ſuſpendu de cette ſorte la communication entre les Ducs de Bourgogne & de Bretagne, il s'imagina d'avoir tellement refroidi la bonne volonté du premier de ces deux Princes pour le ſecond, qu'il ſe détermineroit enfin à l'abandonner, pourvu qu'il y trouvât d'ailleurs ſon compte. Cette conjecture étoit à la verité ſubtile : mais elle ſe trouvoit ſujete à la deſtinée de toutes les meſures qui ſe prennent ſur le caprice des hommes. Cependant Loüis n'eut point d'autre fondement que celuy-là pour envoyer en Flandres le Connétable de Saint Pol, & le Cardinal Baluë qui de baſſe naiſſance s'étoit élevé à la faveur & à la Pourpre par une adreſſe inimitable à trouver des reſſources aux malheurs les plus certains, & par une complaiſance aveugle pour toutes les inclinations de ſa Majeſté.

Loüis de Luxembourg Comte de Saint Pol étoit né avec des qualitez bonnes & mauvaiſes, fort approchantes de celles du Roy Ferdinand le Catholique. Il avoit de l'eſprit, de l'habileté, de la douceur, & de l'attachement à ſes propres affaires : mais il avoit auſſi comme luy de l'ambition, de l'infidelité, de l'inconſtance, & preſque point d'autre Religion que celle qui s'accommodoit à ſes interêts. Il n'avoit aucune eſperance de monter ſur le Trône ; parce que la Maiſon Imperiale dont il étoit ſorti, avoit avant ſa naiſſance perdu l'Empire d'Alemagne, le Royaume de Boheme, & la Province

de Luxembourg. Mais s'il étoit reduit à la condition privée, il avoit de quoy s'en conſoler en quelque maniere ; puiſqu'il ſe trouvoit le plus riche Prince de la Chrêtienté, excepté les Têtes couronnées. Il avoit partagé avec la Maiſon de Croy la faveur de Philippe le Bon Duc de Bourgogne ; & par un bonheur juſques-là ſans exemple, il avoit encore eu tout ſeul celle de Charles le Guerrier. Il étoit arrivé de-là que Loüis Onze s'étoit propoſé de ne rien épargner pour gagner le Comte de Saint Pol ; & qu'il l'avoit preferé pour l'Epée de Connétable au Duc de Bourbon, à qui elle avoit été promiſe. Le Comte de Saint Pol l'avoit acceptée avec la permiſſion du Duc de Bourgogne ; & ſe voyant ainſi le premier Officier de la Monarchie Françoiſe, il avoit formé le deſſein le plus difficile dans l'execution qui fut jamais, & reſolut de ſe rendre également neceſſaire au Roy & au Duc, en les entretenant dans une continuelle diſcorde ; de peur que s'ils venoient un jour à ſe reconcilier, il ne fût abandonné de l'un ou de l'autre, & peut-être de tous les deux enſemble. Ainſi le fin de ſa politique conſiſtoit à ne perdre aucune occaſion d'exagerer à Loüis les forces de Charles le Guerrier, & à Charles le Guerrier la puiſſance de Loüis ; & comme la Commiſſion que ſa Majeſté venoit de luy donner convenoit admirablement à ſon deſſein, il s'en acquita avec tout le ſuccez qu'elle attendoit de luy.

Le Cardinal Jean Balüe au contraire étoit ſorti

de la lie du peuple ; & n'avoit fait ce qu'on appelle fortune, qu'à cauſe que Loüis l'avoit trouvé plus propre qu'aucun autre à ſemer & à entretenir la diviſion parmi ſes Ennemis. Mais on ne l'avoit pas plûtôt honoré de la Pourpre, qu'il s'étoit imaginé d'en avoir la principale obligation à la Cour de Rome ; & dez lors il avoit reglé ſa conduite de ſorte, qu'il ne travailloit ſincerement à faire réuſſir les intentions du Roy ſon Maître que dans les rencontres où elles s'accordoient avec celles de cette Cour. Il ſçavoit que la Pragmatique Sanction n'étoit pas tout-à-fait abolie en France ; & que les Parlemens & les Univerſitez conſpiroient à la rétablir. Cela ne pouvoit arriver que dans la conjoncture, que le Roy & les Ducs de Bourgogne, & de Bretagne y travaillaſſent de concert ; & le Cardinal Balüe qui l'apprehendoit ſur tout, étoit parti de Paris dans la vuë de diviſer ces trois Princes plus qu'ils ne l'étoient auparavant, bien loin de leur inſpirer les mêmes ſentimens.

L'inſtruction qui fut donnée à ces deux Miniſtres, étoit de ſonder ſi le Duc de Bourgogne ſeroit d'humeur à ſeparer ſes interêts d'avec ceux du Duc de Bretagne. S'il paroiſſoit en luy quelque marque qui donnât lieu d'eſperer cette déſertion, ils avoient ordre de luy offrir en échange que la France abandonneroit les Liegeois. Mais s'il demeuroit ferme, on devoit le menacer que toutes les forces de Loüis iroient au ſecours de cette nation ; & qu'ainſi le Duc de Bourgogne s'em-

barraſſeroit inſenſiblement dans une affaire plus longue & plus difficile à vuider, qu'il ne s'étoit d'abord imaginé.

Le Connétable & le Cardinal s'acquiterent de leur commiſſion avec beaucoup plus de vigueur, que l'on n'en devoit vray-ſemblablement attendre de deux Miniſtres, dont le premier avoit preſque toutes ſes Terres, & le ſecond ſon Evêché d'Amiens, dans les Etats du Duc de Bourgogne. * Ils luy déclarerent hardiment que la France aprés s'être délivrée de l'oppreſſion des Anglois, ne vouloit plus ſouffrir que ſes Feudataires entretinſſent entre eux des liaiſons à ſon préjudice.

* Dans la premiere negociation du Connétable avec le Duc.

Le Duc de Bourgogne repartit avec ſon ingenuité ordinaire, qu'il ne faiſoit rien en aſſiſtant le Duc de Bretagne ſon frere d'armes, qui ne luy fût permis par le premier & le principal article du dernier Traité qu'ils avoient conclu avec le Roy. Mais le Connétable luy repliqua, qu'il prétendoit donc lier les mains à ſa Majeſté en l'empêchant de ſecourir les Liegeois, pendant qu'il auroit les ſiennes dégagées pour fomenter la guerre civile en France. Le Duc de Bourgogne ne fut pas tellement irrité par ce qu'il y avoit de libre dans les paroles du Connétable, qu'il ne fût auſſi tenté de luy repliquer en même ſtile. Il luy dit qu'il partoit le lendemain pour domter les Liegeois, & qu'apparemment il leur donneroit bataille dans trois jours. S'il étoit vaincu, ſa Majeſté agiroit comme il luy plairoit à l'égard des

Bretons : mais s'il étoit vainqueur, il les assisteroit de toute sa force.

Le Roy qui tournoit admirablement à son avantage les termes qui échapoient à ses Ennemis, prit occasion de conclure de ceux-cy qu'il pouvoit en toute maniere attaquer le Duc de Bretagne, puisqu'il luy seroit permis de le faire impunément en cas que les Bourguignons fussent vaincus. Il écrivit sans autre formalité aux Troupes qu'il tenoit prêtes à ce dessein dans la Normandie, d'entrer en Bretagne;* & il surprit Ancenis, & quelques autres Places : mais il fut luy même surpris, & contraint de lâcher prise par la prosperité imprevuë du Duc de Bourgogne.

* Dans sa premiere lettre à Desquerdes

Ce Prince avoit donné l'avant-garde de son armée à conduire au même Imbercourt dont on a déja parlé : mais il ne luy avoit pas donné pouvoir de traiter. Cependant Imbercourt qui n'avoit pas moins de prudence & d'humanité que de valeur, resolut de ne rien negliger de ce qui pouvoit sauver la vie à trois cent mille Chrêtiens enfermez dans les murailles de Liege. Il tira adroitement parole du Duc de Bourgogne son Maître en prenant congé de luy, qu'il pourroit suspendre les actes d'hostilité, en cas qu'il y eût lieu d'obliger les Liegeois à se soûmettre de leur bon gré.

Il n'est point de passion qui transporte le cœur humain, jusqu'à luy ôrer l'inclination qu'il a pour la reconnoissance. La fureur des Liegeois contre le

Duc de Bourgogne ne les empêcha pas de concevoir de la joye de ce que Imbercourt approchoit d'eux ; & l'obligation qu'ils luy avoient de la vie de leurs trois cent principaux Citoyens, les excita à donner audiance à deux de ſes Députez, qui venoient pour les exhorter à avoir pitié d'eux-mêmes. Ils les renvoyerent pourtant ſans daigner leur répondre ; & ils n'eurent pas plus de civilité pour les deux autres, qu'il leur envoya une heure aprez. Mais ils s'adoucirent inſenſiblement à la vuë des troiſiémes ; & devinrent enfin aſſez dociles pour recevoir dans leurs murailles l'armée du Duc de Bourgogne, ſous la ſeule caution d'Imbercourt.

La guerre du Liege fut ainſi terminée en deux jours, & Loüis Onze fut encore une fois réduit à chercher les voyes de mettre mal ſon frere avec le Duc de Bretagne. Il avoit beſoin d'un pretexte pour agir contre ce Duc. Il ne le trouva pas à la verité : mais il le fit naître en fomentant une diviſion qui ſurvint dans la Bretagne l'hyver de l'année mil quatre cent ſoixante ſept.

Le Duc de Bretagne étoit le Prince le mieux fait qu'il y eût dans l'Europe ; & perſonne ne luy conteſtoit l'avantage de la beauté, depuis que le Duc de Calabre ne vivoit plus. Mais il avoit été élevé dans la molleſſe ; & la profonde tranquillité dont ſes Prédeceſſeurs avoient jouy durant prez de deux ſiécles, avoit introduit dans leur Etat tous les maux de la paix, dont l'amour volage n'étoit pas le moindre. Ce n'eſt pas que le Pere du

Duc

Duc jugeant de la complexion de ſon fils par l'humeur ſanguine qui prédominoit en luy, ne l'eût marié de bonne heure avec la fille du Roy d'Ecoſſe. Mais ce remede avoit irrité le mal au lieu de le guerir; & les charmes de la Princeſſe d'Ecoſſe quoyqu'extraordinaires, n'avoient point été capables d'arrêter ſon jeune mary; ſoit qu'elle manquât de l'agrément ſi particulier aux Dames Françoiſes, ou que tenant trop de la fierté naturelle à celles de ſon Pays, elle ne fût point aſſez careſſante. Ainſi le Duc de Bretagne avoit eſté inconſtant juſqu'à l'âge de trente ans, qu'une Dame de qualité le reduiſit à n'avoir plus d'autre Maîtreſſe qu'elle.

Ce fut Antoinette de Mailleſé femme du Seigneur de Villequier, d'autant plus redoutable à la Ducheſſe, que n'ayant pas moins de beauté qu'elle, elle avoit beaucoup plus ſans comparaiſon de ce qui ſert aux conquêtes en matiere d'amour. Elle avoit de la beauté, de la douceur, de la docilité, & de la complaiſance. Son eſprit pénetrant la rendoit bien plus enjoüée, mais non pas plus ſuperbe que celles qui n'en avoient pas autant. On ne remarquoit en elle, ny dépit, ny défiance ny diſſimulation, ny fourberie. Elle étoit exempte des deux défauts qui ruinent preſque toûjours les Maîtreſſes des Souverains, qui ſont le mépris des gens de merite, & l'obſtination à la vangeance; & pour achever de la dépeindre par un trait plus reſſemblant que tous ceux que l'on vient de voir, elle ſervoit autant qu'elle pouvoit, & ne nuiſoit que

lorſqu'elle le jugeoit entierement neceſſaire à ſa propre conſervation. Si cette conduite ne la garentit, ny de l'averſion, ny de la jalouſie des Dames Bretonnes, elle la délivra au moins du reproche & de la perſecution où elle auroit été expoſée, ſi on l'eût trouvée moins officieuſe. Les honnêtes gens s'accoûtumerent à la longue auſſi-bien que les autres, à voir ſans ſcandale le lit de leur Maître partagé par une perſonne ſi bien-faiſante; & ſi les plus vertueux ne laiſſerent pas d'y trouver à redire, ils ſe contenterent d'en murmurer en ſecret, & leur charité ne paſſa pas plus avant.

Le ſeul Tannegui du Chatel crut qu'ayant l'honneur d'être le premier Officier de Bretagne en qualité de grand Maître de la Maiſon du Duc, * il étoit auſſi plus obligé que les autres au precepte de l'Evangile le plus difficile à garder à l'égard de ſon Maître, qui étoit celuy de la correction fraternelle. Il prit ſon temps pour repreſenter au Duc avec toute la ſoûmiſſion d'un Sujet fidele, mais auſſi avec toute la force d'un veritable amy, que le déreglement de ſa vie luy attireroit une infinité de peines pour l'autre monde, & de tres fâcheuſes affaires en celuy-cy. Que les Peuples ne ſouffroient pas volontiers ſans ſe revolter, l'adultere public de leur Souverain; & que quand leur complaiſance alloit juſques là, Dieu ne manquoit pas d'étendre ſur eux la punition qu'il en tiroit. Qu'il ſembloit avoir commencé à ſe vanger de cette ſorte, en ne donnant que des filles au Duc dans une conjoncture où il ne re-

* Dans la vie de François Second Duc de Bretagne.

ſtoit plus en Bretagne d'autres mâles de ſa branche que luy ; & que par conſequent ſes Sujets ne pouvoient éviter d'entrer par ſa mort en guerre civile, ou de paſſer ſous une domination étrangere : ce qui ne leur étoit point encore arrivé depuis qu'ils s'étoient délivrez de celle des Romains.

La remontrance la plus difficile à ſouffrir eſt celle qui choque l'amour la plus enracinée des paſſions humaines. Le Duc qui vivoit avec ſes Courtiſans dans toute la familiarité d'un bon pere à l'égard de ſes enfans, s'éfaroucha au premier mot qui bleſſoit ſon inclination. Il eut neanmoins le pouvoir ſur luy de n'en rien témoigner de trop fâcheux ou d'outrageant à Tannegui. Mais il changea tant de fois de viſage en l'écoutant : Il le congedia avec tant de froideur : Il luy fit depuis ſi mauvaiſe mine, & il eut tant de peine à ſupporter ſa preſence, que Tannegui pour le délivrer de l'inquietude où il étoit à ſon abord, quitta la Cour de Bretagne, & ſe retira dans ſa Terre du Châtel.

La maîtreſſe du Duc qui craignoit l'éclat d'une affaire de cette nature arrivée à ſa conſideration, & qui d'ailleurs en prévoyoit les dangereuſes ſuites, ſe mit en devoir de l'accommoder avant que le temps, & cent autres évenemens qu'il étoit impoſſible d'empêcher, l'euſſent envenimée. Elle fit ſuivre Tannegui par Landais, qui de Garçon tailleur d'habits * commençoit à s'élever à la prodigieuſe fortune dont on le verra décheoir avec un horrible fracas dans l'Hiſtoire de Charles huit.

* Dans la relation de cette intrigue,

Landais avoit ordre de proposer à Tannegui qu'on le remettroit entierement dans les bonnes graces de son Maître, pourvu qu'il donnât parole de ne luy plus tenir de discours semblables à celuy de la derniere fois. Rien ne fut oublié de ce qui servoit à tirer cette promesse de Tannegui: mais il fut infléxible, & dédaigna de devoir à l'expedient qu'on luy proposoit, son rétablissement à la Cour de Bretagne. Cette negociation n'avoit pas été si secrete, que les Espions de Loüis Onze ne l'eussent évantée; & comme ce Prince étoit extraordinairement attentif aux occasions d'ôter à ses Ennemis les personnes d'un tres grand merite en quelque profession que ce fût, il fit aussi-tôt offrir à Tannegui de le dédommager des Terres qu'il laisseroit en Bretagne; & de luy donner de plus des appointemens considerables, avec les Gouvernemens de Roussillon & de Cerdagne. Tannegui accepta le party qu'on luy proposoit; soit qu'il prévît les malheurs dont son Pays étoit menacé, ou qu'il agît selon la coûtume des gens de sa qualité, qui ne faisoient point alors scrupule d'inconstance; & ne croyoient pas que leur honneur fût intereſſé à changer de Maître, lorsqu'ils y trouvoient leur compte.

La Noblesse de Bretagne faussement persuadée que le mécontentement de Tannegui étoit la veritable cause qui l'avoit excité à changer de patrie, expliqua cette prétenduë injure comme ayant été faite en general au corps des Gentils-hommes; & s'en

plaignit ſi hautement, que le Roy crut n'en devoir pas negliger la conjoncture. Il fit entrer une autre fois ſon armée en Bretagne ; & le Duc fut ſi foiblement aſſiſté des ſiens, que la crainte de tout perdre luy fit demander la paix.

Le Roy ne l'auroit point accordée, s'il n'eût en même temps perdu l'eſperance de dépoüiller le Duc de Bretagne, par la nouvelle qui luy vint que le Duc de Bourgogne au premier bruit de l'irruption des François dans la Bretagne, s'étoit mis en campagne avec les Troupes qu'il tenoit prêtes à tout évenement. Le Courrier dit au Roy qu'il les avoit trouvées dans la plaine de Peronne, où la revuë s'en étoit faite au nombre de plus de trente mille Maîtres. Sa Majeſté comprit par-là qu'elle travailleroit inutilement à ſoûmettre le Duc de Bretagne, juſqu'à ce que les Bourguignons l'euſſent abandonné ; & comme il n'y avoit pas d'apparence de les y porter par les voyes ordinaires à cauſe qu'ils avoient trop d'interêt à conſerver ce Duc, il falut les y diſpoſer par adreſſe.

On a déja vu que le Duc de Bourgogne changeoit inſenſiblement d'humeur ; & qu'ayant en tête un Ennemi, dont la ſubtilité luy donnoit d'autant plus de peine qu'il ne pouvoit ny l'égaler, ny s'en garentir, il perdoit quelquefois patience dans les nouveaux combats d'eſprit qui luy étoient livrez à toute heure ; & prenoit dans un extrême chagrin dont il ne manquoit jamais d'être alors ſaiſi, des meſures directement contraires à

celles que la prudence luy auroit ſuggerées en toute autre rencontre.

Le Roy qui n'ignoroit aucun des contre-tems de ce Duc, à cauſe qu'il avoit des Eſpions gagez auprez de luy qui luy rendoient un compte exact de toutes ſes actions, luy envoya le Cardinal Balüe pour l'exciter en toute maniere à quitter les armes, & à renoncer à la Confederation des Ducs de Berry, & de Bretagne; & parce que les voyes ordinaires pour arriver à cette fin avoient été tant de fois inutiles, ſa Majeſté en prit une d'autant plus dangereuſe qu'elle étoit extraordinaire. Elle dépêcha en même temps aux Liegeois des gens de peu de nom à la verité, pour être plus facilement déſavoüez en cas de mauvais ſuccez: mais au reſte d'une adreſſe éprouvée, & d'experience conſommée en cette ſorte de negociations. Le pouvoir qu'ils emporterent avec eux écrit de la propre main du Roy, étoit tres-ample; & s'étendoit mêmes juſqu'à prendre la qualité d'Ambaſſadeurs, ſi les Liegeois refuſoient de traiter ſans cela avec eux. Leur inſtruction alloit à rejetter le défaut de la derniere aſſiſtance que Loüis leur avoit promiſe, ſur la neceſſité indiſpenſable où ſa Majeſté avoit été juſques-là reduite de vivre en paix, avec les Bourguignons, afin de ſauver ſa Couronne; & de témoigner que cette fâcheuſe conjoncture ayant ceſſé par le recouvrement de la Normandie, & par les diviſions civiles des Bretons, ſa Majeſté vouloit entrer dans une liaiſon plus étroite

avec ſes anciens Alliez du Liege; & conclure, s'ils le deſiroient, une Ligue offenſive & défenſive avec eux.

Ces deux negociations eurent plus de ſuccez qu'il n'étoit expedient pour le bien du Roy, qui les avoit ſi artificieuſement concertées, & ce fut-là la plus inſigne ſupercherie que la fortune luy fit jamais : ou pour parler plus exactement, ce fut dans une ſi fameuſe occaſion que la Providence divine prit plaiſir à le convaincre avec plus d'évidence, que toute ſa delicateſſe d'eſprit ne ſerviroit qu'à le conduire plus ingenieuſement, & plus inévitablement tout enſemble dans le précipice, lorſqu'il l'employeroit à d'autres uſages que ceux qu'elle approuvoit.

Le Cardinal Balüe agit en homme conſommé dans l'intrigue; car aprez avoir tourné de tous côtez le Duc de Bourgogne ſans le pouvoir diſpoſer à abandonner ny directement ny indirectement le Duc de Bretagne, il luy demanda galamment en prenant congé de luy, s'il perſiſteroit dans ſa réſolution en cas que les Ducs de Berry & de Bretagne qu'il refuſoit ſi obſtinément de quitter, le laiſſaſſent les premiers. Le Duc de Bourgogne avoit ſeulement ſçu par le bruit commun, que le Roy faiſoit la guerre aux Bretons ; & n'avoit reçu ny lettres ny Courriers de la part de Ducs de Berry & de Bretagne, parce que toutes les lettres de ces deux Ducs avoient été interceptées ; & de plus tous les Gentils-hommes qu'ils avoient

envoyez au Duc de Bourgogne étoient encore en Angleterre, où ils attendoient la commodité de passer en Flandres.

Ainsi le Duc de Bourgogne n'étant point encore informé du veritable état où se trouvoient les Ducs de Berry & de Bretagne ; & ne pouvant les encourager à se défendre par l'assurance du secours qu'il leur menoit, il fit la réponse que le sens commun luy suggeroit. Il supposa d'un côté que ny l'un ny l'autre de ces Ducs ne se porteroit jamais à l'extremité dont le Cardinal Balüe le menaçoit ; & ne voulant pas d'un autre côté donner lieu de croire qu'il se souciât tellement de la désertion de ses deux Alliez, qu'il n'eût point d'autres ressources que la leur pour se garentir des armes du Roy, il repartit que si les Ducs de Berry & de Bretagne l'abandonnoient, il penseroit à ses affaires.

Le Cardinal content de ces derniers mots tout équivoques qu'ils étoient, retourna promptement vers le Roy qui l'attendoit à Noyon ; * & ne les eut pas plûtôt rapportez à sa Majesté, qu'elle manda à Tannegui de remüer ses intelligences en Bretagne, & à son armée de redoubler dans le même Pays les actes d'hostilité qu'elle y avoit commencez. L'un & l'autre obeïrent avec tant de succez, que le Duc de Bretagne ne recevant aucune nouvelle des Bourguignons, commença à croire ce que des Emissaires apostez par le Roy luy disoient, c'est à-dire que le Duc de Bourgogne avoit conclu un traité particulier avec sa Majesté. Cette dange-

* Dans la seconde negociation du Cardinal Balüe.

reuse

reuſe préſuppoſition ne nuiſit pas tant neanmoins au Duc de Bretagne, que la crainte qu'il eut enſuite que le reſte de ſa Nobleſſe gagné par Tannegui ne le quittât avant qu'il fût d'accord avec le Roy; & que ſa Majeſté le voyant privé de ſupport, ne le voulût plus recevoir à compoſition.

La crainte qu'il en eut fut ſi grande, qu'il ne ſe contenta pas de ſigner le Traité qu'on luy propoſoit, où le Duc de Bourgogne étoit abandonné en termes exprez; mais de plus il ne donna que peu de jours au Duc de Berry pour negocier le ſien; & menaça de l'abandonner auſſi, s'il ne le concluoit dans ce terme. Les Miniſtres du Roy avertis à point nommé par les Penſionnaires Bretons de ſa Majeſté de ce qui ſe paſſoit de plus ſecret à la Cour de Bretagne, en profiterent en faiſant les rencheris; & lorſque le Duc de Berry leur fit parler d'accommodement avec le Roy ſon frere ſur ce qu'on ne luy donnoit pas le temps d'envoyer juſqu'à Noyon, ils repartirent qu'ils n'avoient ordre de luy offrir qu'une penſion de trente cinq mille écus pour recompenſe de la Normandie qu'on luy avoit ôtée.

Le Duc de Berry n'avoit aucune nouvelle du Duc de Bourgogne. Il en attribuoit la cauſe au changement prétendu de ce Prince, comme s'il n'eût plus voulu luy donner ſa fille depuis qu'il l'avoit vu dépoüillé de la Normandie. Il n'oſoit ſe retirer en Angleterre, de peur d'être fruſtré comme Charles de Lorraine de ſon droit à la Monar-

chie Françoiſe dont il étoit ſucceſſeur préſomptif, & il craignoit d'être mis par les Bretons entre les mains de ſon frere. Ces quatre raiſons l'obligerent de mettre ſon nom au bas du Traité qu'on luy preſentoit à ſigner, * & de renoncer poſitivement à tous les Traitez qu'il avoit faits avec le Duc de Bourgogne.

* Dans les Traitez de ces deux Ducs avec Loüis Onze.

Tannegui qui avoit eu la principale direction des deux accommodemens dont on vient de parler, quoy qu'il n'eût point agi à découvert, & qui les avoit conclus en même-temps, les porta en toute diligence au Roy, qui le fit partir auſſi-tôt avec le Cardinal Balüe pour les aller montrer au Duc de Bourgogne. On n'a gueres vu de ſurpriſe ſemblable à celle de ce Prince, aprez qu'il eut long-temps conſideré les ſeings qu'on luy montroit. Il ne pouvoit douter de ce qu'il voyoit ; & quoy qu'il ſçût que Tannegui avoit changé de Maître, il le connoiſſoit trop ſincere pour s'être chargé de le tromper, en luy montrant de faux Traitez. Il avoit apporté toute la diligence imaginable à ſecourir ſes Alliez ; & dans l'ignorance abſoluë où il étoit des motifs qui les avoient contraints de l'abandonnner, il ſuppoſoit qu'il n'y en eût point eu d'autre que leur inconſtance.

Ces diverſes penſées le tinrent ſi long-temps embarraſſé ; & il parut au dehors tant de ſignes de l'agitation qu'il ſouffroit au dedans, que le Cardinal & Tannegui ſe promirent de le diſpoſer à ce que l'on deſiroit de luy, s'ils le preſſoient da-

vantage. Ils offrirent de le rembourcer des ſix vingt mille écus que ſon armée luy avoit coûtée à lever, & l'expoſerent par-là à la tentation la plus dangereuſe qui luy pouvoit être ſuſcitée. Son pere avoit vécu prez de cinquante ans dans une moderation ſinguliere, en ce qu'il n'avoit chargé ſes Sujets d'aucune impoſition pour les guerres, qui n'étoient directement ny entrepriſes ny ſoûtenuës pour les conſerver, & qu'il en avoit tiré tout l'argent de ſon Treſor. Ainſi les Flamands n'étant accoûtumez à rien payer d'extraordinaire que pour chaſſer l'Ennemy de leur patrie, il auroit été ſi dangereux de leur demander qu'ils contribuaſſent pour porter la guerre en France, que le Comte de Charolois ne l'avoit oſé pour la guerre du Bien Public, quoy que ſon Pere luy eût laiſſé l'entiere adminiſtration de ſes Etats. Il avoit mieux aimé épuiſer le Treſor de ce Prince: mais en penſant éviter cet inconvenient, il étoit tombé dans un autre; puiſqu'il s'étoit trouvé ſans argent, lorſque les François avoient attaqué la Bretagne.

Comme ſon Pere ne venoit alors que de mourir; & qu'il auroit augmenté le regret qu'on avoit de ſa perte en exigeant ſi-tôt de ſes Sujets une contribution, il avoit emprunté à gros interêt des Marchands d'Anvers les ſix vingt mille écus que l'on offroit de luy rendre; & l'on peut avoüer ſans luy faire tort, qu'il auroit bien eû de la peine à s'empêcher de les accepter; ſi un ſentiment de vaine gloire dont il étoit plus tranſporté qu'à l'ordinai-

re depuis qu'il étoit devenu Souverain, ne fût venu au secours de sa generosité ébranlée.

Il luy prit envie de montrer à toute l'Europe que s'il n'étoit Roy il meritoit de l'être, puisqu'il pouvoit seul resister au plus grand Roy de la Chrêtienté. Il dit sur ce principe pour réponse définitive au Cardinal Balüe & à Tannegui ; qu'encore que les Ducs de Berry & de Bretagne meritassent qu'il leur rendît d'abord la pareille en traitant sans eux, il y alloit pourtant de son honneur de ne les punir par un abandonnement reciproque, qu'aprez avoir convaincu tout le monde qu'il ne s'étoit point engagé pour eux dans une querelle, qu'il ne pût démêler sans eux.

Il envoya de plus son Favory Vobrisset au Roy pour luy confirmer la même chose ; & ce fut là le piege où sa Majesté donna sans y penser, & mêmes sans qu'il luy eût été tendu : ce que la posterité aura de la peine à concevoir d'un Prince aussi habile, & aussi prévenu des pensées de l'avenir qu'étoit Loüis Onze. Il s'imagina que le Duc de Bourgogne étoit resolu de traiter, & que la raison qu'il apportoit de son délay, n'étoit qu'une bagatelle dont il seroit facile de le désabuser par une soudaine entrevuë. Et de fait sa Majesté se mit dez le lendemain douze de Septembre mil quatre cent soixante huit en chemin pour aller trouver le Duc de Bourgogne, sans autre assurance que d'un sauf conduit écrit & signé de la main de ce Prince.

Sa Majeſté mêmes pour luy donner de plus grandes marques de confiance, ne voulut être eſcortée que par des Troupes Flamandes,* nonobſtant que Crevecœur Gentil-homme qu'elle avoit deſobligé fût à leur tête. Elle voulut auſſi aller ſeule: mais le Duc de Bourbon, le Connétable de Saint Pol, le Cardinal Baluë, & Tannegui, s'obſtinerent à l'accompagner.

* Dans la relation de ce voyage.

Son départ de Noyon fut tellement précipité, qu'elle oublia d'envoyer ordre aux Miniſtres qu'elle avoit au Liege, de ſuſpendre leur negociation; & l'Hiſtoire n'a point d'endroit auſſi curieux que celuy-cy, pour montrer qu'encore que les Princes dont les Etats ſont de grande étenduë ſoient le plus ſouvent bien conſeillez de faire tout d'eux-mêmes, cette conduite a neanmoins ſes inconveniens comme toutes les autres de la politique humaine; en ce que l'eſprit des grands Souverains ne laiſſant pas d'être borné, leur attention ne ſçauroit ſuffire à la multitude des affaires importantes qui leur ſurviennent à la fois: au lieu qu'en ſe déchargeant d'une partie des mêmes affaires ſur leurs Miniſtres, ils courent moins de riſque de les negliger.

Le Duc de Bourgogne oublia de ſon côté de contremander les Troupes qui luy venoient du Duché & du Comté de Bourgogne, & alla au devant du Roy à quelques lieuës de Peronne. Il n'y eut rien à deſirer dans les civilitez de cette entrevuë, ny dans les honneurs que reçut ſa Majeſté en entrant dans cette Ville: mais un évene-

ment imprevu changea bien-tôt les careſſes reciproques en une juſte défiance. Les Troupes du Duché & du Comté de Bourgogne dont on vient de parler, approchoient de Peronne par un autre endroit que celuy par où Loüis entroit ; & leurs principaux Officiers ſe voyant prez de leur Maître, piquerent à toute bride pour luy baiſer les mains, & entrerent dans Peronne deux heures aprez le Roy. C'étoit le Comte de Breſſe, l'Evêque de Geneve, & le Comte de Romont, freres du Duc de Savoye, le Maréchal de Bourgogne, & les trois Seigneurs François de l'Au, d'Urfé, & de Riviere.

Les trois Princes de Savoye pour être beaux-freres du Roy, n'en étoient pas moins ſes Ennemis ; parce qu'ils luy avoient tué quelques Gentilshommes du Dauphiné qui étoient ſes Domeſtiques, pendant qu'il demeuroit dans cette Province en qualité de Dauphin ; & qu'il avoit juré de s'en vanger par la Croix de Saint Lo, qui étoit ſon plus grand ſerment. Gautier de Hocberg Souverain de Neuchatel Maréchal de Bourgogne n'étoit pas mieux intentionné pour ſa Majeſté : car encore qu'elle luy eût rendu ſa ville d'Eſpinal, le reſſentiment de ce qu'elle luy avoit été ôtée, quoy que plus ancien dans ſa memoire, y étoit mieux gravé que celuy de la reſtitution qui luy en avoit été faite. Il y a de l'apparence qu'il n'avoit point été dédommagé, * pour les années que le Duc de Calabre en avoit joüi, ou qu'il étoit ſujet à l'imperfection qui ſe

* Dans l'hiſtoire de Neuchatel.

trouve preſque dans tous les hommes, mais qui domine ſur tout dans les gens de guerre, d'être également irreconciliables pour les offenſes, & inſenſibles pour les reparations.

Enfin les trois Seigneurs François étoient encore plus animez contre ſa Majeſté; parce qu'ayant commandé une partie de ſes Troupes durant la guerre du Bien Public; & croyant l'avoir mieux ſervie que les autres Officiers de ſon armée, non ſeulement ils n'en avoient pu tirer aucune recompenſe, mais de plus ils avoient vu donner celles qu'ils penſoient avoir meritées, à des gens qu'ils ſe vantoient d'avoir défaits à Montlehery: ce qui les avoit tellement irritez, qu'ils étoient allez offrir leur ſervice au Duc de Bourgogne.

La preſence de tant d'Ennemis mieux accompagnez que le Roy, luy fit demander pour grace d'entrer dans une priſon, où l'on ne penſoit point encore à le mettre. Il alla trouver le Duc de Bourgogne; & le pria de luy donner un appartement dans le Château de Peronne, ſans ſe ſouvenir qu'un de ſes Prédeceſſeurs y avoit paſſé les vingt-ſept dernieres années de ſa vie dans une honteuſe captivité. * On n'avoit garde de luy refuſer un logis, où l'on pouvoit ſans bruit diſpoſer de ſa perſonne en la maniere que l'on voudroit; & il n'y fut pas plûtôt entré, qu'il entendit un tumulte dans la Ville, dont il n'apprit la cauſe qu'avec un extrême chagrin. Cinq ou ſix domeſtiques de l'Evêque de Liege arriverent à la file l'un de l'autre;

* Charles le Simple.

& rapporterent que leur maître Imbercourt & deux mille Bourguignons, avoient été mis en pieces en leur presence par les Liegeois. Ce qu'il y avoit de vray dans cette nouvelle, étoit que les Ministres de France à Liege n'ayant pas sçu que Loüis Onze alloit à Peronne ; & croyant luy rendre un service tres-signalé, avoient eu l'adresse de porter la Bourgeoisie de Liége à rompre avec les Bourguignons, en luy faisant executer une entreprise qu'ils avoient conçertée sur la ville de Tongres.

L'Evêque de Liege, & Imbercourt y étoient entrez avec deux mille soldats choisis des Troupes du Duc de Bourgogne : mais on y faisoit si mauvaise garde, que la Place fut surprise la nuit ; & tout ce qu'il y avoit dedans fut fait prisonnier, sans qu'il en coutât aux Liegeois une goute de sang. Ils emmenerent à Liege leur butin ; & comme la facilité du succez avoit augmenté leur fureur, ils massacrerent diversement seize prisonniers en chemin. Il est vray que ce fut avec une animosité qui ne donnoit pas lieu aux autres d'esperer d'être mieux traitez ; & ceux qui se sauverent de leurs mains aprez leur avoir vu déchirer leurs compagnons, s'imaginerent qu'ils en avoient fait de même au reste des Prisonniers, sans en excepter leur Evêque, ny Imbercourt. Ils s'en expliquerent de cette sorte à Peronne où ils se refugierent ; & comme ils avoient vu les Ministres de France agir avec autant d'application que s'ils eus-

sent

ſent été directeurs de l'entrepriſe de Tongres, ils ſuppoſerent qu'ils l'étoient en effet; & les firent aiſément paſſer pour tels à la Cour de Bourgogne, parce qu'ils les connoiſſoient de nom & de viſage. Cependant ils ſe trompoient en partie; puiſque la fureur des Liegeois avoit été tellement rallentie par la mort du ſeiziéme priſonnier, que non ſeulement ils avoient donné la vie aux autres, mais de plus leur charité s'étoit étenduë juſqu'à relâcher ſans rançon tous les ſimples ſoldats. Mais les premieres nouvelles des malheurs imprevûs font une telle impreſſion ſur l'eſprit humain, qu'elles ne luy laiſſent preſque jamais toute la liberté neceſſaire pour recevoir comme il faudroit l'adouciſſement qu'apportent d'ordinaire les ſeconds avis.

Le Duc de Bourgogne fut ſi touché d'entendre la ſurpriſe de Tongres, qu'il en demeura comme hors de luy même prez de vingt-quatre heures. Tout ce qui luy paſſa par l'eſprit durant une ſi longue agitation, fut que le Roy étoit le plus perfide & le plus cruel des hommes; & qu'il haïſſoit davantage, lorſqu'il témoignoit plus de deſir de ſe reconcilier. Qu'il ne faloit non plus luy être fidele qu'il l'étoit aux autres; & qu'il y avoit de la neceſſité à tenir un Tigre enfermé dans la même cage, où il étoit volontairement entré. Comme il n'eſt rien de ſi dangereux que le premier mouvement de colere qui ſurprend les grands Princes lorſqu'il ſuſpend entierement l'uſage de leur raiſon, il n'eſt auſſi rien de plus aiſé que de le ren-

dre inutile quand on le ſçait d'abord éluder. Le Duc de Bourgogne fit ſortir de ſa chambre tous ceux qui y étoient, excepté Comines, Urſin, & un autre dont l'Hiſtoire n'a pas conſervé le nom ; & il luy échapa de dire devant ces trois Confidens, tout ce que la fureur pouvoit inſpirer de plus offençant & de plus menaçant contre le Roy. S'ils euſſent été moins ſages & moins honnêtes ; & s'n'ayant aucune habitude avec le Roy, ils ſe fuſſent contentez d'écouter leur Maître ſans le flatter, ſans uſer d'aucune condéſcendance à ſon égard, ſans rien aigrir, & mêmes ſans compatir à ſa douleur, il eſt certain qu'il auroit fait à ſa Majeſté un tres-mauvais party.

Mais ſoit que ces Confidens fuſſent touchez de l'état où ils voyoient reduit le plus grand Prince de la Chrêtienté, quoy qu'il ne luy fût rien arrivé que par ſa faute ; ou qu'ils euſſent l'eſprit aſſez éclairé pour prévoir la multitude & la durée des malheurs qui ſuivroient infailliblement l'épouvantable violence dont leur Maître étoit ſur le point d'uſer, ils n'oublierent rien de ce que l'experience leur avoit appris être propre à calmer l'indignation du Duc de Bourgogne. Ils uſerent principalement du ſecret des Gouverneurs des Places aſſiégées ; qui n'ayant point aſſez de gens pour en garder les dehors, les abandonnent aprez les avoir rendus inutiles à l'Ennemy. Ils jugerent que la colere du Duc de Bourgogne leur maître étoit trop grande pour ne pas éclater ; & que s'ils luy déro-

boient toute ſorte d'objets, ils ne feroient que l'animer davantage à ſe produire dans toute ſon étenduë. Ils ne ſe mirent en devoir d'en exempter que la ſeule perſonne du Roy, & luy ſacrifierent tout le reſte.

Ils luy conſeillerent de faire fermer les portes de la Ville & du Château de Peronne : De poſer par tout des Gardes & des Sentinelles : De redoubler le Guet durant la nuit, & de ne laiſſer parler au Roy que des gens de fidelité éprouvée. Ces quatre précautions furent auſſi-tôt priſes que propoſées ; & la colere du Duc de Bourgogne s'étant un peu rallentie par la promptitude que l'on avoit apportée à luy obeïr, il devint capable d'aſſembler ſon Conſeil, & d'oüir tranquillement la diverſité d'avis qui s'y trouva.

Les trois Confidens dont on vient de parler avoient eu l'adreſſe de ſuggerer au Duc de Bourgogne un pretexte aſſez mauvais de l'étrange changement qu'il venoit de faire dans Peronne. C'étoit de feindre d'avoir perdu une caſſette où il y avoit des pierreries ; afin que quand il viendroit luy-même à conſiderer combien ce prétexte étoit foible, il eût plus de hâte de le quitter par la honte qu'il auroit de s'en être ſervi ; & ce fut ſur le même principe qu'étant appellez au Conſeil du Duc de Bourgogne, ils laiſſerent parler les premiers ceux qui étoient les plus emportez, pour avoir lieu de refuter, & d'appuyer par-là davantage l'avis moderé qu'il prétendoient ouvrir.

Le Maréchal de Bourgogne & Contay leur étoient

ſuſpects ; & Contay qui parla avant tous les autres en qualité de plus ancien Miniſtre, ſoûtint que puiſque le Roy avoit ſi publiquement violé le droit des gens en faiſant ſurprendre Tongres dans le même temps qu'il demandoit l'hoſpitalité au Duc de Bourgogne, & qu'il la recevoit de luy, il le faloit punir exemplairement, & l'arrêter priſonnier juſqu'à ce qu'il eût reparé toutes les contraventions faites au dernier Traité ; & qu'il eût tellement achevé de l'executer, qu'il n'y eût plus rien à prétendre de luy pour ce qui regardoit le Bien Public.

Le Maréchal de Bourgogne plus habile à la verité, mais auſſi plus violent que Contay, luy reprocha qu'il ne connoiſſoit pas autant qu'il faloit le genie du Roy. Il ajoûta que ſi ce Prince étoit ſi difficile à radoucir lorſqu'il n'avoit été que legerement offenſé, il deviendroit irreconciliable lorſqu'il ſe repreſenteroit que pour des bijous perdus le Duc de Bourgogne ſon Feudataire avoit eu aſſez peu d'égard à ſa dignité pour l'enfermer dans un Château que ſa Majeſté luy avoit donné, & pour mettre en garde à la porte une troupe d'Archers Flamands. Que cette ſorte d'injure pouvoit bien ſe diſſimuler pour un temps : mais qu'il n'y avoit point d'exemple dans les derniers ſiécles qu'elle eût été tout-à-fait pardonnée, puiſque la vertu ordinaire n'alloit pas juſqu'à ſe relâcher en ce point, ſur tout dans les Princes qui avoient là-deſſus une delicateſſe d'ame toute particuliere. Que Loüis panchoit plus de ce côté-là, que tous les autres Princes de l'Europe en-

ſemble; & qu'il faloit ſe reſoudre à ne l'irriter jamais, ou à l'avoir toûjours pour Ennemy. Qu'il n'y avoit donc plus d'autre party à prendre que celuy de l'empriſonner, puiſqu'on l'avoit arrêté: * De mander le Duc de Berry: De convoquer les Etats du Royaume, & principalement la Nobleſſe intereſſée à l'execution du dernier Traité, & de prendre avec elle les meſures neceſſaires pour rétablir le gouvernement de France dans ſon ancienne moderation.

* Dans les déliberations de Peronne en 1468.

Antoine Bâtard de Bourgogne frere du Duc, pouſſé par la ſeule probité dont il faiſoit profeſſion, ſoûtint au contraire qu'il n'étoit pas mêmes permis par exemple, & par droit de repreſaille, de violer le droit des gens; & que ſi le Roy ne meritoit pas qu'on luy gardât la foy, le Duc de Bourgogne devoit à ſon honneur, & à ſa propre conſcience de ne pas contrevenir à ſon écrit: Qu'il y avoit un orgueil & un aveuglement inſupportables à continuer une faute par la ſeule conſideration qu'on l'avoit commencée; & qu'il valoit mieux en tout ſens l'excuſer par une prompte reparation, que de l'agrandir par une perſeverance affectée. Qu'il ne ſeroit pas impoſſible d'excuſer ce qui venoit d'être fait à Peronne, pourvu que l'on en demeurât là: mais que ſi l'on paſſoit outre, il n'y avoit qu'à s'attendre à une guerre immortelle, non ſeulement entre le Roy & le Duc de Bourgogne, mais encore entre leurs Deſcendans & leurs heritiers.

Les trois Confidens de ce Duc appuyerent le ſenti-

ment du Bâtard de Bourgogne ; & ceux qui prétendoient ſeconder l'humeur & les interêts de leur Maître ſans porter les affaires à l'extremité, propoſerent un troiſiéme avis qui fut de tirer du Roy tout ce que l'on deſiroit, tant pour la ſatisfaction des Princes & de la Nobleſſe de France en general, que pour les avantages de la Maiſon de Bourgogne en particulier, & d'élargir enſuite ſa Majeſté.

La diverſité des ſentimens, & la chaleur extraordinaire de chaque Miniſtre à ſoûtenir le ſien, firent que l'on employa deux jours ſans rien conclure ; & le Roy informé du danger où il ſe trouvoit, n'oublia pour s'en garentir rien de ce que l'induſtrie humaine pouvoit inventer. Il commença par une exhortation aux François qui l'avoient ſuivi, de luy prêter tout ce qu'ils avoient d'argent, parce qu'il ne voyoit plus d'autre expedient que celuy de gagner autant que l'on pourroit de Miniſtres & de Favoris du Duc.

Le diſcours de ſa Majeſté eut aſſez d'effet : mais comme ſes Courtiſans l'avoient accompagnée avec précipitation, & que d'ailleurs ils n'avoient pas cru que leur ſejour à Peronne dût être long, ils avoient apporté ſi peu d'argent que le tout ne montoit en eſpece ou en valeur qu'à quinze mille écus. Le Roy les diſtribua neanmoins avec tant d'adreſſe, que le Courrier qui alloit monter à cheval pour avertir le Duc de Berry de venir en toute diligence, fut arrêté. Cette

uſpenſion fut ſuivie de la parole que ſa Majeſté fit porter au Duc de Bourgogne, qu'elle accorderoit de bonne grace tout ce qu'on luy demanderoit.

Comines avoit eu l'adreſſe d'inſpirer par des voyes indirectes cet expedient au Roy, dans les cruelles agitations où il voyoit le Duc ſon maître. Elles étoient telles qu'il ne s'étoit point couché à ſon ordinaire la nuit précedente, qui étoit la troiſiéme qu'il déliberoit ſur ce qu'il feroit de la perſonne du Roy. Il l'avoit paſſée toute entiere en ſe promenant avec le même Comines, excepté qu'il s'étoit quelquefois jetté tout habillé ſur ſon lit. Enfin le bonheur de la Monarchie Françoiſe en general, & du Roy en particulier, l'emporta ſur l'animoſité du Duc de Bourgogne, & ſur le deſir qu'il avoit de commettre la plus grande des infidelitez civiles; encore que la tentation n'en pût être plus violente, qu'elle l'étoit encore. Il ſe détermina pour le dernier des avis qu'on luy avoit donné; quoy qu'il ne fût ny le meilleur en conſcience, ny le plus ſur en bonne politique. Il reſolut de ne rien entreprendre de plus ſur la perſonne du Roy, pourvu que ſa Majeſté acquieſçât à tout ce qu'on luy preſenteroit à ſigner en faveur de la Maiſon de Bourgogne. Il ſortit tout auſſitôt de ſa Chambre pour aller à l'appartement * du Roy; & il en fit la propoſition à ſa Majeſté d'une voix tremblante, & avec un viſage où l'on remarquoit encore une partie de la mauvaiſe volonté qu'il avoit euë, & la facilité qu'il auroit à la re-

* Dans la relation de cette entrevuë.

prendre, pour peu qu'on luy en donnât d'occaſion. Le Roy qui s'en apperçut ſe ſurmonta luy-même en l'art de diſſimuler. Il témoigna tant de gayeté, que perſonne ne l'avoit jamais vu en ſi belle humeur. Il accorda toutes choſes d'un air qui ne pouvoit être plus volontaire en apparence. Il ſçut perſuader qu'il les executeroit de bonne foy ; & il cajola le Duc de Bourgogne en des termes, qui l'obligerent à ſe relâcher en beaucoup d'Articles : car au lieu qu'il avoit reſolu de faire rendre la Normandie au Duc de Berry, il ſe contenta pour luy de la Brie & de la Champagne, qui n'en approchoient ny pour l'importance ny pour le revenu.

Il ſurvient icy une difficulté ſi conſiderable, que l'on ſe contente de la propoſer dans l'ignorance que l'on avouë ingenument, & dans la neceſſité où l'on eſt d'en laiſſer la déciſion à ceux qui ſeront mieux informez ou plus hardis que l'on ne l'eſt. Il n'y a pas lieu de douter que Comines n'ait été parfaitement inſtruit de l'affaire de Peronne que l'on vient de rapporter, puiſqu'il en fut le principal inſtrument ; & qu'il contribua le plus à la faire reüſſir, ſinon à l'entiere ſatisfaction du Roy, du moins avec toute la moderation qu'il luy fut poſſible d'inſpirer au Duc de Bourgogne.

Il y a encore moins lieu de douter que Comines n'ait eu deſſein d'en laiſſer toutes, ou du moins les plus importantes particularitez à la poſterité dans ſes memoires, puiſqu'il en fait une profeſſion publique. Qu'il s'étend beaucoup plus en cet endroit

que

que par tout ailleurs. Qu'il en raconte juſqu'aux moindres circonſtances, dont apparemment on ſe ſeroit bien paſſé, comme de ſçavoir l'équipage du Courrier qui fut ſur le point d'être dépêché au Duc de Berry ; & qu'il ſe donne mêmes la liberté de faire un chapitre entier de digreſſion ſur ce ſujet, ſans abandonner ſa matiere. Cependant ny le même Comines, ny les autres Ecrivains de quelque nation, & dans quelque interêt qu'ils ayent été, n'ont fait mention que d'un Traité conclu à Peronne le quatorze de Septembre mil quatre cent ſoixante huit, dont ils conviennent tous de ne marquer que trois articles. Le premier eſt l'execution entiere du Traité, qui avoit terminé la guerre du Bien Public. Le ſecond contient la reſerve de la Normandie, que l'on échange avec les Provinces de Brie & de Champagne ; & le dernier eſt l'engagement du Roy à marcher luy-même, & à mener autant de forces qu'il plairoit au Duc de Bourgogne pour l'aider à domter les Liegeois.

Enfin il faut avoüer à la décharge de ces Auteurs, que toutes les circonſtances de l'intrigue dont il s'agit ſont comme autant de garants de leur ſincerité ; puiſqu'il paroît preſque impoſſible qu'en l'eſpace de vingt-quatre heures, & dans les diverſes à la verité mais pourtant extrêmes agitations de crainte & de colere où ſe trouverent en même temps les Cours de France & de Bourgogne, elles euſſent pu commencer, pourſuivre, & terminer un plus grand nombre de negociations, que les

plus habiles de l'Europe assemblez à dessein de se tirer au plûtôt d'affaire, & agissant avec toute la liberté de leurs esprits, n'en sçauroient conclure en une année.

Cependant il se trouve dans le Tresor des Chartes de France, & dans les Manuscrits du Secretaire d'Etat de Lomenie, vingt-deux Traitez conclus entre le Roy Loüis Onze d'une part, & Charles Duc de Bourgogne de l'autre, & signez le mesme jour quatorze de Septembre mil quatre cent soixante huit. Ils contiennent les renonciations particulieres * & nouvelles, en tant que besoin seroit, aux Comtez de Mascon, d'Auxerre, & de Bar sur Seine: à la Gouvernance de l'Isle: aux Seigneuries de Doüay & d'Orchies: à la Dépendance du Comté d'Artois comme fief du Comté de Boulogne: à la Ville & Banlieuë de Bouchain: au Comté d'Ostrevant & à ses dépendances: au Ressort du même Comté d'Ostrevant: au Baillage de Vermandois: aux Villages & aux autres lieux scituez dans les Pays-bas qui dépendoient de la Prevôté de Riblemont & de l'élection de Laon: à l'hommage que Marguerite Comtesse de Flandres avoit fait en mil deux cent cinquante-trois à Saint Loüis pour la Seigneurie de Ruremonde & pour le Comté de Vaes, & sur les Villes d'Armentieres, de Frobeis, & de Sales, & sur quelques autres scituées le long des rivieres de la Lis & du Gourgne qui étoient du Baillage de Beauquêne: le tout pour être acquis au Duc de Bourgogne, à sa posterité mâle

* Il y a un traité à part pour chacune des renonciations que l'on abrege icy.

& femelle, & à ſes heritiers juſqu'à l'infini, ſans que la Monarchie Françoiſe y pût jamais rien prétendre.

Ces Traitez portoient encore de tres-amples pouvoirs au Duc de Bourgogne & aux ſiens, de connoître & de juger en dernier reſſort dans les Provinces & les Terres qu'il avoit tenuës de la Couronne en Fief, de toutes ſortes de crimes de leze-Majeſté ; & plus expreſſément de ceux qui touchoient l'infraction des Sauvegardes, la tranſgreſſion des Ordonnances Royaux, la recherche des malverſations des Officiers du Roy établis ſur les lieux, le port d'armes, les Aſſemblées illicites, la falſification des Sceaux, les attentats à la perſonne des Officiers Royaux, les amortiſſemens, les remiſſions, les rappels, la protection des Egliſes Cathedrales, les differends qui ſurviendroient entre elles & les Laïques, & les préventions en matiere de nouveautez.

Les Traitez que l'on vient d'abreger, & qui contiennent preſque un volume in folio, parurent depuis ſi déraiſonnables à Philippe Archiduc d'Autriche petit fils & ſeul heritier du Duc de Bourgogne, qu'il renonça à la plûpart d'eux, en ſe ſoûmettant par une tranſaction ſolennelle en mil quatre cent nonante-neuf à preſque toutes les conditions * que ſon Ayeul avoit arrachées de Loüis Onze ; quoy qu'il ne fût ny menacé de guerre, ny contraint de ſe relâcher par aucune autre conſideration politique, que celle de l'injuſtice qu'il pré-

* Dans les Traitez de Frãce & d'Eſpagne.

ſuppoſoit que Charles le Guerrier eût commiſe à Peronne à l'égard de la France.

Mais le même Loüis ſans ſe mettre en peine de l'infidelité dont il alloit ſe noircir en abandonnant les Liegeois à leur plus grand Ennemy, aprez les avoir tant de fois excitez à ſe revolter ; ny de la honte qu'il y avoit pour ſa Majeſté à ſervir en perſonne avec quatre cent Lances ſeulement dans le camp de Bourgogne pour les domter, marcha ou pour mieux dire ſe laiſſa mener au lieu où il étoit conduit comme en triomphe. Les Liegeois ſe tenant pour perdus, mirent en liberté leur Evêque ; & l'envoyerent avec d'autres Députez à Namur au devant du Duc de Bourgogne, pour tâcher de conjurer la tempête qui les alloit accabler. L'éloquence & les larmes ne furent point oubliées dans cette rencontre : mais le Duc de Bourgogne qu'elles euſſent du attendrir, reſſembloit à ces torrens que l'adreſſe des ingenieurs ne détourne de ravager un champ, que pour les laiſſer tomber avec plus d'impetuoſité ſur un autre.

Comme ce Prince dans la violence de ſa colere n'avoit épargné le Roy que pour ſacrifier à cette paſſion une infinité de miſerables, il renvoya les Députez ſans autre réponſe, ſinon que quatre revoltes conſecutives des Liegeois arrivées en autant d'années, ne meritoient plus de pardon. Il uſa mêmes d'une ſupercherie contre le droit des gens, dont la politique moderne s'eſt depuis fait une leçon. L'Eveque de Liege * avoit promis à ſes Dio-

* Loüis de Bourbon.

ceſains de leur apporter luy-même au plûtôt la réponſe du Duc ; ſoit qu'elle leur fût favorable, ou qu'elle ne le fût pas. On n'avoit vu juſques-là aucun Prince du Sang Royal de France manquer à ſa parole ; & l'Evêque de Liege quoy que peu ſcrupuleux d'ailleurs, étoit reſolu de la tenir ſans s'embarraſſer trop l'eſprit de ce qui en pourroit arriver.

Le Duc qui l'aimoit encore plus pour ſes qualitez perſonnelles, qu'à cauſe qu'il étoit ſon couſin germain, apprehenda que s'il le renvoyoit, les Liegeois deſeſperez ne le traitaſſent avec autant d'inhumanité que les Carthaginois en avoient uſé dans une pareille rencontre à l'égard d'Attilius Regulus. Il le retint priſonnier, ſous pretexte qu'étant venu de la part des Ennemis déclarez de la Maiſon de Bourgogne, il n'avoit point auparavant envoyé demander de Sauf-conduit, & l'Avant-garde du Duc de Bourgogne eut incontinent aprez ordre d'inveſtir la ville de Liege. Elle s'en aquita avec tant de negligence, que les Bourgeois ſortis à la faveur des tenebres en tuerent huit cent ſoldats ; & l'auroient entierement défaite, ſi Jean de Villette qui les commandoit n'eût été mis hors de combat : mais la bleſſure à mort de ce brave Chef leur fit perdre courage, & les mit dans une confuſion qui les contraignit enfin de ſe retirer. Ils paſſerent huit jours ſans paroître hors de leurs murailles, & ce temps ne ſervit qu'à faire éclater la défiance du Duc de Bourgo-

gne. Il s'imagina que le Roy, quoy que logé dans une maiſon des faux-bourgs proche de la ſienne, avoit deſſein de l'enlever, & d'entrer dans la Ville pour la défendre, ou de s'enfuir avant qu'elle fût priſe ; & ſur cette fauſſe ſuppoſition il mit dans une grange ſituée entre l'appartement de ſa Majeſté & le ſien, les trois cent meilleurs ſoldats qu'il eût. On y fit par ſon ordre des ouvertures de toutes parts, afin qu'ils apperçuſſent mieux tout ce qui ſortiroit de chez le Roy, & qu'ils fuſſent en état de courir plûtôt aprez. Cette precaution toute inutile qu'elle étoit pour la fin que le Duc de Bourgogne s'étoit propoſée, ne laiſſa pas de luy ſauver la vie auſſi bien qu'au Roy : car les Liegeois avertis qu'on leur donneroit le dernier d'Octobre un aſſaut general, le prévinrent par une ſeconde ſortie qui ne pouvoit être mieux entenduë. Six cent de leurs plus vaillans hommes conduits par des transfuges aux quartiers du Roy & du Duc de Bourgogne paſſerent par le creux d'une roche, pendant que le reſte de la Bourgeoiſie de Liege faiſoit une fauſſe attaque à l'oppoſite ; & arriverent ſans obſtacle aux logis d'Alençon & de Craon, qui couvroient ceux du Roy, & du Duc.

S'ils ne ſe fuſſent point à contre-temps obſtinez à les forcer, & qu'ils fuſſent allez droit aux appartemens du Roy & du Duc, ils les auroient trouvez couchez tout habillez ſur leurs lits. Mais le bruit de ce qui ſe paſſoit aux logis d'Alençon & de Craon, reveilla les trois cent hom-

mes qui épioient ſa Majeſté de la part du Duc de Bourgogne. Ils s'étoient déſarmez il n'y avoit pas deux heures, & ſe repoſoient pour l'aſſaut du lendemain. Ils n'avoient neanmoins repris qu'à demi leurs armes, lorſqu'ils furent attaquez : mais ils ne laiſſerent pas de reſiſter aſſez long-temps pour donner le loiſir au Duc de Bourgogne de prendre ſon caſque & ſa cuiraſſe ; & de ſe défendre vaillamment avec douze ou quinze perſonnes ſeulement juſqu'à ce qu'il fut ſecouru des ſiens. Ce qui l'embarraſſa le plus fut le cry des Liegeois, *Vive le Roy, & tuë* ; car le ſoupçon dont il étoit travaillé luy ſuggera auſſi-tôt, que l'attaque pouvoit bien être faite par les Aſſiégez de concert avec ſa Majeſté.

L'inquietude qu'il en eut dura, juſqu'à ce qu'ayant repouſſé les Liegeois & les pourſuivant, il apperçut le Roy, qui s'étant défait à l'aide de ſes Gardes Ecoſſoiſes de la Troupe qui l'avoit attaqué, s'étoit auſſi mis aux trouſſes des Fuïards. L'un & l'autre les menerent battans juſques dans leurs portes ; & le Duc de Bourgogne fit dire au Roy que ſa Majeſté pouvoit ſi elle vouloit ſe retirer à Namur, pendant l'aſſaut qu'il alloit donner à Liege. Mais le Roy ſoit qu'il ſe piquât d'honneur dans une conjoncture qu'il tenoit pour tres-dangereuſe ; ſoit qu'il apprehendât de paſſer pour lâche, ou qu'il ſçût que le Duc avoit de nouveau reſolu de l'arrêter s'il ne reüſſiſſoit pas dans l'aſſaut de Liege, repartit qu'il ne quitteroit à per-

ſonne ſa part du peril. Ainſi ſa Majeſté & le Duc donnerent chacun de ſon côté, & entrerent preſque en même temps dans Liege. Les Aſſiégeans tuerent quarante mille hommes, & noyerent douze mille femmes ; & le Duc autant vangé qu'il ſouhaitoit de l'être, permit au Roy de retourner dans ſon Etat.

Fin du Quatriéme Livre.

ARGUMENT

ARGUMENT
DU
CINQUIEME LIVRE.

LOüIS *perſuadé qu'il y auroit toûjours des guerres civiles en France tant que ſon Frere ſeroit mécontent, ſe propoſe de le gagner en toute maniere. Il luy offre pour cela la Guienne : mais le Cardinal Baluë s'imagine que ſa faveur diminuera ſi cette reconciliation arrive, & pour l'empêcher il écrit aux Ducs de Berry & de Bretagne pour les en détourner deux lettres contraires l'une à l'autre. L'Emiſſaire qui les portoit, paſſe juſqu'à la frontiere de Bretagne : mais ſon cheval ne veut pas entrer dans cette Province. Il vient à luy des gens auſquels il donne du ſoupçon. Ils l'arrêtent. le foüillent, & luy trouvent les lettres de Baluë, qu'ils envoyent au Roy. Sa Majeſté en profite pour convaincre le Duc de Berry dans une entrevuë, que leur querelle n'eſt fomentée que par la malice de leurs ſerviteurs. Le Duc de Berry ſe met à la diſcretion du Roy, qui fait auſſi-tôt arrêter le Cardinal Baluë. Sa Majeſté demande au Pape des Commiſſaires en France, qui travaillent à ſon procez. Mais le Pape prétend que ces Commiſſaires inſtruiſent ſeulement l'affaire ; & qu'ils en envoyent les pieces à Rome, où ſa Sainteté prononcera la Sentence en plein Conſiſtoire : ce qui détermine le Roy à ſe contenter de confiner le coupable dans*

une perpetuelle priſon. Le Connétable ſe met en tête d'élever ſi haut le Duc de Berry, qu'il puiſſe ſatisfaire ſa propre ambition en regnant ſous le nom de ce Prince, comme avoit fait Mucien ſous le nom de Veſpaſien. Il preſſe le Duc de Bourgogne de luy donner ſa fille en mariage; & ce Duc differant de le ſatisfaire, il diſpoſe Loüis à luy fai e la guerre, en luy remontrant que la conjoncture eſt venuë de reünir par les armes les Pays-bas à ſa Couronne. Le Roy ſe laiſſe tromper; & le Connétable ſert d'abord ſa Majeſté aſſez bien, en obligeant le Prince d'Orange & le Bâtard de Bourgogne à ſe déclarer pour elle, & en ſurprenant Amiens & Saint Quentin. Mais il écrit enſuite avec les Ducs de Berry & de Bretagne au Duc de Bourgogne, qu'ils ſont prêts de trahir le Roy pourvu qu'il conſente au mariage dont il s'agiſſoit; & le Duc de Bourgogne pour appaiſer ſa Majeſté, luy envoye les Lettres de ces trois Princes. Le Roy eſt long-temps agité des differentes paſſions d'accabler ce Duc, & de ſe vanger de ſes Ennemis cachez: mais enfin il ſe détermine ſur la nouvelle qu'il reçoit que ſa femme eſt accouchée d'un fils. Sa Majeſté prévoit qu'elle le laiſſera mineur; & qu'il ne manquera pas d'être dépoüillé par le Duc de Berry ſon oncle, ſi ce Prince en épouſant l'heritiere des Pays-bas les joint à la Guyenne. Le Roy aime mieux que cette Princeſſe paſſe dans une Maiſon étrangere; & il offre la paix au Duc de Bourgogne, qui ne la veut accepter qu'à condition que les Traitez de Peronne ſeront ratifiez. Sa Majeſté ne s'y peut reſoudre, & cette negociation n'aboutit qu'à une tréve pour un an. Les guerres civiles d'Angleterre recommencent; & le Duc de Bourgogne qui étoit fils d'une Princeſſe de la Maiſon de Lancaſtre, & avoit juſques-là favoriſé cette

faction, épouſe en ſecondes nôces une Princeſſe de la Maiſon d'Yorc; & traite ſi mal la premiere de ces deux Maiſons, que celuy qui en étoit le Chef eſt contraint de mandier en Flandres. Loüis par antipathie pour le Duc de Bourgogne reçoit dans ſes Ports de Normandie le Comte de Varvic protecteur de la Maiſon de Lancaſtre, & traite ſecretement avec luy. Le Duc de Bourgogne en eſt informé par les Eſpions ſecrets qu'il entretenoit à la Cour de France; & le mande au Roy d'Angleterre, qui pouſſe à bout Varvic. Celuy-cy avec le ſecours de Loüis rentre dans l'Angleterre, & en chaſſe le Roy, qui ſe refugie dans les Pays-bas. Mais Varvic qui avoit marié ſa fille aînée avec le Duc de Clarence Prince de la Maiſon d'Yorc, donne ſa ſeconde fille au Chef de la Maiſon de Lancaſtre, dans la ſeule vuë d'aſſurer ſa fortune en tout évenement, & ſon premier Gendre en prend occaſion de le trahir. Il rappelle le Roy d'Angleterre ſon frere, qui défait & tuë Varvic. L'obligation que ſa Majeſté Angloiſe en avoit au Duc de Bourgogne, l'oblige à former avec ce Prince & avec les Ducs de Berry & de Bretagne une Ligue plus dangereuſe que celle du Bien Public; puiſqu'elle auroit ruïné la Monarchie Françoiſe, ſi l'Abbé de Saint Jean d'Angeli n'eût empoiſonné le Duc de Berry dans un repas. La mort de ce Prince déſarme les Anglois & les Bretons; & le Duc de Bourgogne reſté ſeul dans la querelle, prend quelques Villes de Picardie. Il aſſiége en vain Beauvais, & s'avance juſques devant Roüen; où le Duc de Bretagne ayant manqué de le joindre, il s'en retourne dans les Pays-bas ſans avoir fait aucune conquête qu'il pût garder. Le Roy s'aſſure de la Guienne, & y met pour Gouverneur le Comte de Beaujeu. Le Comte d'Ar-

magnac arrête Beaujeu prisonnier dans Letoure : mais cette Place est recouvrée, & le Comte d'Armagnac y est puni d'avoir épousé sa sœur. Le Duc de Bourgogne fait arrêter en Alemagne le jeune René de Lorraine ; & le Roy le contraint de le mettre en liberté, en faisant arrêter à Paris un cousin de l'Empereur. Le même Duc forme pour s'emparer de Mets une intrigue, qui ne reüssit pas ; & Loüis acheve de luy ôter le dernier des Alliez qu'il avoit en France, qui étoit le Duc de Bretagne. Sa Majesté gagne Lescun ; & le Roy d'Angleterre se contente d'une pension de cinquante mille écus, dont on luy paye par avance une demie année. Le Duc de Bourgogne n'auroit pas été plus irreconciliable que le Duc de Bretagne : mais Loüis le hait trop pour en faire un Amy. Sa Majesté engage Comines dans ses interêts ; & l'on examine si la cause que les Historiens Flamans en rapportent, est veritable.

HISTOIRE DE LOUIS ONZE.

LIVRE CINQUIE'ME.

Où l'on voit ce qui eſt arrivé de plus important ſous ſon Regne durant les années 1469. 1470. 1471. *& partie de* 1472.

LE Roy Loüis Onze au retour du Liege, ne penſa d'abord qu'à s'aquiter d'un vœu qu'il avoit fait à Nôtre-Dame de Lorrete, en y envoyant un Calice d'or enrichi de pierreries; & à dédommager l'Evêque de Liege des pertes que la guerre luy avoit

cauſées, en luy procurant la Legation, ou pour mieux dire le Gouvernement d'Avignon. Mais ſa Majeſté s'appliqua bien-tôt aprez à des affaires plus conformes à ſon genie, & à la vangeance qu'elle prétendoit tirer du Duc de Bourgogne. Car ce fut ſeulement en ce point que l'évenement juſtifia la prévoyance des Miniſtres de ce Duc, en ce qu'ils luy avoient remontré qu'il n'avoit pas du s'aſſurer, comme il avoit fait durant quelques jours, de la perſonne du Roy à Peronne; ou que s'étant une fois porté à une telle extremité contre elle, il ne la devoit jamais relâcher.

Sa Majeſté préſuppoſa que tout ce qui luy étoit alors arrivé, & tout ce qui luy pouvoit arriver enſuite, venoit uniquement de ſa mauvaiſe intelligence avec ſon frere; & reſolut de la faire ceſſer à quelque prix que ce fût, afin d'ôter par-là aux Feudataires de la Monarchie Françoiſe le grand pretexte qu'ils avoient de la troubler autant de fois que la fantaiſie leur en prenoit. Mais la reconciliation ſincere dont il s'agiſſoit étoit devenuë ſi difficile; qu'il n'y avoit plus de Seigneur en France pour hardy qu'il fût, qui oſât s'en charger. La premiere juſtice que le Roy devoit à ſes ſujets, regardoit ſon frere unique. La coûtume vouloit qu'il luy donnât une Province en appennage; & la bienſéance ſecondée par l'intention du Roy Charles Sept leur pere, déterminoit cet appennage à l'une des Provinces les plus conſiderables du Royaume. Le vieux Duc de Bourgogne en avoit averti le Roy

dans la ceremonie la plus auguſte, qui étoit celle de ſon Sacre; & ſa Majeſté neanmoins y avoit eu ſi peu d'égard, que la guerre du Bien Public s'en étoit ſuivie. La Normandie avoit enfin été donnée au Duc de Berry, * mais on l'avoit auſſi-tôt repriſe ſur luy; & quoy qu'on luy eût offert en échange la Brie & la Champagne, il ſembloit que ce n'eût été que pour l'amuſer, ou pour ajoûter à ſon égard la mocquerie à l'injure, puiſqu'on en étoit demeuré aux termes de cette propoſition ſans ſe mettre en devoir de l'executer. Et de fait les trois Etats du Royaume étoient ſi fortement perſuadez que l'on ne donneroit point d'appennage au Duc de Berry, ou qu'on luy en donneroit un trop petit, qu'ils avoient voulu s'aſſembler pour le régler. Mais le Roy qui n'aimoit pas que ſes Sujets ſe mêlaſſent de ſes affaires domeſtiques, reſolut de les prévenir.

* Dans le recueil des appennages.

On a vu qu'il gagna par des voyes que l'Hiſtoire ne particulariſe point, Odet de Rieux Leſcun, Favory de ſon Frere; & s'il eſt permis icy de juger des apparences par la ſuite, il eſt à croire qu'il luy donna dés lors des aſſurances pour le Comté de Cominges, dont il luy fit depuis preſent. Leſcun quoy que tout puiſſant ſur l'eſprit du Duc de Berry, & tres-aſſuré de donner à ce Prince toutes les impreſſions qu'il luy plairoit, n'oſa pas neanmoins ſe hazarder de le remettre d'abord en parfaite intelligence avec le Roy; ſoit qu'il craignît de s'attirer la haine des Ducs de Bourgogne & de Bretagne, ou

qu'il préſuppoſât que la reconciliation des deux Freres qu'il prétendoit faire, ne dureroit pas long-temps. Il évita avec ſoin tout ce qui pouvoit le rendre garant de l'accommodement dont le Roy le ſollicitoit: Il laiſſa agir la nature dans toute ſon étenduë; & ſe contenta de moyenner une entrevuë de ſa Majeſté avec le Duc de Berry, eſperant comme il arriva que la proximité du Sang acheveroit le reſte de leur reünion. Mais il eſt mal aiſé que deux grands Princes ſe raccommodent ſincerement, lorſque les Favoris de part & d'autre n'y trouvent pas également leur compte.

Il y avoit deux ans que Jean Balüe homme de tres-baſſe naiſſance, non content d'avoir obtenu l'Evêché d'Angers, s'étoit élevé à la dignité de Cardinal; & il y en avoit huit qu'il étoit en effet Miniſtre & Favory tout enſemble, ſans en avoir les noms; puiſque le Roy luy faiſoit l'honneur de le conſulter ſur toutes les matieres importantes, & de le rendre unique dépoſitaire de ſes ſecrets. Mais il y a encore plus de danger pour un Souverain que pour un particulier, à ouvrir entierement ſon cœur, lorſque l'on ne connoît point aſſez la perſonne à qui l'on ſe confie. Le Cardinal qui n'avoit pas moins d'eſprit que d'ambition, reconnut que ſon Maître * avoit le défaut ordinaire à la plûpart des Princes, de n'être que mediocrement ſenſible à l'amitié; & il en tira cette conſequence dangereuſe à la verité, mais aſſez bien fondée, qu'il ne conſerveroit les bon-

* Dans les cauſes de ſa détention.

nes

nes graces de ſa Majeſté, du moins auſſi avant qu'il y étoit, que pendant qu'elle croiroit qu'il luy ſeroit auſſi utile qu'il l'étoit alors ; & que ſa faveur commenceroit à décheoir, & diminueroit à proportion que l'on auroit moins affaire de luy. Il n'eſt point de mal qui paroiſſe ſi terrible aux Favoris que la diſgrace ; & celle dont le Cardinal Balüe étoit menacé, ne pouvoit être évitée que par un expedient. Il conſiſtoit à ſe rendre toûjours également neceſſaire par la continuation des affaires qui le faiſoient paſſer pour tel dans l'opinion du Roy ; c'eſt-à-dire à luy fournir à tous momens de nouveaux pretextes d'animoſité contre les Ducs de Berry, de Bourgogne, & de Bretagne, pendant qu'il augmenteroit l'inimitié de ces trois Princes pour ſa Majeſté, en leur donnant une infinité de ſoupçons redoublez & ſi plauſibles ; que de quelques précautions dont ils uſaſſent en traitant avec elle, ils ſeroient infailliblement trompez.

Il avoit ſur ce dangereux principe embroüillé de toute ſa force les negociations rapportées dans le Livre précedent ; & il n'avoit travaillé à conclure l'entrevuë de Peronne, que parce que connoiſſant mieux qu'aucun autre l'antipathie du Roy & du Duc de Bourgogne, & la haine que la guerre du Bien Public leur avoit donnée l'un pour l'autre, il prévoyoit, comme il arriva, que l'entretien qu'ils deſiroient tous deux avec une égale paſſion, quoy qu'ils ne le témoignaſ-

ſent pas autant l'un que l'autre ; non ſeulement ne les rendroit pas meilleurs amis, mais apporteroit mêmes de nouveaux obſtacles à leur reconciliation. Il avoit conduit le Roy à Peronne dans cette vuë, quoy que tous les autres Miniſtres du Conſeil de France, ſans en excepter le Connétable de Saint Pol, euſſent été d'avis contraire ; & ſi le ſuccez en avoit été contre ſa prévoyance, il n'avoit pas tout-à-fait été contre ſon attente, puiſqu'il avoit reduit le Roy & le Duc à ne ſe plus fier l'un à l'autre. Il avoit eu peur au retour du Liege que la paix qui venoit d'être confirmée par la ruine de cette grande Ville, ne fût univerſelle ; & pour empêcher le Roy d'avoir trop de loiſir, il s'étoit mis en devoir de luy ſuſciter une guerre civile, * en le faiſant ſouvenir à contre temps que durant la guerre du Bien Public, Paris s'étoit comporté en Ville Imperiale plûtôt qu'en Ville Capitale d'un Royaume où le Souverain regnoit abſolument, & en excitant ſa Majeſté à la punir du trop de liberté qu'elle avoit priſe dans une ſi delicate conjoncture.

* Dans les informations contre Baluë

Mais le Roy ne crut pas devoir irriter des gens rentrez de bonne foy dans leur devoir ; qui s'ils ſe fuſſent tout-à-fait déclarez contre luy, euſſent mis ſa Couronne au hazard ; & l'y pouvoient remettre par un déſeſpoir, dont l'exemple ſeroit apparemment imité par les autres Villes de France. Sa Majeſté repartit donc au Cardinal, qu'elle ſe garderoit bien de faire ſouvenir les Pariſiens

d'une faute qu'ils ſembloient avoir oubliée ; & le Cardinal dépité contre luy même de n'avoir pas réüſſi dans cette tentative, quoy qu'elle fût la premiere qui luy avoit manqué, eut bien tôt l'occaſion de devenir plus chagrin, en voyant le Roy déterminé à s'accommoder entierement avec le Duc de Berry.

Comme l'adreſſe de ſa Majeſté & la foibleſſe du Duc de Berry n'étoient que trop connuës au Cardinal Balue ; & que d'ailleurs on ne luy avoit pas celé que Leſcun étoit gagné, il ne douta point que ſi les deux Freres conferoient enſemble, le Roy ne diſpoſât à ſon gré du Duc de Berry. Il douta encore moins que le Roy aprez s'être délivré du plus grand obſtacle à ſes deſſeins, qui étoit l'engagement du Duc de Berry dans le party contraire au ſien, ne rangeât enfin à la raiſon les Ducs de Bourgogne & de Bretagne ; parce que la Nobleſſe des autres Provinces refuſeroit de ſe ranger ſous les Enſeignes des Confederez, lorſqu'elle ne verroit plus à leur tête le Succeſſeur préſomptif à la Couronne de France. Les deux Ducs au lieu de porter d'abord comme ils avoient fait auparavant, la guerre dans le centre de l'Etat, ſe trouveroient reduits à la défenſive ; & n'ayant la liberté, ny de ſe joindre, ny de ſe communiquer leurs projets, ny d'agir de concert, ny mêmes de recevoir des nouvelles l'un de l'autre, ſeroient infailliblement, ou ſurpris enſemble, ou accablez ſeparément par un effort extraordinaire & concerté de toutes les

Troupes que ſa Majeſté avoit alors ſur pied.

Ce malheur qui paroiſſoit inévitable au Cardinal Balüe, l'inquietoit de ſorte en luy perſuadant mal à propos qu'il deviendroit inutile à ſa Majeſté lorſqu'elle ſe verroit hors d'affaire; qu'il travailla à luy en procurer plus que jamais; en l'empêchant d'un côté de ſe réünir avec le Duc de Berry, & en excitant de l'autre le Duc de Bourgogne à recommencer la guerre. Cette intrigue étoit d'autant plus dangereuſe, que le Roy qu'il s'agiſſoit de trahir étoit plus à l'erte. Peu de perſonnes étoient capables de la conduire avec aſſez d'adreſſe & de ſecret, & il y en avoit encore moins à qui le Cardinal l'oſât confier. Il ne choiſit ainſi qu'un homme pour aller de ſa part vers les Ducs de Berry & de Bourgogne: mais ce fut le plus affidé de ſes Emiſſaires. Il l'inſtruiſit à fond de ce qu'il avoit à negocier. Il luy donna des lettres pour les deux Ducs que l'on vient de nommer, écrites de ſa propre main & ſans chifre; à cauſe que n'ayant de commerce ny avec l'un, ny avec l'autre, il ne leur pouvoit exprimer ſes ſentimens que par la voye ordinaire. Son Emiſſaire eut ordre de s'adreſſer au Duc de Berry le premier, comme au plus facile à perſuader; & la principale choſe qu'on luy recommanda, fut le ſecret.

La lettre dont il étoit chargé pour le Duc de Berry, contenoit en ſubſtance * que le deſſein du Roy étoit de luy donner la Guienne au lieu de la Brie & de la Champagne: mais qu'il prît bien

* Dans l'interrogatoire de ce Cardinal.

garde d'accepter cet échange, tout avantageux qu'il paroiſſoit, parce que ſa Majeſté ne tendoit qu'à le ſeparer par-là des Ducs de Bourgogne & de Bretagne ſes meilleurs & plus puiſſans amis; & qu'à les opprimer enſuite tous trois avec d'autant plus de facilité, qu'il leur ſeroit déſormais impoſſible de ſe ſecourir.

La lettre pour le Duc de Bourgogne alloit au même but; quoy que ce fût par une voye differante, & mêmes oppoſée. Elle luy donnoit confidamment avis de l'entrevuë prochaine du Roy & du Duc de Berry; & luy marquoit en termes exprez, qu'il n'y avoit plus lieu de l'empêcher. Elle ajoûtoit que les deux Freres ſe reconcilieroient infailliblement; & ſur une ſuppoſition ſi vray-ſemblable, elle menaçoit le Duc de Bourgogne d'une rude & dangereuſe guerre; fondée ſur ce que le Roy ne preſſoit d'accommodement les Ducs de Berry & de Bretagne, qu'afin de ne laiſſer rien derriere luy qui s'oppoſât en temps & lieu à la vangeance qu'il vouloit tirer du Duc de Bourgogne.

L'Emiſſaire du Cardinal Balüe partit avec ces deux lettres pour executer ſa commiſſion: mais lorſqu'il fut arrivé ſur la frontiere de Bretagne où le Duc de Berry étoit encore, il ſurvint à cet Emiſſaire un accident qui fut cauſe de ſa perte, & de la diſgrace de ſon maître. Il rencontra les Cavaliers dont on a déja parlé, diſpoſez pour empêcher la communication des Bretons avec les

Bourguignons ; & comme il s'étoit muni d'un paſſeport en bonne forme, il obtint d'eux aſſez aiſément la permiſſion d'entrer en Bretagne ſans être fouillé. Mais ils ne l'avoient point encore perdu de vuë, quand ſon cheval extraordinairement vigoureux, & choiſi tel qu'il le faloit pour ſauver ſon homme en cas de beſoin, refuſa ſi abſolument d'entrer en Bretagne, que ny l'éperon, ny les autres voyes qui ſont en uſage pour contraindre ces animaux lorſqu'ils ſont les rétifs, ne purent l'obliger à continuer ſa route.

Les Cavaliers ne penſerent d'abord qu'à ſe divertir du plaiſant ſpectacle que leur fourniſſoit un inconnu ; qui aprez avoir inutilement employé toute ſon adreſſe à faire avancer ſon cheval, étoit deſcendu ; & le tiroit par la bride avec ſi peu de ſuccez, que le cheval le traînoit plûtôt de ſon côté, qu'il ne le traînoit du ſien. Mais enfin la pitié les attira au ſecours de l'Emiſſaire. Ils y coururent au grand galop, & ce fut là ce qui acheva de le déconcerter : car ne les tenant point aſſez charitables pour revenir à luy dans la ſeule intention de luy rendre un bon office, & l'affaire dont il ſe mêloit augmentant de beaucoup ſa défiance, quoy qu'il ne fût déja que trop ſoupçonneux de ſon naturel, il luy vint en penſée qu'on vouloit l'arrêter. La peur qu'il en eut fit une impreſſion ſi forte ſur ſon viſage, qu'elle ſuffit pour le rendre ſuſpect : On l'arrêta : On le foüilla : On luy trouva les lettres qu'il portoit, & on les en-

voya au Roy ; qui demeura par-là perſuadé de la perfidie du Cardinal Balüe, qui étoit celuy de ſes Sujets qu'il eſtimoit le plus fidele. On n'a pas ſçu ce que devint l'Emiſſaire, & il eſt à préſumer qu'on s'en défit en ſecret. Mais pour le Cardinal il eſt conſtant que le Roy diſſimula d'abord l'injure qu'il en avoit reçuë ; parce qu'il apprehenda d'effaroucher le Duc de Berry, en puniſſant un homme de ce caractere, pour la lettre qu'il luy avoit écrite. Sa Majeſté jugea plus à propos de la montrer confidamment à ce Duc ; afin de le convaincre par ſes propres yeux que ceux qui travailloient à les mettre mal enſemble, étoient autant les ennemis de l'un que de l'autre.

Elle arriva la premiere dans ce deſſein ſur le bord de la petite riviere qui ſepare l'Anjou d'avec la Bretagne. * Il y avoit deſſus un pont bâti exprez ; & ſi étroit, qu'il n'y pouvoit paſſer qu'une perſonne à la fois. Une cloiſon d'ais le coupoit par le milieu rangée de ſorte, qu'on ne pouvoit l'ouvrir qu'en y mettant en même temps la main des deux côtez ; & la même précaution avoit été obſervée à l'égard d'une fenêtre faite au milieu de la cloiſon, & diſpoſée de ſorte, que l'on ne pouvoit paſſer que la main au travers des barreaux. Le Roy envoya d'abord viſiter le Duc de Berry par tous les Princes du Sang qui étoient à ſa ſuite, & ſe rendit aprez ſur le pont.

* Dans la relation de cette entrevuë par le Cardinal de Pavie.

Le Duc de Berry ne l'eut pas plûtôt apperçu

qu'il ſe mit à genoux. Sa Majeſté luy commanda de ſe lever, & luy tendit la main à baiſer. Enſuite elle renvoya les gens d'épée qui l'avoient ſuivie juſqu'au pont, & s'étoient aprez rangez des deux côtez ſur le même bord; & elle ne retint que douze perſonnes de robe, qu'elle voulut être preſentes à la converſation. Elle la commença en donnant avis au Duc de Berry que ce qui les avoit juſques-là broüillez, n'étoit ny la contrarieté de leurs humeurs ny la diverſité de leurs interêts, mais ſeulement la politique maligne de leurs ſerviteurs; qui s'étoient imaginez de ne pouvoir conſerver le credit qu'ils avoient auprez de leurs maîtres, que par la diſcorde, & étoient convenus entre eux de la faire durer autant qu'ils pourroient. Sa Majeſté ajoûta qu'elle avoit dans ſa poche les preuves de ce qu'elle diſoit. Elle en tira les lettres du Cardinal Balüe aux Ducs de Berry & de Bourgogne. Elle les fit lire au même Duc de Berry, & le pria d'obſerver la duplicité qu'elles contenoient; en ce que le Cardinal Baluë qui dans la premiere lettre ſe déclaroit ſon meilleur amy, ſe portoit en effet dans la ſeconde pour ſon plus mortel ennemy.

Le Duc de Berry étoit bon & docile de ſon naturel; & n'avoit qu'autant de malice, qu'il plaiſoit à ſes domeſtiques de luy en inſpirer. Il connoiſſoit l'écriture du Cardinal Balüe, & il ne pouvoit douter que les deux lettres qu'il tenoit ne fuſſent de ſa main. Il étoit d'ailleurs de l'humeur

de

de toutes les perſonnes ſinceres, qui conçoivent ordinairement d'autant plus de dépit d'avoir été abuſées; que jugeant d'autruy par elles-mêmes, elles s'étoient moins attenduës à la tromperie qu'elles reconnoiſſoient neanmoins leur avoir été faite. Ainſi le Duc de Berry perſuadé qu'il avoit tort, parce qu'un traître avoit prétendu l'animer contre ſon Frere, ſe mit à pleurer: Se jetta encore à genoux: Demanda d'un ton entrecoupé de ſanglots pardon au Roy; & proteſta de ne ſe point relever, qu'il ne l'eût obtenu; & que ſa Majeſté pour marque qu'elle l'accordoit, ne conſentît qu'on ôtât la cloiſon qui les ſeparoit. Cette cloiſon fut levée; & les deux freres s'étant embraſſez les larmes aux yeux, le Roy dit au Duc avec une gravité que ſa Majeſté interrompoit à tous momens par de nouvelles marques de tendreſſe, que ceux qui les avoient tenus ſi long-temps en mauvaiſe intelligence, avoient commis le plus grand des crimes; & ne pouvoient être autant punis qu'ils le meritoient, puiſque d'un côté ils avoient contraint le Duc d'errer de Province en Province en qualité de banni, & de recevoir la loy des Princes chez leſquels il s'étoit refugié, de leurs Miniſtres, & de ſes propres domeſtiques; & d'un autre côté ſa Majeſté avoit été reduite à d'extraordinaires fatigues d'eſprit & de corps: à hazarder ſa Perſonne dans la bataille de Montlehery: à ſouffrir un long ſiége dans Paris; & à voir à tous momens la Monarchie Françoiſe ſi proche de ſa ruine, qu'elle ne

l'avoit point tant été depuis ſon origine. Le Roy ajouſta qu'il ne trouvoit point étrange que le Duc de Berry jeune & ſans experience eût été ſurpris par ſes domeſtiques, puiſqu'il l'avoit bien été luy-même par un des ſiens aprez ſept années de regne; quoy qu'il eût aſſez témoigné par ſa conduite paſſée, qu'il n'étoit ny ſur ny facile d'abuſer de ſa bonté.

La converſation finit par une exhortation du Roy au Duc de Berry, de venir à la Cour reprendre le rang dû au Succeſſeur préſomptif de la Couronne; & de s'attendre aprez la mort de ſa Majeſté, que ceux qui l'avoient animé contre le Roy lorſqu'il n'étoit que Duc de Berry, animeroient la Maiſon d'Orleans contre luy lorſqu'il ſeroit devenu Roy. Le Duc de Berry voulut ſuivre ſa Majeſté à la deſcente du pont, ſeul comme il étoit venu: mais elle l'envoya rejoindre ſes gens. Elle reſolut de l'inſtaller elle-même dans ſon appennage de Guienne: mais auparavant elle inſtitua l'Ordre des Chevaliers de Saint Michel. Il ſeroit difficile d'en rapporter la veritable cauſe; & ceux qui l'ont recherchée avec plus d'exactitude écrivent là-deſſus des contes tellement indignes de la majeſté de l'Hiſtoire, que ce ſeroit un crime de les imiter. Ce qu'il y a de plus vray-ſemblable eſt que Loüis voulut ſuivre l'exemple de ſon Oncle maternel René d'Anjou Roy de Sicile, qui avoit inſtitué l'Ordre du Croiſſant; & que comme ſa Majeſté Tres-Chrêtienne aimoit la dépenſe dans les actions

de ceremonie, quoy qu'elle l'évitât par tout ailleurs, elle ſe propoſa de rencherir ſur ſon Oncle. Elle aſſembla donc le premier jour d'Août mil quatre cens ſoixante neuf dans le Château d'Amboiſe ceux qu'elle avoit choiſis pour l'execution de ſon deſſein; & elle les crea Chevaliers ſous l'invocation de l'Archange Saint Michel, qui avoit toûjours été reconnu pour protecteur du Royaume de France. Le collier qui leur fut donné étoit d'or à coquilles entrelaſſées d'un double las, & aſſiſes ſur des chaînettes ou mailles d'or. On avoit attaché au milieu de ce Collier une medaille, où la figure de S. Michel étoit gravée. L'habit des Chevaliers étoit pour l'ordinaire un manteau de toile d'argent traînant à terre; & en certaines ceremonies de damas blanc, bordé de coquilles ſemées en las avec une bordure fourrée d'hermines, & un chaperon de velours cramoiſi à longue cornette. Pour ce qui regardoit l'habit du Chef de l'Ordre, il étoit d'écarlate brune morée. Sa Majeſté n'établit alors que quatre Officiers de cet Ordre, qui furent un Chancelier, un Greffier, un Treſorier, & un Herault d'armes: mais elle y ajoûta depuis un Prevôt, & un Maître de ceremonies. Les principaux Privileges des Chevaliers conſiſtoient à ne pouvoir être dégradez que dans les cas d'hereſie, de trahiſon, ou de fuite, dans un jour de bataille. Le nombre en fut d'abord limité à trente ſix, pour deux raiſons. L'une qu'il n'y avoit point alors auprez de Loüis plus de Courtiſans qu'il voulût gratifier. L'autre pour rendre

cet Ordre d'autant plus conſiderable, qu'il ſeroit partagé entre moins de Seigneurs. Le Roy ne donna neanmoins à la premiere ceremonie qui s'en fit le collier qu'à quinze des principaux de ſon Royaume; & reſerva les autres Places ſelon quelques rélations, pour des perſonnes abſentes qu'il n'avoit pu mander des Provinces de France, ou des Cours étrangeres, ſans préjudicier à ſes interêts; ou ſelon d'autres relations, pour attirer à ſon party les vaſſaux de ſes voiſins: comme il voyoit faire au Roy d'Angleterre par l'Ordre de la Jartiere, & au Duc de Bourgogne par celuy de la Toiſon.

Le crime du Cardinal Balüe avoit trop éclaté dans la conference de Loüis avec le Duc de Berry, pour ne pas être hautement puni, & ſa Majeſté le fit arrêter avec Guillaume Evêque de Verdun ſon confident. * Il avoüa la plûpart des crimes dont on l'accuſoit; & le Roy perſuadé qu'il y en avoit plus qu'il ne faloit pour le perdre en obſervant toutes les formalitez de la Juſtice, écrivit à Rome pour obtenir du Pape qu'il nommât en France des Commiſſaires qui feroient le procez à Balüe.

* Dans le 7. Livre du Cardinal de Pavie.

La raiſon qu'en rendit ſa Majeſté, ne pouvoit être meilleure ny plus preſſante. Elle repreſentoit que ſi le coupable étoit conduit à Rome, l'eſcorte qu'on luy donneroit, pour forte qu'elle fût, n'empêcheroit pas les Peuples des Provinces de France par où il paſſeroit, de le déchirer; parce qu'ils le croyoient avoir été la ſeule, ou du moins la princi-

pale cauſe de la guerre civile. Mais il y avoit trop peu de temps que le Pape Paul Second qui rempliſſoit alors le Saint Siége avoit augmenté les privileges des Cardinaux, pour y donner atteinte dans le point le plus important & le plus propre à faire naître aux Favoris des grands Princes le deſir de parvenir à cette dignité, qui conſiſtoit à ne pouvoir être jugez que par les autres Cardinaux leurs Collegues aſſemblez en plein Conſiſtoire.

Sa Sainteté penſoit au contraire à faire obſerver ces privileges dans toute leur étenduë ; & comme l'expedient le plus court pour en venir à bout étoit de commencer par la France, parce qu'il n'y auroit apparemment aucun Prince dans la Communion de l'Egliſe qui oſât s'en diſpenſer aprez que le Roy Tres-Chrêtien s'y ſeroit ſoûmis, la réponſe faite à ſa Majeſté enſuite de pluſieurs aſſemblées du Sacré College ſur ce ſujet, fut conçuë en des termes, dont le ſens étoit. Que le Pape à la priere de ſa Majeſté, & pour la gratifier, vouloit bien choiſir à Rome des Commiſſaires ; & les envoyer en Avignon avec pouvoir de travailler au procez du Cardinal Balüe, & de l'Evêque de Verdun ; & ſi la ville d'Avignon n'agreoit point au Roy, ſa Sainteté nommeroit trois Villes Epiſcopales en France ſujetes à leur Evêque, tant pour la Juriſdiction temporelle que pour la ſpirituelle. Que le Roy en choiſiroit une ; & ſe chargeroit d'y faire conduire les coupables, & de les y laiſſer tant que dureroit le procez dans tout le pouvoir

d'agir pour leur défenſe, que la Juriſprudence exprime par les mots de garde libre.* Que les Commiſſaires inſtruiroient le procez juſqu'à ſentence définitive excluſivement. Qu'ils envoyeroient auſſi-tôt à Rome les pieces cachetées. Qu'elles ſeroient examinées en plein Conſiſtoire en preſence de ſa Sainteté avec toute l'attention & toute l'exactitude neceſſaires, & que la Sentence définitive y ſeroit dreſſée. Qu'on l'envoyeroit aux Commiſſaires qui la prononceroient, non ſeulement dans le ſens, mais encore dans les propres termes qu'elle ſeroit conçuë; & que le Roy donneroit ſa parole de la faire executer telle qu'elle ſeroit, c'eſt-à-dire ſans y rien ajoûter, diminuer ni changer, & ſans prétendre avoir droit de l'interpreter.

* Dans les Conſtitutions de Paul Second.

Le Roy pénetroit aſſez le deſſein de la Cour de Rome: mais ne voulant ny la ſatisfaire ny l'irriter, il choiſit entre ces deux extremitez qui luy paroiſſoient également fâcheuſes un milieu, qui conſiſtoit à ſuſpendre ſon reſſentiment, & le cours du procez, & à punir cependant les coupables par les incommoditez d'une tres-longue, & tres-rigoureuſe priſon. Le Cardinal Balüe la ſupporta durant treize ans avec une patience, qui ne luy auroit pas ſervi de beaucoup ſi la Cour de Rome ne ſe fût obſtinée à l'en tirer: mais comme il n'avoit pas été le ſeul à qui la reconciliation du Roy avec le Duc de Berry avoit été inſupportable, il ne fut point auſſi le ſeul qui en porta la peine.

Le Connétable de Saint Pol avoit trop d'inte-

rêt à la continuation de la guerre civile, pour desirer qu'elle cessât; & quoy qu'il ne se fût pas mis directement comme Balüe en devoir de la traverser, il en avoit beaucoup plus de sujet que ce Prelat n'en avoit eu, puisqu'il ne touchoit plus les sommes qui luy avoient été jusques-là exactement payées pour la subsistance de quatre cent Lances avec leurs Archers, dont on sçavoit assez qu'il profitoit au moins de la moitié; & pour une pension extraordinaire de vingt mille écus que le Roy luy avoit donnée, outre les appointemens de sa Charge. Mais ce qui le fâchoit le plus, étoit de demeurer inutile en ce qu'il avoit de singulier, qui étoit la qualité du plus grand Capitaine de la Chrêtienté, que personne ne luy contestoit depuis la mort du Comte de Dunois. Il luy faloit en toute maniere des occasions de l'exercer; & si elles ne se presentoient d'elles-mêmes, il étoit d'humeur de les susciter plûtôt que de demeurer oisif.

L'on a déja vu qu'il étoit le chef de la Maison Imperiale de Luxembourg; & l'on doit ajoûter icy pour l'éclaircissement de cette Histoire, que de tous les Princes de son temps que l'inconstance des choses humaines avoit reduits à la vie privée, il n'y en avoit aucun qui meritât mieux que luy d'être Souverain. Son esprit étoit si élevé, qu'outre les qualitez propres au commandement, il avoit encore en un degré tres-éminent celles qui servent à former les grands Ministres: comme si la fortune en luy ôtant l'Empire que ses

Ancêtres avoient long-temps poſſedé, luy eût donné en perfection le talent de regner ſous le nom d'autruy. Cependant il n'avoit juſques-là pu l'exercer, ny dans la Cour de Bourgogne dont il étoit né ſujet, ny dans celle de France dont il étoit devenu premier Officier, parce qu'il avoit trouvé la place occupée à la Cour de Bourgogne par le Seigneur de Ravaſtein bâtard de la Maiſon de Cleves; & que pour tout dire, il avoit jugé cet employ au deſſous de ſoy. C'eſt-là ce qui l'avoit principalement excité à changer de Maître; & à paſſer à la Cour de France, où il n'avoit pas trouvé de moindres oppoſitions à ſon deſſein. Car le Roy Loüis Onze ſuivant ſon propre genie, & prenant le contre-pied de la conduite de ſon Pere, avoit tant de crainte qu'on luy reprochât de ſe laiſſer gouverner par des gens de qualité, qu'il étoit toûjours en garde contre eux, & ne s'ouvroit qu'à des perſonnes de tres-baſſe naiſſance. Ainſi la diſgrace du Cardinal Balüe n'avoit ſervi qu'à élever au Miniſtere un inconnu nommé Olivier le Daim; & le peu d'apparence que ſa Majeſté quittât jamais une politique ſi nouvelle, engagea le Connétable à prendre contre elle & contre le Duc de Bourgogne des reſolutions, qui dans une autre conjoncture ne luy euſſent pas tombé dans l'imagination.

Il connoiſſoit aſſez le Duc de Berry Succeſſeur préſomptif de la Couronne, pour juger qu'il ſe laiſſeroit gouverner toute ſa vie; & il ſupoſoit

que

que s'il étoit assez heureux pour rendre ce jeune Prince presque aussi grand Monarque que l'avoient été les Roys de France dans la premiere race, & au commencement de la seconde, il en disposeroit ensuite d'une maniere aussi absoluë que le celebre Mucien avoit autrefois disposé de l'Empereur Vespasien aprez l'avoir obligé à peu prez de même. Il y avoit déja travaillé, en representant plusieurs fois au Duc de Bourgogne que toutes sortes d'interêts & de raisons conspiroient à luy persuader de donner sa fille au Duc de Berry; puisqu'étant Prince de la Maison de France, il ne devoit rien oublier de ce qui servoit à l'aggrandir. Que la bienséance vouloit que les biens qu'il en avoit tirez, retournassent à leur source. Qu'il n'y avoit point de Party plus convenable à l'heritiere de Bourgogne, que celuy du Successeur présomptif de la Couronne de la Monarchie Françoise; & qu'enfin si la branche de Bourgogne avoit à finir, elle ne le pouvoit par une voye plus glorieuse qu'en se reünissant au Trône, dont elle avoit été prez de cent ans separée.

Mais le Duc de Bourgogne ne s'étoit laissé ny fléchir ny toucher par toutes ces fortes raisons. Il avoit épousé en secondes nôces la Princesse d'Angleterre, dont on a parlé dans le troisiéme Livre, & il esperoit d'en avoir des enfans mâles. Il s'étoit luy-même tellement prévenu de cette opinion, qu'il ne regardoit plus sa fille comme devant être son heritiere, quoy qu'il fût ravi que tous les au-

tres Princes de l'Europe ne laiſſaſſent pas de la conſiderer comme telle. Car s'étant propoſé d'executer les vaſtes projets dont il ſera parlé dans la ſuite de cette Hiſtoire, il luy étoit d'extrême importance de diminuer le nombre de ceux qui pourroient les traverſer, en les leurrant tous du mariage de ſa fille; dans la certitude preſque infaillible qu'aucun de ceux qui la recherchoient, ne ſe déclareroit contre luy tant qu'il auroit eſperance de la poſſeder. Mais les ambitieux ont une démangeaiſon toute particuliere de juger des ſentimens des autres par rapport aux leurs. Le Connétable s'imagina que le Duc de Bourgogne ne s'éloignoit de l'alliance du Duc de Berry, que parce que la Maiſon de Bourgogne étoit alors la plus conſiderable de la Chrêtienté pour la multitude, & la richeſſe de ſes Sujets, & pour la belle Nobleſſe qui rendoit ſa Cour plus floriſſante que celle des Têtes couronnées. Il prévoyoit que cette Maiſon ſeroit tout-à-fait éteinte, en ſe réüniſſant à celle de France par le mariage de ſa fille avec celuy qui en devoit être Roy. Au lieu que ſi ſa fille épouſoit un plus petit Prince, la Cour de Bourgogne ne laiſſeroit pas de ſubſiſter dans tout ſon luſtre; puiſque ſi ce Prince avoit des Etats, ils ſe mêleroient avec ceux qu'elle avoit déja, par la maxime de droit qui aſſujetit l'acceſſoire à ſuivre la condition du principal; & s'il n'en avoit point, il ne ſeroit que plus aiſé de l'engager à prendre le nom & porter les armes de ſa femme.

A cette fauſſe ſuppoſition le Connétable en ajoûtoit deux, qui n'avoient pas plus de fondement. L'une que le Duc de Bourgogne ne reviendroit jamais volontairement de ſon erreur. L'autre que ce ſeroit luy rendre un ſignalé ſervice que de le contraindre par des voyes indirectes de prendre pour gendre le Duc de Berry. Ainſi le premier Officier de la Monarchie Françoiſe ralluma par principe de charité la guerre entre deux grands Princes, dont l'un avoit autrefois été ſon Maître, & l'autre l'étoit actuellement; & montra qu'il n'eſt point d'égarement dont un bel eſprit ne ſoit capable, lorſqu'il s'eſt une fois émancipé juſqu'à faire ſervir la Religion d'inſtrument à ſes interêts.

Le Connétable prit ſon temps pour remontrer au Roy, qu'il y auroit de la honte pour ſa Majeſté à laiſſer plus long-temps au Duc de Bourgogne les Villes ſur la Somme; & que ſi ſon Prédeceſſeur étoit excuſable de les avoir données pour recouvrer le reſte de ſon Royaume, ſa Majeſté ne le ſeroit pas de ſouffrir plus long-temps qu'elles fuſſent détachées de ſa Couronne, puiſqu'elle n'avoit plus de guerre contre les Anglois. Il ajoûta qu'elle ne puniroit jamais le Duc de Bretagne tant qu'elle l'attaqueroit le premier, parce que le Duc de Bourgogne auroit toûjours le loiſir de ſe preparer pour le ſecourir: mais que ſi elle s'adreſſoit d'abord au Duc de Bourgogne, il ne luy ſeroit pas impoſſible de l'accabler tout d'un coup à cauſe qu'il avoit licentié la meilleure partie de ſes

Troupes ; ou de faire au moins ſur luy de tels progrez, qu'il ſeroit contraint pour recouvrer ce qu'il auroit perdu, non ſeulement de renoncer aux Villes ſur la Somme qui luy auroient été les premieres enlevées, mais encore d'abandonner le Duc de Bretagne, & mêmes d'aider l'armée Royale à le dépoüiller. Enfin le Connétable repreſenta au Roy la conquête des Pays-bas ſi facile, qu'il n'y avoit à ſon dire qu'à ſe montrer devant les meilleures Places pour les obliger à ſe rendre; & qu'à parcourir les Provinces les plus fortes de ſituation & par la multitude de leurs Villes, pour les ſoûmettre. Il découvrit à ſa Majeſté les intelligences infaillibles qu'il avoit dans Amiens & dans Saint Quentin: Il luy fit accroire qu'il en entretenoit de ſemblables dans les Villes les plus importantes des Païs-bas; & pour achever de la tromper, il luy confia le ſecret d'un prétendu mécontentement de la Nobleſſe de Flandres, aſſez general pour l'exciter toute à ſe ſoûlever, au moment que le Duc de Bourgogne ſeroit attaqué.

Ce que le Connétable tâchoit de perſuader au Roy, étoit ſi vray-ſemblable, qu'il auroit falu avoir une penétration plus qu'humaine pour s'empêcher d'être ſurpris par un raiſonnement fondé ſur des faits preſque tous veritables: car les Villes ſur la Somme avoient un ſujet de ſe revolter contre le Duc de Bourgogne, qui ne pouvoit être ny plus juſte, ny plus plauſible. Ce Prince en portant dans la France la guerre du

Bien Public les avoit exhortées à retourner ſous ſon obeïſſance, par une promeſſe authentique de leur ôter tous les Impôts dont le Roy les avoit chargées en les recouvrant, & ſur tout celuy du ſel qui les incommodoit davantage. Les Bourgeois de ces Villes trop credules de leur naturel; & prevenus de l'opinion que le fils de Philippe le Bon Duc de Bourgogne ne ſeroit pas moins exact obſervateur de ſa parole que le même Philippe l'avoit été, s'étoient hâtez de retourner ſous la domination du Duc de Bourgogne.

Mais ils avoient eu ſujet de ſe plaindre de leur trop de credulité; puiſque non ſeulement on ne les avoit ſoulagez, ny de l'impoſition ſur le ſel, ny des autres ſubſides: mais de plus on les avoit contraints de les payer au double, ſous pretexte que les Partiſans du Roy n'avoient oſé les exiger durant la guerre. Ainſi les Bourgeois des Villes ſur la Somme d'autant plus irritez, que l'on ſe moquoit d'eux en les opprimant, ne cherchoient qu'à changer de maître; ſoit qu'ils penſaſſent alors ſeulement à ſe vanger, ou qu'ils prétendiſſent que le Roy par antipathie avec le Duc de Bourgogne les ſoulageroit infailliblement, quand ce ne ſeroit que pour rendre plus remarquable l'infidelité de ſon ennemy.

D'ailleurs le Connétable avoit gagné les deux Sujets plus conſiderables du Duc de Bourgogne, qui pouvoient ſeuls faire ſoulever des Provinces entieres. Le premier étoit Baudoüin frere natu-

rel du Duc, homme d'intrigue & conſideré dans les Pays-bas ; tant par ſa naiſſance & par les grands biens que le feu Duc luy avoit donné lieu d'acquerir, que par l'étroite liaiſon qu'il avoit avec Antoine de Bourgogne ſon frere de pere & de mere, qui étoit le ſeul Chef capable de commander une armée qu'eût alors le Duc de Bourgogne. Le ſecond étoit Jean de Châlon Prince d'Orange, qui étoit à peu prés de même temperament que Baudoüin, excepté qu'il avoit beaucoup plus d'inquietude & d'ambition que luy. Son credit étoit ſi grand dans le Duché & le Comté de Bourgogne à cauſe des grands biens que ſes Ancêtres luy avoient laiſſez dans ces deux Provinces, & des amis qu'il y avoit, qu'il les pouvoit faire ſoulever quand il luy plairoit, pourveu qu'on luy en fournît un prétexte plauſible ; & les François n'apprirent depuis que trop à leurs dépens, qu'il ne ſe vantoit de rien en cela qui fût au deſſus de ſes forces.

La liaiſon du Connétable avec ces deux Seigneurs plus étroite qu'elle ne paroiſſoit, l'obligea ſans doute à ſe charger de les gagner : mais on n'a pas ſçu préciſément les moyens qu'il mit en uſage pour y parvenir. Les Hiſtoirens les ont abſolument ignorez ou ſupprimez ; & s'il eſt permis de tirer des conjectures de ce qui ſe paſſoit alors, par les Memoires qui reſtent de ce qui ſurvint immediatement aprés, il eſt à croire que le Batard de Bourgogne fut corrompu par des aſſurances de la part du Roy, qu'on luy donneroit le Comté d'Oſtre-

vant ; & le Prince d'Orange par les ordres que l'on envoya à la Chambre des Comptes du Dauphiné, de discontinuer les poursuites commencées contre luy pour l'obliger à rendre hommage de sa Principauté au Roy en qualité de Dauphin.

Le Roy qui ne cherchoit qu'à recouvrer en toute maniere ce que les Princes Liguez luy avoient arraché par le Traité de Conflans, consentit aisément à ce que vouloit le Connétable ; & sa Majesté fut ainsi surprise par une voye d'autant plus étonnante, qu'elle s'embarqua dans une guerre où elle ne pouvoit vaincre qu'à son préjudice. Et de fait si elle eût remporté sur le Duc de Boutgogne des avantages assez grands pour le reduire à donner sa fille au Duc de Berry, ce Duc, le Connétable, & la plûpart des mécontens dont l'armée Françoise étoit composée, se seroient aussi-tôt déclarez pour le Duc de Bourgogne ; & joignant à ses Troupes celles qui leur obeïssoient, ils auroient peut-être executé dans toute son étenduë le dessein qu'ils avoient manqué à la guerre du Bien Public. Si sa Majesté eût eu du désavantage, non seulement elle auroit couru risque de sa Personne & de son Etat : mais encore les Ducs de Bourgogne & de Bretagne qui n'avoient que du mépris pour le Duc de Berry, parce qu'ils ne connoissoient que trop la foiblesse de son genie, l'auroient renfermé dans une perpetuelle prison, & se seroient emparez de la Monarchie Françoise.

Ce fut là le secret & veritable fondement de la

haine irreconciliable que le Roy conçut contre le Connétable, lorſqu'il comprit la politique de ce premier Officier de la Couronne. Ceux qui en cherchent ailleurs la cauſe, ſe donnent une peine inutile, & ſe devroient plûtôt étonner de ce que le Duc de Bourgogne qui ſçavoit tout le miſtere que l'on vient de developper, abandonna le Connétable à ſa Majeſté, que de ce que ſa Majeſté offenſée par le même Connétable ſon Sujet à l'endroit où les Souverains ont une delicateſſe toute ſinguliere, ſacrifia ſes interêts à la paſſion de ſe vanger.

Le Roy perſuadé par les artifices du Connétable de recommencer une guerre qui luy avoit coûté ſi cher à terminer, s'y prepara dans toutes les formes. Il prétendit vray-ſemblablement engager par là d'une maniere plus indiſpenſable le Duc de Bretagne & les autres Feudataires de ſon Royaume à la continuer, & peut-être encore ſa Majeſté ne doutant point de prendre le Duc de Bourgogne priſonnier, ou de le chaſſer au moins de ſes Etats, jugea à propos de le convaincre de felonie par avance; afin qu'il n'y eût plus qu'à executer l'arrêt prononcé contre luy, lorſque le ſort des armes l'auroit dépouillé, & mis ſes Provinces ſous la main de ſon Seigneur Suzerain.

Les Etats furent convoquez dans cette vuë à Tours en l'année mil quatre cent ſoixante dix; & le Roy prit de ſi juſtes meſures, qu'encore que chaque Province demeurât en liberté de choiſir ſes Députez, il n'y en eut pourtant aucun qui n'eût été engagé dans les interêts de ſa Majeſté préferablement à toute autre choſe.

choſe. On y ſuivit exactement l'exemple du Roy Charles Cinq, lorſqu'il avoit voulu confiſquer la Guienne ſur les Anglois; & l'on ſuſcita des ſous-Feudataires, qui accuſerent le Duc de Bourgogne de les avoir ſollicitez de forfaiture contre leur Seigneur dominant.

On a déja vu que le Duc Philippe le Bon s'étoit plaint de ce que le Roy exigeoit de la Nobleſſe qui avoit des Terres ſcituées dans la banlieuë des Villes ſur la Somme, qu'elle prêtât ſerment à ſa Majeſté contre qui que ce fût, & ſans aucune exception. Cependant le Duc Charles le Guerrier ſon fils aprez les avoir recouvrées avoit exigé d'elles le même ſerment, & ce fut là le pretexte que l'on prit pour luy faire la guerre.

Les Etats ſur la dénonciation de cette Nobleſſe, & ſur tout du Comte d'Eu, qui déclara que ce Duc n'avoit pas voulu que le Roy fût excepté dans le ſerment qu'il luy prêtoit pour la Terre de Saint Valery, ordonnerent que le Duc comparoîtroit devant le Parlement de Paris. Le Duc ſe fâcha d'abord, & ſe moqua depuis de cette aſſignation. Il fit arrêter le Herault du Roy dans la premiere impetuoſité de ſa colere; & lorſqu'elle fut un peu rallentie, il envoya dire de le relâcher.

Le Roy l'amuſa par des feintes negociations, afin de le trouver moins ſur ſes gardes; & lorſque tout fut prêt au commencement de Decembre mil quatre cent ſoixante dix, le Bâtard Baudoüin & le Prince d'Orange paſſerent du côté de ſa Ma-

jesté, & le Connétable surprit Saint Quentin. Le Duc de Bourgogne n'en fut pas plûtôt averti qu'il monta à cheval; & s'avança avec quatre cent Lances jusqu'à Dourlens, à dessein de sauver Amiens où il y avoit du tumulte : une partie des Bourgeois s'étant déclarée Françoise, & l'autre Bourguignonne. Mais il n'osa passer outre; & le Roy plus diligent ou plus hardy que luy, s'étant presenté aux portes de cette Ville, y fut introduit. Sa Majesté ne fut pas si heureuse devant Abbeville, où Crevecœur étoit entré avec un bon nombre de Gendarmes Flamans. Mais le Duc de Bourgogne au lieu de profiter du repit que luy donnoit ce petit succez, eut recours à la plus basse maniere de fléchir ses Ennemis, qui étoit celle de leur demander grace.

Il écrivit d'Arras où il s'étoit retiré au Connétable, pour luy representer que la guerre qu'on luy faisoit étoit injuste, & pour luy remettre en memoire qu'il luy étoit redevable de sa fortune. Le Connétable le voyant donner dans le piége qu'il luy avoit tendu, tâcha d'augmenter la crainte qu'il témoignoit, en répondant que la Maison de Bourgogne n'avoit jamais été si proche de sa ruine qu'elle l'étoit alors; puisqu'étant désarmée, elle avoit à se défendre en même temps de deux puissantes armées, dont l'une avoit ordre d'attaquer les deux Bourgognes, pendant que l'autre aprez avoir recouvré les Villes sur la Somme, pénetreroit sans obstacle jusques dans le centre des

Pays-bas. Que les forces du Roy Tres-Chrêtien n'étoient pas neanmoins ce qu'il y avoit le plus à craindre pour les Bourguignons ; puiſqu'enfin ils leur pouvoient oppoſer des Places capables de les arrêter, ou du moins de les amuſer : mais que c'étoit les intelligences de ſa Majeſté, qui ne pouvoient être ny plus importantes ny mieux conduites dans les Provinces où ſes armes alloient entrer. Que le Duc de Bourgogne venoit d'en voir un échantillon dans la revolte d'un de ſes freres naturels, & du Prince d'Orange Sujet le plus accredité qu'il eût dans l'une & l'autre Bourgogne ; & que ces deux défections ſi fâcheuſes en elles-mêmes, & ſi dangereuſes par le mauvais exemple qu'elles donnoient, ſeroient bientôt ſuivies par beaucoup d'autres, ſi l'on n'y apportoit un prompt remede. Que ce remede étoit unique à la verité, mais qu'en recompenſe il étoit infaillible. Qu'il conſiſtoit à donner au Duc de Berry la Princeſſe de Bourgogne ; & que ce mariage ne ſeroit pas plûtôt conſommé, que les affaires changeroient de face. Que le Roy Loüis Onze ſeroit alors ſupplié de donner la paix au Duc de Bourgogne, & de luy reſtituer tout ce qu'il luy avoit pris ; & ſi ſa Majeſté refuſoit une ſi juſte requête, les Ducs de Berry & de Bretagne, & le Connétable même, ſe declareroient pour le Duc de Bourgogne : mais que ſans ce mariage *, il n'y avoit perſonne dans le Royaume ny dans l'armée Royale aſſez hardy, pour traverſer des deſſeins dont l'exe-

* Dans la lettre du Connétable.

cution commençoit à être ſi heureuſe.

Le Duc de Berry qui étoit dans le camp du Roy, & le Duc de Bretagne qui y avoit envoyé des Troupes, écrivirent au Duc de Bourgogne d'un ſtile tout different ſur le même ſujet. Le Duc de Berry reduiſit ſa lettre à un compliment modeſte & civil, qui l'avertiſſoit ſeulement en termes generaux à la fin de ne pas mécontenter ſes Vaſſaux, & luy promettoit que ſes Amis ne luy manqueroient pas au beſoin. Le Duc de Bretagne au contraire déſeſperoit d'abord le Duc de Bourgogne, en ſuppoſant qu'il étoit perdu ſans reſſource. Il luy mandoit que l'intention du Roy étoit de ſe ſaiſir de ſa perſonne à quelque prix que ce fût; & que les meſures étoient déja priſes pour l'inveſtir dans Gand, s'il y demeuroit; ou dans Bruxelles, dans Anvers, & dans Bruges, s'il y choiſiſſoit ſa retraite.

Le Duc de Bourgogne répondit au Duc de Berry par un remerciement, qui ne pouvoit être plus honnête. Il écrivit en termes un peu plus forts au Duc de Bretagne, qu'il faloit bien qu'il ne fût pas aſſez informé, ny de la grandeur des Villes dont il parloit, ny de l'état de l'armée Royale, puiſqu'il la croyoit aſſez forte pour les aſſiéger. Mais il fut tellement choqué de la hardieſſe du Connétable, qu'en liſant ſa lettre il le traita d'impudent, & ne daigna pas depuis luy faire réponſe. Le dépit de voir qu'un homme qui étoit encore ſon vaſſal ſe fût mis en tête de le contraindre de marier ſa fille,

le fit agir avec tant de ſoin & de diligence, qu'il leva en peu de jours une armée capable, ſinon d'arrêter tout-à-fait les François, au moins de rallentir leur premier effort. Il la mena luy-même vers la Somme où il ſurprit la ville de Pequigny par la faute de la garniſon qui en étoit preſque toute ſortie pour luy donner en queuë; & ſe laiſſa couper par un corps de Cavalerie Bourguignonne, qui ſe mit entre elle & la Place. Mais des avis certains qu'il reçut en même temps des deux Bourgognes, luy ôterent toute la confiance en ſes propres forces que ce petit ſuccez luy avoit donnée. Ils portoient que le Prince d'Orange avoit fait ſoûlever tout le Comté de Bourgogne; & que l'autre armée du Roy dont on a déja parlé, étant entrée dans le Duché de même nom, & ne trouvant point de Troupes réglées qui luy reſiſtaſſent, avoit aiſément taillé en pieces celles que les Officiers du Duc avoient aſſemblées en tumulte. Qu'elle avoit enſuite aſſiégé & pris quelques Places: Que d'autres s'étoient volontairement renduës; & que le reſte de la Province étoit reſolu de traiter avec les Vainqueurs, s'il ne recevoit à temps un ſuffiſant ſecours.

Le Duc de Bourgogne n'étoit pas en état d'y en envoyer; & la crainte que le malheur des deux Bourgognes ne décourageât ſes autres Sujets, eut un ſi prompt effet ſur luy, qu'elle le reduiſit en un moment à demander la paix au Roy. Comine il ſçavoit que l'unique moyen de l'ob-

tenir, étoit d'inſpirer, ou de renouveller à ſa Majeſté de juſtes occaſions de défiance contre les ſiens, il luy envoya les dernieres lettres qu'il avoit reçuës du Connétable, & des Ducs de Berry & de Bretagne. On n'a jamais tant de chagrin de ſe voir trompé, que lorſque l'on eſt en poſſeſſion de tromper les autres.

Le Roy fut plus ſurpris que les trois Princes que l'on vient de nommer euſſent oſé le trahir, que fâché de l'injure qu'ils luy faiſoient. Il ne s'emporta pas neanmoins tellement contre eux, qu'il ne prevît en ce même moment la neceſſité où ils le mettoient de diſcontinuer la guerre; puiſqu'en pouſſant à l'extremité le Duc de Bourgogne, il ſe feroit plus de mal ſans comparaiſon qu'à luy. La Reine étoit groſſe, & l'on croyoit que c'étoit d'un fils. Cette eſperance ne ſe trouva pas mal fondée, puiſque ce fut en effet de Charles Huit. Le Roy qui dans une autre conjoncture eût dû deſirer le mariage de ſon frere avec l'heritiere de Bourgogne, l'abhorroit dans celle-cy; parce que donnant d'un côté à cette alliance prétenduë toute l'attention qu'elle meritoit, & faiſant de l'autre ſur luy-même toutes les réflexions dont les eſprits trop ſubtils ont accoûtumé de s'embarraſſer en ce qui touche l'avenir, il ſe conſideroit comme étant d'un âge déſormais trop avancé pour ne pas laiſſer mineur le fils dont les Sages-femmes publioient que la Reine étoit enceinte; & que par conſequent il ſeroit en la puiſſance de ſon frere de

le dépoüiller, s'il joignoit aux richeſſes de la Maiſon de Bourgogne, les vaillans Soldats qu'il leveroit dans la Guienne. Au lieu que ſi la Princeſſe de Bourgogne avoit un autre mary que le Duc de Berry, le mineur que ſa Majeſté laiſſeroit en ſeroit plus affermi ſur le Trône ; puiſque ſi elle épouſoit un Prince étranger, il ſeroit moins en état de rallumer en France la guerre civile ; & ſi on luy en choiſiſſoit un dans le Royaume de France, il manqueroit au moins de l'autorité, & des établiſſemens qui rendoient ſi dangereux les Fils de France, lorſqu'ils naiſſoient avec la foibleſſe de ſe laiſſer aiſément engager à la revolte.

Le Roy ne croyoit donc pas devoir continuer une guerre, qui ne ſerviroit qu'à conclure une alliance qui paroiſſoit ſi préjudiciable à ſes prétendus interêts ; & d'ailleurs il avoit beſoin de la paix pour ſe vanger du Connétable, parce que ce Prince artificieux s'étoit mis en état de ne pouvoir déſormais être dépoſé ſans le conſentement du Duc de Bourgogne. Il avoit gagné de ſorte la plûpart des Troupes Françoiſes ; que ſi elles n'étoient reſoluës de luy obeïr aveuglément, elles étoient au moins diſpoſées à ne rien faire de ce qui leur ſeroit ordonné contre luy ſans luy en donner avis. Lorſqu'il avoit ſurpris Saint Quentin, il avoit eu la précaution de s'en faire donner par avance le Gouvernement : Il y avoit introduit une garniſon compoſée de ſoldats qui luy étoient tout-à-fait dévoüez ; & il y étoit demeuré luy-même, ſous

pretexte que ſa preſence y étoit neceſſaire pour arracher des cœurs de la Bourgeoiſie le reſte de l'inclination qu'elle avoit ſi publiquement témoignée en diverſes rencontres pour la Maiſon de Bourgogne. Comme il y étoit ſur ſes gardes, il n'étoit pas poſſible de le ſurprendre ; & ſi l'on ſe mettoit en devoir de l'aſſiéger dans les formes, on le reduiroit à appeller à ſon ſecours le Duc de Bourgogne; qui ne manqueroit pas de le venir dégager, quand ce ne ſeroit que pour fomenter la diviſion ſurvenuë entre ſes Ennemis. Ainſi il valoit mieux pour le Roy ne rien expliquer au dehors de ce que l'on ſçavoit des deſſeins du Connétable, que de l'obliger à contre temps à ſe jetter entre les bras du Duc de Bourgogne, qui ſe chargeroit ſans peine de le proteger tant qu'il le verroit maître de Saint Quentin.

Mais il y avoit un obſtacle invincible à cette paix, qui venoit de l'obſtination du Duc de Bourgogne. Ce Prince avoit eu le loiſir de conſiderer autant, & mêmes plus qu'il ne faloit, les ſuites de la violence qu'il avoit faite au Roy dans Peronne; & le mal étoit qu'il ne les avoit conſiderées que par rapport à ſa propre perſonne, & ſans examiner les funeſtes diviſions qu'elles produiroient entre ſes heritiers, & les Succeſſeurs de ſa Majeſté. Il ne s'étoit choqué que de l'étrange flétriſſure qu'en recevroit ſa reputation, ſi la poſterité venoit à ſçavoir qu'il eût tenu pluſieurs jours en une eſpece de priſon ſon Seigneur Suzerain, & luy eût arraché

arraché les articles repreſentez cy-deſſus par la crainte d'un pire traitement. Le même Duc de Bourgogne ne vouloit rien relâcher de ces articles, comme il auroit été neceſſaire pour obtenir la confirmation des autres, & vouloit cependant qu'il n'y eût pas lieu de luy reprocher de les avoir emportez de vive force. Le ſeul expedient capable d'accorder tant de contrarietez, conſiſtoit à tirer de ſa Majeſté dans le Traité ſuivant la ratification autentique de tout ce qu'elle avoit ſigné dans ceux de Peronne; & ce Duc y étoit ſi fortement attaché, qu'il aimoit mieux achever ſa vie dans une guerre continuelle avec les François, que de ne pas obtenir la confirmation des Traitez de Peronne. Il n'avoit demandé la paix qu'à cette condition; & le Roy qui le connoiſſoit mieux qu'il ne ſe connoiſſoit luy-même, étoit perſuadé qu'il donneroit plûtôt ſa fille au Duc de Berry; c'eſt-à-dire que de ces deux paſſions dominantes qui étoient de promettre ſa fille à tout le monde, & de juſtifier l'entrevuë de Peronne, il ſacrifieroit la premiere à la ſeconde.

Il ne reſtoit donc qu'à propoſer une tréve: Le Roy l'offrit pour un an au Duc de Bourgogne; & ce Prince l'accepta avec d'autant plus de joye, qu'il croyoit n'en avoir pas beſoin pour plus long-temps. Il avoit été pris au dépourvu; & il s'attendoit de l'être autant de fois que la France luy déclareroit la guerre, parce qu'elle étoit aſſurée de le trouver ſans Troupes & ſans argent.

Pour donner l'intelligence de cette énigme que Philippe de Comines ſemble n'avoir pas aſſez éclaircie, il faut expliquer un peu plus en détail ce que l'on a ſeulement inſinué dans les livres précedens *; ſçavoir que les Prédeceſſeurs du Duc de Bourgogne s'étoient contentez de leur domaine pour la ſubſiſtance de leur famille, & des legeres impoſitions miſes ſur l'Entrée de certaines marchandiſes étrangeres dans les Villes & dans les Ports, pour aquiter les Charges ordinaires de l'Etat. Cette moderation étoit venuë de deux principes. L'un étoit le peu de dépenſe que faiſoient ces Princes pour leur table & pour leur train. L'autre le ſoin qu'avoient eu juſques-là leurs voiſins de leur dénoncer la guerre avant que de la faire, & mêmes de leur donner un temps raiſonnable pour ſe preparer à la défenſive avant que de les attaquer. Mais le luxe s'étoit depuis inſinué dans la Cour de Bourgogne juſqu'au point, que l'entier domaine du Duc ne ſuffiſoit pas pour ſa ſubſiſtance; & le Roy dans la derniere déclaration de guerre, avoit rendu inutiles les formalitez de la dénoncer, & de donner du temps, en amuſant le Duc de Bourgogne par de feintes negociations, & en l'empêchant par-là de ſe preparer à la reſiſtance, avant les ſurpriſes de Saint Quentin & d'Amiens. Il faloit donc trouver un expedient capable de ſuppléer au droit des gens qui ne s'obſervoit plus, & il n'y en avoit point d'autre que de demeurer toûjours armé. La dépenſe ne pouvoit en être que tres-grande,

* Dans les articles de cette treve.

& comme les Peuples des Pays-bas n'avoient accoûtumé de payer que ce qu'ils avoient accordé à leurs Souverains dans une aſſemblée d'Etats ; le Duc la convoqua à Gand vers la fin de l'année mil quatre cent ſoixante dix.

Il y repreſenta par la bouche de ſon Chancelier, qu'il venoit de perdre les deux plus importantes de ſes Villes faute de cinq cent Lances diſpoſées ſur la frontiere de Picardie, qui euſſent pu empêcher les François de s'en ſaiſir. Que ſi l'on eût conſervé Saint Quentin & Amiens, le reſte des Pays-bas auroit été en aſſurance: mais que ces deux Places ayant changé de Maître, il faloit au moins huit cent Lances pour reſſerrer les courſes des garniſons que le Roy de France y mettroit. Que comme on ne ſçavoit pas préciſément le temps que ces Places ſeroient recouvrées, il étoit neceſſaire de trouver un fond ſolide & durable pour la ſubſiſtance des gens de guerre deſtinez à les bloquer ; & que moyennant cette contribution, on répondoit aux Flamans & aux Holandois que leur repos & leur commerce ne ſeroient point interrompus. Au lieu que s'ils le refuſoient, ils devoient s'attendre à voir leurs campagnes déſolées, leurs maiſons de plaiſance brûlées, leur trafic ruiné, & leurs propres perſonnes enlevées au ſortir de leurs Villes.

Les Sujets de la Maiſon de Bourgogne auroient volontiers accordé une ſomme tres conſiderable, pourvu qu'on ne l'eût demandée que pour une fois : mais ils ne pouvoient ſe reſoudre à conſen-

tir qu'on l'exigeât réglément plusieurs années de suite. Leur excuse étoit fondée sur l'exemple de leurs voisins ; qui pour s'être relâchez sur une matiere si importante, étoient tombez dans des inconveniens pires que les maux qu'ils avoient prétendus éviter. Car non seulement les impositions qu'ils avoient une fois souffertes n'avoient point cessé, quoy que la cause qui les avoit introduites ne subsistât plus : mais encore on les avoit augmentées à l'infini, sans se plus mettre en peine du consentement des Peuples. On les avoit détournées à d'autres usages que celuy de la guerre ; & les soldats levez sur la foy publique n'étant plus payez, s'étoient émancipez jusqu'à vivre à discretion. Ainsi les mêmes Peuples qui avoient cru s'exempter des incommoditez inévitables durant la guerre, se les étoient attirées en pleine paix ; & s'étoient mis en danger d'avoir des Maîtres d'autant moins supportables, qu'ils leur fournissoient sans y penser le moyen le plus infaillible d'avoir des Flateurs.

Le Duc de Bourgogne sçut neanmoins menager avec tant d'adresse ceux qui composoient les Etats des Provinces des Pays-bas, qu'il en tira une contribution de deux cent mille écus par an, qu'il fit depuis augmenter jusqu'à cinq cent mille. Comme il n'avoit reçu que des promesses par écrit des Amis qu'il avoit en France pour tout secours, il apprehenda de succomber si on le prenoit une autre fois au dépourvu, & chercha à se fortifier par

une alliance étrangere. Il s'en étoit reſervé le pouvoir par un des articles de la treve, & il jetta les yeux ſur l'Angleterre à l'exemple de ſon Pere & de ſon Ayeul; qui n'avoient jamais plus fortement obligé les Roys de France à leur accorder ce qu'ils prétendoient d'eux, qu'en appellant les Anglois, * & en les introduiſant dans la France.

* Dans les vies de ces deux Princes.

Le Comte de Varvic Seigneur le plus puiſſant d'Angleterre avoit trop d'ambition pour demeurer plus long-temps dans la vie privée; & comme il connoiſſoit aſſez le genie de ceux de ſa nation, pour juger qu'ils ne l'éleveroient jamais ſur le Trône tant qu'ils auroient des Princes de la Maiſon Royale qui étoient alors en grand nombre, il prit cet expedient qui étoit l'unique qu'il y avoit à ſuivre. Il examina les Chefs des branches d'Yorc & de Lancaſtre, à deſſein d'élever ſur le Trône, ou d'y maintenir celuy des deux qui luy ſembleroit plus propre à ſe contenter du nom de Roy, & à luy en laiſſer les fonctions. Il penſa d'abord à rétablir Henry Six qu'il tenoit priſonnier avec ſa femme & ſon fils unique; dans la ſeule vuë que ce Roy depoſé étant né ſtupide, & les pertes des Couronnes de France & d'Angleterre qu'il avoit ſouffertes ſans peine, ayant achevé de montrer ſon inſenſibilité, il ne ſe ſoucieroit pas plus de regner lorſqu'il ſeroit redevenu Roy, qu'il s'en étoit ſoucié lorſqu'il l'étoit en effet. Mais une ſeconde reflexion du Comte de Varvic détruiſit la premiere. Il ne pouvoit s'exempter en rétabliſſant Henry Six de luy rendre

ſa femme Marguerite d'Anjou ; & cette Princeſſe courageuſe & ambitieuſe s'il en fut jamais, qui avoit gagné & perdu des batailles comme l'on a vu à la fin du premier livre de cette Hiſtoire, n'auroit pas volontiers conſenti qu'un autre qu'elle eût gouverné ſon mary. Ainſi la Reine d'Angleterre aprez avoir ruiné les affaires de Henry Six par ſon exceſſive ſeverité, eut le ſecond malheur que ſa ſeule conſideration empêcha le même Henry de remonter pour la troiſiéme fois ſur le Trône.

Le Comte de Varvic s'arrêta donc à maintenir Edoüard Quatre ; ſur ce que ce Prince étant le plus beau des hommes, avoit la foibleſſe d'aimer toutes les perſonnes de l'autre ſexe, qui diſputoient entre elles de la prérogative qu'il poſſedoit ſans conteſtation dans le ſien. Il employoit à la chaſſe les heures qu'il ne pouvoit donner à la converſation des Dames ; & comme il n'avoit point oüy parler de negociation & d'affaires de Cabinet avant que d'être Roy, il s'ennuyoit d'en entendre parler, lors mêmes que la bienſéance l'obligeoit à ſouffrir qu'on l'entretint des choſes les plus importantes, ou qui faiſoient le plus d'éclat. Il les renvoyoit incontinent auſſi-bien que les autres au Comte de Varvic ; ſur la préſuppoſition, ou pour mieux dire ſur la confiance que ce Comte qui avoit ſçu luy mettre la Couronne ſur la tête, ſçauroit bien l'y affermir.

Et de fait le Comte de Varvic avoit pris d'aſſez

juſtes meſures, s'il ne les eût luy-même déconcertées par un excez aſſez ordinaire aux perſonnes qui ne ſont pas nées pour la veritable grandeur, c'eſt-à-dire par un excez de précaution. Il perdit l'eſperance de ſubſiſter long-temps dans la faveur & dans le miniſtere, malgré les révolutions ſi ſoudaines dont l'Angleterre étoit agitée, s'il ne s'aſſuroit d'une protection étrangere; & comme il n'y en avoit alors que deux capables de le garentir de la chute qu'il apprehendoit, ſçavoir le Roy de France, & le Duc de Bourgogne, il fut aſſez aveugle pour choiſir celle de ces protections qui fut la cauſe de ſa ruine, & pour rejetter celle qui l'auroit infailliblement ſauvé.

Le Duc de Bourgogne vivoit à peu prez avec les Anglois, comme il y étoit obligé par ſon interêt; puiſqu'il s'étoit contenté d'avoir épouſé la ſœur d'Edoüard Quatre, & de s'être aſſuré par-là que ſi les Anglois ne le ſervoient, ils ne luy ſeroient pas contraires. Il avoit étouffé ſur ce principe dans ſon cœur, l'affection que ſa mere luy avoit communiquée pour la Maiſon de Lancaſtre; & il en regardoit les reſtes avec tant d'indifference, que le Comte de Cheſter qui en étoit le premier Prince aprez Henry Six & le Prince de Galles, demandoit l'aumône de porte en porte dans la Flandre où il s'étoit retiré, ſans que l'on s'y mît autrement en peine de ſoulager ſa miſere. Le Roy de France au contraire étoit obligé par toutes les conſiderations divines & humaines à favoriſer au-

autant qu'il pourroit la Maiſon de Lancaſtre contre celle d'Yorc. Elle avoit en la perſonne de Henry Six un Chef de peu d'eſprit, qui laiſſeroit en repos la France tant qu'il vivroit ; & qui renonceroit de bon cœur aux prétentions qu'il avoit ſur elle, s'il luy étoit redevable de ſon rétabliſſement.

Cependant le Comte de Varvic ſuppoſa pour fondement de ſa politique ; qu'encore que la neceſſité des affaires du Duc de Bourgogne l'eût contraint d'épouſer une Princeſſe de la Maiſon d'Yorc, & qu'il vécût aſſez bien avec elle, il reprendroit infailliblement dans la ſuite du temps ſon ancienne averſion pour cette Maiſon, & l'inclination qu'il avoit euë dez le berceau pour la Maiſon de Lancaſtre. Il étoit en ce cas à propos de s'aſſurer de la France ; & Varvic fit entendre à Loüis Onze que s'il vouloit s'engager par traité à ne plus aſſiſter de Troupes & de munitions la Maiſon de Lancaſtre, & à ſecourir celle d'Yorc ſi elle étoit attaquée par le Duc de Bourgogne, ſa Majeſté ſeroit délivrée des juſtes inquietudes que l'Angleterre luy donnoit ; & pourroit employer toutes ſes forces à ranger au devoir ſes trois Feudataires de Berry, de Bourgogne, & de Bretagne.

Loüis accepta cet offre avec d'autant plus de facilité, qu'il étoit rebuté de ſecourir la Reine d'Angleterre par l'entiere défaite des dernieres Troupes qu'il luy avoit envoyées, & que d'ailleurs Varvic avoit ſçu le tenter par ſon foible. Mais ſa Majeſté & le Duc de Bourgogne entretenoient reciproque-

ment

ment un ſi grand nombre d'Eſpions à la Cour l'un de l'autre, qu'il leur étoit preſque impoſſible de rien conclure de ſecret avec les Etrangers.

Le Duc de Bourgogne fut préciſément averti du Traité du Roy avec Varvic. Il jura la ruine de ce Favory d'Angleterre, & la procura par les voyes qui ſuivent. Il ſe plaignit à ſa femme, & à Edoüard Quatre ſon beau-frere, de ce qu'au préjudice de leur alliance, l'Angleterre avoit pris ſans ſa participation de nouvelles meſures avec la France. L'un & l'autre * luy répondirent qu'ils n'en avoient rien ſçu; & ſur une confeſſion ſi ingenuë, le Duc de Bourgogne ne manqua pas de repreſenter à Edoüard, qu'on le jugeroit indigne de la Couronne qu'il portoit, s'il laiſſoit impunie la temerité d'un Sujet qui le traitoit en Roy de theatre; puiſqu'il ſe mêloit de negocier, & mêmes de conclure ſans l'en avertir, des traitez avec le plus grand Ennemy de la nation Angloiſe.

* Dans le traité de Varvic avec le Roy.

Edoüard reſſembloit à peu prez au Demetrius de Plutarque. Il avoit comme luy du raffinement dans l'eſprit, & d'admirables qualitez pour la guerre; & quoy qu'il s'enfonçat dans les voluptez ſi profondement qu'il y ſembloit enſeveli, il ſe conſervoit toûjours nonobſtant dans un pouvoir prochain de faire divorce avec elles pour auſſi long-temps qu'il luy plaiſoit; & de s'appliquer durant cet intervalle à toutes les fatigues militaires, avec autant de facilité & de gayeté que les plus endurcis de ſes ſoldats. Les reproches du Duc de Bour-

gogne le reveillerent de ſon aſſoupiſſement, & le determinerent à diſgracier le Duc de Varvic. Mais la haute generoſité dont il ſe piquoit à contre temps, ne luy permit pas de le faire autrement qu'avec éclat; quoy qu'il prévît aſſez qu'il hazarderoit ſa Couronne, en ne ſe ſaiſiſſant pas d'abord de la perſonne de celuy qu'il vouloit perdre. Il reprit publiquement Varvic de ſes intelligences ſecretes avec les François: Il le traita d'Ennemy de la patrie: Il luy commanda de ſe retirer dans une de ſes maiſons de campagne; & luy fit ſentir que s'il ne le puniſſoit pas avec plus de ſeverité, c'étoit en conſideration des ſervices qu'il luy avoit autrefois rendus. Mais il n'eſt pas moins dangereux d'irriter les Grands quand on ne les a pas encore mis en état de ne pouvoir nuire, que d'agacer les bêtes feroces avant que de leur avoir arraché leurs griffes & leurs défenſes.

Le Comte de Varvic ne demeura paiſible dans ſa retraite, que juſqu'à ce qu'il eut excité à la revolte ſes amis, & generalement toutes les perſonnes intereſſées dans ſa diſgrace. Il ſe mit enſuite à leur tête; & marcha Enſeignes déployées contre la ville de Londres, dont on luy avoit promis de luy ouvrir une porte. Edoüard n'en ſçavoit rien; & s'il alla au devant de luy, ce ne fut que pour s'exempter du ſoupçon de lâcheté où il ſeroit apparemment tombé, en ſe contentant d'attendre de pied ferme les Rebelles.

La bataille ſe donna, & elle fut decidée à l'An-

gloiſe, c'eſt-à-dire qu'elle dura long-temps, & que les plus vaillans de part & d'autre y furent tuez: mais enfin le Comte de Varvic fut vaincu. Ce qui ſe ſauva de gens de guerre avec luy ne ſuffiſant pas pour tenir la campagne, il tira la Reine Marguerite d'Anjou & le Prince de Galles ſon fils de la priſon où il les tenoit, & s'embarqua avec eux pour ſe refugier en France. L'amour eut ſa part dans cette rencontre auſſi-bien que l'ambition; & le Comte de Clarence frere d'Edoüard voyant ſa femme fille de Varvic reſoluë de ſuivre la fortune de ſon pere quoy qu'il en arrivât, aima mieux ſe bannir luy-même; & devenir rebelle en ſuivant ſa femme, que de joüir en ſe ſeparant d'elle des avantages qui luy étoient acquis en Angleterre par ſa qualité de premier frere du Roy.

Varvic s'attendoit que Vaucler homme de valeur & d'experience qu'il avoit mis pour ſon Lieutenant dans Calais l'y recevroit, & s'étoit avancé juſqu'à la vuë du port de cette Place. Mais Vaucler ſoit qu'il fût infidele, ou qu'il crût donner un conſeil plus ſalutaire à Varvic, luy envoya dire qu'il ſe perdroit en débarquant à Calais dans la conjoncture preſente; parce que la garniſon qu'il y avoit miſe dans l'opinion qu'elle luy étoit dévoüée, avoit été la premiere à le quitter en apprenant ſa diſgrace, & à appeller ſon capital ennemy Durars Maréchal d'Angleterre. Que la force étoit inutile pour la ramener dans ſon devoir, & qu'il y faloit employer beaucoup de temps & d'adreſſe.

Vaucler ajoûta qu'il ſe chargeoit neanmoins d'en venir à bout, pourvu que Varvic luy en donnât le loiſir en allant prendre Terre dans un Port du Roy de France, & en tirant de ſa Majeſté Tres-Chrêtienne les ſecours d'hommes & d'argent qu'elle luy avoit promis en cas de beſoin. Varvic s'imagina que Vaucler l'avoit trahi auſſi-bien que la garniſon de Calais ; & s'approcha du fort de Richeban, plus pour reprocher à ceux qui étoient dedans leur ingratitude, qu'à deſſein de les ſurprendre. Mais Vaucler irrité de ce qu'on ne l'avoit pas voulu croire, traita d'Ennemis les Vaiſſeaux de Varvic ; & les incommoda de ſorte, qu'Edoüard l'ayant ſçu luy envoya les proviſions du gouvernement de Calais en Chef, & le Duc de Bourgogne y ajoûta une penſion de mille écus. Varvic deſcendit à Honfleur *, où il reçut du Roy Loüis Onze, de l'argent, des hommes, & des vaiſſeaux. Mais la flote qu'il équipa pour retourner en Angleterre, étoit de beaucoup inferieure à celles d'Edoüard & du Duc de Bourgogne, qui l'attendoient en chemin pour la combattre. Il les faloit vaincre : mais toute la difficulté ne conſiſtoit pas en ce point, puiſque Varvic étoit aſſuré d'en trouver une plus grande à débarquer ſes Troupes.

* Dans la rélation de cette diſgrace.

Le Duc de Bourgogne avoit ſçu l'endroit où il avoit reſolu d'aborder, & en avoit averti ſon Beau-frere. Il l'avoit conjuré de s'y trouver avec une armée capable de tailler en pieces les Rebeles, à meſure qu'ils deſcendroient ; & avant que ceux

de leur faction qui étoient demeurez en Angleterre, euſſent accouru pour les joindre. Mais il n'eſt rien de ſi nuiſible que la negligence à un Prince, qui eſt reduit à ſe garentir de ſes Ennemis étrangers, & des domeſtiques en même temps.

Edoüard n'étoit pas moins voluptueux que beau, & s'imaginoit que les deux flotes qui veilloient pour ſa conſervation, étoient plus que ſuffiſantes pour affermir ſon Trône. Il avoit auſſi préferé l'amitié à la plus preſſante des paſſions humaines, qui eſt la défiance en matiere d'Etat; & il avoit retenu pour Favoris l'Archevêque d'Yorc, & le Comte de Montaigu, Amis de Varvic. Il prenoit avec eux le divertiſſement de la chaſſe dans la province de Kent; lorſque Varvic ayant mis à la voile immediatement aprez une furieuſe tempête qui avoit diſſipé les flotes du Roy d'Angleterre & du Duc de Bourgogne, arriva ſans obſtacle au lieu où il avoit deſſein d'aborder. Ceux de ſa faction y accoururent; & Edoüard ſurpris par la nouvelle qu'il en reçut, ne laiſſa pas de les aller chercher avec ce qu'il put ramaſſer de Troupes. La bataille qui s'en enſuivit, ne fut pas moins ſanglante qu'elle avoit accoûtumé de l'être dans les guerres civiles d'Angleterre; & Edoüard avoit l'avantage, lorſque le Comte de Montaigu à qui il avoit donné à commander ſon corps de reſerve, luy fit ſentir qu'il y avoit de l'imprudence à ſe fier au frere de ſon Ennemy. Il ſe tourna contre luy: Il le chargea par derriere: Il le mit en deſordre, & le contraignit ainſi

de fuïr avec huit cent des ſiens qui luy reſtoient.

On ne pardonnoit point alors en Angleterre aux Chefs de faction en de ſemblables rencontres; & comme Edoüard étoit aſſuré de perir s'il demeuroit en Angleterre, il monta ſur les vaiſſeaux qu'il tenoit prêts à tout évenement. Il fut long-temps battu d'un orage, qui le fit enfin échoüer ſur les côtes de Holande; où des pirates Oſtrelins étoient ſur le point de l'enchaîner, ſi Gruttieres Gouverneur de cette Province ſurvenant à propos ne l'eût arraché de leurs mains.

Varvic aprez ſa victoire conquit en onze jours toute l'Angleterre: Tira le malheureux Henry Six de la priſon où il l'avoit mis: Le rétablit ſur le Trône; & pour montrer que c'étoit tout de bon qu'il vouloit ſuivre ſes interêts, il donna ſon autre fille en mariage au Prince de Galles fils unique de Henry. Mais il n'eſt rien de ſi rare en politique que de reüſſir long-temps à menager deux Partis contraires. Varvic en mariant ſes deux filles, l'une dans la Maiſon d'Yorc, & l'autre dans la Maiſon de Lancaſtre, avoit apparemment prétendu ſe mettre à couvert de quelque côté que penchât la fortune. Cependant ſa conduite intereſſée fut cauſe de ſa ruine, puis qu'elle donna de l'ombrage au Duc de Clarence.

Ce Prince mary de ſa fille aînée avoit preferé ſon party à celuy de ſon propre frere Edoüard, tant qu'il avoit cru que Varvic n'agiſſoit que pour relever ſa fortune. Mais lorſqu'il luy vit donner

ſon autre fille au Prince de Galles, il s'imagina que l'intention du même Varvic étoit de pouſſer ſa vangeance auſſi loin qu'elle pourroit aller ; & de ſacrifier la Maiſon d'Yorc dont ſon premier gendre étoit ſorti à la Maiſon de Lancaſtre, dont il avoit tiré ſon ſecond gendre. Cette opinion ſuffit pour reconcilier le Duc de Clarence avec Edoüard. Une Dame fut mediatrice de l'accommodement ; & Varvic qui regnoit paiſiblement ſous le nom de l'imbecile Henry Six qui luy ſervoit de pretexte, eut quelque temps à ſa table ſans le ſçavoir en la perſonne du Duc de Clarence le plus dangereux de ſes Ennemis. Il luy communiquoit tous ſes deſſeins, & ce Duc les traverſoit indirectement autant qu'il pouvoit ; & lorſqu'il ne ſe ſentoit pas aſſez fort pour les déconcerter, il les découvroit à ſon frere. Ainſi la faction d'Edoüard ſe rétablit preſque dans le même état où elle avoit été, avant qu'il fût chaſſé d'Angleterre ; & le même Edoüard ayant reçu un billet qui luy donnoit avis d'y repaſſer en toute diligence, ſe mit en mer avec un aſſez petit nombre de mauvais vaiſſeaux que le Duc de Bourgogne luy prêta, plus pour choquer le Roy Loüis Onze qui avoit aſſiſté Varvic, que par pitié qu'il eût de la miſere de ſon Beau-frere.

Varvic ne put s'oppoſer à ſon débarquement, ou negligea de le faire, quoy qu'il ſçût par experience que c'étoit là le point déciſif de l'affaire dont il s'agiſſoit. Les charmes de la Ducheſſe de Clarence n'eurent plus la force d'arrêter ſon mary,

& il alla joindre Edoüard avec douze mille vaillans hommes qu'il avoit gagnez. Une défection si considerable inspira la revolte à beaucoup d'autres Anglois, & Edoüard fut incontinent en état d'aller chercher ses Ennemis. Il les prévint d'un jour dans le dessein qu'ils avoient de se rendre maîtres de Londres : Il y entra le premier, & il y trouva les choses necessaires dont il avoit besoin pour combattre. Varvic qui avoit encore plus de gens de guerre que luy, ne refusa pas la bataille : mais comme il étoit déja vieux, & qu'il avoit trop d'embonpoint pour agir avec toute la disposition du corps necessaire dans un General d'armée, il voulut monter à cheval. Son frere Montaigu l'en empêcha, en luy remontrant que s'il n'observoit pas l'usage établi dans l'Angleterre entre les personnes de qualité de ne combattre qu'à pied, * & entre les Archers, il décourageroit la jeune Noblesse de son party.

* Dans la discipline militaire des Anglois.

La bataille fut de longue durée, & ne se termina que par la mort de Varvic & de Montaigu. Ceux de leur party qui ne l'avoient pas encore entierement perduë, se retirerent en ordre pour joindre le secours que leur Chef avoit rebuté. Varvic étoit informé que le Prince de Galles son gendre le venoit joindre avec un renfort de quarante mille hommes, & n'avoit pourtant pas laissé d'accepter le combat par un motif de pure vanité. Il avoit cru qu'il luy seroit honteux de devoir sa conservation au fils de celuy qu'il avoit remis sur le Trône ; & que la Maison de Lancastre ne luy auroit

plus

plus d'obligation, si elle luy rendoit ce qu'il luy avoit prêté. Il s'étoit jetté là-dessus au milieu des Ennemis; & ceux qui n'avoient pas été de son sentiment, ne voulurent pas perir avec luy, de peur qu'on ne leur reprochât d'avoir eu part à son imprudence. Edoüard ne put s'opposer, ny à leur retraite, ny à leur jonction : mais ils apporterent plus de mal que de bien dans le camp du Prince de Galles, où la seule nouvelle qu'ils avoient eu du pire suffit pour persuader qu'ils traînoient le malheur avec eux. Les soldats de ce Prince prévenus d'une si dangereuse opinion, repousserent avec moins de hardiesse Edoüard, qui les attaqua en même temps pour ne leur pas donner le loisir de se désabuser. Il les défit entierement ; & le Prince de Galles y perdit sous un tas de morts à l'âge de dix-huit ans la vie qu'il meritoit d'avoir plus longue, puisqu'il possedoit toutes les belles qualitez de la Reine Marguerite d'Anjou sa mere, sans aucun mêlange des defauts de Henry Six son Pere. Les personnes les plus attachées à la Maison de Lancastre demeurerent avec luy sur la place, & Edoüard recouvra en vingt jours le Royaume qu'il avoit perdu en onze.

Le Duc de Bourgogne assuré par-là des Anglois, crut que la conjoncture étoit venuë d'opprimer le Roy Loüis Onze. Il traita de nouveau avec le Duc de Berry à qui le Roy avoit donné la Guienne, & avec le Duc de Bretagne, Princes toûjours prêts de se revolter. Il les engagea à lever des Troupes

dans leurs Etats, & il attira sous leurs Enseignes tous les mécontens du Royaume qui étoient en tres grand nombre. Il renforça son armée par de nouvelles levées en Flandres, en Angleterre, en Italie, & en Alemagne; & la rendit si formidable, que jamais Prince Feudataire de la Monarchie Françoise n'en avoit eu de semblable.

Le Roy Loüis Onze n'avoit point encore couru d'aussi grand risque qu'étoit celuy-cy; & la Guerre du Bien Public n'avoit été qu'un jeu, en comparaison de celle dont il étoit menacé. Il avoit besoin en divers lieux de quatre puissantes armées, & il luy étoit absolument impossible de les mettre assez tôt sur pied. Cependant s'il y manquoit, ses quatre Ennemis auroient la commodité de se joindre; & l'accableroient infailliblement par un effort semblable à celuy que Philippe Auguste n'avoit autrefois évité à Bovines, que par une espece de miracle. L'Angleterre n'avoit jamais été si feconde en gens de guerre, qu'elle l'étoit alors; & le Roy Edoüard Quatre les pouvoit mener à Calais avec d'autant moins de crainte qu'on luy suscitât des troubles durant son absence, qu'il croyoit d'un côté avoir éteint la faction de Lancastre; & supposoit de l'autre qu'il n'avoit qu'à donner en France de l'exercice aux Anglois remuans, pour conserver l'Angleterre dans une profonde tranquillité. *

* Dans la vie d'Edoüard Quatre.

Le Duc de Bourgogne qui n'avoit obtenu de Loüis qu'une suspension d'armes pour un an, n'a-

voit congedié, ny ſes Officiers, ny ſes meilleurs ſoldats ; & s'attendoit de ſurprendre une ſeconde fois ſa Majeſté avec d'autant moins d'oppoſition que n'ayant perdu que deux des Villes ſur la Somme, les autres luy fourniroient aſſez de paſſages & de lieux de retraite pour s'avancer d'abord juſqu'à Paris.

Le Duc de Bretagne avoit des liaiſons trop étroites avec le Duc de Bourgogne, pour ne le pas ſeconder dans toutes les entrepriſes qu'il formeroit contre la France. Mais la principale eſperance de ces deux Princes & des Anglois conſiſtoit dans le Duc de Guienne : car encore qu'il ne fût plus Succeſſeur préſomptif de la Monarchie Françoiſe, puiſqu'il étoit né un Dauphin, ſes amis ne l'en conſideroient pas moins à cauſe qu'ils étoient perſuadez que le Duc de Bourgogne luy accorderoit enfin ſa fille, quand ce ne ſeroit que pour faire dépit au Roy, en luy donnant en France un Sujet plus puiſſant que luy.

Le Duc de Guienne étoit de nouveau mécontent de ce que le Roy avoit ajoûté à ſon égard la mocquerie à l'injure, dans une occaſion extraordinairement delicate comme celle des appennages. Sa Majeſté luy avoit ſolemnelement promis la Guienne ; & cette Province avoit depuis long-temps été compoſée des Senéchauſſées de Bourdeaux, de Bazas, des Landes, * & de Poitou. Cependant on ne luy donna que les trois premieres ; & le Roy retint la quatriéme, en faiſant perſuader au Duc

* Quelques Auteurs imprimez & manuſcrits au lieu des Landes écrivent Lannes. Mais on a cru devoir ſuivre l'uſage le plus commun.

par un de ſes domeſtiques que ſa Majeſté avoit gagné, que le Poitou n'étoit pas de la Guienne. Cette ſupercherie reüſſit ; & perſonne ne s'en ſeroit plaint, ſi le Roy ſe fût contenté d'en avoir le profit, ſans en vouloir tirer de plus une fauſſe gloire.

Le Duc de Guienne avant que de partir pour prendre poſſeſſion de ſon appennage, alla voir le Roy ; & ſa Majeſté qui ne pouvoit quelque fois s'empêcher de trop parler, ſe vanta dans la chaleur de l'entretien d'avoir racheté le Poitou pour quatre mille écus. Il ne fut pas difficile au Duc de comprendre qu'il avoit été trahi pour une ſi petite ſomme ; & comme les pertes que l'on fait par la malice des perſonnes en qui l'on ſe fioit, ſont plus ſenſibles que celles qui ſurviennent par le ſeul caprice de la fortune, le Duc de Guienne ne ſe contenta pas de punir le traître, mais il reſolut de plus de recouvrer à quelque prix que ce fût le Poitou qu'on luy avoit enlevé par adreſſe. Les voyes de la juſtice luy étoient fermées par l'écrit en bonne forme * qu'il avoit donné d'être ſatisfait des Senechauſſées de Bordeaux, de Bazas, & des Landes ; & il ne luy reſtoit que celle de ſe faire comprendre dans le premier Traité que le Duc de Bourgogne concluroit avec le Roy, & c'étoit là l'occupation la plus importante du Duc de Guienne, quand la mort le ſurprit.

* Dans l'acceptation de la Guienne.

Il aimoit paſſionnément Marguerite de Cambes fille unique du Seigneur de Monſoreau, & veuve de Loüis d'Amboiſe Vicomte de Thovars. Cette Dame n'étoit pas belle, mais elle avoit tout ce qui

pouvoit suppléer à la beauté en matiere d'amour. Son esprit étoit subtil, enjoüé, doux, & complaisant. Elle étoit exemte de bizarrerie & de mauvaise humeur. Il ne paroissoit en elle rien de vain, ny de singulier; & quoy qu'elle parlât admirablement, son discours étoit sans affectation. Elle écrivoit mieux en Vers & en Prose qu'aucune autre de son sexe; & elle joüoit si parfaitement de toutes sortes d'Instrumens, que l'on ne pouvoit discerner celuy qu'elle touchoit avec le plus de delicatesse. Elle n'avoit pas sujet d'aimer le Roy, parce que sa Majesté avoit contraint son mary de luy vendre le Vicomté de Thovars pour une somme d'argent qui n'avoit point été payée; & c'avoit peut-être été là la premiere cause de sa liaison avec le Duc de Guienne, qui pour la tirer du Poitou luy avoit donné dans son appennage la ville & le domaine de Saint Sever. Elle étoit avec ce Prince lorsqu'il passa par Saint Jean d'Angeli, où Jean Faure Versois Religieux de l'Ordre de saint Benoît, & Abbé de ce lieu, entreprit de les regaler. Il leur presenta au dessert du festin une pêche empoisonnée, dont ils mangerent chacun une moitié. La Vicomtesse de Thouars mourut deux ou trois heures aprez; soit qu'il y eût eu plus de poison dans le morceau qu'elle avala, ou que sa complexion fût moins capable d'y resister que celle du Duc de Guienne, qui en fut à la verité si dangereusement malade, que le venin luy pela la tête: luy fit tomber les ongles des pieds & des mains; & luy retressit tellement les nerfs par les horribles

convulsions qu'il luy causa, que toutes les parties de son corps perdirent leur situation naturelle, & leur usage : mais il ne laissa pas de disputer si long-temps sa vie contre le mal, que l'on crut durant quelques semaines qu'il la sauveroit.

Le Roy avant que d'avoir reçu la nouvelle de la maladie de son frere, étoit dans une peine d'esprit qui ne se peut assez exprimer. Il luy étoit absolument impossible de resister à tant d'Ennemis qu'il alloit avoir en tête ; & comme son frere avoit été la seule cause, ou du moins la seule occasion qui avoit contribué à former l'orage, si cet orage avoit à cesser ce ne pouvoit être que par le changement, ou par la mort de ce frere. Il n'y avoit pas lieu d'esperer qu'il devint inconstant ; car outre qu'il avoit fait depuis douze ans une profession publique d'entrer dans tous les Partis contraires au Roy, il avoit un desir si violent, & si constant d'épouser l'heritiere de Bourgogne, que rien n'étoit capable de le broüiller avec le pere de sa maîtresse, vu principalement que la naissance du Daufin luy avoit ôté le droit prochain de succeder à la Couronne. Et de fait le Roy avoit supposé qu'il luy seroit plus aisé de gagner le Roy d'Angleterre & le Duc de Bourgogne, que de ramener son frere dans les sentimens que la nature & la conservation de la France luy devoient inspirer.

Il fit representer à sa Majesté Angloise que pour avoir marié sa sœur avec le Duc de Bourgogne,

l'Angleterre n'étoit pas en plus grande ſureté, & ne couroit pas moins de riſque d'être un jour reduite en Province de la Monarchie Françoiſe. Que ce Duc avoit à la verité promis plus d'une fois de ne pas donner ſa fille au Duc de Guienne : * mais qu'il luy ſeroit dans la ſuite du temps impoſſible de s'en diſpenſer non ſeulement à cauſe qu'il y alloit de ſon interêt, mais encore parce qu'il en étoit extraordinairement preſſé par le Duc de Bretagne, & par le Connétable de Saint Pol. Que l'un & l'autre prenoient pour pretexte de leurs inſtances, la naiſſance du Daufin : mais que ce petit Prince étoit né avec tant de marques d'une mort prochaine, qu'il n'étoit pas poſſible qu'il vécût longtemps. Que le Duc de Guienne ne ſeroit pas plûtôt aſſuré de la ſucceſſion de Bourgogne, que celle du Royaume de France luy deviendroit infaillible par la mort du Daufin ; & que comme aprez les avoir toutes deux recueillies, il ne luy reſteroit plus d'autres Ennemis que les Anglois, il ne manqueroit point auſſi d'embarquer les ſoldats François ſur les vaiſſeaux Flamans ; & de faire entrer dans l'Angleterre tant de Troupes aguerries, qu'elles ſuffiroient pour la conquerir en une ſeule campagne. Que ſa Majeſté Angloiſe concourroit à ce deſſein en ſe liguant avec les Ducs de Guienne, & de Bourgogne contre la France, au lieu d'en retarder l'execution en demeurant neutre ; parce que ſi le Roy Loüis Onze ſuccomboit dans la querelle, le Duc de Guienne qui luy ſuccederoit devien-

* Dans les lettres du Duc de Bourgogne à Edoüard IV.

droit assez considerable pour obliger en toute maniere les Bourguignons à luy accorder leur heritiere : Au lieu que si le Roy de France avoit l'avantage ; il empêcheroit de toute sa force que cette alliance ne s'achevât.

Les Princes qui ne sont montez sur le Trône que par hazard, apprehendent bien plus d'en descendre que ceux qui ont été élevez dans la Pourpre ; parce qu'ayant goûté de la vie privée aussi-bien que de la Souveraineté, ils connoissent beaucoup mieux les avantages qu'a la seconde de ces deux conditions sur la premiere. Mais leur crainte redouble, lorsque la même fortune qui les avoit couronnez, les a dégradez & rétablis ensuite. Car il n'y a point alors de moment où ils ne s'attendent de luy servir encore une fois de joüet ; & l'incertitude de leur état present émousse, pour ainsi dire, la pointe de tous les plaisirs qu'ils reçoivent, pour peu qu'ils ayent d'esprit, & qu'ils s'inquietent de l'avenir.

Edoüard étoit dans cette disposition ; parce que le même Comte de Varvic qui l'avoit mis sur le Trône, l'en avoit chassé. Il n'y étoit remonté que par un bonheur tout extraordinaire ; & la crainte d'en descendre que Loüis Onze luy suggeroit étoit si bien fondée, qu'il y succomba. Les preparatifs qu'il faisoit pour passer en France, se refroidirent insensiblement ; & Loüis averti de la maladie de son frere, ne pensa plus qu'à amuser le Duc de Bourgogne, en attendant si elle aboutiroit à la mort.

Il

Il luy envoya les deux plus adroits de ſes Miniſtres, le Seigneur de Craon, & le Garde des Sceaux Doriole ; pour luy propoſer que s'il vouloit abandonner au Roy les Ducs de Guienne & de Bretagne, ſa Majeſté luy rendroit ſur le champ la ville d'Amiens : L'aideroit à tirer la ville de Saint Quentin des mains du Connétable, qui en étoit le maître ſous le nom du Roy ; & luy abandonneroit reciproquement le même Connétable & le Comte d'Eu * pour en faire ce qu'il luy plairoit, & pour s'enrichir de leurs dépoüilles.

* Dans la negociation de Craon.

Les conditions que l'on offroit au Duc de Bourgogne étoient ſi proportionnées à ſes deſirs, que rien n'étoit capable de le tenter d'une maniere plus preſſante que celle-là. Il étoit touché de la perte de Saint Quentin & d'Amiens ; au point, que des Provinces des Pays-bas qu'il poſſedoit, il n'y en avoit preſque aucune qu'il n'eût volontiers donnée pour recouvrer ces deux Places. Les Terres du Connétable & du Comte d'Eu étoient tout-à fait à ſa bien-ſéance ; & ſon averſion pour ces deux Princes ne pouvoit être ſatisfaite, que par le dernier ſupplice qu'il leur feroit ſouffrir.

Cet attrait fut ſi charmant, que le Duc n'y put reſiſter. Il encherit ſur la faute du Roy ; & pour l'amuſement dont ſa Majeſté uſoit à ſon égard, il uſa d'infidelité envers elle. Il accepta les propoſitions de Craon & de Doriole : Il conclut dans les formes avec ces deux Miniſtres un Traité, qui ſacrifioit à la vangeance du Roy les Ducs de Guien-

ne & de Bretagne, & jura ſolemnellement ſur les ſaints Evangiles de l'obſerver. Mais de crainte que les Ducs de Guienne & de Bretagne qu'il ſacrifioit ne perdiſſent courage, il leur écrivit en même temps que tout ce qu'il en faiſoit n'étoit que pour rentrer dans Saint Quentin & dans Amiens; & pour s'ôter du pied deux épines auſſi fâcheuſes, qu'étoient le Connétable & le Comte d'Eu : mais qu'aprez avoir obtenu ce qu'il deſiroit, il n'executeroit pas mieux ce qu'il venoit de promettre, * que le Roy avoit executé le Traité de Conflans. Et de fait il fit partir incontinent Simon de Quinchy pour aller à Paris voir jurer le Roy, parce que cette ceremonie devoit préceder la reſtitution des deux Places.

* Dans la derniere lettre du Duc de Bourgogne au Duc de Guienne.

Le Roy n'étoit pas ſcrupuleux lorſqu'il s'agiſſoit de tromper : mais il l'étoit plus que l'on ne ſçauroit penſer, lorſqu'on l'obligeoit à jurer ſur une Croix miraculeuſe que l'on conſervoit precieuſement dans l'Egliſe de Saint Lo d'Angers; parce qu'il étoit prévenu de l'opinion, que quiconque ſe parjuroit ſur cette Croix, mouroit dans l'an. Le Duc de Bourgogne qui le ſçavoit, n'avoit traité qu'à condition que le ſerment de ſa Majeſté ſeroit fait ſur cette Croix; & tout ce qu'il y avoit à faire étoit d'amuſer Quinchy, comme le Duc de Bourgogne prétendoit amuſer le Roy juſqu'à la mort, ou à la gueriſon du Duc de Guienne.

Le Roy differa ſous tant de pretextes, qu'enfin la mort de ſon frere arriva. Leſcun le plus affidé domeſtique du Duc de Guienne aprez avoir fermé

les yeux de ce Prince, mit dans un vaiſſeau chargé de vins pour Bretagne l'Abbé de Saint Jean, & le mena dans la tour de Nantes. Le Capitaine de la tour dépoſa, que depuis que l'Abbé * y fut entré on entendoit toutes les nuits un bruit horrible, juſqu'à ce qu'enfin la tour fût foudroyée à onze heures du ſoir; & l'on trouva le lendemain l'Abbé étendu mort ſur le quarreau, la tête enflée, le viſage noir comme charbon, & la langue hors de la bouche un demi pied de long.

* Bouchet dans les Annales d'Aquitaine.

Le Roy qui tenoit à tout évenement une armée dans la Xaintonge, inſpira tant de courage aux Amis, & tant de crainte aux Ennemis qu'il avoit en Guienne, que cette grande Province retourna volontairement ſous ſa domination. L'un des premiers ordres qu'il y envoya, fut qu'on luy portât le procez inſtruit contre l'Abbé de Saint Jean. Les Commiſſaires obeïrent, & l'on n'a pas ſçu ce que devint le procez: mais il eſt conſtant que l'Evêque d'Angers & ſon Secretaire y trouverent leur avantage, & que la Maiſon d'Amboiſe en fut aggrandie. L'Evêque d'Angers eut pour luy l'Evêché d'Albi: pour ſon frere, l'Evêché de Poitiers; & pour deux de ſes neveux, l'Archevêché de Roüen, & l'Abbaye de Cluny. Sacierges qui leur étoit dévoüé fut Procureur du Roy au grand Conſeil, Maître des Requêtes, & enfin Evêque de Luçon.

Toutes ces circonſtances donnerent lieu de ſoupçonner le Roy de l'empoiſonnement du Duc de Guienne; & l'on ajoûte * que ſa Majeſté s'en étant

* Dans le Loüis Onze de Brantome.

un jour confeſſée dans l'Egliſe de Clery, ſon fou qui l'avoit entenduë l'en railla, & en perdit la vie. Quoy qu'il en ſoit le Duc de Bourgogne irrité de voir tous ſes deſſeins échoüez par la mort du Duc de Guienne, & d'apprendre que le Roy avoit renvoyé Quinchy ſans vouloir jurer le Traité de paix, accuſa par des écrits publics ſa Majeſté de fratricide. Mais on arrêta en même temps à Paris un Marchand nommé Itier, & un Avanturier nommé Hardy, qui furent convaincus d'avoir attenté par ordre du Duc de Bourgogne à la perſonne du Roy, & de fait Hardy fut tiré à quatre chevaux.

Les Troupes du Duc de Bourgogne n'ayant point en tête d'armée capable de les arrêter, entrerent impunément dans la Picardie, & la déſolerent avec le fer & le feu: ce qui n'étoit point encore arrivé dans les deſordres civiles de la France. Elles prirent pour pretexte de cette innovation au préjudice du droit des gens, que des Troupes du Connétable ſorties de Saint Quentin avoient reduit en cendres le château de Seure; & s'arrêterent enſuite devant la petite ville de Nêle, dont elles pendirent les Habitans pour avoir tiré ſur le Herault qui les ſommoit de ſe rendre. La ſeverité des Bourguignons intimida de ſorte les quinze cent Archers de la garniſon de Roye, qu'ils en ſortirent; & la Cavalerie qui y étoit demeurée ne ſuffiſant pas pour la garder, capitula. Le deſſein du Duc de Bourgogne étoit de paſſer de-là en Normandie, où il avoit de grandes intelligences;

mais un accident imprévu l'engagea mal à propos devant Beauvais.

Crevecœur qui commandoit ſon avant-garde s'étoit avancé juſqu'aux portes de cette Ville, ſans autre deſſein que d'apprendre des nouvelles du Roy ; lorſque les Bourgeois qui n'avoient pas voulu recevoir de garniſon de peur de donner atteinte au privilege qui les en exemtoit, ſortirent imprudemment ſur luy. Il les repouſſa avec tant d'avantage qu'il auroit entré dans leur Ville en les pourſuivant, s'ils ne ſe fuſſent aviſez d'allumer à la porte un feu qui empêcha ſes gens de paſſer. La facilité des approches luy perſuada qu'il emporteroit d'abord la Place ; & ſur cette fauſſe opinion, il invita le Duc de Bourgogne qui n'étoit pas loin, de venir prendre le divertiſſement de la conquête de Beauvais.

Le Duc de Bourgogne accourut auſſi tôt avec le reſte de ſon armée ; & l'évenement juſtifia que s'il eût campé devant la porte de Paris la nuit qu'il arriva, la Ville ſe ſeroit renduë le lendemain ; parce qu'il n'y avoit dedans ny ſoldats ny aucun homme de commandement, excepté La-Vauguyon qui s'y étoit trouvé renfermé. Mais ſoit que les Aſſiégeans ne craigniſſent pas qu'il y entrât du ſecours, ou que le deſir de ſouper tous enſemble dans la plaine où Crevecœur étoit logé, les y eût attirez, le Connétable ſuivi d'un puiſſant renfort ſe preſenta au point du jour devant la même porte de Paris ; & mit tant de vaillans hommes dans

la Place, qu'il n'étoit plus poſſible de l'inſulter.

Le Duc de Bourgogne crut neanmoins qu'aprez s'en être approché de ſi prez, ſon honneur étoit engagé à la prendre à quelque prix que ce fût. Il l'aſſiégea regulierement : Il en foudroya les murailles ſept jours entiers : Il y fit deux bréches raiſonnables, & l'aſſaut y fut donné par autant d'endroits. Mais les Aſſiegeans furent auſſi repouſſez des deux côtez avec tant de vigueur, que les Officiers de l'armée de Bourgogne perſuadez qu'elle acheveroit de ſe ruïner ſans aucun fruit, ſi elle demeuroit plus long-temps devant une Ville où il y avoit deux fois autant de ſoldats qu'il en faloit pour la garder ſans que rien y manquât, preſſerent leur Duc de lever le ſiége, & l'obtinrent vingt jours aprez qu'il eut été formé.

Ce Prince ne laiſſa pas d'entrer dans la Normandie, où le Duc de Bretagne avoit promis de le joindre avec toutes ſes forces. Mais comme cette union n'avoit été concertée que ſur l'eſperance que la Guienne donneroit de l'exercice à l'armée Royale qui étoit en Xaintonge, & que neanmoins cette Province n'avoit fait aucune reſiſtance, le Roy s'étoit avancé ſi promptement avec ſon armée vers la frontiere de Bretagne pour y entrer par un côté pendant que les Bretons en ſortiroient par l'autre, qu'il les avoit contraints de demeurer dans leur Pays pour le garder. Le Duc de Bretagne avoit cru qu'il n'auroit pas trop de toutes ſes Troupes pour les oppoſer à celles du Roy ; & qu'il ne recouvre-

roit jamais ſon Duché, ſi ſa Majeſté l'en dépoüilloit : comme il arriveroit infailliblement, ſi au lieu de veiller à la ſureté de ſa Province, il s'ingeroit de ravager celles d'autruy.

Ainſi le Duc de Bourgogne aprez avoir pris en paſſant les villes d'Eu & de Saint Valery, & s'être avancé juſques devant celle de Roüen où les Bretons luy avoient donné rendez-vous, ne les y trouvant point, & ne recevant d'eux aucune nouvelle, prit le party de s'en retourner ſans avoir fait aucune conquête qu'il pût conſerver. Le Roy ne ſe laiſſa pas ſi abſolument tranſporter à la joye d'avoir avec tant de facilité diſſipé l'orage dont il ſembloit devoir être accablé, qu'il ne prît toutes les meſures neceſſaires pour empêcher qu'il ne s'en formât à l'avenir un ſemblable.

On a déja remarqué que ſa Majeſté avoit une fille aînée à marier; & cette Princeſſe pouvoit beaucoup ſervir à ſon Pere, s'il en diſpoſoit conformement à ſes interêts. Elle avoit de l'eſprit & de l'adreſſe au delà de l'imagination, mais elle n'avoit pas moins de fierté; & comme elle étoit d'humeur à vouloir commander en toute maniere dans la Maiſon où elle entreroit, ſi elle épouſoit un homme jaloux de ſon autorité, elle deviendroit malheureuſe & inutile tout enſemble aux deſſeins de ſon Pere : au lieu que ſi on luy donnoit un mary qui la laiſſât gouverner, on étoit aſſuré qu'elle * le conſerveroit dans l'obeïſſance qu'il devoit à ſa Majeſté. Il n'y avoit plus de Prince à marier dans la Mai-

* Dans l'éloge d'Anne de France.

ſon d'Anjou, & ceux de la Maiſon d'Orleans étoient trop jeunes pour elle. La Maiſon de Bourgogne alloit auſſi tomber en quenoüille ; & la Maiſon de Bourbon qui ſous les Regnes précedens avoit été ſi éloignée de la Couronne, s'en approchoit inſenſiblement. Le Duc de Bourbon qui en étoit le chef, avoit de l'attachement pour la Maiſon de Bourgogne: mais n'ayant point d'enfans, il regardoit comme ſon fils Pierre Comte de Beaujeu ſon frere, & prétendoit le marier en cette qualité. Ce Comte étoit l'homme qu'il faloit à Madame, & l'on en auroit inutilement cherché par toute la Terre un plus propre que luy. Son eſprit étoit au deſſous du mediocre: Sa beauté toute extraordinaire qu'elle étoit, ne charmoit point, parce qu'elle n'étoit point aſſez animée: Il ne ſe faiſoit aimer que par la douceur de ſes mœurs, & il n'avoit de talent que pour l'obeïſſance.

Le Roy perſuadé qu'il laiſſeroit mineur le fils qui venoit de luy naître, ne pouvoit travailler plus utilement à luy procurer la paix, qu'en luy donnant pour beau-frere le Comte de Beaujeu, parce qu'il mettoit par-là ce Comte hors d'état de remuer ; & les autres Princes du Sang fruſtrez de l'eſperance d'engager ce Comte à ſe rendre chef de party, demeureroient dans le devoir. Sa Majeſté le deſtina donc pour ſon gendre, & l'envoya Gouverneur en Guienne. Les proviſions qu'on luy en donna, furent tres amples: Car encore que le Roy fût extraordinairement défiant & jaloux de ſon autorité, il

il ne laiſſoit pas de donner autant de pouvoir à ſes Miniſtres qu'il avoit de confiance en eux ; ſoit que leur nombre fût trop petit pour la multitude d'affaires qui luy ſurvenoient, ou qu'il eût reconnu par ſa propre experience que les conjonctures les plus favorables ſe paſſoient inutilement dans le temps qu'employoient ces Miniſtres à demander & à attendre les ordres de la Cour.

Le pouvoir du Comte de Beaujeu étoit encore plus étendu, que ceux qui juſques-là avoient été accordez. Car outre qu'il alloit gouverner une Province des plus éloignées du centre de la Monarchie, & où il y avoit de plus grands Seigneurs qu'en aucune autre, le Roy ne pouvoit moins faire à ſon égard que de le diſtinguer des autres Gouverneurs par un ſurcroît de puiſſance, puiſqu'il le choiſiſſoit pour gendre. Mais il n'eſt rien de ſi dangereux que l'innovation en fait de politique, quelques importantes que ſoient les conſiderations qui luy ſervent de fondement.

Les Seigneurs de Foix, d'Albret, & d'Armagnac, avoient de la peine à ſe ſoûmettre à un Prince du Sang qui n'étoit pas l'aîné de ſa branche, aprés avoir eu pour Maître le frere unique du Roy ; & ſe broüillerent avec le Comte de Beaujeu, preſque auſſi-tôt qu'il fut arrivé dans le Pays. Cette querelle s'aigrit *, parce que le Comte de Beaujeu ne jugea pas à propos de rien relâcher de ſon autorité ; & les Seigneurs de Foix, d'Albret, & d'Armagnac incapables de s'accoûtumer d'abord à un joug qui

* Dans la relation de ce démêlé.

leur étoit nouveau, se porterent à une extremité qui n'étoit pas pardonnable. Le Seigneur de Sainte Baseille cadet de la Maison d'Albret, & le Seigneur d'Aymet en Perigord domestique du Comte de Beaujeu, l'arrêterent, & le mirent prisonnier dans Letoure ville Capitale d'Armagnac. Mais cette action étoit imprudente en toute maniere, vu l'impuissance où étoit celuy qui l'avoit entreprise de la soûtenir. Le Roy en eut tout le ressentiment qu'il devoit; & le Comte d'Armagnac intimidé par les menaces de sa Majesté, mit en liberté le Comte de Beaujeu. Sainte Baseille & Aymet furent cherchez avec tant de diligence, que l'on découvrit le lieu où ils étoient cachez. On s'en saisit: Le Chancelier Doriole fit leur procez dans les formes; & condamna Sainte Baseille à perdre la tête, & d'Aymet à être écartelé.

Le Comte d'Armagnac qui croyoit avoir appaisé le Roy en délivrant le Comte de Beaujeu, ne laissa pas d'être assiégé dans Letoure par l'armée Royale; & d'être pressé de sorte, qu'il capitula sans autre condition que celle de sauver sa vie. Mais la Providence divine ne vouloit point laisser impuni le scandale le plus énorme, qu'il y eût eu dans l'Europe depuis que la Religion Chrêtienne y étoit établie. Jean Comte d'Armagnac étoit devenu amoureux de sa propre sœur, & l'avoit épousée; soit qu'il le luy eût promis en abusant d'elle comme disent quelques Auteurs, ou que cette sœur eût absolument refusé, comme soûtiennent les

autres, de le ſatisfaire par toutes les autres voyes que celle du mariage. Il s'agiſſoit donc d'obtenir une diſpenſe : Le Saint Siége n'en avoit point encore accordé de ſemblable : Le Comte n'étoit point aſſez puiſſant pour le contraindre de la donner : mais la perſonne qu'il employa pour l'obtenir, le ſervit à ſa mode.

Ambroiſe de Cambray homme de ſi baſſe naiſſance qu'il avoit été contraint de prendre le ſurnom de ſa Ville, en étoit ſorti pour crime d'aſſaſſinat, & s'étoit refugié à Rome ; où de ſimple Copiſte de la Datterie, il s'étoit élevé par dégrez juſqu'à la qualité de Referendaire du Pape Calixte Trois. Il avoit de l'eſprit & de la capacité : mais la corruption de ſes mœurs étoit ſi prodigieuſe, qu'il ſe chargeoit des affaires les moins propres à reüſſir, pourvu qu'on luy propoſât un gain extraordinaire. Le Comte d'Armagnac qui le connoiſſoit, le prit par ſon foible ; & l'argent qu'il luy fit toucher par avance, le porta à commettre une fauſſeté ; qui bien loin de le perdre, l'éleva à une plus haute fortune. Il dreſſa une eſpece de Requête à ſa Sainteté au nom de ce Comte, par laquelle il demandoit la permiſſion d'épouſer ſa ſœur, pour reparer l'honneur qu'il luy avoit ôté en commettant un Inceſte avec elle.

Le Pape ſurpris, comme on le juſtifia depuis, accorda la diſpenſe, & le mariage ſe fit avec les ſolemnitez ordinaires. La Cour de Rome ne fut deſabuſée que long-temps aprez ; & ne laiſſa pas

neanmoins de mettre Cambray prisonnier au Monastere de Montlivet, d'où il se sauva. On ne croyoit pas qu'il dût retourner en France, à cause du crime qu'il avoit commis pour le mariage du Comte d'Armagnac. Mais il sçavoit que le Roy Loüis Onze attiroit volontiers à son service les gens d'esprit & d'adresse, nonobstant la corruption de leurs mœurs, afin de s'en servir dans les desseins que les personnes vertueuses n'eussent pas voulu entreprendre. Il s'offrit à ce Prince qui le fit d'abord son pensionnaire, & luy donna depuis une Charge de Maître des Requêtes.

Le Comte d'Armagnac fut puni plus severement en ce monde qu'Ambroise de Cambray. Car outre la rigoureuse penitence qui luy fut imposée par le Pape Pie Second, & qu'il accomplit dans toute son étenduë, * Dieu qui la trouvoit peut-être encore trop legere pour l'énormité de son crime, permit qu'il survint un different entre les soldats du Roy qui entroient dans Letoure & ceux du Comte qui en sortoient; & que les uns & les autres en étant venus aux mains, la ville fut saccagée, & tous ceux qui étoient dedans tuez avec le Comte, excepté la Comtesse & trois de ses femmes. Le feu se prit ensuite à Letoure qui la reduisit toute en cendres, comme pour expier le lieu où le mariage incestueux avoit été fait; & les troubles de Guienne s'appaiserent par un châtiment si terrible, assez promptement pour donner le temps à l'armée Royale de marcher vers le Roussillon, où la

* Dans les Brefs de Pie Second.

ville de Perpignan s'étoit revoltée. Le Roy d'Arragon qui l'avoit engagée, comme on l'a vu, pour de l'argent, avoit été ravi de la récouvrer ſans le rendre, & avoit envoyé des Troupes pour la maintenir dans la rebellion. C'eſt ce qui luy fit ſoûtenir un ſiége de deux ans, mais enfin elle fut reduite; & le Roy dégagé des embarras qui luy étoient ſurvenus du côté des Pirenées, s'employa comme auparavant à obſerver la conduite du Duc de Bourgogne.

Ce Duc commençoit à executer le deſſein qu'il avoit formé de faire changer de nature à ſes Etats, en les élevant à la dignité Royale; & comme le plus grand obſtacle qu'il y trouvoit étoit la Lorraine qui les diviſoit, il travailloit à s'emparer de cette Province. L'occaſion n'en avoit point été favorable pendant que les Princes de la Maiſon d'Anjou l'avoient poſſedée : car outre qu'ils avoient d'autres Etats d'où ils euſſent tiré des forces pour ſe défendre, la Maiſon de France dont ils avoient l'honneur d'être la ſeconde branche, étoit trop intereſſée dans leur conſervation pour endurer qu'on les dépoüillât. Mais lorſque les Duchez de Lorraine & de Bar furent retournez dans la Maiſon d'où ils étoient ſortis, le Duc de Bourgogne crut qu'il luy ſeroit facile de les ôter à la Comteſſe de Vaudemont qui en avoit herité, & à René de Lorraine ſon fils qui n'avoit aucune reſſource, * vu principalement qu'ils étoient alors éloignez l'un de l'autre. La Comteſſe étoit demeurée dans le

* Dans la vie de René.

château de Vaudemont nonobſtant la peſte qui déſoloit la Lorraine, & qui avoit emporté le jeune Nicolas d'Anjou fils unique du Duc de Calabre. Mais elle avoit envoyé René de Lorraine voyager en Alemagne ; & ce Prince dans le temps que ſa mere herita de la Lorraine & du Barrois, étoit chez un Comte de l'Empire affectionné au Duc de Bourgogne.

Ce Comte à la ſollicitation du Duc de Bourgogne fit une querelle d'Alemand à René de Lorraine, & le retint priſonnier. Mais encore que le Roy n'aimât pas René de Lorraine ; & que ſa mere ſemblât avoir interêt de le laiſſer perir, parce qu'elle avoit été forcée d'épouſer ſon Pere ; & que n'ayant point d'enfans, elle auroit été en état de porter à un ſecond mary les Duchez de Lorraine & de Bar, ſa Majeſté haïſſoit neanmoins tellement le Duc de Bourgogne, & elle avoit tant de paſſion de le traverſer en toutes choſes, qu'elle donna ſa parole de faire mettre en liberté René de Lorraine auſſi-tôt que l'on ſçut la cauſe de ſa détention. L'expedient que l'on trouva pour y parvenir, reüſſit mieux & plus facilement que l'on ne s'étoit imaginé, parce qu'on tourna cette affaire du côté des repreſailles.

Il y avoit un Prince d'Alemagne couſin de l'Empereur Frederic Trois, qui étudioit dans l'Univerſité de Paris. La Comteſſe demanda qu'il fût arrêté pour la ſureté de ſon fils, & le Roy l'accorda. Cet expedient étoit merveilleux ; à cauſe que le Duc de Bourgogne menageoit alors l'amitié de l'Empereur avec des ſoins tous particuliers, parce qu'il

eſtimoit en avoir beſoin pour le projet chimerique de ſa pretenduë Royauté. Il prévoyoit que les Alemands s'y oppoſeroient, à cauſe que le titre de Roy de la Gaule Belgique étoit nouveau, & il en vouloit prendre un autre qui eût été en uſage. Il ne poſſedoit point de Ville qui eût autrefois été Capitale d'une Monarchie, & il ne pouvoit eſperer d'en avoir d'autre que celle de Mets. Il n'y avoit pas quatre cent ans que les Comtes de Boüillon l'avoient venduë à l'Evêque & aux Habitans de Mets ; & comme il prétendoit que les droits de ces Comtes fuſſent dévolus à ſa perſonne, à cauſe qu'il poſſedoit la Terre de Boüillon, il ſe propoſoit de rentrer dans les domaines de la Ville & de l'Evêché de Mets, en rembourçant les Succeſſeurs de ceux qui les avoient eus à trop vil prix.

Il étoit aiſé de gagner l'Empereur, parce qu'il étoit le Prince de ſon temps qui aimoit le plus l'argent : mais il n'étoit pas ſi facile de prendre poſſeſſion de Mets, où la Bourgeoiſie ſe gardoit avec toutes les précautions qu'inſpire la jalouſie aux petites Républiques environnées de voiſins qui travaillent à les aſſujetir. La force ouverte y étoit inutile ; parce que tous les Alemands euſſent accouru à ſon ſecours, ſi l'on ſe fût mis en devoir de l'aſſieger ; & ſi les Bourguignons avoient à s'en emparer, il faloit que ce fût par artifice. Celuy dont ils uſerent, fut d'engager l'Empereur à viſiter les Pays-bas, & à paſſer par Mets, où les

Habitans ne pouvoient s'exempter de le recevoir. On ſçavoit que l'averſion de ce Prince pour la dépenſe, l'obligeroit à marcher avec moins de train qu'il n'en faloit pour la dignité Imperiale ; & que neanmoins ſon entrée dans Mets ne ſe devant faire qu'avec beaucoup de pompe, il ſeroit reduit à emprunter du Duc de Bourgogne des gens, qui ſous ombre de luy faire plus d'honneur en l'accompagnant avec plus de ſuite, entreroient les plus forts dans Mets. Mais l'heure n'étoit point encore venuë que la Bourgeoiſie de cette grande Ville devoit être ſurpriſe ſous pretexte d'une entrée. Elle ſe douta du deſſein que le Duc de Bourgogne avoit formé contre ſa liberté, & pria l'Empereur de choiſir un autre lieu d'aſſemblée pour conferer avec le Duc de Bourgogne. Il eſt vray que cette derniere circonſtance n'arriva qu'aprez que ce Duc eut fait relâcher le Prince de Lorraine, afin que la Cour de France en fit autant à l'égard du couſin de l'Empereur.

Le Duc de Bourgogne n'avoit plus d'autre Allié en France que le Duc de Bretagne ; & il faloit le luy ôter, ſi le Roy prétendoit empêcher qu'il n'y excitât la guerre civile quand il luy plairoit. Il n'étoit pas aiſé d'en venir à bout par les voyes directes, parce que les Ducs de Bretagne & de Bourgogne s'étoient unis plus étroitement depuis la mort du Duc de Guienne : mais il n'y avoit point de Prince qui arrivât plus adroitement à ſes fins par des voyes indirectes que Loüis. Sa Majeſté

avoit

avoit déja tiré d'auprez du Duc de Bretagne Tannegui du Chatel ; parce qu'elle avoit cru ne pouvoir mieux affoiblir ce Prince, qu'en le privant du ſeul homme d'eſprit qui fût prez de luy : mais le hazard y en avoit mis un autre en la perſonne de Leſcun.

Celuy-cy voyant le Duc de Guienne ſon Maître mort, s'étoit retiré en Bretagne où le Duc l'avoit choiſi pour ſon principal Miniſtre. Il n'étoit pas facile de l'en tirer : mais il l'auroit été bien moins ſi on l'y eût laiſſé plus long-temps, parce qu'il auroit eu le loiſir de s'y mieux établir. Le Roy qui avoit reſolu de le gagner entierement, fit traiter avec deux de ſes domeſtiques Philippe des Eſſarts & Guillaume de Suppleville ; qui ne reſiſterent pas beaucoup aux ſollicitations de ſa Majeſté à cauſe de leur antipathie avec l'humeur des Bretons. Ils ſe donnerent pour de l'argent ; & ſe chargerent enſuite de repreſenter à Leſcun, qu'il étoit trop bon François pour demeurer long-temps dans un party contraire aux veritables interêts de ſa patrie. Qu'il avoit aſſez ſatisfait à ſon honneur, en ajuſtant ſes volontez à celles du Duc de Guienne pendant que ce Prince avoit vécu ; & qu'il étoit temps de ſervir le Roy avec le même zele, qui l'avoit rendu ſi conſiderable au Frere de ſa Majeſté. Que s'il cherchoit ſes avantages, il les trouveroit plus grands ſans comparaiſon auprez d'elle, qu'auprez des Ducs de Bourgogne & de Bretagne ſes Feudataires ; puiſqu'elle connoiſſoit beaucoup mieux qu'eux le merite des perſon-

nes, & qu'elle n'épargnoit rien pour les gagner. Que ſa Majeſté ſçavoit qu'il avoit toûjours gardé l'eſprit de réünion dans les guerres civiles ; & qu'il s'étoit conſtamment oppoſé aux deſſeins des mécontens, de traiter avec l'Angleterre. Qu'il avoit rejetté comme un crime toute ſorte de commerce avec les anciens Ennemis de la Monarchie Françoiſe ; & qu'il avoit menacé d'abandonner le Duc de Guienne, s'il luy arrivoit de conſentir que l'on mît aucune place du Royaume entre les mains des Anglois. Qu'il ne faloit pas laiſſer refroidir un zele ſi ardent pour le bien de la patrie ; & qu'il ne tenoit qu'à luy d'empêcher que la France ne fût déſormais troublée au dedans, en reconciliant le Duc de Bretagne avec le Roy.

Leſcun étoit las de ſervir des Puiſſances ſubalternes. Il avoit aſſez bonne opinion de luy-même pour croire que ſes belles qualitez paroîtroient beaucoup davantage, s'il les exerçoit ſur un theatre auſſi fameux qu'étoit la Cour de Loüis Onze, que ſi elles demeuroient cachées dans un recoin auſſi éloigné du grand monde qu'étoit la Bretagne. Il ſouhaitoit de voir la France dans l'état floriſſant où elle avoit été ſous les deux premieres races ; & il étoit perſuadé qu'elle y reviendroit, ſi elle pouvoit calmer pour long-temps ſes troubles domeſtiques.

Ces quatre conſiderations eurent plus d'effet ſur luy, que les exhortations des Eſſarts & de Suppleville. Il traita ſecretement avec le Roy ; & com-

me ſa Majeſté ne luy refuſa rien de ce qu'il luy demanda pour entrer à ſon ſervice, elle executa avec tant d'exactitude ce qu'elle luy avoit promis, que tout le déplaiſir qu'il eut fut de ne s'être pas attaché plûtôt à un Maître qui ſçavoit ſi bien l'art de recompenſer ceux qui le ſervoient à ſon gré. La premiere marque qu'il donna de ſa reconnoiſſance, fut de negocier & de conclure l'accommodement du Duc de Bretagne; & ce Prince promit enfin de renoncer ſincerement à l'amitié du Duc de Bourgogne pour une penſion de cinquante mille écus, dont la moitié luy fut payée comptant.

Ainſi le Duc de Bourgogne demeura ſeul dans ſon party; & ſi le Roy ſe fût mis en tête de le gagner, on ne doute point que ſa Majeſté n'en eût fait un amy; ou du moins qu'elle n'eût obtenu de luy, qu'il diſpoſât de ſa fille ſelon les interêts de la Monarchie Françoiſe. Mais il n'eſt rien que les Grands ſe mettent moins en devoir de ſurmonter que la haine; & celle de Loüis Onze pour le Duc de Bourgogne étoit ſi grande, qu'il aima mieux s'embaraſſer luy même & ſes Succeſſeurs dans des difficultez qui durent encore, quoy qu'il y ait plus de deux cent ans qu'elles ont commencé, que de ſe contraindre tant ſoit peu dans l'action de diſſimuler, qui luy étoit la plus aiſée de toutes celles qui luy reüſſiſſoient le mieux. Il ſe contenta donc de faire à l'égard du Duc de Bourgogne la moitié de ce qu'il avoit fait à l'égard du Duc de

Bretagne, & de n'oublier rien pour attirer à luy le plus habile homme de la Cour de Bourgogne, comme il avoit attiré le plus habile de la Cour de Bretagne.

La reputation de Philippe de Comines étoit devenuë ſi grande, qu'il n'y avoit point de Monarque dans l'Europe qui ne deſirât de l'avoir dans ſon Conſeil. On n'avoit point encore vu de meilleur ſens commun que le ſien, ny de probité plus épurée. Il avoit pénetré les veritez les plus importantes du Chriſtianiſme, dans un temps où peu de gens les enſeignoient. Son principal talent étoit d'éclaircir les maximes politiques ; & il s'en acquitoit dans les régles, en aſſiſtant de ſes conſeils ſon Seigneur naturel, ſans affecter qu'ils fuſſent ſuivis, & dans une extrême défiance d'engager ſa conſcience. Mais les Pays-bas étoient déſormais trop étroits pour contenir un ſi grand Perſonnage, & ſa vertu devoit être exercée ſur un theatre plus ſpacieux & plus élevé que celuy-là. Il pouvoit avec honneur dans les maximes qui étoient alors en uſage, paſſer de la Cour de Bourgogne à celle de France ; & il ceda en ce point aux importunitez de Loüis, aprez en avoir été ſollicité durant cinq années entieres. * Il n'eſt pas difficile de deviner les motifs qu'eut ſa Majeſté d'attacher Comines à ſa perſonne, aprez avoir vu qu'elle luy étoit principalement redevable de n'avoir point été arrêtée à Peronne : outre que jugeant des emportemens du Duc de Bourgogne par les deux deſſeins qu'il avoit

* Dans l'Hiſtoire de Marcantus.

formé mal à propos ſur le jeune Duc de Lorraine & ſur la Ville de Mets, elle prévoyoit que ce Duc ne manqueroit pas de concerter bien-tôt une entrepriſe, où il periroit infailliblement ſi l'on ôtoit d'auprez de luy la ſeule perſonne capable de l'en détourner, qui étoit Comines. Mais il n'eſt pas facile de trouver le veritable motif qui porta Comines à ſe donner au Roy.

Les Flamans que ſa déſertion avoit irritez, en inventerent un, qui n'a pas tant de rapport avec l'humeur de Comines qu'avec le genie du Duc de Bourgogne. Ils racontent que ce Prince, qui n'étoit encore que Comte de Charolois, ſe trouvant un jour à la chaſſe, s'écarta de ſon train ſans être ſuivi que du ſeul Comines. Il avoit extraordinairement fatigué, & la chaleur l'incommodoit beaucoup. Le hazard l'avoit conduit en un lieu où il y avoit de l'ombre pour ſe repoſer, & une fontaine pour ſe déſalterer, & il luy prit envie de profiter de cette occaſion pour ſe rafraîchir. Il mit pied à terre, & ſe ſentit incommodé de ſes botes. Il dit à Comines de les luy tirer, & Comines luy rendit cet office. Mais on ajoûte qu'il prit la liberté de demander à ſon tour au Comte qu'il le débotât; ſoit qu'il ne fût pas moins incommodé de ſes botes que ſon maître l'avoit été des ſiennes, ou que la familiarité dont le Comte venoit d'uſer à ſon égard en exigeant de luy un ſervice des plus vils, luy donnât lieu de croire que le même Comte ne ſe tiendroit point offenſé qu'il l'importunât d'une

ſemblable choſe. Mais les privautez des Princes ſont preſque toûjours dangereuſes à ceux à qui elles s'adreſſent ; parce qu'il arrive ordinairement que les premiers s'en repentent, ou que les ſeconds en abuſent. Le Duc ne comprit l'étenduë de la faute qu'il venoit de commettre, que par l'indiſcretion qu'elle avoit inſpirée à Comines. Il s'en punit luy-même en faiſant ce qu'il deſiroit, & en le débotant : mais au lieu de ne s'en prendre qu'à luy même, il s'en prit à Comines, tant les hommes ſont injuſtes preſque par tout où leur interêt ſe trouve mêlé. Il prit les botes qu'il avoit tirées à Comines ; & luy en donna par les oreilles, en l'avertiſſant de ne plus perdre le reſpect. Comines qui n'oſoit plus ſe preſenter devant le Comte aprez une telle injure, accepta les offres qu'on luy faiſoit depuis ſi long-temps de la part du Roy ; & ſe bannit ſi abſolument de la Province où il avoit reçu l'affront dont on vient de parler, qu'il n'y rentra jamais.

On ne s'amuſe point icy à refuter ce fait, qui ne contient que trop de caracteres d'impoſture. On préſuppoſe que les eſprits ſolides bien loin de le tenir pour vray, ne jugeront pas ſeulement qu'il ſoit vray-ſemblable ; & qu'il y a des calomnies qui ne ſe détruiſent invinciblement, que par le mépris que l'on en fait. On remarque ſeulement que tout ce qui reſte de Comines, contribuë à inſpirer de luy un autre ſentiment ; & que ſi la modeſtie dont il ne ſe diſpenſe jamais lorſqu'il s'agit de parler à ſon avantage, & la crainte de noircir la reputation

d'un Prince dont il avoit été domeſtique durant tant d'années, luy firent taire la cauſe prochaine de ſon éloignement d'auprez de luy, il en exprima plus d'une fois la cauſe éloignée, en racontant la peine qu'il avoit à voir ce Prince former des entrepriſes qui le ruïneroient infailliblement. Comme ſi ne le pouvant détourner du precipice, il avoit cru le devoir quitter avant qu'il s'y jettât; afin qu'il n'y eût pas lieu d'imputer à ſes conſeils un auſſi grand malheur, que ſeroit la chute de la ſeconde Maiſon de la Chrêtienté, qui étoit celle de Bourgogne.

Mais ce qui prouve plus évidemment que le ſujet prétendu de la broüillerie entre le Comte de Charolois & Philippe de Comines n'eſt qu'un conte fait à plaiſir, eſt la differente maniere dont elle eſt rapportée dans les Hiſtoriens des Pays-bas. Ils conviennent tous à la verité que ce Gentilhomme Flamand avoit herité de ſes Ancêtres des Seigneuries de Comines, de Renuſcure, & du Thil: Que Philippe le Bon Duc de Bourgogne fut ſon Parain: Qu'il le fit élever auprez du Comte de Charolois ſon fils unique; & qu'il luy donna ſucceſſivement les Charges d'Ecuyer, d'Echançon, & de Chambellan. Qu'il devint le Favory de ce Comte, & qu'il conſerva douze ans entiers les bonnes graces de ce Prince. Mais Jacques Marchand ajoûte dans ſes Commentaires de Flandres, que retournant un jour de la chaſſe où il avoit accompagné le Comte de Charolois, il perdit le reſpect à l'é-

gard de ce Prince qui devoit être ſon Maître, juſqu'à s'aſſeoir auprez de luy, & mêmes juſquà le prier qu'il luy tirât ſes botes. Que le Prince de Bourgogne rendit à Comines le bas office qu'il luy demandoit : mais qu'immediatement aprez pour le faire appercevoir de ſa temerité, & pour l'en punir, il luy donna par les oreilles des mêmes éperons qu'il venoit de luy ôter. Que la Cour de Bourgogne fut informée de cette action, quoy qu'elle ſe fût paſſée entre le Comte & Comines ſeuls, & que Comines en fut nommé *Tête bottée*.

Antoine le Pippre de la Grand-motte raconte dans ſes intentions morales, civiles, & militaires, avoir appris d'un Gentilhomme de ſes amis qui le tenoit de ſon pere, que Comines au retour de la chaſſe où il avoit extraordinairement fatigué, s'endormit à demy courbé ſur le lit du Comte de Charolois. Que le Comte le ſurprit dans cette poſture, & le reveilla: Que Comines voulut alors ſe lever, & ſortir de la chambre : Que le Comte le retint, en luy diſant qu'il demeurât : mais qu'il n'étoit pas à ſon aiſe: que ſes bottes l'incommodoient trop, & qu'il les luy vouloit ôter. Que Comines n'oublia rien de ce qui ſervoit pour détourner le Comte de ce caprice ; & que n'en pouvant venir à bout, il fut contraint d'obeïr. Mais que le Comte aprez avoir ôté les bottes de Comines, luy en donna par la tête, en luy diſant : *Coquin eſt-ce ainſi que tu ſouffre que le fils de ton Maître te rende un ſervice qu'il devroit exiger de toy.*

D'autres

D'autres Auteurs rapportez dans le même Pippre écrivent que le Comte de Charolois ayant trouvé dans ſa chambre Comines boté & éperonné, en fut ſi choqué qu'il reſolut de s'en vanger ſur le champ. Qu'il ſe mit en devoir de le déboter ; & que Comines ne le voulant pas permettre, le Comte luy promit qu'il le déboteroit à ſon tour. Que Comines ſur cette eſperance laiſſa faire le Comte, qui luy ayant ôté ſes botes, le prit au corps ; & luy donna dans les jambes force coups d'éperon, dont il fut long-temps incommodé. Mais ces Auteurs Flamans nous découvrent une cauſe qui porta Comines à changer de Maître, laquelle avoit échappé à la connoiſſance des Hiſtoriens François. Ce Seigneur étoit de tres bonne Maiſon, mais fort peu accommodé des biens de fortune. Jean Pite Seigneur de Comines ſon pere avoit été Bailly Souverain de Flandres, & c'étoit en cette qualité qu'il avoit touché la meilleure partie des revenus que les Ducs de Bourgogne avoient accoûtumé de tirer de cette riche Province.

Jean de Comines mourut en mil quatre cens cinquante trois & ſe trouva redevable de deux mille florins du Rhin au Duc Philippe le Bon. Les Receveurs du Domaine de ce Prince firent là-deſſus ſaiſir les biens du défunt ; & ſon fils fut contraint de ſubſiſter aux dépens d'autruy, juſqu'à ce qu'il obtint de Philippe le Bon en mil quatre cent ſoixante quatre qu'il recevroit les fruits de ſa Terre de Reneſcure, à condition d'en rendre compte. Charles

ſucceſſeur de Philippe le Bon luy remit trois ans aprez, c'eſt-à-dire en mil quatre cens ſoixante ſept, une partie de ce qu'il devoit. Mais il avoit perdu l'eſperance de s'acquiter du reſte, à cauſe que la faveur de ce Prince le tenoit dans une continuelle dépenſe, lorſque Loüis Onze en reconnoiſſance du bon office qu'il luy avoit rendu dans ſa détention à Peronne, luy fit offrir beaucoup plus de biens & de Charges qu'il n'en eût pu prétendre quand il eût demeuré toute ſa vie à la Cour de Bourgogne, & qu'il auroit recueilli la ſucceſſion de ſon Pere ſans être chargé d'en acquitter les debtes. Comines accepta ce party: mais le Duc de Bourgogne en conçut un chagrin qu'il ne put s'empêcher de faire paroître, dans une conjoncture où ſa dignité & toutes les raiſons de bienſéance l'obligeoient à le diſſimuler. Il conclut en mil quatre cens ſoixante quinze une ſuſpenſion d'armes avec Loüis; & les Ambaſſadeurs de ſa Majeſté qui la negotioient, eurent ordre de preſſer le Duc de Bourgogne qu'il reſtituât à Comines les biens qui luy avoient été confiſquez auſſi-tôt que l'on avoit ſçu qu'il étoit devenu François. Les Ambaſſadeurs obeïrent exactement: mais leurs inſtances ne ſervirent qu'à les convaincre de la haine irreconciliable du Duc de Bourgogne pour Comines. Il leur déclara nettement qu'il n'accorderoit rien en ſa faveur; & qu'il aimoit mieux continuer la guerre durant toute ſa vie, que de ſouffrir que l'on fît aucune mention de luy dans le Traité de Treve, bien loin de l'y comprendre.

Il étoit d'extrême importance à Loüis de convenir en toute maniere d'une ſuſpenſion d'armes avec le Duc de Bourgogne ; parce que ſa Majeſté prévoyoit que ſi elle ne la concluoit avec luy, il tourneroit toutes ſes armes contre la France ; & la mettroit encore une fois en danger d'une revolution prochaine, à cauſe que les François mécontens ne manqueroient pas de ſe ranger ſous ſes Enſeignes. Au lieu que ſi on luy laiſſoit la liberté de continuer la guerre contre les Alemans dans laquelle il avoit déja du pire, il y periroit infailliblement, & délivreroit la Monarchie Françoiſe du plus formidable Ennemy qu'elle eût.

Comines n'étoit pas encore en aſſez grande conſideration auprez de Loüis pour meriter que ſa Majeſté negligeât à cauſe de luy un ſi grand avantage, & les Ambaſſadeurs de France ne parlerent plus de Comines aux Députez du Duc de Bourgogne. Mais enſuite Loüis jugeant de ce qu'il valoit par le regret que ſon ancien Maître témoignoit de l'avoir perdu, conçut plus d'eſtime pour luy que pour aucun autre des Vaſſaux des Princes voiſins qui étoient paſſez à ſon ſervice. On n'a pas ſçu combien il luy donna d'argent ; & cette particularité demeura ſi ſecrette entre eux, que ny l'un ny l'autre ne s'en expliqua jamais. Mais il eſt conſtant qu'il fut Chambellan ; & qu'il entra avec Loüis dans une familiarité encore plus grande, que celle dont le Duc de Bourgogne l'avoit honoré. Il mangeoit & couchoit ſouvent avec ſa Majeſté : Elle n'eut plus rien

de ſecret pour luy : Elle le conſulta toûjours : Elle ſuivit le plus ſouvent ſes avis dans les affaires les plus embarraſſées ; & elle luy fit épouſer Helene de Chambes fille & heritiere du Seigneur de Montſoreau, qui luy apporta les belles & riches Terres d'Argenton, de Coppoux, de Briſſon, de Villantrois, de Gourgue, de Buignon, de Souveigne, de Vauzelle, de la Carrie, & de la Châtellenie des Mottes. Sa Majeſté s'alloit quelquefois divertir dans le Château d'Argenton ; & elle y fut malade durant un mois, ſans que les Courtiſans s'y trouvaſſent incommodez pour les logemens. Elle donna à Comines les Commiſſions les plus honorables & les plus importantes qui ſe preſenterent durant ſon Regne ; & on les rapporteroit icy, s'il ne les avoit luy-même marquées en divers endroits de ſes Memoires.

Il répondit parfaitement aux bontez que Loüis avoit pour luy, & il parut infatigable dans toutes les fonctions dont il ſe mêloit. Il étoit de la plus riche taille, & le reſte de ſon corps étoit bien fait à proportion. Il avoit tant de preſence d'eſprit ; & la nature luy avoit donné une ſi prodigieuſe memoire, qu'il dictoit ſouvent à quatre Secretaires en même temps des Lettres ſur les affaires d'Etat les plus delicates, ſans apprehender de ſe méprendre : ce qui marquoit en luy une ſuffiſance d'autant plus rare, qu'il ſçavoit bien que le Roy ſon Maître ne vouloit pas que l'on confiât une même affaire à deux perſonnes pour quelque cauſe ou ſous quel-

que pretexte que ce fût. Il étoit le Gentilhomme de ſon temps qui ſçavoit le mieux la Langue Françoiſe, & il parloit de plus l'Italienne, l'Eſpagnolle, & l'Alemande. Mais il étoit né dans un temps où la Nobleſſe negligeoit le Latin; & l'on n'eut pas ſoin de l'en inſtruire dans un âge où il avoit le loiſir de l'apprendre. Il s'en plaint en plus d'un lieu; & il n'oublia rien de ce qui ſervoit pour reparer en ce point la faute de ceux qui l'avoient élevé. Il liſoit les Auteurs Grecs & Romains dans les Traductions qui en avoient été faites dans les Langues qu'il ſçavoit; & il cherchoit avec empreſſement la converſation des perſonnes doctes & des Etrangers, dont il eſperoit d'apprendre quelque choſe. Ce qu'il apprehendoit le plus, étoit de perdre le temps, & l'on ne le vit jamais oiſif. Cette derniere qualité fut la principale de celles, qui firent durer ſa faveur autant que la vie de Loüis Onze. Mais aprez la mort de ce Prince, il eut le malheur de s'engager dans un party qui ſuccomba, & d'en porter ſeul preſque toute la peine.

On a vu que ſa Majeſté avoit marié l'aînée de ſes deux filles au Comte de Beaujeu, & la cadette au Duc d'Orleans. La Comteſſe de Beaujeu eut la direction des affaires d'Etat au commencement du Regne de Charles Huit; & le Duc d'Orleans ne le pouvant ſouffrir à cauſe qu'il étoit Succeſſeur préſomptif de Charles, & premier Prince de ſon Sang, excita une guerre civile. Comines ſe déclara pour luy; & l'alloit joindre en Bretagne lorſqu'il

apprit que la bataille de Saint Aubin avoit décidé la querelle, & que le Duc d'Orleans y avoit été fait priſonnier. Comme la guerre civile étoit ceſſée par cet évenement, il ne reſtoit plus d'autres meſures à prendre pour ceux dont le Party venoit d'être battu, que de mettre leurs perſonnes en ſureté juſqu'à ce qu'ils ſe fuſſent reconciliez avec la Comteſſe de Beaujeu, & Comines y travailla : mais il fut arrêté en chemin, & mené dans une priſon de Loches où l'on enfermoit alors les criminels de leze Majeſté. Il y fut retenu durant huit mois avec des rigueurs dont il ſe plaint d'une maniere à perſuader qu'elles étoient extraordinaires, ſur tout à l'égard d'un homme de ſa qualité ; & il y auroit demeuré plus long-temps, ſi ſa femme qui n'étoit pas moins habile dans ſon ſexe que luy dans le ſien, n'eût employé de ſi fortes ſollicitations auprez du Cardinal Briçonnet & du Senéchal de Beaucaire qui commençoient à s'inſinuer dans la faveur de Charles Huit, qu'elle obtint que ſon mary ſeroit transferé de la priſon de Loches dans celle des Tournelles à Paris.

Comines ne fut pas ſi maltraité dans celle-cy, qu'il l'avoit été dans celle-là : mais il y demeura dix-huit mois, avant que ſa femme pût obtenir de la Comteſſe de Beaujeu que le procez luy ſeroit fait dans les formes. On y travailla au bout de ce terme, & les plus habiles en matiere criminelle furent employez pour dreſſer les informations contre Comines. Mais pour peu que les hommes ayent d'adreſ-

ſe, ils la témoignent dans les rencontres où il s'agit de ſauver leurs vies quand on leur a donné le loiſir de s'aprivoiſer avec leur malheur, & de le concevoir auſſi grand qu'il eſt. Comines ne s'étonna, ny de la puiſſance de ſa partie ſecrette, ny de l'animoſité de ſes accuſateurs; & il ſe défendit avec tant d'eſprit, d'ordre, de neteté, & de vigueur, qu'il fut abſous de tous les crimes qu'on luy impoſoit.

Ce qu'il y a de plus ſurprenant dans cette Hiſtoire, eſt que le Duc d'Orleans pour lequel il s'étoit attiré une ſi fâcheuſe affaire; non ſeulement ne fit rien pour luy dans ſa longue détention, mais encore ne penſa plus à luy lorſqu'il fut parvenu à la Couronne ſous le nom de Loüis Douze. S'il y avoit lieu de raiſonner icy ſur une ſimple conjecture, on pourroit ſoupçonner que la cauſe de l'abandonnement de Comines, fut qu'il s'étoit broüillé avec le Cardinal d'Amboiſe par une de ces avantures que la prudence la plus conſommée ne ſçauroit éviter ny prévoir. Mais comme l'Auteur qui a écrit d'une maniere tout-à-fait malicieuſe la vie de ce Cardinal pour loüer à ſes dépens le Cardinal de Richelieu, n'en fait aucune mention, il ne faut pas être plus ſatirique que luy.

Aprez que la faveur de la Comteſſe de Beaujeu eut diminué à proportion que celle du Cardinal de Briçonnet & du Senéchal de Beaucaire avoit augmenté, Comines retourna à la Cour; & s'il ne recouvra auprez de Charles Huit toute la familiari-

té dont Loüis Onze l'avoit honoré, ſon merite y fut preſque également reconnu. Le Roy voulut qu'il l'accompagnât dans ſa conquête de Naples; & il luy confia les quatre negociations les plus importantes qui ſervirent à la faire, & à la conſerver durant cinq ou ſix mois.

Sa Majeſté l'envoya deux fois à Veniſe; & s'il n'obtint pas de cette Republique tout ce que ſon Maître ſouhaitoit d'elle, il l'empêcha du moins la premiere fois d'écouter les propoſitions préjudiciables aux François, que le Pape Alexandre Six luy faiſoit, & la ſeconde de conclure avec les Roys Catholiques Ferdinand & Iſabelle l'étroite union dont ils la recherchoient. Il diſpoſa Pierre de Medicis à mettre les fortereſſes de l'Etat de Florence entre les mains de Charles Huit; & il ſe prevalut en grand politique de la haine que Ludovic Sforce avoit pour le Roy de Naples, afin de l'obliger à laiſſer paſſer l'armée Françoiſe au travers de ſon Etat.

Il n'eſt pas poſſible de ſçavoir à dix ans prez quand il mourut; & les Hiſtoriens Flamans ne conviennent pas mieux en ce point, qu'en celuy de la raiſon qu'il eut de quitter le Duc de Bourgogne. Il y en a qui le font mourir à l'âge de ſoixante quatre ans en mil cinq cens dix-neuf; & d'autres mettent ſa mort en mil cinq cens neuf, & luy attribuënt neanmoins ſoixante ans de vie. Cette contradiction marque ſuffiſamment que les uns ou les autres ſe trompent: mais on paſſe plus

outre,

outre, & l'on ſoûtient qu'ils s'abuſent tous également. On juſtifie le méconte des premiers, parce qu'en mil cinq cent dix neuf il y avoit déja ſoixante-ſix ans que Jean de Comines ſon pere ne vivoit plus ; & l'erreur des ſeconds, parce qu'en mil cinq cent neuf il y avoit quarante-cinq ans que Comines étoit entré au ſervice de Philippe le Bon Duc de Bourgogne, puiſqu'en mil quatre cent ſoixante-quatre ce Prince mit de ſa propre main ſur le deſſus d'une lettre qu'il luy écrivit, *A nôtre tres cher & bien amé Ecuyer & Filleul.* Cependant il eſt certain que l'on ne recevoit point alors d'Ecuyer à la Cour de Bourgogne, qui n'eût au moins vingt ou vingt-deux ans, outre qu'en mil quatre cent ſoixante-ſept il étoit Echançon du dernier Duc de Bourgogne ; & pour exercer cette Charge, il faloit un âge plus avancé que pour celle d'Ecuyer.

Fin du cinquiéme Livre.

A PARIS,
De l'Imprimerie d'Antoine Lambin, 1689.